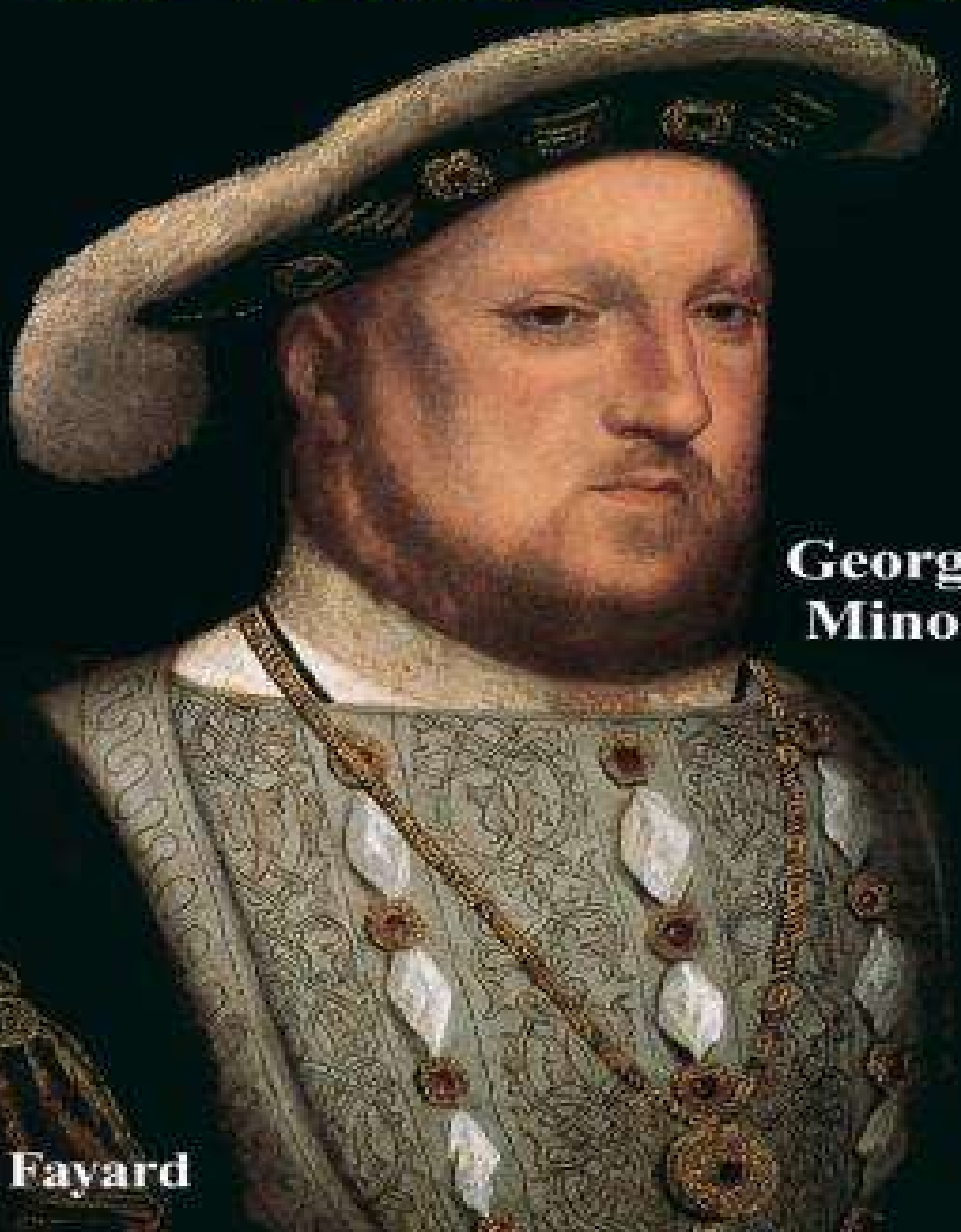
HENRI VIII



Georges
Minois

Fayard

Georges Minois

HENRI VIII

FAYARD

Table des Matières

978-2-213-64847-7

Ouvrages du même auteur

Histoire de la vieillesse de l'Antiquité à la Renaissance, Fayard, 1987.

La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime, Les Bibliophiles de Bretagne, 1987.

Le Confesseur du roi. Les directeurs de conscience de la monarchie française, Fayard, 1988.

Henri VIII, Fayard, 1989.

Les Religieux en Bretagne sous l'Ancien Régime, Ouest-France, 1989.

L'Église et la Science. Histoire d'un malentendu, t. I : De saint Augustin à Galilée, Fayard, 1990 ; t. II : De Galilée à Jean Paul II, Fayard, 1991. Histoire religieuse de la Bretagne, éd. Gisserot, 1991.

Histoire des enfers, Fayard, 1991.

Nouvelle Histoire de la Bretagne, Fayard, 1992.

Du Guesclin, Fayard, 1993.

Histoire de l'enfer, Presses universitaires de France, 1994.

L'Église et la Guerre. De la Bible à l'ère atomique, Fayard, 1994.

Censure et Culture sous l'Ancien Régime, Fayard, 1995.

Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire, Fayard, 1995.

Les Stuarts, Presses universitaires de France, 1996.

Les Tudors, Presses universitaires de France, 1996.

Histoire de l'avenir, des prophètes à la prospective, Fayard, 1996.

L'Angleterre georgienne, Presses universitaires de France, 1997.

Le Couteau et le Poison. L'assassinat politique en Europe (1400-1800), Fayard, 1997.

Participation à :

Répertoire des visites pastorales de la France, CNRS, 1re série, Anciens Diocèses, t. IV, 1985.

Les Bretons et Dieu, atlas d'histoire religieuse, Presses universitaires de Rennes-II, 1985.

Les Côtes du Nord de la préhistoire à nos jours, Bordessoules, 1987.

Le Trégor, Autrement, 1988.

Foi chrétienne et Milieux maritimes, Publisud, 1989.

Histoire de Saint-Brieuc et du pays Briochin, Privat, 1991.

Science et Foi, Centurion, 1992.

Breizh. Die Bretagne und ihre kulturelle Identität, Kassel, 1993.

L'Historien et la Foi, Fayard, 1996.

Les Jésuites, Desclée de Brouwer, 1996.

Dictionnaire de l'Ancien Régime, Presses universitaires de France, 1996.

Guide encyclopédique des religions, Bayard-Le Centurion, 1996.

Homo Religiosus. Autour de Jean Delumeau, Fayard, 1997.

Live we how we can, yet die we must.
SHAKESPEARE, King Henry VI, Part III, II, 5.

His promises were, as he then was, mighty; But his performance, as he is now, nothing.
SHAKESPEARE, King Henry VIII, IV, 2.

A mes fils,
Yves, Gaël, Yann, Gwenn

PREMIÈRE PARTIE

Le jeune premier (1491-1515)

CHAPITRE PREMIER

La nouvelle dynastie Le 22 août 1485, au cœur des Midlands, près de la petite ville de Bosworth, se livrait une bataille décisive pour l'avenir de l'Angleterre. Ce devait être le dernier acte de l'interminable guerre des Deux-Roses qui, depuis trente ans, mettait aux prises la famille de la rose blanche, York, et celle de la rose rouge, Lancastre, pour la possession du trône. Sur le terrain s'affrontaient les deux derniers prétendants : d'un côté Richard III, roi d'Angleterre, âgé de trente-trois ans, fils cadet de Richard d'York et assassin présumé de ses deux neveux ; de l'autre, Henri Tudor, vingt-huit ans, un Gallois dont la généalogie compliquée justifiait tant bien que mal les dernières revendications des Lancastre.

Henri Tudor avait jusque-là vécu en exil en France. Sa petite expédition, qu'on pouvait juger bien hasardeuse, était partie de Normandie : 2 000 hommes, mercenaires de la pire espèce, Bretons et Normands pour la plupart, embarqués le 1er août sur une demi-douzaine de navires à l'embouchure de la Seine. Le 7, la petite troupe débarquait à Milford Haven, dans une ria au sud-ouest du pays de Galles, près du lieu

de naissance d'Henri, Pembroke. De là, le Tudor avait marché vers l'est, à la rencontre de Richard. Chemin faisant, son armée s'était gonflée de contingents gallois ralliés à l'enfant du pays si bien qu'au matin du 22 août elle comprenait environ 5 000 hommes.

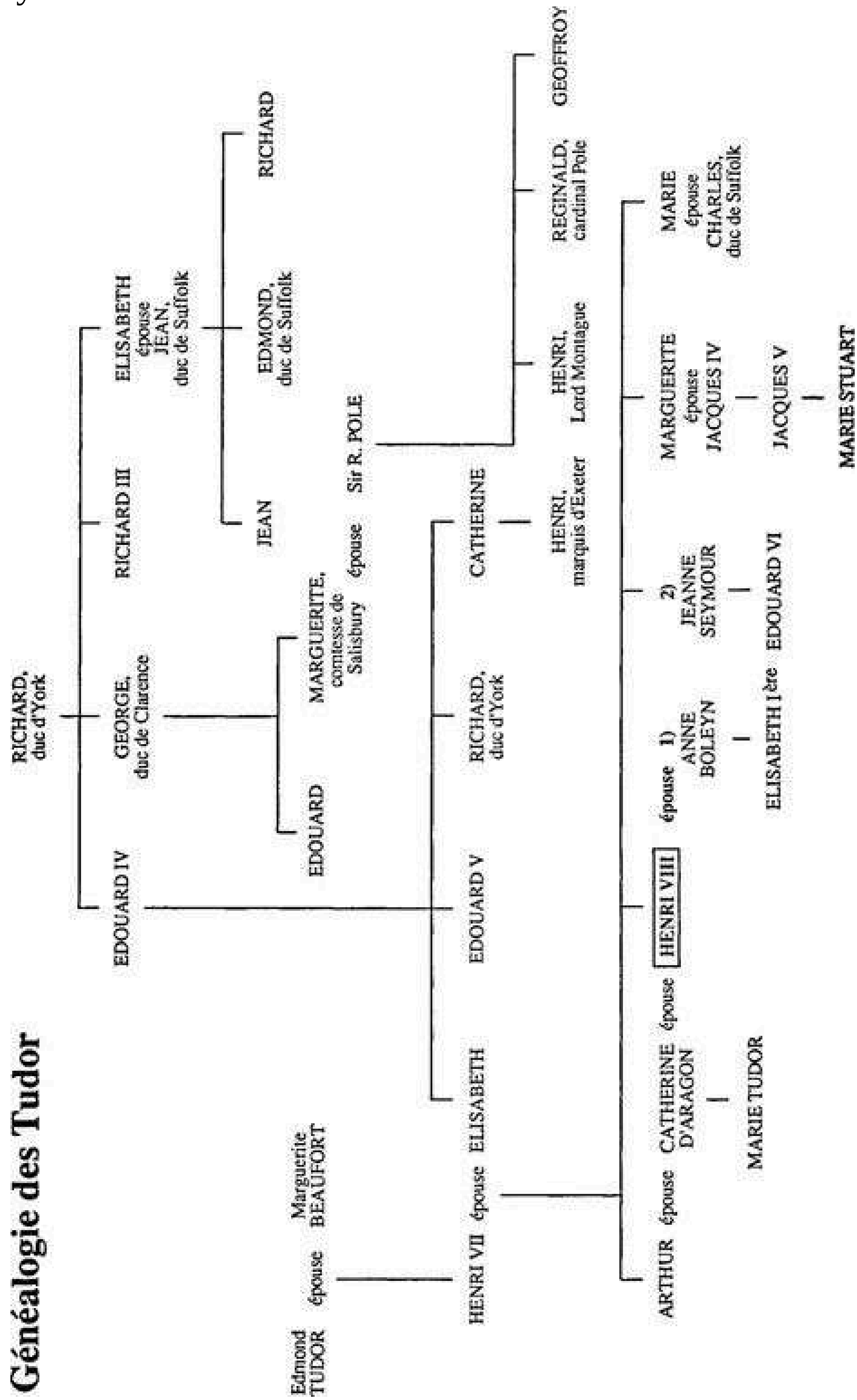
En face, Richard en commandait le double et occupait une position avantageuse ; redoutable guerrier, il pouvait mépriser l'hétéroclite cohue celte qui venait le défier. Il était pourtant inquiet, car il savait qu'une partie de la noblesse qui le suivait était prête à changer de camp au moindre signe de faiblesse de ses armes. La fidélité du puissant duc de Northumberland en particulier était plus qu'hésitante.

La bataille fut sanglante. Richard perdit tout sur un coup d'audace malheureux : entouré des seuls chevaliers de sa suite, il tenta de percer la ligne ennemie pour atteindre Henri; au moment décisif, Northumberland refusa de le soutenir ; le roi fut tué. On l'enterra au couvent franciscain de la ville voisine de Leicester. Un demi-siècle plus tard, au moment de la dissolution des monastères, sa tombe sera détruite et son corps jeté dans la rivière. Fin misérable de la rose blanche, autrefois si magnifique.

LES DROITS FRAGILES DES TUDOR

Immédiatement couronné roi sous le nom d'Henri VII, le vainqueur n'était pourtant que le représentant d'une rose dont le rouge avait bien pâli. Les titres d'Henri Tudor à la succession des Lancastre et du royaume paraissaient incertains. A ne considérer que la généalogie, les droits de Richard au trône d'Angleterre étaient bien supérieurs aux siens. Le vaincu de Bosworth était en effet frère du dernier roi, Édouard IV, et fils du duc d'York, Richard, qui lui-même était petit-fils d'Edmond, duc d'York, par son père Richard, et arrière-arrière-petit-fils de Lionel, duc de Clarence, par sa mère, Anne Mortimer. Or Lionel et Edmond étaient respectivement les deuxième et quatrième fils d'Édouard III, le vainqueur de Crécy, mort en 1377. Henri Tudor, lui, descendait du troisième fils d'Édouard III, Jean de Gand, duc de Lancastre, qui avait eu, avant mariage, un fils de Catherine Swinford, Jean Beaufort. Mais ce fils avait été légitimé par

Richard II, avec confirmation par le Parlement, puis par Henri IV, en 1407, moyennant une réserve



sur ses droits à la couronne. Jean Beaufort avait eu un fils, Jean, duc de Somerset, qui lui-même avait eu une fille, Marguerite Beaufort, mère d'Henri Tudor. Du côté maternel donc, le Tudor ne se rattachait aux Lancastre que par un fil douteux ; et qui plus est, il n'était apparenté qu'au troisième fils d'Édouard III, alors que Richard descendait du deuxième.

Du côté paternel, les origines du nouveau roi étaient encore plus étranges. Son père, Edmond Tudor, duc de Richmond, était fils de Jasper Tudor, duc de Pembroke, qui était lui-même le fils cadet de la veuve du roi Lancastre Henri V, Catherine. Or cette dernière s'était remariée avec un clerc de sa garde-robe, le séduisant Gallois Owen Tudor, l'inconvenance d'un tel mariage expliquant qu'il soit longtemps resté secret. Après la mort de Catherine, en 1437, Owen fut emprisonné sur ordre du Conseil royal, puis relâché en 1439 ; il combattit pour les Lancastre dans la guerre civile et fut exécuté après la victoire des yorkistes. Il était originaire d'une noble famille d'Anglesey, au nord-ouest du pays de Galles, bastion de la résistance celtique face à la monarchie anglo-normande.

L'hérédité ne conférait donc à Henri VII que des droits très discutables à la couronne. Son histoire personnelle révélait par ailleurs la fragilité de sa position. Né le 28 janvier 1457 au château de Pembroke, d'une mère de quatorze ans et d'un père décédé, il fut élevé dans les forteresses galloises par son oncle Jasper. En 1468, le pays de Galles ayant été une nouvelle fois conquis, l'enfant de onze ans tomba entre les mains de Lord Herbert, qui devint bientôt le nouveau duc de Pembroke. Deux ans plus tard, son oncle le délivrait et l'envoyait en Bretagne, chez les Celtes d'outre-Manche, pour échapper à la famille d'York, qui reprenait le pouvoir. Jusqu'en 1484, il vécut dans le duché de Bretagne, sous la protection du duc François II, jusqu'au moment où Richard III exigea son arrestation. Henri réussit à s'enfuir sous un déguisement et gagna l'Anjou. Les Beaujeu, qui exerçaient alors la régence en France et qui favorisaient tout ce qui pouvait nuire au roi d'Angleterre, lui prêtèrent 60 000 livres pour équiper sa petite flotte et facilitèrent le recrutement des 2 000 mercenaires dirigés par Philibert de Chandé.

Mais le Tudor, plus que sur ses maigres forces et sur ses droits contestables pouvait compter sur les divisions du parti d'York. Richard III

s'était aliéné une partie de la noblesse. Dès 1483 un complot avait regroupé le duc de Buckingham, Morton, évêque d'Ely, la famille Courtenay, la mère d'Henri, remariée à Lord Stanley. Les révoltés projetaient entre autres de favoriser le mariage d'Henri Tudor, héritier des ambitions lancastriennes, et d'Élisabeth, fille d'Édouard IV et nièce de Richard III, héritière des droits à la couronne de la famille d'York : le couple aurait ainsi réuni les deux roses. L'idée avait l'appui des principales personnalités yorkistes : outre Buckingham, Elisabeth Woodville, veuve d'Édouard IV, son frère Édouard Woodville, son fils le marquis de Dorset. Lorsque le complot fut déjoué, les chefs rejoignirent Henri en Bretagne, et le jour de Noël 1483, dans la cathédrale de Rennes, le Tudor et ses nouveaux alliés prêtèrent serment de rester fidèles les uns aux autres, Henri promettant d'épouser Élisabeth dès qu'il aurait conquis le trône.

Henri bénéficiait donc d'appuis importants dans le milieu de l'aristocratie anglaise. Bien des chefs de famille, que la crainte maintenait en apparence dans le parti du roi, étaient prêts à se rallier au dragon gallois. Encore fallait-il que le prétendant se montrât personnellement capable de l'emporter. Il fit ses preuves sur le champ de bataille de Bosworth, et au soir même de ce 22 août 1485, Lord Stanley coiffait son beau-fils de la couronne d'Angleterre, récupérée dans un buisson non loin du corps de Richard. Henri VII fut acclamé roi d'Angleterre par ses troupes victorieuses : le droit de conquête était la plus solide de ses justifications. Le nouveau souverain et son entourage pareraient bien entendu leur réussite d'un cadre légal et de théories respectables, mais la dynastie des Tudor devait son avènement au succès personnel d'un homme qui avait su profiter de circonstances favorables.

Si Henri VII sut exploiter habilement la situation, tout ne fut cependant pas facile. La mort de Richard était une chance inespérée puisqu'elle décapitait le parti des purs yorkistes et rendait improbable la continuation de la guerre civile. Il y aura certes encore quelques soubresauts, car la descendance d'York comprenait de nombreux rejetons qui tenteront leur chance. Mais Henri VII et Henri VIII les élimineront l'un après l'autre. C'est ainsi que le frère de Richard III, le duc de Clarence, laissait un fils, Édouard, duc de Warwick, et une fille, Marguerite. Édouard, âgé de dix

ans en 1485, est emprisonné à la Tour de Londres ; il y restera pendant quatorze ans, puis sera exécuté en 1499, sous prétexte de complicité avec le soulèvement yorkiste de Perkin Warbeck. Marguerite connaîtra le même sort en 1541 ; son fils aîné, Henri Pole, avait été exécuté trois ans auparavant, alors que le cadet, Reginald, cardinal Pole, s'opposera farouchement à Henri VIII. Richard III avait aussi une soeur, Élisabeth, qui épousa le comte de Suffolk, Jean de la Pole. De leurs trois fils, l'aîné, Jean, allait être tué à la bataille de Stoke, en 1487, alors qu'il participait à un autre soulèvement de tendance yorkiste, celui de Lambert Simnel ; le second, Edmond, enfermé à la Tour, sera exécuté en 1513, tandis que le troisième, Richard, perdra la vie à la bataille de Pavie en 1525. Enfin, le dernier petit-fils d'Édouard IV, Henri, marquis d'Exeter et un arrière-petit-fils du duc de Clarence seront à leur tour exécutés en 1538 et en 1557. Ainsi disparaîtraient les derniers membres de la famille d'York. Qu'ils aient été pourchassés pendant plus de soixante-dix ans après Bosworth montre qu'ils inquiétaient toujours la famille Tudor. Plusieurs rébellions tentèrent effectivement de leur redonner le pouvoir, et le roi en prit prétexte pour faire décapiter à chaque fois un prétendant. Les crises les plus sérieuses devaient être celle de 1487, qui aboutit à la bataille de Stoke, et celle de 1491-1497, menée par Perkin Warbeck. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVe siècle que la dynastie Tudor parut enfin assurée de la possession du trône.

UN PRESTIGE ROYAL INTACT

Sur le moment, personne ne mesura l'importance de Bosworth. La Chronique de Londres, contemporaine des événements, mentionne tout juste la bataille, au milieu de la litanie des nominations de maires et de shérifs, des exécutions et des épidémies, comme si la bataille n'avait été qu'une péripétie supplémentaire de la guerre des Deux-Roses. Depuis la destitution de Richard II en 1399, on avait assisté à tant de renversements de monarchies et à tant de règnes éphémères que la proclamation d'Henri VII fut accueillie avec indifférence par la population. La guerre civile était restée une affaire aristocratique, un règlement de comptes entre familles nobles. York ou Lancastre ? Le peuple des campagnes ne s'en

souciait guère. Quant aux villes, elles s'empressaient d'acclamer le vainqueur, souhaitant avant tout éviter les ennuis et continuer les affaires. Quelle que fût la couleur de la rose, les impôts restaient les mêmes, les institutions ne changeaient pas. Aucune idéologie n'était en jeu. Seul variait le blason des maîtres du moment, sur les écus de ces terribles chevaliers bardés de fer ou sur les livrées de leurs insolents domestiques. A Londres, le maire s'efforçait de maintenir le calme, et la Chronique décrit sans malice comment les corporations, à dix-huit jours d'intervalle, firent un triomphe à Richard III partant en guerre et à son vainqueur revenant de campagne. La même attitude prévalait dans les autres villes : Norwich envoyait des hommes aux deux partis, et York s'efforçait de garder les armées à bonne distance de ses murs.

Malgré le fracas des batailles et des trônes qui s'écroulaient, la vie économique du pays continuait, à peine perturbée. Rien de comparable avec l'affrontement des Armagnacs et des Bourguignons dans la France du début du XVe siècle. Les cités souffraient relativement peu ; les campagnes sans doute un peu plus à cause du passage des armées, mais celles-ci étaient peu nombreuses : il n'y avait pas plus de 15 000 hommes à Bosworth. Le commun peuple ne fut pas mêlé à la guerre des Deux-Roses. Tenu à l'écart, il comptait les coups. Le combat fut pourtant féroce, sans pitié, avec son cortège d'assassinats et d'hécatombes guerrières qui fourniront la matière des drames shakespeariens. L'aristocratie fut pratiquement la seule victime. « Et ainsi, de ma souvenance, dit Commynes, sont morts en ces divisions d'Angleterre, bien quatre-vingts hommes de la lignée royale d'Angleterre, dont une partie j'ay congnus [...]. L'Angleterre jouit de cette grâce particulière sur les autres royaumes que ni le pays, ni le peuple, ni les maisons ne furent dévastés, détruits ou démolis, mais les calamités et les infortunes de la guerre tombèrent surtout sur les soldats et particulièrement sur la noblesse. »

Cependant, le pays était las de ces combats qui, s'ils produisaient relativement peu de dégâts, entretenaient une incertitude néfaste, en particulier dans le domaine vital des exportations de laine vers le continent. Le duc de Bourgogne soutenait York, le roi de France Lancastre, et l'alternance des deux maisons au pouvoir entraînait des

difficultés commerciales avec la Flandre. Les marchands de Londres, de Norwich, d'Ipswich, les éleveurs de moutons, les importateurs de vins de Guyenne aspiraient à la stabilité politique. La nouvelle monarchie utilisera ce facteur pour consolider son assise. D'autant que, malgré les bouleversements récents, le prestige monarchique restait intact.Au-delà des querelles dynastiques, le peuple anglais était prêt à soutenir le détenteur de la couronne, quel qu'il fût.

Caractéristique de cet état d'esprit est la phrase que le comte de Surrey, Thomas Howard, fait prisonnier à Bosworth, aurait prononcée devant le nouveau souverain : « [Richard] était mon roi couronné, et si l'autorité du Parlement d'Angleterre avait couronné un bâton, je me battrais pour ce bâton ; et comme j'ai combattu pour lui, je combattrai pour toi, quand tu seras investi par ladite autorité. » Contrairement à la monarchie française, la continuité dynastique n'est pas en Angleterre le seul élément de légitimité ; elle apparaît même, peut-on dire, secondaire aux yeux du peuple. La véritable garantie du pouvoir est donnée par l'assentiment du Parlement. C'est en ce sens que le grand juriste du XVe siècle, John Fortescue, avait affirmé que la monarchie anglaise n'était pas absolue. Certes, le roi une fois installé bénéficiait d'énormes pouvoir, mais il avait impérativement besoin de l'assentiment initial du Parlement. Tous les éphémères souverains de la période précédente, y compris le dernier, Richard III, avaient eu soin de faire ratifier leur prise de pouvoir par l'illustre assemblée. Henri VII s'empressa de le faire à son tour : douze jours seulement après son entrée solennelle à Londres, le 3 septembre 1485, il convoquait son premier Parlement.

Celui-ci se réunit le 7 novembre. Le roi fit un discours dans lequel il proclamait son droit au trône par héritage et par le jugement de Dieu manifesté dans l'issue de la bataille. De semblables revendications étaient fréquentes depuis un tiers de siècle. Le cas présent paraissait cependant plus épineux que les précédents. On a vu la fragilité extrême des arguments proprement dynastiques de la famille Tudor ; il faut y ajouter qu'Henri était sous le coup d'une condamnation solennelle lancée par cette même institution parlementaire sous le règne précédent ; enfin, seul un roi couronné avait le droit de convoquer le Parlement. On nageait donc en pleine illégalité, et c'est pourquoi le projet de loi qui fut présenté

à l'assemblée s'appuyait uniquement sur la reconnaissance du fait accompli. Les Lords et les Communes devaient reconnaître que « pour la satisfaction de Dieu tout-puissant, la richesse, prospérité et sûreté du royaume, le bien-être de tous les sujets du roi et la levée de toute ambiguïté, il soit ordonné, établi et appliqué par l'autorité du présent Parlement, que l'héritage des couronnes des royaumes d'Angleterre et de France [...] soit, repose, reste et demeure dans la très royale personne de notre nouveau souverain seigneur le roi Henri septième et dans les héritiers de son corps à perpétuité [...] et en aucun autre ». Suivant la formule consacrée, le roi, avec l'accord des lords spirituels et temporels et à la requête des Communes, donna en français son assentiment : « Le roy le voet en toutz pointz. » La naissance de la nouvelle dynastie marquait le triomphe de l'esprit pratique : un hors-la-loi, descendant d'une obscure famille galloise et d'un cadet légitimé du troisième fils d'Édouard III, était proclamé roi d'Angleterre par un Parlement qu'il n'avait pas le droit de réunir. Mais il avait pour lui deux forces supérieures au droit : il était vainqueur et le pays entier aspirait à la paix. La loi de 1485 allait légitimer cent dix-huit ans de monarchie Tudor, que même les problèmes matrimoniaux d'Henri VIII ne viendront pas troubler.

Pour asseoir sa légitimité, Henri entreprend immédiatement d'épouser les droits de la famille d'York à la couronne — qui étaient beaucoup plus solides que les siens — en la personne d'Élisabeth, fille d'Édouard IV et nièce de Richard III. Celle-ci était cependant sa parente lointaine ; le mariage ne pouvait se faire sans une dispense pontificale, processus qui allait devenir une manie de famille. Il n'y eut cette fois aucun problème : dès le mois de novembre, Henri obtint la dispense du légat en Angleterre, l'évêque d'Imola, et sans attendre la confirmation d'Innocent VIII — qui ne signera la bulle que le 6 mars 1486 — il épousa Élisabeth le 18 janvier. Le 27 mars, le pape ajouta une autre bulle, qui confirmait le titre royal d'Henri et menaçait d'excommunication ceux qui se rebelleraient contre lui. En se ralliant ainsi au fait accompli, Rome témoignait sa confiance au roi et ajoutait son autorité spirituelle — qui pouvait toujours servir — à l'arsenal hétéroclite des justifications du Tudor.

Pressé d'accumuler les gages de fidélité envers sa famille, Henri VII engendra immédiatement un fils, qui naquit neuf mois presque jour pour

jour après son mariage, le 20 septembre 1486, à Winchester. De façon tout à fait appropriée, le prince de Galles reçut le nom du héros breton, modèle des preux, Arthur. En lui, les deux roses étaient enfin réunies.

AFFAIBLISSEMENT DE LA NOBLESSE ET DE L'ÉGLISE

Restait enfin, pour consolider les bases de la monarchie, à opérer le ralliement de la turbulente aristocratie anglaise. Les chefs du parti yorkiste étaient décimés : Ratcliff, Brackenbury, Ferrers, Catesby, Norfolk, étaient morts à Bosworth ; Lovell et Lincoln avaient disparu ; Northumberland et Surrey étaient prisonniers. Henri utilisa contre les ex-partisans de Richard un mélange bien dosé de sévérité et de clémence : il fit d'abord adopter par le Parlement une loi précisant que tous ceux qui avaient lutté contre lui à Bosworth étaient des rebelles, laissant placer la menace générale de l'exil et de l'exécution, ce qui lui permit d'accorder ensuite généreusement des pardons individuels. Northumberland et Surrey furent libérés ; d'autres obtinrent leur grâce complète ou partielle. Le noyau des fidèles fut largement récompensé, les châteaux royaux changèrent de mains ; des titres furent distribués : Stanley devint comte de Derby, Pembroke duc de Bedford, Courtenay comte de Devon, une douzaine de chevaliers bannerets furent créés, des postes administratifs et financiers distribués. Le roi estimait si bien maîtriser la situation qu'il renvoya ses mercenaires étrangers et ne conserva qu'une maigre garde permanente d'environ cinquante hommes : les archers, appelés yeomen of the guard. Chargés de veiller sur sa personne, ils furent parfois utilisés pour disperser les rares émeutes londoniennes de la fin du siècle. Avec les quelques canonniers de la Tour de Londres, qui servait à la fois d'arsenal et de prison, ils formaient la seule armée permanente d'Henri VII.

La nouvelle dynastie n'était pourtant pas à l'abri des révoltes et des complots. Les troubles, qui se succédèrent jusque dans les premières années du XVI[e] siècle, expliquent la prudence des rois étrangers à l'égard du Tudor. Trente ans de guerre civile avaient considérablement éclairci les rangs de la noblesse et affaibli les survivants, mais elle constituait encore une force avec laquelle il fallait compter. Exécutions, confiscations, exils, extinction de lignées directes avaient été compensés

pour d'autres par des dons, récompenses, héritages, empiétements et faveurs royales. Les souverains avaient dû bien souvent accorder une autorité accrue aux principaux féodaux de leur parti. La justice royale était entravée, parfois avec succès, par les justices seigneuriales. Dans le Nord surtout, les cours baroniales des grands féodaux restaient quasiment indépendantes, jouissant des anciennes « libertés », qui leur conféraient une large juridiction criminelle et civile ; de nombreux aspects de la vie économique et sociale dépendaient encore de leur seule autorité dans les lointains comtés de Cumberland, Northumberland, Durham ou Yorkshire.

Mais, ici comme en France, le déclin de l'aristocratie face au pouvoir royal était inéluctable, et le redressement de la monarchie sonnait le glas des grands féodaux. Les énormes châteaux forts, sans cesse remaniés et agrandis pendant la guerre civile, adaptés aux débuts de l'artillerie, puissamment équipés d'armes et de machines, et dotés en même temps de luxueux appartements dont le grand hall, de proportions gigantesques, était la pièce maîtresse, servaient encore de cadre grandiose à la vie seigneuriale. Typique à cet égard est le château de Warwick, la forteresse du «faiseur de rois », avec sa formidable façade orientale, défendue par de profonds fossés, une barbacane et les trois énormes tours de César, de l'Horloge et de Guy, hautes de quarante-deux mètres; du côté de la ville, les tours de Clarence et de l'Ours, plus basses, dotées de canons, contrastent avec l'agréable façade qui domine la rivière Avon, sur laquelle s'ouvrent des logements confortables et clairs. Admirable construction, apogée de l'art militaire médiéval et synthèse de la puissance guerrière et du faste extravagant de l'aristocratie du XVe siècle. A la même échelle et du même style, voici le château d'Arundel dans le Sussex, siège de la famille Fitzalan, ou celui de Kenilworth, près de Coventry. Dans les marches galloises, le château de Raglan, édifié à partir de 1432 par William Herbert, duc de Pembroke, conciliait grâce et puissance avec son énorme donjon indépendant et ses mâchicoulis ornés ; ses tours, percées de canonnières et d'archères cruciformes, étaient aussi décorées de fenêtres géminées et de niches abritant des statues d'empereurs romains. Pouvant contenir une garnison de 800 hommes, cette splendide construction ne succomba qu'en 1646, après un siège qui immobilisa une armée de 3 500 hommes. Plus austères, les grands châteaux du Nord :

forteresse géante comme Alnwick, résidence des comtes de Northumberland, protégée par sa double enceinte et ses tours hérissées de statues ; Raby, siège de la famille Neville ; Bamburgh, incroyable masse de pierre dressée sur un éperon rocheux dominant la mer du Nord ; Norham et Durham, appartenant à l'évêque de cette dernière ville, et tant d'autres, aujourd'hui disparus ou en ruine.

Ces orgueilleuses bâtisses vivaient pourtant leur dernière heure de gloire. Malgré les prouesses des ingénieurs militaires, chacun savait que ces façades, quelle que fût leur épaisseur, ne tiendraient pas longtemps devant l'artillerie royale. En outre, comme le souverain, les grands barons ne pouvaient plus guère compter pour faire la guerre que sur des troupes mercenaires qui coûtaient fort cher. Or les revenus étaient en baisse. Terminées, les profitables campagnes de la guerre de Cent Ans, les lucratives années de Crécy, Poitiers et Azincourt, d'où l'on ramenait de riches prisonniers rançonnables et les fruits du pillage des bonnes villes de France ; terminées aussi les bonnes années des rentes seigneuriales, qui permettaient d'entretenir largement le modeste train de vie médiéval. Les revenus de la terre, le plus souvent fixes, n'avaient pas suivi la hausse générale des prix déclenchée par les ravages de la peste noire et accélérée par l'essor du commerce. Les revers de la guerre civile avaient amputé l'héritage ; la course aux armements était ruineuse : l'armure de tournoi, luxe qui atteignit son apogée à la fin du XVe siècle, et que l'on faisait souvent venir de Nuremberg ou de Milan, coûtait une véritable fortune.

Le faste de la vie aristocratique dépassait alors tout ce qu'on avait connu jusque-là ; non pas le faste raffiné des cours italiennes de la même époque, mais le faste extravagant de l'automne du Moyen Age, le luxe décadent d'une société qui se meurt, qui se consume dans les excès du gothique flamboyant. Les voyageurs italiens eux-mêmes étaient stupéfaits. Vêtements de soie et fêtes engloutissaient des sommes colossales. Le 6 janvier 1508, Edouard Stafford, duc de Buckingham, célébra somptueusement l'Épiphanie : 519 invités à midi, 400 le soir ; il y eut des ménestrels, des musiciens, des acrobates, des montagnes de volailles et de gibier, accommodés par les meilleurs cuisiniers et arrosés par 521 quarts de bière (presque 600 litres). Les livres de comptes d'Henri Algernon Percy, cinquième comte de Northumberland (1478-

1527), révèlent la détresse financière et la folie de dépenses de ces grands barons : une maison de 166 serviteurs et domestiques de tous rangs lui coûtait annuellement 933 livres 6 shillings 8 pence, soit l'équivalent du quinzième des dépenses de la maison royale ; la splendeur de ses châteaux était proverbiale ; lorsqu'il accompagnait le roi en France, il était suivi d'un train splendide ; il ne négligeait pas non plus les choses de l'esprit, faisant recopier et enluminer des manuscrits de poésie, entretenant une bibliothèque des dames et une bibliothèque des messieurs, pensionnant le poète Skelton. A sa mort, il laissait 13 livres 6 shillings 8 pence en espèces, et 17 000 livres de dettes.

En ce milieu du XVe siècle, les grands nobles tombent à la merci des prêteurs et du roi, dont les domaines se sont agrandis des confiscations réalisées pendant la guerre civile, et dont les châteaux, non moins vastes que ceux des féodaux, parsèment le pays. Les revenus des pairs du royaume s'échelonnent de 500 à 1 000 livres par an, et ceux de la moyenne noblesse — environ 9 000 familles — de 10 à 800 livres : ce sont des ressources bien insuffisantes pour se lancer dans des aventures politiques ou guerrières risquées. Peut-être est-ce là, outre les changements de fortune qui ont suivi la guerre des Deux-Roses, la précarité de la situation politique et la relativisation morale de cette fin de siècle, l'une des causes de la faillite de l'idéal chevaleresque. L'esprit pratique, dont le roi donnait l'exemple, était poussé par beaucoup jusqu'au cynisme et à la déloyauté la plus complète. Dans ce royaume du Nord, peu touché encore par les modes italiennes, chacun cultivait le machiavélisme qui imprégnait l'air du temps. « La situation et les dispositions des hommes étaient alors telles qu'on ne pouvait pas dire à qui faire confiance et qui craindre », écrit Thomas More. Le duc de Buckingham s'était trouvé d'excellentes raisons pour soutenir Édouard IV, puis Richard III contre ses neveux, et de meilleures encore pour trahir Richard au profit d'Henri, s'estimant mal récompensé pour ses services. La loyauté chevaleresque avait vécu, l'heure était au pragmatisme et le succès souriait au plus rusé et au plus fort. Ces nouveaux critères de fidélité ne pouvaient que servir Henri Tudor, vainqueur sur le champ de bataille, élevé en exil dans un climat de défiance perpétuelle, et qui avait

profité pendant son long séjour en France des leçons du vieux renard Louis XI.

Si la nouvelle dynastie pouvait profiter de l'irrémédiable déclin de la noblesse, elle n'avait pas grand-chose à redouter non plus de l'autre force traditionnelle, l'Église. Là aussi, la façade restait imposante et fastueuse. Les généreuses fondations de la noblesse et des marchands accroissaient une fortune globale déjà considérable ; elles permettaient l'édification, l'agrandissement ou l'achèvement de ces merveilleuses églises paroissiales et chapelles du gothique flamboyant, de ces oratoires privés et de ces gigantesques cathédrales de style perpendiculaire. La seconde moitié du XVe siècle vit fleurir les fameuses voûtes en éventail, si typiques de l'art anglais : celles de la cathédrale de Norwich, que l'évêque Goldwell dota peu avant 1500 d'une audacieuse flèche culminant à 105 mètres; celles de l'église abbatiale de Bath, commençées par William Vertue en 1499, et ces incroyables dentelles de pierre de la chapelle de King's College à Cambridge et de la chapelle d'Henri VII à l'abbaye de Westminster. Les chantreries encerclaient le chœur des cathédrales, toutes plus magnifiques les unes que les autres : notamment celles du cardinal Beaufort et de l'évêque Thomas Langton à Winchester. Les églises paroissiales n'étaient pas en reste : dans le riche district occidental des Cotswolds, entre Bristol, Gloucester, Coventry et Oxford chacune d'elles a l'opulence d'une cathédrale. Les fabriques paroissiales de ces villages d'industrie textile faisaient percer d'énormes verrières, construire des porches monumentaux, des tours à clochetons et pinacles ; les marchands multipliaient les monuments funéraires bariolés. Dans le Gloucestershire, voici l'église de Cirencester, longue de soixante mètres, large de trente ; sa tour carrée de style perpendiculaire date de 1400 ; la chapelle de la Trinité y est ajoutée en 1430 par la corporation des tisserands, de même que le porche nord; en 1450 on y reconstruit la chapelle de la Vierge; en 1500 le porche sud est surélevé de deux étages de salles en style perpendiculaire avec fenêtres à oriel ; en 1508, la chapelle Sainte-Catherine est dotée d'une voûte en éventail ; de 1515 à 1530 toute la nef est reconstruite et percée de larges baies en perpendiculaire tardif. Et combien de cas semblables ! Si la vitalité de l'Église se mesurait au

nombre de chantiers et à la beauté des monuments, jamais peut-être l'Église d'Angleterre ne fut plus vivante qu'au XVe siècle.

Sa structure restait imposante puisqu'elle comptait deux provinces ecclésiastiques, Canterbury et York, dix-neuf énormes diocèses, 600 maisons religieuses, une multitude de paroisses, estimées, sans doute avec exagération, à 40 000 ou 50 000 par les contemporains. « C'est le clergé qui a la haute main sur le pays, aussi bien en temps de paix que de guerre [...] et le dicton populaire local qui dit que les prêtres sont une des trois générations heureuses du monde n'est pas sans fondement », déclarait un ambassadeur vénitien. Les postes politiques les plus importants, à commencer par celui de chancelier, étaient occupés par des évêques, qui avec les abbés formaient les lords spirituels au Parlement. Le clergé avait ses assemblées nationales régulières, les Convocations, ayant compétence pour discuter avec le roi.

En fait, le clergé ne pouvait être puissant qu'en accord avec le souverain. Les élections épiscopales étaient devenues depuis longtemps de simples formalités aboutissant à la consécration d'évêques choisis par le roi, essentiellement en fonction de critères politiques. Depuis les grands conflits du XIIIe siècle qui avaient abouti aux statuts de Provisors[1] et de Praemunire[1], qui restreignaient les droits de Rome, le pape se contentait d'approuver les choix royaux. Chez les fidèles, les vieux courants hétérodoxes qui s'étaient manifestés au XIVe siècle avec Wycliff et au XVe avec les lollards, critiquant les pouvoirs et la richesse de l'Église, n'avaient pas disparu. L'observateur italien déjà cité signale que les Anglais, s'ils «n'omettent aucune des formes qui caractérisent les bons chrétiens, cependant, ont pour beaucoup des opinions variées en matière de religion ». Les biens d'Église n'étaient pas sans attirer la convoitise des laïcs, surtout les vastes bâtiments et domaines des réguliers, dont le nombre était tombé à environ 7 000 moines et 2 000 nonnes à la fin du siècle. Plus qu'une papauté lointaine et dont on se méfiait, la monarchie était le principal protecteur d'une Église sur la défensive.

A l'issue de la guerre des Deux-Roses, le pouvoir royal anglais, en dépit des avatars récents, trouvait donc des circonstances exceptionnellement favorables : des villes et des campagnes lasses de la guerre, indifférentes à son issue, et qui aspiraient au retour de l'ordre ;

une noblesse décimée et appauvrie, de plus en plus dépendante à l'égard du gouvernement ; une Église fragile qui s'abritait plus que jamais derrière le bras séculier. Avec un peu d'habileté, le nouveau roi pouvait assurer les bases de sa dynastie. Et de l'habileté, Henri Tudor n'en manquait pas.

LE PARLEMENT : LIMITE ET INSTRUMENT DU POUVOIR ROYAL

Outre cette conjoncture favorable, le Tudor bénéficiait d'un immense avantage sur ses confrères européens : son royaume possédait la structure politique et administrative la plus évoluée et la plus efficace de l'époque. La machine gouvernementale anglaise était incontestablement la plus perfectionnée qu'on pût alors trouver. Ne venait-elle pas de faire la preuve de sa solidité en sortant indemne de trente ans de guerre civile ? Sur une base anglo-saxonne s'étaient greffés successivement la robustesse normande, le réalisme angevin des Plantagenêt et l'esprit de compromis d'Henri III et d'Édouard Ier. Henri VII héritait d'un remarquable instrument de pouvoir. Il allait y ajouter sa touche personnelle et léguerait ainsi à son fils un outil parfaitement rodé.

La plus grande originalité du système anglais résidait dans le partage du pouvoir entre le roi et le Parlement, dont les relations, suivant les circonstances, pouvaient être harmonieuses



ou tendues. Sous les Tudor, ce fut une constante idylle, jusqu'à la montée du puritanisme sous Élisabeth Ire.

Le Parlement, depuis sa première grande réunion officielle en 1295, représentait théoriquement les trois états du royaume. Les lords spirituels étaient désormais peu nombreux : deux archevêques, dix-neuf évêques et seulement vingt-sept abbés, alors que ces derniers avaient été soixante-quinze en 1305. Créatures du roi, ils ne manifestèrent aucune opposition sous le règne d'Henri VII, qui ne manqua pas, à chaque vacance de siège épiscopal, de spécifier aux chapitres dans sa lettre de «congé d'élire» le nom du candidat qui lui agréait. Quant aux lords temporels, ils comprenaient à l'origine uniquement les comtes (earls) et les barons. Au XIVe siècle s'y ajoutèrent les ducs (dukes) et les marquis (marquess), titres importés de France et qui récompensèrent certains fidèles serviteurs de la monarchie : les duchés de Lancastre, Clarence, Gloucester et York furent créés par Édouard III, et le marquisat de Dublin par Richard II. Ces titres n'avaient qu'une signification honorifique : contrairement à la pratique française, ils n'impliquaient aucun pouvoir territorial ou judiciaire. Le droit de siéger à la Chambre des lords était héréditaire, et non rattaché à la possession de tel ou tel domaine. Seul privilège de ces lords ! en cas de trahison ou de félonie, ils étaient jugés par leurs pairs; pour les offenses mineures, ils dépendaient comme tout le monde des tribunaux royaux, étant toutefois exemptés de la prison pour dettes. La prééminence des pairs était donc exclusivement sociale ; en aucun cas ils ne formaient un ordre privilégié. Le roi avait le droit de créer de nouveaux pairs, mais il utilisait rarement cette prérogative qui, par l'hérédité, engageait l'avenir. Aussi les pairs laïcs étaient-ils peu nombreux : quarante au total dans les dernières années du règne d'Henri VII.

Plus originale encore est la Chambre des communes, composée de deux groupes de représentants élus : les chevaliers d'une part, les citoyens et les bourgeois d'autre part. Chacun des trente-sept comtés d'Angleterre élisait deux chevaliers, choisis parmi les gentilshommes (gentlemen), écuyers (squires) ou chevaliers adoubés (knights), résidant dans le comté ; les électeurs étaient les francs-tenanciers d'une terre rapportant au moins 40 shillings par an, toutes charges payées. Les tenanciers à bail (leaseholders) étaient exclus du vote, quelle que fût la valeur de leur exploitation. Sous Henri VII, avant que ne commence la grande inflation

du XVIe siècle, un revenu de 40 shillings est encore assez considérable pour limiter le corps électoral à un petit nombre de grands et de moyens propriétaires. Enfin, les cités épiscopales élisaient des citoyens et certaines villes, portant le titre de bourg (boroughs) élisaient des bourgeois (burgess). Le nombre des bourgs était fluctuant : on en comptait 166 au début du XIVe siècle, mais seulement 99 en 1445; Henri IV en ajouta huit, Édouard IV, cinq; la première Chambre des communes d'Henri VIII regroupera 224 citoyens et bourgeois. Le privilège d'être un bourg n'était en effet pas très recherché : outre l'entretien du député pendant la session parlementaire, la communauté urbaine ainsi honorée avait à supporter des impôts plus élevés que le reste du comté. Certaines villes particulièrement importantes avaient obtenu le titre de comté ; elles possédaient chacune un shérif[2] et un système électoral particulier, proche de celui des véritables shires (comtés). C'était le cas de Londres depuis le XIIe siècle, de Bristol depuis 1373, d'York depuis 1396, de Newcastle, Norwich, Lincoln, Hull, Southampton, Nottingham, Coventry, Canterbury depuis le XVe siècle.

La franchise électorale variait considérablement d'un bourg à l'autre, les plus oligarchiques étant les plus récents, réservant le droit de vote aux plus riches marchands et artisans, qui se partageaient déjà les fonctions municipales. Cette riche bourgeoisie joue un rôle de plus en plus important dans les débats en raison de son poids économique croissant. Un fait révélateur a cet égard : alors que le speaker (président) des Communes était traditionnellement un chevalier, en 1533, pour la première fois, un bourgeois fut élu à cette charge : Humphrey Wingfield, représentant de Yarmouth. Tradition oblige, il fut immédiatement armé chevalier.

Les membres des Communes étaient rétribués par leurs électeurs : quatre shillings par jour pour les chevaliers, deux shillings pour les bourgeois, ce qui, à une époque où le salaire quotidien d'un artisan qualifié était fixé, dans les règlements de 1515, à cinq ou six pence, constituait une confortable indemnité (1 shilling = 12 pence).

Lords et Communes siégeaient séparément. A proprement parler, seuls les premiers formaient parlement, se réunissant dans la chambre du même nom, située à l'intérieur du palais royal de Westminster. Les

Communes tenaient leurs réunions, plus modestement, dans la salle capitulaire ou le réfectoire de l'abbaye voisine, et, sauf occasions exceptionnelles, seul le speaker avait accès à la chambre du Parlement.

Par son mode d'élection et sa composition, le Parlement anglais n'était pas sans ressembler aux états généraux du royaume de France. Là s'arrête toutefois la similitude. Par la fréquence de ses réunions et l'étendue de ses pouvoirs, le Parlement jouait un rôle infiniment plus important que la très épisodique assemblée française. Dès le XIVe siècle, des statuts prévoyaient des sessions annuelles ; ils ne furent pas respectés à la lettre, mais les besoins financiers croissants des souverains les obligèrent à faire de très fréquents appels aux représentants qualifiés de leurs sujets, d'autant plus que les impôts n'étaient en général accordés que pour un an. Henri VII se conforma à cette pratique — comment faire autrement? — et en 1498 il avait déjà réuni six fois le Parlement.

Moins avantagé dans ce domaine que son «cousin» le roi de France, qui vient de réussir à imposer l'impôt direct permanent, le roi d'Angleterre doit obtenir l'accord du pays chaque fois qu'il souhaite recueillir des revenus supérieurs à ceux de son domaine propre, ce qui est désormais régulièrement le cas. Le principe est absolu en ce qui concerne l'impôt direct ; il est moins strict pour les taxes indirectes sur les échanges, mais une série de statuts hérités du XIVe siècle ne laissait au roi qu'une marge de manœuvre extrêmement réduite. Les besoins de la guerre de Cent Ans avaient poussé les souverains à chercher des moyens détournés de remplir leur trésor de guerre, par des dons forcés et des «bienveillances» extorquées. Le Parlement de 1483 avait interdit ces pratiques. Le pouvoir royal n'avait donc plus le choix, et lors de chaque session parlementaire on assistait au grand marchandage : une taxe en échange de tel avantage ou de telle promesse. Tout dépendait de l'habileté des parties et de la popularité de la politique royale.

A ce jeu, Henri VII se révéla un maître, et les leçons paternelles ne seront pas perdues pour son fils, qui régnera en parfaite entente avec son Parlement. Certes, il avait différents moyens de manipulation. Lors des élections tout d'abord, des pressions étaient possibles en faveur des « bons » candidats, mais tout laisse supposer qu'elles se déroulèrent sans irrégularités. Lorsqu'il y eut une élection troublée à Leicester, le roi

ordonna que désormais la procédure ait lieu en présence de quarante-huit notables. D'autre part, le speaker des Communes était toujours une personne agréable au roi, voire un ami personnel, comme Thomas Lovell en 1485, qui avait combattu à Bosworth et qui devint chancelier de l'échiquier, Richard Empson en 1491, chancelier du duché de Lancastre, ou Edmond Dudley en 1504, l'un des rares partisans de l'absolutisme ; trois autres avaient fait carrière au service du roi. Outre leur rétribution officielle de 100 livres, ces personnages étaient largement pourvus de cadeaux et peu enclins à résister à la volonté royale.

Mais Henri VII n'eut pas à employer la corruption. C'est de leur plein gré que les Communes accédèrent à ses demandes, au demeurant fort raisonnables. Bourgeois et chevaliers étaient reconnaissants à ce roi pacifique et économe d'avoir ramené la paix et la stabilité, et ils obtenaient, en échange d'impôts modérés, des satisfactions non négligeables dans le domaine économique. Leur complaisance allait jusqu'à accepter les nombreuses « provisions » que le roi ajoutait aux textes parlementaires.

La saine législation économique d'Henri VII fit beaucoup pour lui concilier les faveurs des producteurs et des marchands : attentif à la qualité des produits, il protégea les négociants anglais, ceux de l'Étape[3] en particulier, face à la concurrence étrangère, fit respecter les règlements et les domaines propres des corporations. Sa monnaie fut de très bonne qualité, et pour la première fois, monnaie de compte et monnaie réelle coïncidèrent : on vit apparaître en 1490 le « souverain », belle pièce d'une livre, et en 1504 le shilling, d'une valeur de 12 pence.

Les Communes avaient l'initiative des lois de finance, car elles en supportaient l'essentiel de la charge. Suivant les demandes du gouvernement, elles proposaient la levée d'un impôt (un dixième et un quinzième des revenus le plus souvent). Le projet passait ensuite devant les Lords, pour obtenir leur assentiment, qu'ils ne refusaient jamais. Les lords spirituels n'étaient d'ailleurs pas concernés, car ils décidaient de leurs propres subsides au sein de leur assemblée particulière, la Convocation. En dépit d'impôts modérés, Henri VII laissa à sa mort des coffres pleins — 1,8 million de livres —, fait exceptionnel dans l'histoire de toutes les monarchies. C'est que le rusé Gallois savait faire jouer tous

les ressorts lucratifs : amendes, confiscations, exactions, droits abusifs de relief[4] et de garde[5]. Et comme il fut sans doute aussi le souverain le plus avare de son époque, il put éviter d'indisposer ses fidèles bourgeois par d'intempestives requêtes financières.

Les pouvoirs du Parlement étaient également législatifs. Cette législation prenait la forme de «statuts» (statutes), dont le préambule exprimait l'élaboration : « Le roi, notre souverain seigneur Henri VII, en son Parlement tenu à Westminster, avec l'assentiment des Lords spirituels et temporels et des Communes dudit Parlement assemblé, et par l'autorité du même Parlement, a fait rédiger certains statuts et ordonnances, de la manière et forme ensuivant. » La formulation, qui revient trois fois sur le mot de Parlement, montre bien le rôle désormais prépondérant de ce dernier ; si le roi reste la source de la loi, seul l'assentiment des Lords et des Communes peut la rendre effective. Cette insistance sur l'autorité parlementaire se fait jour à partir de 1421, et plus encore de 1433.

Le statut est la forme la plus solennelle de législation, et il est admis depuis le XIVe siècle que le roi ne peut le révoquer. Il le fait parfois cependant, mais cela est toujours considéré comme un abus de caractère tout à fait exceptionnel. Il use plus souvent de son pouvoir de dispenser certaines personnes de l'obéissance à tel ou tel statut (dispensing power). Les souverains du XVe siècle ont fréquemment utilisé ce droit en faveur d'ecclésiastiques, que les statuts de mainmorte auraient empêché d'acquérir des terres. Mais les limites de cette pratique restaient imprécises.

Le Parlement a l'initiative des lois. A l'époque d'Henri VII, la coutume est déjà établie, qui veut que l'assemblée rédige le texte complet du projet de loi (bill) sous la forme élaborée d'un statut, au bas duquel le roi fait inscrire, en français, son accord (« le roy le veut ») ou son opposition (« le roy s'avisera »). En dehors de ces lois générales et solennelles, l'équivalent des édits français, le souverain peut légiférer au sein de son conseil sur des questions mineures ou temporaires, sous forme d'ordonnances. Les limites de ce pouvoir (ordaining power) sont très floues et ont parfois conduit à des abus de la part de souverains aux tendances absolutistes, notamment Richard II.

Le Parlement possède enfin des pouvoirs judiciaires, largement utilisés dans les cas graves. Les pairs accusés de félonie ou de trahison sont jugés par la Chambre des lords ou, si elle n'est pas en session, par un tribunal de pairs présidé par le Lord High Steward (maître de la maison du roi). Les Lords peuvent également corriger les erreurs commises par les cours inférieures sur l'interprétation de la loi. Plus importante est la procédure d'impeachment : les Communes peuvent traduire quiconque en jugement devant les Lords. Le premier cas fut, en 1376, celui de Lord Latimer, chambellan du roi; en 1386 le procédé fut utilisé contre le duc de Suffolk. Mais aucun cas n'est signalé après 1450, et cette arme sera d'un usage peu courant avant le XVIIe siècle. Plus utilisé est l'acte d'attainder, par lequel on peut se débarrasser sans jugement de personnages politiquement dangereux. Procédure législative et non judiciaire, l'attainder permet de condamner, presque toujours à mort, et sans procès, telle ou telle personne. Ce pourrait être un merveilleux outil d'arbitraire, mais, comme tout statut, il requiert l'accord du roi et du Parlement. Lorsque ce dernier est docile, le souverain n'hésite pas à envoyer au bourreau ses ennemis par ce moyen: en 1459, plusieurs nobles yorkistes perdirent ainsi la vie ; en 1461, ce fut le tour des lancastriens ; puis Henri VI lui-même fut enfermé à l'initiative d'Édouard IV en vertu d'un acte d'attainder ; en 1477, le duc de Clarence en fut à son tour victime. Henri VIII tirera largement profit de cette arme.

LE ROI ET SON CONSEIL : DE LARGES POSSIBILITÉS D'ACTION

Placé devant l'obligation de collaborer avec son Parlement, le roi d'Angleterre n'en conserve pas moins, à la fin du XVe siècle, de larges possibilités d'action, en jouant sur les ambiguïtés et les imprécisions de la coutume. Depuis la destitution de Richard II, en 1399, il n'est plus question d'absolutisme, et aucun souverain anglais ne pourra par la suite sérieusement envisager de rétablir ce système. En ce domaine comme en bien d'autres, les Anglais ont devancé de plusieurs siècles les pratiques gouvernementales du continent. De 1377 à 1399, à une époque où le pouvoir royal commence tout juste à progresser en France avec Charles

V, avant d'être plongé dans la tourmente par la folie de Charles VI, Richard II mettait en application, de façon consciente et méthodique, ainsi que l'ont clairement montré les historiens du droit constitutionnel anglais, Stubbs et Maitland, une théorie cohérente de l'absolutisme : le roi est au-dessus de la loi, ou, plus exactement, il est la loi vivante, que rien ne peut limiter. Toute opposition ou contestation est assimilée à une trahison. Cette conception heurtait trop la pratique et les mentalités établies : Richard perdit le trône, et sa défaite devant Henri de Lancastre marqua la ruine définitive de sa politique.

Les limites de la nouvelle monarchie ont été énoncées par le plus grand légiste de la maison de Lancastre, Sir John Fortescue, chiefjustice de la cour du banc du roi en 1422 et mort en 1476. En 1469, dans son grand ouvrage, De laudibus legum angliae, il dresse un parallèle entre le roi de France, qui «dirige son peuple par de telles lois qu'il a faites lui-même, et qui donc peut les assujettir à des tailles et autres impositions sans leur consentement », et le roi d'Angleterre, qui « ne peut diriger son peuple par d'autres lois que celles auxquelles il a consenti. Et ainsi il ne peut pas le soumettre à des impositions sans son consentement ». Le roi d'Angleterre n'est pas un monarque absolu, répète-t-il ; il doit se soumettre à la loi. Quant à cette dernière, elle est issue de la loi divine directement ou par l'intermédiaire de la loi de nature. Le roi en Parlement ou en Conseil « déclare » cette loi, il ne la crée pas, et elle est invalide si elle ne s'accorde pas avec la volonté de Dieu. La coutume, l'administration, les tribunaux sont là pour confirmer la coïncidence de la loi divine et de la loi royale.

Mais une fois admises ces limites, le roi dispose encore de larges pouvoirs. De façon surprenante, la guerre des Deux-Roses ne les a nullement affaiblis. La succession royale a été perturbée, certes, mais le roi reste le roi, indispensable. En dépit des batailles et des morts, le conflit a été superficiel. Aucune théorie n'est venue remettre en cause le pouvoir royal. L'enjeu demeure la possession de la couronne.

C'est pour cette raison que le pouvoir d'Henri VII pourra sans trop de mal s'affirmer en continuant la tradition. S'il ne peut révoquer un statut, imposer un impôt ou interférer avec le cours de la justice, le Tudor peut seul décider de réunir le Parlement, de le proroger, de le suspendre, de le

dissoudre ; il peut en modifier la composition en créant des pairs et des bourgs ; il nomme pratiquement les évêques, tranche les élections contestées ; son approbation est nécessaire pour décréter un statut. Il ne peut être traduit devant les tribunaux, mais ses ministres ne sont pas à l'abri d'une telle mésaventure. Ses ordonnances ont force de loi ; il dirige les armées, la diplomatie, les dépenses publiques, car le trésor public est son trésor. Il nomme et révoque les ministres et tous les officiers de la couronne, jusqu'aux shérifs des comtés.

Par bien des aspects, cette énumération évoque les fonctions d'un chef d'État moderne. Évitons toutefois l'anachronisme. Henri VII est un souverain encore très médiéval. Dans la mesure où son esprit d'économie le permet, il perpétue la coutume des fêtes chevaleresques. La Saint-George, Pâques, la Pentecôte, Noël sont l'occasion de magnifiques cortèges ; tournois et cérémonies religieuses, dans le goût flamboyant de la fin du siècle, rehaussent la majesté royale. Les pratiques ancestrales sont scrupuleusement respectées : cérémonie du couronnement, attouchement régulier des scrofuleux, qui reçoivent chacun leur pièce d'or, l'angel, fondations pieuses, dévotions publiques, intérêt affiché pour les projets de croisade. Mais derrière ces gestes traditionnels, derrière l'utilisation quasiment constitutionnelle des structures gouvernementales, un souci constant transparaît dans l'œuvre du premier Tudor, souci très moderne et qui sera l'une des forces de la nouvelle dynastie : celui de l'efficacité. Sans véritable plan d'ensemble, sans idéologie, sans préjugé, Henri VII est, par son réalisme, un vrai prince de la Renaissance. Le soutien qu'il rencontre dans le pays lui permet de réaliser ce qu'il veut à travers les institutions parlementaires, mais aussi en utilisant les multiples incertitudes du système.

Le principal instrument du pouvoir royal est le Conseil, dont les membres, assermentés, sont nommés et renvoyés par le roi à volonté. Sous les souverains faibles ou pendant les minorités, ce Conseil peut facilement mettre le pouvoir en tutelle. Ce fut le cas à plusieurs reprises au cours du XVe siècle. Sous Henri VII, le Conseil devient au contraire le principal agent d'exécution de la volonté royale. Théoriquement, il est là pour éclairer le roi, le guider ; en réalité le souverain décide bien souvent sans lui, et lui impose ses vues personnelles. Le terme de Conseil

recouvre d'ailleurs une réalité assez floue. En certaines occasions, rares au demeurant, le roi réunit une assemblée qui comporte de 40 à 50 personnes, voire davantage, comme en 1485, 1487, 1488, 1496, ou encore en 1504, ou l'on compte 41 présents. Il s'agit alors de ce qu'on peut appeler le « Grand Conseil », qui, en tout état de cause, ne regroupe pas la totalité des conseillers (on a recensé 172 noms pour l'ensemble du règne). Mais le plus souvent le Conseil réunit à cette époque six à dix personnes ; sa composition est relativement stable et annonce de très loin les futurs cabinets ministériels. Les hommes d'Église n'y sont déjà plus en majorité : trois ou quatre, accompagnés de quelques grands nobles, chevaliers, et même de personnages d'humble origine. La plupart ont suivi le roi dans son exil, et ils sont ses amis personnels, ses hommes de confiance, sinon ses confidents. Ils reçoivent un salaire de 100 livres par an et se partagent les grandes charges de l'État, mènent les ambassades, dirigent l'administration, les finances, la justice, les affaires courantes.

La multiplication et la complexité croissante des sujets à débattre ont contribué à partir du XVe siècle à morceler le Conseil en sections plus ou moins spécialisées, portant toutes le nom de conseil, et supposées présidées par le roi. Sous Henri VII, ces différentes sessions n'ont encore rien d'officiel ; leur fréquence, leur composition restent très variables et ne correspondent qu'à des nécessités pratiques. Le noyau du Conseil est constitué par le chancelier, le trésorier, le Lord du sceau privé, accompagné d'un clerc, le secondarius ; vers la fin du règne apparaît un président, qui dirige la réunion en l'absence du roi. De plus, sous Henri VII, se renforce une tendance (apparue au XVe siècle) à distinguer les conseillers qui suivent le roi dans ses déplacements et ceux qui résident en permanence à Westminster. Les premiers constituent l'ébauche de ce qui sera plus tard le Conseil privé, mais rien n'est encore stabilisé, les deux conseils pouvant fort bien s'occuper des mêmes affaires.

De même, dans un souci d'efficacité, le premier Tudor installe deux sections du Conseil dans des régions éloignées et troublées du pays : au pays de Galles et dans le Nord. Le royaume d'Angleterre est pourtant bien petit comparé à celui des Capétiens, où rien de semblable n'existe : 150 000 kilomètres carrés, à peine 200 kilomètres de Londres à la frontière galloise, moins de 500 kilomètres de la capitale à la frontière

écossaise. Mais, et ceci est une autre marque de la meilleure organisation de la monarchie anglaise, le souverain tient à être représenté par ses agents dans ces secteurs excentriques pour pallier la lenteur des communications et assurer la présence royale auprès de sujets dont la loyauté a souvent été défaillante.

Si les Gallois, compatriotes d'Henri VII, ne lui posent guère de problèmes, le roi se méfie par contre de ces turbulents seigneurs des marches, qui, retranchés dans leurs énormes forteresses, ont toujours profité de leur situation frontalière pour mener une politique indépendante. L'aspect d'un château comme celui de Chepstow, près de l'embouchure de la Severn, donne une idée des prétentions de ces féodaux : un massif donjon rectangulaire édifié par un des compagnons de Guillaume le Conquérant, William Fitzosbern, autour duquel murailles et tours se multiplièrent au XIIIe siècle, entourant trois cours intérieures. De telles constructions, tenues par les lords des marches, jalonnent les comtés frontaliers : Gloucestershire, Herefordshire, Shropshire. C'est dans ce dernier qu'Henri VII établit un conseil du pays de Galles et des marches, siégeant au château de Ludlow, sous la présidence nominale du prince de Galles. Arthur, âgé de six ans, est en effet mentionné à ce titre dans une commission royale de 1493 attribuant des fonctions judiciaires à ce conseil. En 1501, peu après son mariage avec Catherine d'Aragon, Arthur vient en personne le présider. Il réside alors dans une tour aménagée de l'impressionnante forteresse à double enceinte, développée autour du donjon de Roger de Lacy, édifié vers 1095. Le cadre médiéval joue toujours son rôle, mais la coquille abrite désormais une administration royale efficace.

Dans le Nord, la situation est plus délicate. Beaucoup plus éloignés, le Northumberland et le Cumberland, régions de montagnes couvertes de landes, et d'économie pauvre et traditionnelle, étaient dominés par de grandes familles de la noblesse locale, dont la fidélité était indispensable pour contrer les raids écossais. Jaloux de leurs privilèges, fiers de leur semi-indépendance, les seigneurs de ces contrées sauvages recevaient du roi des fonctions judiciaires et administratives dont ils n'auraient pas toléré l'exercice par un représentant de Londres. Mais lorsqu'en 1489 meurt le maître de la contrée, le comte de Northumberland, Henri VII

nomme immédiatement Arthur, âgé de trois ans, gardien des marches du Nord. La fonction est exercée en réalité par le comte de Surrey, assisté d'un conseil aux attributions très vastes.

Ainsi le Tudor, qui s'éloigne rarement de Londres, Windsor ou Woodstock, a installé deux branches du Conseil qui assurent l'ordre et la justice aux confins du royaume. Pendant ce temps, à Londres, le Conseil principal étend sa compétence à de nombreux domaines : il nomme et reçoit les ambassadeurs, organise la défense, dirige les fortifications de Calais, surveille l'administration locale, réprime les désordres. Dans le domaine judiciaire, ses prérogatives vont considérablement s'accroître sous son règne.

A partir du règne d'Édouard III, au XIVe siècle, le Conseil avait pris l'habitude de tenir des sessions judiciaires, au moins quatre fois par semaine, en se réunissant dans l'une des salles du palais de Westminster, décorée de fresques, d'où elle tirait son nom de chambre étoilée (star chamber). Ce tribunal, qui pouvait juger toutes sortes de cas, se permettait de guider les jugements des autres tribunaux dans les procès criminels et les contestations de libre propriété. Les différends étaient cités devant la chambre étoilée soit par l'initiative royale, soit par pétition de la part des plaideurs, car la procédure était beaucoup plus rapide et plus efficace que devant les tribunaux ordinaires. Mais cette cour détenait de redoutables pouvoirs, surtout lorsque l'intérêt du roi était en jeu : elle pouvait emprisonner les parties en attendant le jugement, refuser un défenseur aux accusés, refuser de révéler les chefs d'accusation jusqu'au début du procès, exiger un serment des témoins et des parties ; depuis le règne d'Édouard IV la torture était employée. La chambre étoilée ne pouvait condamner à mort ou à la mutilation, mais elle était en droit de prononcer des sentences d'emprisonnement, de destitution d'office, d'amendes pécuniaires. Malgré tout, ce tribunal semble avoir joui d'une grande popularité dans le pays, car il contribuait à faire rendre gorge aux financiers et aux conseillers malhonnêtes.

Henri VII, estimant cette cour peu efficace contre les puissants personnages dont il se méfie, confie dès 1487 à un comité restreint du

Conseil le pouvoir de juger les cas d'« entretien illégal de troupes, attribution de livrées, signes de reconnaissance, par contrats, serments, écrits ou autrement, recrutement de ses sujets, abus des shérifs dans le choix des jurys, grandes séditions et rassemblements illégaux », toutes choses, dit-il, restées jusque-là quasiment impunies. Le comité devait se composer du chancelier, du trésorier, du garde du sceau privé, qui s'adjoindraient un évêque et un lord temporel, ainsi que deux présidents de tribunaux. Il pourrait juger par un mandat du sceau privé tous les cas précités et infliger les peines prévues par la loi. Cet acte de 1487 ne porte aucune indication quant au lieu et à la périodicité des réunions. Ce n'est que beaucoup plus tard, sous le règne d'Élisabeth, qu'un clerc ajoutera la mention pro camera stellata au texte d'Henri VII, ce qui a conduit à penser qu'il s'agissait là de la création du tribunal de la chambre étoilée. Il est maintenant reconnu qu'il n'en est rien, et que ce comité constituait une juridiction séparée, de caractère exceptionnel, qui contribua à étendre les pouvoirs du roi.

Enfin, une troisième délégation du Conseil, organisée sous Richard III, est de plus en plus utilisée par les sujets qui n'ont pas les moyens de recourir aux tribunaux ordinaires : la cour des requêtes, où siègent des maîtres des requêtes nommés par le roi, dont les pouvoirs judiciaires directs sont donc très vastes.

Le fonctionnement de l'administration centrale, bien que ne comportant encore que des effectifs réduits, est efficace. Le personnage principal en est le chancelier. Celui-ci dirige les secrétaires, fait mettre en forme les ordonnances et autres documents officiels et les authentifie avec le grand sceau royal dont il a la garde. Pour la multitude des décisions de toutes sortes que prend le roi, une première rédaction, rapide, est effectuée par l'un des deux secrétaires d'État, qui ont à leur disposition le petit sceau. Le document est transmis au garde du sceau privé, qui élabore un premier texte, qu'il scelle ; enfin, le texte définitif, solennel et officiel est rédigé dans les bureaux de la chancellerie. Cette dernière possède également sa juridiction : la cour de la chancellerie. Cet autre tribunal, dirigé par le chancelier, a la particularité de pouvoir compléter le système légal traditionnel de la loi commune (common law). Cette dernière, en vigueur dans les tribunaux ordinaires, est en effet très

ancienne, parfois inappropriée, et ne peut répondre à tous les cas nouveaux qui se présentent. La cour de la chancellerie comble les lacunes de la loi commune et fait ainsi œuvre de jurisprudence, donnant naissance à un code parallèle, dit code de l'Équité (Equity) : particularité de l'Angleterre à cette époque et témoignage du remarquable esprit pratique de ce peuple, seul capable de faire la synthèse entre les coutumes, que l'on conserve, et les nouveautés, que l'on glisse dans les intervalles de la tradition.

Somme toute, la nouvelle monarchie s'ouvrait sous d'heureux auspices. Le désir de paix, l'affaiblissement des grands nobles, la permanence d'institutions efficaces et équilibrées, savant dosage de gouvernement représentatif et de prérogatives royales, permettent à un souverain intelligent et manœuvrier d'asseoir son autorité et d'assurer l'ordre et la justice. Henri VII possède les qualités nécessaires à cette tâche. La naissance du prince de Galles, Arthur, dès 1486, renforce l'espoir de voir enfin s'établir une dynastie stable. Espoir confirmé par l'arrivée d'un deuxième fils, Henri, duc d'York, en 1491.

1 Statuts de Provisors et de Praemunire : lois qui interdisaient les nominations aux bénéfices ecclésiastiques par « provisions » pontificales et les appels de clercs anglais aux tribunaux romains. Les premières furent votées en 1351 et 1353.

2 Shérif : agent du pouvoir royal, datant de la période anglo-saxonne, placé à la tête d'un comté (shire), d'où son nom : shire-reeve (shérif), c'est-à-dire surveillant de comté. Détenteur autrefois d'une autorité très vaste, il a perdu peu à peu l'essentiel de ses attributions et n'est plus au XV[e] siècle qu'un agent de justice subalterne.

3 Étape : organisation des marchands anglais exportateurs de laine brute.

4 Taxe successorale.

5 Droit pour le seigneur d'administrer les biens d'un vassal mineur.

CHAPITRE II

Père et fils

NAISSANCE DU PRINCE HENRI. SES PREMIERS TITRES

Une des résidences favorites des rois d'Angleterre depuis Henri IV était Greenwich. A sept ou huit kilomètres en aval de Londres, sur la rive droite d'une boucle de la Tamise, ils avaient édifié, au milieu d'un parc aux cerfs d'une centaine d'hectares, un agréable palais de campagne, en bordure même de la rivière qu'ils empruntaient pour rejoindre la capitale. En 1427, le duc Humphrey de Gloucester y avait fait construire Bella Court, de taille modeste, où il réunissait artistes et hommes de lettres, et qu'il dota d'une magnifique bibliothèque. En 1447, Marguerite d'Anjou, épouse d'Henri VI, faisait agrandir le bâtiment dans de vastes proportions, ajoutant une longue façade crénelée et percée d'oriels donnant sur le fleuve. Dès lors connu sous le nom de Palace of Pleasaunce, ou Placentia, le palais de Greenwich vit de plus en plus souvent résider la famille royale.

C'est là que, le 28 juin 1491, la reine Élisabeth d'York donna naissance à son deuxième fils, immédiatement baptisé Henri, comme son père, dans l'église voisine des franciscains de l'Observance, par Richard Fox, évêque d'Exeter. Pendant onze ans, le jeune garçon, qui n'était pas encore destiné à régner, vécut dans une ombre relative. Peu de traces le concernant ont survécu de cette période. On sait seulement qu'il eut pour nourrice une certaine Anne Luke. Dès son plus jeune âge, son père lui confia des titres et fonctions honorifiques, ce qui permettait au roi de rehausser le prestige de ces charges tout en évitant d'en gratifier les grands nobles, et donc de concentrer les pouvoirs aux mains de la famille royale. Le 5 avril 1493, le jeune Henri, qui n'avait pas deux ans, était ainsi investi du très important office de connétable du château de Douvres et gardien des « Cinque

Ports» (Sandwich, Douvres, Hythe, Romney, Hastings). Positions clés pour la surveillance du Pas de Calais (que les Anglais appellent détroit de Douvres), la maîtrise de ces villes étaient de la plus haute importance à cette époque où la rivalité avec le roi de France rendait vital le maintien des liens commerciaux et politiques avec les Pays-Bas et les liaisons avec Calais, possession anglaise depuis 1347.

Tout au long de son règne, le prudent Henri VII évita de s'engager dans des aventures européennes. Par une subtile politique de balance entre la France, l'Espagne, et les Pays-Bas, il réussit tant bien que mal à préserver les positions anglaises à l'extérieur tout en assurant son pouvoir à l'intérieur. Au moment où le petit Henri devenait connétable de Douvres, la paix était provisoirement assurée par deux traités récents : celui de Medina del Campo, conclu en 1489 avec Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, souverains d'Espagne, et celui d'Etaples, signé en 1492 avec le roi de France Charles VIII. Par le premier, qui ne fut jamais ratifié de façon formelle, l'Angleterre et l'Espagne se promettaient assistance contre la France ; pour resserrer l'alliance un mariage était prévu entre le prince de Galles, Arthur, âgé de trois ans, et l'infante Catherine d'Aragon, âgée de quatre ans à peine ; ce projet devait avoir des conséquences incalculables pour le royaume d'Angleterre. Le traité d'Etaples, lui, conclu trois ans plus tard, mettait fin à une campagne avortée contre la France : Henri VII et Charles VIII s'engageaient à mettre fin à la piraterie entre leurs sujets, s'interdisaient de soutenir leurs ennemis mutuels et promettaient de régler équitablement le problème des droits de douane. Dans un document séparé, Charles, de son côté, s'engageait à ne pas soutenir les sujets rebelles d'Henri VII. Financièrement,



l'habile Tudor obtenait des clauses avantageuses : 620 000 couronnes pour les frais militaires des Anglais en Bretagne, où l'une de leurs armées était venue soutenir la duchesse Anne, plus 125 000 couronnes pour les

arriérés de la pension que Louis XI avait promis de payer en 1475 au traité de Picquigny. La somme devait être payée en annuités de 50 000 livres par an, soit environ 5 000 livres anglaises. Henri VII pouvait se féliciter. Avec la paix revenue, la charge de son petit Henri pèserait moins lourd sur ses épaules.

Aussi en ajouta-t-il bientôt une autre : après avoir été fait comte-maréchal d'Angleterre, Henri fut nommé, le 12 septembre 1494, lieutenant du roi pour l'Irlande. Agé de trois ans et demi, l'enfant se souciait alors bien peu de ce qui se passait dans la grande île voisine. Plus tard, il lui faudra pourtant s'occuper de cette éternelle épine fichée dans le flanc de la monarchie anglaise, et qui préoccupait beaucoup son père en ce moment. Depuis qu'au XIIe siècle le grand Henri II Plantagenêt avait établi les intérêts anglo-normands dans l'île celte, la monarchie anglaise maintenait tant bien que mal sa domination sur une étroite région allant de Dublin à Dundalk, sur une cinquantaine de kilomètres de profondeur, formant ce que l'on appelait l'English Pale. Des seigneurs anglais s'y étaient établis, suivant le système féodal classique, et des mariages avaient tissé des liens avec la noblesse locale. Mais au-delà de cette petite région, les quatre cinquièmes du pays connaissaient toujours l'organisation tribale traditionnelle ; les grandes familles irlandaises, en perpétuelles rivalités les unes contre les autres, mêlaient leurs conflits internes à la politique anglaise, ce qui permettait à la domination anglo-saxonne de se perpétuer, tout en la rendant aussi très fragile. Pendant la guerre des Deux-Roses, la famille d'York avait été soutenue par les Fitzgerald, qui dominaient les comtés de Kildare et de Desmond, tandis que Lancastre recevait l'appui des Butler, rivaux des Fitzgerald.

La monarchie anglaise était représentée à Dublin par un lieutenant, qui devait faire preuve d'habileté et de fermeté pour sauvegarder les intérêts de Londres. C'est en partie pour conférer plus de prestige à la fonction qu'Henri VII en investit son fils en 1494, la véritable tâche étant confiée au député du prince, Sir Edward Poynings, fils d'un écuyer du Kent, un des fidèles du roi bien avant la bataille de Bosworth. Poynings réunit le 1er décembre 1494 à Drogheda un parlement irlandais, qui prit des mesures fondamentales, connues sous le nom de « lois de Poynings » :

elles eurent pour effet de placer la législation et l'administration irlandaises sous la dépendance complète du gouvernement anglais.

Désormais, pour réunir un parlement irlandais, il fallait obtenir l'accord du roi et lui présenter la liste des lois que l'on souhaitait adopter; ce n'est qu'après discussion au Conseil royal que le souverain donnerait son autorisation, authentifiée par le grand sceau ; de plus, les lois faites par le Parlement anglais devraient aussi être appliquées en Irlande ; en l'absence du lieutenant du roi, le trésorier jouerait le rôle de gouverneur afin d'éviter toute vacance du pouvoir. Les principaux offices du gouvernement de Dublin, chancelier, trésorier, les deux présidents du tribunal, les deux premiers barons de l'échiquier, le vice-chancelier (Master of the rolls) seraient nommés et révoqués par le roi. Les grandes familles irlandaises ne pourraient plus conserver, à titre viager ou héréditaire, l'une de ces fonctions. Le trésorier devrait rendre des comptes annuellement au roi, qui recevrait un subside d'une livre 6 shillings 8 pence pour 50 hectares de terre cultivées, et un droit de douane de 5 % sur les exportations et importations irlandaises, sauf celles qui étaient faites par les hommes libres[1] de Dublin, Waterford et Drogheda. La couronne devait récupérer toutes les terres qui dépendaient d'elle en 1327 ; le comté de Marsh, les seigneuries de l'Ulster et de Connaught étaient déclarées propriétés royales. Les principaux châteaux, en particulier ceux de Dublin, Carlingford, Wicklow, Trim, Carrickfergus, devaient recevoir un capitaine anglais. Les traîtres et rebelles réfugiés en Irlande ne jouiraient plus de l'immunité. Les guerres privées, l'entretien de troupes, l'utilisation des cris de guerre, tels que « Cromabo », ou « Butlerabo », la possession d'artillerie étaient interdits. Les seigneurs possédant des terres en bordure de l'English Pale devaient creuser un fossé pour sa défense.

En définitive, les lois de Poynings avaient pour but essentiel de protéger les intérêts existants de la couronne, surtout dans le Pale. Les prétentions sur l'Ulster et le Connaught, toutes théoriques, étaient destinées à soutenir d'éventuelles revendications. Car pour l'heure Henri VII n'avait pas les moyens d'intervenir dans l'île voisine. Il devait faire face au soulèvement yorkiste de Perkin Warbeck, et il pouvait seulement espérer en tenir les Irlandais à l'écart. Finalement, la solution la plus efficace que trouva l'esprit réaliste du roi fut de nommer en 1496 un des

grands nobles irlandais, le comte de Kildare, député en Irlande, après lui avoir fait épouser une cousine du souverain, Élisabeth Saint John. L'expédient fonctionna. Les Irlandais acceptèrent mieux la tutelle de leur compatriote, et l'île resta calme pendant la suite du règne. Henri VII léguera à son fils une Irlande relativement pacifiée. La situation était cependant assez ambiguë puisque Kildare pouvait fort bien, si les circonstances s'y prêtaient, utiliser à son profit personnel les pouvoirs de député du roi.

Un mois après avoir été nommé lieutenant du roi en Irlande, le petit Henri fut admis le 30 octobre 1494 dans le très aristocratique ordre de chevalerie du Bain. La cérémonie se déroula dans le palais de Westminster selon des formalités très complexes, et le lendemain, le bambin de trois ans et demi était armé chevalier. Porté dans les bras du comte de Shrewsbury, il reçut des mains du duc de Buckingham un éperon sur la cheville droite. Le 1er novembre, dans la chambre du Parlement, en présence d'une assemblée solennelle de nobles et d'ecclésiastiques, du lord-maire et des conseillers de Londres, Henri fut proclamé duc d'York. Le mois suivant, il recevait une nouvelle fonction de prestige, qui le mettait, avant même qu'il pût en avoir conscience, en contact avec l'autre grand voisin celtique : Henri, duc d'York, devenait gardien des marches d'Écosse.

Ces régions sauvages étaient alors provisoirement tranquilles. Les deux rois avaient en effet assez de problèmes internes à régler pour mettre une trêve à leur hostilité permanente. La dynastie des Stuart, qui régnait en Écosse, connaissait des difficultés. Dans ce royaume brumeux et montagneux de 77 000 km^2, il n'y avait pas de pyramide féodale et la seule fidélité était celle due au chef du clan, qui exigeait service militaire et nourriture. Dispersés sur des distances considérables, protégés par le dédale des lochs, des montagnes, des tourbières, les MacDonald, MacNab, MacGregor, MacFarlane, MacKay, Macdonnel et autres MacPherson menaient une existence rude et quasiment indépendante dans les Highlands. Les raids de pillage dans les Lowlands venaient parfois compléter les maigres ressources de l'élevage et de la pêche, et l'autorité du souverain dépendait beaucoup de ses liens personnels et de l'équilibre précaire de ses relations avec les chefs. Dans cette Écosse du

XV[e] siècle, chaque règne avait été un drame digne de Macbeth: Jacques I[er], roi à dix ans, prisonnier en Angleterre pendant dix-huit ans, fut assassiné en 1437 à l'instigation du comte d'Atholl ; Jacques II, roi à six ans, passa une partie de son règne à lutter contre les grands chefs de clans, dont le comte de Douglas ; en lutte contre les Anglais, il fut tué en 1460 par l'explosion d'un canon au siège de Roxburgh ; Jacques III, roi à neuf ans, est assassiné à trente-sept ans lors d'une révolte, en 1488 ; Jacques IV, roi à quinze ans, perdra la vie à la bataille de Flodden en 1513; Jacques V, roi à un an, mourra en 1542 après la défaite de Solway Moss ; sa fille Marie Stuart, reine à six jours, sera exécutée dans le royaume voisin. Les Stuart n'avaient décidément rien à envier aux Atrides !

Lorsqu'Henri devient gardien des marches, c'est donc Jacques IV qui règne en Écosse. Il a alors vingt et un ans. Ce jeune homme assez brillant, curieux de tout, qui fera pénétrer les idées et les arts de la Renaissance dans son pays, cherche à fortifier son pouvoir en imitant à bien des égards son voisin du sud. Diplomatiquement, il peut continuer à jouer sur la traditionnelle rivalité franco-anglaise, qui lui vaut d'être courtisé par ses deux collègues bien plus puissants que lui. Pour le roi de France, la Vieille Alliance avec l'Écosse est le moyen de diversion favori pour paralyser les velléités belliqueuses du roi d'Angleterre. Pour le trône d'Écosse, les subsides français sont une source appréciable de revenus, qui permettent de se passer de l'aide financière bien aléatoire de sujets très attachés à leur bourse. De plus, la guerre contre l'Angleterre peut être l'occasion de raids profitables sur les comtés d'outre-Tweed et d'outre-Solway, au risque d'encourir des expéditions de représailles. Lorsque les rois d'Angleterre ont les mains libres au sud et à l'ouest, ils viennent périodiquement châtier les Écossais, semant la désolation dans les Cheviot, les Grampians et jusqu'à Édimbourg. Henri II au XII[e] siècle, Édouard I[er] au XIII[e] avaient laissé de cuisants souvenirs. Les marches d'Écosse, de Berwick à Carlisle, voyaient rarement s'écouler plus de vingt ans sans escarmouches et expéditions de pillage. Mais pour l'heure, le pays était calme, et là encore l'habile Henri VII léguerait à son fils un héritage pacifique.

PREMIERS CONTACTS AVEC LA TOUR ET LA JUSTICE ROYALE

Le 17 mai 1495, le petit Henri, déjà chevalier du Bain, devint aussi chevalier de la Jarretière. A moins de quatre ans il cumulait ainsi les plus grands honneurs aristocratiques. L'année suivante, il effectua son premier acte public conscient : au château de Windsor, le 21 septembre 1496, il fut témoin officiel de l'octroi de deux foires annuelles à l'abbaye de Glastonbury.

En 1497, l'année de ses six ans, une révolte populaire menaça la capitale. Prenant prétexte de la lutte contre le rebelle Perkin Warbeck, Henri VII venait de faire voter par le Parlement une taxe supplémentaire. En étaient exemptés les sujets qui avait eu un revenu inférieur à 20 shillings par an ou dont les biens personnels n'atteignaient pas 10 marks. Malgré ces précautions, la mesure provoqua un vaste mouvement de mécontentement, car l'avarice du roi commençait à être proverbiale. L'attaque de Perkin allié à quelques Écossais dans le secteur de Berwick était facile à repousser : l'opération ne nécessitait sans doute pas un tel effort financier. C'est la Cornouaille, cette pointe sud-ouest du royaume, pauvre, peuplée de mineurs d'étain et de pêcheurs, qui protesta le plus fortement. Sous la direction du forgeron Michael Joseph et du juriste Thomas Flamank une petite troupe se forma ; on décida de marcher sur Londres, pour remontrer au roi qu'il revenait aux barons du Nord de repousser les incursions dans les marches écossaises, sans recourir à l'argent des pauvres du Sud. Comme d'habitude, la responsabilité était rejetée sur les mauvais conseillers. Les protestataires ne se présentaient d'ailleurs pas comme des rebelles ; ils désiraient simplement porter une pétition au souverain, et ne commirent aucune violence pendant leur marche. Passant par la cité épiscopale de Wells, ils reçurent le renfort d'un noble, James Touchet, baron Audley, qui avait accompagné Henri en France mais s'estimait mal récompensé pour ses services. Ils arrivèrent devant Bristol, qui refusa d'ouvrir ses portes, puis, dépassant Salisbury et Winchester, ils furent bientôt à quelques kilomètres de Londres. Ils y trouvèrent une armée royale de 10 000 hommes, sous la direction du chambellan Daubeney, campée sur la lande d'Hounslow, à 20 kilomètres

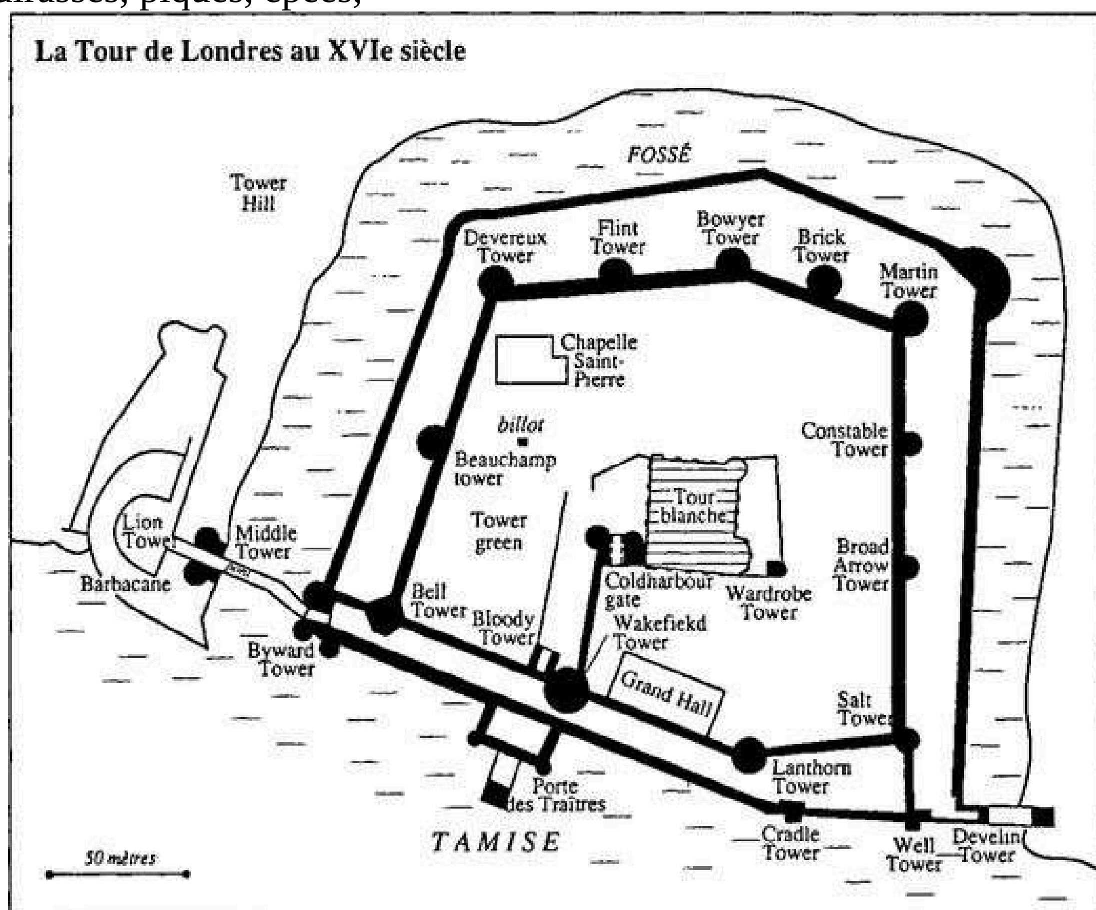
à l'ouest de la capitale. Henri VII n'avait pas perdu de temps. Rassemblant les troupes qui se préparaient à aller combattre Perkin Warbeck, il avait mis Londres en état de défense.

La reine et le prince Henri s'étaient réfugiés à la Tour, qui possédait des défenses exceptionnelles. A la fois forteresse, arsenal, palais et prison, le fameux château formait un complexe imprenable, protégé par la Tamise au sud, et par un large fossé en eau sur les trois autres façades. La seule entrée, à l'angle sud-ouest, était commandée par une énorme barbacane, ou Lion Tower. Pour franchir le fossé, il fallait passer par un pont à découvert, de plus de trente mètres, qui était surveillé par deux groupes de tours jumelles, Middle Tower et Byward Tower. On parvenait ensuite dans une sorte de couloir, pris entre l'enceinte extérieure, datant essentiellement du XIVe siècle, et l'enceinte intérieure, du XIIIe siècle, flanquée de treize tours. On franchissait cette dernière en traversant les défenses de ce qu'on appellera dès la fin du XVIe siècle Bloody Tower, la tour sanglante, là où Richard III était supposé avoir assassiné ses neveux. On débouchait alors dans la cour intérieure, où s'étendait, à gauche, un espace découvert, Tower Green, bordé au nord par la chapelle de Saint-Pierre-ad-Vincula, reconstruite au XIIIe siècle. C'était le lieu des exécutions capitales. Le petit Henri, qui pour le moment se promenait sur la pelouse en attendant l'écrasement de la révolte, y ferait décapiter bien des années plus tard deux de ses femmes ainsi que la comtesse de Salisbury, la vicomtesse Rochford et quelques grands nobles.

Dominant la sinistre cour se dressait l'énorme Tour Blanche, White Tower, imposant cube de pierre de trente mètres de hauteur et presque quarante mètres de côté, dominé par ses quatre clochetons. Œuvre du grand ancêtre, Guillaume le Conquérant, achevée vers la fin du XIe siècle par Guillaume Rufus, ce symbole de la monarchie anglo-normande abritait, derrière ses murs de cinq mètres d'épaisseur, une partie de l'arsenal, la chapelle Saint-Jean, des appartements royaux, et des prisons. Là avaient défilé en captivité bien des rois et des princes, écossais et français pour la plupart : Jean le Bon, Charles d'Orléans, les six bourgeois de Calais, le roi d'Écosse David et de nombreux nobles anglais. Mais depuis le XVe siècle, les prisonniers. étaient le plus souvent relégués dans les tours de l'enceinte intérieure, Beauchamp Tower en

particulier. Pénétrer dans la White Tower n'était pas chose aisée : après avoir franchi une nouvelle porte fortifiée, Coldharbour Gate, accolée à la Tour, et aujourd'hui disparue, il fallait gravir un escalier extérieur pour arriver à la porte qui, suivant la tradition normande, s'ouvrait au premier étage. C'est là qu'Henri et sa mère étaient installés. Les appartements royaux comprenaient aussi à l'époque un grand hall, qui longeait l'enceinte intérieure, entre Wakefield Tower et Lanthorn Tower. Cette construction, détruite au XVIIe siècle, devait voir, entre autres, se dérouler le procès d'Anne Boleyn.

La forteresse était commandée par un connétable qui dirigeait une importante garnison, munie de canons et possédant à l'arsenal une réserve de cuirasses, piques, épées,



hallebardes, arcs et autres engins de guerre. Henri VII avait réorganisé la défense, créant le corps des hallebardiers de la garde, les Yeomen Warders ; ceux-ci arpentaient les chemins de ronde de la silencieuse place forte, au-dessus de laquelle tournait une nuée de corbeaux,

sentinelles et gardiens de l'indestructible monument. La Tour, c'est pour le roi d'Angleterre plus que le Louvre du roi de France : c'est le symbole de la monarchie. Le souverain y loge avant son couronnement ; il s'y replie dans les moments difficiles, pendant les révoltes, comme celle de 1497. C'est là aussi que le roi fait enfermer ses plus dangereux ennemis et qu'il les fait exécuter. A la fin du XVe siècle, l'endroit est plutôt sinistre ; ses murs crénelés qui surgissent de la brume sont la première vision de Londres pour le voyageur remontant la Tamise ; ses murs gardent le secret de bien des meurtres, dont la récente guerre des Deux-Roses avait vu la multiplication.

Pour le tout jeune Henri, la Tour, en ce mois de juin 1497, était avant tout un refuge, avec lequel il se familiarisait, et qui devait devenir un instrument de son règne. Il y resta peu de temps, car son père mit promptement fin à la révolte des Cornouaillais. Ces derniers, après une escarmouche près de Guilford, avaient pénétré dans le Kent, espérant recruter de nouveaux partisans dans ce comté traditionnellement turbulent. Leurs espoirs furent déçus ; on ne tenait pas à voir recommencer les troubles dans cette région prospère. Certains rebelles commencèrent à se décourager, offrant secrètement à Daubeney de trahir leurs chefs, et c'est une troupe démoralisée qui campa le vendredi 16 juin à Blackheath, à quatre kilomètres au sud de Greenwich. Elle rassemblait environ 15 000 hommes ; en face, Henri VII arrivait à la tête d'une solide armée totalisant maintenant 25 000 hommes. L'issue ne faisait plus de doute. Les archers de Cornouaille tuèrent bien 300 soldats du roi, mais la panique gagna vite les insurgés ; les cavaliers royaux bardés de fer en massacrèrent plusieurs centaines ; beaucoup d'autres, dont les trois chefs, furent faits prisonniers.

Le roi rendit grâces à Dieu dans la cathédrale Saint-Paul puis vint rassurer sa femme et le petit duc d'York à la Tour. C'est là qu'on enferma les chefs, Flamank et Joseph, avant de les pendre, le 27 juin, aux potences de Tyburn, à l'ouest de Londres. Quant à Audley, sa qualité de noble lui valut d'être décapité à Tower Hill, au pied de la Tour, où depuis 1465 était dressé un échafaud permanent, comme à Tower Green où l'on exécutait les grands personnages de l'État. C'est là qu'Henri VIII mettra fin à la carrière de certains de ses ministres et évêques, Thomas More,

John Fisher, Thomas Cromwell, Tower Green étant alors davantage réservé aux dames. Suivant la coutume, les têtes des trois chefs furent accrochées à l'entrée du London Bridge, le seul pont franchissant la Tamise, à la hauteur du faubourg de Southwark. Les corps furent découpés en quatre, puis chaque quartier de Flamank exposé à l'une des principales portes de la ville, et, tradition oblige, les morceaux de Joseph réexpédiés à titre d'avertissement dans sa région d'origine. Ce genre de détail nous rappelle le fond de sauvagerie latente, toujours présent derrière le mince vernis de la politesse à l'époque de la Renaissance.

Henri VII fut cependant assez sage pour arrêter là les représailles. Plus assoiffé d'or que de sang, il se contenta de lever des amendes dans les comtés de l'Ouest. Son fils devait retenir la leçon : on ne discute pas avec des rebelles.

QUESTIONS MATRIMONIALES

Le prince Henri ne réapparaît guère sur la scène que quatre ans plus tard, dans une cérémonie rituelle, dont les conséquences devaient être capitales pour son règne : le mariage de son frère aîné, Arthur, avec l'infante d'Espagne, Catherine d'Aragon, le 14 novembre 1501.

L'union avait été envisagée dès le traité de Medina del Campo, en 1489, principalement pour resserrer les liens entre l'Angleterre et l'Espagne. Le problème de la dot avait donné lieu à bien des discussions : les bijoux de Catherine seraient-ils ou non comptés dans les 200 000 couronnes que ses parents lui attribuaient, et dont la moitié devrait être versée à l'arrivée de la princesse en Angleterre ? Du côté anglais, on promettait au couple le tiers des revenus de la principauté galloise, le duché de Cornouaille et le comté de Chester. En mars 1493, un second traité prévoyait l'arrivée de la princesse lorsqu'elle aurait douze ans. Un troisième traité, datant du 1er octobre 1496, confirmé le 18 juillet 1497, modifia légèrement les clauses : la princesse arriverait en Angleterre lorsqu'Arthur aurait quatorze ans ; la dot serait payée en argent, la moitié dans les dix jours suivant la célébration, et l'autre moitié, en deux termes, dans les deux années qui suivraient. Les droits de Catherine à la

succession d'Espagne étaient soigneusement réglés : elle ne pourrait les faire valoir qu'au cas où les autres enfants de Ferdinand et Isabelle mourraient sans héritiers. Cette clause concernait sa sœur cadette, Jeanne, alors fiancée à Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien ; en aucun cas Catherine ne pourrait prétendre à une portion de l'héritage, l'Aragon, l'Italie ou l'Amérique. Selon que Jeanne aurait ou non des enfants, Catherine n'aurait rien ou régnerait sur l'ensemble de la succession espagnole. De ce point de vue, Jeanne et son futur mari étaient avantagés.

Les fiançailles furent célébrées par procuration à Woodstock en août 1497, puis les deux fiancés demandèrent et obtinrent une dispense pontificale leur permettant de se marier par procuration avant d'avoir atteint l'âge légal, ce qui fut fait en mai 1499. Les Espagnols, se méfiant du rusé Henri VII qu'ils soupçonnaient d'offrir son fils en mariage de plusieurs côtés à la fois, multiplièrent les précautions : un nouveau traité fut signé en juillet 1499 ; un deuxième mariage par procuration fut célébré à l'automne 1500, quand Arthur eût atteint ses quatorze ans. Enfin, toutes les garanties ayant été prises, Catherine fut envoyée par ses parents vers le brumeux royaume du Nord, où elle débarqua, à Plymouth, le 2 octobre 1501. Elle ne devait jamais revoir le soleil d'Espagne.

A petites journées, elle avança vers Londres, guidée par les officiers du roi. Henri et Arthur vinrent à sa rencontre, et tous deux furent agréablement surpris par la beauté de la princesse, alors âgée de seize ans ; c'est du moins ce que le roi écrivit à Ferdinand. Après quelques jours de repos à Lambeth, Catherine fit son entrée officielle à Londres. Le mariage eut lieu le 14 novembre 1501. Le prince Henri y joua les premiers rôles. Le jeune garçon imberbe de dix ans conduisait le cortège de l'Infante du château de Baynard à la cathédrale Saint-Paul, le long de Fleet Street. Il conduisit également la mariée à la sortie de l'église, et pendant les réjouissances, qui durèrent quinze jours, il se fit remarquer par sa grâce, notamment lorsqu'il dansa avec sa sœur aînée Marguerite, que l'on venait de fiancer au roi d'Écosse. Le 28 novembre, les 100 000 couronnes prévues allèrent gonfler le trésor d'Henri VII, et Arthur écrivit à ses beaux-parents, leur promettant d'être un bon mari.

Le bonheur fut de courte durée. Arthur, rongé de phtisie, avait une santé fragile. Dès la fin novembre, il partait avec sa jeune femme vers les marches galloises, présider le conseil établi au château de Ludlow. Austère voyage de noces pour l'héritier, que son père entraînait durement au métier de roi. Le vent, la brume et la pluie de l'hiver gallois achevèrent Arthur : il mourut à Ludlow, le 2 avril 1502, à l'âge de seize ans.

L'événement bouleversait le destin d'Henri : à presque onze ans, il devenait l'héritier direct du royaume. Ses parents, sincèrement touchés par le décès de leur aîné, reportèrent sur lui tous les titres du défunt : duc de Cornouaille en octobre 1502, prince de Galles et duc de Chester le 18 février 1503. Henri devenait le centre d'intérêt de la cour et un parti intéressant sur le marché matrimonial européen.

Or, dans ce domaine, tout commençait déjà à se compliquer. La question du mariage d'Henri avait bien sûr été envisagée, et la candidate la plus en vue jusque-là, dans l'esprit d'Henri VII, était Éléonore, fille de Philippe, duc de Bourgogne, et de Jeanne, soeur de Catherine d'Aragon. La mort d'Arthur remit tout en question. Pour Ferdinand et Isabelle, sa disparition était une catastrophe ; en mauvais termes avec le roi de France, qui leur disputait le royaume de Naples, ils avaient besoin de l'alliance anglaise, et le mariage était le meilleur moyen de l'assurer. Ferdinand, dans une lettre du 10 mai 1502 à son ambassadeur en Angleterre, Estrada, lui donne alors deux consignes contradictoires : demander à Henri VII de restituer Catherine et les 100 000 couronnes de la dot, mais aussi essayer de promouvoir le remariage de Catherine avec le prince Henri, qui, outre des titres de son frère, hériterait aussi de sa femme. Le projet parut encore plus facile à réaliser lorsque l'on apprit de Catherine et de sa duègne, Dona Elvire, que le mariage avec Arthur n'avait jamais été consommé, malgré quatre mois de vie commune. La mauvaise santé d'Arthur rendait la chose vraisemblable, sinon certaine, et on avait vu des cas plus étranges. Ferdinand et Isabelle, à partir de juillet 1502, la considérèrent en tout cas comme certaine.

La question était d'importance, aux yeux de l'Église surtout, car le droit canon, qui réglait ces questions matrimoniales, interdisait le remariage

d'une veuve avec le frère de son mari. Si le mariage avait été consommé, il y avait entre la veuve et son beau-frère un «empêchement par affinité du premier degré collatéral » ; si le mariage n'avait pas été consommé, il y avait un simple «empêchement d'honnêteté publique », expression désignant les cas où l'union choquerait le sens moral. Dans les deux cas, il fallait obtenir une dispense de Rome pour se marier. Cela ne devait pas poser de gros problèmes.

Convaincre le beau-père était en revanche beaucoup plus compliqué. Henri VII cherchait en effet à tirer le maximum d'avantages de la situation. Il n'avait aucune envie de se laisser entraîner par Ferdinand dans une guerre contre la France, en dépit des offres généreuses du roi d'Aragon, qui ne lui proposait rien moins que la Guyenne et la Normandie comme récompense, à condition qu'il en fasse la conquête. Le prudent Gallois ne pouvait tomber dans un piège si grossier. Il tergiversa. Or, en février 1503, la reine Elisabeth d'York mourut à son tour. Les deux Henri, père et fils, étaient donc libres. Le roi, âgé de quarante-six ans, n'était pas décidé à rester veuf. Il envisagea même d'épouser lui-même sa belle-fille, qui n'avait pas encore dix-huit ans ; Isabelle de Castille lui proposa aussi une autre jeune veuve, Jeanne, reine de Naples.

Les mois passaient. Catherine, confinée à Durham House, maison située sur le Strand, entre Londres et Westminster, dépérissait. Parlant à peine l'anglais, faisant difficilement subsister son entourage avec les 100 livres par mois que lui accordait royalement son mesquin beau-père, elle était souvent malade. Mais, indomptable, elle refusait d'envisager son retour en Espagne. Elle était venue pour être reine d'Angleterre, et elle le deviendrait, sachant fort bien qu'elle devrait pour cela épouser le beau-père de quarante-six ans ou le beau-frère de douze ans. Enfin, le 23 juin 1503, un traité fut signé, prévoyant le mariage entre Catherine et Henri le fils, dès que celui-ci aurait quinze ans ; les parents de Catherine promettaient de verser l'autre moitié de la dot, soit 100 000 couronnes. Le 25 juin on célébra les fiançailles. Les deux jeunes gens s'engageaient «par paroles de présent ».

Restait à obtenir la dispense pontificale. Laquelle demander ? Bien sûr, Catherine proclamait sa virginité ; on aurait donc pu se contenter de la dispense pour empêchement d'honnêteté publique. Mais deux précautions valent mieux qu'une, comme l'ambassadeur d'Espagne, Puebla, le fit valoir à Henri VII. Pour parer d'avance à toute mauvaise surprise, Espagnols et Anglais demandèrent donc au pape la dispense pour empêchement par affinité du premier degré collatéral. Sans le savoir, ils ouvraient la porte à de futurs débats que rendaient possibles les subtilités canoniques.

Dans l'immédiat, on n'était pas au bout des difficultés. Le pape Alexandre VI se mourait. Son successeur, Pie III, n'eut pas le temps de s'occuper de l'affaire, car il ne fit que passer. Jules II fut ensuite élu, mais il voulait se donner le temps de la réflexion. En juillet 1504, il écrivit au roi, donnant diverses raisons pour le retard et déclarant que la bulle serait confié à Robert Sherborne, doyen de Saint-Paul, alors à Rome. Or quand ce dernier arriva à Londres, en novembre, il n'avait pas le document. Henri VII se plaignit auprès du pape, et en mars 1505 l'évêque de Worcester annonça enfin qu'il allait apporter la bulle. Il expliquait son retard par le fait que Jules II avait voulu envoyer d'abord une copie à Isabelle de Castille, pour la réconforter, car elle était au plus mal. Le 24 novembre, Ferdinand écrivait à son tour à Henri pour lui dire qu'il envoyait à son ambassadeur, Puebla, la bulle de dispense tant attendue. Le surlendemain, Isabelle mourait.

Pendant ce temps, en Angleterre, le prince Henri, premier concerné dans cette affaire mais dont personne n'avait demandé l'avis, attendait. Or, le 27 juin 1505, la veille de son entrée dans sa seizième année, qui, d'après le contrat de 1503, devait voir la célébration de son mariage, il fit une protestation formelle et secrète, devant l'évêque Fox comme témoin, désavouant le contrat et déclarant qu'il ne le ratifierait jamais. La décision, pour le moins surprenante, ne peut qu'avoir été dictée par son père pour des motifs qui nous échappent. Henri VII avait-il des scrupules au sujet de ce mariage ? Voulait-il faire pression sur les Espagnols, qui n'avaient toujours pas versé les 100 000 couronnes ? Redoutait-il de s'engager auprès de Ferdinand ? Sans doute voulait-il prendre ses précautions afin de faire face à toutes les éventualités. Le procédé en tout

cas était conforme à l'esprit retors du roi et au milieu princier de cette époque machiavélique.

De plus, le Tudor avait d'autres projets matrimoniaux pour lui et pour son fils. Il envisagea un moment une alliance avec la maison de Savoie : il épouserait la mère, Louise, trente ans, veuve de Charles de Valois, et son fils épouserait la fille, Marguerite d'Angoulême, treize ans. Après tout, son vieux compère Ferdinand, le père de Catherine, âgé de cinquante-quatre ans, était sur le point de se remarier avec la belle Germaine de Foix, dix-huit ans. Bientôt une autre possibilité se présenta, moralement repoussante, mais politiquement intéressante. En septembre 1506 mourait l'archiduc Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien. Sa veuve, Jeanne, était fille de Ferdinand et sœur de Catherine ; elle avait vingt-sept ans et était folle, ce qui ne semblait pas troubler le roi d'Angleterre, qui envisagea sérieusement d'épouser lui-même la sœur de sa future belle-fille. C'est que la jeune veuve était héritière de la Castille. Henri VII n'hésita pas à inciter Catherine à écrire à sa famille en faveur de ce projet, qui, soulignait-il, favoriserait aussi une reprise de la croisade. Tout échoua cependant à cause de la détérioration de la santé de Jeanne.

Il y avait encore une solution : le défunt Philippe et Jeanne la Folle avaient, parmi leurs six enfants, une fille, Éléonore, qui était donc nièce de Catherine : elle conviendrait au prince Henri : leur fils, Charles, futur Charles Quint, pourrait épouser Marie, la sœur cadette du prince Henri ; le roi, lui, prendrait la tante d'Éléonore, Maguerite, fille de l'empereur Maximilien. En 1507 ce projet fut près d'aboutir ; Maximilien envoya à Londres un ambassadeur pour en discuter. Ferdinand, sérieusement alarmé, envoya de son côté Fuensalida pour sauver la situation. Mais il y avait peu d'espoirs. Le Conseil d'Henri VII poussait au mariage avec les Habsbourg : soit avec Éléonore, soit avec la fille du duc de Bavière ; d'autres suggéraient Marguerite d'Alençon.

Pourtant, le traité de 1503 était en théorie toujours valide. Catherine et Henri étaient considérés comme engagés par « paroles de présent », c'est-à-dire de façon solennelle. Et si l'on en croit un document pontifical de 1505 le prince de Galles se considérait bien comme l'époux légitime de Catherine : il écrivit au pape pour lui demander la permission de

restreindre les pratiques ascétiques de son épouse — jeûnes, abstinences, prières, pèlerinages — qui risquaient d'affaiblir sa santé et de mettre en danger sa capacité d'enfanter. Jules II répondit le 20 octobre, autorisant Henri à interdire à sa femme les pratiques les plus dures. De son côté, Catherine se battait pour que la promesse de mariage soit effectivement réalisée. Déclarant qu'elle préférerait mourir plutôt que de retourner en Espagne, elle écrivait lettre sur lettre à son père, lui demandant de stimuler le zèle de ses ambassadeurs, qu'elle dénonçait comme trop complaisants envers Henri VII ; Puebla, Fuensalida devraient être rappelés, et remplacés par Ayala ou Membrilla, qui connaissaient l'Angleterre ; elle se plaignait de la pénurie d'argent et de vêtements dans laquelle on la laissait. Mais ses espérances paraissaient compromises. Henri VII multipliait les obstacles : il contestait la valeur de l'engagement « par paroles de présent » de 1503, prétextant que son fils n'avait pas alors atteint sa majorité ; il exigeait que toute la dot soit payée en argent et que les 100 000 couronnes déjà versées lui restent acquises, quoi qu'il arrive. On s'orientait de plus en plus vers un mariage avec Éléonore. L'ambassadeur d'Espagne, qu'on ne laissait pas approcher du prince Henri, commença au début de 1509 à réexpédier secrètement l'argent destiné au paiement de la seconde moitié de la dot.

Les malheurs de Catherine semblent cependant exagérés dans sa correspondance, et lorsque Membrilla, qu'elle avait elle-même demandé comme ambassadeur, arriva en Angleterre, il constata que la pauvreté relative de la maison de la princesse était due surtout à la très mauvaise gestion d'un jeune moine, « léger, arrogant et scandaleux d'une manière extrême ». Catherine et son entourage se conduisaient d'une façon déplaisante, hautaine, méprisante pour ces barbares du Nord. Elle faisait peu d'efforts pour apprendre l'anglais, qu'elle parlait encore très mal après un séjour de huit ans.

Au moment où tout semblait perdu, la mort d'Henri VII, le 22 avril 1509, bouleversa les données. Le 23, le prince de Galles fut proclamé roi : Henri VIII n'avait pas encore dix-huit ans. Il alla loger à la Tour, tandis que se déroulaient les funérailles de son père, le 9 mai. L'oraison funèbre fut prononcée à Saint-Paul, et le 10, le roi était enterré à Westminster Abbey, dans l'extraordinaire chapelle qu'il avait fait construire.

L'ÉDUCATION DU PRINCE DE GALLES

Le nouveau souverain n'est apparu jusqu'ici que sous les dehors d'un adolescent effacé, passif, soumis aux volontés d'un père autoritaire et volontiers étouffant, qui prenait toutes les décisions le concernant pour des motifs exclusivement politiques et financiers. Le peu que nous connaissions sur l'éducation du prince Henri confirme cette image. D'après une témoignage isolé, celui de Lord Herbert de Cherbury, Henri VII aurait destiné son second fils à entrer dans les ordres et à recevoir le siège primatial de Canterbury. Aucun document ne vient attester ce projet, qui de toute façon fut abandonné dès 1502 à la mort d'Arthur.

Le jeune Henri eut pour premier précepteur le poète John Skelton, de 1495 ou 1496 à 1502. Celui-ci écrivit pour lui en 1501 un manuel des devoirs d'un prince, le Speculum Principis, ouvrage assez formel, contenant des avis stéréotypés sur la façon d'exercer le pouvoir en se méfiant de ses conseillers et sur la fidélité conjugale. Tout cela fit vraisemblablement peu d'impression sur l'enfant qui n'avait pas onze ans. Sans doute Skelton lui donna-t-il les rudiments des lettres classiques, de même que son successeur, William Hone, sur lequel nous ne savons quasiment rien.

L'éducation d'Henri semble devoir beaucoup plus à sa grand-mère paternelle, Marguerite Beaufort. Cette femme cultivée, fréquentant les cercles humanistes de Cambridge et d'Oxford, où elle créa des chaires de théologie, correspondait avec Érasme et admirait John Fisher, le savant évêque de Rochester. Elle s'intéressait de près à la formation de ses petits-enfants, Henri, Marguerite et Marie, les trois seuls survivants des six rejetons d'Henri VII et d'Élisabeth d'York ; Edmond, un troisième fils, était mort en 1500; Arthur en 1502, et une troisième fille était décédée peu après sa naissance, en 1503. C'est sous la direction éclairée de cette grand-mère, que les portraits nous montrent comme une grande femme sèche et austère, vêtue de noir et portant une guimpe de religieuse, que le prince de Galles acquit un goût très vif pour la théologie, les langues et la musique. Possédant correctement le français et le latin, il avait un certain talent pour le chant, talent sans doute exagéré par les courtisans, mais il composa effectivement quelques-unes des chansons qui lui sont

attribuées. Sa culture ne semble pas avoir été très vaste. Il répugnait à l'effort intellectuel et jamais il ne put se fixer bien longtemps à écrire. Marguerite Beaufort, sur son lit de mort, en 1509, lui recommanda de suivre les conseils de John Fisher. Ce dernier vœu ne sera guère entendu.

Fait plus grave sans doute pour un futur roi, le prince de Galles n'avait aucune expérience de la vie politique et de la pratique du gouvernement. Son père ne lui avait confié que des titres honorifiques ne comportant aucune responsabilité. Alors qu'il avait envoyé l'aîné, Arthur, diriger le conseil des marches galloises, il avait toujours gardé Henri près de lui, sous étroite surveillance. Avait-il peur de perdre ce fils désormais unique ? Voulait-il s'assurer personnellement de son attitude? C'est possible. Toujours est-il que, d'après l'ambassadeur d'Espagne Fuensalida, en 1508, le prince vivait confiné dans une pièce, accessible seulement en traversant la chambre du roi. Lorsqu'il sortait dans le jardin, il devait être accompagné ; à la cour, il ne parlait que pour répondre à son père. Ses distractions étaient les joutes, auxquelles il s'adonnait avec passion au palais de Richmond, et la danse, pour laquelle il avait certains dons. Dans les grandes occasions on ne manquait pas de remarquer la grâce de son pas. Ainsi en février 1506, lors des réjouissances données à Windsor en l'honneur de l'archiduc Philippe et de sa femme Jeanne. Bals et réceptions se succédèrent, et le prince Henri reçut de Philippe l'ordre de la Toison d'or.

HENRI VII ET LA MARINE

Le prince Henri n'avait pris aucune part aux affaires politiques. Son père agissait avec prudence, réalisme et économie. Son fils ne suivra guère son exemple. En politique extérieure, Henri VII refusait de prendre position sur l'échiquier européen. Le coût et les risques étaient trop élevés. L'ambassadeur du duc de Milan, Soncino, écrivait à son maître : « Au milieu de tout cela, Sa Majesté peut se tenir comme au sommet d'une tour, regardant ce qui se passe dans la plaine. » Le Tudor en effet observait les affaires continentales, faisait des projets matrimoniaux extravagants, mais se gardait bien de s'engager, malgré les appels qui lui

venaient de l'étranger. Il sut résister à la tentation de reprendre la guerre avec la France et de se mêler des conflits italiens.

Cela ne l'avait pas empêché d'organiser la défense du royaume, tant du point de vue des forces terrestres que navales. Dès 1485 il avait créé les yeomen of the guard, petite garde personnelle, vêtue d'un uniforme rouge, qui lui suffisait en temps de paix. Pour mater les révoltes, comme celle de Perkin Warbeck qui fut la plus grave, il utilisa les moyens traditionnels : levée d'archers dans les comtés par des commissions of array et contrats d'indenture avec les nobles qui s'engageaient à son service. Les tarifs étaient de 18 pence par jour pour une lance à cheval avec son écuyer et un page, 8 pence pour un archer monté, 6 pence pour un archer à pied, etc. Les paiements étaient effectués chaque mois, sous la direction d'un trésorier de guerre. Un maréchal était chargé de faire respecter la discipline, de punir les déserteurs et les capitaines qui rognaient sur la paie de leurs hommes. L'ensemble de ces règlements fut consigné dans un livre des Statuts et ordonnances de guerre. L'artillerie devenait un élément essentiel de la force militaire, et dès 1483 un « maître général de l'ordonnance » avait été institué pour la diriger. Les arsenaux royaux fabriquaient des canons, mais on était loin d'atteindre la puissance de l'artillerie française. Henri VII avait davantage confiance dans l'arme qui avait valu aux Anglais leurs succès de la guerre de Cent Ans : le grand arc. Ses lois veillaient à maintenir le prix du bois d'if, dont une grande partie venait d'Italie, et il interdit l'utilisation de l'arbalète.

Henri VII peut aussi à juste titre être considéré comme l'un des fondateurs de la Royal Navy, bien qu'à une échelle très modeste. Depuis le règne d'Édouard IV il existait un embryon de marine de guerre : au total, quatre navires. Le Tudor les fit modifier et en ajouta six, dont il plaça la construction sous la direction du secrétaire des navires et de deux conseillers, Guilford et Bray. Le navire le plus puissant (600 tonnes) était le Regent, lancé en 1490, équipé de quatre mâts et de deux gaillards et doté d'un armement impressionnant : outre les indispensables arcs et flèches, il ne portait pas moins de 225 canons, dont la plupart étaient des serpentines de cuivre ou de fer, pesant 300 livres chacune. Ces engins, qui tiraient des balles d'un quart de livre, pouvaient faucher hommes et gréements sur le pont des navires ennemis. Plus petit, le Sovereign,

portant 141 canons, était mis en chantier à Southampton à la même époque. Pour entretenir et réparer ces navires, un bassin de radoub fut aménagé à Portsmouth de 1495 à 1497. En cas de nécessité, le roi complétait sa petite flotte en louant les services de navires marchands, à raison d'un shilling par mois et par tonne. L'équipage était bien payé : 3 shillings 4 pence par semaine pour le capitaine, 1 shilling 3 pence pour le marin, 6 à 9 pence pour le mousse. Des bateaux espagnols étaient également loués au service du roi.

Henri VII avait développé la marine du commerce, encourageant la construction de bateaux d'au moins 80 tonnes, et protégeant le commerce maritime anglais par deux lois qui annonçaient de très loin les actes de navigation du XVIIe siècle. Dès 1485, il interdisait les importations de vin de Bordeaux dans des navires étrangers; en 1489, il étendait l'interdiction au pastel toulousain. Le transport devait se faire sur des navires anglais, avec un capitaine et un équipage anglais. Les privilèges commerciaux dont jouissaient certains étrangers furent restreints ; la Hanse germanique obtint la confirmation des siens en 1498 en échange de 5 000 livres mais une loi de 1504 veillait à maintenir les libertés et privilèges de la ville de Londres, où se trouvait l'établissement hanséate, le Steelyard.

Le règne d'Henri VII coïncida avec l'époque des grands voyages océaniques espagnols et portugais. Dès le début, les Anglais participèrent activement à ces expéditions. Les résultats obtenus furent éclipsés par ceux de Christophe Colomb, mais il serait faux de croire que les Britanniques ne participèrent pas à la grande course à l'Asie par l'ouest qui s'ouvrait alors, et il s'en fallut même de peu que l'Amérique ne soit découverte par eux. Le roi montrait autant d'intérêt que son compère Ferdinand pour ces voyages. Bristol était le point de départ. Là se rencontraient des marins qui fréquentaient tous les parages occidentaux de l'Atlantique, des îles Madère à l'Islande. Dès 1480 John Lloyd s'y était embarqué à la recherche de l'île de Brazil. En 1494, deux marchands de Bristol, Thorne et Elliot, arrivaient à Terre-Neuve. Quelques années auparavant, Christophe Colomb, rebuté par le roi du Portugal, avait envoyé son frère, Bartholomé, demander l'appui du roi d'Angleterre. La démarche n'aboutit malheureusement pas, Bartholomé ayant été capturé

par des pirates ; lorsqu'il arriva enfin, Henri VII se montra très intéressé par le projet, mais il était trop tard.

Les Anglais eurent pourtant leur Christophe Colomb, en la personne de Jean Cabot, Génois lui aussi, bien que certains pensent qu'il naquit en Angleterre, et qu'il devint citoyen vénitien en 1476. Convaincu que la route des épices serait plus courte en passant par l'ouest, il chercha comme tout le monde un « sponsor », et après avoir échoué en Castille et au Portugal, il arriva en Angleterre vers 1490. Henri VII lui accorda une mission en 1495, dans des termes prudents : Jean Cabot, ses trois fils et leurs héritiers recevaient le droit d'explorer les mers avec cinq navires sous pavillon anglais et d'annexer toutes les terres jusque-là inconnues des chrétiens. Tous les frais étaient à leur charge et ils devraient verser au roi un cinquième des profits des voyages. Ils seraient exempts de droits de douane sur les marchandises rapportées et auraient le monopole du commerce avec les régions découvertes. L'Angleterre ne tenait aucun compte du traité de Tordesillas, qui, l'année précédente, avait partagé le monde à découvrir entre Portugais et Espagnols.

Cabot partit le 2 mai 1497, sur le Matthew, avec dix-huit hommes d'équipage. Le 24 juin, il abordait soit à Terre-Neuve, soit en Nouvelle-Écosse. Le 6 août, il était de retour à Bristol, persuadé d'avoir été en Asie. Le roi lui accorda une pension annuelle de 20 livres et lui fournit un navire pour son prochain voyage ; avec l'aide des marchands de Bristol et de Londres il monta une expédition de cinq bateaux, qui devaient rejoindre la Chine et peut-être installer des colons à Terre-Neuve. Ils quittèrent Bristol en mai 1498 ; un des navires s'arrêta en Irlande à la suite d'une tempête. Les autres disparurent.

Malgré cet échec, Henri VII continua d'encourager l'exploration. En mars 1501, il accordait des lettres patentes au Portugais João Fernandez et à cinq autres, les autorisant à annexer les terres inconnues des chrétiens; en 1502 il étendait l'autorisation aux terres déjà revendiquées par un prince chrétien mais non occupées par lui. Il cherchait à établir des colons dans les nouveaux territoires. En 1506, les marchands de Bristol formaient la Compagnie des Aventuriers des Terres Neuves. Les voyages se multiplièrent. On en ramenait des curiosités, des oiseaux, et même des sauvages, dont certains restèrent en Angleterre et se « civilisèrent ». En

1509, le fils de Jean Cabot, Sébastien, explora les côtes canadiennes, entra sans doute dans la baie d'Hudson, en ressortit pour échapper aux glaces, et descendit le long de la côte américaine jusqu'à la baie Delaware. Lorsqu'il revint en Angleterre, Henri VII était mort.

Le nouveau souverain ne portait aucun intérêt à ces expéditions lointaines. Tout à ses plaisirs et aux affaires européennes dans les premières années de son règne, puis occupé par ses femmes, ses divorces et ses réformes religieuses, Henri VIII ne mesurera jamais l'importance des voyages de découverte. Sébastien Cabot passera au service du roi d'Espagne ; quelques petites expéditions seront montées, mais elles ne devront rien au roi. Thomas More s'y intéresse davantage, d'un point de vue intellectuel. En 1517, son beau-frère, John Rastell, s'embarque pour Terre-Neuve dans le but d'y fonder une colonie. L'expédition échoue à cause d'une mutinerie, que l'on soupçonne avoir été fomentée par le grand-amiral Surrey, qui, comme le roi, pense qu'on ferait mieux d'utiliser les bateaux pour faire la guerre aux Français. Dans ce domaine, Henri VIII manquera de clairvoyance, et son règne sera néfaste aux intérêts anglais.

HENRI VII ET L'ARGENT

Il est un autre domaine dans lequel le nouveau roi allait s'empresser de dilapider l'héritage paternel : celui des finances. Henri VII laissait à sa mort des coffres débordants. Il avait passé son règne à les remplir par tous les moyens. La gamme des revenus royaux était assez hétéroclite : produit de ses terres, droits de douane, auxquels s'ajoutaient des taxes telles que le tunnage and poundage et les droits sur l'exportation des laines, la ferme de certains offices municipaux et de l'administration des comtés, les produits du système féodal, surtout en cas de succession, et une part des revenus des diocèses vacants. En temps « ordinaire », c'est-à-dire de plus en plus rarement, ces revenus pouvaient suffire, à condition de surveiller étroitement les dépenses.

Mais les modes de perception étaient lourds et malcommodes, et le rendement faible. Pour la moindre dépense extraordinaire, il fallait faire appel au Parlement, qui accordait la levée d'un impôt direct :

théoriquement un quinzième des biens meubles dans les comtés et un dixième dans les villes, d'où le nom de « quinzième et dixième » donné à cette taxe directe. En fait, depuis 1334 le revenu en était resté à peu près stable : environ 30 000 livres, et la part de chacun n'avait plus guère de rapport avec sa richesse réelle. Impôt de répartition, le quinzième et dixième était levé dans chaque comté, où l'on assignait à chacun un montant fixe à payer. Les non-propriétaires étaient exemptés, et les pairs ne devaient rien pour les revenus de leur domaine En cas de besoins plus importants, on levait deux ou trois quinzièmes et dixièmes.

Dès le début du règne, Henri VII avait amélioré l'efficacité du système traditionnel de façon spectaculaire. Il héritait de finances en très mauvais état, la guerre civile ayant vu se multiplier les aliénations du domaine, les exemptions et les détournements. En ce qui concerne les droits féodaux, il leva en 1504 deux aides pour le mariage de sa fille et pour l'adoubement de son fils Arthur, mort depuis deux ans ; il infligea des amendes à ceux qui refusaient d'entrer dans l'onéreux ordre du Bain ; il se tint soigneusement au courant des ventes de terres; il leva en 1486, 1500 et 1503 une saisie de chevalerie sur ceux dont les revenus terriens dépassaient 40 livres par an. En transférant fréquemment les évêques d'un diocèse à l'autre, il multiplia les revenus dus à chaque vacance. Il loua les services de ses navires et prêta de l'argent: 87 000 livres de 1505 à 1509 ; il fit le commerce de l'alun. Il révoqua les aliénations de domaine et les baux conclus sous Richard III, ce qui lui permit de faire passer les revenus domaniaux de 13 633 livres en 1495 à 32 630 livres en 1505. Dans le domaine commercial, il modifia à plusieurs reprises les taux de douane, et les profits de ces dernières passèrent de 20 000 livres sous Richard III à 32 950 livres en moyenne pendant les dix premières années du règne, pour s'élever à 41 000 livres pendant les dix dernières. Il faut certes rabattre de ces chiffres les revenus de l'Étape de Calais, qui étaient dépensés sur place, et ceux des ports de Newcastle et Hull, qui servaient à l'entretien des fortifications de Berwick. Les résultats apparaissent néanmoins très positifs, d'autant plus que les dépenses, surveillées attentivement, diminuaient.

L'avarice d'Henri VII s'était accrue au fil des ans. Au cours des dernières années du règne les exactions de toutes sortes se multiplièrent,

dont on rendit responsables les financiers Dudley et Empson. Ceux-ci ne faisaient en réalité que suggérer des idées, qui n'auraient pu être appliquées sans l'accord du roi. Les livres de comptes de Dudley pour la période 1504-1508 sont quotidiennement signés par le souverain, qui scrute chaque entrée. Henri VII est prêt à vendre toutes ses faveurs : il vend des remises de peine aux meurtriers, il vend le pardon royal pour des condamnations qu'il inflige dans ce seul but, il vend les interventions de ses officiers dans les procès. Les amendes pleuvent: 18 483 en un an. Les grands nobles en sont victimes comme les autres, même ses fidèles, même ses vieux compagnons : 2 000 livres à Daubeney qui n'a pas rendu ses comptes pour la période où il était capitaine de Calais ; 10 000 livres à Oxford pour avoir entretenu une suite trop nombreuse ; 5 000 livres à Burgavenny, 6 000 à Fitzwalter, 10 000 à Northumberland. Les maires, les conseillers municipaux, les officiers : tous y passent ; le père de Thomas More est mis en prison parce que son fils a protesté contre la levée d'une taxe en 1504 ; il devra payer 100 livres pour en sortir. Ajoutons les emprunts et les dons forcés, les bienveillances, déjà pratiquées sous Édouard IV et théoriquement interdites depuis Richard III.

Et puis, de temps en temps, des prétextes divers permettaient de lever des quinzièmes et dixièmes, dont le roi ne dépensait qu'une petite partie, le reste allant remplir ses coffres. Ainsi en 1492, il leva 100 000 livres en impôts directs, bienveillances et dons du clergé, pour organiser une expédition en France. Or celle-ci lui coûta 49 000 livres, et se termina sans combat, en trois semaines, le roi de France acceptant de lui verser 745 000 couronnes d'or à titre d'indemnité. Pour lutter contre l'Écosse et les rebelles de Cornouaille, il obtint 160 000 livres, dont il ne dépensa que 60 000 ; les amendes infligées aux rebelles lui rapportèrent plus de 15 000 livres.

Henri VII surveillait étroitement l'emploi de ces sommes, développant pour cela une nouvelle administration financière dont le résultat fut d'accroître la confusion entre trésor public et trésor privé. L'organisme central, l'échiquier des recettes, était dirigé par le chancelier de l'échiquier. Mais peu à peu le roi détourna les recettes vers la chambre, qui dépendait directement de lui par l'intermédiaire du trésorier de la

chambre. A la fin du règne, l'échiquier ne recevait plus que le produit des douanes et de quelques terres de la couronne ainsi que les sommes versées par les shérifs et les comtés. Là-dessus étaient prélevées les dépenses pour la maison du roi et la garde-robe. Tout le reste dépendait du trésorier de la Chambre.

Globalement, les recettes, qui se montaient à 52 000 livres par an au début du règne, passèrent à 142 000 dans les cinq dernières années. Après avoir remboursé les dettes héritées de la guerre civile, Le roi commença, à partir de 1497, à économiser des sommes importantes, dont il investissait une partie en bijoux, en vaisselle d'argent et en prêts. En 1509, l'ambassadeur vénitien évaluait l'ensemble de sa fortune à 300 000 livres. Henri VIII héritait d'une confortable situation financière.

Son père lui léguait également un royaume pacifié. Le dernier représentant de la famille d'York, Edmond de la Pole, qui s'était enfui dans l'Empire, fut repris en 1501 et enfermé dans la Tour. Impitoyable, superstitieux, avare et rusé, Henri VII avait peu attiré l'amitié. Ses méthodes et ses succès ressemblent à bien des égards à ceux de Louis XI. Son portrait est révélateur: un petit homme sec, au regard malicieux, aux lèvres fines, aux longs doigts crochus, vêtu simplement, un visage exprimant froideur et résolution. Son règne fut réparateur. Grâce à lui, l'Angleterre, sortie de la guerre, s'engagea dans le développement économique et maritime. Un de ses premiers biographes, Francis Bacon, au début du XVIIe siècle, porta sur lui ce jugement auquel on peut toujours souscrire : « Même avec tous ses défauts, si on devait le comparer à ses concurrents les rois de France et d'Espagne, on le trouverait plus habile que Louis XII, plus entier et plus sincère que Ferdinand. Mais si vous remplacez Louis XII par Louis XI, qui vécut peu auparavant, alors la similitude est plus parfaite. Car ces Louis XI, Ferdinand et Henri peuvent être qualifiés des trois grands rois de cette époque. Pour conclure, si ce roi ne fit pas de plus grandes choses, c'est volontairement, car ce qu'il voulait, il l'accomplissait. »

Après l'éclipse de la guerre des Deux-Roses, l'Angleterre redevenait un partenaire important en Europe, jouant un rôle avantageux : celui d'arbitre entre la France et l'Espagne. Sans jamais se laisser entraîner dans des aventures guerrières hasardeuses et coûteuses, Henri VII avait

su maintenir la balance égale entre les deux puissances continentales. Courtisé par Louis XII et par Ferdinand, il avait aussi profité de la nouvelle orientation du commerce européen grâce à l'ouverture de l'Atlantique. Par une politique intuitive, prudente et sans imagination, il inaugurait l'axe futur de la diplomatie anglaise : instaurer un équilibre européen tout en tirant profit de la domination maritime.

Henri VII restait pourtant profondément médiéval, comme son testament allait le montrer. On y trouve la liste habituelle des dévotions, dons et fondations, avec un souci extrême du détail. Le roi ordonne la célébration de 10 000 messes pour le repos de son âme, donne de l'argent pour fonder des hôpitaux, aider les pauvres, terminer King's Collège à Cambridge, l'église de Westminster, les maisons cisterciennes de Richmond, Greenwich, Canterbury, Southampton, Newcastle. Il demande de redresser les injustices commises par son administration. Dans la chapelle encore inachevée, à l'extrémité du chœur de l'abbaye de Westminster, il fait placer les emblèmes d'York et de Lancastre, qu'il avait réconciliés en sa personne.

Il mourut le 21 avril 1509, à cinquante-deux ans, dans son palais de Richmond, à Londres. Son fils, qu'il avait tenu en totale sujétion jusque-là, se retrouvait brutalement à la tête des affaires, âgé d'un peu plus de dix-sept ans. La rupture fut totale. Henri VIII prenait l'exact contrepied de son père.

1 Hommes libres : ceux dont le statut ne comporte aucune marque de sujétion personnelle envers un seigneur.

CHAPITRE III

Les plaisirs et la gloire (1509-1514)

LE ROI

« Sa Majesté est le plus beau prince que j'aie jamais vu » ; « Il surpasse en beauté tous les autres souverains de la chrétienté ; beaucoup plus beau que le roi de France, magnifique et d'une stature admirablement proportionnée » ; « II est extrêmement beau. La nature ne pourrait pas faire davantage pour lui. » Les ambassadeurs vénitiens, qui s'y connaissent en hommes, s'extasient devant le jeune roi. Grand, large, bien bâti, les cheveux «courts et droits à la mode française », un visage rond, à la peau délicate, au teint rosé, « qui conviendrait à une jolie femme », Henri VIII à dix-huit ans ne ressemble en rien au prince boursouflé, énorme, gonflé encore par des vêtements amples et bouffants, tel que le peindra Holbein vers la fin de sa vie. Du jeune roi, nous avons peu de portraits. Le meilleur, conservé à la National Portrait Gallery, réalisé par un artiste inconnu, date de 1520 environ, c'est-à-dire plus de dix ans après son avènement : on y découvre un bel homme, d'une complexion très pâle, portant une légère barbe châtain clair, et dont les petits yeux, le nez droit et la bouche fine rappellent beaucoup son père et son frère aîné Arthur.

Assurément, le roi était bien fait, et comme courtisans et ambassadeurs ne cessaient de le lui répéter, il en conçut une extraordinaire vanité ; montrant un jour son mollet à l'ambassadeur vénitien, il lui demanda s'il n'était pas mieux galbé que celui du roi de France. Grand sportif, il excellait, nous assure-t-on, dans toutes les disciplines : superbe danseur, magnifique joueur de tennis, «jeu auquel c'est la plus belle chose au monde que de le voir jouer, sa peau délicate brillant à travers une chemise de la plus fine étoffe », chasseur infatigable, lutteur invincible,

archer imbattable, duelliste intouchable, jouteur indémontable, Henri adore faire étalage de ses capacités : à Calais, en 1513, il participe à des concours de tir à l'arc avec les archers de sa garde, et l'emporte bien entendu facilement : « Il atteignait la cible en plein milieu et les surpassait tous, comme il les surpasse en nature et en grâces personnelles », ne peut s'empêcher de commenter l'obséquieux Vénitien. Il défie quiconque à l'épée à deux mains et propulse la lance plus loin que les autres. Dans les tournois, il triomphe régulièrement de tous ses adversaires: ainsi au cours de l'été 1508, alors qu'il a tout juste dix-sept ans.

Beau par nature, le roi complète sa grâce par les vêtements les plus luxueux et les plus raffinés. Sa garde-robe regorge d'étoffes précieuses et chatoyantes, soies, velours, satins, pourpoints ajourés, passementerie, cols de fourrure, toques à plumes colorées, chemises brodées de fil d'or, ornées d'émeraudes et rubis : colliers et pendentifs brillent sur sa poitrine, ses doigts sont encombrés de quatre ou cinq énormes bagues. D'après le Vénitien Giustiniani, « ses doigts n'étaient qu'une masse de bagues serties de pierres précieuses et il portait autour du cou un collier d'or auquel pendait un diamant aussi gros qu'une noix ». Henri aime éblouir, se donner en spectacle, jouer au magnifique, au grand seigneur, jeter l'argent par les fenêtres. De quoi faire se retourner dans sa tombe son avare de père.

Le décor monarchique a bien changé. La cour s'amuse, festoie, dépense. Le roi est jeune, il est le plus beau et le plus fort, le plus riche ; il est le maître : tous les flatteurs le lui répètent. Mais Henri ne se veut pas seulement le plus fort ; en véritable prince de la Renaissance, il a des prétentions intellectuelles, que les humanistes loueront à l'excès. Et cela commence très tôt. Il n'avait encore que huit ans lorsque Érasme le rencontra pour la première fois. C'était à Eltham, où les enfants d'Henri VII étaient élevés ensemble. Il y avait là ses soeurs Marguerite et Marie, et son petit frère Edmond. Le petit duc, sous la direction de son précepteur Skelton, demanda au célèbre Hollandais de rédiger quelques odes. Érasme s'exécuta, et, en trois jours, produisit une Description de la Grande-Bretagne, du roi Henri VII et des enfants du roi. En 1505-1506, lors d'un second séjour en Angleterre, le prince des humanistes eut

l'occasion d'écrire au jeune Henri, âgé de quinze ans, qui lui adressa une élégante réponse ; Érasme fut surpris de la qualité de l'expression, et son ami Lord Mountjoy lui montra d'autres lettres du prince de Galles pour lui prouver qu'il en était bien l'auteur.

Pourtant, Henri VIII n'aimera jamais écrire. L'un des cauchemars du cardinal Wolsey sera d'avoir à le harceler continuellement pour qu'il rédige au moins les lettres les plus importantes, ou simplement qu'il y appose sa signature. Il faut lui faire des modèles de textes à recopier. Ainsi lorsqu'il doit écrire à François Ier, il demande à son ministre de lui préparer « une courte lettre » en français ; une autre fois, il n'a même pas le courage de copier la formule de politesse qu'on lui a présentée, et il recopie tout simplement celle qu'il trouve dans la lettre du roi de France à laquelle il répond. Souvent Wolsey doit achever la correspondance abandonnée en cours de route par le roi. Pour tous les documents officiels qui requièrent son examen, il se contente d'indiquer vaguement à son secrétaire le contenu général de la réponse : « J'ai reçu vos lettres, écrit-il un jour à Wolsey, auxquelles j'ai fait répondre par mon secrétaire, car cela demande beaucoup d'écriture. » « Je supplie Votre Grâce de faire quelque chose à ce sujet, bien que cela lui coûte », lui écrit de son côté son ministre à propos de lettres importantes qui devaient être envoyées à la régente des Pays-Bas et que le roi n'avait toujours pas signées. Henri n'écrira vraiment ses lettres que pendant la période où il courtisera Anne Boleyn et, même alors, ses billets doux seront assez brefs. C'est dans la correction des documents officiels et des rapports que l'on trouve le plus souvent son écriture, raturant les expressions qui lui déplaisent et les remplaçant par ses propres termes, d'une graphie d'ailleurs aisée et peu différente de celle de ses secrétaires.

Sa culture, sans être aussi variée que celle de François Ier, n'est pas négligeable. Très fier de ses connaissances théologiques, il n'hésite pas à prendre position de façon péremptoire en matière d'hérésie et compose même un traité de défense du pouvoir pontifical. Il aime converser avec Thomas More, et au cours de leurs longs entretiens, ce dernier l'initie aux mathématiques et à l'astronomie. Skelton et Bernard André lui ont donné les bases de l'éducation classique, Giles d'Ewes lui a appris le français ; il comprend l'italien ; avec Catherine, il apprend un peu d'espagnol ; il

touchera même un peu au grec sous la direction de l'humaniste Richard Croke, qui enseigne à Cambridge. Mais Henri est surtout un passionné de musique. Il fait venir en Angleterre des célébrités de l'époque, des joueurs de luth, comme le Hollandais Philip Van Wilder, des joueurs de viole, comme Ambrose Lupo, des organistes, comme Benedict de Opitiis et Dionisio Memo, qui jouait à Saint-Marc de Venise, des trompettistes et flûtistes. Il recherchait toutes les plus belles voix pour le chœur de sa chapelle, et jalousait fort celui de Wolsey. Ses musiciens le suivaient dans tous ses déplacements, même à la guerre, et il pouvait écouter Dionisio Memo jouer de l'orgue pendant quatre heures de suite. Il collectionnait les instruments de toutes sortes, ne rassemblant pas moins de vingt-six luths de différentes fabrications. Il jouait d'ailleurs fort honnêtement de cet instrument, de même que de l'orgue et du virginal. Comme il avait par ailleurs une belle voix, il aimait chanter devant la cour, en compagnie de Sir Peter Carew, avec qui il lisait les partitions. Henri VIII fut aussi compositeur : deux messes à cinq parties, un motet (Ô Seigneur, créateur de toutes choses), de la musique instrumentale, des chansons, comme Gentil prince et Hélas madame.

Tout cela n'est pas sans mérite, et le jeune roi était un bon représentant de la nouvelle vague princière « début de siècle », bientôt rejoint par ses cadets et émules François Ier et Charles Quint. L'heure de la jeunesse avait sonné. Un à un, les vieux souverains austères, derniers représentants du Moyen Age, disparaissaient : Henri VII, Ferdinand, Maximilien. Un nouveau style s'imposait, conforme à l'idéal de « l'homme de cour » cher à Castiglione : le roi complet, chevalier et mécène, sportif et ami des lettres. Quelques jours après l'avènement du nouveau roi, dans une lettre du 27 mai 1509, Lord Mountjoy exprimait à Érasme l'enthousiasme des humanistes pour le souverain : « Oh, mon Érasme, si tu pouvais voir comment tout le monde ici se réjouit de la possession d'un si grand prince, comment sa vie comble tous leurs désirs, tu ne pourrais retenir des larmes de joie. Les cieux se réjouissent, la terre exulte, tout est lait, miel et nectar. L'avarice est chassée du pays. La libéralité répand la richesse d'une main généreuse. Notre roi ne désire ni or, ni bijoux, ni métaux précieux, mais la vertu, la gloire et l'immortalité. [...] L'autre jour, il déplorait de ne pas être plus instruit. Je lui dis que ce n'était pas ce

qu'on attendait de Sa Grâce, mais qu'il soutienne et encourage les hommes instruits. Oui, certainement, dit-il, car sans eux c'est à peine si nous existerions. »

Le règne s'ouvrait donc sous les meilleurs auspices. Mais le prince de la Renaissance, ce n'est pas seulement l'amabilité de Castiglione, c'est aussi le réalisme de Machiavel. Si ce côté autoritaire, tortueux et impitoyable reste masqué pendant les premiers mois par l'éclat des réjouissances, il ne se révélera que trop par la suite. Henri est instable et capricieux, sujet à de terribles sautes d'humeur. Le servir est une tâche redoutable, qui se terminera pour beaucoup sur l'échafaud. A l'égard de ses femmes, comme de ses ministres, il passe d'un extrême à l'autre. Il ne pardonne ni les critiques ni les oppositions, même chez ceux qu'il a le plus aimés, comme Thomas More, qu'il tenait par le cou pendant leurs longues promenades dans les jardins de Chelsea. Ses colères sont redoutables, et l'on racontait comment il avait frappé à la tête son fidèle Thomas Cromwell, le couvrant d'injures, le secouant violemment et le catapultant hors de la chambre privée ; le chancelier Wriothesley fut traité de « cochon », et bien d'autres eurent à subir son humeur tyrannique. On a pu avancer à son sujet le terme d'hypocondriaque. Son tempérament despotique est d'autant plus terrible qu'il s'y mêle un fond de cruauté. Insensible à la douleur d'autrui, il aime humilier et faire mal ; son odieuse conduite à l'égard de Catherine en fournira bien des exemples. Égocentrique, il ne s'attache qu'à son propre intérêt, auquel il est prêt à tout sacrifier ; indifférent aux peines des autres, il ramène tout à lui. D'une extrême jalousie, il ne tolère pas qu'on puisse le dépasser en quoi que ce soit ; il y a du Néron dans ce souverain qui veut être le meilleur en tout, devant qui tout doit céder. Qu'on ne s'avise pas d'avoir une demeure plus élégante que les siennes, une meute plus importante ou un chœur de chapelle plus virtuose que le sien. Wolsey en fera l'expérience. Servir un pareil maître est une entreprise périlleuse. Il peut entasser honneurs et richesses sur un ministre, et le précipiter à la mort l'instant d'après.

Il est plus difficile encore d'être son épouse. L'instabilité du roi est flagrante dans le domaine conjugal, et pas seulement parce qu'il se maria six fois, fit annuler deux unions, décapiter deux reines et eut plusieurs

liaisons passagères. Un élément trouble, peut-être relié au complexe d'Œdipe, semble planer sur sa vie sexuelle. C'est en tout cas ce qui ressort des études de psychanalyse historique menées en particulier par Flügel. Une inconsciente attraction-répulsion pour l'inceste expliquerait certains de ses comportements. Époux de sa belle-sœur, puis de deux nièces du duc de Norfolk, amant des deux sœurs Boleyn, impliqué dans sa jeunesse dans les extravagants projets matrimoniaux de son père, qui tantôt destinait une princesse à son fils, tantôt se la réservait pour lui, ou encore arrangeait un double mariage, la mère pour lui, la fille pour son fils, il n'est pas surprenant qu'Henri ait été marqué par ces événements. La répulsion soudaine qu'il éprouva pour Anne de Clèves a également intrigué les psychologues.

Mais rien de décisif ne peut être conclu dans ce domaine. Aucune déviation n'a été remarquée dans la sexualité du roi, qui n'a par ailleurs rien de raffiné et semble se réduire à la simple satisfaction du désir physique. De ses six épouses, il aima sans doute Anne Boleyn, au moins avant le mariage, certainement aussi Jane Seymour. Catherine Howard, qu'il épousa à quarante-neuf ans alors qu'elle n'en avait pas vingt, aurait pu largement être sa fille, et l'on a pu à nouveau évoquer au sujet de cette union un léger parfum d'inceste. La série se termina par la respectable Catherine Parr, déjà deux fois veuve, et qui joua auprès du souverain devenu énorme le rôle d'une infirmière (et d'une mère ?), avant de se remarier elle-même une quatrième fois.

LES PLAISIRS

Le règne s'ouvrit justement par un mariage. Le 11 juin 1509, deux mois après son avènement, Henri VIII épousait sa belle-sœur, Catherine d'Aragon, de six ans plus âgée que lui. Pourquoi cette soudaine décision, après des années d'hésitation et la protestation secrète que l'on sait? dans une lettre du 27 juin, le roi déclarait à Marguerite de Savoie qu'il n'avait fait qu'obéir à un dernier souhait de son père, exprimé sur son lit de mort. Cette version est contredite par les déclarations de deux membres du Conseil, qui assurèrent au contraire à l'ambassadeur espagnol Fuensalida

qu'Henri VII laissait son fils libre d'épouser qui il voulait. L'ambassadeur considérait d'ailleurs la cause comme entendue, et continuait à expédier à Bruges par petits paquets les affaires de la princesse. Or, quelques jours plus tard, il fut convoqué devant le Conseil, où on l'assura que le roi était disposé au mariage. Thomas Ruthal, l'évêque de Durham, qui venait d'avoir une conversation privée avec Henri, lui affirma que le détail du paiement de la dot était secondaire, et que la célébration devait avoir lieu très prochainement.

Il semble en définitive que l'avis des conseillers ait, dans la circonstance, été prédominant. Le roi était jeune et sans expérience ; la succession s'était faite paisiblement, mais il importait d'assurer au plus vite la continuité dynastique ; il fallait un héritier dans les plus brefs délais ; Catherine était à portée de la main ; tout était prévu depuis longtemps : c'était la solution la plus pratique. De plus, le mariage espagnol permettait de resserrer l'alliance avec Ferdinand, conformément à la politique menée par Henri VII. En cette passe délicate, mieux valait consolider les liens d'amitié que prendre des risques. Enfin, dernier argument, ce qui avait été versé de la dot pouvait être conservé. Selon toute vraisemblance, Henri céda aux instances des conseillers. Émit-il des scrupules de dernière heure à la perspective d'épouser la veuve de son frère ? L'archevêque de Canterbury, William Warham, exprima-t-il des doutes sur la validité de la dispense pontificale ? C'est ce qu'affirmeront plus tard des témoins, comme Nicolas West, évêque d'Ely, au moment du procès d'annulation du mariage. Les circonstances dans lesquelles ces faits seront révélés, à un moment où l'on se préoccupait d'accumuler les moindres indices en faveur de l'invalidation, doivent incliner cependant à la plus grande prudence. Quoi qu'il en soit, le mariage fut célébré, discrètement — le roi était en deuil — dans l'appartement de Catherine, à Greenwich, par l'archevêque Warham lui-même.

Douze jours plus tard commençaient les fêtes du couronnement, sujet intarissable d'émerveillement pour les chroniqueurs, dont le plus prolixe est Édouard Hall, qui décrit à n'en plus finir les costumes, les cortèges, les rues décorées de tentures, les chevaux, les banquets, l'enthousiasme populaire. Henri se complaît dans ces réjouissances. Il est le héros, l'idole ; il arbore les tenues les plus somptueuses, ruisselle de diamants et de

rubis ; il est acclamé, heureux. Pour Catherine, ce mariage marque aussi un triomphe après tant d'années d'incertitude et d'humiliation. Tout se déroule suivant le cérémonial traditionnel : le roi vient loger à la Tour pendant les préparatifs; le 23 juin, le couple traverse la ville à la tête d'un long cortège pour se rendre au palais de Westminster. Le lendemain, ont lieu l'onction et le couronnement à l'abbaye, célébrés par l'archevêque de Canterbury ; le souverain prête serment et s'engage entre autres à «garder et maintenir le droit et les libertés de la Sainte Église », formule qu'il fera modifier plus tard pour mieux affirmer les droits de la couronne. Un banquet est ensuite donné à Westminster Hall, où se rend le couple royal précédé par le défilé des plats, que conduit, à cheval, le duc de Buckingham. La journée s'achève sur un tournoi, qui dure jusqu'à la tombée de la nuit.

Les fêtes se poursuivent plusieurs jours. Puis, le couronnement ne pouvant plus servir de prétexte, elles devinrent la routine, pendant quatre ans, jusqu'au moment où elles furent remplacées par la guerre, qui n'était qu'un autre genre de distraction. Pendant cette première période du règne, Henri fut totalement absorbé par ses plaisirs. Il consacrait toute son énergie aux amusements : il pratique « le tir, la danse, la lutte, le lancement de la poutre, joue de la flûte à bec, de la grande flûte, du virginal, écrit des chansons, compose des ballades et deux saintes messes, chacune de cinq parties, qui furent souvent chantées dans sa chapelle et plus tard en d'autres endroits. Et quand il vint à Woking, il y eut des joutes et tournois. Le reste de son temps il le passait à chasser, fauconner et tirer à l'arc », programme qui fait les délices du chroniqueur Édouard Hall. Chaque fête religieuse, chaque événement civil était l'occasion de nouvelles réjouissances : le Nouvel An, l'Épiphanie, Mardi gras, le retour de la cour à Londres après les promenades de l'été.

Le 1er janvier 1511, Catherine donnait naissance à un fils, Henri. Le roi galopa d'abord jusqu'à son sanctuaire favori, à Walsingham, dans le Norfolk, à 200 kilomètres de Londres, pour remercier la Vierge, puis ce furent à nouveau tournois et parades, au cours desquels la foule surexcitée arracha les draps dorés ornés de H et de K. Sept semaines plus tard, l'enfant mourait. Il n'y eut qu'un bref interlude dans les fêtes. A l'Épiphanie de 1513 le roi participa avec onze autres courtisans à une

mascarade, « à la manière italienne, appelée un masque, chose jusque-là inconnue en Angleterre », précise Hall.

Et l'argent coulait à flots : aux cartes, aux dés, au tennis, où l'on faisait des paris coûteux, avec des gens peu scrupuleux, comme ces Français et Lombards que mentionne encore Hall, et qui profitaient des largesses royales. Le livre des paiements du roi dans ces années est une litanie de générosités et de gaspillages : 800 livres pour les cadeaux du Nouvel An, 566 livres de bijoux, 40 livres pour un moine qui a apporté un instrument au roi, 335 livres à un orfèvre parisien, 20 livres au docteur Fairfax pour un livre de chansons ; et les offrandes aux sanctuaires, et les récompenses aux prédicateurs, et les vêtements, et l'embellissement des palais royaux... Les économies d'Henri VII ne résisteraient pas longtemps à un pareil train de vie. Chaque fête était l'occasion d'une mise en scène allégorique, subtile et coûteuse, des forêts artificielles, un port doré où débarquaient Célébrité, Renom, Sire Galant et Cœur Loyal. Le roi, lui, jouait en toute simplicité le rôle du « très parfait et valeureux » chevalier.

Ses compagnons de plaisir étaient Thomas et William Parr, Henri Stafford, comte d'Essex, Édouard et Henri Guilford, Édouard Neville, les Carew, William Compton, gentilhomme de la chambre privée. Avec ce dernier, Henri participa incognito à une joute donnée au palais de Richmond le 12 janvier 1510, et les deux inconnus éclipsèrent les autres concurrents par leur valeur, même si Compton manqua de peu d'être tué. Henri et ses compagnons aimaient les déguisements et les farces. Un matin de ce même mois de janvier 1510, ils s'habillent en Robin des Bois, font irruption dans la chambre de la reine et entraînent les dames dans une danse et des galanteries variées. Le Mardi gras suivant, au cours d'un banquet donné en l'honneur de plusieurs ambassadeurs dans la chambre du Parlement, le souverain s'éclipse et réapparaît quelques instants plus tard déguisé en Turc, avec le comte d'Essex, et suivi de six autres portant des habits prussiens, et de porteurs de torches habillés en Maures. Non contents de l'effet produit, Henri et cinq autres changent encore de costume, revêtant une tenue fendue bleue et rouge, doublée de drap d'or, et commencent à danser avec les dames. Toute l'année ce ne sont que déplacements, à travers les forêts des home counties, d'une

résidence à l'autre, de Westminster à Windsor, de Woodstock à Greenwich, de Richmond à Woking, on chasse, on festoie, on tournoie.

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME

De 1509 à 1513, le roi s'amuse. C'est sa seule occupation, et visiblement le rôle de roi fainéant lui convient à merveille. Pendant ce temps, qui s'occupe des affaires sérieuses ? Il y a pour cela des conseillers, et Henri se repose entièrement sur eux. Il a la chance d'avoir hérité de son père, outre des coffres bien garnis, une bonne équipe gouvernementale, expérimentée, soudée et efficace. Du moins eut-il le mérite de ne pas la changer, mis à part deux hommes particulièrement impopulaires, principaux agents des exactions fiscales d'Henri VII : Richard Empson et Edmond Dudley. Dès le 23 avril, le nouveau souverain les sacrifiait à la colère publique, en apprenant les procédés ignobles auxquels ils avaient eu recours ; enfermés à la Tour, ils seront exécutés seize mois plus tard. Dans son testament, le défunt roi avait accordé une amnistie générale et demandé de réparer les injustices commises pendant son règne. Cela risquait de soulever des problèmes à n'en plus finir ; aussi se satisfit-on d'une demi-mesure. Quatre-vingts personnes furent exceptées du pardon général accordé pour la Saint-George, dont les trois frères de la Pole ; quand aux sommes extorquées, certaines furent annulées, d'autres maintenues. L'enthousiasme général pour le nouveau roi et l'espoir d'un avenir meilleur l'emportèrent sur les déceptions.

Le Conseil ne subit donc aucune transformation majeure. Il était conduit par trois remarquables évêques. William Warham, archevêque de Canterbury, chancelier depuis 1504, avait la prééminence sur ses collègues, mais était en fait éclipsé par la personnalité beaucoup plus forte du gardien du sceau privé, Richard Fox. Fils d'un petit noble du Lincolnshire, ce dernier avait connu une brillante carrière ecclésiastique, sans jamais résider dans ses bénéfices : évêque d'Exeter de 1487 à 1492, de Bath et Wells de 1492 à 1494, de Durham de 1494 à 1501, de Winchester de 1501 à 1528, il n'avait jamais éprouvé de scrupules excessifs à pratiquer la politique réaliste d'Henri VII. Ami des lettres et

des universités, capable et efficace, il domine le Conseil dans les premières années d'Henri VIII, au point que l'ambassadeur vénitien Badoer le qualifie d'alter rex. Il gardera le sceau jusqu'en 1516, démissionnant alors, saisi de remords «en pensant à toutes ces âmes dont je n'ai jamais vu les corps », selon ses propos. Il passera ses dernières années à Winchester, remplissant enfin, de façon pieuse et éclairée, ses devoirs d'évêque. Mais le gouvernement le consultera encore de temps en temps à propos des questions délicates. Le troisième ecclésiastique, Thomas Ruthal, était secrétaire du roi depuis 1500 ; il fut fait évêque de Durham en juin 1509.

Ces trois personnages étaient intimement persuadés du bien-fondé de la politique prudente de l'ancien roi, et en particulier de la ligne pacifique adoptée à l'extérieur. Le contrôleur de la maison du roi, Édouard Poynings, le trésorier de la chambre, Thomas Lovell, le chancelier du duché de Lancastre, Marney, étaient fidèles à la même ligne. Seul le trésorier, Thomas Howard, comte de Surrey, préconisait une nouvelle politique, plus propre à séduire un jeune et bouillant souverain : la recherche de gloire et de profits extérieurs par une attitude agressive qui pourrait conduire à une guerre de conquête sur le terrain familier, la France; d'autre part, une politique intérieure de prestige, avec de fastueuses dépenses qui mettraient enfin le roi d'Angleterre sur un pied d'égalité avec ses pairs européens. Surrey, au début isolé, dut se résigner à la poursuite de la politique traditionnelle, si mesquine qu'elle lui semblât : en trois ans, la chambre ne dépensa que 156 000 livres, frais de funérailles et de couronnement compris. Mais l'argent s'en allait malgré tout par d'autres biais, et Thomas Howard encourageait le mouvement. Il représentait la force montante de la nouvelle monarchie, face aux évêques vieillissants. Tant que le roi ne songeait qu'à s'amuser, Warham, Fox et Ruthal restaient maîtres des affaires, pour le plus grand bien du pays.

Mais combien de temps cela durerait-il ? Warham, âgé, songeait à se retirer ; l'atmosphère du nouveau règne ne lui convenait pas ; il avait bien des problèmes à régler dans son archevêché. Fox commençait à ressentir les premiers remords qui le pousseront à aller résider dans son diocèse. C'est pourquoi les deux hommes favorisèrent dès 1509 l'ascension d'un

jeune ecclésiastique d'une ambition dévorante qui leur semblait propre à équilibrer l'influence de Surrey dans l'avenir, lorsqu'ils prendraient leur retraite : Thomas Wolsey. Contrairement à ce qu'on a longtemps cru, l'ascension de Wolsey ne s'est pas faite en dépit de et contre Warham et Fox, mais grâce à eux ; il ne les a pas écartés du pouvoir : ce sont eux qui lui en ont ouvert les portes.

Fox, en particulier, considérait Wolsey comme son protégé, vantant ses mérites, lui donnant des conseils, veillant à ce qu'il ne se surmène pas; dans une lettre, il lui recommande de ne pas travailler après six heures du soir. Wolsey de son côté demandait à l'évêque son aide et son avis, par exemple pour la reconstruction des fortifications de Calais. Dès novembre 1509, grâce à son patron, Wolsey était promu aumônier du roi et conseiller, en même temps que doyen d'Hereford. Il prit vite de l'importance et de l'assurance, puisqu'en 1511 le chancelier Warham acceptait de lui sans broncher des documents royaux qui n'étaient identifiés ni par le petit sceau, ni par le sceau privé : sa familiarité avec le roi était devenue une garantie suffisante.

L'habile aumônier avait en effet tout de suite pris la mesure du souverain et avait su se rendre indispensable. Constatant l'aversion d'Henri pour les affaires, pour l'écriture, pour les débats du Conseil, il le persuada sans peine de se décharger sur lui de toutes les tâches ingrates du gouvernement. Le roi était reconnaissant à cet homme providentiel de le débarrasser de ces épouvantables contraintes. Alors que quelques fâcheux le priaient de s'occuper personnellement de la politique, «l'aumônier le persuada activement du contraire, raconte avec admiration Cavendish, huissier et biographe de Wolsey ; ce qui le réjouit fort et augmenta en lui l'estime et l'affection pour l'aumônier. [...] Qui était maintenant en grande faveur, si ce n'est maître l'aumônier?» On n'en était pas encore là, mais Henri appréciait chaque jour davantage les qualités de Wolsey : grand travailleur, intelligent, fin, volontaire, sachant devancer les volontés du maître, il avait la même ambition, le même désir de gloire. Les deux hommes étaient faits pour s'entendre, et ils s'entendirent à un tel point que certains parlèrent de sorcellerie.

Encouragé à se désintéresser des affaires, Henri tomba peu à peu dans une totale dépendance à l'égard de Wolsey, l'homme à tout faire,

l'indispensable intermédiaire, la source inépuisable d'idées sur tous les sujets. Incapable de prendre par lui-même la plus petite décision politique, le roi avait sans cesse recours à son aumônier. Que fallait-il répondre à la régente des Pays-Bas qui voulait venir visiter l'Angleterre ? Fallait-il ajourner les tribunaux à cause de l'épidémie de suette ? Il le chargeait de résumer les dépêches, de lui présenter un condensé, aussi bref que possible, des nouvelles. Que ne pouvait-il le faire signer à sa place ? Le conseiller avait bien du mal à mettre la main sur le souverain, pour lui communiquer, entre deux chasses ou deux danses, au retour d'un tournoi, les documents les plus importants. Seul un homme d'une énergie extraordinaire pouvait remplir un tel rôle. Wolsey était infatigable ; de la chancellerie au Conseil privé, de son cabinet à la chambre étoilée ou à la réception des ambassadeurs, il était partout, supervisait tout, rendait compte de tout.

Mais Wolsey, tout en prenant les responsabilités, devait en même temps donner l'impression de servir, tâche exigeant une habileté consommée. Car Henri VIII, tout en négligeant son métier de roi, voulait paraître le maître, et ses réactions pouvaient être violentes. Peu après son avènement, il reçut une lettre de Louis XII en réponse à l'une des siennes, rédigée par ses conseillers : « Qui a écrit cette lettre ? tonna-t-il ; moi, je demande la paix au roi de France, qui n'oserait même pas me regarder en face, encore moins me faire la guerre ? » Rodomontade d'un jeune homme arrogant qui s'imagine que l'on peut gouverner en passant son temps à la chasse. Mais le roi avait parfois des accès, aussi brefs qu'imprévus, de travail ; il pouvait alors réduire à néant, en quelques minutes, les laborieux préparatifs de ses conseillers, renverser les décisions prises, apercevoir du premier coup d'œil une erreur de jugement, décider le rappel d'un ambassadeur, évaluer les risques d'une entreprise. Sa clairvoyance pouvait être surprenante, mais ne se manifestant qu'en de rares éclairs, elle ne servait qu'à compliquer la tâche de son entourage, à briser la routine et la continuité des affaires, et à mettre les nerfs de Wolsey à rude épreuve.

GUERRE OU PAIX ? LE ROI CONTRE SES CONSEILLERS

Jusqu'en 1512, les conseillers, menés par les trois évêques, réussirent à faire prévaloir la politique de paix héritée du règne précédent, sans que le roi, trop occupé par ses plaisirs, n'interfère trop dans la conduite des affaires. Mais cela ne pouvait durer longtemps. Quand on rêve de gloire, qu'on a vingt ans, un trésor bien rempli, qu'on est le meilleur chevalier du royaume, on se contente rarement du cadre étroit des lices. La vraie guerre, sur le continent, offre bien d'autres perspectives.

Or, Henri a un titre à faire valoir : n'est-il pas roi d'Angleterre « et de France » ? Les lys n'occupent-ils pas la moitié de son blason, depuis que son vague ancêtre Henri VI a été couronné à Paris, en 1422 ? Louis XII, en toute justice, n'est-il pas un usurpateur, trop longtemps toléré ? Son beau-père Ferdinand d'Aragon ne manque pas une occasion de réveiller les vieilles ambitions anglaises, offrant au Tudor de récupérer ces riches provinces, Normandie, Guyenne, Anjou, qui lui reviennent de droit. Le jeune Henri rêve de renouveler les exploits de ses grands prédécesseurs, les Henri II, Édouard III, Henri V ; il se voit recommençant les Crécy, Poitiers et Azincourt. Pour se replonger dans cette époque héroïque, il commande à Lord Berners de traduire Froissart, et à un autre, dont le nom est resté inconnu, de rédiger une vie d'Henri V.

Au-delà de la France, il y avait la Terre sainte. L'idéal de croisade était encore bien vivant, dans les écrits et les proclamations. Il s'en était fallu de peu que l'écervelé Charles VIII ne s'y lançât, quelques années auparavant ; Ferdinand, toujours lui, avait repris Grenade aux musulmans ; le pape exhortait les souverains chrétiens à se regrouper contre les Turcs.

Et puis, tous ses collègues couronnés ne s'en donnaient-ils pas à cœur joie en Italie, dévastant à qui mieux mieux le Milanais ou le royaume de Naples ? L'Europe était tout de même assez vaste, assez riche et assez divisée pour supporter un conquérant de plus. La nouvelle génération nobiliaire, née comme Henri après Bosworth, les compagnons de joutes du roi, vivaient dans le même espoir. Les rangs de l'aristocratie, décimés par la guerre des Deux-Roses, se reformaient ; depuis un quart de siècle, la passion guerrière de ces bagarreurs héréditaires était tenue en bride ; la répression de quelques révoltes n'avait été qu'un maigre défoulement, indigne d'un chevalier. L'ordre et la paix régnaient, les armures

rouillaient, les châteaux forts se fissuraient ; le vieux roi avait imposé une ennuyeuse politique pacifique, remplissant ses coffres, stimulant le commerce et réduisant le noble à s'occuper de ses terres. On espérait bien que tout cela allait changer; on se rappelait les rançons, la gloire, l'aventure qu'avaient connues les grands-pères et arrière-grands-pères dans les riches plaines de France. Les romans de chevalerie étaient plus que jamais à la mode : Caxton imprimait Le Roi Arthur, Étienne Hawes composait Le Passe-temps de plaisir, déployant un monde de chevaliers errants. La nostalgie du Moyen Age hantait la noblesse désœuvrée.

Mais les vieux conseillers d'Henri VII veillaient, et c'était eux qui dirigeaient la politique. Les Warham, Fox, Ruthal, Fisher, formés sous le règne précédent, entendaient maintenir la politique pacifique, parcimonieuse et mercantile qui avait si bien réussi jusque-là. Ils étaient évêques, ils étaient âgés et ils étaient raisonnables : trois bonnes raisons de s'opposer aux aventures dans lesquelles de jeunes aristocrates écervelés voulaient engager le pays. Que Ferdinand, Louis XII et Maximilien se débrouillent, en Italie ou ailleurs ; les Anglais devaient rester en dehors de ces querelles et s'occuper de leur économie.

Le roi, qui n'a pas d'équipe de rechange pour diriger la politique qu'il voudrait mener et dont il n'a pas le courage de prendre la direction, doit laisser faire. Mais les heurts sont fréquents. En témoigne l'épisode de la lettre à Louis XII, écrite à l'insu du roi, par ses conseillers, et offrant son amitié au souverain français. On comprend la surprise et la colère d'Henri VIII lorsque, au cours de l'été 1509, un envoyé de Louis vint lui apporter la réponse ; offusqué, il refusa même le coffret de balles de tennis qu'on lui apportait en cadeau. En mars 1510, le Conseil réussit, après d'épiques discussions, à lui faire signer un traité avec la France ; en mai, ce fut lui qui imposa un autre traité avec l'Espagne, contre la majorité du Conseil, car il souhaitait reprendre les hostilités contre Louis XII. Quelques mois plus tard, lorsqu'il proposa de déclencher la guerre, la plupart des conseillers s'y opposèrent. Faire la guerre, c'était aussi s'aliéner les humanistes, qui depuis longtemps s'insurgeaient contre ce reste de barbarie qui poussait les princes, contre toute raison, à gaspiller l'argent de leurs sujets, à ruiner le commerce de leurs États, à détruire villes et campagnes, à massacrer les gens pour de fallacieuses raisons d'honneur,

d'équilibre de forces, de nécessités stratégiques ou de droit ancestral. Mais en ces années 1509-1514, pour Henri VIII, la renommée guerrière avait des attraits plus puissants que l'humanisme.

Cependant, pour entreprendre la guerre, il fallait au moins un prétexte valable. Or, la conjoncture diplomatique au début du règne était la plus défavorable qu'on pût imaginer : l'Angleterre était en bons termes avec presque tout le monde, et le principal adversaire potentiel, la France, était au centre d'une puissante coalition formée par le pape Jules II, et qui comprenait l'empereur et les cantons suisses. Cette ligue de Cambrai, formée en décembre 1508, écrasait les Vénitiens à Agnadel quelques mois plus tard. Il était bien délicat dans ces conditions d'aller provoquer les Français. Henri adopta pourtant dès le début une attitude insultante, déclarant en public qu'il attaquerait bientôt le roi de France, traitant de façon méprisante l'envoyé de Louis XII. Son beau-père Ferdinand, à qui il demanda conseil, lui recommanda la prudence : mieux valait attendre un moment plus favorable, et dans l'immédiat se montrer amical avec la France, qui était en position de force.

Henri obtempéra : l'Aragonais était rusé et avait de l'expérience ; la ligue de Cambrai ne durerait sans doute pas bien longtemps. On se contenta de bonne paroles à l'égard des Vénitiens. Le roi écrivit à Louis XII et à l'empereur Maximilien, leur demandant d'être indulgents pour leur ennemi vaincu, et se présentant comme un artisan de paix. Mais en même temps, à la fin de 1509, il envoyait à Rome comme son représentant permanent Christopher Bainbridge, l'archevêque d'York, un tempérament belliqueux, ennemi acharné des Français, véritable boutefeu qui devait travailler à détacher le pape de la France. La tâche ne devait pas être difficile. Jules II en effet, après avoir humilié les Vénitiens, visait maintenant à débarrasser la péninsule des encombrants Français. Dès février 1510 il levait l'excommunication qui frappait Venise ; en mars, il concluait un traité avec les Suisses, qui lui fournissaient 6 000 hommes ; en juillet il obtenait l'alliance de Ferdinand en lui conférant l'investiture du royaume de Naples ; Venise et les Sforza de Milan venaient renforcer l'alliance antifrançaise, scellée en octobre 1511 sous le nom de Sainte Ligue.

La guerre avait recommencé, dès l'hiver 1510-1511, en Italie du Nord, Jules II menant lui-même ses troupes au combat. Mais rien de décisif ne se passa. Louis XII riposta à l'attaque pontificale en utilisant les armes ecclésiastiques : il obtint que le clergé de France, réuni à Lyon en avril 1511, appelle à un concile général, dont la convocation fut lancée par quelques cardinaux à Milan le 16 mai, et qui se réunit à Pise le 1er septembre. Les rôles étaient renversés : le pape attaquait avec l'épée, le roi de France se servait des évêques. Pour désarmer ce faux concile, Jules II convoqua le sien, qui devait se réunir au Latran en avril 1512.

La situation devenait d'une rare complexité, favorisant les entreprises des pêcheurs en eau trouble, au premier rang desquels se trouvait Ferdinand. Profitant de l'appui momentané du pape pour essayer de s'établir dans le royaume de Naples, il cherchait aussi à s'emparer de la Navarre. Pour cela, une attaque anglaise menée dans le nord de la France pourrait servir de diversion et affaiblir davantage encore Louis XII. Dès 1511, Ferdinand poussa donc son genre à intervenir.

Henri VIII n'attendait que cela. En réalité, l'impulsion décisive fut donnée par Jules II, qui avait besoin de toutes les alliances possibles contre les Français. Lorsqu'il apprit la signature du traité d'amitié entre Henri et Louis, conclu en mars 1510 contre la volonté du roi d'Angleterre, le pape fut d'abord furieux : « Vous êtes tous des rascals », lança-t-il dans son langage apostolique assez particulier à quelques Anglais qui se trouvaient malencontreusement là à cet instant. Mais très vite, usant de flatterie, il sut mettre Henri de son côté : il lui fit croire que le pardon accordé aux Vénitiens était dû à son intervention ; il lui envoya une rose d'or, une centaine de fromages et du vin ; il fit appel à ses sentiments orthodoxes, fustigeant l'attitude schismatique du roi de France. De son côté, Christopher Bainbridge ne restait pas inactif; son tempérament s'accordait avec celui du pape, dont il partageait la haine antifrançaise. En mars 1511, Bainbridge fut fait cardinal, et l'honneur rejaillit bien entendu sur le roi.

Tous les obstacles à la guerre étaient donc balayés de ce côté. Henri se jetait à corps perdu dans l'alliance pontificale et espagnole. Sa naïveté, son caractère bouillant et irréfléchi, son manque d'expérience faisaient de lui un instrument entre les mains de ces maîtres politiciens qu'étaient

Jules II et Ferdinand, qui comptaient bien l'utiliser pour leurs propres fins. Manoeuvré par ses machiavéliques aînés, le roi d'Angleterre allait se lancer dans un conflit dont il avait peu à espérer. Les protestations d'amitié de Louis XII, qui continuait de payer avec exactitude la pension prévue par le traité d'Étaples, n'auront aucun effet.

Plus grave encore, et comme si la perspective d'une guerre en France ne suffisait pas à apaiser son appétit belliqueux, Henri VIII cherchait querelle à son voisin écossais, Jacques IV, qui était son beau-frère. Dans les premiers jours du règne, le 29 juin 1509, il avait pourtant renouvelé le traité de 1502 avec l'Écosse. Mais depuis, toutes les occasions étaient bonnes de défier le Stuart qu'il méprisait : revendication publiques de la suzeraineté sur le royaume du Nord, refus d'envoyer à sa sœur Marguerite, épouse de Jacques, les bijoux que son père lui avait légués. En août 1511, Sir Édouard Howard, qui deviendra lord amiral en 1512, interceptait dans la Manche les deux navires écossais d'Andrew Barton, l'un des meilleurs capitaines de Jacques IV ; Barton fut tué. A la protestation du roi d'Écosse, Henri répondit que « les rois ne sont pas concernés par les affaires de pirates ». Le 5 décembre 1511, Jacques écrivit au pape pour dénoncer le traité qui le liait au roi d'Angleterre.

En deux ans de règne et malgré les avis de sages conseillers, le prétentieux Tudor avait ainsi réussi à se mettre en mauvais termes avec ses deux voisins immédiats et à réduire à néant l'habile politique de son père. Rejetant toute prudence, le matamore provoquait de lui-même les deux adversaires que tous ses prédécesseurs avaient cherché à séparer. Ignorant les principes de stratégie élémentaire, il courait tête baissée vers une guerre sur deux fronts, en oubliant qu'il avait renforcé la Vieille Alliance de la France et de l'Écosse par ses insultes et ses agressions.

Or, contrairement à ce que pouvait penser l'écervelé, une guerre n'est pas un tournoi. Les Anglais, absents des champs de bataille d'Italie où se formaient de nouvelles méthodes de combat, sont en retard d'une génération dans l'art de la guerre. Leurs armées n'ont pas livré bataille sur le continent depuis la fin de la guerre de Cent Ans, et les dernières rencontres s'étaient soldées par des échecs cuisants, notamment à Castillon en 1453, où leur dernier grand capitaine, John Talbot, avait laissé la vie. Qui est capable, en 1511, de diriger une grande armée ?

Darcy ? Dorset ? Poynings ? Ces derniers n'ont rien de foudres de guerre. Le roi lui-même n'est pas un César, en dépit de ses illusions. Il manque à l'Angleterre un chef militaire, un Gaston de Foix, un Bayard, un Gonzalve de Cordoue. Quant à l'armée, depuis longtemps à l'écart des compétitions européennes, elle manque de calaverie lourde, de mercenaires ; les canons sont insuffisants et peu mobiles. La base reste les archers des comtés, que les lois du début du règne contraignent à s'entraîner régulièrement. L'interdiction de l'arbalète est confirmée en 1512: seuls les nobles et les riches peuvent utiliser cette arme. Un effort est accompli pour améliorer la qualité des contingents levés dans les comtés : organisation en unités tactiques d'une centaine d'hommes, apparition d'un « uniforme », qui se réduit à un manteau blanc. Pour renforcer la cavalerie, Henri VIII, dès le début du règne, crée le corps des « lances du roi », sur le modèle français. Chaque lance devait se composer d'un chevalier et de son page, tous deux montés sur un destrier et lourdement armés ; ils seraient accompagnés par un écuyer et deux archers montés ; le chef de lance recevrait 3 shillings 4 pence par jour, mais comme il devait payer son page 1 shilling 6 pence, son écuyer 9 pence et ses archers 8 pence, il se retrouvrait en déficit de 3 pence par jour. L'expérience eut peu de succès. De plus, lever une armée est une chose, la nourrir, l'entretenir, la payer régulièrement, organiser les étapes, surtout en terrain ennemi, puisqu'on avait l'intention de se battre en France, en est une autre. Les problèmes d'intendance, indignes des préoccupations du roi, constitueront le principal handicap. Par chance, l'universel Wolsey sera là pour s'en occuper.

La marine se porte mieux. Aux quelques beaux navires de guerre hérités de son père, Henri VIII ajoute tout de suite de nouvelles unités : dès 1509 sont mis en chantier le Mary Rose, de 600 tonnes, et le Peter Pomegranate, de 450 tonnes ; peu après est lancé le grand Henry Grâce à Dieu, de 1 000 tonnes, une des gloires de la Navy. Grâce à quelques achats et locations de navires à l'étranger et en Angleterre, le roi réussit à aligner une flotte non négligeable : En 1512, l'amiral Édouard Howard prend ainsi la mer à la tête de dix-huit unités.

DES DÉBUTS MALHEUREUX : 1511 ET 1512

Il restait à éprouver la valeur de ces forces dans une véritable guerre. En 1511, sans s'engager ouvertement dans les conflits, Henri envoya deux corps expéditionnaires, d'environ 1 500 archers chacun, sur le continent. Le premier, de juillet à septembre, aux Pays-Bas, pour aider l'empereur contre un sujet récalcitrant, le duc de Gueldre. Ce pouvait être un moyen de gagner la sympathie de Maxilimien. La petite troupe, dirigée par Édouard Poynings, ne se tira pas trop mal d'affaire. Le deuxième groupe, commandé par Lord Darcy, partit en mai pour Cadix, dans le but d'aider Ferdinand qui projetait une expédition contre les musulmans d'Afrique du Nord. Le résultat fut décevant : ce n'était pas contre les Maures, mais contre les Français que le roi d'Aragon avait besoin des Anglais. Dès son arrivée,, il fit savoir à Darcy qu'il n'avait plus qu'à repartir. Les archers laissèrent au moins un souvenir : enivrés de vin d'Espagne, ils provoquèrent une bagarre à Cadix, saccagèrent des maisons, et, à défaut d'infidèles, tuèrent quelques Espagnols.

Tout cela n'était que broutilles. On s'acheminait vers les choses sérieuses. En octobre 1511, la Sainte Ligue était formée ; cinq semaines plus tard, Henri VIII y adhérait. Il envoyait une ambassade demander au roi de France de renoncer à son concile schismatique. Sur le refus de Louis, il convoquait le Conseil privé et le persuadait de se prononcer pour la guerre : ne s'agissait-il pas d'une noble cause, voler au secours du siège apostolique contre un roi fauteur de division dans l'Église universelle ? Henri n'avait pas de mots assez durs à l'égard du «grand péché du roi de France », qui « lacérait la tunique sans couture du Christ », qui « détruisait méchamment l'unité de l'Église », acte « cruel, impie, criminel et innommable ». En novembre l'Angleterre et l'Espagne se mettaient d'accord pour une attaque conjointe sur l'Aquitaine au printemps suivant. L'hiver vit s'effectuer de fébriles préparatifs.

Il fallait aussi songer au nerf de la guerre, que devait fournir le bon peuple. Le Parlement s'assembla le 4 février 1512. Certes, l'archevêque Warham prêcha pour la paix, mais que pesait sa voix face au pathétique appel de Jules II, qui fut lu devant les deux chambres? On vota deux quinzièmes et dixièmes, par une loi dont le préambule insistait lourdement sur l'ambition dévorante du roi de France et les torts du roi

d'Écosse. Louis XII envoya l'évêque de Rieux pour une dernière tentative de conciliation. Henri ne le reçut même pas. C'était donc enfin la guerre.

Dès le mois d'avril, Édouard Howard, à la tête de dix-huit navires, pourchassait les bateaux français dans la Manche. Mais le premier succès fut pour Louis XII : le jour de Pâques, 11 avril 1512, Gaston de Foix remportait une éclatante victoire à Ravenne sur les troupes de la Sainte Ligue. L'affaire commençait mal. On poursuivait néanmoins l'application du plan prévu l'année précédente. En juin, 10 000 hommes, rassemblés à Southampton sous la direction du marquis de Dorset, furent convoyés à Saint-Sébastien dans l'intention de se joindre aux Espagnols pour envahir l'Aquitaine. L'expédition fut un désastre, dont la principale responsabilité incombe à Ferdinand. Son seul objectif était d'envahir la Navarre. Jamais il n'avait eu l'intention d'aider son naïf gendre à conquérir la Guyenne. Lorsque Dorset débarqua, aucun des chevaux et des tranports promis par le roi d'Aragon n'était là; il fallut acheter à prix d'or deux cents mules de bien médiocre qualité. Dorset proposa alors de s'emparer de Bayonne pour en faire une base de départ ; Ferdinand refusa, demandant aux Anglais de venir d'abord en Navarre, ce qui n'était pas prévu par l'accord. Son allié ne bougeant pas, le roi d'Aragon envahit seul le petit royaume convoité, et, ayant obtenu ce qu'il voulait, il laissa les Anglais se débrouiller entre Fontarabie et Bayonne. La situation était plus que critique : manque de nourriture, manque de bière, l'indispensable remontant du soldat anglais, un mauvais vin qui rendait malade, des pluies diluviennes qui détrempaient les arcs et les hommes à cause du nombre insuffisant de tentes, des officiers qui se querellaient, des effectifs qui fondaient à la suite des désertions et de la maladie, et aucune nouvelle d'Henri, qui laissait Dorset dans la plus totale incertitude. A la fin août, les débris de cette armée démoralisée forcèrent les chefs à louer des navires pour retourner en Angleterre. Peu après leur départ, arriva enfin une lettre du roi, ordonnant à Dorset d'aller rejoindre Ferdinand. Il était trop tard.

En novembre, les chefs de l'expédition furent traduits devant le roi, le Conseil et les ambassadeurs espagnols, car Ferdinand eut l'audace d'accuser son allié de mauvaise volonté, d'incapacité, de lenteur, voire de trahison. Henri, acceptant les reproches de son beau-père, blâma ses

troupes, demandant aux Espagnols de choisir la punition que méritaient les officiers. Ils eurent la bonté de ne pas insister. L'affaire n'en était pas moins lamentable ; le roi d'Angleterre gaspillait ses ressources au seul profit de Ferdinand, qui se jouait de lui.

Sur mer, la situation était plus favorable, mais les opérations apparaissaient très secondaires par rapport au grand théâtre continental. Le remarquable Édouard Howard avait brûlé Le Conquet, réussi quelques coups de main sur les côtes bretonnes, normandes et picardes, et surtout, le 10 août, avait remporté une victoire navale importante au large de Brest. Ses vingt-cinq navires, dont les magnifiques Regent et Sovereign, avaient rencontré les vingt-deux unités d'Hervé de Porzmoguer, qui montait la Cordelière de 700 tonnes, 200 canons et 1 200 hommes d'équipage ; la flotte française vira pour rejoindre Brest, mais quelques-uns de ses bateaux furent accrochés, et un abordage spectaculaire et acharné eut lieu entre le Regent et la Cordelière, peut-être les deux plus puissants vaisseaux de l'époque. Le navire français explosa, entraînant le Regent avec lui par le fond, ainsi que les deux capitaines et la presque totalité des équipages. Mais les Anglais restaient maîtres de la mer.

Si l'année 1512 n'avait pas été très glorieuse pour Henri, la situation globale de la Sainte Ligue n'était pas mauvaise. Ravenne n'avait pas été exploité ; au contraire, les Français, qui avaient perdu Gaston de Foix, étaient chassés du Milanais, et, en novembre, l'empereur Maximilien décidait de se joindre à l'alliance. En dépit des pressions de Louis XII, le roi d'Écosse ne se résignait pas à entrer en guerre contre Henri VIII. Ce dernier, jugeant donc les circonstances favorables, fit des projets pour une grande expédition en 1513.

Son plan, présenté à l'ambassadeur espagnol à la fin décembre, ne manquait pas d'allure. La France serait prise en tenailles : tandis que les Espagnols s'empareraient de l'Aquitaine — l'expérience récente ne lui avait pas fait perdre ses illusions —, il débarquerait lui-même en Picardie ou en Normandie, à la recherche d'un nouveau Crécy. Mieux : en promettant de gros subsides, il contribuerait à décider Maximilien de se joindre à l'attaque, par le nord-est, tandis que Jules II arriverait par la Provence. Tel fut le traité conclu à Malines le 5 avril 1513. Cela coûterait cher, car, outre l'armée anglaise, Henri s'engageait à payer une partie des

frais impériaux et espagnols. Qu'à cela ne tienne : le Parlement vota une nouvelle taxe pour financer la campagne.

Le roi était d'autant plus enthousiaste à la veille de reprendre les hostilités de Jules II lui faisait miroiter la couronne de France comme récompense pour sa future victoire. Feignant de se croire à l'époque des Grégoire VII et des Innocent III, le pape avait en effet, dans un bref du 20 mars 1512, privé Louis de son titre de roi Très Chrétien et de son royaume, et les avait conférés à Henri VIII. Ce dernier était investi « du nom, de la gloire et de l'autorité » de roi de France, « pour aussi longtemps qu'il restera dans la foi, la dévotion et obéissance de la Sainte Église romaine et du Siège apostolique ». Le couronnement était même prévu à Paris des mains du pape lui-même. Mais, car il y avait un mais, ce bref ne serait appliqué qu'après la conquête du royaume de France par Henri VIII. En attendant, le document resterait secret, entre les mains de deux cardinaux dont les noms n'étaient pas révélés. De toute évidence, ce n'était là qu'un appât destiné à s'assurer la collaboration active d'Henri, qui, tout à ses rêves, ne demandait qu'à se laisser prendre à ces chimères. Dans le même temps, son beau-père Ferdinand, le 1er avril 1513, cinq jours avant le renouvellement de la Sainte Ligue, signait à Orthez une trêve d'un an avec la France ; six jours plus tôt, Venise avait conclu la paix avec Louis XII. Henri VIII avait encore beaucoup à apprendre en matière de réalisme politique.

En ce printemps 1513, il ne pensait qu'à son expédition, qui serait sa première expérience guerrière. Les préparatifs allaient bon train, grâce à la diligence de maître Thomas Wolsey, qui se révélait aussi précieux dans ses conseils militaires que par ses avis dans le gouvernement civil. On acheta des milliers d'armures en Italie et en Espagne, des canons en Allemagne et en Flandre, dont douze grosses pièces, surnommées « les douze apôtres » ; le ravitaillement, la bière, les tentes s'accumulaient ; on construisit de nouveaux navires, dont le Great Harry, et on en loua d'autres.

Tout le monde en Angleterre ne partageait pas l'enthousiasme d'Henri. Avec le peuple, qui finançait l'expédition, les humanistes persistaient à croire qu'une paix injuste était préférable à une guerre juste, fût-ce avec l'approbation du pape. C'est ce que John Colet eut l'audace de déclarer

dans son sermon du Vendredi saint 1513, prêché à Greenwich devant le roi et la cour. L'office terminé, Henri alla trouver le prédicateur, qui logeait dans le couvent des franciscains tout proche. Le rencontrant dans le jardin, il renvoya sa suite et eut une longue conversation avec lui. Visiblement, le roi était troublé. Il y avait encore de la sincérité dans ce jeune homme de vingt-deux ans qui se laissait si facilement duper par les vieux renards de la diplomatie européenne. Il prenait au sérieux son rôle de défenseur du Saint-Siège, et donc de la chrétienté. Qu'un homme aussi prestigieux, aussi savant dans les Saintes Écritures que le doyen de Saint-Paul fasse des objections à son expédition le rendait vaguement inquiet, et c'est pour tenter de dissiper ses scrupules qu'il venait s'expliquer. Il ne pouvait partir en France avec des doutes sur la justice de sa cause. « Je suis venu pour décharger ma conscience », dit-il à Colet en le rencontrant. Érasme, qui raconte l'épisode dans une de ses lettres, ne nous dit pas quels furent les arguments échangés, mais le roi sortit de l'entretien tout à fait rassuré. Colet n'avait-il pas osé, face à face, confirmer sa condamnation? C'est humainement vraisemblable. En tout cas, Henri était radieux ; il demanda du vin et porta un toast au doyen : « Que chacun ait son docteur. Voici le mien ! », lança-t-il.

Une dernière formalité restait à accomplir avant de s'embarquer. La Tour abritait un encombrant prisonnier, Edmond de la Pole, ce fils d'une sœur d'Édouard IV, qui pouvait fort bien devenir un prétendant au trône. York avait encore des partisans, qui risquaient de profiter de l'absence du roi pour se soulever. En juin, le roi fit donc décapiter Edmond à Tower Hill ; son frère Richard avait fourni un prétexte en prenant les armes dans le camp de Louis XII. Ainsi, après avoir apaisé sa conscience, Henri calmait ses inquiétudes dynastiques. Ce déconcertant mélange de volonté politique impitoyable et de conscience chrétienne scrupuleuse est un des traits profonds de la psychologie d'Henri VIII, dont la mentalité est à cet égard beaucoup plus médiévale que moderne. Vivant dans le présent, ce caractère entier, sincère dans le bien comme dans le mal, fait encore figure d'enfant dans le monde machiavélique de la Renaissance.

L'ANNÉE GLORIEUSE : 1513 (GUINEGATE ET FLODDEN)

Les opérations pouvaient donc commencer. Au nord, où Jacques IV hésitait

toujours, on laissa le comte de Surrey surveiller la frontière avec une maigre troupe, que l'on pourrait renforcer au besoin en levant les contingents des comtés des marches. Sur mer, cela commençait très mal. Edouard Howard, escorté d'une belle flotte de vingt-huit navires, était reparti de Plymouth vers Brest le 20 avril. Là, il trouva un nouvel adversaire, en la présence du redoutable Prégent de Bidoux, revenu de Méditerranée avec ses galères de faible tirant d'eau, portant des canons lourds, idéales pour les délicates manoeuvres au milieu des récifs de la côte bretonne. L'amiral anglais, ayant perdu un navire sur les rochers, décida de se contenter du blocus de Brest. Une lettre furieuse d'Henri lui ordonna d'attaquer; il s'exécuta le 25 avril. Ce fut un désastre. Édouard Howard, monté à l'abordage de la galère de Prégent de Bidoux, se retrouva coincé avec quelques hommes, fut tué et jeté par-dessus bord. La flotte anglaise, découragée, ayant perdu son chef, rentra à Plymouth le 30 avril, pour essuyer les reproches injustifiés du roi, principal responsable de l'échec. Thomas Howard, frère aîné d'Édouard, lui succéda comme amiral, et on ne pensa plus désormais qu'au débarquement en France.

Il faudrait donc se passer de l'aide espagnole. Pis encore, Ferdinand avait eu l'audace d'inclure l'Angleterre dans la trêve qu'il avait conclue avec la France, et sur la protestation du gouvernement anglais, il accusa Henri de duplicité ; il fit valoir que si son gendre ne respectait pas la trêve, personne n'aurait plus confiance dans la parole du roi d'Espagne, qui s'était engagé pour son allié. Henri VIII passa outre. Il avait un royaume à conquérir.

C'est à Calais que le débarquement s'effectua. Possession anglaise depuis presque deux siècles, le port, la ville et les territoires environnants constituaient un point d'appui sûr. Les fortifications en étaient soigneusement entretenues et gardées. Dès la mi-mai, le duc de Shrewsbury arrivait avec 8 000 hommes, suivi par Lord Herbert et 6 000 hommes ; ces deux corps prirent position à quelques kilomètres de là, en territoire français, devant la petite ville de Thérouanne, premier objectif de la campagne. Le 7 juin enfin, à sept heures et demie du soir, débarquait à Calais le gros de la troupe : 11 000 hommes, conduits par le

roi en personne, vêtu de son armure. L'escortaient l'aumônier Wolsey, 115 clercs de la chapelle royale, les secrétaires du petit sceau et du sceau privé, 300 membres de la maison du roi, deux évêques, un duc, une vingtaine de grands nobles, des jongleurs, des ménestrels, des musiciens, des hérauts, une garde-robe, des bijoux et un immense lit. Ce n'est pas parce qu'on part en guerre qu'on doit négliger son confort.

Le roi prit son temps. Pendant trois semaines ce ne furent que fêtes, parades, défilés, réceptions d'ambassadeurs. Le 21 juillet, il se mit en route, sans forcer l'allure : cinq kilomètres dans la première journée, sous la pluie. La gigantesque caravane, encombrée de chariots, surchargée d'ustensiles inutiles, mit onze jours pour parcourir les cinquante kilomètres qui séparent Calais de Thérouanne. La monotonie du voyage fut brisée par quelques escarmouches avec des détachements français partis de Boulogne ; on perdit même deux des « douze apôtres » ; l'un fut récupéré sur l'ennemi mais «Saint Jean l'Évangéliste » resta entre leurs mains. Enfin, l'armée rejoignit l'avant-garde devant Thérouanne et on s'installa pour le siège. Sous les énormes tentes de drap d'or, on aménagea les buffets, la vaisselle d'or et d'argent, le lit sculpté du roi. Le 12 août, l'empereur Maximilien en personne rendit visite à Henri. Il n'avait qu'une petite troupe, et offrit de se mettre au service du roi d'Angleterre. On resserra donc le siège.

Le matin du 16 août, un détachement de cavalerie français tomba par hasard sur l'armée assiégeante et fut reçu à coups de canon. Surpris de trouver là des forces aussi considérables, les cavaliers s'enfuirent à toute vitesse, poursuivis vers Guinegate par des Anglais et des Bourguignons ; dans leur fuite ils laissèrent à l'ennemi six étendards, un duc, un marquis, un vice-amiral de France, et Bayard lui-même. Arrivé trop tard pour y participer, Henri décrit néanmoins cette « bataille des éperons » en termes grandiloquents : elle devint dans l'esprit des Anglais une victoire héroïque. Le 23 août, Thérouanne capitulait. Henri la donnait en cadeau à Maximilien, qui la faisait immédiatement raser.

De là, on partit vers Lille, dépendance bourguignonne, où le roi d'Angleterre fut fêté : il dansa, chanta et festoya trois jours durant. Puis il assiégea Tournai, une place plus redoutable que Thérouanne, avec de puissants murs et sept portes magnifiques. Mais les bourgeois, avertis par

le sort subi par la précédente victime des Anglais, capitulèrent en huit jours. Henri y installa une garnison, y passa trois semaines en tournois, danses et fêtes, puis décida qu'il en avait assez fait pour sa première campagne et rentra en Angleterre le 21 octobre. Deux villes prises et une escarmouche gagnée, c'était tout de même peu en considération des moyens engagés : 25 000 hommes et un équipement coûteux. Les contribuables anglais payaient cher une gloire royale qui n'avait aucun intérêt stratégique.

Heureusement, pendant l'absence d'Henri, le comte de Surrey avait fait du bon travail sur la frontière écossaise. C'est là qu'eut lieu l'événement le plus important de l'année. Jacques IV s'était enfin décidé à agir, dans le respect des formes : le 11 août, son héraut se présentait devant Henri VIII, au camp établi devant Thérouanne, pour lui demander de se retirer de France, et dans le cas d'un refus de sa part, l'avertir que le roi d'Écosse allait attaquer au nord. Henri l'envoya au diable. Le 22 août, Jacques franchissait la Tweed, frontière entre l'Écosse et l'Angleterre.

Les Anglais étaient prêts. Depuis la mi-juillet, le comte de Surrey envoyait des troupes vers le nord ; l'artillerie était regroupée à Durham ; il levait les contingents des marches, formés de solides gaillards, archers et cavaliers, avec la petite noblesse locale et un millier d'hommes de la flotte, dirigés par son fils, Thomas Howard, l'amiral. Tout ce monde, environ 20 000 hommes, devait se retrouver le 1er septembre à Newcastle.

Les forces de Jacques, sans doute numériquement supérieures, étaient assez disparates : les chefs de clans des Highlands escortés de leur suite, les levées des comtés, la garde royale ainsi qu'une bonne artillerie, dont une partie venait de France. Toute la fleur et la tourbe de l'Écosse étaient là, derrière les cornemuses, avide d'en découdre avec les Anglais, avant de passer au pillage. Le 28 août, le château de Norham, sur la Tweed, puissante construction normande qui appartenait à l'évêque de Durham, était pris, suivi de ceux de Wark, Etal et Ford. Le 4 septembre, Jacques établissait son armée dans une position imprenable, sur la crête de Flodden, à quelques kilomètres au sud-ouest de Berwick. Surrey le rejoignit le 7. Il tenta d'abord vainement de le faire descendre, puis fit semblant de continuer sa route vers le nord. Apprenant dans la nuit que

les Écossais, indécis, commençaient à quitter leur position, il revint avant cinq heures du matin pour les prendre par le nord, en plein mouvement.

La bataille fut acharnée, sanglante ; des deux côtés on multiplia les actes d'héroïsme ; archers, artilleurs et piquiers se surpassèrent. Le moment le plus dramatique vit les bataillons serrés de piquiers écossais descendre en silence vers l'armée anglaise, telle une phalange macédonienne. Mais le terrain très inégal provoqua la dislocation des rangs, et beaucoup tombèrent sous les hallebardes anglaises. C'est alors que le roi Jacques, à la tête de sa garde, se jeta à son tour dans la mêlée, et tomba mort à cinq mètres du comte de Surrey. La nuit mit fin au combat, et ce n'est que le lendemain matin que les Anglais mesurèrent l'ampleur de leur victoire : les Écossais laissaient sur le terrain 12 000 morts, dont le roi, son fils, archevêque de Saint-Andrews, un évêque, deux abbés, douze comtes, quatorze lords, les chefs de nombreux clans ; dix-sept canons étaient pris. Flodden n'était pas Guinegate !

Le bilan de 1513 était pourtant bien maigre. Certes, la menace écossaise, qu'Henri lui-même avait suscitée, était momentanément écartée, et il pouvait jouer les magnanimes en déclarant que Jacques avait payé pour sa perfidie « plus cher qu'il ne l'aurait souhaité ». Il en profita tout de même pour réduire Saint-Andrews au rang d'évêché et s'attribuer un droit de contrôle sur la nomination des évêques écossais. Mais sur le continent l'avantage était quasiment nul. Seule la vanité royale avait reçu des satisfactions : l'empereur avait flatté le roi, lui avait cédé la première place à Thérouanne, Lille et Courtrai, l'avait appelé « mon fils », « mon frère », mais c'était avant tout à Maximilien que profitaient les victoires anglaises. Quant au nouveau pape, Léon X, il n'était nullement décidé à mettre à exécution le bref de 1512 et à couronner Henri. La conquête du royaume de France restait à faire.

LE RETOURNEMENT DES ALLIANCES

Ce serait l'objet de la prochaine campagne, dont les grands traits avaient été décidés à Lille avec Maximilien. Pour resserrer l'alliance, il avait été conclu que le petit-fils de ce dernier, Charles, épouserait Marie, sœur d'Henri, à Calais, avant le 15 mai 1514. Immédiatement après le mariage, les deux souverains commenceraient conjointement la conquête. De plus, Ferdinand envahirait l'Aquitaine au même moment par le sud : c'était la troisième fois que le roi d'Aragon s'engageait de la sorte, sans aucune intention de s'exécuter, et Henri tombait régulièrement dans ce piège grossier. Comme à l'accoutumée, l'Angleterre paierait les mercenaires de ses alliés.

L'hiver se passa en préparatifs. Les chefs de l'armée reçurent une promotion : Thomas Howard devint duc de Norfolk, de Charles Brandon duc de Suffolk. L'équipement était acheminé vers Calais ; le protocole du mariage et de la visite impériale mis au point.

Ces projets volèrent en éclats dans la première moitié de 1514, lorsque, un à un, les membres de la Sainte Ligue désertèrent l'alliance. Le premier à quitter le navire fut comme d'habitude Ferdinand. Dès le mois de janvier, il conclut un accord secret avec la France, par lequel il renouvela sa trêve le 13 mars. Il y associait Maximilien, séduit par un projet de mariage entre son autre petit-fils, Ferdinand, et Renée, fille de Louis XII. Henri commença à suspecter ces défections en février, et bientôt Ferdinand lui annonça qu'il l'avait aussi associé à la trêve avec la France, en se cherchant d'impossibles excuses : il y avait une conspiration pontificale, prétendait-il, pour l'expulser d'Italie, et il fallait donc qu'il se consacrât à cette affaire ; de plus, continuait-il, il n'avait fait que céder à l'insistance de Maximilien. Henri, furieux, jura qu'il irait en campagne tout seul, et continua ses préparatifs. Il se rapprocha des Suisses, concluant avec eux un accord par lequel ils acceptaient de mettre une armée à sa disposition, armée qu'il paierait, bien entendu.

Or il y avait plus grave : le pape lui-même avait changé de camp. Depuis mars 1513, ce n'était plus le bouillant Jules II, mais l'hésitant Léon X, qui préférait s'appuyer sur la France pour chasser les Espagnols d'Italie. Comme Louis XII avait renoncé à son concile de Pisé et s'était rallié à celui du Latran, rien ne motivait plus l'existence de la Sainte Ligue. Le souverain pontife envoya le cardinal Caraffa en Angleterre

plaider pour la paix. Henri fit d'abord la sourde oreille. Cependant, au Conseil, des voix familières soutenaient les efforts de Léon X. Fox et Wolsey se faisaient les avocats de la paix : le premier avait toujours été partisan d'une politique pacifique ; les motifs du second sont plus discutés. On peut difficilement croire, comme l'ont suggéré certains historiens, qu'il cherchait simplement à se rendre le pape favorable pour obtenir une diminution des taxes sur son évêché de Lincoln. Ce qui est certain, c'est qu'il travailla activement pour la paix : Léon X, informé par Caraffa, l'en remercia ; Henri déclara de son côté que « personne ne travailla et ne sua » dans ce but autant que son aumônier ; Wolsey dira lui-même : « Je suis l'auteur de cette paix. »

Car finalement Henri se résigna. Des négociations secrètes s'ouvrirent avec le roi de France, aboutirent le 10 août à la proclamation de la paix : elle devait durer un an après la mort du premier des deux monarques qui viendrait à décéder ; Louis devait payer les arriérés de la pension prévue par le traité d'Étaples, pension dont le montant était presque doublé ; Henri gardait Tournai ; enfin, comme d'habitude, un mariage scellait la réconciliation : le roi d'Angleterre, qui l'année précédente avait offert sa sœur Marie, âgée de dix-huit ans, à l'archiduc Charles, petit-fils de Maximilien, âgé de treize ans, la donnait maintenant à Louis XII lui-même, âgé de cinquante-deux ans et en bien mauvais état. La princesse changeait de fiancé au gré des alliances de son frère, et si le premier était un peu jeune — l'adolescent avait déclaré avec exagération qu'il voulait une femme et pas une mère — le second, goutteux, édenté, valétudinaire, avait déjà un pied dans la tombe. Le mariage, célébré le 9 octobre, allait d'ailleurs l'achever, car il n'était plus en état de supporter ce genre d'exercice : « Il avoit voulu faire du gentil compaignon avecque sa femme, mais s'abusoit, car il n'estoit pas homme pour ce faire, car de longtemps il estoit fort malade », note poliment le sire de Fleuranges. Quant aux étudiants parisiens, ils disaient en plaisantant qu'Henri VIII, en envoyant cette jeune jument au roi de France, était plus sûr de le tuer qu'avec du poison. On ne sait si le Tudor avait fait ce calcul ; en tout cas, le 1er janvier, Louis XII était mort. Marie n'avait accepté ce répugnant mariage qu'à condition de pouvoir choisir elle-même son second époux. Elle pensait déjà à Charles Brandon, duc de Suffolk, avec qui elle se

mariera quelques mois plus tard, en France, échappant de peu au duc de Bavière que lui destinait déjà son frère.

La réconciliation avec la France marquait la fin de la première époque du règne, dont le bilan était plutôt négatif. Aux yeux de l'opinion européenne, Henri avait été le jouet des manipulations complexes de Maximilien et de Ferdinand. Son intention affichée de reconquérir le royaume de France s'était soldée par la prise de deux villes et le mariage de sa soeur avec son ennemi. Son désir de gloire militaire s'achevait par un fiasco complet. Il avait dilapidé en quelques mois tout le trésor de son père, plus le fruit des taxes levées depuis son avènement, pour financer des campagnes avortées et les mercenaires de ses alliés : les comptes du trésorier de la chambre font état de 800 000 livres de dépenses militaires en 1513. Et pour cette vaine entreprise, le roi avait totalement délaissé le gouvernement intérieur du royaume.

Henri a cependant réussi à affaiblir l'Écosse, et pour longtemps. En politique étrangère, le jeune roi commençait à assimiler la leçon de ses échecs. La seule alliance à laquelle il tenait fermement était celle du pape, et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de ce règne qui finira dans le schisme que de voir Henri pendant de nombreuses années se faire le champion des droits suprêmes de Rome sur les souverains. Jusqu'à l'affaire du divorce, il s'agit là du seul axe permanent de sa diplomatie. Si l'influence de Wolsey est déterminante, il est indéniable que le roi est sincèrement attaché au souverain pontife. Maximilien, en revanche, a beaucoup déçu son attente ; un moment séduit par les flatteries de l'empereur, Henri prend maintenant ses distances, à la grande fureur de la régente des Pays-Bas, Marguerite. Et surtout, il y a un personnage dont il désire maintenant se venger: son beau-père Ferdinand, qui l'a trahi trois fois en deux ans.

En octobre 1514, le duc de Suffolk était envoyé en France, officiellement pour assister au couronnement de Marie. Mais il avait aussi des instructions secrètes en vue d'élaborer avec les Français un plan d'attaque contre l'Espagne, dont les deux nouveaux alliés pourraient chacun tirer profit : Louis XII récupérait la Navarre, et Henri VIII s'assurerait l'Aragon, qui après tout revenait en partie à sa femme Catherine. Le projet était totalement irréaliste, sans parler du fait qu'il

violait le traité de mariage, qui obligeait Catherine à renoncer à l'héritage de sa mère Isabelle. En outre les Français n'étaient alors intéressés que par une chose : l'Italie. Aussi firent-ils une réponse polie et vague, qui signifiait une fin de non-recevoir. Henri était pourtant décidé à se venger de Ferdinand. A Londres, l'ambassadeur espagnol se plaignait d'être traité comme « un taureau, à qui chacun lance des banderilles » ; une rumeur commençait même à circuler, d'après laquelle le roi pourrait se séparer de sa femme. Henri semblait prêt à tout pour frapper les intérêts de Ferdinand. Wolsey était là pour modérer son tempérament et prévenir l'irréparable.

DEUXIÈME PARTIE

Le règne de Master Thomas Wolsey (1515-1529)

CHAPITRE IV

Le cardinal Wolsey et les échecs de la politique étrangère (1515-1517) Depuis le début du règne, l'étoile de Thomas Wolsey ne cessait de monter. L'aumônier, qui avait su se rendre indispensable en temps de paix en facilitant l'expédition des tâches administratives, avait fait preuve d'exceptionnels dons d'intendant militaire pendant la campagne de 1513. Sous sa direction, l'armée avait été bien équipée, bien nourrie, bien logée, pourvue même d'un confort inhabituel grâce à des huttes en bois dotées de cheminées. Grâce à maître Thomas, le roi pouvait être fier de son ost. D'ailleurs l'aumônier faisait partie du voyage ; il put ainsi faire preuve de ses dons diplomatiques lors des rencontres avec Maximilien. Sa compétence était décidément universelle, et elle fut récompensée dès 1513 par l'évêché de Tournai, puis par celui de Lincoln, et le titre de doyen d'York. Lorsqu'en juillet 1514 mourut à Rome Christopher Bainbridge, Wolsey devint immédiatement archevêque d'York,

atteignant à quarante et un ans la seconde dignité de l'Église d'Angleterre. Il devra attendre décembre 1515 pour obtenir le titre de chancelier, mais sa prééminence au Conseil est incontestable dès la fin de 1513. Le règne du ministre commençait.

L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DE THOMAS WOLSEY

Qui était donc Thomas Wolsey ? Un fils de boucher, né à Ipswich en 1472 ou 1473. Cette origine, infâmante pour l'époque, qui lui vaudra la haine de la haute aristocratie, explique pour une part son formidable désir de puissance. A la morgue des grands seigneurs il opposera la morgue du parvenu, décuplant l'hostilité que recueille habituellement le favori trop influent. Il y a dans chaque étape de son ascension la jouissance d'une revanche de classe à l'égard de tous ceux qu'il laisse derrière lui.

Les Wolsey sont des contestataires. Le père de Thomas apparaît plusieurs fois dans les documents judiciaires pour non-respect des règles corporatives, et le futur cardinal sera lui-même mis au pilori, alors qu'il était curé de Limington, pour des excès commis à la suite d'une foire. Mais l'intelligence est vive : Thomas devient très tôt, sans doute vers onze ou douze ans, étudiant à l'université d'Oxford, au Magdalen Collège, où il obtient son titre de bachelier à quinze ans. Devenu membre titulaire (fellow) et intendant de ce même collège, il se fait encore remarquer par son manque de discipline, effectuant des dépenses avec les fonds du collège sans les autorisations officielles. A Magdalen College étudiaient à cette époque les fils du marquis de Dorset, qui s'intéressa au jeune homme et lui procura un bénéfice ecclésiastique, la cure de Limington, dans le Somerset. A la mort du marquis, Wolsey trouva un nouveau patron en la personne d'Henri Deane, archevêque de Canterbury, dont il devint le chapelain, tout en ajoutant à sa paroisse deux autres bénéfices. Son troisième patron fut le député-lieutenant de Calais, Sir

Richard Nanfan, qui lui confia plusieurs missions, et qui, en prenant sa retraite en 1506, le recommanda à Henri VII. Le fils du boucher d'Ipswich devint donc chapelain du roi.

Il fit tout de suite preuve d'une efficacité exceptionnelle, récompensée par le doyenné d'Hereford. En 1509, il fut assez habile pour conserver sa charge auprès du nouveau roi, qui le fit aussi entrer au Conseil. L'appui de Fox et de Warham lui permit d'occuper bientôt une place prééminente auprès du souverain. L'engouement d'Henri VIII pour ce serviteur si précieux fit le reste. L'envol fut alors irrésistible : doyen puis évêque de Lincoln ; doyen puis archevêque d'York; évêque commendataire de Tournai. En 1515, faisant valoir les services rendus à la papauté par l'Angleterre, il obtient le chapeau de cardinal, qu'il est alors le seul Anglais à posséder. La nouvelle arriva en novembre et fut le prétexte à de fastueuses cérémonies au cours desquelles Thomas Wolsey étala sa prééminence sur tous les dignitaires civils et ecclésiastiques.

Il visait plus haut encore. Pour assurer son pouvoir suprême sur l'Église d'Angleterre, il avait besoin d'une délégation de l'autorité pontificale, qui ne pourrait lui être assurée que par le titre de légat a latere. Cette fonction, qui désignait un représentant permanent du pape, comportait des pouvoirs spéciaux, comme celui de mettre en vente des biens d'Église et celui de nommer à certains bénéfices importants. L'occasion se présenta en 1518. Cette année-là, le pape Léon X lançait une grande offensive diplomatique destinée à préparer la croisade contre les Turcs, obsession de la papauté, sans cesse remise en question par les guerres intestines de la chrétienté. Comme d'habitude, les souverains donnèrent des réponses évasives. Non qu'ils fussent entièrement de mauvaise foi : le rêve de la croisade les habitait toujours, mais ils étaient confrontés à d'autres urgences ; mis au pied du mur, ils se dérobaient régulièrement. François Ier répondit par un oui de convention ; Maximilien, qui sombrait dans la plus grande extravagance — sa dernière idée avait été de se faire proclamer pape et saint — renchérit par un grandiose projet qui inclurait l'empereur d'Abyssinie, le roi de Géorgie et le chah de Perse, ce qui fit bien rire Henri. Quoi qu'il en soit, la croisade fut solennellement prêchée à Rome, et Léon X nomma quatre

légats chargés d'aller l'annoncer aux principaux souverains. Son envoyé en Angleterre, le cardinal Lorenzo Campeggio, se mit en route le 15 avril.

Wolsey saisit l'occasion. Henri VIII, comme tous les rois d'Angleterre, était très pointilleux sur la question de l'indépendance nationale à l'égard de Rome. Il écrivit que «ce n'était pas la coutume de ce royaume d'admettre un légat a latere », et sur la suggestion de son chancelier, il posa comme condition à l'entrée de Campeggio l'octroi des mêmes pouvoirs à Wolsey. Ce dernier exigea même que le titre de légat a latere lui soit conféré à vie, demande exorbitante qui sera satisfaite progressivement. Pendant les six semaines de négociations, Campeggio dut attendre entre Boulogne et Calais. Il ne fut autorisé à traverser la Manche que lorsque le pape eut cédé. Sa mission fut d'ailleurs un échec. Si les souverains rêvaient encore vaguement d'aventures en Terre sainte, les ministres y étaient totalement opposés, et Wolsey plus qu'aucun autre : la menace turque était beaucoup trop lointaine pour inquiéter l'Angleterre, dit-il à l'ambassadeur vénitien ; mieux valait surveiller les actions du roi de France que celles du sultan. En accord avec le roi, il endormit le pape avec de bonnes paroles, des manifestations de loyauté déférente, sans rien promettre de concret. L'essentiel était acquis : il était désormais cardinal-légat a latere.

Pourquoi ne pas briguer alors le titre suprême ? A deux reprises Thomas Wolsey tentera de se faire élire pape, sans succès. Le fils du boucher ne coiffera jamais la tiare. Mais en Angleterre, il accumulera les bénéfices, au mépris des règles canoniques contre la commende, avec une avidité phénoménale. A son archevêché d'York il ajoutera l'évêché de Bath et Wells en 1518, celui de Durham en 1524, de Winchester en 1529 ; il touchera les revenus des diocèses de Salisbury, Worcester, Llandaff, dont les titulaires italiens non résidents reçurent une pension fixe. Il deviendra également abbé commendataire de la plus riche abbaye du royaume, celle de Saint-Albans, au nord de Londres. Utilisant ses pouvoirs de légat, il exerça une autorité tyrannique sur l'Église d'Angleterre, se réservant le droit de nomination aux bénéfices pendant les vacances épiscopales, accaparant le droit de patronage pour placer ses créatures dans les chapitres, les cures, les collégiales, usurpant sur l'archevêque de Canterbury le droit de visite des diocèses, imposant sa loi

aux tribunaux ecclésiastiques, supprimant une vingtaine de maisons religieuses dont les revenus servirent à entretenir ses fondations universitaires, imposant ses candidats à la tête des couvents et monastères, parfois au profit de personnes scandaleuses, comme l'abbesse de Wilton en 1528.

Son train de vie ne le cédait en splendeur qu'à celui du roi. Sa vanité s'exprimait dans l'affirmation tapageuse de sa prééminence sur tous, y compris l'archevêque de Canterbury. Toujours vêtu de soie et de velours, ayant à sa table plus de plats qu'un lord du Parlement, multipliant les somptueuses résidences, dont certaines provoqueront la jalousie royale, Thomas Wolsey attachera son nom à son palais favori, Hampton Court. Sur un domaine appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean, sur les bords de la Tamise, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Westminster, donc proche du siège du gouvernement tout en bénéficiant d'un air salubre, à l'écart des épidémies de la capitale, le cardinal fit construire à partir de 1514 le plus grand palais de brique d'Angleterre. Avec ses 280 pièces, ses deux cours intérieures, son large fossé, ses toits crénelés, ses oriels, ses cheminées ouvragées, ses médaillons, ses lambris, Hampton Court est l'aboutissement de l'architecture médiévale civile en Angleterre, même si on y décèle déjà une imperceptible nuance italienne introduite par quelques artistes de la péninsule qui travaillèrent à la décoration. Le cardinal y concilia ses besoins de confort, de luxe et d'hygiène. L'eau potable était captée à cinq kilomètres de là, aux sources de Coombe Hill, et acheminée par conduites de plomb jusqu'au château. Pour atteindre Wolsey dans sa chambre d'audience privée, le visiteur devait traverser huit appartements aux murs tendus de tapisseries, que l'on changeait chaque semaine : Son Éminence aimait les belles choses et la variété. Cinq cents domestiques, serviteurs, cuisiniers, jardiniers, peuplaient la somptueuse demeure où le cardinal reçut le roi et la reine. A la question d'Henri, qui lui demandait la raison de la construction d'un pareil édifice, Wolsey aurait répondu que rien n'était trop beau pour en faire cadeau à Sa Majesté, comme il en avait l'intention. Parole habile et imprudente à la fois !

La vie privée du cardinal, sans être très édifiante pour un ecclésiastique, n'était cependant pas aussi scandaleuse que celle de

certains papes et de beaucoup de prélats. S'il eut plusieurs palais et un train de vie excessif, il se contenta d'une seule maîtresse, à laquelle il fut plus fidèle que bien des hommes mariés à leur épouse ; il prit soin de ses bâtards : sa fille fut placée au couvent de Shaftesbury, et son fils Thomas Wynter reçut un certain nombre de bénéfices mineurs. Le cardinal avait peu d'amis sincères et beaucoup d'ennemis authentiques. Ses manières hautaines, son mépris des coutumes, son extraction plus que modeste, l'étendue même de ses pouvoirs, sa haine de l'aristocratie, ses actes autoritaires lui aliénèrent les sentiments du peuple comme de la cour. Trop sûr de lui, il sous-estimera cette hostilité, s'estimant hors d'atteinte des coups de ses adversaires grâce à son emprise sur l'esprit du roi.

Nous avons vu comment son intelligence vive, son énorme puissance de travail, son esprit pratique, son efficacité, l'avaient rendu indispensable à Henri VIII. Le secret de son pouvoir était sa capacité de faire apparaître ses propres intentions comme étant celles du roi, et donc de commander en faisant semblant d'obéir. Pendant plus de dix ans, Henri VIII sera le jouet de ces habiles manœuvres, alors que son opinion aura été subtilement suggérée par le cardinal, qui se fera l'humble exécutant de ses propres volontés. Le plus souvent, l'accord des deux hommes était profond, au point qu'il est impossible de savoir aujourd'hui à qui attribuer l'impulsion initiale. Mais il semble bien qu'en plusieurs occasions Wolsey n'hésita pas à cacher certaines de ses actions au souverain : lorsqu'il envoya Polydore Vergil en 1514 à Rome pour demander le chapeau de cardinal, il fit croire que l'initiative revenait au pape lui-même ; Henri ne saura jamais rien des 100 000 couronnes que reçut son homme de confiance en 1525 au cours des négociations avec Louise de Savoie; en 1527 le roi ne fut pas averti non plus des instructions belliqueuses que son chancelier envoya aux ambassadeurs anglais en Espagne.

La mégalomanie de Wolsey s'exprime dans sa correspondance ; ses lettres privées le montrent comme seul maître des décisions ; ses documents officiels utilisent avec prédilection la formule latine ego et rex meus, « moi et mon roi », dans laquelle la correction grammaticale est un commode prétexte pour étaler sa vanité; dès 1519 un ambassadeur vénitien notait que Wolsey ne disait plus : « le roi fera ceci et cela», ni même «nous ferons ceci et cela», mais «je ferai ».

CARDINAL-MINISTRE

En l'occurrence, il ne faisait qu'exprimer la réalité. Car le cardinal n'était pas seulement le premier dans l'Église, il cumulait aussi les offices politiques, judiciaires et administratifs. En 1515, à force d'empoisonner l'existence de l'archevêque Warham par ses interventions constantes dans l'exercice de ses fonctions de chancelier, il finit par le forcer à démissionner et fut investi de la charge. Le chancelier, premier officier de la couronne, était le chef de tous les services du secrétariat royal ; il possédait en outre une importante juridiction indépendante de la loi commune, dont les jugements étaient rendus dans la cour de la chancellerie. Sous la direction de Wolsey, cette dernière vit sa compétence accrue de façon considérable, comme en témoigne l'accumulation des archives à partir de cette époque.

Le chancelier se servit aussi de la cour de la chambre étoilée, qui représentait la puissance judiciaire du Conseil ; il l'utilisera en particulier pour mettre au pas la noblesse, réprimant impitoyablement les offenses, parjures, fraudes, faux, libelles et autres abus des grands. Son oeuvre dans ce domaine fut d'ailleurs bénéfique et approuvée par la masse de la population. Les activités de la chambre étoilée se multiplièrent au point que certains historiens et juristes des XVIe et XVIIe siècles ont cru que cette institution datait de Wolsey. La cour siégeait en effet les lundi, mardi, jeudi et samedi chaque semaine, les deux autres jours étant réservés aux séances de la cour de la chancellerie. Le nombre des affaires augmenta tellement qu'il fallut les répartir entre quatre comités du Conseil, siégeant dans le White Hall, aux Archives, dans la chambre du trésorier, et sous la direction de l'aumônier royal. Sur toutes ces sections, de même que sur la cour des requêtes, qui théoriquement dépendait du lord du sceau privé, Wolsey étendait sa domination, intervenant constamment dans les procès, étendant les prérogatives de la justice retenue au détriment de la loi commune. Encore cela ne suffisait-il pas à son désir de tout régenter. Des tribunaux spéciaux furent créés : la cour de l'amirauté après 1524 ; le conseil du Nord, dissout en 1509, fut recréé,

de même que le conseil des marches Galloises. Sur tous veillait le cardinal-légat-chancelier.

Au Conseil, Wolsey exerça une autorité suprême à partir de 1515, et pas seulement à cause de son titre de chancelier. Les postes clés furent confiés à des hommes sûrs : Thomas Ruthall, évêque de Durham, reçut le sceau privé en mai 1516 ; Richard Pace, qui était le secrétaire de Wolsey, devint secrétaire du roi la même année ; les vieux serviteurs d'Henri VII, Lovell, Poynings, se retiraient les uns après les autres ; le vieux Norfolk, trésorier, jouait un rôle de plus en plus effacé ; son fils Surrey était employé en Irlande ; la noblesse se méfiait de Suffolk, qui avait épousé un peu vite la reine Marie, veuve de Louis XII ; les autres étaient des comparses, divisés et flatteurs, rivalisant d'obséquiosité à l'égard du cardinal-ministre. Ce dernier se considérait comme le quasi-propriétaire du grand sceau : il l'emportait avec lui à l'étranger, dans ses ambassades à Calais et Bruges en 1521, en France en 1527, et il refusa un moment de. le rendre lors de sa disgrâce. Son autorité sans bornes s'exerçait même sur les étrangers, et les privilèges des ambassadeurs ne pesaient pas lourd devant lui : en 1518 il réprimanda le représentant de Venise, Giustiniani, et lui interdit d'envoyer des rapports sans son consentement ; le nonce Chieregato fut arrêté et menacé du chevalet ; en 1527 il fit ouvrir la correspondance de l'ambassadeur impérial, Praet, et l'assigna à résidence.

Mieux valait ne pas encourir l'hostilité d'un tel homme. S'il savait récompenser les bons services, il se montrait impitoyable dans la répression des oppositions, dans la punition des résistances, et ne souffrait ni les critiques ni les moqueries : en 1526, il fit mettre en prison l'auteur d'une petite mascarade jouée à Gray's Inn, l'une des écoles de droit de Londres, car il s'estimait, peut-être à juste titre, visé par certains traits satiriques ; l'un des acteurs fut aussi arrêté, et un autre dut s'enfuir à l'étranger. Le poète Skelton lui-même dut chercher asile à l'abbaye de Westminster car deux de ses œuvres. Colyn Clout, et Pourquoi ne viens-tu pas à la cour? avaient provoqué la fureur du cardinal. En 1515, le fameux chroniqueur Polydore Vergil était arrêté : il s'était permis de critiquer Wolsey dans l'une de ses lettres, tombée entre les mains des agents du cardinal. Il s'efforça d'enlever à Castelli, qui représentait l'Angleterre à Rome depuis vingt ans, son diocèse de Bath et Wells. En

1521, il sera l'un des artisans de la chute de Buckingham : le duc méprisait d'ailleurs le fils de boucher autant que ce dernier détestait le grand noble arrogant. L'impulsif Buckingham ne cessait de critiquer la politique du cardinal et multipliait les insultes à son égard. Un jour, outré de le voir se laver les mains dans un bassin ayant servi au roi, il lui en jeta le contenu sur les pieds. Wolsey le fixa furieusement et jura qu'il « s'asseoirait sur sa chemise ». Le lendemain, le duc apparut court vêtu, déclarant au roi qu'il voulait priver le cardinal de sa vengeance. L'incident ne fut évidemment pas la cause de l'exécution de Buckingham, mais il décupla la haine de Wolsey, qui pesa lourd dans la décision finale. Le cardinal se méfiait même de ses proches collaborateurs : il retira à son fidèle Richard Pace son poste de secrétaire et le fit enfermer à la Tour en 1527. En revanche, il pouvait défendre avec acharnement ses protégés : en 1514, il intervint en faveur de son agent à Rome, Gigli, que l'on accusait d'avoir empoisonné l'archevêque d'York, Bainbridge.

Rares furent dans l'histoire les ministres qui possédèrent une telle puissance. Les comparaisons qui viennent à l'esprit concernent d'autres cardinaux-ministres : Henri Beaufort, chancelier d'Henri VI, le cardinal d'Amboise, l'homme à tout faire de Louis XII : « Laissons cela à Georges », disait-on en France à cette époque. On pense aussi à Richelieu ; encore celui-ci n'occupe-t-il pas une place comparable dans l'Église : il n'est ni légat ni archevêque, et son pouvoir est essentiellement politique. Aussi détesté que Wolsey, il réussit à garder sa place jusqu'à sa mort, ce que ne put faire le cardinal anglais.

« Ce cardinal, disait en 1519 l'ambassadeur vénitien, est la personne qui dirige à la fois le roi et tout le royaume. » Cette remarque doit être précisée et nuancée. Si Wolsey n'est pas vraiment un Richelieu, Henri VIII n'est pas non plus un Louis XIII. Pour le jeune roi d'Angleterre, le cardinal est un très précieux auxiliaire, qui lui rend l'appréciable service de fortifier le pouvoir royal, de soumettre l'Église à l'autorité civile et de préparer l'unification de l'autorité politique et religieuse dans le royaume. Wolsey préfigure ce que le roi va devenir dans les années 1530 ; unissant en sa personne, par ses titres de légat et de chancelier, une partie du pouvoir pontifical et du pouvoir royal, il prépare la voie à la solution anglicane, et en ce sens la portée de son œuvre dépasse celle de

Richelieu. Mais pour le moment, ni le roi ni le cardinal ne sont conscients de l'enjeu ; ni l'un ni l'autre n'appliquent un plan préconçu, et leur grandeur sera rétrospective. Henri, absorbé par son frivole désir de gloire, se réjouit de voir le cardinal accomplir avec diligence toutes les corvées du gouvernement ; satisfait de rester nominalement le maître, il n'a aucune politique définie, si ce n'est la fidélité au pape ; il règne au jour le jour et profite de l'existence. Ce sont les événements qui peu à peu vont orienter son action, et lorsqu'il se débarrassera de son cardinal-ministre, il héritera de l'autorité concentrée par celui-ci. Jusque-là, son seul souci est de jouir du pouvoir, de sauvegarder l'apparence de ses prérogatives, en laissant au cardinal le soin de gouverner, donc de prévoir, et d'avoir une politique et des idées.

LA CONSERVATION DU POUVOIR, BUT ULTIME DE SA POLITIQUE

Wolsey a-t-il une politique et des idées ? L'examen de ses actes, de ses œuvres, de sa correspondance conduit à répondre par la négative. Son but est le pouvoir pour le pouvoir, l'exercice de la puissance ; se maintenir à la tête des affaires, telle est son unique préoccupation. Certes, cela le contraint à choisir une ligne directrice, celle qui lui semble la plus habile, la plus apte à favoriser sa grandeur, à montrer sa clairvoyance, à prouver qu'il est indispensable à l'État. Wolsey appartient à ce type de politiciens qui cherchent d'abord à voir d'où vient le vent, pour souffler dans la même direction ; il' n'est pas de ceux qui s'estiment inspirés et qui veulent imposer leur grandiose vision des choses contre vents et marées. Wolsey n'a pas d'idéal sinon sa propre grandeur, pas de politique sinon son propre triomphe. Sans doute les politiciens de son espèce sont-ils les moins dangereux : il n'est pas de ceux qui font mourir les autres pour une idée, pour une « grande cause ». Wolsey est du type cynique et réaliste, une espèce que l'Histoire, qui ne peut s'empêcher de moraliser, juge durement, mais qui, à tout prendre, vaut encore mieux que celle des fanatiques et des inspirés.

Pour se maintenir au pouvoir, le cardinal, qui n'a pas de préjugés, tente de discerner les forces prédominantes de son époque, afin de s'y

conformer. Pour cette raison, certains historiens ont cru pouvoir cerner une « politique » de Wolsey. On peut adopter ce terme si l'on entend par là que le cardinal n'agit pas en fonction de conceptions préétablies mais oriente son action au gré des vents dominants. Encore sa clairvoyance fut-elle souvent en défaut, surtout dans les domaines social, économique, culturel. C'est ainsi que Wolsey ne semble avoir jamais compris les aspirations de réforme religieuse de son époque. Membre lui-même du haut clergé, participant à tous les abus courants de celui-ci — cumul, commende, absentéisme, nicolaïsme —, il est favorable au maintien du système traditionnel et opposé à toute réforme profonde de la discipline. Les questions spirituelles ne le touchent guère. Que les fidèles ne soient plus satisfaits par l'enseignement formel de l'Église officielle ne le concerne pas : il n'a aucune sympathie pour les appels à un renouvellement intérieur de la piété, courants qui pour lui, depuis Wycliff[1] et les Lollards, sont plus ou moins teintés d'hérésie et surtout de subversion. Car l'essentiel, pour cet ancien contestataire devenu cardinal, c'est l'ordre et la soumission, des fidèles comme du clergé. Rien ne doit entraver la justice royale, et à cet égard, les organes représentatifs, Parlement et Convocation, sont pour lui des obstacles qu'il convient d'aplanir, sans se préoccuper du bien-fondé des causes. L'affaire de Richard Hunne, qui éclata en décembre 1514, en fournit une illustration.

Richard Hunne, un riche tailleur bien connu à Londres, avait été enfermé dans la prison épiscopale pour hérésie, en attendant son jugement. Le 14 décembre, on le retrouva pendu. Pour les autorités ecclésiastiques, c'était la preuve de sa culpabilité, et son corps fut en conséquence brûlé. L'événement déchaîna les passions anticléricales, déjà réveillées par un acte du Parlement de 1512 qui avait décidé de soumettre aux tribunaux civils les clercs revêtus des ordres mineurs coupables de meurtres. Les lords spirituels, encouragés par une décision du concile du Latran en mai 1514, qui interdisait aux juridictions laïques de juger des clercs, se préparaient à faire annuler l'acte de 1512 par le nouveau Parlement convoqué pour le 5 février 1515. Avec leur approbation, l'abbé de Winchcombe, Richard Kidderminster, prêcha à Saint Paul's Cross un violent sermon en faveur de l'exemption des clercs à l'égard des tribunaux civils. L'affaire Hunne fit l'effet d'huile sur le feu. Pour les

artisans londoniens, « l'hérésie » du malheureux tailleur ne consistait qu'à avoir refusé de payer une taxe mortuaire à l'Église lors de l'enterrement d'un de ses enfants, et l'on parlait ouvertement d'assassinat à son égard. Les protestataires obtinrent des poursuites judiciaires ; elles aboutirent à l'arrestation du gardien de prison, Charles Joseph, qui, avouant le meurtre, mit en cause le chancelier de l'évêque, le docteur Horsey, et celui-ci, bien que prêtre, fut arrêté.

Les choses tournaient mal pour le clergé. Il obtint le report de la décision concernant l'acte de 1512 mais ne put empêcher certains membres des Communes, comme Sir Robert Sheffield et le docteur Henri Standish, de montrer au roi que l'Église empiétait sur ses droits. En novembre 1515, les évêques ripostaient : ils assignaient Standish devant la Convocation et lui posaient quatre questions : une cour séculière a-t-elle le droit de juger les clercs? Les ordres mineurs sont-ils saints ? Un souverain laïc est-il supérieur à un évêque ? Un décret du pape et de l'Église a-t-il de la valeur face à la constitution de n'importe quel pays ? Acculé, Standish fit appel au roi, qui, après consultation du doyen de sa chapelle, décida de le défendre. Dans une séance solennelle tenue au couvent dominicain de Blackfriars, les juges et les conseillers déclarèrent la Convocation coupable de praemunire, c'est-à-dire de violation de la prérogative royale. Les poursuites contre Standish furent abandonnées, et il fut bientôt nommé évêque de Saint-Asaph. Horsey dut payer une amende de 600 livres et quitter Londres.

Dans toute cette affaire, Wolsey est au premier plan en tant qu'archevêque et principal ministre. Bien que Warham lui soit théoriquement supérieur dans la hiérarchie de l'Église d'Angleterre, c'est à lui que le clergé fait appel. Or sa conduite consista uniquement à chercher un compromis qui permît de calmer les esprits tout en affirmant la suprématie royale et en imposant silence aux deux camps : au nom de l'Église, il fit sa soumission au roi, dans une séance du Parlement tenue au château de Baynard, et il demanda que le point contesté soit soumis au jugement de Rome, tout en affirmant sa fidélité à la prérogative royale. Solution bâtarde, qui ne réglait aucun problème de fond quant aux relations entre juridiction temporelle et ecclésiastique, entre papauté et royauté, entre Église et pouvoir royal. Mais Wolsey n'est pas intéressé par

les problèmes de fond ; seul compte le respect de l'autorité du gouvernement, et s'il tira une leçon de l'affaire, ce fut que l'on devait se passer le plus possible des assemblées représentatives, sources de contestation. Dès le mois de novembre 1515, il obtint la dissolution du Parlement, et au cours des quatorze années suivantes, jusqu'à sa chute, Lords et Communes ne siégèrent qu'une seule fois, en 1523, pour quelques mois : fait exceptionnel dans l'histoire anglaise. Quand à Sir Robert Sheffield, qui avait été l'une des têtes de l'opposition au clergé, il l'envoya à la Tour, où il mourut. La Convocation ne fut pas mieux traitée que le Parlement. Lorsqu'il la réunit en 1523 pour lui demander de l'argent, il ne lui laissa aucune possibilité de discussion : il la fit venir devant lui à Westminster, alors qu'elle se réunissait habituellement à Saint-Paul, avec l'archevêque Warham, et exigea le vote d'une forte taxe.

L'ordre, Wolsey entendait le faire respecter partout et par tous, en particulier par les nobles. Le chroniqueur Hall lui en fait gloire : « Il châtiait aussi les lords, les chevaliers et les hommes de tous rangs pour rébellion, entretien de suites armées, si bien que les pauvres vivaient en paix.» Son acharnement à abaisser la noblesse n'était cependant pas dicté par le seul souci de justice. Les amendes et emprisonnements arbitraires qui pleuvaient sur la « gentry » devaient beaucoup à la haine congénitale qu'il éprouvait pour cette classe. Après sa chute, le tuteur de la princesse Marie, John Palsgrave, écrivit une satire dans laquelle il faisait s'exprimer ainsi le cardinal : « Nous avons emprisonné à la Tour, à la prison de Fleet Street, et dans les murs de Calais un grand nombre de nobles anglais, et beaucoup pour des causes très légères. [...] Nous avons pendu, réquisitionné et banni plus d'hommes depuis que nous avons pris le pouvoir que n'en ont péri par la justice dans toute la chrétienté. » S'il faut faire la part des rancunes aristocratiques dans ces déclarations, il n'en reste pas moins vrai que là, comme en politique ou dans les affaires religieuses, Wolsey cherche plus à écarter les problèmes qu'à les résoudre. L'ordre l'intéresse plus que le redressement des torts. S'il créa par exemple des commissions en 1517, 1518, 1526, pour s'occuper de la grave question des enclosures[2], celles-ci furent inefficaces ; leur but était plutôt de calmer les passions en montrant que le gouvernement n'était pas indifférent.

Le pays fut calme pendant les quinze ans du règne de Wolsey. On ne connut pas les révoltes qui avaient agité la période d'Henri VII et qui troubleront le gouvernement personnel d'Henri VIII. Le seul mouvement de quelque ampleur fut une sédition des artisans de Londres le 1er mai 1517, dont Wolsey n'était ni la cause ni l'objet. Compagnons, maîtres et apprentis, touchés par une phase de dépression économique, s'en prirent aux étrangers de la capitale, Espagnols, Italiens, Hanséates, accusés de concurrence déloyale et de privilèges abusifs. Les sermons xénophobes d'un certain docteur Beal à Saint Paul's Cross échauffèrent les esprits, et sous la direction d'un courtier, John Lincoln, une foule surexcitée parcourut les rues de la ville, jetant des pierres sur les maisons des étrangers. On entendit des menaces de mort contre le maire, les conseillers, mais aussi Wolsey, qui se fortifia dans son palais londonien. Ce fut le «mauvais premier mai ». L'émeute n'était pas dangereuse ; il n'y eut pas une seule victime. Le lieutenant de la Tour, Sir Richard Cholmeley, fit tirer quelques coups de canon, et quelques cavaliers furent envoyés par Surrey et Shrewsbury. Tout était terminé le soir même. Mais comme on avait eu peur, on arrêta 400 personnes, hommes, femmes et enfants, on en pendit quatorze, que l'on découpa en morceaux comme d'habitude, dont John Lincoln. Ces exécutions avaient pour prétexte qu'attaquer des étrangers quand le roi était en paix avec eux équivalait à une trahison. Les autres furent graciés, en partie à cause de l'intervention de la reine en leur faveur. On donna une publicité sans retenue à ce geste d'indulgence royale, dans une grandiose mise en scène à Westminster Hall : en présence de tous les grands nobles et du roi, Wolsey fit un long discours auquel répondit le souverain ; les prisonniers enchaînés défilèrent ensuite devant Sa Majesté en criant « pitié » ; au même moment, Wolsey et les autres s'agenouillèrent devant Henri, qui ordonna la libération des malheureux.

SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE : ÊTRE L'ARBITRE DE L'EUROPE

Ce fut la seule révolte ouverte que connut le cardinal. Il eut donc le loisir de consacrer l'essentiel de son énergie, qui était grande, à la politique étrangère. C'est sans doute dans ce domaine que son œuvre est

la moins critiquable. Ses objectifs ne sont pourtant pas clairs, comme en témoignent les divergences des historiens anglais à leur sujet.

Les deux positions extrêmes sont représentées par A.F. Pollard, dans sa biographie du cardinal, publiée en 1929, et J.J. Scarisbrick, dans sa vie d'Henri VIII, datant de 1968. Pour le premier, toute la politique étrangère de Wolsey se résume à suivre le pape : être pour la paix quand Rome appelle à la réconciliation, pour la croisade quand le Saint-Siège la prêche, contre les Espagnols, les Français ou les Impériaux quand le souverain pontife se déclare leur adversaire. A cela, une bonne raison : la clé des ambitions de Wolsey se trouve à Rome. Rome, dont il attend un chapeau de cardinal, puis un titre de légat, puis la confirmation de ce titre à vie, puis la tiare elle-même. L'Angleterre serait donc à la remorque de la papauté pendant quinze ans, de 1514 à 1529, et cela pour satisfaire les aspirations personnelles du cardinal.

Les premières guerres du règne, nous l'avons vu, et bien des traits de l'histoire des années suivantes prêtent un semblant de justification à cette vue. Mais le professeur Scarisbrick en a souligné les faiblesses. Le trait le plus frappant est en effet la désinvolture, l'impolitesse même, avec laquelle Wolsey a toujours traité le pape. Cette attitude faisait le désespoir de son agent à Rome, Silvestre de Gigli, qui le supplia plus d'une fois de répondre aux lettres du Saint-Siège, s'envoyer des nouvelles au moins une fois par mois. Ainsi lorsque le pape écrivit à propos d'une éventuelle réforme du calendrier, l'Angleterre ne donna pas le moindre signe de vie ; Léon X et Adrien VI exprimèrent plusieurs fois leur irritation devant ce mutisme. La représentation anglaise à Rome était d'ailleurs bien maigre pour entretenir un parti pro-britannique, et la coïncidence de vues entre Rome et Londres était presque toujours accidentelle. Wolsey n'eut certainement pas été aussi négligent s'il avait placé tous ses espoirs dans le pape et dans la curie.

Pour J.J. Scarisbrick, le maître mot de la politique de Wolsey n'est pas Rome, mais simplement la paix. Le cardinal serait le grand pacifiste de la première moitié du XVIe siècle, et cela pour deux raisons principales. La première, la plus hasardeuse, est que Wolsey aurait partagé l'idéal des humanistes, leur condamnation de la guerre et de ses méfaits. Érasme le loue plusieurs fois dans ses lettres, et Thomas More n'aurait peut-être

accepté de responsabilités politiques, d'après notre auteur, que parce qu'il avait confiance dans les intentions pacifiques du cardinal. On peut être sceptique. Wolsey s'intéressait bien sûr à l'humanisme, il fonda des collèges, mais ce que nous savons par ailleurs de sa personnalité, de son ambition ravageuse, nous conduit à penser qu'il n'était pas homme à reculer devant une guerre si celle-ci pouvait lui procurer un quelconque avantage.

Une raison plus sérieuse de la politique pacifique du cardinal serait l'argument financier : la guerre est mauvaise parce qu'elle coûte cher. Formé dans l'administration d'Henri VII, Wolsey a pu y acquérir des principes de parcimonie. Dans la plus ancienne lettre complète que l'on possède de lui, datée de septembre 1511, il écrivait à Fox: «L'argent du roi s'en va de tous les côtés », et il critiquait la politique agressive de Surrey, qui, « par ses vues hasardeuses dépense beaucoup d'argent et est plus disposé à la guerre qu'à la paix ». Il est également vrai qu'il essaya, sans faire de réformes profondes, de rendre le système fiscal plus efficace et que, par les ordonnances d'Eltham en 1526, il tenta de réformer la maison du roi dans un sens plus rationnel. Il préféra, lorsque cela était possible, obtenir le versement de pensions de la part des souverains étrangers, plutôt que de leur faire la guerre : la France versa parfois jusqu'à 20 000 livres par an, alors que les campagnes inutiles de 1522-1523 coûtèrent 400 000 livres à la couronne anglaise. Mais il est malgré tout difficile de considérer le désir de faire des économies comme l'ultima ratio du cardinal Wolsey. Cet homme, dont les revenus personnels, évalués à 35 000 livres, dépassaient le tiers des ressources ordinaires de la couronne, qui dépensa sans compter pour ses bâtiments et son train de vie, qui laissa des dettes colossales, ne devait pas être arrêté par des questions d'argent. Suivant la formule du professeur J.D. Mackie, « dans la poursuite de ses buts politiques, il ne considérait pas le coût ; il décidait ce que lui et son maître voulaient, et exigeait que l'Angleterre paye la note. » Car l'Angleterre, pensait-il, était assez riche pour payer. Il s'apercevra en 1523 que le Parlement n'était pas du même avis.

En fait, Wolsey souhaite jouer le rôle d'arbitre en Europe, en particulier en intervenant dans le combat des géants, entre François Ier et Charles

Quint. Si cela est possible, il préfère maintenir l'Angleterre hors des combats, car il n'a guère confiance dans les hasards de la guerre ; ou alors, s'il déclare la guerre, il préfère laisser ses alliés se battre seuls, quitte à les pensionner. Il ne lésine pas devant les moyens pour soudoyer, financer, débaucher, échanger « à la Louis XI ». Entre 1527 et 1529 par exemple, il avance à François 1er 50 000 livres, un bijou de 10 000 livres, et lui fait cadeau de 50 000 livres de pensions impayées. « Rien ne lui plaisait tant, dit le Vénitien Giustiniani en 1519, que d'être considéré comme l'arbitre des affaires de la chrétienté ». Pour cela il est amené à cultiver l'équilibre des forces en Europe. Courtisé par le Habsbourg et le Valois, il jouit de sa position avantageuse, exagérant d'ailleurs son importance, jetant le poids de l'Angleterre d'un côté ou de l'autre, tout en bénéficiant d'une quasi-inviolabilité grâce à sa position insulaire. Le rôle lui convenait. Il le joua très bien, non sans commettre quelques erreurs ; sans préjugés, il chercha surtout à satisfaire son amour-propre.

Tel était donc l'homme qu'Henri VIII allait avoir pour principal ministre pendant quinze ans à partir de 1514. Si l'on peut distinguer quelques divergences passagères entre eux, la cohabitation est pour le moment presque parfaite. La grandeur du ministre était inséparable de celle du roi. Wolsey, tout en ne pensant qu'à lui, savait donner l'illusion de servir le roi ; Henri, tout en ne cherchant que sa propre gloire, partageait les vues du cardinal, qui se révélaient les plus aptes à développer sa puissance tout en lui laissant penser qu'il en était l'initiateur. La politique étrangère illustre l'entente et la complémentarité de ces deux tempéraments égocentriques.

1515 : L'EUROPE CHANGE DE JEUNES PREMIERS

On abordait la fameuse année 1515. Henri VIII était réconcilié avec la France, brouillé avec Maximilien et Ferdinand. Mais dès le 1er janvier mourait son beau-frère, le roi Louis XII. Sur le trône de France s'installait avec arrogance un jeune homme de vingt ans qui risquait de dérober au Tudor le rôle de jeune premier de la politique européenne. La part des rivalités personnelles est loin d'être négligeable dans cette Europe princière. Entre les deux jeunes coqs, qui ne se connaissaient que de

réputation, s'instaura tout de suite une atmosphère de défi, qui remettait en question les accords diplomatiques récents. De plus, le lien matrimonial était brisé, la veuve de Louis XII épousant bientôt le duc de Suffolk.

François Ier prit l'initiative, s'attachant à multiplier les entraves à l'égard de son rival, pour le mettre hors d'état de nuire pendant que lui-même irait combattre en Italie. Le moyen le plus efficace était de se servir à nouveau de l'Écosse où, depuis la bataille de Flodden, régnait une situation confuse. La veuve de Jacques IV, Marguerite, sœur d'Henri VIII, essayait de maintenir l'autorité royale en faveur de son jeune fils Jacques V. Le roi de France réclamait le titre de protecteur de l'Écosse pendant la minorité, à moins que les Anglais ne restituent Tournai. Devant l'échec des négociations, François envoya à Edimbourg John Stuart, duc d'Albany, cousin et héritier de Jacques V. Ce prince, qui résidait en France, était un ennemi acharné de l'Angleterre. Dès le début de l'été 1515 il travailla à fortifier le parti français. Il réussit à s'emparer de la régente, qu'il enferma au château de Stirling, d'où elle s'enfuit en septembre pour se réfugier chez son frère Henri. L'Écosse tombait sous l'influence française. En même temps, le gouvernement français faisait des difficultés pour restituer les bijoux de Marie, dont un très précieux diamant appelé « le miroir de Naples », et François Ier rappelait qu'en cas de besoin il avait toujours chez lui un membre de la famille de la Pole, qui pouvait facilement se transformer en prétendant si Henri VIII devenait menaçant.

Ce dernier était furieux et impuissant. « L'esprit ambitieux et les appétits insatiables» du roi de France, comme il l'exprimait dans une lettre, exigeaient qu'on le bridât. Le Conseil était inquiet et les sentiments francophobes exaltés. Mais que faire? Le contexte n'était guère favorable. Les relations avec Ferdinand et Maximilien s'étaient refroidies à la fin de l'année précédente. Aucun allié sûr ne se présentait. On renouvela à contrecœur le traité avec la France, le 5 avril 1515. Mais dans le privé, Henri se répandait en propos acrimonieux contre François. Il prenait à témoin l'ambassadeur vénitien : n'était-il pas vrai qu'on ne pouvait pas faire confiance aux Français ? Était-il vrai, comme on le racontait, que le roi de France était laid et ressemblait au diable ? Henri n'était-il pas

meilleur archer et meilleur cavalier que ce nouveau venu ? Il essayait de se persuader qu'il restait maître de la situation : grâce aux Suisses, il se flattait de tenir François en échec : « Si je le veux, il traversera les Alpes, et si je le veux, il ne les traversera pas», confia-t-il imprudemment au Vénitien. L'idée de renouer une Sainte Ligue contre le trouble-fête commençait à germer.

Les événements de la fin de l'été infligèrent à Henri un cinglant démenti : François Ier traversait les Alpes, mettait les Suisses en déroute à Marignan les 13 et 14 septembre, récupérait le Milanais, rencontrait Léon X à Bologne et signait avec lui un traité. La gifle était sévère ; le roi d'Angleterre enrageait. Marignan reléguait la bataille de Guinegate au rang d'une escarmouche, ce qu'elle était en réalité. La gloire militaire, l'alliance pontificale : François Ier, le nouveau héros, enlevait à Henri tout ce à quoi il tenait. C'en était trop ; il fallait réagir, mais prudemment. Par la force des choses, le Tudor devait se tourner à nouveau vers Ferdinand, dont il jurait de se venger seulement quelques mois plus tôt. Le roi d'Espagne n'était pas moins inquiet que lui des succès de François Ier, et on se mit donc facilement d'accord dans un nouveau traité, à la fin octobre 1515. On reparlait du vieux plan d'attaque conjointe contre la France.

Mais les Anglais sachant à quoi s'en tenir avec Ferdinand, le mouvement le plus sérieux fut accompli en direction des Suisses qui, en dépit de Marignan, représentaient toujours le principale force antifrançaise sur le continent. L'idée de les employer au service de l'Angleterre avait déjà été émise en 1514. Fin octobre 1515, Wolsey et Henri VIII envoyaient à Zürich l'humaniste Richard Pace, secrétaire et homme de confiance de l'archevêque d'York. Il offrait un subside de 120 000 couronnes pour lever une force de 20 000 mercenaires qui agiraient au service du roi d'Angleterre. On prévoyait, en espérant un renfort impérial, une attaque sur le Milanais, qui serait suivie par une invasion du sud de la France. L'accord fut rapidement conclu grâce à l'intervention du Suisse Matthieu Shiner, cardinal de Sion, ami de Bainbridge et farouchement antifrançais. Maximilien, pressé par l'ambassadeur anglais, Sir Robert Wingfield, acceptait lui aussi de se joindre à l'expédition pour laquelle il fournirait la cavalerie et l'artillerie. En janvier et février 1516,

Richard Pace envoyait à Londres les lettres les plus optimistes concernant sa mission ; de son côté, Shiner écrivait à Wolsey que l'armée se rassemblait et que les Français seraient chassés du Milanais avant un mois.

LES DÉCONVENUES DE 1516 ET 1517

L'année 1516 s'annonçait donc bien. Il est d'ailleurs possible qu'Henri VIII ait songé à débarquer lui-même à la tête d'une armée pour rééditer son exploit de 1513 et effacer Marignan. C'est ce qui ressort de plusieurs passages de la correspondance de Wolsey, qui écrivait dès l'automne 1515 : « Je ne doute pas que le roi d'Angleterre, soit en personne, soit par un lieutenant, envahira la France avec une armée royale. » Mais le cardinal et le Conseil ne semblent pas avoir approuvé ce plan, selon eux trop hasardeux. Dans une lettre à Gigli, du 22 mai 1516, Wolsey déclarait que les conseillers, unanimes, s'étaient prononcés contre l'envoi d'une armée anglaise, parce que cela représenterait un fardeau insupportable pour le royaume, qui devait déjà payer les Suisses : que l'on risquait d'être abandonné en pleine campagne par ces derniers, comme cela s'était déjà vu dans le passé, et ainsi obligé de supporter seul les assauts français. Mieux valait donc reporter une attaque directe de l'Angleterre à un moment où elle serait en mesure de battre seule la France. Pour mieux persuader le roi, Wolsey eut recours à une étrange manœuvre : à la fin mai, il demanda à Richard Pace d'intervenir auprès de l'empereur pour que ce dernier lui fasse part de son désir de voir ajournée l'attaque directe contre le royaume de France. Utilisez toute votre habileté, disait Wolsey à Pace, pour que l'empereur et les Suisses «requièrent de vous de demander au roi qu'ils n'aillent pas plus loin que le duché de Milan» et qu'ils soient « exemptés de persécuter les Français en France ». Le procédé semble ici montrer qu'il y avait désaccord entre le roi et le cardinal sur la façon de conduire les opérations : Henri VIII aurait souhaité une attaque conjointe par lui et les Suisses ; Wolsey, plus prudent, voulait se contenter d'une intervention des Suisses, limitée au Milanais, pour « renvoyer le Gaulois dans son royaume de France » et « diminuer l'autorité, la force et la puissance dudit Français ». Pour avoir plus de chances d'être écouté, il

n'hésitait pas à suggérer une démarche dans le même sens par les alliés de l'Angleterre. La façon dont il passe, dans ses lettres à Richard Pace, du «nous» au « je », tendrait à confirmer cette idée d'une duplicité du ministre.

Quoi qu'il en soit, la campagne suisse du printemps 1516 fut un échec complet. L'armée helvétique atteignit bien Milan à la fin mars, suivie à quelque distance par Maximilien. Mais bientôt, pour des raisons obscures, ce dernier rebroussa chemin. Dès lors, le moral n'y étant plus, les Suisses ne continuaient le siège que de façon toute formelle, pour toucher leur argent. Pace leur avait distribué un mois de solde lors de leur rassemblement, à Chur. Ils réclamaient maintenant le deuxième terme; Pace pressait Londres d'envoyer les sterlings, sa propre vie étant menacée, disait-il, si les coffres n'arrivaient pas rapidement. L'argent arriva, mais les troupes impériales s'emparèrent d'une bonne partie de la somme. Le troisième terme, à la suite d'un périlleux voyage à travers l'Empire, parvint malgré tout à destination, et dès qu'ils l'eurent touché, les Suisses repartirent chez eux. Voilà où passait l'argent des contribuables anglais. Le pauvre Richard Pace, malade, malmené par les mercenaires, emprisonné pendant quelque temps, se remit néanmoins à la tâche, essaya de reformer l'alliance, jusqu'au moment où, à la fin mai, il reçut une lettre de Wolsey l'avertissant que les plans étaient changés : le roi, disait le cardinal, « a résolu de ne pas rassembler d'armée et de ne pas faire le voyage de France ». Tout ce que nous voulons, c'est que les Français soient chassés du Milanais, mais il n'y aura pas d'intervention anglaise directe. Pace reçut de l'argent supplémentaire pour relancer les Suisses.

Pendant ce temps, un nouveau partenaire avait fait son apparition. En janvier 1516, le vieux Ferdinand d'Aragon, beau-père d'Henri VIII, était mort. Son successeur était un jeune homme de seize ans à peine : Charles de Habsbourg, premier du nom en Espagne, mais futur empereur Charles Quint, déjà souverain des Pays-Bas et de Franche-Comté depuis 1506, maître désormais de l'Aragon, de la Castille, du royaume de Naples et d'un empire sud-américain. L'heure était à la jeunesse, et les trois partenaires du célèbre trio qui allait mettre l'Europe sens dessus dessous pendant trente ans étaient en place : Henri VIII, vingt-cinq ans, était

l'aîné ; suivait François Ier, vingt et un ans, le héros du moment, qui commençait à son tour à s'inquiéter de la puissance du petit dernier, Charles. Le seul de l'ancienne génération encore en activité était le « vieux » Maximilien qui, à cinquante-sept ans, poursuivait ses rêves de grandeur.

Pour Henri VIII et Wolsey, l'ennemi restait François Ier, et ils s'efforçaient toujours d'élargir les alliances antifrançaises. Dans ce cercle de souverains cyniques, l'argent comptant restait un des meilleurs arguments de la politique, et le gouvernement anglais en offrait largement à la ronde, ce qui infirme une fois de plus la thèse d'un Wolsey pacifiste pour des raisons d'économie : on proposa aux Suisses une pension annuelle de 40 000 anges d'or[3] ; au jeune Charles, qui devait faire le voyage des Pays-Bas en Espagne pour visiter ses nouveaux États, on offrit de payer les frais de déplacement ; avec le vieux Maximilien, on tenta à nouveau la corruption ; avec le pape il fallait des méthodes plus raffinées, mais la curie n'était pas indifférente au pouvoir des anges.

Malgré tout, le plan échoua. Le pape restait fidèle à son traité avec François Ier, et, plus grave, ce dernier signait au mois d'août le traité de Noyon avec Charles, lui promettant en mariage sa fille Louise ou une autre que le prolifique roi de France ne manquerait pas de procréer dans les années à venir. En échange, Charles s'engageait à restituer la Navarre. Pour Henri et Wolsey, le coup était rude. Restaient cependant Maximilien et les Suisses. Ces derniers, représentés par Matthieu Shiner, qui vint lui-même à Londres proposer des plans d'attaque sur l'Italie, la Bourgogne et la Picardie, semblaient bien disposés. Quant à l'empereur, il joua avec un cynisme déconcertant une comédie machiavélique qui trompa complètement Henri VIII ; ce fut la dernière leçon , de réalisme donnée par le vieux Maximilien au trio des jeune apprentis princes.

Attiré par l'odeur de l'argent anglais, l'empereur fit savoir à Henri VIII qu'il était prêt à venir à Calais pour comploter avec lui contre les Français, et à la fin octobre 1516, un accord était conclu dans ce sens, accord qui coûtait très cher au trésor anglais : les dettes de Maximilien étaient effacées ; tous les frais de son voyage — sa «descente», comme l'appelait le texte — à travers l'Empire et les Pays-Bas jusqu'à Calais seraient pris en charge par Henri VIII, qui en outre lui donnait 40 000

florins pour la défense de Vérone contre les Vénitiens. Le 9 décembre, Maximilien ratifiait le traité dans une splendide cérémonie, où il arborait fièrement l'ordre de la Jarretière. Puis il entamait doucement son voyage gratuit vers Calais. Le 6 janvier 1517, il était à Trèves. Rencontrant son petit-fils Charles, il lui dit : « Mon fils, vous allez tromper les Français, et moi je vais tromper les Anglais. » Quelques jours plus tard, à Haguenau, il jurait sur les Évangiles d'adhérer à la ligue anglaise, recevait un envoyé de François Ier, et acceptait de lui 60 000 florins pour adhérer au traité de Noyon. De l'autre main, il continuait à recevoir l'argent anglais, assurant Henri, « merveilleusement inquiet », qu'il était en train de tromper le roi de France, et que l'on verrait bientôt ce qu'il pensait du « détestable » traité de Noyon. Henri VIII, rassuré, déclarait naïvement que les agissements de Habsbourg n'étaient que « manoeuvres et inventions de l'empereur, pour la façade », afin de tromper les Français. Pendant ce temps, Maximilien, à Bruxelles, adhérait au traité de Noyon, qui était renforcé : il s'engageait à rencontrer François Ier et à épouser une princesse française. Enfin, comble de la perfidie, il vendait Vérone pour 20 000 florins aux Vénitiens, après en avoir extorqué en tout 40 000 à Henri VIII pour assurer la défense de la ville. L'argent affluait de partout dans ses coffres, et laissait le roi d'Angleterre humilié, furieux et les mains vides.

Wolsey exprima la réaction du roi par un euphémisme, lorsqu'il nota que les récents événements avaient laissé Sa Majesté « plutôt pensive » ! De son côté, le cardinal adressa à l'empereur une lettre de reproches si violente que les ambassadeurs anglais n'osèrent pas la présenter à Maximilien. Celui-ci, ne semblant d'ailleurs avoir aucun remords, considérait sa position comme toute naturelle. Inconscient ou plus cynique que jamais, il écrivit quelques semaines plus tard à Henri pour ressortir le projet de rencontre — à Gravelines ou, pourquoi pas? à Douvres — et avancer l'idée d'un nouvel emprunt.

L'année 1517 fut finalement assez misérable pour la monarchie Tudor. Tout semblait aller au plus mal. A l'intérieur avait eu lieu la première révolte depuis bien des années, « le mauvais premier mai », qui troubla un moment la vie londonienne. La nature elle-même s'en mêlait : après un hiver exceptionnellement rigoureux où la Tamise gela, l'été 1517 fut

particulièrement torride, et une grave épidémie de suette, qui fit de nombreuses victimes, toucha la capitale. D'après le chroniqueur Hall, on pouvait être «joyeux au dîner et mort au souper ». Henri et la cour partirent précipitamment pour la campagne : le roi fut sérieusement alarmé lorsque plusieurs conseillers tombèrent malades et que moururent des pages qui avaient dormi dans sa chambre. Il changea fréquemment de résidence, ne vit plus que son médecin, ses musiciens, et deux ou trois autres personnes. Wolsey, acharné au travail comme d'habitude, resta à Londres. En juin déjà, il avait été sur le point de mourir; en août il survécut à quatre attaques de suette, et en décembre il alla remercier la Vierge au pèlerinage de Walsingham.

Diplomatiquement, la situation n'était pas plus brillante. Les Suisses avaient fait faux-bond. En juin, le duc d'Albany était revenu en France pour renouveler la Vieille Alliance. Un amer sentiment d'échec pesait sur l'esprit du roi et de son ministre. Sans être officiellement l'ennemie de personne, l'Angleterre se retrouvait une fois de plus sans amis véritables. Cependant, il y avait malgré tout des raisons d'espérer. On se doutait bien que le traité de Noyon, qui reposait sur des circonstances très passagères, ne pourrait tenir longtemps. Charles avait simplement besoin d'un répit pour visiter ses États espagnols ; il était évident qu'il n'attendrait pas que les petites princesses françaises, nées ou à naître, aient grandi pour se marier, et qu'il n'avait aucune intention de rendre la Navarre. Les Anglais ne firent rien qui puisse gêner son passage dans la Manche en septembre, et à Santander il fut accueilli par l'ambassadeur d'Henri VIII. De plus, selon toute probabilité, Maximilien ne tarderait pas à mourir, enfin le pape faisait des efforts en vue d'une réconciliation générale pour préparer la croisade.

Le 5 juillet, Londres avait même été la scène de fêtes magnifiques destinées à célébrer la conclusion d'une ligue défensive contre la France, dont les buts restaient très vagues. Ce fut une nouvelle occasion pour Henri VIII de déployer ses talents de joueur, de mangeur et de danseur. Il apparut déguisé tantôt en Hongrois, tantôt en Turc, vêtu à un autre moment d'une robe chargée de pierres précieuses et bordée de roses, ou encore d'un drap d'or, et escorté de quarante gentilshommes et vingt-quatre joueurs de trompette. Le dernier jour fut l'apothéose : tournoi,

banquet de sept heures avec des dizaines de plats, et danse jusqu'à l'aube. Avec ou sans alliés, Henri VIII restait un bon vivant.

1 John Wycliff (1320-1384) : prêtre, docteur en théologie, professeur à Oxford, à l'origine de positions réformatrices radicales dans l'Église, dont il critique la richesse, la structure hiérarchique, le dogme eucharistique et la pratique des indulgences. Ses théories seront reprises par les Lollards, prédicateurs itinérants, et par les réformés du XVI[e] siècle.

2 Enclosures : clôtures des terres par les seigneurs (voir chap. XII).

3 De belles pièces d'une valeur de 6 shillings 8 pence chacune.

CHAPITRE V

Arbitre de l'Europe et Défenseur de la foi (1518-1522) Après un début de règne insouciant, mais difficile et infructueux, marqué par des déconvenues diplomatiques et des dépenses inconsidérées qui commençaient à lasser l'opinion, Henri VIII va connaître une période de réussite politique. Sur le théâtre européen, le roi, revenu de ses naïvetés juvéniles, a profité des leçons de Ferdinand et de Maximilien ; il devient à son tour un maître négociateur, jouant le rôle d'arbitre entre la France et l'Empire, éblouissant son rival au camp du Drap d'or, avant de lui prêter secours après Pavie pour rétablir l'équilibre européen. Certes, cette politique habile est pour une part l'œuvre de Wolsey, mais les divergences vont souvent apparaître entre les deux hommes, et on ne saurait dire que le cardinal soit le maître exclusif de la diplomatie.

Arbitre de l'Europe, Henri VIII apparaît plus que jamais comme l'allié du pape, politiquement, mais aussi doctrinalement. Lui qui déteste

tellement écrire prend la peine de composer un traité théologique sur les sacrements, où il défend farouchement la tradition catholique. Cet acte de bravoure, dont il n'est pas peu fier, lui vaudra le titre de défenseur de la foi. Entre vingt-sept et trente-deux ans, le roi est rayonnant ; c'est l'apogée de la partie classique de son règne, avant les tourmentes du divorce et de la rupture avec Rome. Il ne connaît pas que des succès : le titre impérial lui échappe, comme échappe à Wolsey la tiare pontificale. Mais les deux compères font contre mauvaise fortune bon cœur, et ces deux revers ne sont que des nuages très passagers dans une période faste.

LE TRAITÉ DE LONDRES (OCTOBRE 1518), TRIOMPHE PERSONNEL DE WOLSEY

1518 fut une année de triomphe pour Wolsey, après les déboires de la période précédente. Dès le mois de janvier, à travers ses conversations avec Giustiniani, apparaît l'idée d'un plan grandiose fondé sur un rapprochement avec la France, scellé par un traité qui réglerait tous les problèmes entre les deux monarques, et qui serait l'axe d'une réconciliation générale des puissances européennes, appelées à garantir cette paix.

Le projet était ambitieux, à la mesure du cardinal. Un élément pouvait jouer en sa faveur: LéonX lançait au même moment sa campagne pour la paix générale en Europe, dont l'objectif final était l'organisation d'une croisade. Le gouvernement anglais travaillait donc dans le même sens que Rome. Les efforts conjugés des légats et des ambassadeurs d'Henri VIII avaient peut-être une chance d'obtenir des résultats, mais Wolsey risquait alors de voir tout le mérite de la réconciliation attribué au pape. Or, il entendait faire de la paix européenne un triomphe personnel. Il sut mettre le roi dans son jeu, et dès lors entama une partie délicate mais prometteuse.

En avril, le cardinal Campeggio, légat a latere, se mettait en route pour l'Angleterre, porteur de l'appel pontifical à la croisade. On ne le laissa entrer, nous l'avons vu, qu'après que Léon X eut accordé à Wolsey le titre de légat : désormais, le cardinal-archevêque, maniant l'autorité pontificale, pouvait apparaître comme le maître des négociations, et donc

le responsable des succès. Le 29 juillet, il faisait une entrée solennelle à Londres avec son collègue italien. Cinq jours plus tard les deux hommes étaient reçus à Greenwich par Henri VIII, très satisfait de voir son ministre devenu en même temps le représentant du pape. Les deux légats présentèrent au roi l'appel à la croisade, et Henri fit une belle réponse, dans un latin très correct. Il importait donc d'entretenir les espoirs de Campeggio par de bonnes paroles, sans jamais s'engager formellement.

Car en même temps commençaient les négociations avec la France, par l'intermédiaire de l'évêque de Paris, arrivé incognito en Angleterre. Dès la fin septembre, les deux pays étaient prêts à signer un accord. Wolsey en avertit le pape, l'empereur et le roi d'Espagne, les invitant à se joindre au grand traité qui allait unir la France et l'Angleterre. François Ier envoyait une ambassade officielle, et le 2 octobre, le traité de Londres était conclu, paraphé peu après par les représentants des autres puissances. Le 3, Wolsey célébrait une messe d'action de grâces à Saint-Paul, en présence du roi, de Campeggio, des ambassadeurs, des pairs du royaume : le cardinal jouait tous les premiers rôles, en grand prêtre de la paix universelle. La messe fut suivie d'un banquet et d'un mime, auquel participèrent Henri et sa soeur Marie. Le 4, des traités complémentaires étaient signés, réglant des points précis du contentieux franco-anglais, et le tout se terminait par des joutes, banquets et fêtes. Depuis avril, l'ensemble avait été synchronisé de main de maître par un orfèvre en la matière.

Le résultat était remarquable : les accords regroupés sous le terme de traité de Londres n'étaient rien moins qu'une proclamation de paix universelle, qui débordait largement le cadre des relations entre la France et l'Angleterre. Un système de garantie collective devait assurer le respect des décisions : si l'un des signataires était attaqué, il ferait appel à l'ensemble des autres, qui devraient intervenir pour exiger le retrait de l'assaillant, et, en cas de non-exécution au bout d'un mois, se déclarer contre lui ; au bout de deux mois lui faire la guerre sur terre ; au bout de trois mois l'attaquer sur mer. Chacun des contractants devrait laisser la libre circulation des troupes alliées à travers son territoire ; aucun ne devait permettre qu'on recrute des mercenaires chez lui pour être utilisés contre un des signataires ; tout traité antérieur à celui-ci et en

contradiction avec lui était annulé. Les accords étaient ratifiés par Henri VIII, François Ier et Maximilien, Charles, mais aussi l'Ecosse, le Danemark, le Portugal, la Hongrie, les États italiens, les Suisses, la Hanse. Wolsey avait réussi à faire de ce traité « son » traité. Le pape en effet n'y apparaissait que comme l'un des contractants, et la croisade n'était mentionnée, d'une façon toute formelle, que dans le préambule. Le cardinal avait confisqué à son profit exclusif le projet de réconciliation de la chrétienté : « Nous voyons par là ce que le Saint-Siège et le pape peuvent attendre du chancelier d'Angleterre », déclara Jules de Médicis, futur Clément VII, tandis que Fox écrivit à son ancien protégé : « Certainement, Monseigneur, Dieu aidant, ce sera la meilleure action jamais accomplie pour le royaume d'Angleterre, et, après le roi, c'est à vous qu'en reviendront la gloire et la louange perpétuelles. »

Le traité de Londres était effectivement extraordinaire. S'il est exagéré d'y voir une préfiguration des Nations Unies, c'était cependant la première fois dans l'histoire européenne qu'une tentative de garantie de la sécurité collective voyait le jour. Il y avait certes un précédent, mais l'idée n'avait jamais abouti : dans les années 1460, le roi de Bohême avait suggéré la création d'une assemblée européenne, dotée d'un secrétariat et d'une cour de justice. Wolsey s'inspira-t-il de ce plan? Ce n'est pas impossible. Il a droit en tout cas à une mention parmi les ancêtres des créateurs des traités de non-agression. Que le traité de Londres ait été réaliste est un autre problème. Dans le milieu machiavélique des cours européennes de ce début du XVIe siècle, on peut à bon droit douter de la sincérité des contractants, surtout lorsque l'on considère le peu de durée des accords. Wolsey croyait-il vraiment au succès de son traité ? Le texte était le reflet d'intérêts très passagers, et la scène européenne perpétuellement mouvante devait le rendre bien vite caduc. Sans doute le cardinal, pragmatique, vivant avant tout dans le présent et gouvernant au coup par coup, en était-il conscient. Le traité de Londres avait fait de lui l'homme de 1518, et, pour le moment, il s'en contentait.

Les clauses concernant les rapports avec la France étaient plus sérieuses. Henri VIII restituait à François Ier sa dernière conquête, Tournai, qui lui coûtait fort cher à défendre et ne pouvait lui être d'aucune utilité. Il monnayait fort bien cet abandon : 600 000 couronnes. On

réglait les vieux problèmes de piraterie dans la Manche et on scellait comme d'habitude l'entente par un projet de mariage, entre deux nouveau-nés : Marie, fille d'Henri VIII, était promise au dauphin. Mais on avait le temps de changer d'avis avant la célébration. Enfin il était prévu d'organiser une rencontre au sommet entre les deux rois. Les relations internationales restaient avant tout, dans l'esprit médiéval, une question de personnes, de familles, de contacts humains. Les relations plus abstraites d'État à État, par l'intermédiaire de textes et d'ambassadeurs, qui caractérisent la diplomatie de l'époque moderne, n'ont pas encore effacé les rapports d'homme à homme du monde féodal. Les deux rois, rivaux et maintenant amis, prennent donc rendez-vous pour le début de l'été 1519.

HENRI VIII CANDIDAT A L'EMPIRE ET SES VELLÉITÉS DE TRAVAIL (1519) Les événements allaient repousser d'un an l'entrevue. Le 12 janvier 1519 mourait l'empereur Maximilien. Deux candidats à la prestigieuse succession s'affrontaient : Charles, petits-fils du défunt, et François Ier. Les vœux d'Henri VIII et de Wolsey allaient nettement en faveur de Charles, mais, en accord avec le récent traité de Londres, le gouvernement anglais adopta dès le début une attitude officielle d'impartialité, faisant savoir à chaque concurrent qu'il le soutenait et que les encouragements donnés à l'autre n'étaient que faux-semblants. On promettait aussi de ne pas susciter un troisième parti.

Le 19 février, Campeggio, toujours en Angleterre, recevait une lettre du pape, qui expliquait que la victoire de Charles ou de François serait également catastrophique, et qu'il serait souhaitable qu'un autre candidat se présentât, sans préciser lequel. Pour Léon X, un nouvel accroissement du pouvoir du Habsbourg ou du Valois, tous deux impliqués de très près en Italie, l'un contrôlant le Sud, l'autre le Nord, pouvait avoir des conséquences redoutables. Si le Saint-Siège soutenait officiellement François Ier, c'était plutôt dans l'espoir de diviser les électeurs et de favoriser l'élection d'un homme moins dangereux et non engagé dans la péninsule. Wolsey, averti de la lettre du pape, ne fut pas long à lire entre les lignes le discret appel à la candidature d'Henri VIII. Mais il fut tout

aussi discret dans la réponse qu'il adressa à Léon X, soulignant que la politique la plus raisonnable était sans doute de rester neutre dans le duel entre Charles et François. La plus grande prudence s'imposait.

Certains ont voulu voir dans cette réserve du cardinal la marque d'une opposition à l'entrée du roi dans la compétition. Le professeur Scarisbrick avance en faveur de cette thèse un incident survenu le 12 juin, peu avant l'élection. Ce jour-là, Wolsey envoya de toute urgence son chapelain, John Clerck, à Windsor, pour prier le roi de ne pas faire quelque chose «au sujet de son entreprise sur l'Empire ». L'ennui est que nous ne savons pas ce qu'était cette chose. Les traces écrites ne le mentionnent pas explicitement. Il s'agissait sans doute d'une question importante, car John Clerck écrivit dès une heure du matin à son maître : « Je peux assurer Votre Grâce que j'ai argumenté aussi solidement que mon pauvre esprit me le permettait, restant fidèle à vos instructions [...] mais Sa Grâce, je crois, n'y voit aucun danger. » Le roi avait mis fin à l'entretien en disant qu'il « allait dormir et rêver du sujet et qu'il donnerait une réponse le matin ». Nous ne connaîtrons jamais le sujet de la dépêche, ni la réponse, qui fut donnée oralement. On peut raisonnablement penser qu'il s'agissait d'une initiative de dernière heure de la part du roi, que Wolsey considérait peut-être comme trop hardie ou «dangereuse» pour le succès de l'élection. Car on a du mal à imaginer un homme comme le cardinal, assoiffé d'honneurs et de titres, qui briguera le trône de saint Pierre, cherchant à décourager son maître d'obtenir l'Empire, ce qui vaudrait à lui-même de devenir le ministre du plus prestigieux souverain d'Europe.

Henri, en tout cas, était décidé à tenter sa chance. La lettre du pape, bientôt suivie d'une autre, avait réveillé en lui des espoirs que Maximilien avait fait naître quelques années auparavant. Dès 1513, le fantasque empereur, pendant la glorieuse campagne de Guinegate, avait parlé au roi d'Angleterre de résigner l'Empire en sa faveur ou de l'aider à le faire élire roi des Romains pour lui succéder. En 1516, il était revenu à la charge, avec cette fois un plan précis : Maximilien adopterait Henri comme son fils, et ce dernier viendrait avec 6 000 hommes à Trèves où il serait investi de l'Empire et du duché de Milan, qu'il faudrait conquérir il est vrai. Ensuite, de Trèves, via Côme et Milan, les deux hommes iraient à Rome pour le couronnement d'Henri, tandis que le duc de Suffolk

commencerait la conquête du nord de la France, que le roi achèverait par le sud en revenant de Rome. Le Tudor deviendrait ainsi roi de France, d'Angleterre et empereur du Saint-Empire. Nous l'avons vu, Maximilien était un rêveur doublé d'un réaliste cynique, synthèse assez exceptionnelle il faut l'avouer. Les projets les plus extravagants pouvaient germer dans son cerveau, sans aucun égard pour les difficultés pratiques, et en même temps il pouvait se montrer le négociateur le plus fourbe et le plus efficace. Ses plans étaient surtout destinés à soutirer de l'argent au roi d'Angleterre en faisant miroiter devant ce jeune homme sans expérience les espérances les plus folles. Il fit encore une offre en 1517, mais elle ne fut pas plus prise au sérieux que les précédentes.

En ces premiers mois de 1519 cependant, Henri VIII ne pouvait s'empêcher de repenser à ces vieilles utopies. La chose semblait désormais plus sérieuse, puisque le pape lui-même, ce guide auquel il était resté fidèle depuis le début de son règne, lui tendait la perche. Le roi entrait d'ailleurs dans une phase de bonnes résolutions qui semblait enfin présager un règne personnel et une existence plus rangée. D'après Giustiniani, qui nous rapporte tous les propos de la cour, le duc de Norfolk aurait déclaré que Sa Majesté avait décidé de changer de vie et de se débarrasser de ses compagnons les plus turbulents. Effectivement, Nicolas Carew, Francis Bryan et quelques autres furent convoqués devant le Conseil et exilés à Calais. Bryan en particulier s'était fait récemment remarquer par sa conduite scandaleuse à Paris, où il avait séjourné ; à son retour en Angleterre, infatué des mœurs d'outre-Manche, il avait ridiculisé les modes de son pays, se moquant de tout ce qui n'était pas français. Le Conseil avait remontré au roi que la conduite de ces compagnons était inconvenante et nuisait à son prestige. Henri eut la sagesse d'accepter l'avis et de se débarrasser de la compagnie de ces jeunes gens pour les remplacer par des hommes mûrs, de conduite plus respectable. Tels Sir William Kingston et Sir Richard Weston.

En même temps, Henri prenait la décision de s'occuper personnellement des affaires, comme le prouvent des documents que tous les historiens s'accordent à dater des premiers mois de 1519. Une importante instruction intitulée Un rappel de telles choses que la grâce du roi veut voir accomplir et a donné l'ordre à son cardinal d'exécuter

comme s'ensuit prévoyait des réformes administratives et financières. Le roi déclarait vouloir surveiller ses revenus, contrôler les dépenses de vaisselle, garde-robe, artillerie, armurerie, écurie, service des tentes et construction navale. Chaque mois, le trésorier de la chambre lui présenterait les comptes, et chaque année le chancelier du duché de Lancastre, le trésorier, le sous-trésorier et les juges lui feraient un rapport sur la situation dans chaque comté, le respect de l'ordre public et de la justice. Il fixait ses dépenses extraordinaires à 10 000 livres, et 6 000 pour les bâtiments. La maison du roi devait être réformée au plus tôt. Un deuxième document précisait ce que le roi « a l'intention de débattre en personne au sein de son Conseil et de faire réformer » : fonctionnement de la justice, de l'échiquier, du gouvernement d'Irlande ; renforcement des villes frontières ; mise au travail des mendiants invalides. Un autre papier annonçait la volonté du roi de s'occuper de problèmes variés.

Le programme était vaste et ambitieux. Y avait-il une véritable volonté d'exécution derrière tous ces projets ? La suite nous pousse à répondre par la négative : rien ne fut accompli, le roi ne s'occupa pas plus des affaires qu'auparavant, et ses amis exilés ne tardèrent pas à réapparaître à la cour, toujours aussi joyeux et turbulents. A quoi rimait alors ce programme « louis-quatorzien » avant la lettre? Satisfaction formelle donnée à Wolsey? Celui-ci s'accommodait fort bien, semble-t-il, de tout diriger, et n'attendait du roi que des signatures. La coïncidence de ces velléités de gouvernement personnel et de la campagne électorale dans l'Empire n'est peut-être pas fortuite. Henri VIII est placé devant la perspective éventuelle d'énormes responsabilités. Il doit convaincre le Conseil, l'opinion, les électeurs et lui-même de son sérieux et de sa capacité politique et administrative. Peut-être aussi le Ciel sera-t-il plus favorable à un candidat pieux, rangé et travailleur. Le souverain devient plus grave, plus préoccupé, et le sentiment confus de son devoir fait une fugace apparition.

L'ÉCHEC ÉLECTORAL ET LE PROJET DE CROISADE (MAI-DÉCEMBRE 1519)

Dès le début mai, Henri se lance dans l'aventure impériale. Le 11, des lettres sont envoyées aux sept électeurs, annonçant l'arrivée prochaine de Richard Pace, qui leur expliquerait la

position du roi d'Angleterre. Les instructions données à Pace étaient très prudentes. Il devait sonder l'opinion des électeurs. A ceux qui soutenaient de façon inébranlable le Habsbourg ou le Valois, il devait assurer qu'Henri était de leur côté et les appuyait sans réserve. Aux hésitants, il devait suggérer le nom du roi, en faisant ressortir qu'il était après tout de langue germanique, comblé de dons variés, parfaitement capable de remplir la fonction, et généreux ; mais il fallait se contenter de promettre de l'argent, qui ne serait versé qu'après l'élection. On en avait assez gaspillé depuis quelques années. Si par hasard l'électeur semblait réfractaire aux trois grands candidats, il fallait lui suggérer de choisir un prince allemand parmi les membres du collège électoral. Partout, Pace devait mettre de son côté le représentant du pape, en lui montrant les lettres de Léon X, et utiliser l'appui de Matthieu Shiner, le cardinal de Sion.

Les rapports que Richard Pace envoya en Angleterre dans la première moitié de juin firent grandir les espoirs d'Henri VIII : des trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Mayence semblait acquis à François Ier ; celui de Cologne semblait indécis, et d'après Pace, avec un peu d'habileté, on pourrait peut-être le gagner à la cause anglaise ; quant à l'archevêque de Trèves, il déclara de lui-même qu'Henri serait aussi bon qu'un autre, ce qui permit de déclarer ouvertement les intentions royales. Mieux : le lendemain, 10 juin, un membre de l'entourage de l'archevêque de Mayence vint dire à Pace qu'il se faisait fort de convaincre son maître en faveur d'Henri ; si cela se réalisait, l'archevêque de Cologne ne manquerait pas de suivre, ce qui ferait trois voix sur sept. Sur les quatre électeurs laïcs, le Palatin était pour François, le Brandebourgeois hésitait, et il restait à rendre visite au Saxon et au roi de Bohême. La voix d'un seul des quatre suffirait. Le 14 juin, Richard Pace écrivait que l'élection d'Henri était pratiquement assurée et il demandait qu'on lui envoie une commission pour recevoir l'Empire au nom du roi. Pendant quelques jours Henri pu croire que son rêve allait se réaliser. Il avait l'appui du pape ; ses deux concurrents étaient aussi étrangers que lui à l'Empire, et la tradition d'élire un Habsbourg n'était pas encore définitivement établie. Le 24 toutefois, Pace se montrait moins enthousiaste. Il craignait les réactions populaires si Charles n'était pas élu, et il appréhendait pour sa

propre sécurité si Henri était choisi. En outre, les électeurs mettaient maintenant comme condition la résidence en Allemagne de l'empereur. Enfin, le 28 juin, à sept heures du matin, Charles était élu.

L'échec était d'autant plus stupide que s'il y avait employé plus de conviction et de moyens, Henri aurait eu une chance réelle. Dans une élection où, tout le monde le savait, les arguments sonnants et trébuchants étaient les plus efficaces, que pouvaient les simples promesses verbales de Richard Pace contre les 420 000 couronnes d'or versées par Charles ? Si certains électeurs avaient fait mine de penser favorablement à Henri, c'était bien pour tester la générosité anglaise. Le roi, qui s'était montré libéral en pure perte avec le défunt , empereur, perdit une occasion de débourser à bon escient, et cela lui coûta sans doute l'Empire. D'autres erreurs peuvent aussi être invoquées : une campagne lancée trop tard, des instructions trop timorées, un appui pontifical trop réservé. L'élection d'Henri était-elle souhaitable pour lui-même et pour l'Angleterre ? On peut en douter en pensant aux difficultés qui attendent Charles Quint et en imaginant les inextricables conflits qui auraient pu naître de la combinaison des affaires religieuses, matrimoniales et politiques du Saint-Empire et du royaume d'Angleterre.

L'intéressé, en tout cas, ne sembla pas trop déçu. Le premier surpris en fut Richard Pace, qui s'attendait à une réception orageuse. De retour en Angleterre le 11 août, il vint rendre compte au roi de sa mission. Henri se délassait au château de Penshurst, agréable demeure appartenant au duc de Buckingham, dans le Kent, et dont il s'emparera en 1521. Wolsey fit la leçon à l'ambassadeur avant l'entrevue royale : il était inutile d'insister sur certains détails qui auraient pu laisser penser que le cardinal avait manqué d'enthousiasme. Il serait bon au contraire de faire valoir que Charles ne devait son élection qu'aux sommes colossales qu'il avait dépensées, ce qui était vrai. Lorsque Pace se présenta, Henri jouait avec quelques otages français qui étaient la garantie du versement de l'argent dû par François Ier pour la cession de Tournai. Il était de bonne humeur, et après le récit de l'ambassadeur, «Sa Grâce s'émerveilla grandement du fait et dit qu'elle était fort heureuse de n'avoir pas obtenu» la dignité impériale, en considération des sommes fabuleuses déboursées pour cela par le Habsbourg. Henri engagea la conversation avec Pace, ponctuant

ses remarques indignées de retentissants « par la messe ! », en particulier lorsque Pace lui raconta que les agents du pape avaient été corrompus par le roi de France. Il appela Buckingham et Suffolk, et on commenta l'affaire. Le roi fut satisfait d'apprendre que son représentant avait été si bien reçu par les princes allemands. Pace, invité à souper par Henri, fut assailli de questions ; le roi « dit de moi des choses plus avantageuses que je ne l'ai mérité », constate-t-il, ravi.

L'élection impériale alimenta les conversations pendant la soirée, et ce fut terminé. Le lendemain matin, il n'en était plus question. C'était peut-être passer un peu vite sur l'un des grands événements du siècle et sur le fait que l'Europe était maintenant dominée par un colosse dont les possessions, de Gibraltar à la Baltique et de la Sicile à la Flandre, encerclaient la France et bordaient la plupart des mers et des océans. L'équilibre était rompu. Cependant, l'élection de Charles Quint mettait plus que jamais Henri VIII en position d'arbitre. François I[er] avait besoin d'alliés dans la lutte qui s'annonçait ; et Charles Quint avait tout intérêt à mettre l'Angleterre de son côté. Le puzzle de ses possessions était fragile. Faire tenir ensemble Castille, Aragon, Sardaigne, royaume de Naples, Pays-Bas, Luxembourg, Franche-Comté, Tyrol, Carniole, Carinthie, Autriche, Bohême et Saint-Empire, sans compter l'Amérique, était une gageure. Mis à part les particularismes de ces territoires, restait à résoudre la simple question des communications entre les deux blocs principaux : germanique et méditerranéen. Deux voies naturelles s'offraient : l'Italie du Nord, mais elle était aux mains de François I[er], et la Manche et l'Atlantique : Henri VIII, dont la marine était désormais capable de tenir le Pas-de-Calais, retrouvait là son importance. Il pouvait compléter l'encerclement de la France, ou achever de couper en deux les possessions de Charles Quint par un barrage allant de Venise à l'Écosse, par le Milanais, la France, la Manche et l'Angleterre. Sa position était donc en fait avantageuse, et il va tout de suite être courtisé par les deux souverains continentaux, donnant sa faveur tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Dans l'immédiat, si Henri VIII semble accorder si peu d'attention à l'élection du Habsbourg, c'est qu'il vient de concevoir un nouveau projet qui l'occupe tout entier et qui pourrait faire de lui le héros de la chrétienté : il s'est décidé pour la croisade. Vers le milieu du mois d'août, peu avant

le départ du cardinal Campeggio pour Rome, le roi dicte à l'adresse du pape une des plus longues lettres de sa carrière. Dans un style enthousiaste, qui contraste avec les réponses formelles et polies faites jusque-là à Léon X sur ce sujet, il déclare que son vœu le plus cher est d'aller combattre les infidèles ; il offre sa vie, ses biens, son royaume au Christ et à son vicaire. Il donne des détails précis, chiffrés : il va lever 20 000 fantassins équipés, avec des machines de guerre, rassembler 70 navires, avec 15 000 marins. Les nobles anglais, qui ne manqueront pas d'accourir à son appel, viendront s'y ajouter, avec leurs contingents. Quant au peuple et au clergé, ils se feront un plaisir de voter un impôt pour financer l'expédition. Wolsey et Campeggio, ajoutait le roi, ont discuté de tous ces projets avec lui. Campeggio, à qui était confiée la lettre, avait mission de tout expliquer au pape.

Étrange document. Ce brutal enthousiasme pour la croisade, après des mois de réticence, de tergiversations et de faux-fuyants, ne pouvait manquer de paraître suspect. Les historiens ont donc recherché les motivations profondes du roi. Les explications ne manquent pas : amadouer le pape tout d'abord, qui avait des raisons d'être mécontent. On lui promettait depuis des mois une taxe sur le clergé, et rien ne venait ; la mission de Campeggio n'avait rien donné. Favoriser les ambitions de Wolsey ensuite : celui-ci craignait de perdre son titre de légat et réclamait qu'il lui soit conféré à vie. Le projet de croisade ne pouvait que rendre Léon X généreux. Tout cela est fort vraisemblable, et les souverains nous ont tellement habitués aux fourberies que nous ne pouvons que suspecter la sincérité de leurs intentions. Mais dans le cas présent, n'est-il pas possible d'admettre une certaine bonne foi chez Henri VIII ? C'est encore un jeune homme, sujet à des impulsions de courte durée, toujours à la recherche de la gloire, et sensible aux encouragements du pape. C'est Léon X qui, après Maximilien, lui avait suggéré l'idée de se faire élire empereur ; la croisade était une autre idée du même pape. Que le roi se soit soudain enflammé pour elle correspond à la psychologie du personnage, prompt à s'enthousiasmer mais dont les ardeurs retombent aussi vite. Son règne fournira bien d'autres illustrations de ce trait de caractère. Déjà, l'idée impériale, qui l'avait préoccupé de mai à juillet, s'était évanouie. Le plan de croisade ne dura pas plus longtemps. Henri

écrivit pourtant encore au pape à ce sujet au début décembre, offrant de persuader François Ier de l'accompagner ; cette insistance serait un autre indice de sa sincérité. Mais cette fois, c'est Léon X qui avait changé d'avis. Campeggio ne lui avait peut-être même pas parlé de la lettre d'Henri. En tout cas, il n'y eut aucune suite.

Dès le mois de janvier 1520, le roi était occupé par un autre projet : les rencontres avec Charles Quint et François Ier, qui devaient lui permettre de jouer son rôle d'arbitre de l'Europe.

1520 : L'ANNÉE DES ENTREVUES

Henri VIII était particulièrement impatient de voir le roi de France, ce glorieux rival dont on chantait partout les exploits militaires. En dehors des négociations sérieuses, dont le détail était confié à Wolsey, il entendait bien montrer, par la splendeur de son train et son habileté au tournoi, qu'il ne le cédait en rien à François. Afin de prouver son désir de le rencontrer, lorsque le premier rendez-vous, fixé à l'été 1519, avait dû être repoussé, il avait juré de ne pas se raser la barbe tant qu'il n'aurait pas embrassé le roi de France, qui fit le même serment. La promesse ne fut pas tenue, car la reine n'aimait pas les grandes barbes, et « quotidiennement le harcelait et lui demandait de la couper ». Cela montre au moins qu'elle avait encore une certaine influence sur Henri. La barbe fut coupée, mais en janvier 1520, Wolsey était chargé par les deux rois de mettre au point le protocole de la rencontre.

Ces préparatifs ne laissaient pas d'inquiéter Charles, qui manifesta aussi son intention de voir Henri. Justement, il devait rentrer d'Espagne aux Pays-Bas au printemps, par mer, passant en vue des côtes anglaises. Pourquoi ne pas en profiter pour l'inviter à faire escale, juste avant qu'Henri ne se rende à Calais ? Wolsey proposa à l'empereur de débarquer à Southampton, de voyager par voie de terre jusqu'à la côte du Kent, puis de s'embarquer pour Calais en même temps qu'Henri. Sans doute espérait-il pouvoir alors réunir sous son égide les trois souverains sur la côte flamande. Charles refusa : discuter avec François ne l'intéressait pas. Ce qu'il voulait, c'était obtenir l'alliance, ou du moins la neutralité, d'Henri, et pour cela, le rencontrer séparément, avant

l'entrevue entre le Tudor et le Valois, et après cette même entrevue, pour en contrecarrer les effets. Wolsey céda : Charles débarquerait à Sandwich, sur la côte orientale du Kent, passerait quelques jours avec Henri, puis repartirait seul. La rencontre aurait lieu en mai, l'entrevue avec François Ier devait se dérouler en juin.

Les conditions météorologiques faillirent tout compromettre. Pendant quatre semaines, Charles attendit à La Corogne des vents favorables. En Angleterre, Henri ne pouvait attendre indéfiniment : il avait rendez-vous avec François. Il donna à l'empereur jusqu'au 26 mai pour arriver, après quoi il s'embarquerait pour Calais. Charles envoyait des lettres d'excuses, mettait le Tudor en garde contre le roi de France et proposait de l'argent à Wolsey. Enfin, les vents tournèrent, et l'empereur arriva, in extremis, le soir du 26 mai, au large de Douvres. Wolsey vint à sa rencontre en mer, et l'accompagna au château, où Henri les rejoignit dans la nuit. Le lendemain, jour de Pentecôte, les souverains se rendirent au sanctuaire tout proche de Canterbury. Charles Quint y rencontra pour la première fois sa tante, la reine Catherine d'Aragon. Pendant trois jours, ce ne furent que parades, joutes, danses, festins. On consacra tout de même l'après-midi du 29 mai aux affaires, et l'empereur partit le soir pour Sandwich, tandis qu'Henri rejoignait Douvres pour aller rencontrer François Ier.

Cette seconde entrevue était plus délicate. Depuis quatre siècles et demi, les relations entre les deux monarchies se résumaient à un long combat, dont le dernier épisode avait été la guerre de Cent Ans. Certes, depuis un demi-siècle des rois plus politiques que militaires, Édouard IV et Henri VII d'un côté, Louis XI de l'autre, avaient remplacé les combats infructueux par des marchandages financiers, inaugurés par l'entrevue de Picquigny en 1475, entre Louis XI et Édouard IV. Mais le contentieux restait lourd : le roi de France aidait les Écossais et payait une pension au roi d'Angleterre ; ce dernier tenait toujours Calais et s'intitulait même roi de France, ce qui postulait l'illégitimité de son collègue. Entre Henri et François s'ajoutent des rivalités de personnes, des vanités de jeunes sportifs prétentieux et une guerre récente. Le protocole était donc particulièrement délicat à régler, car à aucun moment l'un des deux ne devait avoir la moindre préséance sur l'autre. De plus, les entourages des deux souverains se détestaient et se méprisaient, chacun étant imbu de la

supériorité de sa «nation» sur l'autre. Il ne s'agissait pas de patriotisme, mais d'honneur chevaleresque. L'un et l'autre gardaient dans leur famille des souvenirs cuisants de la guerre de Cent Ans, des rançons, prises ou payées, des blessés et des morts, des vengeances inassouvies. Le moindre heurt pouvait dégénérer. Les sentiments antifrançais étaient extrêmement forts. Le frère du marquis de Dorset disait que s'il avait une goutte de sang français dans les veines il se couperait pour s'en débarrasser ; l'ambassadeur de Venise constatait que les deux rois « se haïssent cordialement ».

L'organisation fut confiée à l'inévitable Wolsey, à qui revient le mérite du camp du Drap d'or. Il accomplit là un véritable exploit administratif, étant donné les conditions techniques et matérielles de l'époque : rassembler, transporter, loger, nourrir, divertir pendant trois semaines une foule de plus de 5 000 personnes, hommes et femmes, ecclésiastiques et grands nobles exigeants, qui composaient la suite d'Henri VIII. Des centaines de lourdes tentes, des tapisseries luxueuses, du mobilier, de la vaisselle d'argent, 2 014 moutons, 700 congres, 52 hérons, quatre boisseaux de moutarde furent acheminés vers Calais. 6 000 ouvriers furent employés à préparer le décor de la rencontre, qui devait se dérouler exactement à mi-chemin entre Guines et Ardres, dans le creux d'un vallon appelé le val d'Or. La nature elle-même fut remodelée : les versants furent aménagés de façon à ce que les deux rois, qui arriveraient sur les crêtes opposées, se trouvent à la même hauteur, et qu'ils aient la même distance à franchir pour atteindre le fond. Depuis le 19 mars, pendant presque trois mois, 2 000 maçons et charpentiers s'affairèrent à la construction d'un éphémère palais d'été, dont la base était en briques et les superstructures en bois et toile. Le style en était Tudor, avec ses toits crénelés et ses tourelles, et une grande coquille surmontant l'entrée. L'intérieur comprenait une immense salle de banquet, mais aussi une chapelle, des cuisines et celliers. Tout autour, on avait installé une forêt de tentes et un terrain délimité pour les tournois. Wolsey régla le programme et s'occupa des moindres détails, comparant les prix, calculant s'il était meilleur marché de faire venir les produits d'Angleterre ou de les acheter à Calais. Il devait jouer à la fois l'épicier, le maître de cérémonie et le diplomate, prévoir ce qu'on allait manger et ce qu'on

allait dire, à François bien entendu, mais aussi à Charles, qui devait revenir s'informer après l'entrevue.

La rencontre se déroula parfaitement. Début juin, en même temps que le roi et la reine, tout ce que l'Angleterre comptait de noblesse importante traversa la Manche. François Ier de son côté déployait ses tentes à Ardres ; celle du roi, trop grande, s'effondra pendant une bourrasque. Wolsey vint régler avec les Français les derniers détails de l'entrevue. Le 7 juin, on tira de chaque côté des coups de canon pour annoncer le départ du souverain vers le val d'Or ; chacun avait la même distance à parcourir, et les deux rois arrivèrent à peu près au même moment au sommet de leur versant. Ils se regardèrent à distance pendant quelques secondes, puis galopèrent, au son des trompettes, jusqu'à l'endroit marqué par une lance fichée dans le sol ; révérences, embrassades, on descendit de cheval et on s'embrassa à nouveau ; quelques mots en privé dans la tente dressée à proximité, puis on invita les nobles des deux suites à venir, et toute la compagnie s'embrassa à son tour. Pendant plus de deux semaines, se succédèrent joutes, tournois, festins, danses, alternativement dans le camp français et dans le camp anglais. Henri était comblé ; ce genre de diplomatie lui convenait, même s'il n'eut pas toujours le dessus dans la lutte contre François. Chroniqueurs et artistes magnifièrent à l'envi cet extraordinaire déploiement de faste, derniers feux de l'extravagance flamboyante ; livres et tableaux, dont le plus célèbre est celui d'un artiste inconnu, actuellement dans la collection royale anglaise, s'attardèrent sur le pittoresque, les couleurs, le luxe ; pour bien des contemporains, ce fut l'événement du siècle.

Les historiens sont moins enthousiastes. Le camp du Drap d'or est devenu plutôt le symbole de l'extravagance des monarchies, du gaspillage des finances publiques, des jeux de luxe de ces grands enfants qu'étaient Henri et François. Les sentiments oscillent entre l'indulgent mépris et la curiosité amusée. Il est vrai que les résultats concrets semblent maigres. L'essentiel en fut la célébration officielle de la réconciliation franco-anglaise, qui eut lieu solennellement le 23 juin, dernier jour de la rencontre: ce jour-là, les deux rois assistèrent avec les ambassadeurs à la grand-messe en plein air où officiait Wolsey, une fois encore mué en grand prêtre. On fit le vœu de construire une chapelle à Notre-Dame de la

Paix sur le lieu de la rencontre, on échangea des cadeaux, on écouta un sermon sur la paix. Cela valait toujours mieux que de se faire la guerre ; en considération du type de relations qu'avaient entretenu les rois de France et d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, l'événement était exceptionnel. Dans l'enthousiasme du moment, Henri fit même un geste spectaculaire ; alors que Wolsey lisait aux deux souverains le compte rendu des conversations, il employa la titulature officielle, « Henri, roi d'Angleterre et de France » ; silence gêné, interrompu par le gros rire du Tudor : « Effacez donc ce titre ! » ; puis, se tournant vers François, dont on ne sait s'il trouvait la chose amusante : « Ce sont des titres qu'on me donne et qui ne me servent à rien ! » Certes aucun traité important ne résulta de l'entrevue. Mais n'y avait-il pas le grand traité de paix universelle de 1518 ? Que pouvait-on y ajouter de plus ? La grande manifestation d'amitié en était l'illustration.

Reste à savoir dans quelle mesure Henri était sincère. Au vu de sa future politique, on pourrait mettre en doute sa volonté affichée de réconciliation. Or, la chose n'est pas si claire. Il semble en fait que de réels efforts aient été accomplis pour respecter le traité de 1518, qui après tout était l'œuvre de la diplomatie anglaise. Certes, quinze jours après avoir quitté François, Henri rencontrait à nouveau Charles Quint, mais cela était prévu depuis le mois de mai, en raison de la courte durée de la première entrevue avec l'empereur. Le roi d'Angleterre séjourna deux jours à Gravelines chez l'empereur et sa tante l'archiduchesse Marguerite, puis Charles vint à Calais chez Henri pendant deux autres jours, dans un palais provisoire construit pour l'occasion. Nouveaux banquets, danses, réjouissances. Le 14 juillet, ils se mirent d'accord pour ne pas signer d'alliance avec la France dans les deux ans à venir, et pour agir de concert dans une conférence de paix qui devrait se tenir à Calais. Chacun enfin rentra chez soi. Henri, qui avait besoin d'exercice après tous ces festins, passa le reste de l'été à chasser dans les comtés de l'Ouest. Wolsey alla faire son pèlerinage à Walsingham. Mieux valait éviter Londres, frappée par une épidémie de peste.

Pendant tout le reste de l'année 1520, Henri VIII et Wolsey jouèrent le rôle de pacificateurs, en toute sincérité, et défendirent tant qu'ils le purent le traité de 1518. Alors que Charles Quint et François Ier multipliaient les

provocations et couraient manifestement à la guerre, le roi d'Angleterre refusait toute alliance allant contre l'accord de Londres. Charles lui proposa de rompre le traité de mariage entre Marie et le dauphin ; Léon X proposa une ligue contre la France ; à cela Henri répondit qu'il se refusait à écouter « de telles exhortations qui tendaient à violer sa dite promesse ». De son côté, François I[er] tentait de former une ligue contre Charles ; Henri déclara que si le roi de France attaquait Naples ou une autre possession de l'empereur, tous les signataires du traité de Londres devraient intervenir. Wolsey rappelait que d'un côté il y avait «amour fraternel et consanguinité » avec l'empereur, et de l'autre de «grandes concordances de caractère, d'appétit, et de manière » avec le roi de France. Des avertissements furent distribués à l'un et à l'autre : que l'empereur n'aille pas marcher sur Rome en force pour s'y faire couronner, mais qu'il utilise plutôt « des manières pacifiques et politiques, sans hostilités » ; qu'il se contente de résoudre ses problèmes d'Allemagne et d'Espagne ; que le roi de France ne retourne pas en Lombardie. « Le roi ne faillira pas à apporter aide et assistance au roi de France contre l'empereur s'il l'envahit, en accord avec le traité [de 1518] ; de même, Sa Grâce sera conduite nécessairement à assister ledit empereur contre l'invasion du roi de France », écrira Wolsey en mars 1521. Le gouvernement anglais jouait loyalement, semble-t-il, son rôle d'arbitre.

L'EXÉCUTION DE BUCKINGHAM

Revenu en Angleterre, Henri VIII allait consacrer les derniers mois de 1520 et les débuts de 1521 à deux activités insolites qu'il mena parallèlement : la surveillance du duc de Buckingham et la composition d'un traité de théologie. Dans une lettre que l'on peut raisonnablement situer vers la fin de 1520, rare exemple de manuscrit du roi, il écrivait à Wolsey : « Mon cher cardinal, je me recommande à vous le plus cordialement du monde. Étant donné qu'écrire m'est fort ennuyeux et pénible, je confie la plupart des affaires au porteur de la présente, qui vous les délivre oralement, et à qui vous faites confiance. Cependant, j'ai pensé qu'il valait mieux qu'il ne soit pas informé de ce qui suit, pas plus

qu'aucun autre à part vous et moi, c'est à savoir que j'aimerais que vous exerciez bonne surveillance du comte de Suffolk, du duc de Buckingham, du comte de Northumberland, de Lord Derby, de Lord Wiltshire et d'autres que vous jugeriez suspects, pour voir ce qu'ils font de cette nouvelle. Je ne vous en dis pas plus pour le moment, mais sapienti pauca. Écrit de la main de votre maître qui vous aime. »

La missive est obscure, mais visiblement le roi prend l'affaire, quelle qu'elle soit, très au sérieux. Que reprochait-il à ces grands seigneurs ? De quoi les soupçonnait-il ? De quelle « nouvelle » s'agit-il ? Il est bien difficile de répondre à ces questions. Buckingham était en mauvais termes avec Wolsey, mais il était aussi l'un des plus proches compagnons du roi ; il l'accompagnait à la guerre, jouait avec lui au tennis, l'affrontait en tournois et le recevait dans son château de Penshurt. Descendant d'Édouard III, neveu d'Édouard IV par sa mère, époux d'un Percy, beau-père du comte de Surrey, du comte de Westmorland et de Lord Burgaveny, le duc était en outre un puissant seigneur des marches galloises. Peut-être un peu trop puissant d'ailleurs pour ne pas être suspect aux yeux du méfiant Tudor. Mais Buckingham fut surtout victime de son tempérament bouillant, débridé, incontrôlé, et de ses imprudences verbales.

Un de ses officiers, renvoyé depuis peu, Charles Knyvet, fit en effet des révélations, confirmées par le confesseur et le chancelier du duc, qui parvinrent à l'oreille de Wolsey. Buckingham se serait laissé séduire dès 1514 par les prophéties de Nicolas Hopkins, prieur des chartreux de Henton, qui lui aurait promis qu'un jour il serait roi, car Henri n'aurait jamais d'héritier ; il devait travailler à se concilier les Communes en vue de ce jour. En une autre occasion, il s'emporta jusqu'à dire que si le roi le faisait arrêter il s'agenouillerait devant lui et le poignarderait. En 1520 il aurait déclaré que tout ce que le roi avait fait était injuste et qu'il n'attendait que l'occasion pour mettre ses plans à exécution, comptant sur l'aide d'un certain nombre de grands nobles. Plusieurs fois, sa haine de Wolsey s'était manifestée. Ces révélations étaient plus que suffisantes pour motiver une accusation de trahison. D'autant plus que des antécédents pesaient sur la famille : le père du duc n'avait-il pas trahi Richard III ?

Henri VIII était par ailleurs très sensible à la question de son incapacité d'avoir un fils ; après douze ans de mariage, le problème commençait à devenir inquiétant, or Buckingham aurait dit que cela était dû à la vengeance divine. Pour le roi, de plus en plus préoccupé par la question de la validité de son mariage, ces paroles étaient une insulte. Simples rumeurs? Il est impossible de le savoir avec certitude.

La conduite de Buckingham rendait ses propos plausibles. L'homme, hautain, sûr de lui, emporté, était peu aimé dans ses domaines aussi bien qu'à la cour. La méfiance du roi se manifesta lorsqu'à la fin de 1520 le duc demanda la permission d'aller visiter ses terres des marches avec une force armée, dans le but d'y percevoir ses droits. L'autorisation fut refusée. Quatre mois plus tard, après mûre réflexion, Henri frappait, vite et fort: début avril 1521, le duc était convoqué à Londres. Il s'y rendit en barge, descendant la Tamise. Alors que Buckingham approchait de la capitale, le capitaine des gardes intercepta son bateau et l'enferma à la Tour. Le 13 mai il fut jugé par ses pairs à Westminster, condamné à mort puis exécuté. Peut-être le duc n'avait-il pas l'intention d'accomplir ce dont il se vantait. Mais les rumeurs étaient trop graves, et Wolsey, son ennemi personnel, ne pouvait qu'entretenir les soupçons du roi. Henri était soulagé ; il ne manqua pas de confisquer les biens du traître, ce qui lui permit d'ajouter à ses résidences de province quelques beaux châteaux, dont celui de Penshurst.

LE DÉFENSEUR DE LA FOI La veille du procès de Buckingham, le 12 mai, une importante cérémonie s'était déroulée à Saint Paul's Cross, devant la cathédrale. En présence d'une foule d'ecclésiastiques, de nobles et de Londoniens, l'évêque John Fisher avait prononcé un grand sermon contre l'hérésie luthérienne, dont on commençait à parler sérieusement, et les ouvrages du moine augustin avaient été jetés au feu. Thomas Wolsey était présent, et l'ambassadeur vénitien, à l'affût de tous les détails, remarqua qu'il tenait à la main un livre. C'était le manuscrit d'un ouvrage de circonstance, La Défense des sept sacrements, tout récemment achevé. L'ceuvre méritait en effet tout le respect du cardinal : l'auteur en était son maître, Henri VIII lui-même.

Le roi ajoutait ainsi à son arc la corde de théologien. La chose peut surprendre au premier abord, de la part de ce jeune homme sportif, plus porté sur la danse, les tournois, la chasse et la guerre que sur l'étude, et qui détestait écrire. Mais Henri VIII, en prince de la Renaissance, ne méprisait pas les choses de l'esprit ; sa culture personnelle, sans être excessivement vaste, était loin d'être négligeable. Surtout, il s'était toujours considéré comme l'enfant fidèle de l'Église, le fils respectueux du souverain pontife, qu'il avait défendu par les armes et la diplomatie. Or, en 1517, Rome avait été l'objet d'attaques, non pas militaires ou politiques, mais théologiques, de la part de Luther, qui s'insurgeait contre la pratique des indulgences. Dès l'année suivante, Henri s'essayait à la controverse religieuse : aux attaques théologiques, il fallait répondre par les armes théologiques, et il écrivit quelques pages destinées à justifier les indulgences et l'autorité du pape. Wolsey, après quelques hésitations, avait félicité le roi, qui en avait été très flatté. Mais il s'était vite lassé de cette nouvelle occupation, et à partir de juin 1518 d'autres affaires appelèrent son attention. Il ne se remit au travail que trois ans plus tard, en ce début de l'année 1521.

Entre-temps, Luther avait précisé sa pensée dans l'Appel à la noblesse chrétienne de la nation allemande, La Liberté du chrétien, et La Captivité babylonienne de l'Église. En juin, la bulle Exsurge Domine condamnait quarante et une de ses positions, et le 10 décembre, le moine brûlait le document. En janvier 1521 il était excommunié; au mois de mai il était mis au ban de l'Empire. Ses idées commençaient à pénétrer en Angleterre, où une large partie de l'opinion était mal disposée envers le pape et où existait une longue tradition d'opposition à Rome, illustrée par les statuts de Provisors et de Praemunire, les Constitutions de Clarendon[1], l'hérésie de Wycliff qui entraîna le mouvement des lollards. Des procès pour hérésie avaient eu lieu sous Henri VII, prouvant la persistance des mouvements anticléricaux fondés sur une réflexion directe à partir de l'Écriture traduite par Wycliff. Cambridge était devenu un foyer de diffusion des idées nouvelles. A la taverne du Cheval Blanc, surnommée pour cette raison « l'Allemagne », de jeunes universitaires se réunissaient pour discuter des thèses de Luther.

Wolsey ne prêtait guère attention à ces signes, mais il encouragea néanmoins le roi dans son projet d'écrire un traité contre Luther. Il envoya à Henri un exemplaire de La Captivité babylonienne, lui suggéra d'y répondre et supervisa l'entreprise. Plusieurs témoignages confirment ce point. Celui du pape, qui dira que Wolsey « a été un soutien diligent et un stimulant, poussant le roi à ainsi employer son temps » ; celui du roi lui-même, qui affirmera qu'il n'avait aucune intention d'écrire ce livre « avant d'y être conduit et poussé par Votre Grâce ». Il est vrai qu'Henri VIII aura par la suite de bonnes raisons de désavouer cette œuvre de jeunesse plutôt embarrassante, dans laquelle il défendait l'indissolubilité du mariage, la primauté du pape, et condamnait les tentatives de schisme. Wolsey avait tout intérêt à soutenir les bonnes intentions de son maître, ne serait-ce que pour l'occuper un moment ; Henri pouvait espérer acquérir un surcroît de prestige dans cette entreprise qui le distinguerait, par son zèle catholique, des autres souverains d'Europe.

Le roi y travailla sérieusement, au printemps de 1521, reprenant sans doute les pages rédigées en 1518 pour en faire les deux premiers chapitres de son livre : « Des indulgences », et « De l'autorité du pape ». Une lettre de Richard Pace à Wolsey, du 7 avril 1521, indique qu'Henri est occupé « à écrire contre Luther, comme je le présume », et que pour cette raison il n'a pas eu le temps de s'occuper d'autres affaires. Le livre était terminé début mai, et le roi écrivit au pape qu'il avait l'intention de le lui dédier. On le fit imprimer en juillet, et en août on en expédia trente exemplaires à Rome, pour les cardinaux. L'un des volumes, magnifiquement relié, et à la fin duquel Henri avait copié des vers choisis par Wolsey, était destiné au pape.

La Défense des sept sacrements n'est pas un chef-d'œuvre de théologie. Ses arguments contre le luthéranisme, très conventionnels, ne s'encombrent ni de subtilité ni de nuance. L'idée développée par Henri est qu'il serait absurde de penser qu'un moine augustinien, isolé, ait brusquement découvert la vérité à lui tout seul, alors que toute la Sainte Église aurait vécu pendant des siècles, sous l'autorité des plus grands esprits, dans l'erreur. La conception de la nature profonde du luthéranisme est très approximative, et la doctrine catholique elle-même est souvent schématisée, insistant sur le libre arbitre de l'homme, avec

des relents de pélagianisme[2] assez caractéristiques. L'utilisation abusive de la dérision remplace trop souvent les arguments, et l'efficacité des sacrements est vue de façon très mécaniste. Il faudra que John Fisher, en prenant la défense du livre royal, s'arrange pour en combler habilement les lacunes. Il s'agit donc d'une œuvre de polémique d'un type assez banal, tel qu'on en verra des milliers aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Mais la personnalité de l'auteur était à elle seule un motif de diffusion du livre. De taille modeste, utilisant des raisonnements simples, l'ouvrage royal était d'accès plus facile que les rebutants in-folios des professionnels de l'apologétique, et Wolsey pensait que le livre devrait être envoyé dans toute l'Europe. Le succès fut d'ailleurs immédiat et durable : on en connaît vingt éditions, en toutes langues, pour le XVI[e] siècle. Dès le début de 1522, deux traductions allemandes étaient imprimées, l'une par le Strasbourgeois Thomas Murner, l'autre par Jérôme Emser, à la demande du duc de Saxe, adversaire de Luther. Ce dernier, traité par Henri de «serpent venimeux, [...] loup infernal, [...] détestable champion de l'orgueil, de la calomnie et du schisme », répondit dans le même registre, qualifiant le roi de «vipère sourde, [...] misérable scribouilleur, [...] fou », dans deux pamphlets, en latin et en allemand : preuve qu'il n'était pas indifférent à l'ouvrage d'Henri. Le royal théologien laissa alors le soin de sa défense à des spécialistes : John Fisher et Thomas More ripostèrent aux attaques de Luther, le premier de façon très docte et en complétant la doctrine du roi, le second avec plus de violence, mais sous le pseudonyme de William Ross. A Rome, le grand adversaire de Luther, Jean Eck, publiera aussi en 1523 un ouvrage en faveur de La Défense des sept sacrements.

Écrire un livre, surtout de théologie, même banal et peu volumineux, semble si extraordinaire pour Henri VIII, dont l'aversion pour l'encre et la plume est bien connue, qu'on s'est demandé qui avait bien pu en être le véritable auteur. Plus tard, Thomas More parlera « des artisans » de l'ouvrage ; certains évoqueront John Fisher, d'autres Edouard Lee, futur archevêque d'York, ou encore Richard Pace, Wolsey, le confesseur du roi, John Longland — qui devint évêque de Lincoln en 1521 - ou même Érasme. Aucune de ces attributions n'est totalement vraisemblable. Les lacunes et faiblesses du livre révèlent un non-professionnel. La version

maintenant acceptée est que le roi confia le soin à des ecclésiastiques de son entourage, peut-être ceux que nous venons de mentionner, en excluant Érasme, de rechercher et préciser les points de doctrine, et qu'il procéda lui-même à l'assemblage et à la composition, peut-être avec l'avis éclairé de son ami Thomas More.

Les trente exemplaires arrivèrent à Rome au début septembre 1521. Le représentant du roi, John Clerk, alla tout de suite porter l'exemplaire destiné au pape, qui en lut quelques passages en sa présence, murmurant des paroles d'approbation, secouant la tête d'admiration et s'extasiant devant la science royale ; il tint à lire lui-même les vers dédicatoires. Lorsque, quelques jours plus tard, il eut terminé la lecture, il se répandit en louanges sur l'ouvrage. La présentation officielle eut lieu le 2 octobre, en présence des cardinaux, précédée d'un grand discours de John Clerk à l'adresse du pape.

Ce monument à la gloire de l'Église méritait une récompense, et Henri savait fort bien ce qu'il voulait. Depuis la fin du xve siècle, ses rivaux les rois de France et d'Espagne portaient les titres officiels et flatteurs de « Très Chrétien » et de « Très Catholique ». Pourquoi le roi d'Angleterre, fidèle allié de la papauté, n'aurait-il pas, lui aussi, le droit de se parer d'un titre soulignant son importance dans l'Église? En 1512 il avait été question de lui transférer la « Majesté Très Chrétienne » du roi de France. La réconciliation de François Ier et du pape avait rendu le projet caduc. On avait alors pensé à d'autres épithètes : « Roi apostolique », « Roi orthodoxe », «Protecteur du Saint-Siège », «Défenseur du Saint-Siège », « Fidelissimus », « Gloriosus », « Rex fidelis ». Mais certaines formules déplaisaient au pape, d'autres au roi, d'autres encore étaient déjà prises et, de toute façon, faisaient remarquer certains cardinaux, le roi d'Angleterre devrait d'abord entreprendre quelque action remarquable en faveur du Saint-Siège pour mériter un nouveau titre.

En mai 1521, Wolsey écrivit au pape que, d'une part, Henri avait déjà lutté contre le schismatique Louis XII, et, d'autre part, qu'il venait d'écrire un livre contre Luther. Dans un consistoire réuni le 10 juin, Léon X et les cardinaux décidèrent donc de faire une liste des titres possibles, qu'on enverrait à Henri afin qu'il fasse son choix. Ce qui fut fait. Le roi se prononça pour une formule qu'il avait lui-même suggérée en 1516, celle

de «Défenseur de la foi » Defensor fidei, que semblait justifier plus que jamais son récent ouvrage. Dans une bulle du 11 octobre, pleine de louanges pour le roi d'Angleterre, le pape ratifiait ce choix, mais seulement à titre personnel, ce qui n'empêcha pas Henri de le considérer comme héréditaire et perpétuel. Sa fille Marie révoquera cette décision, que rétablira son autre fille Élisabeth, si bien que de nos jours encore, la souveraine est «Défenseur de la foi ». Henri VIII avait, par sa plume, gagné la parité avec son « Très Chrétien » rival.

LES NÉGOCIATIONS DE CALAIS (ÉTÉ 1521) L'été 1521, qui vit Henri gagner une renommée théologique, fut aussi marqué par la poursuite de son rôle d'arbitre de la politique européenne, grâce à l'intermédiaire de Wolsey. Mais un arbitre de plus en plus acquis à la cause de Charles Quint.

La détérioration constante des rapports entre la France et l'Empire dès le début de l'année remettait en question le grand traité de paix universelle de 1518. Ce dernier prévoyait bien une action commune des signataires contre l'éventuel agresseur. Mais, comme toujours en pareil cas, comment déterminer dans les faits les responsabilités exactes des uns et des autres ? En février, François Ier soutient un vassal déçu de l'empereur, le duc de Bouillon ; les affaires de Gueldre, de Navarre, du Milanais multipliaient les frictions. Le 1er avril, l'ambassadeur impérial reprocha au roi de France les agressions de ses protégés ; François s'estime « provoqué et assailli ». Immédiatement les opérations commencent : les Impériaux assiègent Mézières, les Milanais se soulèvent, on s'affronte en Navarre.

En mai, le gouvernement anglais propose sa médiation. Wolsey offre de réunir à Calais une conférence des principaux intéressés, afin de régler si possible les problèmes pacifiquement. Après bien des réticences et des discussions du côté français et du côté impérial, le principe est adopté. Chacun envoie son plus haut représentant : Wolsey arrive à Calais le 2 août, accompagné de ses plus importants conseillers, dont Thomas More et Tunstall ; il apporte aussi avec lui le grand sceau d'Angleterre. L'ambassade impériale est conduite par le chancelier Gattinara, la

délégation. française par le chancelier Duprat, le pape étant représenté par le nonce Contarini. Les négociations s'ouvrent, s'annonçant extrêmement difficiles. Au bout de quelques jours, Wolsey déclare brusquement aux Français qu'il va se rendre à Bruges voir Charles Quint pour essayer de l'amener à des sentiments pacifiques et de le persuader de donner davantage de pouvoirs à ses représentants pour signer une trêve ; mais en même temps, il écrit à Henri VIII qu'il a inventé cette histoire pour tromper les Français.

Le voici donc à Bruges le 14 août. Le 25, il signe un traité secret avec l'empereur: Henri VIII et Charles Quint attaqueront ensemble la France, mais pas avant le printemps 1523; chacun amènera des forces considérables: 10 000 cavaliers, 30 000 fantassins, de l'artillerie. Charles partira des Pyrénées, et Henri du Nord, ce qui rappelle étrangement les plans de l'époque de Ferdinand. De plus, les Anglais attaqueront les Français sur mer dès 1522 et veilleront à ce que Charles puisse traverser la Manche sans encombre. On commence également à négocier le mariage entre Charles et Marie Tudor, qui serait célébré lorsque celle-ci atteindrait douze ans ; elle recevrait une dot de 400 000 couronnes d'or.

Le traité ne sera officiellement ratifié que le 24 novembre, mais il était d'ores et déjà fermement conclu ; il fut tenu secret afin que les négociations de Calais puissent continuer. En effet, le 26 août, Wolsey était de retour dans cette ville et reprenait les discussions avec Gattinara, Duprat et Contarini. Les débats n'étaient plus qu'une farce de la part des Anglais et des Impériaux, désormais liés par un traité offensif. Les discussions furent pourtant agitées et compliquées, et se prolongèrent pendant des semaines. Les échanges devenant trop vifs, Wolsey préféra discuter séparément avec les deux parties. Il tomba même un moment sérieusement malade. A la mi-octobre, aucun progrès n'avait été accompli ; on envoya une ambassade à François et une autre à Charles pour demander à chacun de se montrer plus raisonnable. Dans ses instructions secrètes, Wolsey promettait à chacun l'aide anglaise si l'autre ne cédait pas : ce n'était sans doute pas la meilleure façon d'encourager un compromis. Cependant, il sembla un instant que le roi de France, en position plus délicate, était prêt à faire des concessions, ce qu'Henri VIII redoutait.

Le roi en effet s'en tenait au traité secret de Bruges, et souhaitait la guerre. Il fit part de son inquiétude à Wolsey, qui était au bord de la crise nerveuse. Le cardinal, pris entre un sincère désir de parvenir à une trêve, les accords secrets avec Charles Quint et les récriminations du roi, rongé par ce qu'il appelait « l'air malsain de Calais », épuisé par des négociations futiles, enchevêtrées et inutiles, était à bout de résistance. L'empereur, bien décidé à obtenir sa guerre, se montrait plus intransigeant que jamais. Sur le terrain, où l'on n'avait pas attendu les résultats de la conférence, les événements le favorisaient : les Français étaient peu à peu chassés de Lombardie ; les troupes impériales avaient pris Tournai. Dans ces conditions, il était inutile de prolonger la comédie. Le 28 novembre, le cardinal revenait en Angleterre. Pour récompense de ses bons services, le roi lui donna en commende la plus riche abbaye du pays, Saint-Albans. Il est vrai qu'à Calais Wolsey avait dépensé plus de 10 000 livres.

L'interprétation de cette conférence de quatre mois reste délicate. Comment expliquer, du côté anglais en particulier, la poursuite d'une si longue discussion, dont le résultat était prévu depuis le traité de Bruges ? Comment rendre compte d'une pareille duplicité de la part du cardinal? Comment justifier cette farce coûteuse, cette partie de dés pipés, que deux des partenaires, sinon trois avec le nonce pontifical, étaient bien décidés à faire échouer ? Une version nous est donnée par le représentant anglais à Rome, John Clerk. Alors que le pape, qui avait pris le parti de Charles Quint, s'inquiétait des tergiversations de l'Angleterre, celle-ci donnant l'impression de vouloir rester neutre, Clerk expliqua qu'Henri VIII, bien qu'entièrement favorable à l'empereur, avait dû tenir compte des objections de son Conseil, ce dernier avançant le coût trop élevé d'une expédition et la date trop avancée de la saison pour repousser à plus tard une campagne militaire. Le roi avait proposé une conférence de paix dans le but de gagner du temps et de pouvoir mieux se préparer à la guerre. Ses intentions, on le voit, étaient des plus honnêtes, et cela rassura Sa Sainteté.

LES DIVERGENCES ENTRE LE ROI ET WOLSEY, ET LE RETOUR DE LA GUERRE

Le professeur Scarisbrick a proposé une autre version des faits plus convaincante. Il y aurait eu divergence de vues et d'intentions entre le roi et le cardinal. Le premier voulait la guerre, le second voulait préserver le traité de paix universelle de 1518, dont il avait été le principal artisan ; il aurait mené les négociations de Calais avec sincérité. Pourquoi en effet aurait-il dépensé autant de temps, d'argent, d'énergie et compromis sa santé dans le simple but d'amuser les Français ? Pourquoi aurait-il amené avec lui à Calais six des meilleurs conseillers, dont l'intègre Thomas More, qui dans l'Utopia avait écrit des passages sévères contre les négociations frauduleuses ? Pourquoi, enfin, s'il voulait signer un traité secret avec Charles Quint, Wolsey aurait-il eu recours au grossier stratagème de quitter la conférence, alors qu'il pouvait faire discrètement les choses par l'intermédiaire d'ambassadeurs? En réalité, Wolsey était l'otage de l'empereur. Ce dernier ne voulait pas entendre parler d'accommodement avec François Ier, qu'il considérait comme l'agresseur. Wolsey, de son côté, tenait à sa conférence qui, avec un peu de chance et d'habileté, pouvait réussir. D'où le marchandage : Charles Quint accepte d'envoyer des représentants à Calais à condition que le cardinal vienne à Bruges signer un traité militaire, traité dans lequel Wolsey retarde le plus possible la date d'entrée en guerre de l'Angleterre. Revenu à Calais, il fait des efforts désespérés pour maintenir la paix. Mais la partie est au-dessus de ses forces, car il tente de jouer un jeu personnel en trompant tout le monde : chacun pense l'avoir avec soi, alors qu'il n'est que pour lui-même, travaillant au maintien de la paix entre quatre partenaires qui veulent tous la guerre.

D'Angleterre, Henri VIII suit les négociations, avec la ferme intention de recommencer bientôt la guerre contre François Ier. Pour parer à toute éventualité, il a donné des commissions très variées à son chancelier en qui il a toute confiance et qui est toujours le maître de la diplomatie : commission pour agir comme médiateur, commission pour conclure un traité avec l'empereur, commission pour en conclure un avec la France, commission pour la réalisation d'une ligue entre le pape, l'empereur et la France. Wolsey a donc une grande liberté de manœuvre.

Mais pour la première fois des divergences se manifestent entre le souverain et son ministre. Henri, ayant recouvré tout son enthousiasme et

son esprit combatif, était bien décidé, avec son nouvel allié Charles Quint, à reprendre la conquête de la France. La prudence de Wolsey le contrarie, et il manifeste à plusieurs reprises sa mauvaise humeur, sans pouvoir aller plus loin, car le chancelier reste indispensable. De son côté, le cardinal, déjà submergé de travail à Calais, est excédé des remarques et réprimandes répétées du roi. Le ton des lettres échangées d'août à novembre est parfois aigre. Chaque détail de la négociation devient un sujet de chicane. Ainsi, Charles Quint demandait l'envoi d'un contingent de 6 000 archers à Calais. Wolsey y est opposé ; Henri, harcelé par les émissaires impériaux, accepte le principe. Il souhaite que les archers soient commandés par un marquis ou un comte ; le cardinal souhaiterait un simple chevalier. Puis le roi change d'avis : il est trop tard pour les envoyer, à cause de Wolsey, et on ne pourrait pas assurer leur entretien. Il vaut mieux envoyer une flotte détruire la flotte française. « Impossible, répond le cardinal, nous n'avons pas assez de navires. — Rappelons notre ambassadeur de France. - Pas maintenant », dit Wolsey. Charles Quint manque de poudre : « Par saint George, il en aura tant qu'il voudra, déclare Henri. - Soyons prudents », rétorque Wolsey.

Plus sérieux, un désaccord à propos des marchands anglais importateurs de vin de Bordeaux. Inquiets de la dégradation des rapports avec la France, ils demandent à Henri VIII s'ils peuvent encore risquer le voyage à l'automne sans craindre les corsaires français. Incapable de répondre lui-même, le roi écrit à Wolsey, encore à Calais, pour lui demander son avis : démarche instructive concernant le fonctionnement du gouvernement. Le cardinal envoie une longue réponse, expliquant que les marchands peuvent aller acheter leur vin comme d'habitude, car le roi de France a trop de préoccupations par ailleurs sans chercher à se faire un ennemi supplémentaire ; le chancelier Duprat, continue-t-il, a même fait placarder une interdiction de s'attaquer aux biens des Anglais, sous peine de mort. Cependant, il vaudrait sans doute mieux pour cette fois réduire la taille et le nombre des navires, et accorder l'autorisation d'importer par bateaux étrangers. Henri accueille mal ces conseils. Il y répond le 9 septembre par une série de récriminations plus ou moins justifiées : il n'a que faire des garanties françaises, qui ne sont que des pièges « pour attirer sa dite marine et ses sujets en danger » ; il serait stupide de réduire

le nombre de navires, cela mécontenterait les marchands ; pourquoi François n'attaque-t-il pas les Impériaux, comme il a promis de le faire ?

Surpris, Wolsey répond aussitôt, de façon très ferme : « En vain étudiera-t-on d'autres solutions. » Si on empêche le voyage, « la méfiance et la jalousie s'ensuivront », et s'il n'y a pas de bonne foi, il n'y a pas de remède. Henri, à ces paroles, s'emporte : je m'émerveille du contenu de votre lettre, écrit-il en substance au cardinal ; si vous m'accusez de manquer de confiance, sachez que je possède autant que quiconque cette vertu ; vous sous-estimez la perfidie des Français, vous dites que François ne soupçonne pas l'Angleterre alors que tout montre le contraire ; vous affirmez que la bonne volonté française est prouvée par le fait qu'ils ont restitué ce qui avait été pris par des actes de piraterie, mais ils ne l'ont fait que parce qu'ils y étaient forcés ; et en plus, j'y perds, car je n'ai pas perçu mes droits de douane sur ces marchandises ; de toute façon, les marchands ont décidé d'eux-mêmes de ne pas faire le voyage. Paroles acrimonieuses qui traduisent la mauvaise humeur du souverain mais aussi le début d'une certaine méfiance.

Henri s'impatiente devant ces interminables pourparlers de Calais et commence à se demander ce que fait Wolsey là-bas. N'est-il pas victime des artifices des Français? Pourquoi prendre tant de précautions avec eux ? De son côté, le cardinal agit en homme sûr de lui, en égal du roi : il a toutes les commissions nécessaires, le grand sceau, une partie du Conseil, et surtout, il sait que le souverain ne peut pas se passer de lui. Le simple fait qu'il lui ait demandé son avis sur ce problème somme toute mineur le prouve. Alors, une fois de plus, il raisonne. Dans sa réponse, il reprend toute l'affaire depuis l'origine, réexpose ses arguments. Comme il s'y attendait, le roi abandonne, incapable d'accorder une attention soutenue aux affaires. Quelques jours plus tard en effet, Richard Pace écrit d'Angleterre à Wolsey : «Dernièrement, il a plu au roi de disputer avec Votre Grâce ; et maintenant il lui plaît de faire sa paix ». Le voyage des marchands de vin à Bordeaux aura bien lieu, les assurances du roi de France sont acceptées ; il vous souhaite un prompt rétablissement, vous prie de prendre soin de votre santé et vous demande de le conseiller pour la nomination d'un nouveau lieutenant en Irlande... Henri, fatigué de

discuter, retourna à ses chasses. Lorsque Wolsey rentra en Angleterre, à la fin novembre, il le récompensa pour ses efforts.

On allait inéluctablement vers la guerre. Wolsey avait obtenu que les négociations se poursuivent à Londres avec des représentants français et impériaux pendant l'hiver, mais la cause était entendue. La situation ne cessait de se dégrader. Le duc d'Albany était rentré en Écosse, et tout portait à croire que la Vieille Alliance était de nouveau sur pied. Henri écrivait à Charles Quint pour lui exprimer sa plus complète amitié.

Or les deux souverains allaient avoir une excellente occasion de manifester leur accord et leur confiance en Wolsey. Le 1er décembre 1521, Léon X mourait. La dignité suprême était vacante. Charles Quint avait fait miroiter à Thomas Wolsey, dès 1520, la possibilité de devenir pape. Il lui en avait reparlé à Bruges en août 1521. Henri VIII, oubliant la brouille de l'été, se montrait évidemment très favorable au projet : quel avantage pour lui, si son chancelier devenait souverain pontife ! Il envoya immédiatement Richard Pace à Rome pour promouvoir la cause de Wolsey auprès des cardinaux. Quant à l'intéressé, il faisait la fine bouche, semble-t-il, déclarant qu'il n'accepterait que si l'empereur et le roi l'y obligeaient. Mais peut-on vraiment croire que le fils du boucher, archevêque d'York, cardinal, légat, abbé de Saint-Albans, chancelier d'Angleterre, renâcle devant la dernière marche du podium, lui qu'une ambition dévorante a poussé jusque-là ? Plus vraisemblablement, mesurant la faiblesse de ses chances, il n'accepte la candidature qu'à son corps défendant afin d'éviter une humiliation. Le conclave eut bien du mal à se décider, et choisit finalement un Hollandais, Adrien d'Utrecht, ancien professeur à Louvain et précepteur de Charles Quint, qui, malgré sa protestations, devint Adrien IV.

L'année 1521 s'achevait donc sur des déconvenues et surtout sur la perspective d'une guerre imminente. La médiation anglaise avait été de courte durée. Henri VIII était déterminé à reprendre la guerre contre la France avec cette fois un allié solide et résolu, qui pouvait lui laisser penser que les possibilités de reconquête étaient réelles. Le camp du Drap d'or était bien oublié. Wolsey, bien que sans illusions, faisait ce qu'il pouvait pour ralentir le mouvement. Au cours de l'hiver, il tenta en vain d'organiser une rencontre au sommet des trois souverains ; puis il refusa

d'accepter les lettres par lesquelles Charles Quint demandait à Henri VIII de déclarer la guerre à la France, considérée comme l'agresseur, en vertu du traité de Londres. Il refusa une demande d'emprunt de l'empereur ; ensuite, il accepta de prêter la moitié de la somme, à condition de n'entrer en guerre qu'après remboursement. Vaines tergiversations. Tout poussait à la guerre, et le roi en premier.

Le traité de Bruges prévoyait une prochaine visite de Charles Quint en Angleterre, afin de sceller l'alliance. Elle fut arrangée pour le printemps 1522. Le 28 mai, l'empereur débarquait à Douvres. Passant par Greenwich et Southwark, il arriva à Londres, où on lui réservait une magnifique réception. Puis, par Richmond et Hampton Court, il se rendit à Windsor, où l'on chassa, banqueta et dansa pendant des semaines. Un mois et demi plus tard, il s'embarquait à Southampton, escorté par trente navires anglais qui avaient pour mission secrète de ravager les côtes françaises.

Cette longue visite de six semaines éclipsait l'entrevue du Drap d'or. Henri VIII avait choisi son camp. Le 19 juin, on avait confirmé le traité de Bruges. On rassemblait activement troupes, navires et matériel. Richard Pace fut envoyé à Venise pour détacher la Sérénissime du roi de France ; William Knight fut envoyé dans le même but chez les Suisses ; on demanda aux Écossais d'expulser Albany ; on renforça les défenses de Calais ; le comte de Surrey prit la tête de la flotte ; François Ier fit confisquer les biens des marchands anglais à Bordeaux, et le héraut Clarencieux lui annonça officiellement à Lyon le défi du roi Henri VIII. Toutes les formalités étant accomplies, on allait enfin pouvoir en découdre.

1 Constitutions de Clarendon : ensemble de règlements qui plaçaient le clergé anglais sous le contrôle étroit de la monarchie. Imposées par Henri II, en 1164, lors du concile de Clarendon, elles furent l'un des principaux points de désaccord entre le roi et l'archevêque Thomas Becket.

2 Pélagianisme : doctrine du moine Pélage (360-422), qui accordait une place essentielle au libre arbitre et à la capacité de l'homme d'atteindre le salut par ses propres forces.

CHAPITRE VI

Manœuvres diplomatiques et matrimoniales (1522-1527) Deux préoccupations vont dominer la vie d'Henri VIII dans les années 1522-1527: la guerre tout d'abord, menée de façon confuse et parfois contradictoire, et le problème de l'annulation du mariage avec Catherine d'Aragon. Jusqu'en 1524, les questions extérieures l'emportent. Les opérations menées contre la France n'aboutissent à aucun résultat. Elle aggravent les difficultés financières et révèlent des divergences de vues entre le roi et le cardinal. 1525 est une année capitale : après Pavie, Henri se détache de Charles Quint et se rapproche de la France, suivant le traditionnel jeu de bascule. C'est à ce moment aussi qu'apparaît Anne Boleyn, qui va mettre au premier plan le problème du divorce. Désormais, toute la politique sera subordonnée à ce but unique, presque obsessionnel, qui constitue le cœur du règne et dont découlent en

partie les grandes réformes religieuses des années 1530.

LES DÉCONVENUES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (1522-1524) La guerre contre la France reprit au cours de l'été 1522. Au début, elle fut menée sans enthousiasme, au grand dépit de Charles Quint. L'empereur souhaitait mettre sur pied le plus rapidement possible une invasion de grande envergure, alors que Wolsey en repoussait toujours la date. La campagne, d'abord décidée pour 1523, fut reportée à 1524. Les alliés se méfiaient l'un de l'autre ; les Anglais commençaient à craindre les dépenses. Dans ces conditions, on se limita en 1522 à quelques escarmouches : l'amiral Surrey fit une descente à Morlaix, ravagea une partie des côtes occidentales de la Bretagne, puis vint prendre la direction d'une armée de 15 000 hommes, dont un contingent de 300 Espagnols, qui sortit de Calais le 30 août. Jusqu'au 14 octobre, on pilla les campagnes alentour, mais on échoua devant Hesdin, faute de canons lourds. La fièvre acheva de débander l'armée.

En même temps, les hostilités reprenaient à la frontière écossaise. Elles furent de courte durée. Le 17 septembre, le gardien des marches, Lord Dacre, accordait une trêve d'un mois, provoquant la dispersion de l'armée du duc d'Albany, qui rentra en France. Le roi était furieux de cette initiative de Dacre, mais Wolsey la qualifia d'« heureuse faute », et passa l'hiver à négocier : on proposa à Marguerite de prolonger la trêve pendant seize ans, à condition qu'Albany ne revienne pas, et on envisagea le mariage entre Jacques V et la princesse Marie, déjà promise à Charles Quint. Ces projets échouèrent et la guerre recommença en 1523, avec Dorset dans les marches orientales, et Dacre dans les marches occidentales. Les Anglais prirent et brûlèrent Kelso en juin, Jedburgh en septembre, mais perdirent 800 chevaux en se retirant. Albany reparut en septembre avec 5 000 hommes, assiégea le château de Wark, mais ses hommes refusèrent de traverser la Tweed. Le 20 mai 1524, le duc quitta définitivement l'Écosse.

Sur le continent, l'année 1523 fut un peu plus mouvementée. Mais la poursuite de la guerre n'enthousiasmait pas la population anglaise, soumise à de lourdes contributions. Depuis le début de 1522, Wolsey avait rassemblé 352 231 livres par emprunts forcés. Cette ressource étant épuisée, il fallut convoquer le Parlement en avril 1523. C'était la première fois depuis huit ans. La résistance des Communes fut vive lorsque le cardinal annonça ses exigences : une taxe de 20 % sur tous les biens. Une députation vint le supplier d'en réduire le montant. Wolsey le prit de haut : il refusa de façon méprisante et vint lui-même devant les Communes pour les forcer à voter l'impôt. Cela était contraire à la coutume : le chancelier se heurta au silence absolu des députés, dont pas un ne répondit à ses questions. Thomas More, qui avait été élu speaker, dut lui rappeler que l'Assemblée devait délibérer seule. Un discours préparé par Thomas Cromwell déclarait que la seule prise de Thérouanne avait déjà coûté au moins vingt fois la valeur de ce «trou», et qu'il n'y avait rien à attendre des conquêtes. Wolsey dut se contenter d'un subside de 150 000 livres, payable en quatre fois.

Malgré cela, le gouvernement décida pendant l'été de se lancer dans une attaque de grande envergure. Un élément nouveau avait en effet rendu la conjoncture favorable. En France, le duc de Bourbon, spolié de ses droits à l'héritage de sa femme, se tournait vers Charles et Henri. Des négociations s'ouvrirent, d'abord dans la méfiance, puis avec une confiance croissante. Fin juin, l'ambassadeur anglais aux Pays-Bas vint trouver Bourbon incognito pour lui apporter les offres du roi. Henri VIII voyait renaître ses chances de récupérer la couronne de France ; il en parlait ouvertement à la cour, disant que François Ier serait bientôt obligé « de lui céder la place, comme le roi Richard l'avait fait pour son père ». Bourbon était puissant ; de nombreux seigneurs étaient ses vassaux. S'il acceptait Henri comme roi de France, son exemple pourrait être suivi par bien d'autres. C'est pourquoi les conditions de l'accord soumis au duc prévoyaient que ce dernier reconnaîtrait le Tudor comme son roi légitime et son seigneur lige, et qu'il publierait cette reconnaissance. Charles Quint se moqua de cette prétention, et le duc de Bourbon refusa d'y souscrire, même dans un acte secret. Le traité signé à la fin juillet entre lui, Henri et Charles, se réduisit donc à des clauses militaires : une

attaque à trois contre la France était prévue dès la fin de l'été : Charles par le sud, Henri par le nord, et Bourbon, qui recevrait d'abondants subsides anglais, par l'est. A la fin août, Henri VIII envoyait Sir John Russell, déguisé en marchand, régler avec le duc les derniers préparatifs de la campagne. Il rencontra Bourbon à Bourg le 6 septembre, et l'accord fut rapidement conclu.

Malgré la saison très avancée, Suffolk sortit donc de Calais au début septembre, à la tête d'une belle armée de 20 000 hommes. Le but avait d'abord été la prise de Boulogne, et c'est là que se dirigea Suffolk, qui commença le siège. Mais bientôt Wolsey changea d'avis. Russell, revenu de son entrevue avec Bourbon, lui avait fait part du souhait de ce dernier de voir les trois armées converger vers Paris. Le gros des forces françaises étant en Italie, cette tactique pouvait avoir l'avantage de mettre fin rapidement à la guerre en frappant directement au cœur. Le siège de Boulogne risquait d'être long et coûteux, alors qu'une campagne éclair vers la capitale pouvait tout résoudre en quelques semaines. Mais Henri s'y opposait : les risques, disait-il, étaient trop grands, la saison trop avancée ; il y avait trop d'obstacles sur la route de Paris ; le ravitaillement de l'armée poserait des problèmes insurmontables ; les hommes, privés de butin, refuseraient de marcher. Henri VIII reste fidèle au lourd rituel de la guerre d'alors : une guerre de sièges, de dévastations, de lents déplacements au rythme des encombrants attelages ; une guerre où les armées, paralysées par les problèmes d'intendance, les exigences de butin, les récriminations des mercenaires, les bagages inutiles, les ravages de la dysenterie, se rencontrent rarement en batailles rangées. Wolsey a des idées plus audacieuses, et, comme d'habitude, il sait convaincre le roi. Le 26 septembre, on envoie l'ordre à Suffolk de marcher vers Paris.

Le succès fut d'abord éclatant : avançant à la vitesse prodigieuse de 40 kilomètres par semaine, l'armée atteignit l'Oise à la fin octobre. Henri, surexcité, quitta ses terrains de chasse et vint s'installer à Londres pour communiquer plus rapidement avec Suffolk. D'après une lettre de Thomas More, le souverain pensait avoir une «bonne chance de s'emparer de son ancien droit et titre à la couronne de France, pour sa satisfaction personnelle et son honneur éternel », tandis que Wolsey

déclarait qu'on ne retrouverait jamais une occasion aussi favorable de battre la France.

Malheureusement, la situation des alliés n'était pas aussi favorable. Au sud, les Espagnols prenaient Fontarabie, mais se faisaient ensuite repousser par Lautrec ; à l'est, Bourbon sortait de Besançon, mais très vite il était contraint de repasser en Italie. Suffolk, arrivé à 80 kilomètres de Paris, dut rebrousser chemin : ses effectifs fondaient, un froid précoce s'abattit sur l'armée, puis le dégel transforma toute la région en bourbier où s'enfonçaient hommes et canons. Les alliés n'arrivaient pas. La retraite s'effectua dans des conditions difficiles, et il fallut abandonner les canons à Valenciennes.

Après les grands espoirs d'octobre, la déception était cruelle. Elle fut suivie d'une autre, qui acheva de faire de 1523 une année néfaste. En septembre mourait Adrien VI, le pape hollandais. Une deuxième chance s'offrait à Wolsey de coiffer la tiare. Le conclave se réunit dès le 1er octobre, mais la situation n'était pas des plus favorables. Il y avait en effet un grand favori dont tout le monde parlait : le cardinal Jules de Médicis, cousin de Léon X. Habitué de la Curie et de la diplomatie romaine, dont il était déjà un des inspirateurs sous ses deux prédécesseurs, riche, puissant, cultivé et menant une vie digne, il présentait toutes les qualités requises pour faire un grand pape. Charles Quint, comprenant que le Médicis, plus souple et plus impressionnable que le chancelier d'Angleterre, serait un instrument plus malléable, se rangea de son côté.

Cela laissait peu de chances à Wolsey. Aussi les instructions envoyées à Rome aux agents anglais étaient-elles très prudentes : si la victoire de Jules de Médicis ne fait pas de doute, il faut l'appuyer ; si au contraire il y a hésitation, il faut avancer le nom de Wolsey, en soulignant bien qu'il est le candidat du roi d'Angleterre. On exposera aux cardinaux ses qualités, ses vertus, son amour de la paix ; on insistera sur le fait qu'il est opposé « à la rigueur et à l'austérité » qui avaient caractérisé son prédécesseur et fortement contrarié les Romains. On expliquera qu'il est prêt à venir à Rome sous trois mois et à y résider en cas d'élection, et qu'il lancera une croisade contre les Turcs, avec la participation d'Henri VIII. Wolsey assurait dans sa lettre qu'il se sentait lui-même indigne de l'honneur suprême et que, disait-il, «ma vieillesse approchant», il préférerait

continuer son humble tâche de chancelier d'Angleterre, mais qu'il se soumettait à « l'ardent désir » du roi de le voir « atteindre ladite dignité ». Qu'Henri VIII ait vivement souhaité l'élection de son chancelier est évident. Le cardinal précisait d'ailleurs, dans une note confidentielle à destination du seul John Clerk : « Le roi veut que vous n'épargniiez ni son autorité ni son argent et substance » pour assurer la victoire, en vous adressant en particulier aux plus jeunes, plus sensibles que les autres aux promesses.

Mais le parti Médicis était le plus fort. Dans la nuit du 18 au 19 novembre 1523, le conclave élut Jules de Médicis, qui prit le nom de Clément VII. A Londres, on ne fit pas paraître sa déception. Wolsey écrivit même à Clément : « Je suis plus heureux que si le destin m'avait choisi », et il fit dire par John Clerk que le roi «collaborerait avec lui en toutes choses qui s'accorderaient avec son honneur, sa prospérité et sa sûreté, avec la tranquillité, le calme et le repos de la chrétienté, offrant son autorité, sa puissance, son royaume et son sang pour le maintien et le triomphe desdites choses ». Henri VIII était plus que jamais décidé à se conduire en fidèle allié du pape. Le Défenseur de la foi jouait son rôle avec ferveur et sincérité.

En attendant, il fallait continuer la guerre. L'échec de la campagne de 1523 avait refroidi les ardeurs et réveillé les désaccords. Le roi, qui pensait avoir frôlé la victoire, voulait lancer une nouvelle attaque « éclair » vers Paris. Des plans de campagne ambitieux furent élaborés pendant l'hiver : on confierait la direction de l'armée anglaise au connétable de Bourbon, qui marcherait sur Paris, tandis qu'Henri lui-même conduirait une autre armée. Wolsey, qui rendait compte de ces projets, semblait au début les partager : l'idée de l'attaque directe n'était-elle pas la sienne ? Pourtant, rien de concret ne fut réalisé. Dans les premiers mois de 1524, l'attitude était déjà beaucoup moins belliqueuse : l'Angleterre n'enverrait une armée que si l'empereur et le connétable remportaient d'abord un succès décisif; la confiance dans les alliés était ébranlée ; on allait même jusqu'à prêter l'oreille aux appels pacifiques de Clément VII et à recevoir, discrètement, le cistercien Jean Joachim, maître d'hôtel de la mère de François Ier, venu faire des propositions de trêve.

Ces hésitations traduisaient-elles une nouvelle divergence entre le roi et le cardinal ? Certains éléments semblent aller dans ce sens, en particulier une lettre du 25 mars envoyée au pape : la première partie, au nom du roi, pressait Clément VII de se ranger du côté des alliés, contre François Ier, alors que la seconde partie, de la main de Wolsey, plaidait en faveur de la paix. En même temps, le cardinal faisait parvenir un message codé aux ambassadeurs anglais en Espagne, leur demandant d'agir dans le sens de la paix. De son côté, John Clerk faisait savoir au pape que le Conseil était résolu à poursuivre l'effort de guerre en dépit de l'avis contraire de Wolsey. Pourtant, ce même Wolsey déclarait que la double orientation de la politique anglaise — continuer la guerre tout en recherchant la paix - était I'oeuvre du roi et du Conseil. En fait, tout le monde hésitait et attendait un signe des alliés avant de se décider : une victoire ou une défaite du côté de Charles ou de Bourbon serait décisive. Dans le premier cas, une armée anglaise viendrait achever la France, dans le second, l'Angleterre chercherait la paix.

On envoya Richard Pace et John Russell négocier avec Bourbon. Ils le rencontrèrent près de Turin, à la tête d'une armée de 20 000 hommes, prêt à traverser les Alpes. Wolsey mettait une condition à une attaque simultanée, par la Provence et par Calais : la reconnaissance par le connétable d'Henri VIII comme roi de France. Finalement, on s'accorda sur un compromis : le duc fit allégeance au roi d'Angleterre, mais refusa de prêter hommage pour son duché. Le serment, prêté devant les représentants anglais, était ainsi formulé : « Je vous promets, sur ma foi, qu'avec l'aide de mes amis je placerai la couronne de France sur la tête de notre commun maître le roi, ou je mourrai. » Richard Pace, enthousiasmé par ce succès, écrivit alors plusieurs lettres à Wolsey, le suppliant d'envoyer tout de suite une armée vers Paris. Imaginant déjà les alliés vainqueurs, il proposait d'envoyer la couronne de France à Londres.

Mais si Bourbon entra en campagne comme prévu, les Anglais ne bougèrent pas. Wolsey restait d'une prudence extrême. Il écrivait à Pace pour calmer son enthousiasme et le rappeler à l'ordre, et lui déclarait que le roi n'entrerait en campagne que s'il pouvait «facilement, sans grande résistance, obtenir ladite couronne ou une bonne partie de son héritage ». Bref, il attendait que Bourbon fasse le travail pour lui. En outre,

continuait le cardinal, pourquoi le duc perd-t-il son temps à assiéger Marseille au lieu de se diriger vers Lyon? Bourbon avait envahi la Provence, mais on attendait toujours un succès décisif. Il ne vint pas. Au contraire. A la fin de l'année, le connétable dut lever le siège et regagner l'Italie avec une armée démoralisée. « S'ils avaient été aussi vite à l'aller qu'au retour, ironisa John Clerk, il y a longtemps qu'ils seraient à Calais. »

PAVIE ET LES PROJETS D'HENRI VIII (1525)

L'action décisive que l'on attendait depuis si longtemps se produisit enfin le 24 février, à une échelle qui dépassait les prévisions les plus optimistes. Ce jour-là, l'armée française était écrasée par les troupes impériales devant Pavie. Les plus grands chefs y laissèrent la vie : La Palice, La Trémouille, Bonnivet, ainsi qu'un dernier rameau de la rose blanche, Richard de la Pole. Quant à François Ier, il était prisonnier et bientôt conduit à Madrid, laissant le royaume désemparé aux mains de sa mère, Louise de Savoie.

Autant Charles Quint accueillit la nouvelle avec calme et froideur, autant la réaction d'Henri VIII fut superficielle et presque enfantine. Il était au lit lorsque le messager arriva, le 9 mars ; il se leva en hâte, lut la missive et laissa éclater la joie la plus exubérante et la plus indécente, criant, s'agenouillant, puis déclarant au messager: « Mon ami, tu es comme saint Gabriel, qui annonça la venue du Christ. » Il lui demanda des détails sur la façon dont François Ier avait été pris, sur la mort de Richard de la Pole avant de conclure : « Tous les ennemis de l'Angleterre ont disparu. Qu'on lui donne encore du vin ! » Il ordonna des feux de joie et des services religieux pour rendre grâce de cet événement providentiel. Et aussitôt il élabora des projets. C'était l'occasion ou jamais de récupérer la couronne de France : « Il n'y a pas une heure à perdre », dit-il à une délégation venue des Pays-Bas. Il fallait exploiter la situation, sans aucune magnanimité. Le grand adversaire était pris : il fallait l'achever. On commença à rassembler une armée d'invasion, qui devait être entretenue par une nouvelle taxe, le « don amiable ».

Au mois d'avril, Tunstall et Wingfield furent envoyés à Madrid pour discuter du partage des dépouilles avec Charles Quint. Leurs instructions étaient radicales. La défaite de François était évidemment un signe du Ciel, auquel il fallait répondre de façon appropriée : les Capétiens-Valois-Angoulême devaient être définitivement écartés du trône de France ; il ne devait pas être question de rançon ni même d'une amputation territoriale. La France revenait de droit à Henri VIII. Son armée rejoindrait celle de Charles à Paris, où il se ferait couronner avant d'accompagner l'empereur à Rome, en l'aidant à recouvrer tout son héritage italien. Grand seigneur, le roi d'Angleterre accordait à Charles Quint d'amples morceaux de son royaume : la Provence, le Languedoc, la Bourgogne ; il financerait ses dépenses militaires et lui donnerait, comme prévu, sa fille Marie en mariage. Bourbon ne serait pas oublié à condition qu'il fasse hommage à Henri : on lui redonnerait l'héritage de sa femme et on lui demanderait d'achever la conquête de la France.

Henri se laissait aller aux plus folles espérances ; tout lui semblait permis. Il n'oubliait qu'une chose : le vainqueur était Charles Quint et non lui. L'empereur avait toutes les cartes en main et n'était redevable de rien envers un allié qui s'était montré d'un bien faible secours. Le roi d'Angleterre n'envisageait guère un refus de Charles. Si, par la plus improbable des suppositions, tel était néanmoins le cas, les ambassadeurs devaient proposer des solutions de rechange, dans un ordre décroissant : Henri pourrait se contenter, à défaut de tout le royaume de France, de l'héritage Plantagenêt (Anjou, Touraine, Poitou, Saintonge, Guyenne, Bretagne, Normandie, Ponthieu) ; si cela était encore trop, il accepterait de céder la Guyenne ; puis de se contenter de Normandie, Bretagne, Picardie ; en dernier ressort, il se satisferait de la Normandie ou de la Picardie avec Boulogne.

En fait, il n'aura rien, pas une ville, pas un pouce de territoire. Car Charles Quint avait d'autres plans. Plus exactement, l'empereur ne savait pas très bien quoi faire de sa victoire, mais il entendait l'exploiter dans son intérêt personnel et n'avait aucune intention de remplacer son ennemi Valois par un Tudor deux fois plus puissant à la tête d'une double monarchie franco-anglaise. François prisonnier, il n'avait plus vraiment besoin de son allié anglais. La main de Marie Tudor ne l'intéressait plus

guère, car il avait désormais en vue sa cousine Isabelle de Portugal et sa dot d'un million de couronnes, qui lui serait d'un bien grand secours dans sa détresse financière. Le mariage sera conclu en mars 1526.

En outre, Charles se méfiait de Wolsey, qui le lui rendait bien. Il savait que le cardinal était entré en pourparlers avec les Français, et le 26 mars 1525, il écrivait que, si les Anglais voulaient envahir la France ils pourrait le faire seuls. Wolsey de son côté ne facilitait pas l'entente. Traitant l'empereur de menteur, il fit saisir une lettre de l'ambassadeur impérial à Londres, réprimanda ce dernier, le faisant surveiller et demandant son rappel. L'ambassade anglaise à Madrid n'eut donc pas beaucoup de succès : l'empereur fera « peu ou rien pour votre commodité, profit et bénéfice », écrivait à Henri un de ses représentants.

Si on voulait envahir la France, il fallait de l'argent. Or la perception du « don amiable » se heurtait à une résistance croissante de la part des Anglais. Cette taxe, décidée en Conseil et avec l'approbation des juges, était particulièrement lourde : un sixième de tous les revenus des laïcs et un tiers des revenus ecclésiastiques. Des troubles éclatèrent un peu partout lorsqu'on voulut en assurer la perception : à Londres, malgré les menaces de Wolsey, qui avait déclaré que la résistance pourrait « coûter à certains leur tête » ; dans le Norfolk, où la noblesse commença à détruire les ponts pour empêcher les rassemblements de paysans ; dans le Kent, où la population, regrettant la défaite de François I^{ee}, s'opposait à la guerre et déclarait que le roi n'avait jamais réussi à gagner un seul pouce de terrain en France ; dans l'East Anglia, où les paysans se disaient poussés par «la pauvreté et sa cousine la nécessité ». Certains commencèrent à entrevoir le spectre de la révolte paysanne, du type de celle que connaissait l'Allemagne au même moment. Le roi et Wolsey surent reculer à temps. Henri, apprenant les troubles, affirma avec aplomb qu'il « n'avait jamais été au courant de cette demande », ce qui est difficile à croire, même si le souverain était absent du Conseil lorsque la taxe fut décidée. Quant à Wolsey, qui ne pouvait plaider l'ignorance, il déclara qu'il s'était opposé à la décision dès le début mais qu'il avait dû se rendre à la majorité du Conseil. En tout cas, il fit savoir que grâce à son intervention — à genoux devant le roi, dit-il - l'impôt était supprimé et ceux qui avaient résisté, pardonnés.

Au prix de cet acte de mauvaise foi supplémentaire de la part du gouvernement, la menace de révolte était écartée. Mais les coffres restaient vides. Dans ces conditions, il n'y avait guère le choix : il fallait la paix. Le cardinal reprit donc les négociations dès l'été 1525 avec Louise de Savoie. Le 22 juin, Jean Joachim était de retour à Londres. Déjà, en 1524, il avait séjourné, sous le déguisement d'un marchand, chez le chapelain de Blackfriars, Thomas Lark, et un accord était sur le point d'être conclu lorsque la nouvelle de Pavie avait tout remis en question. Cette fois, il était porteur de propositions beaucoup plus souples : la reine mère devait impérativement détacher Henri de l'alliance impériale, et, pour se rendre Wolsey favorable, elle lui offrit 100 000 couronnes, que le cardinal empocha discrètement, à l'insu même du roi. Dès lors, les négociations avancèrent très vite. Elles débouchèrent le 30 août sur la signature d'un accord dans l'une des résidences du chancelier, « The More », située dans le Hertfordshire. La paix était rétablie avec la France, qui devrait payer un tribut substantiel.

Du côté écossais, le calme était aussi revenu ; le royaume du Nord ne pouvait plus compter sur l'aide française. Depuis juillet 1524, Jacques V régnait en son nom propre, et Henri VIII lui laissait espérer la main de sa fille Marie, dédaignée par l'empereur.

LE RAPPROCHEMENT AVEC LA FRANCE ET LA NOUVELLE PRÉOCCUPATION DE WOLSEY (1526-1527) Ainsi, sous la conduite de Wolsey, l'Angleterre se détachait peu à peu de Charles Quint, par dépit, beaucoup plus que dans le but de rétablir l'équilibre européen. C'est le refus de Charles de démembrer la France qui poussait le cardinal dans les bras de la reine mère. On restait prêt à renier le traité de More au moindre geste de bonne volonté de l'empereur. Le geste ne vint pas. Au contraire, Charles obligea le roi de France à signer en janvier 1526 l'humiliant traité de Madrid, qui ne tenait aucun compte des demandes anglaises : François 1er cédait la Bourgogne, la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, renonçait à ses droits en Italie, restituait au duc de Bourbon ses titres et honneurs. La puissance impériale était consolidée de façon décisive. Wolsey écrivit immédiatement à Louise de Savoie pour lui exprimer le souhait de voir

le roi de France renier un traité qu'il n'était pas en conscience tenu de respecter. Il n'avait pas d'inquiétude à avoir de ce côté. En Italie et dans le Saint-Empire, des réactions commençaient à se faire jour contre le trop puissant Habsbourg. Clément VII redoutait maintenant l'empereur : il délia François Ier du serment de respecter le traité de Madrid et encouragea la formation d'une ligue italienne anti-impériale. Son attitude acheva de pousser Henri VIII, zélé partisan du pape, du côté français.

Les efforts conjugués du souverain pontife et du Défenseur de la foi aboutirent effectivement à la création en mai 1526 de la ligue de Cognac. La ligue groupait la France, Florence, Venise, Milan et le pape. Henri n'y adhérait pas formellement. Dans son esprit, elle devait être un instrument de pression sur l'empereur pour l'obliger à adopter une attitude plus conciliante envers la France ; l'Angleterre n'interviendrait militairement aux côtés de ses alliés qu'en cas d'échec de cette manoeuvre. Wolsey, très satisfait de la conclusion de la ligue, se représentait déjà le roi d'Angleterre en arbitre suprême de l'Europe. Il lui écrivait : « Votre Grandeur, si Dieu le veut, tiendra dans ses mains la conduite de la paix universelle de la chrétienté, pour votre plus grand mérite, louange et perpétuel renom. » C'était aller un peu vite en besogne.

La ligue de Cognac n'impressionna guère l'empereur. Ses troupes s'emparèrent de Milan et bientôt de Rome, où le pape fut assiégé dans le château Saint-Ange. Les alliés lançaient des appels désespérés à Henri VIII pour réclamer des troupes et de l'argent. Wolsey, ne voulant envoyer ni l'un ni l'autre, se heurtait aux ambassadeurs pontificaux, français et vénitiens. Le 1er août il rendait compte au roi d'une entrevue particulièrement orageuse avec eux : « Je n'ai jamais vu de toute ma vie d'hommes plus véhéments [...]. Néanmoins, Sire, ils n'ont pas été si ardents, et j'ai été si calme, présentant autant de raisons contre votre entrée ou votre contribution prochaine à ladite ligue qu'ils en ont présenté pour accélérer et avancer celle-ci. » Au pape, il écrivait qu'il était désolé de ne pouvoir aider davantage le Saint-Siège. Il fallait cependant faire un geste ; en octobre, il promit à la ligue, qui réclamait 35 000 ducats, de lui en donner 30 000, à condition de ne pas avoir à intervenir directement.

L'argent sera effectivement versé. Le cardinal espérait ainsi sauvegarder les intérêts anglais des deux côtés à la fois : mériter la reconnaissance de l'empereur et garder la confiance de la ligue, le tout aux moindre frais, comme il l'écrivait à Henri : « Votre Grâce recevra les remerciements empressés de Sa Sainteté le pape, du roi de France, des Vénitiens, et de toute la ligue ; vous n'aurez pas à risquer plus d'argent que cette unique somme ; Votre Grâce conservera l'amitié de l'empereur, gagnant, Dieu aidant, de grands remerciements de sa part pour avoir conclu la paix ; et enfin la gloire et l'honneur et tous les bons succès seront attribués à Votre Grandeur, par le conseil de laquelle cette ligue a vu le jour et, avec l'aide de Dieu, trouvera sa fin vertueuse et honorable. »

C'était jouer sur les deux tableaux, non sans habileté, mais avec le risque de se retrouver seul. Le but restait d'aboutir à la paix en forçant Charles Quint, avec la menace de la ligue, à adoucir les conditions du traité de Madrid. Un élément nouveau pouvait aider à faire pression sur l'empereur : en août 1526, la grande victoire turque à Mohacs, en Hongrie, mettait Vienne à la portée des musulmans. Charles ne pouvait plus se permettre de renouveler la guerre contre François. Semblant accepter l'idée d'une conférence générale de paix sous la conduite de Wolsey, il envoya à cet effet un nouvel ambassadeur à Londres, Mendoza. De fâcheux contretemps contrarièrent la démarche : Mendoza, arrêté par les Français pendant son voyage, n'arriva en Angleterre qu'en décembre 1526, six mois après son départ, et ses instructions, un moment égarées, étaient désormais caduques. Il fallait franchir un pas de plus pour accroître la pression sur Charles Quint : en mars 1527, une délégation française arrivait à Londres, conduite par l'évêque de Tarbes, et le 30 avril était signé le traité de Westminster. Henri VIII et François Ier se promettaient paix éternelle et s'engageaient à entrer en guerre contre Charles si celui-ci ne libérait pas les fils du roi de France, toujours retenus comme otages en Espagne, et s'il n'acquittait pas ses dettes envers le roi d'Angleterre. Henri VIII offrait maintenant sa fille Marie, déjà proposée à Charles Quint puis à Jacques V, à François 1er ou à son deuxième fils, au choix. Cette fillette de onze ans était décidément un pion très utile dans le jeu du Tudor.

Bien entendu, la conclusion du traité de Westminster s'accompagna de fêtes à Greenwich. Mais le roi ne put en profiter pleinement : le mauvais temps gâcha les joutes, et lui-même, blessé au pied pendant une partie de tennis, ne put ni danser ni tournoyer. Le traité servirait-il au moins à quelque chose ? On n'eut même pas le temps de tester son efficacité. Moins d'une semaine plus tard en effet, un autre événement venait bouleverser la situation diplomatique : le 6 mai 1527, les mercenaires impériaux qui campaient devant Rome, mal payés et mal nourris, échappaient au contrôle de leurs chefs, s'emparaient de la Ville éternelle et la soumettaient à un épouvantable pillage. Le duc de Bourbon fut tué dans l'affaire, et le pape, pous la seconde fois, se réfugia au château Saint-Ange, assiégé par les impériaux. Charles Quint rejeta toute responsabilité. Il n'en était pas moins maître de la situation : Clément VII était bel et bien à sa merci. L'empereur n'avait que faire du traité de Westminster.

En Angleterre cependant, l'esprit fécond de Wolsey vit tout de suite le parti qu'il pourrait tirer des circonstances nouvelles. La situation précaire du pape, pensait-il, n'était peut-être pas un mal. Car le chancelier avait maintenant un impératif supplémentaire : obtenir de Rome l'annulation du mariage d'Henri VIII. La satisfaction de ce voeu ne pouvait être obtenue que du pape. Ne pourrait-on pas profiter de sa faiblesse présente pour combler les exigences royales? Ce nouvel objectif venait compliquer la politique extérieure anglaise déjà bien embrouillée.

Dès le printemps 1527, la question du divorce va prendre une importance de plus en plus considérable pour finalement reléguer les autres problèmes à l'arrière-plan. Ici, la « petite » et la « grande » histoire se rejoignent, dans la personne d'un souverain dont la passion amoureuse mêlée aux scrupules de conscience va influer sur la situation nationale et internationale. Henri VIII, dont le comportement a été jusque-là si fluctuant, vient de trouver l'axe de sa politique : annuler son mariage et épouser Anne Boleyn. Sur cet objectif, qui peut sembler dérisoire, il restera inébranlable; Wolsey l'a bien compris. Sur ce point, il n'est plus question pour lui d'influencer la roi, de lui faire changer d'avis, de diriger en son nom. L'affaire Anne Boleyn change les destinées du ministre et de l'Angleterre : Wolsey, qui dirigeait tout, n'a plus qu'à obéir pour arracher

le divorce. Il joue désormais là-dessus sa carrière, et - qui sait avec un pareil souverain ? - sa vie. Cette préoccupation va dominer toutes les autres et déterminer sa politique étrangère.

Bien sûr, d'autres enjeux vont se greffer bientôt sur la question du divorce, et la « grande » histoire reprendra vite ses droits, «récupérant» Anne Boleyn comme les faits économiques, sociaux et culturels. Mais l'origine de tout un courant religieux nouveau se situe bien dans les remords de conscience et la passion d'Henri VIII. Si le souverain devient enfin le maître de son gouvernement, c'est à la même cause que nous le devons. Le roi a désormais un but.

ANNE BOLEYN, LES SCRUPULES DU ROI ET LA DIPLOMATIE

C'est sans doute en 1525, l'année de Pavie, qu'Anne Boleyn entre dans la vie du souverain. Jusque-là, Henri a une vie conjugale à peu près décente pour un roi du XVIe siècle, c'est-à-dire que les inévitables aventures extra-conjugales étaient restées dans les bornes du convenable. Il est question dès 1514 d'une vague liaison avec la sœur du duc de Buckingham, qui aurait provoqué une dispute entre Henri et Catherine. La même année, aux fêtes du Nouvel An, le roi avait remarqué une des demoiselles d'honneur de la reine, Elisabeth Blount, dont il avait eu un fils en 1519, le duc de Richmond, qui jouera un rôle non négligeable dans l'histoire anglaise. On maria la favorite à un membre de la famille Talboys. Puis en 1521, le roi prit pour maîtresse Marie Boleyn, fille d'un conseiller royal, Thomas Boleyn, femme de William Carey, et petite-fille par sa mère du duc de Norfolk. Peut-être en eut-il également un fils.

Enfin, vers 1525, Marie fit place à sa sœur Anne, une petite brune de dix-huit ans. Elle avait séjourné trois ans en France, de 1519 à 1522, dans l'entourage de la reine Claude. On lui destinait pour mari un chef irlandais, Sir James Butler, qui était en rivalité avec les Boleyn pour la possession du comté d'Ormond. Le projet échoua, et Anne fut présentée à la cour d'Angleterre, où elle attira très vite l'attention de plusieurs jeunes hommes, en particulier du poète Thomas Wyatt, d'Henri Percy, et du roi. La compétition contribua peut-être à enflammer davantage le souverain, en donnant un caractère sportif au flirt. On raconte comment, jouant aux

boules avec Wyatt, il eut une dispute avec lui, qui tourna vite en sous-entendus à propos de qui gagnerait le cœur d'Anne. Quant à Henri Percy, il était fils du comte de Northumberland et déjà fiancé. A la demande du roi, Wolsey ordonna à son père de le retirer de la cour.

Le plus surprenant est que, d'après tous les témoignages, Anne Boleyn n'avait rien d'une beauté. Certes, sur son portrait officiel, elle a les traits fins, la peau soyeuse et blanche, mais le tableau, réalisé sous le règne de sa fille Élisabeth, l'idéalise. Aux dires des contemporains, ses principaux charmes étaient ses longs cheveux noirs, ses beaux yeux et son long cou, mais d'autres parlent de sa figure trop longue, de son teint jaune, d'une dent de travers, d'un sixième doigt à la main droite et d'un kyste sous le menton. Calomnies sans aucun doute, mais il est probable qu'Anne devait son pouvoir de séduction autant à son esprit et à sa personnalité qu'à son physique. Enfin, élément non négligeable pour expliquer la passion du roi, Anne Boleyn refusait de se donner, ce qui ne pouvait qu'exacerber le désir du souverain, peu habitué à ce qu'on lui résiste. Oubliant sa paresse, il lui écrivait des lettres enflammées, dont les manuscrits sont aujourd'hui au Vatican : « Ma chérie, ceci pour vous avertir de la grande solitude dans laquelle je me trouve depuis votre départ, car je vous assure que je trouve le temps plus long qu'avant [...]. Je crois que cela vient de vos bontés et de la ferveur de mon amour, car autrement je n'aurais jamais cru possible de souffrir tellement en si peu de temps. Mais maintenant que je viens vers vous ma douleur est à moitié calmée [...]. J'aspire tant à me retrouver un soir dans les bras de ma chérie, dont j'embrasserai bientôt les jolis seins. Écrit de la main de celui qui était, est et sera de toute sa volonté à vous. »

Voilà un souverain bien amoureux. Catherine pouvait être inquiète. Comme femme bien sûr, mais surtout comme souveraine. L'épouse était résignée. De six ans plus âgée que le roi, elle avait maintenant quarante et un ans et un corps vieilli par six grossesses. Elle paraissait de plus en plus rarement dans les fêtes. La dévotion occupait une bonne partie de son temps. Dans les premières années d'un mariage qu'elle avait si ardemment souhaité, son mari s'était montré aimant et attentionné ; dans les tournois, il portait ses initiales, prenait le surnom de « sir Cœur Loyal » ; il courait lui annoncer les bonnes nouvelles. Ce temps était bien fini.

La pauvre Catherine, qui, à en juger d'après les portraits, ne semblait pas très gracieuse, vivait de plus en plus retirée dans ses appartements. Sans doute sa position aurait-elle été plus assurée si elle avait eu la chance de donner naissance à un garçon. Contrairement à la pratique française, la monarchie anglaise admettait les règnes féminins, mais cela n'était encore considéré que comme un pis-aller. Depuis Mathilde, au XIIe siècle, il n'y avait jamais eu de souveraine héritant de la couronne en ligne directe. Cet unique antécédent, qui avait donné un règne fort troublé, était d'ailleurs peu probant. La crainte de nouveaux troubles en cas de gouvernement féminin, et la traditionnelle dépréciation de la faible femme renforçaient les préjugés favorables au règne des mâles. Pour une dynastie nouvelle, fraîchement établie, un gouvernement fort, donc masculin, semblait indispensable.

Or, après seize ans de mariage, le couple royal n'avait plus qu'une fille, Marie, née en 1516, que le roi avait déjà promise à une demi-douzaine de souverains étrangers. Deux fois, Catherine avait accouché d'un enfant mort-né ; à deux reprises elle avait donné naissance à un garçon, l'un n'ayant vécu que quelques heures, l'autre sept semaines et demie ; une fois enfin, elle avait fait une fausse couche. A quarante et un ans, il lui restait bien peu de chances de concevoir à nouveau, d'autant que le roi ne la fréquentait plus guère : c'est à la fin de 1525, après un bref rapprochement, qu'il coucha pour la dernière fois avec elle. Au même moment, il entassait les honneurs sur la tête de son fils illégitime, né d'Élisabeth Blount : il le nommait duc de Richmond et de Somerset, grand amiral, gardien des marches, lord-lieutenant d'Irlande : titres qu'il avait lui-même portés et qui laissaient envisager à Richmond la couronne. En 1528, on pensera même un instant lui faire épouser sa demi-sœur, Marie, afin d'augmenter encore ses droits au trône.

Mais rien de tout cela ne valait un fils légitime, et, manifestement, le roi n'en aurait pas de Catherine. A la cour, chez les ambassadeurs, à l'étranger, on en parlait de plus en plus ouvertement. Henri était très sensible sur ce sujet ; les insinuations de Buckingham concernant son incapacité à avoir un fils avaient pesé lourd dans son procès. Petit à petit, le pieux roi, à force de méditer, de ruminer, de s'inquiéter, se persuadait qu'il était victime d'un châtiment divin. Dieu le punissait d'avoir épousé

sa belle-sœur en le privant de fils. Certes, le pape avait autorisé le mariage par une dispense d'affinité ; mais le pape pouvait-il permettre un acte qui était formellement interdit par l'Écriture, donc par la loi divine, dans plusieurs passages du Lévitique en particulier ? Là était toute la question. Henri connaissait ces textes ; s'il avait fallu une dispense, c'est qu'il y avait une prohibition à enfreindre : « Tu ne découvrivras pas la nudité de la femme de ton frère ; c'est la propre nudité de ton frère », disait le Lévitique[1], et, plus explicite encore[2] : «Quand un homme prend pour épouse la femme de son frère, c'est une souillure ; il a découvert la nudité de son frère, ils seront privés d'enfants. » Cela pouvait donner à réfléchir.

Les scrupules d'Henri étaient certainement sincères, car il les exprimera à son confesseur John Longland vers 1522-1523, bien avant l'apparition d'Anne Boleyn. Il n'avait à cette époque aucune raison de vouloir faire annuler son mariage, en dehors de cette question de conscience. Il est également certain que ces doutes furent conçus par le roi lui-même, contrairement à ce qu'affirment trois chroniqueurs, Nicolas Harpsfield, Polydore Vergil et William Tyndale. Selon eux, ce serait Thomas Wolsey qui aurait suggéré au confesseur du roi d'insinuer à son pénitent que son mariage était invalide. Mais, outre que Wolsey n'avait absolument aucun motif d'agir ainsi, les personnages concernés déclarèrent publiquement que cette version était fausse. Lors du procès du divorce, en 1529, le cardinal demanda au roi de dire à tous : « Si j'ai été le principal inventeur ou l'initiateur de cette cause auprès de Votre Majesté ; car j'en suis fortement suspecté par tous. » A quoi Henri répondit : «Seigneur cardinal, je vous en excuse tout à fait. Certes, vous avez été plutôt contre mon projet de déclencher cette affaire.» D'après Wolsey, ce n'est qu'en 1527 que le roi l'avertit de son intention, et le cardinal aurait alors tenté de le dissuader en l'implorant à genoux. La responsabilité a parfois aussi été attribuée aux ambassadeurs du roi de France, qui avait intérêt à détacher Henri de l'Espagne. Mais il est totalement invraisemblable que des diplomates aient eu l'audace d'aborder cette question avec le roi. Henri VIII fut bien le seul auteur de ses scrupules, en toute sincérité. Il ne s'en ouvrit que progressivement, à son confesseur d'abord, puis à quelques théologiens.

En 1525, ses honorables remords de conscience reçurent le renfort de motifs moins avouables, et à partir de ce moment, sa décision d'obtenir l'annulation du mariage fut à la fois plus forte, plus complexe et moins respectable. D'abord, il y a l'entrée en scène d'Anne Boleyn, qui très vite, mesurant combien le roi était épris, refusa de céder à ses avances à moins qu'il ne l'épouse. D'autre part, Catherine d'Aragon avait toujours favorisé l'alliance espagnole et impériale ; tante de Charles Quint, elle était pour ce dernier un gage précieux de l'amitié anglaise. Or, dans les mois qui suivirent Pavie, les relations avec l'empereur devinrent plus que réservées. Le Habsbourg ruinait tous les projets d'Henri VIII sur le trône de France ; Wolsey et le roi d'Angleterre se rapprochaient de Louise de Savoie. Catherine ne pouvait que subir le contrecoup de ce revirement : sa situation préfigurait exactement celle d'Anne d'Autriche un siècle plus tard. Le cardinal la fit surveiller; Tyndale raconte qu'il plaça des espions dans son entourage ; quand l'ambassadeur de Charles Quint, Mendoza, se rendit en Angleterre à la fin de 1526, il fut empêché pendant des mois de voir la reine, et lorsqu'il y fut enfin autorisé, ce fut en présence de Wolsey. D'après Mendoza lui-même, «la principale cause de [son] infortune est qu'elle s'identifie entièrement aux intérêts de l'empereur. » Or déjà en 1514, lorsque Ferdinand avait plus ou moins trahi Henri VIII, ce dernier avait sugéré qu'il pourrait bien, en représailles, se débarrasser de Catherine. En 1525, la menace est d'autant plus sérieuse que, pour une fois, la conscience, la passion et la diplomatie marchaient main dans la main.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ANNULATION DU MARIAGE

Au début de l'année 1527, la décision du roi était prise. Le mariage devait être annulé. Mais seuls quelques hommes étaient au courant du secret : Wolsey, Warham, archevêque de Canterbury, Richard Fox, évêque de Winchester, John Longland, confesseur du roi, et quelques théologiens. La position du cardinal était inconfortable. Il n'avait jamais été en bons termes avec Catherine, et leurs rapports s'étaient encore détériorés depuis 1525, au point que la reine croira longtemps que ses

malheurs étaient dus à Wolsey. Or ce dernier était encore plus opposé à Anne Boleyn, qui avait, disait-on, des sympathies luthériennes. Il pressentait surtout qu'on allait au devant de gros ennuis qui compliqueraient encore les affaires internationales ; les rapports avec le pape et l'empereur ne manqueraient pas d'être affectés par l'affaire. Mais il savait aussi qu'il jouait sa place. Le roi ne lui pardonnerait pas un échec.

Il fallait donc bien préparer la cause de façon à la rendre inattaquable, ce qui était loin d'être le cas. Pour affiner les arguments avant de lancer le débat sur la place publique, on réunit du 17 au 31 mai 1527 à Westminster une cour extraordinaire secrète, composée surtout de théologiens. Catherine ignorait tout. En vertu de ses pouvoirs de légat, Wolsey convoqua le roi devant cette cour : on lui exposa l'affaire : la dispense pontificale, les dix-huit ans de vie commune, les scrupules et les doutes au sujet de la validité de la dispense. Henri confirma le tout, désigna un procureur et un conseiller, Richard Wolman, pour défendre sa cause, et se retira. On s'aperçut vite que le cas était encore plus compliqué qu'on ne le pensait, et l'on dut appeler en renfort des canonistes.

Il faut à notre tour rouvrir ce dossier et entrer dans les subtilités théologiques, historiques et canoniques qu'il renferme pour essayer d'y voir plus clair. Rappelons les faits. En 1509, pour pouvoir épouser la veuve de son frère aîné, ce qu'interdisaient les lois de l'Église, Henri avait obtenu du pape Jules II une dispense pour affinité. Il croit maintenant que le pape n'avait pas le pouvoir d'accorder une telle dispense ; celle-ci doit donc être annulée, ce qui rendra du même coup le mariage invalide et redonnera sa liberté au souverain. Sur quels arguments pouvait-on se fonder pour soutenir cette thèse ? Ils sont de quatre types : scripturaires, théologiques, canoniques et historiques. Mais aucun d'entre eux n'est sans faille.

Pour le roi, l'argument scripturaire devrait être décisif. Il réside dans les deux versets du Lévitique précédemment cités, qui interdisent d'avoir des rapports sexuels avec sa belle-sœur et de l'épouser. Malheureusement, le verset XXV, 5 du Deutéronome dit exactement le contraire : « Si des frères habitent ensemble et que l'un d'eux meure sans avoir de fils, la

femme du défunt n'appartiendra pas à un étranger, en dehors de la famille ; son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et fera à son égard son devoir de beau-frère. » Ici, non seulement il est permis d'épouser la veuve de son frère, mais cela est même obligatoire. La contradiction ne peut être résolue que par l'exégèse. C'est pourquoi les agents du roi mettent à contribution les plus grands spécialistes de la Bible, chrétiens, juifs et grecs. Des arguments sont recherchés dans tous les ouvrages de théologie scolastique et chez les Pères de l'Église ; toutes les grandes bibliothèques monastiques et universitaires d'Europe sont scrutées. Pour soutenir le sens littéral du Lévitique, on trouva sans trop de difficultés de puissantes autorités : saint Basile, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Duns Scot, les décisions d'une quinzaine de conciles et d'une douzaine de papes, plus un certain nombre d'auteurs moins connus.

Le problème soulevé par le Deutéronome était plus ardu. Il s'agissait de la pratique du lévirat, courante dans de nombreuses sociétés archaïques : il faut épouser la veuve de son frère si elle n'a pas d'enfant. Comment éliminer cette prescription embarrassante? D'ingénieux arguments furent avancés : le terme de frater, « frère », utilisé indifféremment dans le Lévitique et le Deutéronome dans la traduction de la Bible par saint Jérôme, recouvrirait deux termes hébreux distincts : dans le Lévitique, il signifierait « frère » au sens strict, et dans le Deutéronome « parent » au sens large ; cette interprétation effacerait la contradiction et maintiendrait l'interdiction d'épouser sa belle-sœur. Autre solution : le Deutéronome a un sens symbolique, toujours commode pour justifier les thèses les plus diverses ; le frère décédé signifie le Christ ; le frère vivant est tout ecclésiastique qui doit faire fructifier la Parole. Ou encore : la pratique du lévirat était valable pour les Hébreux, mais la venue du Christ et la Nouvelle Alliance l'ont rendue caduque pour les chrétiens, comme la circoncision. D'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans l'Évangile que Jean-Baptiste fut châtié par Hérode parce qu'il reprochait à ce dernier d'avoir épousé la femme de son frère Philippe ? On pouvait rétorquer, comme on le fit, que le cas était différent, car Philippe était toujours vivant. Les adversaires du divorce ajoutaient que, dans un autre passage de l'Évangile, les Saducéens avaient soumis au Christ le cas

d'une femme qui aurait épousé successivement sept frères, en lui demandant lequel serait son mari au Ciel : cette hypothèse montrait que la pratique du lévirat existait toujours à l'époque du Christ. Restait une dernière possibilité : l'interdiction énoncée par le Lévitique avait une portée universelle, car c'était une loi divine ; pour l'enfreindre, comme dans le cas prévu par le Deutéronome, il fallait une dispense divine, ce qui n'avait pas été le cas pour Henri ; son mariage était donc invalide. La faiblesse du raisonnement résidait dans le fait qu'aucun précédent ne pouvait être cité, ni dans les Écritures ni dans l'histoire. Les arguments scripturaires n'étaient pas convaincants.

Les agents du roi avançaient pourtant que quatre Pères de l'Église confirmaient leur version à propos du cas d'Hérode. Saint Jérôme et Tertullien condamnaient en effet ce dernier pour avoir épousé la femme de son frère, mais ils présumaient, l'un, que Philippe était toujours vivant, l'autre, qu'il était mort en laissant une fille, ce qui ne remplissait pas les conditions du Deutéronome. Saint Basile, lui, condamnait seulement le mariage avec la sœur de l'épouse décédée. Quant à saint Grégoire le Grand, dans une lettre à saint Augustin de Canterbury, il répétait qu'il était interdit d'épouser la femme de son frère, mais tout poussait à croire qu'il voulait dire de son frère vivant, car on ne voit pas pourquoi ce pape aurait condamné la pratique du lévirat.

Les arguments théologiques n'offraient guère plus de secours. On arriva tout au plus, en passant au crible les centaines de volumes des théologiens médiévaux, à exhumer cinq passages d'auteurs secondaires ou inconnus, qui allaient dans le sens d'Henri : au XIIe siècle, Hildebert de Tours avait écrit dans une lettre qu'il était interdit à une fille d'épouser le frère de son fiancé décédé ; à plus forte raison le remariage avec le frère de l'époux décédé était-il proscrit. Au XIVe siècle, le dominicain Pierre de la Palu, dans ses commentaire des Sentences de Pierre Lombard, déclarait que le mariage avec la veuve de son frère était interdit par la loi divine et que le lévirat prévu par le Deutéronome ne pouvait être autorisé que par dispense divine, et non par le pape. Ceci était exactement le cas d'Henri. Trois autres dominicains, aux XIVe, xve et XVIe siècles, soutinrent le même point de vue : Jacques de Lausanne, saint Antoine de Florence, et Silvestre Prierias. La seule faiblesse de cette

thèse est que l'on ne pouvait citer aucun exemple à son appui. Il fallait admettre qu'à chaque cas de lévirat trouvé dans l'Écriture le bénéficiaire avait reçu une dispense divine, ce qu'il fut impossible de prouver. De plus, ces cinq auteurs avaient contre eux la masse des théologiens scolastiques, dont les plus prestigieux.

Dans le domaine de la loi canonique, les défenseurs d'Henri firent appel à l'autorité de Torquemada et de son commentaire sur le décret de Gratien, le Commentaria super decreto. Grand canoniste, il avait longuement abordé le cas des degrés d'affinité, citant deux exemples que l'on croyait pouvoir exploiter : Louis XI avait demandé à Eugène IV la permission d'épouser la soeur de sa première épouse décédée ; le comte d'Armagnac avait demandé à Pie II le droit d'épouser une sœur naturelle. Dans les deux cas, le pape avait formellement refusé. Mais on était là à côté du véritable problème. Or, en d'autres passages, Torquemada spécifia bien que le seul cas où l'empêchement par premier degré d'affinité n'était pas valable était celui du mariage avec la veuve d'un frère décédé sans enfant, c'est-à-dire le cas prévu par le Deutéronome, le cas d'Henri. Les agents du roi avaient beau entasser les dissertations canoniques sur les degrés d'affinité, les dispenses et les interdictions, ils ne faisaient que tourner autour du point central sans jamais rien prouver de'décisif. Leurs arguties ressemblaient de plus en plus à des tentatives pour noyer le poisson et faire passer l'essentiel dans le flot de l'accessoire.

Cela est plus évident encore pour les arguments utilisés dans le but de prouver que la bulle de dispense du pape Jules II n'était pas valide. D'après la loi canonique, pour qu'une bulle de dispense soit valide, il faut qu'elle expose en préambule les faits et les motifs qui fournissent une cause suffisante pour accorder ladite dispense. Si l'un des faits exposés se révèle inexact, la bulle est invalide. Or, dans le document de Jules II, il était dit que le mariage entre Henri et Catherine devait renforcer la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, entre Henri VII et Ferdinand et Isabelle. Ce motif n'est pas valable pour trois raisons, affirment les défenseurs d'Henri : d'abord, à l'époque, l'Angleterre et l'Espagne étaient déjà de bons alliés, donc le mariage ne favorisait par la paix ; ensuite, la raison invoquée est tout à fait insuffisante ; enfin, au moment du mariage, Henri

VII était mort, donc cela ne pouvait pas favoriser l'entente entre lui et Ferdinand. Il fallait que la cause fût bien désespérée pour qu'on eût besoin de recourir à de telles subtilités, qui au demeurant ne tenaient pas : la paix n'est pas un objectif négligeable, elle peut toujours être renforcée, et le mariage, même s'il avait eu lieu sous Henri VII, n'aurait pas pour autant été invalidé à la mort de ce dernier ! De plus, on découvrit en 1528 en Espagne un bref du pape, de la même date que la bulle, envoyé à Isabelle comme consolation. Or ce bref déclarait que la dispense était accordée pour favoriser la paix et pour d'autres raisons, non spécifiées : on ne pouvait plus dire que le motif de la paix était insuffisant, puisqu'il n'était pas le seul.

Il y avait autre chose: en 1505, le prince Henri avait protesté secrètement contre le projet de mariage et déclaré qu'il n'épouserait pas Catherine, comme nous l'avons vu. Ce faisant, disait-on, il renonçait par avance à toute dispense pontificale. Mais ce n'est pas parce qu'on renonce à une dispense que celle-ci est invalide ; d'autre part, pourquoi avoir attendu dix-huit ans avant de s'en apercevoir ? Lorsque la demande de dispense avait été adressée à Rome, avançaient encore les défenseurs du roi, Henri n'avait que douze ans, et était trop jeune pour exprimer une volonté raisonnée dans ce domaine. Là encore, l'argument ne tient pas : canoniquement, l'âge minimum pour contracter mariage est sept ans, et si un contrat est valide dès cet âge, une dispense l'est aussi.

Quant à l'Histoire, elle ne pouvait fournir à Henri que des raisons très hypothétiques d'espérer une faveur pontificale. Des cas de complaisance existaient effectivement, mais dans un contexte différent. Ainsi en 1437, Henri IV de Castille avait été autorisé, parce qu'il n'avait pas-d'enfant, à épouser une seconde femme, avec permission de reprendre la première si le deuxième mariage était lui aussi stérile ; beaucoup plus proche, Suffolk, le beau-frère d'Henri, avant d'épouser Marie, avait obtenu plusieurs dispenses pour des mariages précédents, et l'une d'entre elles était justifiée par le fait qu'une autre était invalide. La propre sœur d'Henri, Marguerite, venait tout juste d'obtenir, en mars 1527, l'annulation de son mariage avec Angus, et ceci pour des motifs spécieux, grâce à l'intervention du duc d'Albany, parent par alliance du pape. Ce que d'autres, moins importants, avaient réussi à se procurer avec des

raisons douteuses, pourquoi Henri VIII ne pourrait-il pas l'obtenir à son tour ?

LES ARGUMENTS DÉFAVORABLES À L'ANNULATION

Outre les enjeux politiques et diplomatiques, sans doute déterminants, les raisons de principe étaient massivement défavorables au roi. Ses arguments, nous venons de le voir, n'étaient pas solides. Le parti opposé, en revanche, disposait d'un arsenal bien plus puissant, manié par les plus grands théologiens de l'époque, dont le renom, le prestige, la stature, l'autorité dépassaient de très loin ceux des champions de la cause royale. Face à des figures aussi ternes ou obscures qu'Édouard Lee, futur archevêque d'York, Previdelli, auteur en 1531 d'un Concilium pro Invictissimo Rege Angliae, ou Thomas Cranmer, jeune théologien de Cambridge qui écrit en 1529 un livre en faveur du divorce, on trouve en effet des hommes comme le cardinal Cajetan, Vives et John Fisher. Cajetan, général des dominicains, écrira en 1530 un ouvrage qui ruine tous les arguments en faveur du divorce, le De coniugio regis Angliae cum relicta fratris suis. Juan Luis Vives, ancien professeur à Louvain, enseignant à Oxford depuis 1523, avait déjà dédié un ouvrage à Henri VIII, mais, dans la querelle, il prit le parti de Catherine, sa compatriote ; composant sur le problème du divorce une Apologia sive confutatio, en 1531, il dut pour cette raison s'exiler. John Fisher, évêque de Rochester, se prononça dès 1527 contre le divorce, et pendant huit ans, il mènera un ardent combat sur ce sujet auquel il consacrera sept ouvrages, dont le principal est le De causa matrimonii Serenissimi Regis Angliae, en 1530. Plus d'une fois, il réduira à néant les arguments des agents royaux, par ses écrits, ses sermons, ses interventions à la cour. Une telle obstination à contrarier la volonté du maître était, de la part de l'un de ses sujets, quasiment suicidaire, et le conduira en effet à la mort. Le plus surprenant est que le roi ait toléré si longtemps cette provocation. D'autres participeront au combat contre le divorce, comme Fernando de Loazes, évêque de Ségovie et cardinal d'Osma, Bartholomé de Spina, Ludovic Nozarola, Thomas Abel, Petropandus Caporella, Cochlaeus, Harpsfield, Montoya, tous écrivant de savants traités sur les lois canoniques du

mariage. En nombre et en qualité, les adversaires du divorce l'emportaient largement sur les partisans. Un silence étonnant malgré tout dans cette querelle, celui de Thomas More, dont l'extrême discrétion reste une énigme.

Henri VIII n'avait pas contre lui que les meilleurs théologiens de l'époque. Il avait aussi d'illustres précédents historiques, que ses adversaires ne manquèrent pas d'exploiter. Au début du XIIIe siècle, le plus grand pape du Moyen Age, Innocent III, à une époque où le christianisme avançait vers l'est, avait, dans une lettre adressée au clergé de Livonie, déclaré que les païens qui avaient épousé la veuve de leur frère mort sans enfant ne devaient pas être séparés de leur femme lorsqu'ils se convertissaient, ce qui montrait que le pape avait bel et bien le droit de dispenser des prescriptions du Lévitique sur ce sujet. Cette décision pontificale avait été insérée dans le corpus des lois canoniques. Il restait une dernière ressource sur ce point pour les défenseurs d'Henri : examiner le texte complet de la lettre, qui contiendrait peut-être un élément particulier réduisant la portée de la décision. Il fallait pour cela fouiller tous les registres pontificaux. Ce fut fait. On retrouva la lettre et l'on vit qu'Innocent III avait utilisés l'expression « nous concédons », et non pas « nous dispensons », ce qui n'a pas la même valeur : le pape avait concédé le maintien d'une situation existante, il n'avait pas dispensé de l'obéissance au Lévitique pour le futur. Malgré tout, cela montrait que la question entrait dans le registre de la loi d'Église et non dans celui de la loi divine.

A une époque récente, plusieurs autres papes avaient aussi accordé des dispenses pour des cas plus délicats que celui d'Henri. Or qui peut le plus peut le moins. Alexandre VI avait autorisé le roi du Portugal Emmanuel II à épouser tour à tour deux sœurs, filles de Ferdinand ; il avait autorisé le roi de Naples à épouser sa tante ; Martin V avait autorisé un homme à épouser sa belle-sœur, et le concile de Constance lui avait déclaré qu'il pouvait dispenser de l'obéissance au Lévitique. Léon X avait autorisé des augustiniens à dispenser du premier degré d'affinité. Clément VII avait autorisé deux hommes à épouser la sœur de leur première femme. Louis XII avait fait annuler son premier mariage et épousé la veuve de son prédécesseur, Anne de Bretagne. Autant de preuves montrant que le pape

restait maître des questions matrimoniales, dispenses et annulations, quel que soit le degré d'affinité.

Théologiens et canonistes médiévaux avaient longuement discuté de ces questions d'affinité. Or, pour la majorité et les plus éminents, le premier degré collatéral interdisait tout mariage, par loi naturelle et loi divine, sauf dans le cas du mariage avec la veuve d'une frère mort sans enfant, à cause justement du Deutéronome. Pierre de Blois, saint Bonaventure, saint Thomas, Antoine de Rosellis, Torquemada et bien d'autres s'entendaient sur ce point. La question avait déjà été réglée en fait par saint Augustin, qui avait résolu l'apparente contradiction entre le Lévitique et le Deutéronome de la façon suivante : d'après lui, il y avait trois possibilités ; soit le Lévitique interdisait le mariage seulement avec la femme d'un frère vivant, ce qui rentrait dans la catégorie plus générale des adultères et donc l'interdiction de ce cas particulier était inutile : soit le Lévitique interdisait d'épouser une belle-sœur qui aurait été légalement répudiée par son mari, notion qui n'apparaît à aucun moment dans le texte en question ; soit le Lévitique interdisait d'épouser sa belle-sœur dans tous les cas, sauf dans celui où le frère serait mort sans enfant. Cette dernière solution était la seule possible, comme le prouvaient de nombreux exemples bibliques : Juda, fils de Jacob, avait ordonné tour à tour à trois de ses fils d'épouser Thamar ; Ruth avait attaqué son beau-frère, qui avait refusé de l'épouser lorsqu'elle était devenue veuve ; Jacob et Héli, frères jumeaux, avaient épousé tour à tour la même femme, devenue la mère de saint Joseph. Dans ce dernier cas, il est vrai que saint Augustin avait affirmé que Jacob et Héli n'étaient pas frères, mais, comme le montra John Fisher, il corrigea cette opinion dans le chapitre VIIdu deuxième livre des Rétractations.

Toutes les issues étaient donc bloquées, principalement parce que le point de départ de l'argumentation royale était mauvais. En choisissant de s'appuyer sur le seul texte du Lévitique considéré comme un absolu, Henri VIII entrait en conflit avec un autre texte biblique, celui du Deutéronome, auquel il n'y avait aucune raison d'accorder une moindre autorité qu'au premier. Le terrain choisi était d'autre part très maladroit. Le roi voulait obtenir la reconnaissance du fait que Jules II n'avait aucun droit d'accorder la dispense pour le mariage avec Catherine, parce que ce

mariage était interdit par la loi divine. C'était donc obliger Clément VII à reconnaître une faute grave de la papauté, ce qui ne pouvait que ternir encore davantage l'image de celle-ci, en pleine période d'essor du luthéranisme. Déjà, en septembre 1525, Luther avait écrit une lettre d'excuse à Henri VIII pour les injures qu'il lui avait adressées lors de la publication de son livre. Mal informé, le moine croyait maintenant que la Défense des sept sacrements était l'œuvre de Wolsey, et que celui-ci était en disgrâce ; il rejetait toute la responsabilité sur le chancelier, « cette bête monstrueuse, haïe de l'homme et de Dieu [...] cette peste pernicieuse, désolation du royaume de Votre Majesté». Certes, Luther fut bientôt mis au courant de sa méprise, et il reçut une nouvelle lettre d'insultes de la part du roi en 1527, mais le contexte demandait plus que jamais une bonne entente entre le souverain et le pape. Exiger à ce moment une autocritique de la papauté n'était pas très habile.

LA TROISIÈME VOIE

Il y avait pourtant une autre argumentation possible, sinon infaillible, du moins certainement plus subtile et plus acceptable pour Rome. Wolsey l'avait vue au début de l'affaire, mais il était maintenant trop tard pour se rallier à cette nouvelle ligne, qui exigeait un point de départ en contradiction avec celui qu'on avait choisi. Il s'agissait de jouer sur la question de savoir si la mariage entre Catherine et Arthur avec été consommé ou non. Dans le cas d'un mariage contracté mais non consommé, il y avait empêchement de remariage avec le beau-frère pour simple cause d'« honnêteté publique » ; en cas de mariage contracté et consommé, il y avait un degré supplémentaire d'empêchement, l'affinité de premier degré. Le droit canon des xve-XVIe siècles distinguait nettement les deux et prévoyait des dispenses séparées pour chacun des deux cas. Cependant, comme le deuxième cas englobait nécessairement le premier, une dispense valide pour affinité du premier degré dispensait aussi implicitement pour honnêteté publique.

Or, dans le cas d'Henri, on avait demandé à Rome une dispense pour affinité du premier degré, pensant ainsi couvrir toutes les éventualités. Mais si le mariage n'avait pas été consommé, tout pouvait être remis en

question, car la dispense pour honnêteté publique était alors seule nécessaire ; or elle n'était valable, à l'état implicite, que dans une bulle de dispense pour affinité valide ; s'il n'y avait pas eu consommation, la bulle de dispense pour affinité n'avait pas lieu d'être, elle était invalide. Pour obtenir l'annulation de la bulle, il aurait donc fallu affirmer la non-consommation du mariage, alors que depuis le début Henri VIII déclarait qu'il y avait eu consommation, car les paroles du Lévitique, sur lesquelles il appuyait son argumentation, exigeaient cette condition.

Le mariage entre Arthur et Catherine avait-il été consommé ? Seuls Henri et Catherine pouvaient répondre à cette question. Lorsque le gouvernement d'Henri VII demanda la bulle de dispense, il affirma, pour de simples raisons de vraisemblance, qu'il y avait eu consommation. Henri VIII, par la suite, confirma cette position, même si dans le privé il semble parfois avoir admis le contraire : Catherine dira en octobre 1529 et en juin 1531 que son époux avait admis plusieurs fois qu'elle était vierge quand il l'avait épousée ; en avril 1533, Henri fera la même confession à Chapuys, l'ambassadeur impérial, mais déclarera ensuite que c'était une plaisanterie. Pendant le procès, on fera témoigner dans ce sens des serviteurs qui étaleront des ragots de femmes de chambre au sujet des rapports intimes d'Arthur et de Catherine. Cette dernière, dès la mort d'Arthur, avait proclamé sa virginité, d'abord dans une lettre à son père, puis dans des déclarations solennelles et des serments, confirmés par sa duègue, Dona Elvire. Jamais elle ne s'écartera de cette position. Ce sont sans doute ces déclarations contradictoires et invérifiables qui expliquent le « peut-être consommé » utilisé dans le texte de la bulle.

Là était la seule faiblesse véritable des adversaires du divorce. Mais pour l'exploiter il eût fallu qu'Henri VIII soutienne ce qui était peut-être la vérité, à savoir la virginité de Catherine au moment de leur mariage. Il s'était au contraire enfoncé dans une voie sans issue en prétendant qu'Arthur avait consommé le mariage. Il était maintenant trop tard pour revenir en arrière sans se ridiculiser.

Wolsey était seul à avoir vu juste. Dès le mois de juin 1527, il présenta à Henri VIII dans une lettre le raisonnement qui précède. Peu après, il écrivait à ses agents à Rome en leur demandant de s'informer auprès des théologiens de la Curie sur les deux types de dispense ; lui-même

demandait à Richard Fox, évêque de Winchester, de confirmer que le gouvernement anglais de l'époque avait bien demandé une dispense pour affinité. C'était bien dans cette direction que le cardinal avait l'intention de se lancer, avec plus de clairvoyance que son maître. Pour autant, la victoire n'aurait pas été certaine de ce côté. Comment prouver la virginité de Catherine en 1509 ? Il y avait certes la parole de la reine, qui aurait donc pu jouer contre ses intérêts ; si le roi l'avait confirmée, cela aurait sans doute suffi à convaincre les juges. Mais il y avait un autre moyen de tourner la situation. Dans son Commentaire des « Sentences » de Pierre Lombard, saint Thomas avait déclaré que l'affinité n'était pas contractée seulement par le rapport sexuel mais aussi par la societas conjugalis, c'est-à-dire par le fait de vivre ensemble comme mari et femme, même sans rapports physiques. Dans ce cas, il fallait bien une dispense d'affinité, et la bulle de Jules II était valide. Cette opinion n'était cependant pas universellement acceptée des théologiens ; elle aurait pu être plus facilement écartée, saint Thomas n'ayant pas alors le prestige dont il jouira plus tard.

Pourquoi donc Henri VIII ne suivit-il pas cette seconde voie que lui suggéra Wolsey en juin 1527 ? Parce qu'il était déjà déterminé, que l'argument du Lévitique lui semblait le plus simple, le plus évident, le plus flagrant, et qu'il n'imaginait pas alors les difficultés que cela allait soulever. D'autre part se pose ici la question de sa sincérité. Si le roi a véritablement des scrupules, des remords de conscience, et s'ils ont bel et bien été engendrés par la méditation du Lévitique, c'est qu'il est persuadé que Catherine n'était pas vierge au moment du mariage. Car c'est à cette seule condition que les paroles du Lévitique sont valables. Le Défendeur de la foi, le farouche partisan de la papauté serait-il allé jusqu'au schisme s'il n'avait eu l'intime conviction de son bon droit ? Serait-il allé jusqu'à la rupture avec Rome en sachant que toute son argumentation reposait sur un mensonge ? Henri VIII n'est pas un modèle de vertu ; il sait être faux, cynique, impitoyable, trompeur et cruel lorsqu'il y va de son intérêt personnel et de celui de son royaume. Dans le cas présent, le bénéfice espéré du divorce valait-il la peine de risquer son salut éternel, puisqu'il en viendra à braver l'excommunication ? Pouvoir épouser Anne Boleyn ? Il est difficile d'admettre que l'emprise de cette dernière ait été aussi

puissante et que le roi n'aurait pu finalement vaincre sa résistance sans avoir à fonder une nouvelle religion. Avoir un fils? Il y avait le duc de Richmond, et les honneurs qui lui sont conférés en 1525 montrent qu'il aurait très bien pu faire un héritier légitime. Rien ne garantissait d'ailleurs qu'Anne Boleyn, ou une autre, puisse lui donner un enfant mâle. Non, il semble bien que les scrupules du roi aient été sincères. Quant à savoir si Catherine était vierge en 1509, le fait peut parfois être moins évident pour certaines femmes que pour d'autres, surtout pour quelqu'un qui n'est pas médecin ; est-il si invraisemblable qu'un garçon de dix-sept ans ait pu commettre une méprise à ce sujet ?

Ainsi, sûr de son bon droit, le roi était déterminé à suivre le chemin qu'il considérait comme le meilleur. Et Wolsey dut entreprendre la tâche délicate d'obtenir l'annulation de la bulle de dispense avec des arguments canoniques dont il connaissait les faiblesses. Dès lors, les chances de succès résidaient davantage dans l'action diplomatique que dans la théologie. C'est pourquoi il pouvait espérer profiter de la situation de Clément VII, enfermé dans le château Saint-Ange depuis le sac de Rome du 6 mai 1527.

1 XVIII, 16.

2 XX, 21.

CHAPITRE VII

Le combat pour le divorce et la chute de Wolsey (1527-1529) C'est un Wolsey bien soucieux qui débarqua à Boulogne le 22 juillet 1527, à la tête d'une magnifique escorte d'un millier de cavaliers. Il se rendait au-devant de François I[er], qu'il devait rencontrer le 4 août à Amiens. Ce voyage, prévu depuis plusieurs mois, avait eu pour but à l'origine de préparer une seconde entrevue entre les rois de France et d'Angleterre, afin de resserrer les liens et de prendre des dispositions contre Charles Quint. Mais le contexte était maintenant plus lourd et plus complexe. Le pape était prisonnier à Rome ; Henri voulait avant tout faire annuler son mariage. Wolsey devait trouver une solution, et vite.

PLANS DU ROI ET PLANS DE WOLSEY POUR L'ANNULATION DU MARIAGE

Tant que le pape serait à la merci de l'empereur, il ne ferait rien de préjudiciable aux intérêts de Catherine d'Aragon. Le cardinal le savait, et c'est pourquoi il imagina un plan aussi grandiose qu'astucieux. Clément

VII, enfermé dans le château Saint-Ange, n'étant plus libre de ses actes, on organiserait un gouvernement intérimaire de l'Église en Avignon. Là, les cardinaux, sous l'autorité de Wolsey, exerceraient la plénitude des pouvoirs pontificaux en attendant la libération du pape. On pourrait profiter de ce moment privilégié pour ratifier le double but de la politique anglaise : le rétablissement de la paix et l'annulation du mariage.

Ce plan supposait malgré tout trois conditions. D'abord que les cardinaux acceptent de venir en Avignon. Wolsey les y convoqua, mais seulement quatre s'y rendirent. Ensuite, il fallait que Clément VII signe la délégation de pouvoir au chancelier d'Angleterre. Ce dernier fit rédiger un texte, au nom du souverain pontife, qui accordait au cardinal les pleins pouvoirs, même celui de « relâcher, limiter ou modérer la loi divine » ; le pape promettait de ratifier d'avance tout ce qui serait fait en son nom. Le passage relatif à la loi divine indiquait clairement le but de Wolsey : faire invalider le mariage pour placer ensuite Clément VII devant le fait accompli. Le document devait être porté discrètement au château Saint-Ange pour recevoir la signature du pape. Enfin, troisième condition : le secret concernant le projet du roi devait être gardé afin d'éviter une contre-manœuvre de la part de Charles Quint et de ne pas éveiller la méfiance du pape.

Le plan était certainement trop hasardeux car sa réussite supposait la conjonction de trop de facteurs favorables. Sa plus grave faiblesse résidait peut-être dans le fait qu'Henri lui-même n'était pas au courant des détails. Pendant que son chancelier est en France, échafaudant son projet risqué, le souverain élabore en Angleterre son propre plan pour circonvenir le pape. Mais il commet la faute de révéler à Catherine son intention de se séparer d'elle au cours d'une pathétique entrevue, à la fin juin. L'affaire était de toute façon en passe de devenir un secret de polichinelle. Les réunions de théologiens à Westminster n'étaient pas passées inaperçues. Le frère de John Fisher avait rapporté les faits à l'évêque de Rochester; Catherine avait été prévenue et avait demandé conseil à Fisher avant même que le roi ne lui annonce officiellement la nouvelle. Wolsey, avant de partir pour la France, avait assuré au même Fisher que la cour de Westminster n'avait pour but que de calmer certains scrupules du roi. Personne n'était dupe.

Catherine fit avertir son neveu Charles Quint, qui était en Espagne, par l'intermédiaire de l'un de ses couturiers, Felipez. Ce dernier prétexta la maladie de sa mère pour partir. Henri, méfiant, donna l'ordre de l'intercepter pendant son voyage, mais le couturier déjoua le piège et rejoignit l'empereur à Valladolid à la fin juillet. Charles écrivit immédiatement au pape, lui demandant d'évoquer le cas à Rome. Dans une lettre à Henri, il le conjurait de renoncer à son projet ; et dans une autre à Catherine il l'assurait de son soutien. L'Europe entière était maintenant au courant.

C'est alors que le roi d'Angleterre décida de brusquer les choses, sans avertir son chancelier qui, en France, avait rencontré François Ier et confirmé avec lui l'accord franco-anglais. Henri, depuis le début juillet, était entouré par les ennemis du cardinal, les ducs de Norfolk et de Suffolk, et le clan des Boleyn, conduit par le père d'Anne, le vicomte Rochford. Ce dernier poussait bien entendu au divorce et profitait de l'absence de Wolsey pour faire valoir les intérêts de sa fille. Il n'est pas exclu qu'il ait eu une part de responsabilité dans la décision royale d'envoyer à Rome le secrétaire William Knight, pour demander au pape de signer une bulle lui permettant de se remarier avant même l'annulation du précédent mariage. Henri ne doutait décidément de rien et semblait s'imaginer que tout lui était permis. Avait-il conscience de l'énorme sottise à laquelle il demandait au pape de souscrire ? Ce pourrait être la raison pour laquelle il agit dans le dos du cardinal, recommandant à William Knight de surtout ne pas lui parler du véritable but de sa mission lorsqu'il le rencontrerait à Compiègne, sur le chemin de Rome.

Mais Wolsey avait ses informateurs, qui lui révélèrent le plan du roi avant l'arrivée de Knight. Le cardinal en fut, semble-t-il, abasourdi. Lui qui s'imaginait connaître toutes les ficelles du pouvoir et tenir sous sa coupe un roi docile qui ne pouvait se passer de lui, découvrait tout d'un coup que le souverain pouvait prendre des décisions indépendantes, sans lui demander son avis. Soudain inquiet, mesurant peut-être combien son absence pouvait lui être préjudiciable, il écrivit à Henri une lettre grandiloquente dans laquelle il protestait de la pureté de ses intentions et multipliait les expressions de son dévouement.

Le roi à son tour apprit que son chancelier connaissait son plan secret. L'affaire tournait au mélodrame. Il écrivit une autre lettre à Knight, lui disant que puisque « Monseigneur le cardinal est en ce moment averti de la bulle pour laquelle je vous ai envoyé », il faut le rassurer, lui garantir que l'idée a été abandonnée, et que désormais le seul but du voyage à Rome est de favoriser le plan de Wolsey. En fait, le roi avait fait préparer le texte d'une deuxième bulle, qu'on devait aussi faire signer à Clément VII et tenir secrète. L'idée était à peine moins extravagante que dans le premier document : si le premier mariage du roi était annulé et s'il était absous de l'excommunication encourue pour avoir vécu dix-huit ans dans l'adultère, il pourrait se remarier, même avec une femme à laquelle il serait lié au premier degré d'affinité à cause de relations sexuelles illégitimes, et même s'il avait déjà eu des rapports avec elle. Ces précisions concordaient avec le cas d'Anne Boleyn, sœur d'une ancienne maîtresse du roi, ce qui créait une affinité au premier degré ; quant aux rapports avec Anne, ils sont sans doute à prendre ici comme une anticipation. Ce projet de bulle est éclairant à plusieurs points de vue : sur l'inconscience du roi, qui pense encore que le pape peut souscrire à toutes ses fantaisies ; sur l'élasticité ou la souplesse de sa conscience, prête à rejeter un mariage pour empêchement de premier degré d'affinité et à en contracter un autre qui tombe dans le même degré de prohibition ; sur son manque de logique enfin, puisqu'il reconnaît ici le pouvoir du pape à dispenser de l'empêchement du premier degré d'affinité, alors qu'il lui conteste ce même pouvoir dans le cas du premier mariage. De toute façon, cela ne réglait pas l'annulation du mariage avec Catherine, condition sine qua non de la réalisation de tous les autres projets.

Il était impératif que Wolsey ne sache rien non plus de cette deuxième tentative. Dans sa lettre à Knight, Henri VIII précisait bien que c'était un document «que personne ne connaît, à part ceux dont je suis certain qu'ils ne le divulgueront à aucun être vivant, quelle que soit l'habileté du cardinal ou d'un autre ». Pour parfaire cette duplicité, le roi écrivait à Wolsey une lettre de louanges, le remerciant pour son action et l'assurant qu'il ne serait pas un maître ingrat. Ces cachotteries dissimulent en réalité le manque de confiance en soi d'Henri VIII. Moyen puéril de dissimuler une tentative puérile, à laquelle il sait que le grand ministre serait opposé.

Le souverain s'essaie à l'indépendance, encouragé par les adversaires du cardinal et la famille d'Anne Boleyn. Mais il n'a pas encore le courage de brave ouvertement son mentor. Il ne lui a pas encore avoué non plus qu'il voulait épouser Anne Boleyn, alors que le cardinal envisage déjà un remariage diplomatique beaucoup plus séduisant, avec Renée, belle-sœur de François Ier. Henri craint encore de révéler au puissant ministre ce qui pourrait apparaître comme une faiblesse trop humaine de la part d'un monarque.

Autour de lui cependant, on ne cesse d'éveiller ses soupçons contre Wolsey : le cardinal est bien réservé dans l'affaire du divorce ; cherche-t-il vraiment à obtenir l'annulation du mariage ? Son but n'est-il pas plutôt de s'assurer le gouvernement de l'Église, pour satisfaire son ambition sans bornes ? Ces rumeurs parviennent aux oreilles du cardinal, qui écrit au roi à la mi-septembre pour se justifier : « Je n'ai jamais eu l'intention d'envoyer ladite commission pour favoriser mon autorité, mon ambition, ma commodité, mon profit ou lucre privé, mais seulement pour l'avancement de l'affaire secrète de Votre Grâce [...], endurant les travaux et peines que je supporte chaque jour et chaque heure sans aucune considération pour ma vie ou ma santé, qui ne peuvent se conserver que par la confiance assurée de votre gracieux amour et de votre faveur. » C'est un Wolsey bien amer et inquiet qui rentre en Angleterre à la fin du mois de septembre 1527.

LES HÉSITATIONS DU PAPE

Pendant ce temps, deux documents extraordinaires faisaient donc route vers Rome. L'un était porté par les envoyés de Wolsey : Ghinucci, évêque de Worcester, Gambara, nonce du pape en Angleterre, et Grégoire Casale, Italien attaché à la cour d'Angleterre, et fin connaisseur de Rome. Les trois hommes devaient, en profitant du désordre qui régnait dans la ville, s'introduire auprès de Clément VII pour qu'il signe la commission qui ferait du cardinal un véritable vice-pape. Ils ne devaient rien dire de « faffaire secrète » du roi, qui serait réglée en douceur lorsque Wolsey aurait obtenu ses pouvoirs. L'autre document était acheminé par l'envoyé du roi, William Knight, qui devait, lui, faire signer au pape l'autorisation

de mariage avec Anne Boleyn. Knight arriva le premier, au début décembre 1527, et fit parvenir une lettre à Clément, qui, dans sa situation inconfortable, trop heureux de pouvoir se faire un ami du roi d'Angleterre, fit une réponse encourageante.

Trois jours plus tard, le pape s'échappait du château Saint-Ange. Il trouvait refuge, à cent trente kilomètres au nord de Rome, dans une autre cité dévastée, Orvieto, où il s'installait dans les ruines du palais épiscopal, en position précaire, mais libre. Du coup, le plan de Wolsey s'effondrait ; l'Église n'avait plus besoin d'un vice-pape ni d'un gouvernement intérimaire. Il fallut abandonner le projet de commission. Knight, lui, avait suivi le pape à Orvieto, et lui présenta le projet de bulle préparé par le roi. Clément déclara que le document, avant de recevoir son approbation, devait être examiné par un spécialiste, le grand pénitencier, le cardinal Lorenzo Pucci. Ce dernier ne fut pas long à découvrir la supercherie : Henri esayait de faire passer l'annulation du mariage en même temps que la dispense pour épouser Anne Boleyn. Il modifia donc le texte, et la bulle que Knight envoya en Angleterre au début janvier 1528 permettait au roi d'épouser Anne, à condition que le mariage avec Catherine soit dissous : rien n'était réglé. L'épisode est exemplaire de ce que sera l'attitude constante du pape dans cette affaire. Doux, indécis, hésitant, prudent et obstiné, Clément VII ne refuse rien mais n'accorde pas ce qu'on lui demande ; ses bulles ne répondent jamais exactement à la question posée. Aimable, bienveillant, il élude sans cesse le problème, tergiverse, dévie les démarches, repousse à plus tard ; ce pape insaisissable usera les nerfs de Wolsey et poussera à bout la patience du roi.

Dès le mois de décembre 1527, le cardinal-chancelier, apprenant la fuite du souverain pontife, avait abandonné son plan et s'était rallié à celui du roi. Il envoya immédiatement à Casale de nouvelles instructions, que ce dernier reçut juste avant Noël, à Orvieto. Il devait exposer le problème à Clément, en insistant surtout sur l'invalidité de la bulle de Jules II, et tenter d'obtenir la création d'une cour spéciale qui, en Angleterre, jugerait le cas du mariage royal. A la tête de cette cour — et pour que Wolsey ne soit pas accusé de partialité —, le pape nommerait un légat, comme Campeggio, évêque absentéiste de Salisbury. Mais il

fallait absolument que la cour soit nommée par une commission décrétale, c'est-à-dire une commission portant par avance la sentence d'invalidation. Les juges examineraient les faits, et, s'ils trouvaient que la bulle de dispense de Jules II était défectueuse, le mariage serait invalidé, sans aucun appel possible, sauf en cas de soupçon contre un juge. Casale avait à sa disposition 10 000 ducats pour appuyer ses arguments auprès de la Curie. Wolsey avait rédigé le document ; il ne restait qu'à signer.

La déception fut grande lorsqu'on reçut la commission. Le cardinal Pucci, refusant les 2 000 ducats que lui proposait Casale, avait entièrement recomposé le texte. La question du mariage était bien confiée à une cour qui se tiendrait en Angleterre, mais les juges n'avaient aucun pouvoir de trancher. Il s'agissait d'une commission simple, et non d'une commission décrétale. La décision finale appartenait à Rome. Les milieux pontificaux trouvaient d'ailleurs la hâte d'Henri déplacée. N'y avait-il pas des questions plus urgentes et plus sérieuses à résoudre dans l'immédiat que le divorce d'un roi et son remariage avec sa maîtresse ? Presser ainsi, pour une simple question matrimoniale, un pape en exil menacé par les troupes impériales avait quelque chose d'indécent. Aucun parti anglais n'existait à la Curie, où il n'y avait plus de représentation permanente du roi. Ghinucci et Campeggio, qui possédaient un diocèse en Angleterre, n'avaient pas une influence suffisante.

Le contexte politique était pourtant favorable. Clément VII avait besoin d'aide. Les troupes impériales rôdaient toujours en Italie. Le pape éprouvait un vif ressentiment contre l'empereur, et ces dispositions pouvaient être exploitées : il n'avait plus à se montrer conciliant envers Charles Quint en protégeant sa tante Catherine. D'ailleurs, le 21 janvier 1528, l'Angleterre s'associait plus étroitement à la ligue de Cognac en déclarant formellement la guerre à l'empereur, par l'intermédiaire du héraut Clarencieux, à Burgos. Quelques semaines plus tard, les Français, dirigés par Lautrec, accomplissaient une brillante campagne dans le Milanais ; Gênes se rangeait à leurs côtés ; un débarquement dans le royaume de Naples permettait de reprendre Melfi et obligeait les Impériaux à quitter Rome. Naples était assiégée.

Dans ces conditions, Wolsey décida d'une nouvelle tentative. En février, il envoyait en ambassade auprès du pape son secrétaire, Stephen

Gardiner, ainsi qu'un aumônier du roi, Edouard Fox. Les deux hommes devaient rappeler à Clément l'attachement d'Henri au Saint-Siège et ses nombreuses actions en faveur de ce dernier. Ils devaient aussi suggérer, le plus diplomatiquement possible, que le roi, en cas de non satisfaction de ses désirs, pourrait être amené à rompre avec Sa Sainteté. Ils exposeraient également les grandes qualités d'Anne Boleyn, et tout ceci dans le but d'obtenir la fameuse commission décrétale, en faveur d'un légat, ou de Wolsey et d'un autre cardinal.

Après un pénible voyage, Gardiner et Fox arrivèrent à Orvieto le 21 mars. Pendant quinze jours ils harcelèrent le pape, à toute heure du jour et de la nuit, certaines entrevues se terminant à une heure du matin. Tantôt seul, tantôt avec le cardinal Pucci, tantôt avec le doyen de la Rote, Simonetta, ou d'autres cardinaux, Clément fit face. Gardiner et Fox étaient soutenus par deux Italiens gagnés à la cause du divorce, Gambara et Stafileo. Les discussions furent épiques. Gardiner alla jusqu'à réciter par cœur le canon Veniens, tiré des Décrétales, qui était le texte qu'Henri voulait obtenir, signé du pape. Ce dernier, suivant son habitude, éludait, prétextait que ce n'était pas l'usage de la Curie et de la chancellerie d'utiliser cette forme. Il présenta un premier brouillon de bulle, que Gardiner refusa ; on demanda à ce dernier de préparer lui-même un texte, qui fut examiné par les cardinaux. Le 13 avril, les documents étaient enfin prêts, mais les ambassadeurs n'en étaient guère satisfaits. Il s'agissait de trois bulles, dont aucune ne répondait vraiment à l'attente d'Henri. La première était simplement une dispense lui permettant d'épouser Anne Boleyn. La deuxième attribuait à Wolsey et à n'importe quel autre évêque anglais une commission générale, dont les décisions devaient être confirmées par Rome. La troisième était une autre commission, permettant à Wolsey et à un légat romain de juger la question du mariage, sans appel. Mais il y avait des omissions, des ambiguïtés qui laissaient ouvertes des portes de sortie. L'appel était possible en cas de partialité des juges, et surtout il n'était dit nulle part que le pape confirmerait la sentence des juges. Tout se passe en fait comme si chacun des deux partis, ne voulant pas prendre la responsabilité d'annuler le mariage, souhaitait que la question soit tranchée par l'autre. Pourquoi sinon ces finasseries, ces subtilités, ces

dérobades, ces demi-mesures ? Tout semble indiquer que Rome serait satisfait de voir Wolsey, en vertu de ses pouvoirs de légat a latere, prendre la décision ; sans doute Clément VII laisserait-il faire, ce qui dégagerait sa responsabilité à l'égard de l'empereur. Les textes ambigus qu'il envoie à Henri sont peut-être plus des encouragements que des obstacles. L'ennui est que du côté anglais on souhaite au contraire une annulation solennelle, officielle, qui ne laisse pas place au moindre doute, et qui ait l'approbation claire et nette du souverain pontife.

Nouvelle déception. Seules les deux premières bulles furent expédiées dans l'immédiat, rapportées par Fox en Angleterre, tandis que Gardiner faisait un détour par Rome pour aller chercher Campeggio, qui serait l'autre légat en compagnie de Wolsey. Début mai, Fox remettait les bulles au roi, à Greenwich. A la première lecture, Henri fut satisfait, et fit part de la bonne nouvelle à Anne. Wolsey, quant à lui, était à Londres. Recevant le texte quelques heures après le souverain, il eut d'abord la même réaction de satisfaction. Une lecture plus attentive lui révéla son erreur; il ne s'agissait en aucun cas d'une commission décrétale. Mais Clément VII lui tendait une perche, qu'il pouvait saisir en prenant un petit risque : décider lui-même de l'annulation, en vertu d'une commission générale. Ce risque, il ne voulut pas l'accepter, et décida que tout était à refaire. Il allait ainsi au-devant d'un risque beaucoup plus grand, car Henri VIII commençait à s'impatienter.

LA MISSION DU CARDINAL CAMPEGGIO

Parallèlement, les affaires européennes recommençaient à se dégrader. La déclaration de guerre à l'empereur, en janvier 1528, n'avait été qu'un acte formel, une pression supplémentaire sur Charles Quint. Wolsey n'avait pas l'intention de participer aux combats. Il lui aurait d'ailleurs fallu pour cela vaincre l'hostilité des Anglais ; des troubles sporadiques éclataient dans le Sud ; dans le Kent, on menaçait d'embarquer le cardinal dans un bateau troué. Car la guerre avec l'empereur signifiait l'arrêt du commerce vital avec les Pays-Bas. Il fallut conclure une trêve avec la

régente Marguerite, qui dirigeait ces régions au nom de Charles Quint. En mars, sous l'effet des victoires françaises en Italie, l'empereur sembla prêt à céder. John Clerk fut envoyé en France avec un nouveau plan de paix, encourageant François I[er] à se montrer plus conciliant, tandis que Sylvestre Darius, un collecteur pontifical, était envoyé à Madrid. « Jusqu'ici j'ai eu peu d'espoir d'atteindre la paix, [...] maintenant je la considère comme certaine », déclarait Wolsey.

Mais lorsque Darius arriva en Espagne, la conjoncture avait encore changé. La conduite des Français en Italie leur avait aliéné les populations. Gênes et Andrea Doria étaient passés du côté impérial. L'été fut désastreux, avec la mort de Lautrec en août, et la défaite d'Aversa. Charles Quint laissa l'envoyé anglais sans réponse, et Darius revint bredouille en Angleterre début novembre. A la mi-mai, de nouvelles instructions étaient envoyées à Gardiner : il fallait retourner à Orvieto trouver Clément VII, et puisque ce dernier ne voulait pas accorder une commission décrétale publique, obtenir qu'il en envoie une secrète, qui ne serait connue que du roi et de Wolsey, et qui serait pour eux une garantie. Puis tout se complique, s'embrouille. Campeggio, qui devait diriger avec Wolsey la cour spéciale chargée d'examiner la question du divorce, n'arrive pas, cloué à Rome par une crise de goutte. Henri perd patience ; Casale et Gardiner sont traités d'incompétents. A cela s'ajoutent des problèmes de courrier : une importante lettre venue d'Orvieto se perd mystérieusement pendant la traversée de la France, sans que l'on puisse savoir son contenu. Les recherches sont vaines. Le roi est furieux : si par hasard il s'agissait de la fameuse décrétale ? Pour ajouter à la confusion, Clément VII déménage à nouveau en juin ; il se rapproche de Rome, s'établissant à Viterbe.

Au cours de l'été 1528, Henri a d'autres soucis, qui lui font oublier un moment ses préoccupations matrimoniales. Une grave épidémie de suette frappe Londres et se répand même en province. Plusieurs cas se déclarèrent à la cour, et Anne Boleyn est elle-même touchée. Le roi n'essaie pas de jouer les héros. Il quitte immédiatement sa maîtresse et lui demande de ne pas venir le rejoindre avant d'être complètement guérie. Pendant plusieurs semaines, il parcourt l'ouest du pays, en particulier la région des Cotswolds, où l'air lui paraît plus sain. Chaque jour il se

confesse et assiste à trois messes, avalant quantité de médicaments, donnant par lettres des conseils médicaux à Wolsey, lui recommandant des pilules « rasis », un régime alimentaire léger et la mise en ordre de sa conscience, tout en ordonnant des processions pour obtenir la fin de l'épidémie. Ses lettres sont étonnantes ; elles montrent un homme préoccupé exclusivement de sa santé, poursuivi par la peur de la mort, expliquant à ses correspondants ses maux de tête et de vessie. Entouré de médecins, il mange seul, éloigne de son entourage tous ceux qui ont eu des contacts avec des malades, comme le marquis d'Exeter. Plus que jamais centré sur lui-même, il révèle en cette période un prodigieux égoïsme et une fragilité psychologique enfantine.

Le 9 octobre arrivait enfin à Londres le cardinal Campeggio, plus mort que vif, après un long voyage à dos de mule qui décuplait les souffrances dues à sa goutte : il avait mis un mois pour remonter la vallée du Rhône juqu'à Lyon, puis quinze jours pour rejoindre Paris, où l'attendait John Clerk, une autre quinzaine pour atteindre Calais, puis dix jours pour gagner la capitale anglaise, où il ne put même pas assister à la réception préparée en son honneur. Le légat était dans un tel état que l'on parlait déjà de sa mort prochaine. L'essentiel était qu'il soit là. Contre toute attente, il avait avec lui la fameuse commission décrétale, que Casale et Gardiner avaient arrachée in extremis à Clément VII. Certes, il y avait encore des réserves : le document devait rester secret, porté à la seule connaissance d'Henri et de Wolsey ; de plus, le texte ne se prononçait pas clairement sur le fait de savoir si les deux légats pouvaient prononcer une sentence définitive, et il faudrait encore attendre que le pape envoie une promesse écrite de ne pas annuler leur décision. On allait donc devoir agir vis-à-vis du public en s'appuyant sur la commission générale, et en espérant ne pas avoir à se servir de la commission décrétale puisque celle-ci devait rester secrète.

Malgré tout, les choses s'annonçaient bien. Henri, qui avait pris la précaution, par convenance, d'écarter Anne Boleyn, expliqua son cas à Campeggio, qui fut impressionné par l'assurance du roi, ses scrupules, sa profonde connaissance de l'Écriture et du droit canon. Wolsey de son côté lui présenta les arguments politiques et diplomatiques : si le divorce n'était pas prononcé, le chancelier était perdu et la rupture avec Rome

était inévitable, car le roi serait inébranlable. Mais Campeggio, sans doute à la suggestion du pape, avait une autre idée, qui aurait l'avantage, en cas de succès, d'éviter le recours à un procès public embarrassant: si Catherine décidait d'entrer au couvent, tout serait résolu sans remous.

Pour une bonne partie des théologiens et canonistes en effet, l'entrée en religion de l'un des deux époux est assimilable à une «mort spirituelle» et laisse l'autre libre de se remarier. Cette opinion, reposant sur l'autorité de saint Bonaventure, ne faisait pas l'unanimité mais elle aurait eu l'appui du pape. Cela aurait évité d'offenser Charles Quint, puisqu'il n'y aurait pas eu répudiation de sa tante. Campeggio profita d'une visite d'Henri pour lui expliquer son plan. Le roi, qui était arrivé très excité, exigeant l'ouverture immédiate de la procédure d'une voix si forte qu'on l'entendait dans les pièces voisines, fut enchanté de l'idée du légat. Restait le plus délicat : convaincre Catherine. Le lendemain, Campeggio et Wolsey, au cours d'une entrevue avec la reine, la supplièrent d'accepter ; elle ne répondit pas. Campeggio essaya ensuite de persuader John Fisher, opposé jusque-là au divorce. Puis Henri, irrité par le silence de sa femme, lui fit dire par le légat que si elle ne se retirait pas volontairement au couvent on l'y mettrait de force, ce qui n'eut pas plus d'effet. Peu après, Catherine demanda à voir Campeggio et se confessa à lui : elle affirma sa virginité au moment du mariage avec Henri, déclara qu'elle n'accepterait jamais d'entrer au couvent et permit au légat de révéler le contenu de sa confession. Wolsey et Campeggio ainsi qu'une délégation d'évêques l'implorèrent encore de céder, en vain. Il allait falloir procéder au jugement public devant la cour.

Peu à peu, l'affaire s'ébruitait dans le pays. L'opinion était nettement défavorable au roi. A Londres, la foule acclamait la reine. Henri décida d'informer lui-même la population, en la personne des notables, qu'il réunit au palais de Bridewell. Ce souci de convaincre l'opinion, d'obtenir l'adhésion au moins des classes sociales supérieures est un trait remarquable de la monarchie des Tudor. En dehors même des sessions du Parlement existe en Angleterre une certaine idée de « consensus » nécessaire entre le roi et ses sujets. Il est par exemple difficile au souverain de mener une guerre que le peuple désapprouve. De même, les questions matrimoniales et religieuses requièrent une approbation

générale de l'opinion publique, qui rendra possibles les bouleversements confessionnels du XVIe siècle. Henri VIII expliqua donc aux notables la situation, ses scrupules et le but de la mission de Campeggio, proclamant son attachement à Catherine, « une dame si bonne et un compagnon si aimant ». S'il était prouvé que son mariage était interdit par la loi divine, il ne s'en séparerait, disait-il, qu'avec douleur et pour obéir à sa conscience. Dans le cas contraire, «il n'y aurait rien de plus agréable et de plus acceptable dans toute ma vie », continuait-il, que de la garder pour femme, car ses qualités étaient telles qu'il serait prêt à l'épouser à nouveau. Et il conclut pathétiquement : « Voilà les douleurs qui accablent mon esprit, voilà les remords qui troublent ma conscience, et c'est à ces maux que je cherche un remède. » Comédie ou aveu sincère ? Il est bien difficile de le savoir. Le chroniqueur Hall, qui assistait à la scène, ajoute que les notables furent impressionnés. Si l'on n'a aucune preuve de la sincérité du roi, il est certain en revanche qu'Henri VIII avait le sens du contact et de la communication. C'est peut-être là sa plus grande qualité, ou plutôt sa plus grande habileté. Il sait qu'il a besoin de l'appui populaire dans les décisions les plus graves, et il connaît les cordes sensibles de son peuple.

Le cardinal Campeggio n'était pas aussi facile à manipuler. D'autant plus qu'il avait reçu du pape la consigne suprême de gagner du temps. Il ne s'en priva pas, jouant par exemple sur la lenteur des communications entre Londres et Rome. On ne peut ouvrir le procès avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, et sans avoir envoyé au pape les rapports complets sur la situation et reçu des instructions, disait-il, tandis que le roi enrageait. Clément VII, qui regrettait d'avoir accordé une commission décrétale, insistait pour qu'elle ne soit pas utilisée pendant le procès, et Campeggio, après l'avoir montrée au roi, la fit disparaître. Quant à l'assurance écrite de ne pas révoquer la décision de la commission, le pape ne la fera parvenir qu'au printemps 1529, et encore rédigée d'une façon très ambiguë. Le 1er novembre 1528, Wolsey écrivit de nouveau à Casale, lui demandant d'obtenir du pape un document sans équivoque ; il faisait un tableau dramatique de la situation, envisageant le pire pour l'Église d'Angleterre en cas de refus : « Je ferme les yeux devant une telle horreur... », s'exclamait-il.

En octobre, un nouvel élément vint s'ajouter au dossier : Catherine montrait à Campeggio la copie du bref envoyé par Jules II à Isabelle la même année que la bulle de dispense. Ce bref, comme la bulle, levait l'empêchement de mariage pour affinité du premier degré, mais en des termes plus précis et moins équivoques. La reine avait obtenu cette copie par l'intermédiaire de l'ambassadeur Mendoza, et cela risquait de tout changer. D'une part, le texte ne permettait plus de jouer sur des hésitations comme le « peut-être consommé » ; d'autre part, la commission accordée par le pape avait pouvoir de traiter de la validité de la bulle, pas du bref, et l'on courait donc le risque d'avoir tout à recommencer. La première chose à faire était d'obtenir l'original afin de vérifier l'authenticité de la copie. Mais il était aux mains des Espagnols. Seule une lettre de la reine pouvait décider Charles Quint à l'envoyer. On fit donc pression sur Catherine, qui dut quitter le palais de Greenwich, où ses appartements furent occupés par Anne Boleyn ; les membres du Conseil vinrent lui tenir des propos menaçants de la part du roi, lui reprochant de trop se montrer en public, de cultiver sa popularité, de détester le roi et de le faire souffrir par son refus d'entrer au couvent ; les visites de sa fille, la princesse Marie, furent interrompues.

A la fin décembre, Catherine acceptait de rédiger une lettre à son neveu, déclarant que seul l'original du bref pourrait servir dans le procès et protéger ses intérêts. Mais le message fut confié à Thomas Abel, un fidèle de la reine, qui informa Charles Quint de la situation et lui recommanda de ne surtout pas se défaire de l'original du bref, et de faire pression sur le pape pour empêcher le jugement de divorce. On était là aussi dans une impasse.

LE NOUVEAU PLAN DU ROI

Henri imagina alors un nouveau plan, tout aussi utopique que les précédents, afin d'obtenir son divorce : quatre représentants, Knight, Bryan, Vannes et Benet iraient trouver le pape, revenu à Rome en octobre, et lui feraient la proposition suivante. Henri VIII et François Ier enverraient à Rome 2 000 hommes pour servir de garde au souverain pontife et éviter que ne se renouvelle le pillage de mai 1527. Ensuite,

Clément proclamerait une trêve générale en Europe et préparerait une conférence de la paix à Avignon, sous sa présidence. De là sortirait une réconciliation générale; les enfants de François Ier seraient libérés et Charles Quint serait couronné empereur. Derrière ce rêve se cachait une réalité moins avouable : la trêve avait pour but de faire traîner les choses et de retarder la réconciliation du pape et de Charles Quint, dont on commençait à voir les premiers signes ; les 2 000 hommes, pour lesquels on n'avait d'ailleurs pas encore demandé l'avis du roi de France, seraient là pour surveiller le pape plutôt que pour le protéger ; c'était, dit Wolsey aux ambassadeurs, un moyen «par lequel Sa Sainteté le pape serait amenée à éprouver autant de crainte et de respect envers Sa Majesté le roi qu'elle en éprouve maintenant à l'égard de l'empereur, et en conséquence à être d'autant plus désireuse de satisfaire aux désirs du roi ». Quant à la conférence d'Avignon, on pouvait toujours la faire échouer si le pape se montrait récalcitrant.

A ce plan politique s'ajoutait une avalanche d'instructions concernant directement l'affaire du mariage. Leur simple énumération suffit à montrer combien Henri souhaitait arriver, par n'importe quel moyen, à ses fins. Ses envoyés pourraient proposer au pape plusieurs solutions, toutes plus extraordinaires les unes que les autres : qu'il envoie une commission décrétale pour que les légats se prononcent sur le bref; qu'il prononce lui-même la nullité du document; qu'il mette fin aux ambiguïtés de la commission décrétale apportée par Campeggio ; qu'il autorise le roi à se remarier si Catherine entrait au couvent ; qu'il autorise Henri à renier sa promesse si par hasard la reine n'acceptait d'entrer au couvent qu'à condition que le roi en fasse autant ; ou qu'il autorise Henri, en se référant aux nombreux exemples bibliques, à avoir deux femmes ; qu'il envoie pour cela une autre commission décrétale. Les ambassadeurs devaient se renseigner auprès des meilleurs théologiens de Rome sur tous ces sujets. Ils devaient aussi faire des recherches dans les registres pour essayer de retrouver l'original du bref et rassembler des éléments qui permettraient de prouver qu'il s'agissait d'un faux : le sceau de Jules II, des exemplaires de l'écriture du clerc Sigismond, dont la signature était en bas du bref. Bien évidemment, tout cela devait se faire dans la plus grande discrétion pour ne pas éveiller les soupçons.

Bryan et Vannes arrivèrent à Rome fin janvier 1529. Knight et Benet, qui devaient les y rejoindre, s'arrêtèrent d'abord à Paris pour essayer de rallier François I[er] aux plans d'Henri. Enfin, Stephen Gardiner fut à son tour envoyé à Rome en renfort. Toute la diplomatie anglaise se déployait, mais sans beaucoup d'ordre, au service du divorce. L'entreprise faillit échouer à cause de la mort du pape, dont la nouvelle parvint en Angleterre début février. L'élection d'un partisan de l'empereur aurait été catastrophique puisqu'elle aurait ruiné les plans de divorce. Plus que jamais, Henri avait besoin de Wolsey. On envoya immédiatement des instructions aux ambassadeurs à Rome afin qu'ils fassent le nécessaire pour favoriser l'élection du chancelier. Quelques jours plus tard on apprit la vérité : le pape n'était pas mort, mais cela ne valait guère mieux, car une fièvre inexpliquée lui interdisait tout travail. Une fois encore, il n'y avait plus qu'à attendre.

Casale et Vannes mirent à profit ce délai pour fouiller dans les archives vaticanes, à la recherche d'une trace de ce fameux bref. Ils ne trouvèrent rien. Aussi à la fin mars, dès que Clément VII fut à peu près rétabli, Gardiner lui demanda de déclarer que ce bref était un faux, ou d'exiger que Charles Quint envoie l'original. Il ne put rien obtenir. Wolsey, qui ne savait plus à quel saint se vouer, suggéra à Gardiner d'étonnants subterfuges : aller trouver le pape, lui dire que la lettre par laquelle il promettait de ne pas aller contre le jugement des légats était arrivée en très mauvais état en Angleterre, proposer de la réécrire de mémoire devant lui, en lui demandant de signer, ce qu'il ferait sans doute sans même vérifier le texte, qu'on aurait au préalable considérablement modifié. Il fallait que le cardinal fût bien désespéré pour en venir à de si grossières méthodes.

L'échec était complet. La situation militaire en Italie renforçait le pape dans sa volonté de refus. Chaque mois, l'empereur augmentait son avantage. Dans le Milanais, les Français, après la défaite d'Aversa, étaient à nouveau battus à Landriano, et le connétable de Saint-Pol était fait prisonnier. « J'ai décidé de rallier le parti de l'empereur, et d'y vivre et mourir », dit alors Clément VII. Gardiner le harcelait en vain, menaçait, comme l'y avait autorisé Henri VIII : le roi d'Angleterre, déçu, pourrait très bien rejoindre la cause des luthériens. Rien n'y faisait. «Le pape ne

fera rien pour Votre Grâce [...]. Il n'y a pas un d'entre nous qui n'ait essayé à la fois les moyens honnêtes et malhonnêtes, mais cela ne sert à rien », écrivait l'un des ambassadeurs. Il fallait se rendre à l'évidence : Clément ne céderait rien de plus que ce qu'il avait déjà accordé. En avril, Gardiner et Bryan furent rappelés. Ce dernier, qui était cousin d'Anne Boleyn, était particulièrement désolé ; il n'osait même plus écrire à sa parente pour lui annoncer les nouvelles.

Il devenait urgent de profiter des avantages acquis. Au début du mois de mars, Clément avait reçu une lettre de Catherine, lui demandant de juger son cas à Rome ; en avril, les représentants de Charles Quint lui présentaient la même requête. C'était désormais une question de semaines. Il fallait trancher la question en Angleterre avant que Clément ne révoque les pouvoirs des légats. Le 29 mai, Henri VIII ordonnait aux cardinaux d'entamer la procédure. Le lendemain, ces deux derniers nommaient des huissiers chargés de convoquer formellement le roi et la reine pour le vendredi 18 juin. Campeggio était fort embarrassé. D'un côté, il avait ordre de Rome de ne rien décider, de temporiser ; d'un autre côté, Catherine attendait de lui qu'il juge en sa faveur ; enfin, il était assailli par Henri, qui venait le trouver avec des piles de livres pour le convaincre dans le sens du divorce. Souffrant toujours de la goutte, l'Italien avait récemment écrit au pape en l'implorant d'évoquer le cas à Rome et de le rappeler, pour le sortir de cette situation inconfortable.

LES DÉBATS DE WESTMINSTER (JUIN-JUILLET 1529) Le 18 juin arriva. La cour extraordinaire se réunit au couvent de Blackfriars, sous la présidence des légats. Henri était représenté par un mandataire, alors que Catherine vint en personne. Elle avait choisi pour sa défense l'archevêque Warham ainsi que les évêques et théologiens Fisher, Tunstall, Clerk, Vives et son confesseur espagnol, George de Athequa, qui était évêque de Llandaff. D'entrée, elle récusa les pouvoirs de la cour et annonça qu'elle faisait appel à Rome. Les juges ajournèrent la séance pour examiner cette requête, qu'ils rejetèrent finalement. La deuxième séance eut lieu le 21 juin. Les deux époux étaient présents. Henri fit un discours dans lequel il exposa à nouveau ses scrupules et son désir de justice. Catherine se jeta à ses pieds, l'implora de

l'épargner ainsi que sa fille Marie, répéta qu'elle faisait appel à Rome et ne reconnaissait en aucun cas les pouvoirs de cette cour. Puis elle se retira, laissant le soin de sa défense à John Fisher. Les débats purent alors commencer, au cours desquels, séance après séance, on examina tous les arguments dont nous avons fait état, on entendit tous les témoins, on entra dans tous les détails théologiques, canoniques, scripturaires et physiologiques relatifs au mariage et à la virginité de Catherine en 1509. Le défenseur le plus ardent de la reine était John Fisher, qui alla jusqu'à comparer implicitement Henri VIII à Hérode, se déclarant prêt, quant à lui, à jouer les Jean-Baptiste. Gardiner l'accusa de déloyauté et d'arrogance.

Les débats étaient passionnés, parfois violents, mais on n'avançait guère. La vigueur et la clairvoyance de Fisher, les lenteurs et finasseries de Campeggio prolongeaient les discussions ; on s'enlisait dans les détails. Henri rongeait son frein. Le 27 juillet, Wolsey constatait qu'on était à une semaine de la fin de l'année judiciaire : tous les tribunaux devraient alors cesser leur activité pendant deux mois, ce qui donnerait au pape le temps de révoquer les pouvoirs des légats. On n'eut d'ailleurs pas à attendre jusque-là : Campeggio annonça que, suivant l'usage romain, il se mettrait en vacance le 31 juillet, ajournant la cour jusqu'en octobre. Henri eut beau lui envoyer les ducs de Norfolk et de Suffolk pour lui demander de poursuivre, ils se heurtèrent à un refus catérogique : « Par la messe ! s'exclama le duc de Suffolk, furieux, maintenant je vois bien que le vieux dicton est vrai, qui dit qu'aucun cardinal ou légat n'a jamais fait de bien en Angleterre. »

Comme on s'y attendait, quelques jours plus tard arrivèrent les lettres pontificales révoquant les pouvoirs des légats et assignant l'affaire à Rome. Clément VII n'avait pris la décision, après bien des hésitations, que le 13 juillet, cédant à la pression croissante du parti impérial. Les représentants anglais, Benet et Casale, avaient fait ce qu'ils avaient pu pour gagner du temps, affirmant au pape que le cour ne s'était pas réunie en Angleterre, et qu'en tout cas elle ne prendrait aucune décision. Ils avaient même réussi à intercepter des lettres de Campeggio qui avertissaient le pape de la véritable situation. Ils ne purent cacher

longtemps la vérité. Le 5 juillet étaient arrivées les lettres de Catherine, transmises par Bruxelles, faisant appel à Rome et récusant les pouvoirs de la cour. Benet et Casale écrivaient à Wolsey qu'ils ne pourraient pas retarder l'inévitable beaucoup plus longtemps, et qu'il fallait donc rendre immédiatement une sentence. La réconciliation entre Clément VII et Charles Quint était officielle depuis le 29 juin, date de la signature du traité de Barcelone, et déjà des pourparlers étaient en cours aux Pays-Bas en vue de rétablir la paix entre l'empereur et le roi de France. Clément était pressé par les Espagnols de juger le cas de Catherine à Rome ; le malheureux pape, toujours aussi hésitant, en pleurait et souhaitait la mort, parfaitement conscient des conséquences qu'aurait sa décision. Les délégués anglais l'avaient plusieurs fois averti : on risquait le schisme. Il cédait enfin ; le 16 juillet, la révocation des pouvoirs de la cour des légats était prononcée en consistoire.

Restait à faire pénétrer le document en Angleterre. Des précautions s'imposaient, car les détournements et interceptions de courrier n'avaient été que trop fréquents entre Rome et Londres depuis quelque temps. Comme on savait les Anglais prêts à tout, on envoya une douzaine de copies par six chemins différents ; l'une d'elle arriverait bien à échapper aux agents de Wolsey.

Pour l'heure Henri avait échoué. La cour des légats s'était séparée sans prendre de décision. Le cas était maintenant évoqué à Rome, procédure humiliante pour le roi, et qui excluait tout espoir de réussite, le pape étant retombé dans le camp impérial. On pouvait toujours essayer de le faire revenir sur sa décision, mais sans illusion.

Un malheur n'arrivant jamais seul, le 5 août 1529, à Cambrai, était signée la paix des Dames, scellant la réconciliation entre François Ier et Charles Quint, par l'intermédiaire de la mère du roi de France et de la sœur de l'empereur. François, Charles et Clément se retrouvaient donc unis, laissant Henri dans un isolement total. Wolsey n'avait pas pris suffisamment au sérieux les pourparlers de Cambrai, dont les Français lui avaient soigneusement dissimulé l'importance. Il se persuadait qu'une réconciliation générale ne pouvait se faire que sous son égide, et en y associant le roi d'Angleterre. Accaparé par le procès du divorce à Blackfriars, il n'avait pas eu le loisir de s'occuper des questions

continentales. Or l'empereur, pressé par le problème protestant et turc, déçu par une alliance anglaise qui ne lui avait été d'aucun secours, avait désormais intérêt à s'accommoder avec François Ier battu en Italie et à court d'argent ; l'Angleterre n'était plus dans une position d'arbitre ; ne pouvant plus jouer sur l'antagonisme entre les deux grands rivaux, elle était rejetée à l'écart, et son isolement diplomatique sonnait le glas des espoirs de divorce.

LA CHUTE DE WOLSEY (OCTOBRE-NOVEMBRE 1529)

L'échec irrémédiable de l'été 1529 ne pouvait qu'entraîner la chute du grand architecte de tous ces plans, le cardinal Wolsey. Que le roi fût en fait le principal responsable ne changeait rien à l'affaire. L'idée du divorce, le choix du mauvais arguments, la brutalité et l'obstination dans la conduite de la procédure, tout cela était pourtant bien attribuable à Henri, et à lui seul, qui avait lancé l'entreprise contre l'avis du chancelier. Wolsey s'était retrouvé dans l'obligation de défendre une cause qu'il jugeait mauvaise avec des arguments qu'il jugeait inefficaces. Il avait fait ce qu'il avait pu, et on allait le punir de n'avoir pas réussi l'impossible. Henri était prêt à s'attribuer tout le mérite des succès et à rejeter la responsabilité des échecs. C'était une des constantes de son gouvernement.

Les relations entre le roi et le ministre avaient commencé à se dégrader en 1527. Les négociations infructueuses à Paris, les divergences en politique étrangère avaient fait naître des soupçons et provoqué des accrochages épistolaires, des amertumes. Or chaque occasion était exploitée par les grands nobles de l'entourage royal, les ducs de Norfolk et de Suffolk en particulier. Jamais ils n'avaient pardonné au fils du boucher d'être monté si haut. Tout en lui les révoltait : sa pompe, son luxe, sa morgue, ses châteaux. On lui reprochait d'avoir évincé la noblesse des grands services de l'État et de l'avoir remplacée par des hommes de rien. Tant que le ministre remporta des succès, qu'il réussit à satisfaire les désirs du maître, il n'eut rien à craindre. Personne n'était capable de le remplacer, d'égaler sa fantastique capacité de travail, sa compétence universelle. Mais il était condamné à réussir sans cesse, et

l'affaire du divorce fournit à ses ennemis l'occasion de ruiner son prestige dans l'esprit du roi. Plus grave, le clan des Boleyn, qui avait le cœur du roi, travaillait contre lui ; le vicomte Rochford, père d'Anne, reprochait au cardinal sa tiédeur dans la cause du divorce, et il fit bientôt cause commune avec Norfolk et Suffolk.

Les ennemis du chancelier avaient tout le temps de lui nuire dans l'esprit du roi, qui voyait peu son ministre. Pendant l'été, Henri voyageait, chassait, passait d'une résidence à l'autre, tandis que Wolsey restait à Westminster pour diriger les affaires sérieuses. Le reste de l'année, le cardinal venait souvent dîner le dimanche chez le roi, mais en semaine il était à Hampton Court ou à York Place. Enfin il allait fréquemment à l'étranger. Les deux hommes échangeaient leurs idées par lettres, tout au moins quand le roi trouvait le loisir et le courage d'en dicter une. Cela nous permet aujourd'hui de disposer d'une masse exceptionnelle de documents de première importance. Il n'était pas facile de servir un tel maître, à la conduite totalement imprévisible, au caractère changeant, qui tantôt laissait toutes les décisions au ministre, tantôt prétendait tout décider lui-même et bouleversait tous les plans soigneusement établis. Le plus grand mérite de Wolsey est peut-être d'avoir réussi à se maintenir si longtemps au premier rang dans de telles conditions.

La détérioration des rapports entre Henri et Wolsey fut illustrée au printemps 1528 par l'affaire du prieuré des bénédictines de Wilton, dans le Wiltshire. L'abbesse étant morte, la communauté avait chargé le cardinal de nommer sa remplaçante, ce qu'il fit. Mais le roi avait entre-temps désigné la sœur du beau-frère d'Anne Boleyn, coupable d'au moins trois adultères, dont deux avec des prêtres. Lorsqu'il apprit son erreur, Henri nomma une autre abbesse, refusant d'accepter celle qu'avait désignée Wolsey. Ce dernier confirma pourtant sa candidate, ce qui lui valut une lettre furieuse du roi, écrite de sa propre main, fait rarissime. Il lui rappelait qu'il était le maître, et que beaucoup de rumeurs circulaient au sujet de l'honnêteté du cardinal, concernant la façon dont il avait fait construire certains de ses bâtiments. Une telle irritation pour un si petit sujet montre à quel point la position de Wolsey devenait fragile.

Dans le pays, la politique du cardinal était impopulaire. Éleveurs et marchands craignaient qu'elle ne cause une rupture avec les Pays-Bas, ce

qui aurait entraîné la ruine pour des milliers de familles et une catastrophe économique. Sa politique fiscale avait plusieurs fois provoqué des soulèvements, de faible ampleur il est vrai, mais suffisants pour contraindre le ministre à abandonner ses projets. Ses manières hautaines d'agir avec le Parlement, le non-respect des formes traditionnelles et du droit de libre discussion à la Chambre des communes lui avait aliéné la faveur des notables. Les empiétements de la cour de la chancellerie sur les tribunaux de la loi commune, sa constante interférence dans les nominations ecclésiastiques le rendaient impopulaire dans tous ces milieux.

Universellement détesté, Wolsey ne tenait que par la faveur royale. Or celle-ci dépendait de son succès en politique étrangère et dans la question du divorce. Pour cette dernière, l'échec était patent. Diplomatiquement, tout n'était sans doute pas négatif. Le rapprochement avec la France avait contribué à rétablir l'équilibre européen après Pavie et avait restauré une paix bénéfique aussi bien au sud qu'en Écosse, où le parti anglophile l'emportait maintenant largement. Mais Wolsey n'avait pas pris au sérieux les tentatives de réconciliation entre François Ier et Charles Quint. Il était favorable à la paix sur le continent, à condition d'en être le promoteur, le grand prêtre, l'inspirateur. Et voilà que cette paix se réalisait sans lui, et, d'une certaine façon, contre lui, puisqu'elle signifiait l'impossibilité de faire aboutir le divorce. La paix des Dames signifiait la chute de Wolsey à brève échéance.

Henri le laissa expédier les affaires courantes pendant le mois d'août, afin de pouvoir chasser en paix en compagnie de ses amis Norfolk et Suffolk. Ce dernier, que Wolsey avait pourtant protégé lorsqu'en 1515 il avait épousé un peu trop hâtivement la sœur du roi, avait envoyé au souverain en juin une lettre venimeuse contre le cardinal. Les signes de disgrâce se multipliaient. A la fin août, l'ambassadeur impérial Chapuys écrivait que Wolsey était perdu ; l'accès de la cour lui était interdit ; les ambassadeurs ne pouvaient plus s'adresser à lui. Le roi lui faisait savoir par Gardiner qu'il refusait de le voir.

En septembre, une dernière chance s'offrit à Wolsey d'avoir accès à la personne du souverain. Campeggio devait prendre congé officiellement dans une cérémonie à la cour avant de retourner à Rome. Il obtint

l'autorisation d'être accompagné du chancelier, qui espérait pouvoir rétablir son crédit par une conversation directe avec Henri. L'entrevue eut lieu le 19 septembre. Elle a été racontée par l'huissier du cardinal, George Cavendish. Campeggio et Wolsey arrivèrent à cheval ; avant de pénétrer dans la chambre de l'audience, ils devaient se changer. L'Italien fut donc conduit vers un appartement ; Wolsey, qui connaissait les lieux, se dirigea vers la salle habituelle ; on lui dit qu'il n'y avait pas de place pour lui, et il dut se changer dans la chambre d'un ami. Une foule de courtisans attendait l'arrivée des cardinaux, se bousculant pour voir quelle serait l'attitude du roi. Wolsey vint s'agenouiller devant Henri, qui le releva en souriant et le conduisit à l'écart, devant une fenêtre. Une discussion serrée s'engagea entre les deux hommes ; on vit le roi sortir une lettre, la montrer au cardinal en haussant le ton : « Qu'est-ce que ceci ? N'est-ce pas là votre écriture ? » On ignore la nature du papier, qui pouvait être une instruction de Wolsey relative au divorce, et dont le roi n'avait pas été averti. Puis Henri se retira pour aller déjeuner avec Anne, qui lui reprocha son long entretien avec un homme qui lui avait fait tant de mal. L'après-midi, le cardinal et le roi eurent à nouveau une longue discussion dans la chambre privée, et le soir, Wolsey dut aller loger à Easton, à cinq kilomètres de là.

Le lendemain, lorsqu'il se présenta en compagnie de Campeggio, le roi était sur le point de partir visiter un nouveau terrain de chasse, et comme il ne devait revenir que le soir, il prit congé des deux cardinaux. L'idée semble être venue d'Anne Boleyn, qui craignait que le chancelier ne finisse pas reprendre son ascendant sur le roi. C'est elle qui aurait suggéré l'excursion afin d'éviter une nouvelle rencontre entre Henri et son ministre.

Wolsey se retira alors dans sa résidence du More, dans l'attente de la décision royale. Dès le 22 septembre, les inséparables Norfolk et Suffolk se présentèrent, réclamant la remise du grand sceau. Le cardinal les envoya chercher un ordre écrit. Après avoir été dessaisi du sceau, il se rendit à Putney, sur la Tamise, à huit kilomètres en amont de Londres. Cependant, Henri hésitait encore à son sujet. Wolsey l'avait servi pendant quinze ans, et il ne pouvait se résoudre à sa chute complète et définitive. Il lui envoya un message de réconfort, déclarant qu'il l'écartait pour le

moment afin de donner satisfaction à certains, mais qu'il l'estimait toujours, et il joignait au billet une bague, qui était un signe dont il se servait pour authentifier ses lettres les plus confidentielles au cardinal. Wolsey, qui s'était agenouillé dans la boue à l'endroit où le messager lui avait remis le mot du roi, reprit espoir. Il alla résider à Esher, non loin d'Hampton Court.

Mais le 9 octobre une procédure de praemunire fut déclenchée contre lui, pour avoir utilisé ses pouvoirs de légat en dépit des statuts de provisors et praemunire qui, depuis le XIVe siècle, interdisaient les interventions directes du pape et de ses représentants dans les affaires de l'Église d'Angleterre. On lui donna le choix de comparaître soit devant la cour du banc du roi, soit devant le Parlement, qui venait d'être convoqué et allait se réunir le 3 novembre. Il choisit la première solution, qui lui faisait risquer la perte de tous ses biens et titres, car il savait n'avoir à attendre aucune pitié de la part du Parlement, où nobles, évêques et Communes avaient trop de griefs contre lui et auraient pu déclencher une procédure d'attainder qui lui aurait coûté la vie. Le 30 octobre, déclaré coupable par la cour du banc du roi, il était condamné à la confiscation de ses biens.

THOMAS MORE, NOUVEAU CHANCELIER, ET LA FIN DE WOLSEY

Le grand sceau et le titre de chancelier furent confiés à Thomas More. Fils d'un juriste, né en 1478, devenu lui-même juge, il était reconnu comme l'un des plus grands humanistes européens. L'Utopia, publié en 1516, avait établi sa réputation, confirmée depuis par de nombreux ouvrages. Son éducation lui avait permis d'acquérir une vaste culture, d'abord à l'école Saint-Antoine, de Threadneedle Street, la meilleure école de Londres, puis dans la maison de l'archevêque Morton, de douze à quatorze ans, à l'université d'Oxford ensuite, où il étudia le latin, le grec et les humanités, dans les écoles de droit enfin : New Inn et Lincoln's Inn. En 1501, à vingt-trois ans, il devenait avocat et enseignait bientôt le droit à Furnivall's Inn. Mais Thomas More avait toujours été attiré par la théologie et la carrière sacerdotale. Érasme, dont le témoignage est

confirmé par les chroniqueurs Roper et Harpsfield, raconte que son père, qui désapprouvait ce projet, l'avait pour cette raison retiré de l'université pour le mettre dans les écoles de droit.

Dans les premières années du XVI[e] siècle, on le trouve fréquentant le couvent des chartreux de Londres, adoptant John Colet comme directeur spirituel, et donnant des conférences sur saint Augustin dans l'église de Saint Lawrence Jewry. Il fréquente aussi les milieux de l'humanisme chrétien, dont il va devenir l'un des principaux représentants : « Je passe mon temps avec Grocin, Linacre et notre cher ami Lily, écrit-il en 1504 à Colet. Le premier comme vous le savez est le guide de ma conduite, pendant votre absence, le second est mon maître dans les lettres, le troisième mon confident et mon ami le plus intime. » Il écrivait des poèmes, des épigrammes, traduisait des ouvrages grecs. En 1505 il épousait Jane Colt et s'installait dans le quartier de Bucklesbury à Londres. Menant une vie austère mais heureuse, élevant ses enfants, écrivant, il était devenu un des notables de la capitale. Élu au Parlement en 1504, il y prononça des discours courageux contre la fiscalité royale. En 1510, il devint sous-shérif de la City, un emploi important, dans lequel ses compétences juridiques le rendirent précieux. Respecté pour son intégrité et son savoir, il participa bientôt à une ambassade aux Pays-Bas, dont le succès lui valut d'être remarqué par le roi. En 1511, quelques mois après le décès de sa femme, il se remariait avec une veuve, Alice Middleton, bonne ménagère, mais hôtesse peu avenante, «harpie au bec crochu », selon l'expression d'Érasme, qui ne manquait pas, malgré cela, de profiter de l'hospitalité de son ami.

Maître des requêtes, reçu à la cour, il fait partie de la suite royale au camp du Drap d'or, devient chevalier en 1521, est élu speaker à la chambre des Communes en 1523 et s'oppose au projet fiscal de Wolsey. Henri estime sa compétence, sa culture et son intégrité. Il apprécie également en lui ses idées érasmiennes sur la réforme de l'Église et de la société civile. De plus, More est un laïc, profondément attaché à la foi catholique, mais ayant une vue critique du monde clérical. Son autorité morale peut être un atout considérable pour la réalisation des projets du roi. Violemment anti-hérétique, il a échangé des insultes avec Luther, a polémiqué avec William Tyndale, et son orthodoxie est indubitable.

Certes, ses conceptions du gouvernement et de l'organisation sociale, telles qu'elles apparaissent dans l'Utopia, sont assez éloignées de la pratique monarchique des Tudor ; certes encore, More a jusqu'ici refusé de se prononcer au sujet du divorce. Mais Henri pouvait toujours espérer le convaincre, et surtout il voyait dans le nouveau chancelier un bouclier idéal, susceptible de rallier à ses projets le monde de l'humanisme et d'amadouer les milieux pontificaux. A un Wolsey discrédité, impopulaire et sans prestige moral, succéderait un Thomas More respecté, admiré et d'une grande rigueur morale. La cause du roi ne pouvait qu'y gagner en efficacité... à condition que le chancelier accepte de coopérer.

Thomas More, qui connaissait les risques inhérents à la fonction, la refusa dans un premier temps. Le roi dut se fâcher pour qu'il accepte ; il promit à propos du divorce qu'il « ne molesterait jamais sa conscience à ce sujet » : le chancelier «devrait considérer Dieu d'abord, lui [le roi] ensuite ». Quelques jours plus tard, More ouvrait la session du Parlement par un vigoureux discours contre Wolsey.

Une liste de quarante-quatre chefs d'accusation était dressée par les Communes et les lords temporels contre le cardinal. Signée le 1er décembre, elle fut présentée au roi qui cependant ne décida aucune action. Toujours hésitant entre la sévérité et un reste de reconnaissance, il permit à Wolsey de se retirer à Esher, de conserver l'archevêché d'York, une pension de 1 000 marcs sur le diocèse de Winchester, et des biens d'une valeur de 6374 livres 3 shillings 7 pence. Le cardinal était privé de ses autres bénéfices, en particulier de l'abbaye de Saint-Albans et de l'évêché de Winchester, mais il n'avait pas trop à se plaindre. Il échappait à l'exécution, à la prison, et conservait un train de vie confortable. Le roi lui fera même parvenir de temps en temps des bagues, des petits cadeaux, lui enverra ses médecins lorsqu'il tombera malade en janvier 1530.

Tout en pratiquant ce mélange, dont on ne sait s'il était volontaire ou inconscient, de générosité et de mesquinerie, Henri VIII infligeait à son ministre déchu d'amères humiliations. La résidence d'Esher était quasiment vide ; Wolsey, qui aimait les belles choses, avait fait installer dans le hall une magnifique galerie en bois sculpté. Le roi envoya des ouvriers la démonter pour l'installer dans son palais de Westminster ; ceci, dit Cavendish, dans « le seul but de le tourmenter». Bien entendu,

Henri s'était tout de suite emparé d'Hampton Court, où il faisait aménager, dès 1529, une salle de tennis, la plus ancienne encore utilisée dans le monde ; les armoiries du cardinal étaient martelées, des embellissements étaient effectués, en particulier à la deuxième tour d'entrée, la «porte d'Anne Boleyn », la maîtresse venant bientôt s'y installer. Les fondations universitaires du cardinal étaient supprimées, comme son école d'Ipswich, ou menacées, comme son collège d'Oxford. A Londres, les archevêques d'York possédaient, à côté de Westminster, un palais en bordure de la Tamise, York Place. Henri le convoitait depuis longtemps ; il envoya le juge Shelley demander à Wolsey de se dessaisir, au nom des archevêques, de ce bâtiment en faveur du roi. Le cardinal refusa de souscrire à cette spoliation d'un bien d'Église. « Quand vous lui direz "c'est la loi", répondit-il à Shelley, vous devriez lui dire aussi que, outre la loi, c'est aussi la conscience, car il n'est pas bon de présenter à un roi en conseil la loi sans la conscience. » Cavendish, qui rapporte ces paroles, ajoute que Shelley lui présenta alors l'ordre formel du souverain. Wolsey dut céder, mais dit au juge : « Remontrez à Sa Majesté de ma part que je souhaite très humblement rappeler à son gracieux souvenir qu'il existe un Ciel et un Enfer. » On ne sait si la menace fut rapportée au roi. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'empara de York Place, qui deviendra Whitehall.

Le cardinal n'avait pas encore perdu tout espoir d'un retour en grâce. Toujours en relation avec l'étranger, il réclamait une augmentation de pension, et était autorisé à à se rapprocher de Londres, en s'installant à Richmond. Ses ennemis obtinrent cependant qu'il soit envoyé dans son siège archiépiscopal d'York. Il s'y rendit tout doucement, en donnant des signes extérieurs d'un changement de vie, portant de temps à autre une chemise de crin, lavant les pieds des pauvres à l'abbaye de Peterborough, le Jeudi saint 1530. Mais Wolsey n'était pas né pour l'ascétisme; il ne vivait que pour le pouvoir. Arrivé à York, il convoqua, sans autorisation royale, l'assemblée ecclésiastique de sa province, et prépara son intronisation solennelle. Continuant ses manœuvres avec l'étranger, il n'obtint rien de la France, mais l'ambassadeur impérial Chapuys prêtait l'oreille, d'autant que Catherine avait cessé de considérer le cardinal comme son ennemi. C'est du côté de Rome que Wolsey tenta la démarche

la plus aventureuse, par l'intermédiaire de son médecin, le Vénitien Agostini. Il fit demander au pape de publier une proclamation interdisant au roi de se remarier tant que l'annulation du mariage n'aurait pas été prononcée. Des lettres chiffrées furent saisies par les gens du roi ; les bruits les plus divers circulaient, sur des mouvements de troupes dans le Yorkshire, sur une fuite possible de Wolsey à l'étranger. L'affaire prenait l'allure d'une trahison. Henri décida d'en finir.

Le 4 novembre 1530, Wolsey était arrêté par le comte de Northumberland et Walter Wash. Par petites étapes, il fut conduit vers Londres. Malade, il s'arrêta deux semaines à Sheffield Park, chez le comte de Shrewsbury. Le 22 arriva le connétable de la Tour, Sir William Kingston, avec vingt-quatre gardes. Cette fois, c'était la prison et sans doute l'exécution qui l'attendaient.

La maladie lui épargna l'une et l'autre. Souffrant des intestins, il dut s'arrêter à l'abbaye de Leicester. « Si j'avais servi Dieu aussi diligemment que j'ai servi le roi, il ne m'aurait pas rejeté dans mes vieux jours », se plaignit-il, et ses dernières paroles furent des reproches à l'égard de l'ingratitude royale. Il mourut le matin du 29 novembre 1530, à peine âgé de cinquante-sept ans. On l'enterra dans la chapelle de la Vierge ; non loin de là, dans la même ville, reposait déjà Richard III.

Avec Wolsey s'achève plus de la moitié du règne. Une grande page est tournée, une page de fastes, sinon de succès. Les historiens sont dans l'ensemble sévères à l'égard du cardinal, non sans raison. L'ambition, le pouvoir, la possession furent ses principaux mobiles. Il servit bien le roi, mais parce que c'était pour lui le seul moyen d'être le maître. Incapable de comprendre les aspirations de son époque, inconscient des bouleversements économiques, culturels, religieux qui travaillaient la société européenne, vivant sans le savoir au coeur de la Renaissance, il n'attacha son nom à aucune œuvre durable, à aucune réforme importante. Il ne comprit pas l'importance des voyages de découverte. L'humanisme, la Réforme, les transformations agraires des campagnes anglaises lui étaient étrangers. Vivant dans l'éphémère, le clinquant, le tape-à-l'œil, il consacra toute son énergie à l'agitation superficielle de la vie diplomatique, de la politique, grande et petite. Il mérite cependant une certaine indulgence, ne serait-ce que pour nous avoir légué Hampton

Court. Ses fondations d'Ipswich et d'Oxford montrent qu'il n'était pas complètement indifférent aux humanités ; mais son extraordinaire énergie était absorbée par le service d'un roi particulièrement difficile à satisfaire.

La comparaison avec la seconde moitié du règne plaide plus en sa faveur. Wolsey est un personnage relativement débonnaire à côté des nouveaux venus, les Cromwell et les Cranmer. A une période de calme relatif vont succéder tempêtes, exécutions et exactions ; le cardinal-légat entassait les biens, ses successeurs font tomber les têtes ; Wolsey était réaliste, ses continuateurs sont cyniques. Plutôt que les ministres, c'est le roi qui devient maintenant le responsable des actes du gouvernement. Ce n'est qu'à la chute de Wolsey qu'Henri VIII devient vraiment le maître ; il hérite d'un pouvoir efficace forgé en partie par le cardinal, et il y ajoute le titre royal. Les temps paisibles sont terminés, et bon nombre de ceux qui ne l'aimaient guère ne vont pas tarder à regretter Thomas Wolsey. Les membres du clergé en premier lieu.

TROISIÈME PARTIE

Le cœur du règne : divorce et suprématie (1530-1539)

CHAPITRE VIII

Humanisme et Renaissance dans l'Angleterre d'Henri VIII Pour comprendre l'attaque de grande envergure lancée par la monarchie et le Parlement contre l'Église à l'automne 1529, il importe de se rappeler le climat culturel et religieux de l'Angleterre dans le premier tiers du XVIe siècle. Sans doute existe-t-il un certain nombre de problèmes et de difficultés, mais il serait exagéré de parler d'une situation de crise. Les aspirations à la réforme religieuse ne sont pas absentes, mais elles sont limitées à des cercles restreints ; l'humanisme n'a pas de racines profondes ; les abus et faiblesses morales du clergé n'ont pas empiré depuis le XVe siècle et se retrouvent dans les pays voisins. Les conditions sociales, culturelles et religieuses ne peuvent à elles seules expliquer le basculement massif du pays entier dans le schisme. L'élément décisif reste l'impulsion royale. C'est dans ce domaine qu'Henri VIII,

dont les réalisations sont par ailleurs bien médiocres, prend une dimension historique.

La rupture avec Rome est un acte politique beaucoup plus que religieux, un schisme beaucoup plus qu'une hérésie. L'enjeu est disciplinaire, administratif, politique et non doctrinal ou dogmatique. Les quelques emprunts au luthéranisme sont superficiels et relativement secondaires, simples prétextes pour ne plus obéir à Rome. Henri VIII hésitera jusqu'au bout sur le contenu à donner à sa religion. Fidèle aux croyances traditionnelles, il se méfie du protestantisme. Il n'agit ni en vertu de croyances nettement définies ni en suivant un plan déterminé à l'avance ; il réagit plus qu'il ne dirige. Son seul dogme est que le roi d'Angleterre doit posséder l'entière maîtrise dans son royaume. La question du divorce ne sera que l'un des éléments du contentieux avec Rome, un catalyseur tout au plus, la cause immédiate et superficielle, qui profitera de la très ancienne hostilité à l'égard du Saint-Siège. La réforme anglicane n'est pas un mouvement doctrinal. Elle s'opérera lentement et de façon chaotique, par une succession de brutales avancées et de retours en arrière, au gré des circonstances.

L'anglicanisme sera avant tout l'affaire personnelle du roi. Pourtant, le pays suivra, sans résistance, sauf dans quelques régions traditionalistes du Nord. Il suivra parce qu'il ne s'agit pas d'un changement de religion, de croyance, mais d'une question de discipline. L'autorité royale se substituera à celle du pape, et le transfert sera d'autant mieux accepté qu'il s'appuiera sur les sentiments anticléricaux largement répandus dans la population, le clergé lui-même ayant peu de sympathie à l'égard de Rome.

INFLUENCE MODESTE DE L'HUMANISME EN ANGLETERRE. THOMAS MORE

Ces sentiments ne sont pas nouveaux. Dès le XIIe siècle leur émergence marque la vie politique et religieuse de l'Angleterre : ils sont au cœur de l'affrontement entre Henri II et Thomas Becket, de la

législation antipontificale du règne d'Henri III et XIIIe siècle, du mouvement de Wycliff au XIVe siècle et des lollards au XVe siècle ; ils imprègnent la littérature en langue anglaise, dont les Canterbury Tales de Chaucer sont au XIVe siècle l'élément le plus représentatif. L'anglicanisme est l'héritier de ces aspirations médiévales beaucoup plus que de la Renaissance et de l'humanisme, dont l'influence est faible au début du XVIe siècle.

L'éloignement géographique des foyers culturels italiens en est certainement l'une des causes, mais ce n'est pas la seule, à une époque où les intellectuels sont de grands voyageurs. La guerre civile, la rareté des mécènes, contribuent aussi à expliquer la faible pénétration de l'humanisme, qui n'est toutefois pas absent. Sous Édouard IV, plusieurs savants grecs vinrent s'établir en Angleterre : Démétrius Cantacuzène, Jean Serbopoulos, Andronicus Callistus, George Hermonymos, Emmanuel de Constantinople, protégé et entretenu par l'archevêque d'York. Ils firent pénétrer des ouvrages grecs, effectuèrent des traductions et contribuèrent à l'étude de cette langue à Oxford et Cambridge. Plus nombreux furent les Italiens ; souvent membres de l'administration pontificale, ils obtenaient d'importants bénéfices en Angleterre. Ainsi Adriano Castelli de Corneto, nonce en Écosse en 1488, puis collecteur des deniers de saint Pierre en Angleterre, qui fut successivement évêque d'Hereford et de Bath et Wells, puis repartit en Italie en 1511 ; Sylvestre de Gigli fut évêque de Worcester, maître des cérémonies à la cour, puis agent de Wolsey à Rome ; Polydore Vergil, orignaire d'Urbin, arriva en Angleterre en 1501 ou 1502, comme sous-collecteur des deniers de saint Pierre, devint archidiacre de Wells, et, à l'exception de brefs voyages en Italie, resta dans l'île jusqu'en 1551. Naturalisé anglais en 1510, il entreprit, à la demande d'Henri VII, la rédaction d'une grande Histoire d'Angleterre. Andrea Ammonio, de Lucques, collecteur pontifical, devint secrétaire d'Henri VIII pour les documents en latin ; son parent, Pierre Vannes, fut également secrétaire de Wolsey, d'Henri VIII, puis d'Édouard VI. Pierre Griffo, qui résida en Angleterre de 1506 à 1512, y écrivit un livre sur L'Office du collecteur dans le royaume d'Angleterre. Cornelio Vitelli, un Toscan, enseigna le grec à Oxford à la fin du XVe siècle ; le Milanais Stefano Surigone donnait des cours de latin à Oxford;

Dominique Mancini, en 1483, fut témoin de la prise de pouvoir par Richard III et en laissa une utile description ; Pierre Carmeliano, de Brescia, enseigna à Oxford.

Dans l'autre sens, des Anglais faisaient le voyage d'Italie et contribuaient à répandre les idées de la Renaissance. John Free fréquenta l'école de Guarino de Vérone, à Ferrare ; William Sellyng, prieur de Christ Church, à Canterbury, développa dans cette ville les études grecques. Au collège de Winchester, Thomas Chaundler et John Farley propageaient le mouvement humaniste. Mais bien souvent l'étude du latin était liée à des buts utilitaires, en vue d'une carrière diplomatique par exemple.

Au tournant des XVe et XVIe siècles, quatre Anglais donnèrent véritablement ses lettres de noblesse à l'humanisme insulaire, et comptent parmi les plus grands intellectuels de l'époque : Thomas More, John Colet, William Grocin et Thomas Linacre. Si certains sont effectivement favorables à une réforme interne de l'Église, tous sont attachés à la foi traditionnelle et à l'autorité de Rome. Thomas More, le plus connu d'entre eux, doit une grande partie de son prestige à son rôle politique ; il est aussi le seul laïc des quatre. Nous avons rappelé sa carrière. L'essentiel de ses idées est contenu dans l'Utopia de 1516, livre exemplaire à plusieurs points de vue. Prototype d'un genre littéraire qui fleurira au XVIe siècle et plus tard encore, annonçant Swift et Defoe, l'œuvre est un habile mélange de fiction et de réalité, critique de la pratique politique et sociale de son époque, et tableau d'un monde idéal, situé sur une île imaginaire, telle que les découvertes de l'époque pouvaient faire passer pour vraisemblable.

More enracine en effet sa description dans des circonstances historiques propres à dérouter le lecteur : lors de son ambassade aux Pays-bas, Pierre Gillis, un notable d'Anvers, lui aurait présenté un homme qui aurait pris part aux voyages de Vespucci en Amérique du Sud, et qui, au cours de son retour par l'est, aurait fait escale dans l'île d'Utopia. En 1511 avait paru la traduction anglaise du récit des quatre voyages de Vespucci, racontant comment vingt-quatre hommes avaient été laissés au Brésil. L'interlocuteur de More serait l'un d'entre eux, Raphaël Hythloday. Une carte de l'île, une reproduction de l'alphabet

utopien, un enchevêtrement de fiction et d'épisodes réels augmentaient la confusion. La présence d'un fou permettait à Thomas More de faire d'audacieuses critiques sociales et économiques de l'Angleterre : dans aucun autre pays au monde, dit-il, il n'y a autant de voleurs et de bandits, ce qui est le signe d'une organisation sociale injuste. Les grands propriétaires, y compris les évêques et abbés, «enclosent» leurs terres et étendent l'élevage du mouton, contribuant à l'exode rural des ouvriers agricoles, rejetés sur les routes ; les monopoles de la laine et du drap gênent la libre entreprise, les riches dépensent leur argent en articles de luxe improductifs, les guerres entretiennent la présence de vagabonds mi-mercenaires, mi-brigands ; le roi, qui devrait vivre de son domaine, pressure ses sujets pour satisfaire ses caprices. Mais, plus profondément, la source du mal réside dans la propriété privée. Économiquement, l'analyse de Thomas More ne tient guère. Ignorant l'origine monétaire de la hausse des prix, il l'attribue à la cupidité des producteurs et au système des guildes ; les enclosures, qui n'en sont qu'à leur début, n'ont pas que des effets négatifs. La modernisation de l'agriculture anglaise était sans doute à ce prix.

Puis More en vient à la description de son monde idéal, véritable univers concentrationnaire, cauchemar dont ne peuvent donner une idée que certaines tentatives des régimes totalitaires du XXe siècle. Le pays est divisé en quarante-quatre cités de 6 000 familles chacune ; chaque famille, dirigée par un couple dont la formation est décidée en fonction de critères eugéniques, comprend dix à seize personnes, par transfert d'enfants. Le suicide est recommandé pour les personnes âgées qui ne peuvent plus travailler. Chaque cité élit ses magistrats suivant un système strictement mathématique, et ces derniers choisissent le prince. Hommes et femmes travaillent six heures par jour ; tous sont vêtus de façon strictement identique, sans distinction de sexe ; les repas sont pris en commun, après un sermon, et préparés tout à tour par chaque famille. Il n'y a pas de monnaie ; chacun apporte le fruit de son travail dans un entrepôt où il prend ce dont il a besoin. Les plus instruits sont intégrés par élection à un groupe dans lequel on choisira le prince, les prêtres, les magistrats, les ambassadeurs. S'ils ne donnent pas satisfaction, ils rejoignent les rangs de la population ordinaire. Les gros travaux sont faits

par des étrangers, des prisonniers de guerre et des condamnés de droit commun. Chaque cité comprend une ville, avec de belles rues rectilignes de six mètres de large, et un territoire rural. Si la population devient trop importante, on s'empare de terrains sur l'étranger, en vertu du simple droit à «l'espace vital ». Il faut donc une armée, afin de pouvoir résister aux attaques étrangères. Hommes et femmes s'entraînent régulièrement, pratiquant même la natation en armure ! Mais on préfère employer les mercenaires étrangers, les Zapolètes, ou, mieux encore, faire assassiner le roi des ennemis, ce qui permet d'éviter la guerre. En cas de besoin, on a aussi des armes secrètes.

Les seules croyances religieuses exigées de tous sont l'existence d'une providence toute-puissante et l'immortalité de l'âme ; ceux qui ne peuvent adhérer à ces deux vérités sont exclus de leur office, et il leur est interdit de répandre leurs idées dans le peuple. Les miracles sont acceptés comme signes de la divinité. Certains se sont convertis au christianisme, mais l'un d'eux a été exilé pour avoir parlé de façon offensante des autres religions. Il y a des cérémonies religieuses, mais l'essentiel est de pratiquer la vertu, qui consiste à vivre en accord avec les lois de la nature et à ne pas se priver des plaisirs qui ne nuisent pas au travail. Quelques-uns choisissent le célibat et sont végétariens ; il y a des prêtres et des prêtresses, tous menant une vie exemplaire.

L'existence devait être bien morne à Utopia. Thomas More est-il vraiment sérieux lorsqu'il nous présente cette caserne doucereuse comme un idéal? Le trait le plus marquant en est peut-être l'abondance, le fait que tous peuvent satisfaire les besoins essentiels, manger, s'habiller et se loger décemment. A Utopia, il n'y a pas de mendiants, pas de pauvres. Le livre de Thomas More exprime les aspirations d'une société en état de pénurie. Le monde utopien peut nous paraître aujourd'hui odieux ; pour un petit paysan anglais du XVIe siècle, il ressemblait plutôt au paradis terrestre. Malgré l'atmosphère païenne du livre, le souci qui l'inspira est celui d'un chrétien qui souffre de voir autour de lui injustices et misères, et souhaiterait que tous puissent mener une vie décente. L'Utopia va plus loin que les antécédents platoniciens de La République et des Lois ; plus qu'un rêve politique, c'est un rêve économique. Il rappelle en plus sérieux les pays de cocagne et s'appuie sur les descriptions de Marco Polo et les

voyages de Vespucci. Du point de vue politique, Thomas More condamne les pratiques de la Realpolitik qui triomphe à son époque. Il rejoint les idées déjà exprimées par Edmond Dudley dans son Arbre du Commonwealth et se fait l'apôtre du gouvernement par la sagesse et la vertu.

La place de la religion enfin est étonnamment réduite. Il s'agit d'une religion intérieure, avec un minimum de cérémonies et un clergé limité à treize prêtres par cité. Respecter tous les credo témoigne d'une tolérance scandaleuse pour l'époque : c'est par ce trait plus que par ses rêves égalitaires que More est en avance sur son époque. Mais lui-même resta dans son comportement un homme du Moyen Age : la violence de ses échanges avec Luther et sa sévérité à l'égard des hérétiques contrastent cruellement avec les rapports iréniques entre les différentes religions tels qu'il les décrit dans l'Utopia. More écrit à un moment où il croit encore à une possible réforme de l'Église par l'intérieur ; l'échec de ce mouvement le rejettera vers une défense farouche de la foi romaine.

La contradiction entre l'Utopia et le comportement persécuteur de Thomas More devenu chancelier est extrêmement troublante et reflète certainement un drame intérieur. Certains historiens, comme Sir George Clark, ont pu suggérer que la violence de More contre les hérétiques était due en partie à ses remords : le chancelier, craignant d'avoir lui-même encouragé le développement des courants hétérodoxes par son apologie de la tolérance, se serait senti coupable devant Dieu et aurait cherché à réparer sa faute en supprimant l'hérésie. Le Thomas More de 1529 n'est plus l'homme optimiste des débuts du règne, qui croyait en la capacité de l'Église à se transformer et qui ne mesurait pas l'ampleur qu'allait prendre le mouvement luthérien. Dès 1528, dans le Dialogue concernant les hérésies, et 1529 dans la Supplique des âmes, il attaque avec violence Luther et Tyndale. Les hérétiques, dit-il, sont « voués au feu, d'abord ici-bas, puis ensuite en enfer » ; leur exécution par le bûcher « est légale, nécessaire et salutaire ». L'hérésie est le pire des crimes ; les suspects doivent être dénoncés, jugés sans connaître le nom de leur accusateur, et brûlés dans l'intérêt public. Est-ce bien le même homme qui tolérait à Utopia toutes les croyances ?

Tyndale accusa More d'avoir vendu ses principes pour de l'argent. Le clergé offrit en effet au chancelier, lorsqu'il quitta ses fonctions, 4 000 livres de récompense pour la lutte menée contre l'hérésie. Si sa charge ne lui donnait pas le pouvoir de juger personnellement les hérétiques, il en examinait les cas, et sa correspondance aussi bien que le témoignage de Stephen Vaughan prouvent qu'il participa activement aux procédures ; l'assimilation de l'hérésie à la sédition lui permettait aussi de prendre connaissance des dossiers. Dans tous ces épisodes, More fait preuve d'un remarquable orgueil intellectuel, orgueil de l'humaniste qui refuse a priori aux croyants non instruits la possibilité de posséder la moindre parcelle de vérité. Sous cet aspect encore, Thomas More est un homme du Moyen Age ; seule la hiérarchie de l'Église peut guider le fidèle, par la Tradition et l'Autorité. Les simples ne peuvent avoir accès à l'Écriture, dont les traductions en langue vulgaire sont condamnables, celle de Tyndale en particulier, qu'il rejette sans examen comme l'œuvre d'un hérétique.

Thomas More ne déploie ce zèle ni pour de l'argent — il refusera les 4 000 livres offertes par le clergé — ni pour le pouvoir. Comme tous les persécuteurs religieux, il agit pour le bien des âmes et est prêt à donner sa vie pour sa foi. L'exécution de Thomas More et sa canonisation tardive en 1935 ne devraient cependant pas voiler les sombres épisodes de son passage à la chancellerie. Plus qu'aucun autre, il symbolise les limites de l'humanisme anglais au début du XVIe siècle, un humanisme plus profondément enraciné dans le Moyen Age que dans les idées nouvelles.

COLET, GROCIN, LINACRE ET ÉRASME

John Colet, dont le sort fut moins tragique, participe au même courant que More. Fils d'un maire de Londres, il étudia à l'université d'Oxford, séjourna à Paris, Orléans, Bologne, Florence. Ayant eu un contact direct avec les écoles de Pic de La Mirandole et Marsile Ficin, il est cependant plus ouvert que le chancelier à l'humanisme italien. Mais, entré dans les ordres, il consacre toute sa vie à l'étude des Écritures, dont il contribue à renouveler l'interprétation. A partir de 1496 ou 1497 il donne des cours à Oxford sur les épîtres de saint Paul; en 1505 il devient doyen de la cathédrale Saint-Paul et prêche par la parole et par l'exemple. Possédant

mal le grec, il travaille sur le texte latin de la Vulgate. Ses commentaires sont encore marqués par les règles d'interprétation symbolique et mystique de la fin du Moyen Age, mais il introduit des éléments originaux indéniables. Il restitue aux Épîtres leur caractère historique et les replace dans leur contexte, s'élevant contre la possibilité de leur trouver des sens différents. Il montre que les textes de l'Écriture étaient adaptés aux auditeurs et lecteurs de l'époque à laquelle ils ont été écrits, utilisant un style imagé pour mieux faire comprendre leur sens profond. Pour lui, le récit de la Création, dans la Genèse, n'est qu'une fiction poétique. De tels propos, les attaques contre les abus de l'Église ainsi qu'une tendance à réduire le contenu de la foi aux seuls articles du symbole des apôtres lui vaudront de sévères accusations, et il s'en faudra de peu qu'on ne le classe comme hérétique. Soupçons totalement injustifiés.

En réalité, John Colet, en dépit de ses audaces dans l'interprétation de la Bible, reste méfiant à l'égard de l'usage des auteurs païens. «Ne devenez pas lecteurs des philosophes, compagnons des démons », écrit-il. L'usage de la littérature antique n'est permise que dans le but de mieux comprendre l'Écriture, dans laquelle « tout ce qui concerne la vérité est contenu ». La sagesse et le savoir ne sont rien à côté de la foi et de l'amour. « Ce n'est pas le savoir qui conduit à la vie éternelle, mais l'amour. Celui qui aime Dieu est connu de lui. L'amour ignorant a mille fois plus de puissance que la froide sagesse», écrivait-il encore. Érasme admirait son zèle pour l'Écriture : « Il attribuait une très haute valeur aux Épîtres apostoliques, mais il avait une telle révérence pour la merveilleuse majesté du Christ que les écrits des apôtres pâlissaient à côté des siens. » John Colet acceptait la Tradition, l'autorité du pape, la hiérarchie, les sept sacrements, la présence réelle dans l'Eucharistie. Jamais il ne contestera les dogmes catholiques, et à la fin de sa vie il se retirera chez les chartreux de Sheen. Une foi fondée sur l'Écriture soigneusement expliquée est au cœur de son enseignement, qu'il cherche à prolonger en créant en 1509 une école, à côté du cimetière de la cathédrale.

Cet établissement, qui comprenait trois maîtres et 153 élèves, fut dirigée par un autre humaniste anglais, le laïc William Lily. Ce dernier

avait acquis une vaste culture à Oxford puis en Italie ; il avait été à Jérusalem et avait appris le grec à Rhodes. De 1512 à 1523 il dirigea l'école de Saint-Paul, pour laquelle il composa, avec l'aide d'Érasme, une grammaire adaptée aux jeunes enfants. Cette école fut la première en Angleterre à assurer régulièrement l'enseignement du grec. John Rightwise succéda à Lily en 1523. C'était un auteur de renom, dont la Tragédie de Didon fut jouée à Greenwich devant le roi en 1527. La fondation de Colet était également une école de vertu, comme le montre le règlement qu'il avait préparé. Pour cet homme passionné par la vérité, la doctrine et l'action doivent être en accord ; la conduite doit refléter la rectitude des idées. Chez lui, l'homme et l'œuvre sont indissociables ; par là il est plus grand peut-être que Thomas More ou même Érasme, dont il n'atteint pas cependant l'ampleur des idées. Comme eux, il critique les abus dans l'Église, mais il reste fidèlement soumis à Rome et à la Tradition.

William Grocin, un autre prêtre, formé à Winchester et Oxford, visita également l'Italie, où il fréquenta Politien et Alde Manuce. Ami de Colet et de More, il fut l'un des principaux promoteurs de l'enseignement du grec en Angleterre, par ses cours à l'université d'Oxford dans les dernières années du xve siècle. Titulaire de la cure de Saint-Lawrence Jewry, près de Saint-Paul, de 1496 à 1517, ses connaissances en grec lui permirent de prouver que les écrits attribués à Denys l'Aréopagite sont en réalité des ouvrages anonymes postérieurs. Grocin, avant tout savant et érudit, ne semble pas avoir ressenti le besoin d'une réforme ecclésiastique.

De même, Thomas Linacre, qui voyagea lui aussi en Italie, en 1485-1486, et qui s'intéressa plus particulièrement à la médecine grecque, tout en acquérant de solides connaissances littéraires et linguistiques. Il enseigna le grec à Oxford en 1492 ; en 1501 il fut choisi comme tuteur du prince de Galles et aura plus tard le même rôle auprès de la princesse Marie. Il traduisit Galien en latin, composa une grammaire latine élémentaire pour l'école de John Colet; devenu médecin d'Henri VIII, il créa en 1518 le Collège de médecine, et fonda peu avant 1524 deux chaires pour l'enseignement de cette discipline à Oxford et Cambridge. Ordonné prêtre en 1520, il fut surtout un homme de science.

Ces quatre humanistes anglais eurent un ami commun, Érasme. Celui-ci, lors d'un premier voyage, de juin 1499 à janvier 1500, fut agréablement surpris par le niveau des études en Angleterre. C'est à l'invitation d'un de ses admirateurs, William Blount, Lord Mountjoy, qu'il vint dans ce pays dans le but initial d'y gagner un peu d'argent par l'enseignement, afin de pouvoir ensuite s'offrir le voyage traditionnel des humanistes en Italie. Séduit par la vie anglaise, les agréables demeures de la «gentry», l'atmosphère studieuse des collèges, il eut l'occasion de rencontrer le prince Henri. De Greenwich et Londres il passa à Oxford, où il séjourna à St. Mary's Collège, qui dépendait de son ordre, les augustiniens, et était dirigé par Richard Charnock. « L'atmosphère joyeuse aurait satisfait Épicure ; les conversations de table auraient plu à Pythagore ; les hôtes auraient pu peupler une académie », écrit-il, charmé. S'il refuse pour le moment l'offre de Colet d'entrer dans le combat pour la restauration de la théologie, arguant de la nécessité d'approfondir ses connaissances, il admire le savoir de ses amis anglais: «Quand j'entends mon Colet, je crois écouter Platon lui-même. En Grocin qui ne s'émerveille d'une science si parfaite? Peut-on être plus exact, profond et délicat qu'un jugement de Linacre ? Qu'a créé la nature de plus agréable, de plus doux, de plus heureux que le génie de Thomas More?» Érasme, qui a trente-trois ans, enchanté d'être partout accueilli en maître, ne tarit pas d'éloges sur l'Angleterre. Il connaît sa première désillusion en janvier 1500, lors de son départ : en application de la loi interdisant les exportations d'argent, on lui confisque dix-huit des vingt livres sterling qu'il avait économisées.

Cinq ans plus tard, en avril 1505, après avoir vainement cherché un patronage sur le continent, il débarquait à nouveau dans l'île, toujours à la recherche d'un mécène ou d'un emploi universitaire bien rémunéré. Son ami, Lord Mountjoy, était maintenant conseiller du roi et pouvait l'aider ; d'autres lui avaient promis, raconte-t-il, « des montagnes d'or ». Il chercha les bonnes grâces de l'évêque Fox, à qui il dédia la traduction de la Toxaris de Lucien, et de l'archevêque Warham, à qui il offrit la traduction d'Hécube. Il n'obtint pas l'aide escomptée, mais se réjouit de retrouver ses amis humanistes : « Il y a à Londres cinq ou six hommes qui sont des savants accomplis dans les deux langues, tels que l'Italie

même n'en possède pas à l'heure acutelle », note-t-il. Son amitié avec Thomas More se renforce : «S'il m'ordonnait de danser la matelote, je le ferais immédiatement. » Il étudie cette fois à Cambridge, profite de la douceur de vivre, apprécie les mœurs, en particulier les baisers dont les charmantes anglaises sont si prodigues, et écrit à un ami : «Si vous connaissiez les bénédictions de la Grande-Bretagne, vous fixeriez des ailes à vos pieds et accoureriez ici. » En mai ou juin 1506, il partit pour l'Italie comme tuteur des fils de Jean-Baptiste Boerio, un Génois qui était médecin du roi.

Érasme était de retour en Angleterre en juillet 1509. Ce qui l'avait fait revenir était une letttre enthousiaste de Lord Mountjoy lui annonçant l'avènement d'Henri VIII, qu'il présentait, avec un optimisme quelque peu prématuré, comme le début du règne de l'humanisme sous la direction d'un roi mécène cultivé. Il lui laissait espérer qu'après le mesquin Henri VII le nouveau souverain serait un maître généreux. Érasme était d'autant plus porté à le croire que le prince de Galles lui avait écrit lui-même en janvier 1507. De plus, Mountjoy lui promettait le soutien de Warham, qui envoyait 5 livres pour ses frais de voyage. Le Hollandais abandonna donc l'Italie, où il était pourtant sur le point d'obtenir d'intéressants patronages, pour reprendre le chemin de l'Angleterre.

La déception d'Érasme fut grande. D'abord installé chez Thomas More, où un lumbago le cloua au lit pendant plusieurs semaines, il mit en forme les notes qu'il avait prises au cours de son voyage, et en fit son ouvrage le plus célèbre, le Moriae Encomium, ou Éloge de la folie, dont le titre grec est en même temps un hommage à son ami. L'œuvre ne sera publiée qu'en 1511, à Paris. Cette attaque acide contre toutes les institutions et toutes les catégories sociales fit bien rire le pape et amusa le roi de France. Mais elle laissa de glace Henri VIII qui n'apprécia guère les passages dans lesquels Érasme décrit les rois adonnés à la folie, passant leur temps à faire la guerre, lever des impôts, vendre des offices, élever des chevaux, alors que s'ils faisaient leur métier correctement ils auraient à peine le temps de manger et de dormir. De plus, les attaques d'Érasme contre le pape ne pouvaient plaire à un roi qui soutenait alors fermement Rome. L'humaniste n'obtint que des bonnes paroles au lieu des pensions attendues.

On lui offrit une chaire de grec à l'université de Cambridge, où il enseigna à partir de 1511. Mais il ne tira guère de satisfaction de cet emploi. Son salaire de 20 livres par an, jugé excessif par l'université, ne lui suffisait pas ; ses cours étaient peu suivis ; le niveau des professeurs et des étudiants lui semblait trop faible : «Quelle université ! Impossible d'y trouver quelqu'un qui sache même écrire correctement.» Son logement est indigne ; les serviteurs volent son vin, et il est obligé de boire une abominable bière qui lui donne la pierre ; Colet le laisse se débrouiller seul face aux scotistes[1] ; Fisher ne s'intéresse pas à son projet de traduire le livre de saint Basile sur Isaïe. L'Angleterre lui est maintenant odieuse ; c'est un pays de voleurs, de gens sales et sans manières, malsain et inhospitalier. En même temps, Érasme a des difficultés pour obtenir la dispense de porter l'habit ecclésiastique, de résider dans un couvent et de recevoir des bénéfices. Au printemps 1512, Warham lui procure une pension de 20 livres sur la cure d'Aldington, dans le Kent. Mais cela ne lui suffit pas. Il se plaint de mener « une vie d'escargot à Cambridge ». Après d'ultimes tentatives infructueuses — la dédidace d'une traduction de Plutarque au roi et d'un ouvrage à Wolsey — il quitte l'Angleterre en juillet 1514. Il n'y reviendra que pour de brefs séjours en 1515, 1516, 1517, toujours à la recherche de pensions.

Les relations d'Érasme avec l'Angleterre marquent les limites de l'humanisme dans ce pays. Londres, Oxford et Cambridge sont d'importants foyers culturels où le renouvellement des études est loin d'être négligeable. La théologie, les lettres latines et même grecques y reçoivent une impulsion remarquable sous la direction de quelques grands maîtres, auxquels on peut ajouter John Fisher, William Latimer — qui aida Érasme dans sa traduction du Nouveau Testament —, Thomas Langton, évêque de Winchester, Cuthbert Tunstall, de Trinity Collège, Cambridge, qui fréquenta l'université de Padoue ; Richard Pace, de Queen's Collège, Cambridge, professeur de grec, doyen de Saint-Paul, qui avait aussi étudié à Padoue, Ferrare, Bologne, et à qui Henri VIII confia fréquemment des missions diplomatiques. La présence d'Érasme, en dépit de ses plaintes, contribua à développer les études, en particulier des Écritures. C'est à Cambridge où il travailla sur la traduction de saint Jérôme et du Nouveau Testament que débuta le mouvement de la réforme

en Angleterre ; c'est à Cambridge aussi qu'étudièrent Thomas Bilney, Robert Barnes, Richard Croke, Thomas Cranmer.

Les idées nouvelles cependant n'intéressent en Angleterre que les milieux d'Église. Tous les humanistes, exception faite de More, sont des ecclésiastiques, et la pensée antique n'est pour eux qu'un moyen d'approfondir l'étude des textes sacrés. La culture est encore essentiellement médiévale. Des presses de Caxton, installées en 1476, ne sortent que des œuvres traditionnelles. La scolastique règne toujours dans les collèges, avec ses interprétations allégoriques, morales, analogiques et mystiques de la Bible. Le néoplatonisme n'est accepté que pour ses analogies avec la pensée chrétienne, et Aristote reste «le philosophe ». En dépit des contacts italiens, les réalisations de l'art et de la littérature profanes conservent un esprit très médiéval.

PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'IMPRIMERIE

Dans le domaine de l'esprit, le règne d'Henri VIII est en effet plus proche du Moyen Age que de l'apothéose shakespearienne. Le niveau de l'enseignement est médiocre et l'élite peu inspirée. Les écoles sont certes nombreuses, pour les garçons comme pour les filles, mais leur situation matérielle se dégrade. Celle de Saint-Antoine, à Londres, la plus renommée jusque-là, est mal entretenue, et va céder la première place à celle de Saint-Paul, créée'par Colet. Les débats académiques entre enseignants, qui avaient lieu traditionnellement dans le cimetière de Saint-Barthélemy, cessent. Le Parlement s'intéresse davantage aux sacs de laine qu'aux salles de classe. Les fondations sont rares. La discipline est féroce, et les maîtres manient plus habilement la baguette que l'arithmétique. Les enfants de la «gentry» reçoivent souvent leur première éducation au manoir d'un seigneur voisin, où un tuteur leur enseigne les rudiments.

La base des programmes scolaires reste le latin. Pour en faciliter l'apprentissage on vit paraître en 1519 la première Vulgaria, recueil d'expressions courantes latin-anglais. L'auteur en était John Stanbridge, enseignant à Magdalen College, qui avait empruté ses phrases pour l'essentiel à Térence. Un recueil plus élaboré, œuvre d'un autre ancien de

Magdalen Collège, Robert Whittinton, parut en 1520. William Horman, d'Eton, en produisit un autre à la même époque, et bientôt la méthode se généralisa, malgré les critiques adressées à Whittinton par Roger Asham pour le choix de ses textes. L'enseignement du grec faisait même son apparition, mais rares étaient encore les écoles où on le pratiquait : outre l'école de John Colet à Saint-Paul, on le signale à Eton dès la fin du XVe siècle, à Winchester quand Horman y fut directeur, à Westminster en 1543, sous la direction d'Alexandre Nowel. Des traités de pédagogie, des plans de réforme de l'enseignement parurent au milieu du règne : le De ratione studii puerilis, de Vives, en 1523, le Livre appelé le Gouverneur, de Thomas Elyot, en 1531, le Maître d'école de Roger Asham, qui ne sera publié qu'en 1570. Ces ouvrages témoignent d'un intérêt certain pour l'enseignement, mais les réalisations concrètes ne suivirent pas.

Les universités souffraient de leurs maladies chroniques et, pourrait-on croire, inhérentes à leur nature : le manque de ressources financières et la sclérose de l'enseignement. Les collèges universitaires vivaient du produit des fondations de leurs origines, devenu souvent insuffisant. Lors de la suppression des monastères, les collèges qui leur étaient attachés disparurent, comme ceux de Gloucester, Durham, Canterbury, Saint-Bernard, Sainte-Marie à Oxford. Le nombre d'étudiants pauvres diminua au profit de jeunes gens à la mode, dont très peu continuaient leurs études jusqu'au grade de bachelier. En janvier 1547, à la fin du règne, une commission constata que la plupart des collèges de Cambridge ne pouvaient plus faire face aux dépenses. Dès le mois de décembre de la même année fut fondé Trinity Collège, doté des restes de fondations de plusieurs institutions médiévales. Ce fut la seule fondation universitaire du souverain ; encore eut-elle lieu in extremis, un mois avant sa mort. Au moins la taille en est-elle respectable : Trinity est le plus vaste collège de Cambridge, regroupant le site de King's Hall (1337) et Michaelhouse (1324). Sa Grande Porte de 1535 et sa tour de l'Horloge de 1432 ne sauraient pourtant masquer l'indigence générale de ces établissements sous Henri VIII.

Ce règne, ainsi que le précédent, vit pourtant de nombreuses et prestigieuses créations, dues surtout à des prélats : à Oxford, Brasenose Collège, en 1509, fondé par l'évêque de Lincoln William Smyth; Corpus

Christi College, en 1517. fondé par l'évêque de Winchester, Fox ; Cardinal College, en 1525, fondé par Wolsey, avec des proportions dépassant la commune mesure, comme tout ce que faisait construire le légat. A sa chute, le collège passa dans les mains du roi, qui le rebaptisa King Henry VIII's College; rattaché au nouveau siège épiscopal d'Oxford, il prit ensuite le nom de Christ Church College en 1546. Il deviendra l'un des plus prestigieux établissements de l'université, d'où sortiront entre autres John Locke, William Penn, Robert Peele, Gladstone, le duc de Shaftesbury, Lord Halifax, le vicomte Bolingbroke, John Wesley, Édouard VII, Sir Alec Douglas-Home, et bien d'autres.

De son côté, l'université de Cambridge s'agrandit encore : Jesus College, en 1496, fondé par l'évêque d'Ely, John Alcock ; Christ College, en 1505, fondé par Marguerite Beaufort, mère d'Henri VII ; Saint John's College, en 1511, fondé sur la suggestion de John Fisher, chancelier de l'université, par les exécuteurs testamentaires de la même dame ; Magdalen College, fondé en 1542 par Lord Audley, à l'époque chancelier d'Henri VIII, pour remplacer Buckingham College. Enfin le roi ajoutera en 1546 Trinity College. Il tentera même d'imiter le « Collège royal » créé par François Ier. En 1536, en contrepartie de l'exemption du paiement des «premiers fruits et dixièmes », il demandait aux collèges d'entretenir « une personne discrète et savante pour donner des cours ouverts au public, [...] cours qui seront appelés à perpétuité cours du roi Henri VIII». En 1540, il en créait cinq à Cambridge, pour l'enseignement du droit civil, de la théologie, de la physique, de l'hébreu et du grec. Chaque professeur recevrait un salaire très confortable de 40 livres par an. En 1546, des chaires équivalentes (la médecine remplaçait la physique), étaient créées à Oxford, trois d'entre elles étant à la charge de Christ Church College.

Excepté ces créations tardives, l'enseignement resta longtemps réfractaire aux idées nouvelles, suspectes d'hérésie. A Oxford, où les ordres mendiants étaient fortement implantés, l'opposition au grec, cheval de Troie des humanistes, fut menée par les « Troyens» ou conservateurs. Il fallut l'intervention royale, stimulée par More et Pace, pour en imposer l'enseignement. Wolsey fit aussi beaucoup pour sa diffusion en créant une chaire de grec en 1520, et en instituant, en 1527, lorsqu'il changea la

constitution de Cardinal College, des conférences publiques à la mode humaniste. Son collège réunissait des hommes comme Vives, qui s'intéressait plus particulièrement à la pédagogie, Édouard Wotton et John Clement, pratiquant la médecine, Nicolas Kratzer, enseignant l'astronomie. La tradition, toujours très puissante, était représentée par Richard Reynolds, Nicolas Harpsfield, George Etherege, Richard Taverner, John Frith, William Wittingham, Alexandre Nowell. Oxford eut quelques bons hellénistes, notamment William Tyndale, Thomas Starkey, Richard Morison ou John Stokesley.

Cambridge eut aussi ses célébrités du nouveau savoir. Profitant du rayonnement d'Érasme puis de son souvenir, elle produisit plusieurs humanistes, à commencer par John Lupset, élève direct du Hollandais. En 1518, Richard Croke, de King's College, inaugurait la chaire de grec en annonçant son intention de rivaliser dans ce domaine avec Oxford. A St.-John's College enseignèrent George Day, John Cheke, qui apprit le grec au prince Édouard, John Redman et Roger Asham. Stephen Gardiner, Thomas Cranmer, Nicolas Ridley, Richard Cox, John Frith, John Dee, tous ces hommes liés à la réforme religieuse d'Henri VIII venaient d'autres universités.

Les universités traversent alors une période difficile et leur indépendance n'est qu'un vain mot sous le règne d'Henri VIII. Le souverain et ses conseillers utilisent Oxford et Cambridge comme des instruments de leur politique religieuse. La soumission des universités au pouvoir royal accapare une bonne partie de leur énergie, oriente leur enseignement, provoque des retournements liés aux fluctuations de l'attitude du roi et accompagnés de véritables purges. Cela commence avec l'affaire du divorce : on prie les professeurs de rechercher des arguments favorables, et certains sont envoyés à l'étranger dans ce but. Ils seront ensuite entraînés dans les questions de la Suprématie ; dans ces combats, le droit canon finit par céder la place au droit civil. La succession des chanceliers — Warham, Longland, Cox et Pole pour Oxford, Fisher, Cromwell, Gardiner, Somerset et Pole pour Cambridge — traduit la succession des politiques. L'enseignement de la théologie est dicté par le gouvernement, avec le Livre des évêques de 1537, d'inspiration réformée, auquel succèdent les Six Articles, qui se

rapprochent du catholicisme, avant de revenir à des principes plus nettement protestants. Les docteurs doivent ainsi orienter leurs cours suivant la tendance prédominante au Conseil du roi.

Le relatif retard de l'imprimerie anglaise à cette époque reflète les difficultés de la vie culturelle. Depuis la première œuvre imprimée par William Caxton en 1477, les ateliers s'étaient multipliés à Londres : l'on recensait dans la première moitié du XVIe siècle quatre-vingt-onze «libraires, relieurs et papetiers» (stationers), la plupart situés dans le quartier du cimetière de Saint-Paul ; il existait aussi des presses à Oxford, Cambridge, Saint-Albans. Mais le métier fut longtemps dominé par des étrangers. Caxton lui-même avait appris son art aux Pays-Bas ; beaucoup de ses apprentis et de ses successeurs n'étaient pas anglais ; en 1487, c'est sur le continent qu'il faisait imprimer le missel de Sarum, car une loi de 1484 facilitait l'importation de livres. Il est significatif que l'Utopia ait été imprimée à Louvain, l'Éloge de la Folie à Paris, le Nouveau Testament, l'Institution d'Érasme à Bâle, le Nouveau Testament de Tyndale à Worms, et ses autres œuvres à Anvers. L'Anglica Historia de Polydore Vergil vint également du continent. Les libraires du roi sont, de 1485 à 1501, le Savoyard Pierre Actors, de 1501 à 1508 le Normand William Faques, de 1508 à 1530 un autre Normand, Richard Pynson, auquel succède Thomas Berthelet. Aucun ouvrage humaniste important ne fut imprimé en Angleterre avant 1535. Les imprimeurs anglais continuent à se consacrer aux classiques latins, Virgile, Ciceron en particulier, aux livres religieux, aux manuels scolaires tels que les Vulgaria et aux œuvres médiévales anglaises telles que Chaucer, Gower et le cycle arthurien, ou encore aux textes officiels et livres de droit. La propagande et les polémiques liées aux affaires du divorce et de la Suprématie fourniront quelques bonnes occasions. Mais les grandes nouveautés de l'époque sortent des presses hollandiases, italiennes ou françaises.

MÉDIOCRITÉ DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE

La médiocre qualité de la production littéraire anglaise dans la première moitié du XVIe siècle est inséparable de cette faiblesse de l'imprimerie. La poésie ignore toujours l'apport de la Renaissance et se

complaît dans les allégories alambiquées du Moyen Age finissant. Deux noms émergent, qui jouirent d'une certaine célébrité à l'époque mais qui disparaîtront bien vite des anthologies : Alexandre Barclay et John Skelton, deux ecclésiastiques, bons latinistes, qui, note le professeur Mackie, «ne sont remarquables ni pour la bonne forme ni pour le bonheur de la pensée». Leur meilleure production réside dans les invectives dont ils s'abreuvent mutuellement, l'un étant d'origine écossaise, l'autre un pur Anglais. Alexandre Barclay traduisit Salluste et des églogues latines. Son œuvre essentielle fut une autre traduction, celle de La Nef des Fous de Sebastian Brandt, qu'il utilisa dans un texte latin et présenta d'une façon très libre en anglais, en y ajoutant des « envois » de son cru, qui explicitaient la morale à tirer de chaque épisode. Le livre condamnait les idées nouvelles, les blasphémateurs, ceux qui ne respectent pas les jours saints, les clercs de mauvaise vie, déplorait « la ruine, déclin et décomposition de la sainte foi catholique», proclamait la nécessité d'une croisade contre les Turcs. Œuvre assez terne et académique, sa traduction fut cependant populaire, et Barclay fut chargé de composer les vers qui ornaient les bâtiments du camp du Drap d'or.

John Skelton avait été le tuteur du prince Henri et était donc bien introduit à la cour. Poète satiriste avant tout, il s'attaqua aux mœurs des courtisans, avec une rudesse affectée ; dans son Colyn Cloute, de 1519, il chargeait le clergé de tous les malheurs du pays, mais en 1523 il dépassa les limites du tolérable dans une violente attaque contre Wolsey, Pourquoi ne viens-tu pas à la cour ? Il dut s'enfuir et chercher asile à l'abbaye de Westminster. Ses autres œuvres sont médiocres, à l'image de sa pièce de théâtre, Magnificence, qui met en scène des qualités personnifiées récitant d'ennuyeuses tirades.

La meilleure poésie vint de deux amateurs, deux aristocrates qui participèrent activement à la vie politique de leur époque et à ses vicissitudes : Sir Thomas Wyatt, qui fit un séjour à la Tour en 1541, et Henri Howard, comte de Surrey, qui fut exécuté en 1547. C'est par ces deux hommes que les formes italiennes commencèrent à influencer timidement la poésie anglaise. Wyatt imite le style de Pétrarque dans ses sonnets, épigrammes et satires, où entrent des sentiments personnels qui contrastent avec le caractère artificiel des auteurs précédents. Il a, pour

chanter ses amours, des accents sincères, et sa joie de retrouver le pays natal après un séjour en Espagne n'est pas sans rappeler les vers de Du Bellay : dit-il en quittant le Tage pour la Tamise.

> Je cherche mon roi, mon pays, pour qui je vis; Puissent les vents, ô Jupiter, me pousser vers lui.

Le comte de Surrey, qui traduit l'Énéide, utilise également des formes italiennes. Son œuvre, plus spontanée, n'est pas sans rappeler celle du duc d'Orléans, autre familier des prisons. Avant de connaître une fin tragique, Surrey fut un bon témoin de la vie de cour et de ses divertissements :

De courtes danses, de longues causeries délicieuses, Avec des paroles et des regards à attendrir les tigres, Où chacun de nous soutenait le droit de l'autre. Le court de tennis où, ravis au jeu, les yeux éblouis Par le feu de l'amour, nous avions manqué la balle Pour apercevoir notre dame, pour capter ses regards, Qui restaient maîtres du champ.

Il pleura en 1542 la mort de Thomas Wyatt :

Pour nous punir nous avons perdu ce joyau; Les cieux possèdent son âme, et la terre ses os.

Plus encore que la poésie, le théâtre reste sous le règne d'Henri VIII exclusivement de type médiéval. Les « miracles », qui mettent en scène des vies de saints, en sont toujours la forme la plus courante et la plus populaire. Les représentations sont avant tout des fêtes populaires ; les grands moments de l'année liturgique, les visites de souverains, de légats ou d'ambassadeurs sont l'occasion d'un déploiement extraordinaire de pageantry dont les chroniqueurs, éblouis par ces éclats flamboyants, ne nous épargnent aucun détail : pluies de roses, uniformes multicolores, fontaines de vin, draps d'or, velours, armoiries, chevaux emplumés. Le théâtre — qu'il soit jeu d'estrade, interlude, jeu de mai, miracle, moralité

— s'intègre à ces fêtes, au même titre que les tournois et joutes. Décors, costumes et effets spéciaux l'emportent nettement sur une intrigue presque inexistante. L'action est relativement secondaire, les dialogues sont souvent improvisés. Thomas More lui-même, du temps où il faisait partie de la maison du cardinal Morton, ne dédaignait pas de jouer certains rôles où il se laissait aller à son inspiration. La plupart de ces pièces étaient comiques, ridiculisant le diable mais aussi certains défauts ou vices. Avec l'adoption des idées de la Réforme toutefois, les miracles reculèrent au profit des moralités, pièces allégoriques fastidieuses où les personnages incarnaient des vices et des vertus. Nous avons cité dans ce registre Magnificence, de John Skelton ; de la même veine est la Nature des quatre éléments de John Rastell, beau-frère de Thomas More, qui participa lui aussi aux inscriptions pour le camp du Drap d'or. Rien de tout cela ne laisse présager Skakespeare.

Les règnes d'Henri VII et d'Henri VIII virent fleurir les traités de bonnes manières, signe que les mœurs domestiques de la « gentry » et de la grande noblesse se polissaient. Mais ces ouvrages qui recommandent la pratique de la maîtrise de soi sont plus près des codes médiévaux que de Balthazar Castiglione. C'est le cas du Livre de fauconnerie, de chasse et d'héraldique, de 1486, du Livre de courtoisie de 1478 et de celui de 1491, du Miroir des bonnes manières de Barclay (1523). Sur un autre thème, la fonction royale, Edmond Dudley rédige au début du règne, en 1509-1510, L'Arbre du Commonwealth. Il composa cet ouvrage à la Tour, où Henri VIII venait de le faire emprisonner comme l'un des responsables des exactions fiscales de son père. Un fossé sépare l'œuvre de Dudley de celle de Machiavel, écrite trois ans plus tard dans des circonstances analogues. L'Arbre du Commonwealth et Le Prince appartiennent à deux mondes différents et symbolisent l'écart existant alors entre la pensée politique des souverains italiens et celle des conseillers des rois anglais ; les premiers vivent depuis longtemps dans la mentalité nouvelle de la Renaissance, tandis que les seconds s'inspirent toujours des principes médiévaux, dans la forme et dans le fond.

La racine principale de l'État, pour Dudley, est l'amour de Dieu, et les racines secondaires sont la justice, la vérité, la concorde et la paix. Ces racines, plantées dans un sol qui est le souverain, produisent comme fruit

principal l'honneur de Dieu. L'auteur condamne les abus du pouvoir que sont le despotisme administratif, l'extension des prérogatives du conseil privé, l'utilisation des ecclésiastiques dans des tâches temporelles, la non-résidence du clergé. L'idéal reste celui de la monarchie chrétienne. Cependant, si la théorie reste médiévale, la pratique, nous avons pu le constater, n'a rien à envier au réalisme des Italiens. Dudley lui-même avait fait preuve d'une efficacité peu évangélique pour remplir les coffres d'Henri VII, et son livre est avant tout une tentative de réhabilitation. L'alliance des traditions dans le domaine des formalités et de l'esprit le plus moderne dans le domaine de l'action est un des traits permanents du caractère anglais.

Les livres de pédagogie accordent à la formation physique une plus grande place que sur le continent. C'est ainsi que le Livre nommé le Gouverneur, de Sir Thomas Elyot (1531), contient une véritable philosophie du sport ; il recommande la natation, la lutte, la chasse, l'équitation, proscrit le jeu de boules, pourtant très populaire, parce que trop calme pour exercer le corps, et le football, qui n'est qu'une «furie bestiale ». La danse peut développer des qualités de circonspection, de prudence, ainsi que la moralité. Le tir à l'arc est le meilleur sport ; combinant adresse et force, pouvant être pratiqué en solitaire, il apprend à défendre son pays. Parmi les jeux, les dés sont néfastes, les cartes peuvent entraîner l'esprit, mais le plus utile est le jeu d'échecs. Elyot se montra beaucoup moins exigeant que Rabelais en ce qui concerne les disciplines intellectuelles, où il se contente d'un niveau honnête, insistant sur la musique, la peinture, la sculpture. Son livre, nourri de citations des auteurs classiques et des Pères de l'Église, est destiné à la formation d'un fils de gentilhomme, éduqué par un précepteur, dont il énumère aussi les qualités. Traducteur d'oeuvres latines et grecques, des Règles de la vie chrétienne de Pic de La Mirandole, Elyot est davantage teinté d'humanisme que la plupart de ses contemporains. Roger Asham reprendra l'essentiel de ses idées dans Toxophilus (1545), ouvrage dans lequel il insiste tout particulièrement sur les vertus morales aussi bien que physiques du tir à l'arc, véritable sport national anglais à cette époque.

Le domaine le plus fécond de la littérature anglaise du règne d'Henri VIII est sans doute l'histoire. Essentiellement sous la forme de

chroniques, l'époque produit des œuvres sans originalité et sans réflexion mais d'une grande richesse de détails précieux pour l'historien actuel. Outre plusieurs chroniques anonymes, l'une des plus marquantes est celle d'Édouard Hall, un avocat mort en 1547, grand admirateur d'Henri VIII et des festivités. Son livre retrace plus d'un siècle de l'histoire anglaise, depuis le début du xve, comme l'indique son titre : L'Union des deux nobles et illustres familles de Lancastre et York, commençant au temps d'Henri IV et ainsi procédant successivement jusqu'au règne de haut et puissant prince le roi Henri VIII. Écrivant dans un anglais clair et utilisant pour la dernière partie ses souvenirs personnels, Hall suit pas à pas les événements du règne. Plus ample est l'Histoire d'Angleterre, en latin, de l'Anglais d'adoption Polydore Vergil, imprimée en 1534, et qui s'arrête en 1509. En 1516 sont imprimées les Nouvelles Chroniques d'Angleterre et de France, de Thomas Fabyan, un shérif de Londres ; l'œuvre originale s'arrêtait en 1485, mais fut prolongée par un inconnu jusqu'en 1509, lors de la réédition de 1533. Bien d'autres chroniques, comme celles de Charles Wriotheley, la Chronique de Calais, la Chronique de la reine Jane ne furent imprimées qu'au XIXe siècle. Thomas More écrivit lui-même une Histoire du roi Richard III, qui sera une des sources principales de la tragédie de Shakespeare. Rédigé vers 1513, ce livre, qui n'est pas sans rappeler parfois les Mémoires de Commynes par ses réflexions sur le sens de l'histoire, a une intention morale beaucoup plus accentuée, et son exactitude historique est maintenant très controversée.

Aucune œuvre de premier plan ne marque donc le règne d'Henri VIII, dont l'atmosphère reste essentiellement médiévale, même si le renouveau littéraire venu d'Italie commence à poindre dans certains ouvrages. Les années 1509-1547 sont plus l'aboutissement d'un Moyen Age tardif que l'aube d'une époque nouvelle. La littérature semble reprendre son souffle ; la grande inspiration médiévale est tarie et ne donne plus que des œuvres secondaires. Il conviendrait d'ajouter les multiples pamphlets et livres de controverse publiés dans la deuxième moitié du règne, livres sans prétention littéraire mais remarquables par la vigueur des idées et des invectives. Entre Chaucer et Shakespeare, la première moitié du XVIe

siècle anglais apparaît comme le creux de la vague culturelle, avant le grand renouvellement du règne d'Élisabeth.

UNE ARCHITECTURE ORIGINALE, PEU TOUCHÉE PAR LA RENAISSANCE

Comme les productions de l'esprit, le décor monumental reste médiéval. Mais alors que la littérature est terne, l'art du Moyen Age anglais finissant brille encore de façon remarquable et produit des chefs-d'œuvre à la fois traditionnels et originaux. Le style perpendiculaire donne ses réalisations les plus vertigineuses, avec des voûtes en éventail d'un raffinement inégalé. Les arcs surbaissés deviennent presque plats, témoignant d'une habileté technique extraordinaire. Tout cela est plus typiquement anglais qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire ; ce n'est sans doute pas un hasard si les néogothiques victoriens se référeront avant tout aux modèles des règnes d'Henri VII et d'Henri VIII pour leurs imitations médiévales. Quoi de plus britannique qu'Hampton Court ou la chapelle de King's College ? Quoi de plus anglais que les noms des artistes, les maîtres d'œuvre Robert Jenins, James Betts, John Lebons, Robert Vertue, Nicolas Towneley, John Eastawe, les sculpteurs Thomas Drawswerd, Lawrence Imbert, le vitrier Bernard Flower ? Les peintres, charpentiers, ébénistes, sont tous anglo-saxons.

L'influence étrangère est réduite à peu de chose. Quelques Hollandais et Allemands, comme les sculpteurs sur bois Derek Van Grove et Giles Van Castel ; quant aux Italiens, Wolsey en employa quelques-uns pour la décoration d'Hampton Court : Giovanni di Majano, qui réalisa les médaillons et bustes des empereurs ; Antonio Cavallari, qui devait construire la tombe du chancelier. A l'abbaye de Westminster, Pietro Torregiano sculpta les gisants de la chapelle d'Henri VII de 1512 à 1518, ainsi que la tombe de Marguerite Beaufort ; il commença l'autel, qui fut terminé en 1526 par Benedetto di Tovezzano. Girolamo Trevisano était architecte à la cour, et on lui attribue la construction de la tour de Layer Marney, en Essex. Mais à une époque où l'art français s'ouvre largement à l'influence italienne, l'Angleterre ne lui accorde que la réalisation de quelques détails secondaires.

L'architecture religieuse est exclusivement anglaise. Le perpendiculaire triomphe dans plusieurs réalisations majeures, de facture très médiévale, notamment les grandes tours carrées si typiques des églises anglo-normandes : la tour centrale de la cathédrale de Canterbury, celle de l'abbaye de Fountains, dans le Yorkshire, celle de l'église d'Evesham, celle du prieuré de Bolton, celle de Magdalen College, Oxford. Les chapelles privées des grandes cathédrales, les stalles comme celles de King's College, les voûtes en éventail comme celles de l'abbaye de Bath, toutes ces dentelles de pierre ou de bois sont autant de témoignages d'une dextérité sans pareille. Les universistés se dotent de chapelles et de salles de cours qui font aujourd'hui encore leur charme : à Oxford, la salle de l'école de théologie, par William Orchard, et les bâtiments de Christ Church ; à Cambridge ceux de St. John's College. Le règne d'Henri VIII voit le progressif achèvement de la chapelle entreprise par son père dans le prolongement de l'abbaye de Westminster, et qui peut être considérée comme le sommet du style perpendiculaire et un joyau unique au monde.

L'architecture civile reste tout aussi médiévale et anglaise. le château fort est bien sûr progressivement abandonné, mais les manoirs et maisons de campagne de la «gentry» conservent l'essentiel des traits de la maison féodale. Le cœur reste le grand hall, de vastes proportions, occupant toute la hauteur et toute la largeur du bâtiment, surmonté par une imposante charpente apparente. D'un côté, il s'ouvre sur la cuisine et ses dépendances, de l'autre sur la « chambre », composée des appartements seigneuriaux, aux pièces de plus en plus différenciées ; celles du premier étage s'ouvrent parfois sur le hall par une fenêtre intérieure. Le plafond de plâtre, qui dissimule la charpente et réduit la hauteur du hall, est encore une innovation très peu répandue ; on en trouve des exemples à Great Chalfield Manor (Wiltshire) et à Gifford's Hall (Suffolk). Le plus souvent, le bâtiment continue à s'ordonner autour d'une cour intérieure carrée ; les douves sont conservées, ainsi que les créneaux, mais des toits émerge une multitude de cheminées ouvragées.

La brique remplace de plus en plus la pierre, conservée dans l'entourage des fenêtres. Oublié depuis l'époque romaine, ce matériau, qui n'était pas utilisé dans les édifices religieux, fut un des éléments de

l'originalité des manoirs à partir de la fin du xve siècle. L'une des premières réalisations en briques fut Ockwells Manor (Berkshire), demeure de Sir John Norrey, écuyer d'Édouard IV. Sous Henri VIII la mode se répandit, aboutissant à de magnifiques réussites. Construit dans les années 1520, East Barsham Manor (Norfolk) est un authentique chef-d'œuvre, combinant créneaux, tourelles, cheminées polygonales, grandes fenêtres à cinq baies, décoration de blasons et d'animaux héraldiques en terre cuite ; de la même époque, Sutton Place (Surrey) joue sur les différentes teintes de briques pour décorer une façade aux fenêtres tréflées. De 1523 à 1538, l'architecte John Eastawe dirigea la construction d'Engrave Hall (Suffolk), bâtiment carré, autour d'une cour centrale, dont l'entrée était surmontée d'un oriel trilobé. En 1536, un trésorier du roi, Sir John Cutte, fit construire le très sobre Horeham Hall (Essex) avec un hall qui comportait une immense baie vitrée. L'un des plus pittoresques de ces manoirs de brique est Compton Wynyates (Warwickshire) ; édifiée dans un creux de verdure, cette construction très irrégulière doit son charme aux innombrables détours, aux avancées de tourelles et d'oriels, aux différences de niveaux des toits crénelés, à la variété des cheminées, aux contrastes entre la brique rouge et jaune, aux pierres blanches d'encadrement ainsi qu'aux splendides pelouses.

On a en effet pu parler d'un véritable «culte du jardin» à propos de cette première époque Tudor. A la traditionnelle vigne, au jardin potager et au verger, s'ajoute au début du XVIe siècle un jardin formel, géométrique, combinant massifs de roses et pelouses. Wolsey fera entourer Hampton Court de parterres et d'allées rectilignes. Henri VIII peuplera ces jardins de statues de bêtes héraldiques, et, fera construire un tertre artificiel avec un pavillon. Les manoirs et leur environnement, s'ils n'ont pas l'ampleur des réalisations élisabéthaines, témoignent d'un art de vivre qui, pour être encore médiéval, n'a rien à envier à l'Italie, si ce n'est le soleil.

De larges fenêtres à oriel, aux multiples meneaux et petits verres teintés, ouvrent sur l'extérieur. Elles éclairent les sombres boiseries finement sculptées imitant les plis des draperies. Le sol, carrelé, est parfois recouvert de tapis, mais dans le hall la paille et les joncs sont toujours de rigueur. Les tapisseries, d'Arras en particulier, se multiplient.

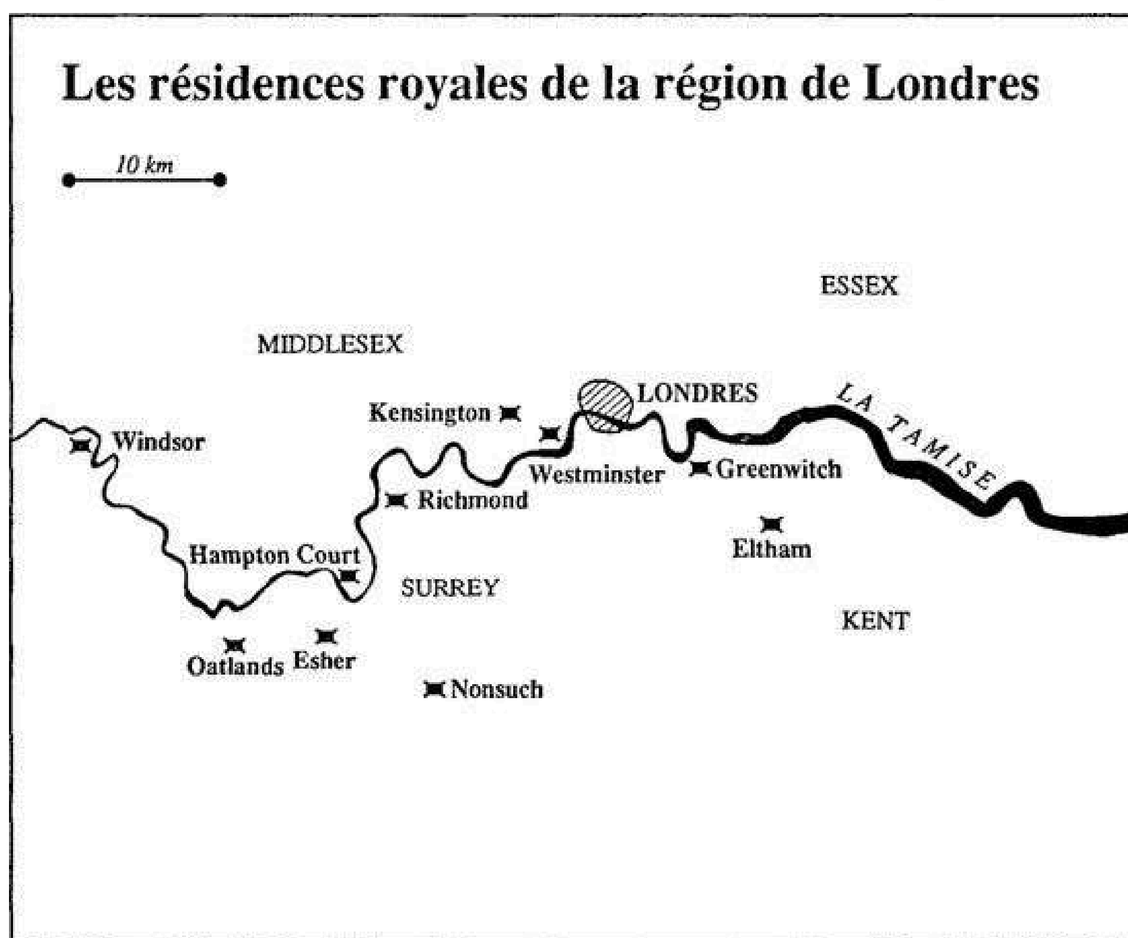
Le mobilier se développe et les inventaires font état de buffets, vaisseliers, chaises sculptées, grands lits à baldaquin, et coffres dont de nombreux specimens subsistent dans les châteaux et musées.

La vente des biens monastiques sera l'occasion pour de nombreux seigneurs locaux d'acquérir des domaines à des conditions avantageuses et de s'y faire construire de vastes manoirs. C'est ainsi que Sir William Petre, docteur en droit, tuteur du frère d'Anne Boleyn, fidèle de Thomas Cromwell, chancelier en 1544, conseiller privé du roi, achète le domaine d'Ingatestone (Essex), ancienne possession de l'abbaye de Barking. Il y édifie Ingatestone Hall, manoir de briques à trois cours. La longue galerie, les lambris sculptés avec médaillons, armoiries et devise de la famille — « Sans Dieu rien » (en français) — les vitraux héraldiques des fenêtres à meneaux, les paisibles jardins, en font une des plus belles demeures du règne. D'autres acquéreurs de biens monastiques se contentent d'aménager les bâtiments conventuels, transformant le cloître en cour intérieure, ainsi à Netley Abbey. A Tichfield, Sir Thomas Wriothesley convertit le réfectoire en hall et la nef de l'église en monumentale tour d'entrée. A Layer Marney (Essex), une splendide construction en briques — des tourelles de huit étages entourant une partie centrale percée de deux grandes baies vitrées — témoigne des plans grandioses du propriétaire : ce véritable château datant de 1520 ne devait être que la porte d'entrée d'un monument qui ne sera jamais achevé.

En milieu urbain, la prospérité de certaines corporations contribue à la construction d'hôtels de ville (guildhall), de facture médiévale, le plus souvent encore en bois et briques, comme à Lavenham, en Essex (1528-1529), plus rarement en pierre, de style perpendiculaire, comme à Cirencester.

S'il n'attacha son nom à aucune grande réalisation complète ou originale qui aurait symbolisé son règne, comme Chambord, Fontainebleau ou l'Escorial, Henri VIII fut cependant un bâtisseur non négligeable. Mais ses travaux sont dispersés sur une multitude de résidences, dont bon nombre furent acquises par confiscation. Il les fit agrandir, embellir, modifier, réparer, pour les adapter à des goûts personnels beaucoup plus médiévaux qu'italiens.

Ses constructions londoniennes modifièrent sensiblement le visage de la capitale. La première concerna le vieux palais royal de Bridewell à l'ouest de la cité, en bordure de la Tamise; il fut entièrement reconstruit entre 1515 et 1522, et Charles Quint y logea lors de sa visite en cette dernière année. L'ensemble coûta plus de 20 000 livres mais sera bientôt abandonné, devenant plus tard une maison de correction pour les vagabonds. Un peu plus à l'ouest, à Westminster, Henri VIII confisqua en 1529 la résidence des archevêques d'York, York Place, qu'il vint immédiatement visiter. Il commença par y installer la galerie de bois sculpté enlevée à la résidence de Wolsey à Esher, puis, achetant des terrains au nord et au sud, il fit agrandir les bâtiments, aménager un verger, un terrain de joutes et un court de tennis avec une magnifique galerie pour les spectateurs, deux tours d'entrée. Devenu Whitehall, le palais sera la résidence londonienne favorite du roi. C'est là qu'il mourra.



Quelques centaines de mètres plus à l'ouest encore, Henri fit construire de 1532 à 1540 le palais de briques de Saint-James, sur un terrain cédé par Eton College, où se trouvait auparavant un hôpital pour lépreux. Peut-être ce nouveau palais était-il destiné à loger ses enfants. Au sud de Whitehall se trouvait le vieux palais de Westminster, de plus en plus délaissé, ne convenant plus aux exigences de l'époque. Au nord, le roi acquit de vastes terrains appartenant aux abbayes de Westminster, d'Abingdon et à l'hôpital de Burton Saint Lazare. Là se trouvait aussi sa fauconnerie, le Royal Mews, où furent transférées ses écuries en 1537, après l'incendie qui détruisit celles de Bloomsbury. A l'est de la cité enfin, la Tour fut réparée en 1532. Londres était solidement encadrée par les bâtiments royaux.

Dans les environs immédiats, Henri fit agrandir ses palais de Greenwich, Windsor, Richmond, Woking, Eltham, Newhall, Leeds (Kent). A Hampton Court, dont il s'empara en octobre 1629, le roi fit construire le grand hall de 35 mètres de long et 20 mètres de haut, — où les ouvriers travaillèrent jour et nuit, à la lumière des chandelles, tant il était pressé d'emménager —, la chambre de garde, le magnifique plafond de la chapelle, la grande cuisine, le court de tennis et des appartements. En 1538 il fit édifier le palais d'Oatlands, à l'amont d'Hampton Court, et acquit celui de Brooklands. Penshurst, confisqué au duc de Buckingham, fut agrandi.

Mais Henri VIII voulut aussi avoir son Chambord, un palais grandiose, unique, qui puisse témoigner de la splendeur de son règne, qui fût une véritable création et non pas le simple agrandissement d'un château préexistant. Pour cela, il acquit dans le Surrey, à dix kilomètres au sud-est d'Hampton Court, un domaine de 450 hectares, sur lequel se trouvait le village de Cuddington. Il le fit entièrement raser, pour y construire, à partir d'avril 1538, le palais de Sans Pareil (Nonsuch). Avec sa façade de 70 mètres, ses tours octogonales de 25 mètres de hauteur, ses trois cours, le bâtiment dépassait tout ce qui existait jusque-là en Angleterre. Des centaines d'ouvriers y travaillèrent jusqu'à la fin du règne, et le roi dépensa plus de 25 000 livres sur ce chantier dont il ne vit jamais la fin. De ce gigantesque palais disparu, seules quelques gravures subsistent, en particulier un dessin de Joris Hoefnagel, au British Museum. Comme à

Chambord, le plan de base reste médiéval, avec cours, tours d'angle et créneaux. Mais l'influence de la Renaissance italienne et française, beaucoup plus nette que dans les autres constructions d'Henri VIII, apparaît à travers ses bas-reliefs, pilastres, statues et médaillons. Des artistes hollandais et français y travaillèrent ; les jardins, comprenant entre autres un labyrinthe et un verger de 200 poiriers, furent dessinés par des Français, qui réalisèrent également la grande horloge. Malgré tout, l'usage de la brique, des tuiles, des vastes charpentes, des clochetons bulbés donnent à l'ensemble un caractère typiquement anglais.

Henri VIII adopta beaucoup plus vite les innovations dans le domaine des constructions militaires où il possédait des compétences indéniables. Il contribua lui-même aux plans de modernisation des fortifications de Calais et de Berwick-upon-Tweed, adoptant la nouvelle mode du bastion avancé, avec casemates et orillons. Il fit venir des ingénieurs italiens et allemands, comme Stefan Van Haschenperg, qui dirigea les travaux à Hull, Pendennis, Saint Mawes à partir de 1537. Pour répondre à la menace d'invasion de 1539, Henri fit encore édifier une série de remarquables forts où prédominent les formes circulaires : à Deal, Walmer, Douvres, Sandgate, dans l'île de Wight, sur l'estuaire de la Tamise. Au nord, de 1539 à 1542, puis en 1544-1545, il fit remanier les défenses de Berwick.

MUSIQUE ET PEINTURE. HOLBEIN ET LES PORTRAITS DU ROI

Pour le roi comme pour toute la noblesse, la musique occupe une partie essentielle de l'existence. Nous avons dit les talents du souverain dans ce domaine, comme interprète, chanteur et compositeur. Hall nous assure qu'Henri s'entraînait quotidiennement à «chanter, danser, jouer de la flûte à bec, de la grande flûte, du virginal, à composer des chansons et des ballades », et qu'il veilla à l'éducation musicale de ses enfants. La «gentry» partageait ces goûts. Chaque grande famille avait ses musiciens. Le fait d'avoir une belle voix était tenu pour un mérite presque aussi grand que la valeur guerrière, et les plus grands ne dédaignaient pas de chanter des airs à la cour ou en société. Érasme a témoigné, dans l'Éloge de la folie, de cet engouement particulier des Anglais pour la musique. Toutes les cérémonies publiques étaient

accompagnées d'airs de trompette, très appréciés du peuple. En 1530 parut le premier livre de musique imprimé en Angleterre, le Livre de chansons de Wynkyn de Worde, comptant de nombreuses œuvres en contrepoint tirées de chansons populaires.

La musique religieuse atteint sous Henri VIII un niveau remarquable. Elle traverse alors une période de transition. La chapelle royale, créée au début du xve siècle, avait produit quelques grands compositeurs de messes et de motets, dont John Dunstable, mort en 1453. Dès la fin du siècle, la technique du contrepoint est d'utilisation courante, comme le montre le manuscrit d'Eton College, composé entre 1490 et 1504. L'influence flamande, elle-même issue de l'œuvre de Dunstable, vient ici enrichir le registre anglais dans les compositions de William Cornyshe, Robert Fairfax, Richard Sampson, John Taverner, sous le règne d'Henri VIII. Le passage à la Réforme introduisit des exigences de dépouillement et de simplicité, dont tirèrent le meilleur parti Christopher Tye, maître de chœur à la cathédrale d'Ely, et son gendre Robert Whyte. Beaucoup plus qu'en littérature, la musique du second Tudor prépare directement l'apothéose élisabéthaine. Thomas Tallis, né en 1505, sera le témoin et le principal acteur de ce passage.

Le seul genre pictural de l'époque est le portrait, continuateur de la miniature médiévale qui n'a pas totalement disparu. Les visages des acteurs des deux premiers règnes Tudor sont bien connus grâce aux oeuvres réalistes de nombreux peintres, dont beaucoup restent anonymes. La plupart des noms qui nous sont parvenus sont flamands ou hollandais, parfois allemands, jamais italiens. Dans ce domaine, on ne peut guère parler d'école anglaise. Les peintres attitrés du roi, John Browne jusqu'en 1532, puis Andrew Wright de 1532 à 1543, passent plus de temps à décorer les navires et à composer les décors des fêtes qu'à faire des toiles. Les principaux artistes sont les membres de la famille gantoise des Hornebolt aussi que le Brugeois Jean Raf, qui fit le portrait de Fox et celui de Marie Tudor en 1532. Les portraits d'Henri VII, de Marguerite Beaufort, de Marguerite Tudor, de Catherine d'Aragon, de Perkin Warbeck sont probablement aussi des œuvres étrangères, tout comme les scènes de la bataille des Éperons et du camp du Drap d'or.

La peinture du règne d'Henri VIII est bien entendu dominée par Hans Holbein. Né à Augsbourg en 1497, c'est par l'intermédiaire d'Érasme, dont il fit plusieurs portraits, qu'il arriva en Angleterre au cours de l'hiver 1526-1527. Installé d'abord chez Thomas More, il représenta ce dernier, d'abord seul, puis entouré de sa famille, dans un portrait de groupe qui compte parmi les premiers chefs-d'œuvre du genre car il laisse transparaître la communion spirituelle qui existait entre les personnages. De ce premier séjour datent aussi les portraits de William Warham, John Fisher, Henri Guilford et sa femme, Thomas Godsalve, Henri Wyatt, Thomas Elyot. Reparti à Bâle en 1528, il revient en Angleterre durant l'été 1532. More étant en disgrâce, il s'attache au milieu des marchands de la Hanse germanique, installés au Steelyard de Londres, qui lui fournissent une série de sujets. Les milieux de la cour lui passent alors des commandes, et de 1536 à 1543 il travaille au service du roi. Ses œuvres illustrent tous les grands noms de la cour. A chaque fois que le roi voulut se remarier, il l'envoya sur le continent faire les portraits de toutes les beautés envisageables, ce qui lui causa parfois de mauvaises surprises : Lorsqu'Henri vit arriver Anne de Clèves, il pensa faire éventrer le peintre, qui lui en avait fait un charmant portrait devant lequel il rêvait depuis six mois. Plus que tout autre, Holbein a contribué à rendre le règne d'Henri VIII vivant et coloré aux yeux de la postérité. En donnant un visage aux noms de tous les acteurs, il les a rendus plus proches de nous, et si nous avons la fausse impression qu'ils n'appartiennent déjà plus au Moyen Age, c'est beaucoup à lui que nous le devons.

Holbein excelle à faire ressortir le tempérament de ses sujets : le portrait de Thomas Cromwell, par exemple, respire la compétence et l'autorité. De même, la première image du roi qui nous vienne aujourd'hui encore à l'esprit est immanquablement ce portrait réalisé vers 1542, qui immortalise un Henri VIII de cinquante ans, boursouflé, émergeant d'un énorme manteau à col de fourrure, serti de pierreries, serrant une paire de gants dans la main droite, et tenant à gauche le bâton qui aide ses mauvaises jambes à soutenir son énorme corps. Le visage est gras, les joues tombantes, la barbe courte et grisonnante, les yeux petits et le regard perçant, la toque plate cachant un vaste crâne dégarni. Pour la postérité, Henri VIII, de son avènement à sa mort, sera toujours cet

immuable gros homme, figé comme une image médiévale, qui nous dévisage fixement, arrogant, sûr de lui, dominateur, impérieux, jouisseur et inquiétant. De multiples variantes de ce portrait furent réalisées, par le maître et par son école. Seules varient les couleurs de son manteau. L'expression, elle, persiste, obsédante. Le caractère inquiétant du personnage apparaît plus encore dans ce dessin de Holbein conservé au musée d'art graphique de Munich : la petite bouche, les yeux de fauve, la moustache fine et la barbe en bataille suggèrent duplicité, méchanceté et animalité. « Nul de son entourage ne se sentait en sécurité», disait-on.

Holbein a laissé d'autres représentations du roi, qui permettent de constater par comparaison l'embonpoint croissant du souverain. Une esquisse de la National Portrait Gallery le montre en 1536 dans une représentation fictive à côté de son père, dont la fragilité physique ressort mieux encore à côté de ce fils colossal dont la carrure est gonflée par un ample manteau. Un autre portrait, antérieur de quinze ans au précédent, attribué autrefois par erreur à Holbein mais dans doute œuvre d'un Allemand anonyme, représente le roi âgé de trente ans, encore mince, les pommettes saillantes, physiquement plus attirant mais déjà faux et impitoyable. La série s'achève par une gravure de Cornelys Matsys, conservée au British Museum, montrant le roi quelques mois avant sa mort. Les yeux minuscules sont presque recouverts par la chair; la petite bouche esquisse un sourire, et ce hideux visage boursouflé est à la fois sournois et vicieux. Réalisme ou caricature ? Le dessin a quelque chose d'irréel et de presque diabolique. Le style de Matsys y est sans doute pour beaucoup. Mais ce que nous savons du vieil Henri VIII n'est pas loin d'évoquer cette vision sinistre.

Malgré la présence d'Érasme et d'Holbein, la culture anglaise de la première moitié du XVIe siècle reste essentiellement médiévale et insulaire. Le temps des Plantagenêt et de la monarchie anglo-normande est bien fini. Depuis la fin de la guerre de Cent Ans, l'Angleterre semble avoir rompu les amarres avec le continent, où elle ne garde qu'un seul point d'ancrage, Calais. L'époque est révolue où l'on traversait le Channel comme on franchissait la Tamise, où les seigneurs avaient des domaines de part et d'autre du bras de mer, où l'on parlait français à la cour. Repliée sur elle-même pendant la guerre des Deux-Roses, l'île devient

véritablement anglaise. Les interventions sur le continent sont désormais impopulaires ; Wolsey en fit l'expérience. La diplomatie s'intéresse bien encore aux grandes affaires européennes, mais en arbitre et non plus en acteur. L'Anglais tourne le dos à l'Europe pour s'intéresser à son agriculture et à son commerce.

C'est sous les Tudor que l'Angleterre acquiert le sentiment de son originalité. Bien sûr, elle reçoit des étrangers, mais qui viennent admirer plus qu'imposer leurs modes, comme Érasme, et elle finit par angliciser ceux qui séjournent un peu trop longtemps, comme Holbein. C'est à cette époque que le british way of life s'installe, sûr de lui ; la tasse de thé et le cricket n'en font pas encore partie, mais la bière et le tir à l'arc les préfigurent. Hampton Court, Whitehall, les roseraies, la musique populaire : le règne d'Henri VIII marque une étape dans le façonnement d'une civilisation britannique, dont Shakespeare chantera bientôt les mérites :

Cet autre Eden, ce demi-paradis, Cette forteresse bâtie par la nature Pour se défendre contre l'invasion et la guerre, Cette heureuse race d'hommes, ce petit univers, Cette pierre précieuse enchâssée dans une mer d'argent Qui la défend comme un rempart, Ou comme le fossé protecteur d'un château, Contre l'envie des contrées moins heureuses, Ce lieu béni, cette terre, cet empire, cette Angleterre...

Une telle prise de conscience de l'originalité et de la supériorité nationales, du caractère unique de la civilisation anglaise, ne sera possible sous Élisabeth qu'à la suite du bouleversement religieux entrepris par son père Henri VIII. L'autonomie religieuse que le roi va donner à son pays, et qui est son œuvre essentielle, n'a elle-même été possible que parce qu'existait depuis le XIII[e] siècle un fort courant antiromain, compliqué d'anticléricalisme. L'anglicanisme, élément essentiel de l'originalité anglaise, est l'aboutissement d'une longue hostilité à l'égard des exigences pontificales.

1 Scotistes : disciples du théologien écossais Duns Scot (1266-1308), qui critique l'aristotélisme en insistant sur les limites de la raison humaine.

CHAPITRE IX

L'offensive contre Rome et le clergé anglais (1529-1532) Le 3 novembre 1529 se réunissait le Parlement qui devait être le plus long, le plus célèbre et le plus fécond du règne : le Parlement de la Réforme (1529-1536). C'est en s'appuyant sur le prestige et l'autorité de cette institution qu'Henri VIII allait effectuer progressivement la rupture avec Rome, en attaquant sur deux fronts parallèles : l'affaire du divorce et les prérogatives de l'Église en Angleterre. Les deux points de vue sont à la fois distincts et inséparables. L'échec des tentatives du roi pour obtenir le divorce va jouer le rôle de catalyseur des sentiments antiromains et anticléricaux en développant à l'extrême des tendances préexistantes, et l'on peut penser que même s'il n'y avait pas eu le divorce, le statut de l'Église en Angleterre aurait été changé, bien que de façon moins radicale sans doute, sous la forme d'un concordat du type de celui de 1516.

Tout à l'époque poussait en cette direction. La montée de l'absolutisme combinée à l'essor du luthéranisme créait en Europe une atmosphère favorable à l'émancipation des souverains à l'égard de Rome. L'Église était partout contestée, de plus en plus réduite à l'état d'institution humaine décadente. La réforme de la discipline et des mœurs avait été trop longtemps différée ; les structures, la théologie officielle, la spiritualité ne répondaient plus aux exigences d'un monde qui s'ouvrait par les voyages, les affaires, l'humanisme. Le luxe des prélats et du pape, les abus de toutes sortes, les inégalités dans le clergé alimentaient une littérature de plus en plus hostile. A Rome, on était sans doute conscient du problème, mais les réformes tentées depuis un siècle avaient été beaucoup trop timorées pour redresser la situation. Comme ce sera le cas à la fin de l'Ancien Régime, les habitudes, les intérêts acquis, les privilèges paralysaient toute remise en cause, immédiatement qualifiée d'hérétique. Des papes plus préoccupés d'art, de politique et de diplomatie que de religion, craignant les conciles comme la peste, depuis Constance et Bâle, cherchaient à limiter les pertes et à endiguer les exigences croissantes des monarchies en signant des accords qui amputaient sérieusement leurs pouvoirs : la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), celle de Mayence (1439), le concordat de Bologne (1516). Tout cela n'était que palliatifs. Les racines du mal subsistaient ; l'explosion luthérienne en révèla l'ampleur, et fournit à tous les souverains la possibilité de pêcher en eau trouble.

L'occasion était trop belle de distendre les liens avec une encombrante papauté dont les exigences fiscales et judiciaires, les interventions par légats interposés dans les affaires intérieures des États étaient depuis longtemps contestées. Sans même parler de l'appât des biens ecclésiastiques auquel succomberont bien des princes allemands, des souverains aussi catholiques que Charles Quint et François Ier ne furent pas sans hésiter dans les débuts. Henri VIII, tout «Défenseur de la foi» qu'il fût, trouvait donc un contexte favorable à l'accroissement de ses pouvoirs sur le clergé anglais. Il pouvait aussi s'appuyer sur la vieille tradition anticléricale et antiromaine du royaume d'Angleterre.

L'ANTICLÉRICALISME ET L'OPPOSITION À ROME EN ANGLETERRE

En 1529 justement, le roi lut un pamphlet d'une grande violence contre le clergé, réguliers et séculiers confondus. Ce livre, oeuvre d'un juriste de Gray's Inn, Simon Fish, s'intitulait Une supplique pour les mendiants (A Supplication for the Beggars). Selon certaines sources, il fut remis à Henri par Anne Boleyn ; selon d'autres, il lui fut apporté et lu en privé par deux marchands, auxquels il aurait déclaré : « Si un homme veut détruire un vieux mur de pierre et commence par le bas, le haut risque de lui tomber sur la tête ». Signifiant par là qu'il fallait commencer par se débarrasser de la tutelle de Rome avant de se tourner contre le clergé anglais. Ce qui paraît certain, c'est au moins qu'il eut connaissance de cet écrit, qui circulait à Londres, et que, loin de chercher à punir l'auteur, il montra des signes d'approbation.

Or la harangue était d'une extrême virulence, en particulier contre la cupidité des clercs : « Au temps de vos nobles prédécesseurs, disait Simon Fish, s'insinua habilement dans votre royaume une autre espèce de saints et oisifs mendiants et vagabonds non point chétifs, mais forts, puissants et hypocrites [...]. Les évêques, abbés, prieurs, diacres, archidiacres, suffragants, prêtres, moines, chanoines, frères, vendeurs d'indulgences et porteurs d'assignations. Et qui peut dénombrer cette gent vaine et ruineuse, laquelle, écartant tout travail, a mendié de façon si importune qu'elle s'est approprié plus du tiers de votre royaume? Les meilleurs domaines, seigneuries, terres et territoires lui appartiennent. En outre, il lui faut le dixième du blé, des prairies, des pâtures, herbages, de la laine, des veaux, poulains, moutons, cochons, oies et poulets [...]. Certes, et ces gens-là veillent si jalousement sur leurs profits que les pauvres femmes leur sont redevables de chaque dixième d'ceuf, à moins de ne pas obtenir leur dû à Pâques et d'être taxées d'hérésie [...]. Que d'argent n'extorquent pas les porteurs d'assignations en une année, en citant les gens devant le tribunal ecclésiastique, et en renonçant ensuite à leur attitude pour de l'argent? [...]. Quelle est la femme qui travaillerait de ses mains pour gagner 3 pence par jour, alors qu'elle peut en obtenir au moins 20 pour partager une heure la couche d'un frère, d'un moine ou

d'un prêtre ? » En conclusion, Simon Fish demandait au roi de s'emparer des biens de l'Église, d'autoriser les clercs à se marier, et d'« attacher ces saints voleurs aux charrettes pour y être fouettés [...] jusqu'à ce qu'ils se mettent au travail. »

La supplique reflétait l'opinion d'une bonne partie de la population anglaise, dans le petit peuple comme chez les notables. Chez les uns et les autres, la pensée de Wycliff avait laissé des traces profondes, et les idées du professeur d'Oxford connaissaient un regain de vigueur dans le climat réformiste d'alors. Plus que jamais, il apparaissait comme le grand précurseur. Les thèmes essentiels de sa pensée retrouvaient toute leur actualité : la véritable Église est invisible et composée de ceux qui sont prédestinés au salut ; la hiérarchie de l'Église visible, corrompue par le péché, est inapte à posséder des biens ; le clergé doit vivre dans la pauvreté ; seuls ceux qui sont en état de grâce ont un droit moral à la propriété ; le pouvoir séculier peut confisquer les biens d'Église injustement acquis. Sur le plan du dogme, Wycliff s'opposait à la transsubstantiation et niait la présence réelle dans l'Eucharistie. Après la condamnation de ses doctrines par le concile de Londres en 1382, il écrivit plusieurs ouvrages contre la papauté, le sacerdoce, les ordres religieux, la dévotion aux saints ; prêchant un christianisme primitif, scripturaire, dans un langage violent, il bénéficia de son temps d'une protection royale suffisante pour échapper au bûcher. Reprenant toutes les critiques populaires contre l'institution ecclésiale, sa pensée s'inscrivait dans le courant plus large de la recherche de l'âge d'or, de la simplicité et de l'égalité primitives, qui marqua les soulèvements paysans depuis la grande révolte de 1381.

Ces revendications furent reprises tout au long du xve siècle par le mouvement diffus des lollards. Plutôt qu'une secte, ces croyants, adeptes d'un retour à des origines mythiques, formaient des communautés aux contours indécis, sans structure, sans institutions, et d'autant plus difficiles à saisir. Le lollardisme est plutôt un état d'esprit qu'une organisation. Se présentant comme «les hommes de la Bible », les lollards affirment que seuls les préceptes de morale qui se trouvent dans les Écritures sont divins, que tout chrétien est capable de discerner le sens de la parole de Dieu, que les clercs n'ont aucun droit d'imposer leur

interprétation ; ils rejettent le culte des saints, des reliques, les pèlerinages, la pénitence, l'excommunication et les principaux aspects de l'Église institutionnelle. Adeptes d'une vie austère annonçant le puritanisme, ils comptent dans leurs rangs de nombreux prêtres de campagne et provoquent plusieurs soulèvements dans la première moitié du XVe siècle, en particulier dans les années 1413-1417. La répression de ces révoltes fit disparaître les communautés, mais l'état d'esprit survécut en bien des régions pendant un siècle. Le luthéranisme lui redonna une force nouvelle, tant la similitude des idées était grande.

Tout ce qui s'opposait au sacerdoce et aux sacrements trouvait en Angleterre un terrain favorable. Certes, les radicaux prêts à passer à l'action n'étaient qu'une petite minorité, mais en beaucoup d'Anglais un anticléricalisme latent accueillait de façon bienveillante tout ce qui pouvait aller contre les privilèges des clercs. Cet anticléricalisme se composait d'éléments hétéroclites : hostilité envers les dîmes, les tribunaux ecclésiastiques, les abus d'excommunication, la richesse des abbés et évêques ; chez les notables laïcs, dont Thomas Cromwell est un bon représentant, l'hostilité envers le clergé est plus systématique et argumentée : les ecclésiastiques sont un fardeau pour la société, un gaspillage de ressources humaines, de véritables parasites qui entassent et stérilisent les richesses, des obstacles à l'unification du droit par leurs tribunaux spéciaux ; dépendant d'une puissance étrangère, ils ne sont pas des citoyens à part entière ; ils affaiblissent l'économie en payant des taxes à Rome. Leur nombre devrait être réduit, et il faudrait les utiliser dans des tâches sociales et éducatives. Point de vue exclusivement laïc, mais qui n'était pas sans rejoindre certains aspects de l'Utopia et de l'Éloge de la folie. Ces idées étaient répandues par des écrits de plus en plus nombreux et violents, comme Rede me and be not wroth (Lis-moi et ne te mets pas en colère), de Jérôme Barlow et William Roy, deux moines de Greenwich réfugiés à Strasbourg ; leur livre, écrit en 1528 sous la forme d'un dialogue, était à la fois une attaque contre la messe et contre Wolsey. En 1530 fut imprimé à Marbourg The Dialogue between a Gentleman and a Husbandman (Le Dialogue entre un gentilhomme et un paysan), attaquant l'Église et les clercs.

La situation de l'Église d'Angleterre n'est pourtant pas pire au début du XVIe siècle que dans la période précédente. Mais sa grande faiblesse réside dans la sécularisation croissante de son état d'esprit. Bien loin de présenter un front uni contre les attaques, le clergé développe lui-même les critiques les plus virulentes ; de Wycliff et des chefs lollards à Roy et Barlow, ce sont des prêtres et des moines qui condamnent leur propre état. Dans les campagnes, la plupart des prêtres vivaient en symbiose avec les laïcs, partageant leur mode de vie et leurs préoccupations ; beaucoup servaient d'hommes d'affaires et de confiance aux squires. Les évêques, véritables fonctionnaires royaux, étaient solidaires de la noblesse beaucoup plus que du clergé. Rongée de l'intérieur par les idées ambiantes, l'Église d'Angleterre ne devait offrir aucune résistance aux attaques royales.

D'autant plus que les clercs partageaient aussi l'hostilité générale contre Rome et ses exigences. Les taxes pontificales, dont certaines, comme le denier de Saint-Pierre, étaient particulières à l'Angleterre et à quelques autres pays, les interférences des légats dans les affaires intérieures du royaume, la commende de certains diocèses par des évêques absentéistes italiens — Campeggio était évêque de Salisbury, Ghinucci évêque de Worcester — alimentaient une rancune tenace envers le pape. Depuis le XIIe siècle, l'histoire anglaise avait été marquée par de sérieux différends entre juridiction royale et juridiction ecclésiastique : le meurtre de Thomas Becket, l'excommunication et l'humiliation de Jean sans Terre, les constitutions de Clarendon, les statuts de Praemunire et de Provisors, limitant les droits de Rome sur les biens du clergé anglais, la suppression des prieurés étrangers en 1414. Ces événements étaient un autre aspect de la prise de conscience de l'originalité et de l'indépendance du royaume insulaire. L'isolationnisme institutionnel et juridictionnel annonçait l'isolationnisme spirituel. Si, au début du XVIe siècle, les liens avec Rome restaient importants, ils étaient devenus purement formels, froids et administratifs. La papauté, de plus en plus perçue comme une institution purement humaine, ne suscitait de sympathie ni chez les clercs ni chez les laïcs. L'attachement sentimental allait à la monarchie, et non au pape.

HENRI VIII ET LES IDÉES DE RÉFORME RELIGIEUSE

Un homme joua un rôle important dans l'évolution qui devait conduire à la reconnaissance du roi comme chef religieux : William Tyndale. Ce Gallois, qui fit ses études à Magdalen Hall, Oxford, puis dans l'atmosphère érasmienne de Cambridge, conçut le projet de traduire en anglais le Nouveau Testament: Entreprise tout à fait révolutionnaire à une époque où l'Église est farouchement opposée à la publication de la Bible en langue vulgaire, ce qui la livrerait à la lecture et à l'interprétation de n'importe quel laïc, ouvrant la porte aux théories les plus débridées. Toutes les tentatives précédentes avaient été condamnées, et Tyndale se heurta à son tour à l'opposition des évêques lorsqu'il fit part de ses intentions, en 1523. Il dut se résoudre à quitter l'Angleterre, avec l'aide d'un riche marchand de drap, Humphrey Monmouth. Sous le nom de William Hutchins il rallia Wittemberg, où il termina sa traduction en 1524. Restait à la faire imprimer. Après un échec à Cologne en 1525 à cause des excès de son compagnon William Roy, ce fut chose faite en 1526 à Worms. Le travail de Tyndale s'appuyait à la fois sur la Vulgate, sur les traductions d'Érasme, sur celles de Luther et sur le texte grec. Il employait des expressions qui réduisaient l'importance des oeuvres dans l'obtention du salut, atténuaient le rôle de la tradition et jetaient un doute sur les sacrements.

Le Nouveau Testament pénétra dès 1526 en Angleterre, par l'intermédiaire de l'Association des frères chrétiens, au grand scandale de Wolsey et des évêques. Le cardinal, dès 1521, avait fait détruire publiquement plusieurs ouvrages luthériens à Saint-Paul, et avait fait expulser en 1525 des marchands hanséates en possession de livres prohibés. Il organisa un autodafé le dimanche de la quinquagésime, où l'on brûla plusieurs centaines de Nouveau Testament ; il en présida un autre en octobre, et envoya John Hacket aux Pays-Bas pour obtenir la destruction des exemplaires qui s'y trouvaient. Le clergé anglais fut invité à contribuer financièrement au rachat des livres qui devaient être brûlés. Mesures tout aussi inefficaces que les arrestations qui commençaient à frapper les propagateurs des idées nouvelles : un théologien de Cambridge, Robert Barnes, dut abjurer l'hérésie en 1526 ; l'année

suivante, Thomas Bilney était envoyé à la Tour, et ne s'en sortait que par un acte de soumission ; plusieurs maîtres et étudiants d'Oxford subissaient le même sort. Parmi eux, Robert Ferrar, futur évêque de St. David's. Mais la répression était pour le moment modérée; John Frith, de Christ Church Collège, qui avait travaillé avec Tyndale, était libéré; Thomas Garrard, de Magdalen Collège, n'était pas même inquiété. Seul John Clark, de Christ Church, devait mourir en prison.

Pendant ce temps, Tyndale publiait à Anvers des commentaires de son Nouveau Testament et des œuvres de controverse : La Parabole du détestable Mammon, La Pratique des prélats, L'Obédience de l'homme chrétien. Ce dernier ouvrage, paru en 1528, fut apporté à Henri VIII par Anne Boleyn elle-même. « Voilà un livre dont la lecture me convient, ainsi qu'à tous les rois», déclara le souverain. Tyndale en effet, s'appuyant sur l'Ancien Testament et les débuts de l'Histoire de l'Église, faisait une véritable apologie du césaropapisme ; les sujets, disait-il, doivent être soumis corps et âme à leur souverain, qui est le gardien de la foi.

Dans les années 1528-1529, plusieurs circonstances poussaient donc Henri, indépendamment de l'affaire du divorce, vers la réforme religieuse. Les idées nouvelles se développaient à Cambridge. De nombreux écrits encourageaient le roi à prendre la tête du clergé, qui d'ailleurs semblait vouloir se prêter au jeu. Les princes allemands ralliés au luthéranisme donnaient l'exemple. La mésentente croissante avec Wolsey, légat et défenseur de la tradition, l'influence de Norfolk, Suffolk, Anne Boleyn ne pouvaient que travailler dans le même sens, alors qu'en face une coalition regroupait une hiérarchie ecclésiastique déconsidérée et sans force, un pape hésitant et une épouse détestée. La situation diplomatique était favorable. Charles Quint, principal soutien du pape, avait bien d'autres soucis à l'époque : la paix des Dames ne mettait nullement fin à la menace française ; François Ier devait être surveillé de près ; la situation en Italie était précaire ; en Allemagne, la lutte armée commence en 1530 contre les luthériens de la ligne de Smalkalde; à l'est, les Turcs lancent une attaque sur Vienne en 1529; en Méditerranée, Barberousse menace les côtes italiennes. Henri avait les mains libres pour plusieurs années de ce côté.

Quelles étaient ses intentions à l'automne 1529 ? Mise à part la volonté de divorcer et d'épouser Anne Boleyn, il n'avait aucun plan préétabli. Deux éléments cependant doivent être soulignés. D'une part, le roi est maintenant pleinement maître de ses actes; la disparition de Wolsey marque le début de son règne personnel, et les décisions importantes sont vraiment ses décisions. La politique religieuse va désormais suivre les méandres de sa conscience et de sa foi. Or cette dernière, si l'on en juge par l'ensemble de ses manifestations au cours du règne, est très conventionnelle, extérieure; non pas superficielle, mais plutôt formelle, peu intériorisée. Une foi intellectuelle et froide, nourrie exclusivement de l'accomplissement des rites. Henri peut entendre plusieurs messes par jour, va en pèlerinage, à Walsingham surtout, prie pour obtenir des satisfactions temporelles, et n'est pas dénué de superstition. Il s'intéresse à la théologie, mais de façon abstraite. Centrés sur sa propre personne, ses sentiments religieux sont sans chaleur, sans passion, et de ce point de vue d'une nature entièrement différente de ceux de Luther. Henri a hérité de sa foi comme on hérite de son tempérament; il ne songe ni à la remettre en question ni à l'intérioriser; il n'y a pas de place en lui pour le doute, donc pour l'approfondissement.

Mais avant tout Henri est roi, et il a de sa fonction une idée simple et forte : le royaume d'Angleterre est son royaume, il en est le seul maître, et tous ses sujets lui doivent obéissance exclusive, y compris les ecclésiastiques. En 1515 déjà, il avait affirmé devant une assemblée d'évêques et de juges que « les rois d'Angleterre n'ont eu dans le passé d'autres supérieurs que Dieu ». Les interventions de Rome l'irritent donc de plus en plus; il admet difficilement la venue d'un légat, sauf si celui-ci est anglais; il fait examiner les bulles avant d'autoriser leur publication ; avoir à se soumettre à la bonne volonté du pape pour obtenir le divorce est une humiliation intolérable, qui va peser lourd dans les prochaines décisions, même si ce n'est pas l'unique motif de la rupture. L'obéissance à Rome n'est pas une question de foi, mais uniquement de droit, de discipline. La papauté n'étant qu'une création humaine — c'est ce que l'on répète de plus en plus à l'époque — il n'y a aucune contradiction entre le fait d'être un bon chrétien et celui de ne pas se soumettre au pape. La suprématie royale sur l'Église d'Angleterre est conforme à la logique

monarchique et à la foi primitive, donc authentique. Henri en est de plus en plus persuadé, d'autant qu'avec le cardinal-légat Rome venait de perdre son dernier appui à la cour. Les Boleyn avaient des sympathies luthériennes; les conseillers laïcs étaient farouchement antipontificaux. Le roi était de bonne foi mûr pour le césaropapisme, sans bien savoir encore par quel moyen l'affirmer.

L'autre événement important de l'automne 1529 est la, «conversion» d'Henri à l'idée de réforme du clergé. Le nouveau chancelier, un laïc, était un semi-érasmien connu par des écrits qui réclamaient une remise en ordre radicale du monde des clercs. Le 28 octobre, le roi avait une longue conversation avec le nouvel ambassadeur impérial, Eustache Chapuys, et lui confiait son intention de porter le fer dans la plaie : les scandales et les abus du clergé, disait-il, avaient assez duré. Que d'hérésies et de catastrophes auraient été évitées dans le passé si le pape et les cardinaux avaient vécu suivant les préceptes évangéliques de pauvreté. Luther avait certainement raison d'attaquer le luxe du clergé, et s'il ne s'en était pris en même temps aux sacrements, le roi l'aurait soutenu. C'était d'ailleurs le devoir de l'empereur que de remédier aux abus des clercs; quant à lui, Henri, il allait se mettre au travail chez lui. S'il n'avait pas agi plus tôt, c'est que, poursuivait-il, « ceux qui avaient en mains les rênes du gouvernement m'ont trompé ; beaucoup de choses ont été faites à mon insu, mais cela ne se reproduira pas ».

En condamnant à nouveau Wolsey, Henri VIII semblait donc déterminé à prendre un nouveau départ dans deux directions parallèles : affirmation de la suprématie religieuse du roi et réforme du clergé anglais. Mais aucune mesure précise n'était envisagée. Pour cela, le souverain attendait la réunion de son Parlement, convoqué pour le début novembre. Le fait illustre la nature de la monarchie Tudor: aucune réforme importante et durable ne peut se faire sans l'accord des Lords et des Communes. Henri le sait, et quelles que soient ses tendances personnelles au despotisme, il ne tente pas d'agir seul: les grandes décisions seront l'œuvre du « roi en Parlement», et c'est aussi ce qui fera leur force. Si la grande œuvre des années 1530-1540 est toujours vivante quatre siècles et demi plus tard, c'est qu'elle fut le résultat de l'étroite collaboration du souverain et des représentants du royaume. Le Parlement n'a pas toujours été convoqué de

gaieté de cœur par les rois d'Angleterre. Celui de 1529 est une exception. Henri en attendait beaucoup, et il savait que les vœux des élus rejoignaient les siens en ce qui concernait l'anticléricalisme. A la vérité, ce Parlement lui rendait un grand service: il traduirait en mesures précises les orientations générales encore confuses du gouvernement ; le roi fournissait l'idée de départ, le Parlement prenait les initiatives et la responsabilité des décisions concrètes, tirant le souverain d'embarras, fournissant des solutions, tout en laissant Henri juge en dernier ressort.

Les élections parlementaires n'avaient bien entendu rien de démocratique, nous l'avons vu. Elles ne concernaient que les notables et n'excluaient pas les pressions. On comptait parmi les élus bon nombre de juges de paix, de conseillers et de titulaires d'offices variés ; les élections partielles qui auront lieu entre 1529 et 1536 pour combler les rangs à la suite de décès donneront lieu à des manœuvres de la part de Cromwell, si bien qu'en 1536 les révoltés du Nord croyaient pouvoir affirmer que «l'ancienne coutume était qu'aucun homme du roi ne siège à la Chambre des communes; pourtant la plus grande partie de cette chambre se compose d'hommes du roi». Propos fort exagérés. En réalité le Parlement de 1529-1536 manifesta plusieurs fois son indépendance, mais sur des questions financières, pour lesquelles ses intérêts ne coïncidaient pas avec ceux du roi: en 1529, John Petit, élu de Londres, s'opposa au projet d'annulation du remboursement des emprunts forcés du roi; en 1534 le subside accordé à la monarchie fut loin d'atteindre le chiffre demandé ; en 1532 on vit même deux membres du Parlement demander à Henri de reprendre Catherine comme épouse légitime.

On ne peut donc qualifier les Communes de simple chambre d'enregistrement. Si l'entente entre elles et le roi est aussi harmonieuse, c'est que d'une part elles partagent ses convictions monarchiques, et que d'autre part Henri VIII est assez habile pour comprendre les aspirations de ses sujets et les utiliser à ses propres fins. On a même pu à ce propos le qualifier de «premier véritable Premier ministre de l'Angleterre» (professeur Mackie), par sa capacité à orienter les débats, à canaliser les mécontentements, les divisions et les espoirs. Quant aux Lords, ils ne posaient guère de problèmes. Sur les dix-neuf évêques, treize moururent ou furent déposés pendant la session du Parlement, ce qui permit de les

remplacer par des hommes favorables; deux étaient nonagénaires, deux partisans du divorce, et l'un d'entre eux ne parlait même pas anglais, l'Espagnol Georges de Athequa. Les lords temporels, eux, n'étaient pas mécontents de voir réduire les pouvoirs de l'Église.

Entre Henri VIII et son Parlement de 1529 règne donc un sentiment de complicité dont le ciment est l'anticléricalisme. Le roi convoque l'assemblée dans le but de manifester le soutien populaire à sa cause, face au pape et face au clergé. Contrairement à l'habitude, il ne s'agit plus seulement de finance, mais d'un grand règlement de compte avec l'Église.

LES PREMIÈRES ATTAQUES (1529-1530) Le ton fut donné dès les premières séances. Le 3 novembre avait lieu l'ouverture solennelle, inaugurée par le discours du nouveau chancelier, More, et une messe royale à Blackfriars ; le souverain reçut le speaker des Communes, Thomas Audley, représentant l'Essex, un homme habile qui « comprenait bien les affaires et mieux encore les hommes », disait-on. Puis on se mit au travail. Immédiatement, les Communes adressèrent à Henri VIII une pétition attaquant les abus du clergé: cumuls, absentéisme, dispenses, pratique du commerce, affermage de biens, occupation d'offices séculiers. Rien ne permet d'affirmer qu'il y ait eu entente préalable entre le roi et les députés pour la rédaction de ce texte, mais il est certain qu'Henri le reçut avec bienveillance.

Cette explosion d'anticléricalisme était un avertissement supplémentaire au pape, laissant présager dans le contexte d'alors de tragiques lendemains au cas où Rome resterait intraitable. Des projets de lois furent rédigés dans le but de réduire les abus dénoncés. Ils se heurtèrent à une résistance farouche de la part des lords, spirituels en particulier. Pour les évêques et abbés, il s'agissait là d'un inadmissible empiètement sur le domaine de la Convocation. Une fois de plus, John Fisher fut le porte-parole du clergé dans un énergique discours où il insinua la ressemblance entre les Communes et les hérétiques hussites. La chambre basse envoya une députation au roi, qui demanda des explications à Fisher. Ce dernier s'en sortit comme il put en expliquant qu'il n'avait jamais douté de la foi des Communes. Devant la résistance

des lords spirituels, le roi dut réunir un comité composé de huit membres de chaque chambre pour discuter des projets de lois sur les abus ecclésiastiques. Après des discussions acharnées, les évêques capitulèrent : le cumul, l'absentéisme, la pratique du commerce et l'affermage de biens par des clercs devenaient passibles de jugements devant le tribunal de l'échiquier, et les dénonciateurs recevraient la moitié de l'amende infligée. Une brèche était ouverte dans les privilèges de la juridiction ecclésiastique ; la Convocation était dessaisie d'une part importante de la discipline cléricale. Il était en outre prévu qu'aucune dispense pontificale ne serait acceptée pour plus de quatre bénéfices, et que ceux qui demanderaient une telle dispense seraient pénalisés de 20 livres d'amende ; les droits de succession étaient réduits ; l'exercice du droit d'asile pour les meurtriers et les félons était sévèrement réglementé.

Henri avait suivi la procédure avec une satisfaction non dissimulée ; la complicité tacite entre la couronne et les Communes était entière. Pour la première, cela permettait d'adresser un sévère camouflet à Rome ; pour les élus c'était l'occasion de régler de vieux comptes avec le clergé détesté. A travers tout le pays s'ouvrit aussitôt une multitude de procès contre les prêtres non résidents et trafiquants. L'application de la nouvelle législation risquait de rendre difficile la vie du clergé anglais. Le 17 décembre, le Parlement était ajourné. Le travail effectué en deux mois devait être assimilé avant de pouvoir reprendre.

L'année 1530 allait néanmoins voir l'offensive royale se développer, jusque sur le plan théologique. Au mois de mai, Henri convoquait à Westminster les archevêques, plusieurs évêques et les représentants des universités. Le but de la réunion était de faire condamner officiellement comme hérétiques une série d'ouvrages religieux, imprimés à l'étranger, comprenant plusieurs traductions anglaises des Écritures, dont celle de Tyndale. La démarche montrait la volonté royale de se présenter en défenseur de l'orthodoxie et responsable du salut de ses sujets. Des prédicateurs étaient en effet envoyés dans le pays et sur le continent, demandant à ceux qui possédaient les ouvrages en question de s'en débarrasser, et proclamant la sollicitude du roi pour la santé des âmes des Anglais. Sans doute Henri aurait-il même souhaité aller plus loin et faire rédiger une traduction officielle du Nouveau Testament. Devant les

réticences des évêques, il n'insista pas, mais comme le sous-entendait sa déclaration, ce n'était que partie remise. Le roi annonça en effet que le Nouveau Testament serait «fidèlement et purement traduit en langue anglaise par des hommes savants, afin qu'il puisse l'avoir à sa disposition pour le donner à son peuple quand il verrait que leurs manières et leur conduite les rendaient aptes et disposés à la recevoir». Les prédicateurs envoyés pour détruire les ouvrages condamnés devaient répandre cette promesse, qui ne laissait pas d'inquiéter les évêques: celui de Norwich, Richard Nix, se plaignait que les fidèles de son diocèse se permettaient de tenir des propos très osés contre le clergé en disant que le roi les soutenait.

Henri semblait prendre de plus en plus au sérieux son rôle de chef spirituel et de Défenseur de la foi. Il eut même le courage de lire et de corriger de sa main les trois premières pages du volumineux code de réformes que la Convocation de Canterbury rédigea en 1529 et 1530! Alarmée par l'offensive royale, l'assemblée du clergé avait entrepris de légiférer elle-même pour réformer les abus de ses membres. Le roi exigea de voir le texte des décrets avant sa promulgation. S'il se lassa vite de la lecture, l'intention n'en était pas moins nette, et si ses corrections ne furent que de détail, elles n'en manifestaient pas moins sa volonté d'être reconnu comme tête du clergé : là où les évêques parlaient par exemple du bas-clergé comme de leurs « sujets », le souverain rectifia et écrivit «infériéurs» ; là où les prélats demandaient à tous les clercs d'obéir aux constitutions de l'Église, le roi précisa «qui ont été légalement reçues et approuvées par l'usage et les coutumes du royaume ».

Ces dispositions servaient parallèlement deux buts: la mise au pas du clergé et l'intimidation du pape en vue d'obtenir le divorce. Car en ce domaine les affaires étaient au plus mal. Au début de l'année 1530, une brillante ambassade anglaise, conduite par le frère d'Anne Boleyn, Lord Rochford, était allée à Bologne féliciter Charles Quint et Clément, totalement réconciliés, le second couronnant officiellement le premier. Rochford plaida en vain la cause de sa sœur. Pouvait-il sérieusement espérer que le pape allait maintenant consentir à humilier la tante de son ami l'empereur? En juin, le roi eut une autre idée: il convoqua à Londres les principaux personnages du royaume, laïcs et ecclésiastiques,

demandant à chacun d'apporter son sceau. Le 12, il présenta à l'auguste assemblée une longue lettre au pape dans laquelle on demandait au souverain pontife d'accélérer la procédure du divorce, sous la menace de représailles contre l'Église en Angleterre. Chacun fut prié de signer le document. Surpris et effrayés par la violence du ton, bien des évêques et des nobles se dérobèrent. Il fallut composer. Un deuxième document, plus modéré, fut rédigé quelques jours plus tard et recueillit cette fois les signatures. Lestée de 85 sceaux, dont ceux des deux archevêques, de quatre évêques, vingt-cinq abbés, deux ducs, la lettre partit pour Rome. « Que Votre Sainteté déclare par son autorité, disait-elle, ce que tant d'hommes savants proclament », sinon..., suggérait-elle discrètement et mystérieusement. Sinon quoi?

Henri n'était pas encore mûr pour le grand saut du schisme; à plusieurs reprises il avait tâté le terrain, mais devant la réticence de son entourage, des grands nobles, des évêques, il avait reculé. Ses menaces voilées étaient donc creuses pour le moment. En fait, Clément, recevant l'impressionnante missive, pouvait s'interroger sur les véritables intentions du Tudor, car tandis que le texte l'implorait d'accélérer la démarche, les représentants anglais s'efforçaient de retarder le cours du procès qui venait de débuter devant le tribunal de la Rote: Ghinucci, procureur du roi, s'embarquait dans de byzantines querelles de procédure, qui prolongèrent les débats jusqu'aux vacances d'été. Henri avait en réalité besoin de quelques mois supplémentaires pour exécuter le nouveau plan que lui avait suggéré un ex-étudiant de Cambridge.

Thomas Cranmer, qui entre ici fortuitement dans l'Histoire, avait quarante ans et beaucoup d'idées. Ayant quitté Jesus College à la suite de son mariage, il était en août 1529 précepteur à Waltham, lorsque la cour vint à passer par là. Deux conseillers du roi, Edouard Fox et Stephen Gardiner, furent logés dans la même maison que Cranmer. Au cours d'une conversation à bâtons rompus, on parla du divorce, et Thomas fit la suggestion qui décida de sa carrière: pourquoi le roi ne ferait-il pas appel aux universités, à tous les centres de culture et de savoir en Europe pour soutenir sa cause? Le propos fut rapporté à Henri, qui trouva l'idée excellente et convoqua Cranmer. L'homme lui plut: instruit et sérieux, tel que nous le présente son beau portrait par Gerhard Flicke, acquis aux

idées de réforme et de suprématie royale, plein de ressources. Avec son aide, le souverain prépara une gigantesque campagne de collecte de documents et d'avis favorables à travers toute l'Europe. Les envoyés du roi devaient visiter toutes les bibliothèques, rassembler les textes susceptibles de justifier le divorce, organiser des débats dans les universités, convaincre les personnalités les plus importantes et obtenir leur avis écrit afin de peser sur le jugement du pape.

Dès le début de 1530, le petit monde universitaire européen fut mis sens dessus dessous par les agents du roi d'Angleterre. Avec des résultats divers. A Paris, Reginald Pole réussit à obtenir une résolution favorable à Henri, malgré les efforts des impériaux. Angers, Bourges, Orléans, Toulouse suivirent le même avis. Pressions politiques, distributions de cadeaux et d'argent, rien ne fut épargné. En Italie du Nord, Richard Croke et Ghinucci emportèrent l'avis des influentes universités de Ferrare, Padoue, Bologne. Agissant de façon déguisée, portant parfois un pseudonyme — Richard Croke se faisait appeler Jean de Flandre — ils prétendaient vouloir s'informer par pure curiosité, mais leurs véritables motifs furent bientôt découverts.

Les agents pontificaux et impériaux contre-attaquèrent. Venise refusa de se prononcer. Certains de ceux qui avaient, contre de l'argent, d'abord approuvé la cause du roi, se rétractèrent, de peur d'encourir les foudres de l'empereur ou du pape. La quête aux signatures tourna parfois à la comédie : à Vicence, le nonce réussit à arracher à un moine agent de Croke une liste de sympathisants et la jeta au feu. D'un côté, Cranmer écrivait en faveur du roi un livre dont on faisait circuler des exemplaires manuscrits ; de l'autre on publiait la rétractation d'un chanoine de Padoue, Raphaël Coma, qui avait d'abord donné son appui à Henri. Au milieu de ce fracas, deux juifs, à Bologne et à Rome, épousèrent leur belle-sœur veuve sans enfants : malencontreuse application du lévitat, au moment même où les agents d'Henri VIII tentaient de prouver que cette coutume avait disparu depuis la chute de Jérusalem. La publicité faite autour de ces deux mariages par le parti impérial eut des effets désastreux pour la cause anglaise, dont les représentants, Croke et Casale, se querellaient. Les universités espagnoles se prononcèrent bien entendu pour Catherine, tandis que les allemandes étaient plus partagées. En Angleterre même, ce

ne fut pas sans mal que l'on obtint l'assentiment d'Oxford et de Cambridge. Dans la première, le propre confesseur du roi, John Longland, fut pris à partie par un groupe de femmes ; un envoyé du roi fut traîtreusement lapidé alors qu'il faisait ses besoins naturels comme tout le monde le long des murs de la ville. On fit venir d'Italie deux savants hébreux qui venaient de se convertir au christianisme et offraient de soutenir la cause du divorce.

Mais malgré l'assentiment de huit universités et d'un ensemble hétéroclite d'abbés, de théologiens et de personnages divers, la formidable campagne déclenchée par l'idée de Cranmer ne donna pas les résultats escomptés. A l'automne 1530, Henri s'orienta vers une autre ligne de défense, qui le conduira au schisme : alors que jusqu'ici il avait admis que seul le pape avait le pouvoir d'annuler son mariage, il allait désormais affirmer qu'il s'agissait d'une affaire purement nationale ne pouvant être tranchée que par le clergé anglais avec l'accord du souverain.

Ce n'est que progressivement, et après bien des tâtonnements, que cette affirmation va devenir un principe clairement développé. Dans une lettre de la fin août à ses représentants à Rome, Benet et Carne, Henri VIII ordonnait à ces derniers de soutenir devant le pape que, d'après les coutumes et privilèges du royaume d'Angleterre, aucun Anglais ne pouvait être jugé par un tribunal étranger, celui du pape ou un autre. La tactique était nouvelle et fort osée. Le souverain ne fournissait pas de précision sur l'origine de ce prétendu droit, mais il indiquait que si le pape se montrait récalcitrant, il fallait agiter la menace d'un appel au concile, faire allusion à la naissance illégitime du souverain pontife, suggérer que son élection avait été simoniaque et qu'on pourrait fort bien le juger pour cela et le faire déposer. On pouvait se croire revenu au temps de Philippe le Bel et Boniface VIII.

Les ambassadeurs, épouvantés à la perspective d'avoir à présenter ces insultes, tentèrent de gagner du temps. Ils consultèrent des légistes au sujet des privilèges judiciaires des Anglais. Personne n'en avait entendu parler. En décembre, ils durent avouer qu'ils n'avaient toujours pas présenté à Clément le nouvel argument royal. Henri se fâcha et réitéra son ordre. Carne et Benet se présentèrent donc devant le pape, qui ne fut

guère impressionné par leur déclaration, qu'aucune preuve solide ne venait soutenir. Ils revinrent malgré tout à la charge quelques jours plus tard, accomplissant un pas de plus dans l'escalade du défi. Comme le roi le leur ordonnait, ils déclarèrent que le privilège des Anglais à ne pas être jugés hors de chez eux était aussi solide et bien fondé que le pouvoir pontifical. Cette fois, le doux Clément haussa le ton. Il évoqua l'indulgence dont il avait fait preuve jusque-là à l'égard d'Henri ; il déclara qu'il pouvait justifier son pouvoir beaucoup plus facilement que le roi ne pouvait prouver l'origine du sien, et rappela que les décrets du droit canon montraient que par le passé des papes avaient jugé des causes matrimoniales des souverains anglais ; de plus, ajouta-t-il, Catherine avait fait appel à Rome, et comme elle était l'accusée, elle ne pouvait pas être jugée dans le royaume de l'accusateur. Dans ces conditions, conclut-il, il refusait d'accorder une nouvelle audience aux ambassadeurs anglais.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA SUPRÉMATIE

Ainsi, un pas important était franchi vers la rupture entre Rome et Westminster, et ce pas, Henri VIII l'avait fait seul. En Angleterre, sa démarche était massivement désapprouvée, comme l'avait montré au début octobre une assemblée de légistes et de clercs, qui, réunie à la demande du roi, avait clairement montré son hostilité. A la question de savoir si l'archevêque de Canterbury pourrait juger la cause du divorce, elle répondit par la négative. Le souverain ne renonça pas pour autant. A plusieurs reprises, il tint un long discours au nonce pontifical sur les privilèges judiciaires des Anglais, affirmant que Rome n'avait pas plus de droits juridiques que Moïse, et que lui, le roi, pourrait écrire un traité contre la papauté. Quant aux véritables preuves du prétendu privilège, elles n'étaient guère convaincantes. En réalité, le roi ne pouvait s'appuyer que sur le texte des constitutions de Clarendon et de Northampton qui, trois siècles auparavant, avaient affirmé qu'un souverain avait le droit d'interdire les appels à Rome, qu'il pouvait surveiller les cours ecclésiastiques et que les sentences d'excommunication devaient obtenir son approbation avant d'être promulguées dans le royaume. Tout cela était bien vague, contestable, et sans grand rapport avec la cause

présente. En fait, Henri était déterminé à créer ce privilège, mais il devait présenter son action comme la restauration d'un droit ancien.

Henri ne manqua pas d'imagination pour se justifier. Dès la fin de l'année 1530, il avancera trois autres arguments. Le premier est tiré des lois canoniques elles-mêmes : d'après le roi et ses conseillers, les lois de l'Église, confirmées par plusieurs papes et conciles, établissent qu'une cause ecclésiastique doit toujours être jugée dans sa province d'origine, par un concile régional ou un évêque métropolitain. Pour appuyer cette thèse, on envoya à nouveau les Croke, Casale, Stokesley, Benet, Came et autres fouiller les bibliothèques universitaires et monastiques afin de rassembler tous les textes patristiques, les décrets conciliaires, les bulles pontificales qui allaient dans ce sens.

Les agents anglais, dont on peut admirer la patience et l'érudition, se remirent donc à la chasse aux manuscrits, non sans succès. On trouva des décrets des conciles de Nicée, Constantinople, Chalcédoine, Carthage VII, Antioche, déclarant que toutes les causes devaient être jugées en dernier ressort par le métropolitain ; les conciles de Chalcédoine et Antioche avaient même prévu la tenue de sessions bis-annuelles à cette fin. Une lettre des évêques africains à Célestin Ier demandait que les appels des clercs et laïcs soient jugés en dernier ressort par le métropolitain ou par un concile provincial dans les cas les plus importants. Une lettre d'Innocent Ier demandait aux évêques de juger les causes de leur diocèse. Enfin trois bulles d'Innocent III étaient supposées contenir des arguments décisifs pour la cause royale : les bulles Cum olim, Inter divinas et Gaude-mus in Domino. On eut quelque mal à les retrouver : Croke les chercha d'abord en vain à Venise. Puis il apprit que la collection complète se trouvait à Bologne, où il arriva trop tard : le prieur des servites, acquis à la cause de Catherine, était passé avant lui et avait fait disparaître lesdites lettres. C'est finalement dans la bibliothèque vaticane que Benet et Carne les retrouvèrent. Leur contenu était assez décevant : on y trouvait bien des cas de causes ecclésiastiques jugées localement, et même une cause matrimoniale anglaise jugée en Angleterre par trois juges anglais, mais ces derniers n'avaient qu'un pouvoir délégué par le pape, qui restait donc maître en dernier ressort.

La propagande royale tira cependant le maximum de ces documents, qui furent présentés comme des preuves irréfutables par des petits traités répandus en Angleterre en 1532 et 1533, comme : un petit Traité contre les murmures de certains papistes dans les coins, Articles décidés par le consentement unanime du Conseil du roi, Un miroir de la vérité. Enfin, pour compléter la campagne d'opinion, les agents anglais s'efforcèrent à nouveau d'obtenir des universités européennes des avis ou résolutions déclarant que la cause du roi d'Angleterre devait être jugée dans son royaume et non à Rome. Les résultats furent assez maigres : seules Paris et Orléans, grâce à l'attitude favorable du roi de France, répondirent positivement.

Parallèlement, Henri VIII développait un deuxième argument, qui lui fut peut-être suggéré par le duc de Suffolk et le frère d'Anne Boleyn. A la fin septembre 1530 en effet, ces deux personnages déclarèrent au nonce que le souverain se moquait bien des décisions du pape, quand bien même celui-ci eût été saint Pierre en personne, car « le roi est empereur absolu et pape dans son royaume ». Être empereur en son royaume est une formule qu'utilisaient également les légistes du roi de France ; elle exprime la revendication à la totale indépendance de la part de souverains qui rejettent l'autorité théorique de l'empereur sur toute la chrétienté. Depuis Charlemagne, avant l'apparition des royaumes nationaux, empereur est le titre suprême dans l'Europe chrétienne. Correspondant à une réalité au temps du grand Carolingien, cette prétention à la suprématie avait depuis connu bien des avatars, en particulier pendant les grandes querelles du sacerdoce et de l'Empire, et n'était plus qu'un principe vide de substance. Mais la théorie subsistait : l'empereur, souverain suprême, est aussi juge suprême, dont les arbitrages sont sans appel. Depuis longtemps déjà, les rois de France contestaient cette supériorité de l'empereur du Saint-Empire et proclamaient leur totale indépendance à son égard, en utilisant la formule : « Le roi est empereur en son royaume. » La revendication est maintenant reprise par Henri VIII dans le but d'affirmer sa position de juge suprême qui ne saurait être lui-même jugé par personne. Nous ne sommes « pas seulement prince et roi, écrivait-il à Benet en octobre 1530, mais établis sur un tel pinacle de

dignité que nous ne connaissons aucun supérieur sur terre ». Et il chargeait son représentant d'apprendre cette nouvelle au pape.

Pour bien montrer qu'il n'inventait rien, il lui fallait là encore des textes, des précédents, tirés non pas des archives anglaises mais de celles de la papauté elle-même. C'est pourquoi, dans une lettre du mois de septembre, il charge ses ambassadeurs à Rome, Benet et Carne, d'aller rechercher dans la bibliothèque Vaticane et de transcrire tous les documents prouvant que le roi d'Angleterre jouissait de l'autorité impériale ; ils devaient aussi vérifier si dans l'Histoire les papes avaient jamais exercé une quelconque autorité sur ses prédécesseurs dans des questions autres que l'hérésie ; si la juridiction du pape en matière matrimoniale était récente ou ancienne, et de quelle façon elle s'exerçait sur les rois. De toute évidence, Henri n'avait aucune idée de l'ampleur de la tâche : ses envoyés devaient, disait-il, chercher dans tous les registres pontificaux, depuis les origines.

Pour qui est un peu familier des archives, l'aspect utopique des ordres royaux sera évident ; il eût fallu des dizaines de chercheurs pendant des années pour venir à bout des centaines de mètres de manuscrits entassés dans la bibliothèque Vaticane. Le travail était d'autant plus impossible que le bibliothécaire, Alexandre, s'employait à multiplier les obstacles. L'assiduité des Anglais à fréquenter ses archives l'avait rendu méfiant, en dépit des précautions prises par Benet et Carne, qui prétendaient venir là pour leurs recherches personnelles et ne prendre que de brèves notes. Une telle passion pour la lecture des poussiéreux et indigestes registres pontificaux du Moyen Age était suspecte. Alexandre en enleva le plus qu'il put, expliquant leur absence par des prétextes divers : on en avait laissé certains à Avignon, d'autres étaient quelque part dans le château Saint-Ange, plusieurs avaient été détruits ou perdus pendant le sac de Rome trois ans auparavant. Lorsqu'il apportait un registre aux Anglais, il leur interdisait d'en faire une copie complète, et dès qu'ils l'avaient rendu il l'étudiait avec soin pour essayer de voir ce qu'ils avaient pu en tirer.

En fait, la moisson fut plus que maigre. Ce que Benet et Carne purent trouver allait. à l'encontre des prétentions « impériales » du souverain. A plusieurs reprises, écrirent-ils à Henri, des papes avaient jugé des cas concernant rois et empereurs, et dans des matières qui ne se limitaient pas

à l'hérésie. Ils n'avaient rien trouvé sur les origines de la juridiction matrimoniale des papes, mais d'après les avis les plus compétents elle remontait aux origines mêmes de la papauté. Aucun élément positif ne venait soutenir les arguments du roi.

Ce dernier, nullement découragé, avançait cependant une troisième justification à l'indépendance judiciaire des rois d'Angleterre. « Par diverses vieilles histoires et chroniques authentiques il est manifestement déclaré et exprimé que ce royaume d'Angleterre est un empire ». L'allusion, qui est faite dans le préambule de l'Acte d'appels de 1533, se réfère au lointain passé de l'île de Bretagne, tel qu'il était raconté par le vieux poète Nennius et par le chroniqueur Geoffroy de Monmouth au XIIe siècle. La monarchie anglaise remonterait à Brutus, petit-fils d'Enée de Troie. Celui-ci aurait fondé une prestigieuse dynastie, qui se serait rendue maîtresse de la Bretagne, de la Gaule et de l'Italie, conquise par le célèbre Brennus. L'empereur Constantin, dont la mère était Bretonne, aurait associé la royauté anglaise avec l'empire ; par la suite, la descendance de Brutus, illustrée par Arthur, aurait disparu avec le roi Cadwalader, mais la prophétie de Merlin aurait annoncé le retour et le triomphe final des Bretons, du sanglier armoricain qui restaurerait l'ancienne monarchie dans toutes ses prérogatives. Pour Henri VIII, il était bien tentant de présenter son père, le Gallois Henri Tudor, venu conquérir l'Angleterre en partant de la péninsule armoricaine, avec des troupes bretonnes, comme le sanglier annoncé par Merlin.

Les histoires celtes du cycle d'Arthur sont toujours très à la mode dans l'Angleterre du début du XVIe siècle. Henri VII n'a-t-il pas appelé son fils aîné Arthur? En 1520, une statue d'Arthur à la Table ronde figurait dans le décor construit pour la réception de Charles Quint à Calais; en 1522, lors de la visite du même Charles Quint, on vit encore une effigie d'Arthur, portant même une couronne impériale ; la fameuse Table ronde fut montrée à l'empereur à Winchester ; au cours d'une conversation en janvier 1531, le duc de Norfolk insista auprès de l'ambassadeur Chapuys sur le glorieux passé de la dynastie de Brutus, et il lui parla d'un sceau du roi Arthur, sur lequel on pouvait lire : « Arthur, empereur de Bretagne, Gaule, Allemagne et Danemark ». Les histoires de Brutus, de Brennus, de Constantin et de sa mère bretonne indiquaient que les rois bretons

jouissaient de la pleine souveraineté, bien avant qu'un pape existât. Dès 1513, deux navires anglais étaient d'ailleurs nommés le Henry impérial et le Mary imperial, et en 1525 un grand sceau montrait le roi portant une couronne impériale. La propagande royale ne pouvait cependant se permettre de mettre trop en avant les prétendus droits d'Henri au titre impérial. Sous l'effet des progrès de la recherche historique, les histoires de Geoffroy de Monmouth commençaient à apparaître pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire des légendes folkloriques ; les historiens sérieux, comme Polydore Vergil, ne les mentionnaient même plus. Brutus, Arthur et Merlin pouvaient tout au plus fournir une vague auréole de prestige au décor de la monarchie Tudor.

A la fin de l'année 1530, la position d'Henri VIII commence donc à se préciser. Ses prétentions à l'indépendance et à la souveraineté spirituelles s'affirment de plus en plus nettement. Avec l'aide du Parlement, il a commencé à mettre de l'ordre dans l'Église d'Angleterre, empiétant pour cela sur le domaine de la Convocation, et prenant déjà des allures de chef du clergé. La question matrimoniale, elle, a peu avancé. Mais le roi cherche maintenant clairement à dessaisir le pape de la cause, en affirmant sa totale souveraineté juridique, fondée sur les lois de l'Église aussi bien que sur les privilèges de la monarchie anglaise. Dans les deux domaines, les buts d'Henri sont complémentaires : il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de donner au roi d'Angleterre la suprématie spirituelle ; chef du clergé et juge suprême des causes ecclésiastiques, le souverain serait pape en son royaume.

Comment le roi en est-il arrivé là? Il n'a pu jusqu'ici fournir aucune preuve convaincante de sa suprématie, malgré les immenses recherches entreprises dans les universités et les bibliothèques. En Angleterre même, un fort courant est hostile à ses prétentions ; toutes les assemblées de théologiens qu'il a convoquées ont résisté à ses demandes, jugeant qu'il allait trop loin. C'est d'ailleurs cette opposition qui l'oblige encore à composer, à montrer une certaine prudence. Comment peut-il donc être si sûr de son droit, sans preuves, face à la tradition et à l'opinion de la grande majorité? Dans quelle mesure ses prétentions sont-elles sincères? Il est impossible de pénétrer dans la conscience d'Henri. Ce que nous savons permet seulement de penser que les contrariétés engendrées par

l'affaire du divorce, mêlées confusément à l'extension du luthéranisme, aux abus cléricaux, à la faiblesse pontificale et aux avis de quelques conseillers déclenchèrent en lui un lent processus d'auto-persuasion, d'autant plus efficace que sa position de souverain redouté limitait l'expression de sentiments opposés dans son entourage.

THOMAS CROMWELL

L'entourage du roi comprenait quelques habiles personnages qui entretenaient ses rêves de suprématie et ne manquaient pas d'expédients pour les faire passer dans la réalité. Nous avons évoqué Thomas Cranmer. De la même trempe, plus efficace encore, est Thomas Cromwell. Véritable successeur de Wolsey, au service duquel il resta dix ans, c'est comme lui un self-made man, d'origine extrêmement humble. Fils d'un touche-à-tout ivrogne et malhonnête, il était né en 1485 dans le village de Putney, à quelques kilomètres de Londres. Vers l'âge de dix-huit ans il commença une vie errante d'où il tira une solide expérience : soldat dans l'armée française en Italie, banquier à Florence, homme d'affaires aux Pays-Bas, il fait preuve d'une remarquable débrouillardise, s'adaptant sans aucune formation à toutes les situations. Encombré d'un minimum de principes, esprit pratique, il n'a cure ni du pape ni des évêques. Rentré au pays après dix ans de voyage, il épouse une intéressante héritière et se lance dans les « affaires » les plus diverses, du prêt à intérêt aux conseils juridiques. Vers 1520 il entre au service de Wolsey, qui trouve en lui un tempérament égal au sien. Jamais à court de ressources ou d'idées, il se montre d'une efficacité sans pareille dans les différentes tâches qui lui sont confiées. Il résolut ainsi sans peine les épineux problèmes posés par la suppression de vingt et une maisons religieuses, dont les revenus devaient servir à la fondation des collèges du cardinal à Ipswich et Oxford. Quelques années plus tard, il devait répéter l'opération à l'échelle du royaume.

A la chute de Wolsey, Thomas Cromwell sut passer en souplesse au service du roi. Jouant en façade la fidélité au cardinal, sentiment louable qui ne pouvait qu'attendrir son futur patron, il aida Norfolk et les ennemis de Wolsey à se partager ses dépouilles. Ce modèle de Realpolitik lui valut

la reconnaissance des nouveaux maîtres. Élu député du bourg de Taunton, au sud-ouest de l'Angleterre, il joua un rôle important dans le Parlement de la Réforme. La date précise de son entrée au service du roi est inconnue. Les chroniqueurs racontent qu'il devint conseiller privé à la suite d'une conversation avec Henri dans les jardins de Westminster, que nous pouvons situer au cours de l'année 1531. A partir de là, il connaît une ascension rapide : maître des joyaux du roi en avril 1532 ; gardien du hanap de la chancellerie en juillet ; chancelier de l'échiquier en avril 1533 ; principal secrétaire un an plus tard; master of the Rolls (sorte de secrétaire d'État à la justice) en octobre 1534 ; lord du sceau privé en juillet 1536. A partir de 1533, il est le véritable Premier ministre.

Le portrait que fit de lui Holbein révèle le personnage : assez corpulent, sévèrement vêtu de noir, un regard d'aigle, froid et calculateur, qui va droit à l'essentiel, une bouche fine, des lèvres serrées, une mâchoire inférieure forte et volontaire ; quelques notes sur le bureau ; un billet dans la main : le prototype même (on nous pardonnera l'anachronisme) du technocrate. «Administrateur de génie », selon l'expression de J.J. Scarisbrick, on devine en lui la précision, la clairvoyance, l'esprit de décision, le souci du rendement et l'inhumaine inflexibilité ; cet homme calcule, discerne tout de suite l'important et ne se préoccupe que de l'efficacité. Il n'y a place en lui ni pour le rêve ni pour le sentiment.

Merveilleux instrument pour le roi, dont il va appliquer sans faille les décisions, Thomas Cromwell supervisera en particulier l'immense opération de confiscation des biens monastiques. Il laissera une marque profonde sur l'administration du royaume : il dirigea le travail parlementaire, détruira les privilèges locaux et les restes de féodalisme, accélérera l'intégration du pays de Galles, jettera les bases de deux administrations nouvelles, la cour des Augmentations et Premiers Fruits, et celle des Gardiens et Inspecteurs (Wards and Surveyors), destinées à améliorer l'exploitation du domaine royal. Renforçant partout la centralisation, utilisant massivement l'imprimerie au service de la propagande royale, le nouveau chancelier fait penser, comme son ancien maître Wolsey, à Richelieu. Mais là encore, on ne saurait pousser trop loin la comparaison. Cromwell, de par son passé, a hérité d'un certain

relativisme religieux ; plutôt partisan des idées érasmiennes, il n'a pas de convictions très fortes dans ce domaine, où il va suivre la direction royale; contrairement à Wolsey, il est peu impliqué en politique étrangère, et son réalisme, il le met essentiellement au service de l'administration. Enfin, Cromwell n'est qu'un parfait exécutant, un grand commis plutôt qu'un véritable Premier ministre moderne. Pour en terminer avec le jeu des comparaisons, disons qu'il fut un Colbert plus qu'un Richelieu.

La période de Wolsey est en effet bien révolue. Si Henri VIII se montre toujours aussi réfractaire aux tâches administratives, paresseux dans le travail sur dossiers, négligent dans ses lectures et ses écritures, il est en revanche devenu le maître incontesté de sa politique. Les grandes décisions comme les grandes orientations sont maintenant incontestablement les siennes, et il les impose avec un entêtement qui, s'il n'est pas toujours éclairé, révèle une volonté remarquable. Persuadé, envers et contre tous, de son bon droit, il bâtit peu à peu une logique personnelle qu'il applique de façon de plus en plus systématique, sans se laisser rebuter par les obstacles. Le raisonnement qui le conduit à affirmer la suprématie royale sur l'Église d'Angleterre n'avait en fait qu'une faiblesse : son manque de justification historique, théologique et scripturaire. Henri n'en a cure ; partant de prémisses et d'axiomes nouveaux, dont il tire les conséquences, il s'installe dans son propre système, et dès lors le dialogue avec les tenants du système traditionnel devient impossible. Caractéristique à cet égard est un incident qui se produisit à la cour en avril 1531 : un prédicateur expliquait dans son sermon comment l'empereur Constantin avait refusé de juger une cause entre deux évêques car il ne voulait pas empiéter sur le domaine spirituel ; le roi l'interrompit, l'accusant de mensonge. Le clerc protesta, entreprit de prouver l'authenticité du fait, et Henri sortit immédiatement, fort en colère.

L'Église s'appuyait sur les textes, sur l'Histoire, sur la tradition ; Henri, lui, s'appuie sur les faits présents, sur la réalité et le rapport des forces de son époque. Le pape tire du passé la conclusion de son autorité spirituelle suprême ; le roi tire du présent la preuve de son indépendance totale à l'égard de Rome. Il se doit bien sûr d'habiller sa conviction des oripeaux

de l'Histoire, de quelques textes et précédents prestigieux. Mais ce ne sont là qu'ornements à l'usage de l'opinion publique. Le fait essentiel est là : le roi est empereur en son royaume et ne peut être jugé par personne. Au pape, il reconnaît volontiers une primauté honorifique et un certain pouvoir de décision en matière d'hérésie. Au début de 1522 encore, Henri reconnaissait que le souverain pontife était «dans toute la congrégation des chrétiens le chef et principal membre », mais il constatait aussi que le successeur de saint Pierre avait « atteint et s'était forgé un tel trône et un tel pouvoir que cela en était un blasphème pour le Christ et son Église ». Le roi est pour des Églises nationales autonomes dirigées par les souverains, avec au sommet un pontife purement décoratif. Au début de 1531, comme l'attestent plusieurs conversations avec Chapuys, Henri VIII avait sans doute acquis cette vision des choses. S'il faut attendre 1534 pour qu'elle devienne officielle et légale, avec l'Acte de suprématie, c'est que le roi doit tenir compte des multiples résistances offertes par l'Église traditionnelle et même une large fraction de l'opinion publique. Sa politique, de 1531 à 1534, est faite de coups de force et de reculs, d'audaces et de compromis, et rendue plus obscure encore par les tractations du divorce. Mais la marche vers la suprématie est, derrière ces détours, évidente. Thomas Cromwell est l'artisan le plus efficace de cette politique, dont le roi est l'instigateur.

LES MANŒUVRES ROYALES DE 1531

Le 16 janvier 1531, après une interruption de plus d'un an, le Parlement se réunissait à nouveau. Le roi lança aussitôt une attaque aussi surprenante que grave contre le clergé, qu'il accusa, en vertu du statut de praemunire, d'exercice illégal de la justice. La charge reste incompréhensible. Les tribunaux ecclésiastiques faisaient partie depuis des siècles de l'appareil judiciaire ordinaire de tous les royaumes chrétiens. Certes, les disputes étaient fréquentes quant aux limites de leur juridiction, la justice royale se faisant envahissante. Mais nul n'avait jusque-là contesté le droit de l'Église à exercer la justice dans son domaine propre. En fait, l'objet de l'attaque et son caractère équitable ou non importaient peu au roi. Il s'agissait de porter des coups au clergé, de

le presser, de garder l'avantage en menant de continuelles offensives, d'intimider la hiérarchie et le pape, de conserver l'initiative en montrant qui était le véritable maître. Il y avait eu les décisions de l'automne 1529, limitant les abus ecclésiastiques; il y avait eu aussi, en octobre 1530, une autre charge de praemunire contre quinze membres de la hiérarchie catholique anglaise : huit évêques, dont John Fisher et John Clerk, trois abbés et quatre autres clercs, en majorité des amis de Catherine, avaient été accusés d'avoir partie liée avec Wolsey. La charge avait été abandonnée, au profit de l'attaque présente, beaucoup plus grave.

Effondré, le clergé ne chercha pas même à se justifier. Il implora le pardon du roi, qui lui fut accordé contre le paiement de 100 000 livres par la Convocation de Canterbury et 18 440 livres par celle de la province d'York. Le plus surprenant est que l'acte de grâce royale, voté en Parlement, restaurait intégralement les droits de justice ecclésiastique, déclarés illégaux quelques jours auparavant. Sans doute le roi, satisfait d'avoir humilié le clergé et affirmé son autorité, n'osait-il pas aller plus loin pour le moment.

Le répit fut de courte durée. Moins d'un mois plus tard, en février, Henri frappait à nouveau, révélant cette fois davantage ses intentions. D'abord, faisant preuve de mauvaise volonté, il ordonnait de payer les sommes récemment votées plus tôt que prévu ; puis il refusait de confirmer les privilèges du clergé et d'alléger les sanctions prévues en 1529 contre les abus ecclésiastiques. Enfin et surtout, convoquant le vieil archevêque de Canterbury, William Warham, il exigeait que l'on insérât dans le texte par lequel le clergé de la province du Sud acceptait de payer 100 000 livres des expressions faisant de lui le véritable chef de l'Église d'Angleterre : « Protecteur et seule tête suprême de l'Église anglaise » ; il fallait y affirmer que le roi avait reçu « la cure des âmes », que seules les lois de l'Église qui ne contredisaient pas les lois du royaume étaient acceptables ; le ton devait aussi être plus humble que celui qui était employé.

Devant ces affirmations de césaropapisme, le clergé réagit. Le texte qui fut élaboré, tout en reprenant les expressions royales, réduisait à néant leur contenu grâce à une habile formulation. Si le titre de «tête de l'Église » fut accordé à Henri, on y ajouta la précision « pour autant que

la loi du Christ le permette » ; « la cure des âmes » devint la simple sollicitude pour le salut des sujets, dont les âmes étaient à la charge du clergé. De plus, certains ecclésiastiques osèrent envoyer au roi des protestations condamnant ses prétentions. Nous en connaissons la teneur grâce à la correspondance de l'ambassadeur impérial Chapuys. L'un des documents émane du clergé d'York et de Durham, l'autre est signé par dix-sept ecclésiastiques de la Convocation de Canterbury. Ces derniers se défendent d'avoir voulu, dans la demande de pardon adressée au roi, altérer l'ordre traditionnel de l'Église, affaiblir l'autorité du pape, ou créer un schisme. Ils annoncent par avance, et ceci montre combien ils sont désormais conscients des objectifs royaux, que tout ce qu'ils pourront dire dans le futur contre la suprématie de Rome et l'intégrité de l'Église sera l'œuvre du diable ou de leur propre faiblesse.

Henri se sentit démasqué et lança une charge de praemunire contre quatre des signataires ; seul l'un d'entre eux, Pierre Ligham, ami de Fisher, tenta de se défendre. Les autres se rétractèrent. Bien peu de clercs anglais avaient à l'époque la vocation du martyre. Un seul évêque eut le courage de rappeler à l'ordre le souverain. En mai 1531, Cuthbert Tunstall, évêque de Durham, écrivait à Henri une longue lettre dans laquelle il rappelait la théorie traditionnelle : la souveraineté du roi sur l'Église est purement temporelle et ne saurait en aucun cas s'étendre aux questions spirituelles. La Tradition et la loi du Christ le voulaient ainsi, et le non-respect de cette loi conduirait au schisme.

Cette fois, Henri prit la peine de s'expliquer. Dans un long document dont il inspira la rédaction, il s'employa à rassurer l'évêque et, à travers lui, l'Église d'Angleterre. Le ton est modéré, didactique, paternel, voire condescendant, parfois ironique. Vous avez mal jugé nos intentions, dit en substance le roi ; nous ne voulons en aucun cas bouleverser l'ordre établi ; vous avez mal compris le sens de nos métaphores. Soyez raisonnable, nous allons vous faire une explication de texte. Par « tête de l'Église », nous ne voulons pas dire l'Église universelle, corps mystique du Christ, mais simplement l'Église d'Angleterre, et par là nous entendons le clergé du royaume. Nous ne voulons pas, bien entendu, empiéter sur le domaine spirituel : la prédication et l'administration des sacrements sont du domaine exclusif des clercs. Mais pour le reste, les

clercs sont nos sujets et nous sont soumis, en particulier dans trois domaines : nous donnons notre accord pour l'élection des évêques et abbés, qui, une fois élus, sont en tant que tels nos sujets ; tous les biens ecclésiastiques sont sous notre contrôle ; les tribunaux ecclésiastiques ne sont qu'une délégation de notre justice.

Sous couvert d'une interprétation anodine et traditionnelle de l'expression « tête de l'Église », le roi réduisait le domaine spirituel du clergé au strict minimum — sacrements et prédication —, transférant dans le domaine temporel tout ce qui concernait l'administration et la discipline. De plus, il passait sous silence la place dévolue au pape dans une telle Église. Si le souverain est «tête de l'Église » dans un sens aussi extensif, quels pouvoirs resteront à Rome ? Une vague primauté d'honneur sans doute, mais certainement aucune puissance juridictionnelle sur le roi et ses sujets.

Car en même temps se déroulait l'affaire du divorce, inséparable de l'attitude d'Henri à l'égard du clergé anglais. Ce dernier lui sert encore d'otage, de monnaie d'échange, de moyen de pression. Il est bien difficile au cours de ces années 1531-1532 de faire la part, dans l'attitude du roi, entre les manœuvres visant à obtenir le divorce d'un côté, et les grands projets de suprématie religieuse de l'autre. Dans quelle mesure la revendication du titre de «tête de l'Église », avec toutes ses implications, est-elle une tentative d'intimidation à l'égard du pape, destinée à forcer l'issue du procès d'annulation? En 1531 en effet, Henri, tout en maltraitant son clergé, s'emploie à ne pas rompre les ponts avec Rome. Les provisions pontificales sont dûment recherchées, et accordées, lors de la nomination des nouveaux évêques : Édouard Lee à York et Stephen Gardiner à Winchester. Henri tient les propos les plus cordiaux au nonce : « Je peux vous assurer qu'il ne fut jamais question d'aucune mesure qui aurait pu affecter Sa Sainteté, lui déclare-t-il en février. J'ai toujours soutenu l'autorité de l'Église dans mon royaume et j'ai bien l'intention de continuer à le faire dans le futur » ; rien ne sera tenté contre l'autorité pontificale, affirme-t-il à une autre occasion, « à condition que Sa Sainteté ait pour moi la considération à laquelle j'ai droit ». La restriction est claire. Il s'agit bel et bien de chantage : si le divorce n'est pas prononcé, il deviendra « tête de l'Église ». A force de jouer ce jeu, le roi

se persuade peu à peu lui-même qu'il est vraiment le chef de l'Église d'Angleterre.

Quant au divorce, s'il le veut absolument, il ne semble pas encore savoir sous quelle forme l'obtenir. Par un jugement du pape ? Par un jugement des délégués du pape en Angleterre ? Par des juges anglais en Angleterre ? Le roi hésite toujours. Pendant toute l'année 1531 il prolonge les débats à Rome en soulevant de multiples questions de procédure : « Nous voulons absolument que tous les moyens et procédés soient utilisés pour retarder la procédure aussi longtemps que vous le pouvez, et au moins jusqu'à la Saint-Michel », écrit-il en avril 1531 à ses agents, les infatigables William Benet et Édouard Carne. Les deux hommes étaient capables, mais leur manque de prestige rendait leur tâche difficile. Quelle influence pouvaient avoir auprès des cardinaux un archidiacre du Dorset et un simple docteur en droit canon ? Ghinucci, l'évêque de Worcester, et Grégoire Casale, ainsi que des représentants français venaient certes parfois les soutenir, mais le parti anglais à Rome ne pesait pas lourd face aux impériaux, et il semble que Benet lui-même ait cherché à se ménager les faveurs de Catherine.

Cette dernière avait donc fait appel devant le tribunal de la Rote, et avait envoyé à Rome son procureur. Pour que le procès pût commencer, il fallait qu'Henri envoyât le sien. Ce fut le prétexte d'un premier retard : la cause est d'une telle importance que le roi souhaite venir se défendre en personne, fut d'abord chargé de dire Carne ; mais la situation actuelle du royaume exigeant sa présence, il ne pourra venir que plus tard. L'excuse fut repoussée, parce que Carne n'avait pas les pouvoirs pour la présenter. On s'acheminait donc vers un jugement par contumace. Mais Carne fit appel de la décision de la cour refusant de l'entendre ; l'appel fut rejeté et le cas discuté en consistoire. On atteignit ainsi sans peine les vacances d'été. Ce ne fut qu'en novembre que la Rote jugea définitivement... qu'on ne pouvait pas admettre que Carne soit autorisé à présenter les excuses d'Henri de ne pas venir en personne. Les Anglais attaquèrent alors la décision de la Rote comme invalide, et demandèrent que l'on engage des experts des deux côtés pour en discuter en consistoire, c'est-à-dire dans l'assemblée des cardinaux, où le parti impérial était moins puissant, et où la corruption pouvait peser aussi lourd que le droit et la théologie. La

requête fut acceptée par le pape, et il fallut encore deux mois pour rassembler experts et dossiers. Benet et Carne cherchèrent à recruter les meilleurs juristes de Bologne et Padoue ; les impériaux voulurent les en empêcher. Les Anglais demandèrent alors l'ouverture d'une procédure pour savoir si l'obstruction des impériaux était légale.

Ce n'est qu'à la fin de février 1532 que l'on commença à discuter en consistoire pour savoir si Carne pouvait être admis à présenter l'excuse d'Henri. Le délégué anglais présenta vingt-cinq raisons justifiant sa position, chacune d'entre elles devant être examinée séparément. Les impériaux protestèrent contre cette obstruction caractérisée et demandèrent qu'on examine les raisons en bloc. Après maintes interventions, le pape décida qu'on les étudierait trois par trois, ce qui fit tout de même durer le plaisir jusqu'en juin. A ce moment, selon le témoignage d'un cardinal, les membres du consistoire étaient au bord de l'hystérie, tant les arguties, les byzantinismes et les interminables discours des Anglais avaient fait traîner les choses. Enfin, il fut décidé que Carne ne serait pas admis à présenter les excuses royales ; Henri devait envoyer un procureur avant octobre, sous peine d'être jugé par contumace. Les Anglais avaient réussi à retarder l'issue pendant un an et demi, sans aucun motif valable, uniquement en soulevant des points de procédure.

Pendant ce temps, le roi avait tenté plusieurs subterfuges. Il avait proposé que le jugement soit rendu en terrain neutre et par des juges neutres, mais sa conception de la neutralité était assez particulière : il suggérait comme lieu Calais, possession anglaise, et comme juges un représentant de l'empereur, un représentant du roi de France, qui lui était favorable, un autre qu'il nommerait lui-même, et un mandataire du pape, qui ne serait autre que l'archevêque de Canterbury, ce qui lui donnait trois voix contre une. Le plan fut bien entendu rejeté par Rome et par l'empereur.

Henri essaya aussi, en vain, de persuader Catherine de renoncer à son appel au pape. Il utilisa tout à tour la douceur et la menace pour obliger Clément à céder, ordonnant à ses agents d'utiliser tantôt des paroles flatteuses, tantôt, comme au début de l'année 1532, des mises en demeure brutales. Dites-lui bien, écrit-il à Carne, que son attitude est condamnée

«par la loi divine, les lois de la nature et la raison naturelle, les lois des empereurs, les décrets des saints conciles, les constitutions et canons, et finalement le consentement unanime des saints et des savants ». Henri menaçait aussi le pape, s'il le jugeait par contumace, de faire appel devant un concile général. Il ne se rendrait à Rome qu'à trois conditions : — que le pape prouve la validité de sa citation à comparaître, que son représentant ne puisse pas être admis à présenter ses excuses et que Rome soit une ville sûre pour lui — et il n'accepterait comme preuve que l'avis unanime des universités (qu'il savait impossible à obtenir). Enfin dans la question précise du divorce, le roi recourut à l'argument de Wolsey : si le premier mariage de Catherine n'avait pas été consommé, la dispense pour affinité n'avait aucune valeur puisqu'elle reposait sur une fiction ; seule une dispense pour honnêteté publique aurait été valide. Henri comprenait trop tard la force de cet argument, peut-être suggéré par Cromwell, qui l'aurait hérité lui-même de Wolsey. L'affaire avait pris des proportions telles qu'elle débordait la stricte question de la validité du mariage entre Catherine et Henri. Ce qui était maintenant en jeu, c'était la suprématie de juridiction entre le pape et le roi, et les arguments concernant le mariage royal n'étaient plus de saison.

Alors pourquoi ces tergiversations? Pourquoi chercher encore à gagner du temps, à retarder la sentence à Rome ? Pourquoi ne pas trancher tout de suite et faire invalider le mariage par l'archevêque de Canterbury ? Au cours de l'année 1531, Henri VIII forge peu à peu sa conviction d'être la tête de l'Église d'Angleterre, en vertu de laquelle il pourrait tout simplement retirer la cause des mains du pape. Mais l'opposition est encore trop forte dans le royaume, en particulier dans le clergé. Le roi recule devant le schisme, qu'il sait inévitable s'il va jusqu'au bout de ses idées. Il faut d'abord soumettre totalement l'Église nationale. Il continuera donc contre elle son offensive en 1532. Mais en attendant, Henri doit éviter que la sentence ne soit rendue à Rome, car c'est lui qui doit frapper le premier. Pour garder l'initiative, il a besoin d'encore un peu de temps.

L'OFFENSIVE DE 1532 CONTRE LE CLERGÉ

En 1532 reprirent conjointement les attaques contre le clergé anglais et contre Rome, avec la complicité de la Chambre des communes. Le Parlement, qui avait été ajourné une fois de plus le 30 mars 1531, se réunit au début de 1532, et le nouveau conseiller, Thomas Cromwell, s'y montra très actif à promouvoir les projets de son maître. L'année débuta cependant par une offensive extraparlementaire, menée contre quelques grandes personnalités ecclésiastiques : le 8 février, l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Bangor, les abbés de Saint-Alban, Bruton, Eynsham, Walden, Glastonbury, deux prieurs, les principaux des collèges d'All Souls, Oxford, Queen's, Cambridge, et Saint Mary, Winchester, quatre chanoines de Saint-Paul, ainsi que six laïcs étaient traduits devant le tribunal du banc du roi pour exercice illégal de certaines juridictions mineures. Il s'agissait là encore d'une manœuvre d'intimidation, les faits reprochés étant insignifiants.

Beaucoup plus grave fut l'attaque lancée le 18 mars. Ce jour-là, les Communes adressèrent au roi un long document intitulé Supplique contre les ordinaires condamnant de façon systématique les justices ecclésiastiques, leur coût trop élevé, leur partialité, leurs abus de l'excommunication ; le texte s'en prenait aussi au pouvoir législatif du clergé qui permettait à la Convocation de faire des lois sans le consentement du roi. Cette pétition était l'œuvre du gouvernement ; il en subsiste plusieurs brouillons portant les corrections manuscrites de Thomas Cromwell, mais il est indéniable qu'elle bénéficiait de l'active complicité de la plupart des laïcs de la Chambre des communes, très anticléricaux. Le 12 avril, le roi transmettait la supplique à la Convocation ; celle-ci y répondait à la fin du mois, rappelant tous les services que le clergé avait rendus à la monarchie et proposant de faire quelques réformes. Le 30, Henri remettait au speaker des Communes la réponse de la Convocation, en précisant qu'il la jugeait très insuffisante. Tel était bien l'avis des Communes, qui rédigèrent une liste d'exigences, avec les conseils éclairés de Cromwell. De cette liste, le roi tira trois articles, qu'il envoya le 10 mai à la Convocation: le souverain exigeait qu'à l'avenir le clergé ne fasse plus aucune constitution, ordonnance ou canon sans son autorisation ; il ordonnait que le droit ecclésiastique existant soit examiné par un comité de seize laïcs et seize clercs, tous

nommés par lui, qui sélectionnerait les lois conformes aux statuts du royaume, lois qui devraient ensuite être approuvées par lui-même. Il s'agissait d'interdire à l'Église de faire ses propres règlements, de lui enlever tout pouvoir législatif et de la placer ainsi sous l'entière dépendance de la monarchie.

La Convocation, conduite par William Warham, s'indigna. L'archevêque de Canterbury livrait son dernier combat. A l'âge de quatre-vingt-deux ans, primat de l'Église d'Angleterre depuis trente ans, il avait assisté à tous les bouleversements du règne, de façon sans doute trop passive. Modéré et cultivé, il s'était effacé à l'époque de Wolsey, n'était guère intervenu dans l'affaire du divorce, n'avait guère réagi contre les attaques anticléricales. Peut-être comprenait-il maintenant les vrais buts du roi et sa propre responsabilité. Ce vieil homme, dont Holbein a peint les traits fatigués et désabusés, tentait de se ressaisir. Sa position prééminente au sein du clergé anglais donnait une importance particulière à ses prises de position. Bien des rois avaient dû courber la tête dans les conflits qui les avaient opposés périodiquement aux archevêques. Derrière Warham planaient les ombres de Lanfranc, de Thomas Becket, d'Étienne Langton, de Robert Kilwardby. Un archevêque énergique et intransigeant pouvait mettre le souverain en difficulté. C'est pourquoi Henri s'attachait à intimider le vieillard, en le faisant traduire pour des broutilles devant la cour du banc du roi, et en le menaçant d'une charge de praemunire pour avoir consacré, quatorze ans auparavant, l'évêque de Saint-Asaph sans la permission royale. Warham en effet dénonçait maintenant la politique royale, entrait en conflit avec Latimer et Gardiner, des protégés du roi. Sous sa direction, la Convocation refusa catégoriquement de souscrire aux exigences royales.

Le Il mai, Henri sortit une nouvelle arme. Ayant convoqué une délégation du Parlement, il lui montra le texte du serment que les évêques prêtaient au pape le jour de leur consécration. Comme s'il venait soudain de découvrir, dans ces formules connues de tous depuis toujours, une preuve de trahison, il déclara aux parlementaires : « Mes sujets bien-aimés, nous pensions que les ecclésiastiques de notre royaume faisaient entièrement partie de nos sujets, mais nous voyons maintenant qu'ils ne sont qu'à moitié nos sujets, oui, en fait, à peine nos sujets. » Et, leur

donnant une copie du texte, il leur recommanda de penser aux moyens de remédier à cette situation. Du 13 au 15 mai, la Convocation fut plusieurs fois sommée de se soumettre aux exigences royales ; le duc de Norfolk, accompagné des membres du clan Boleyn, vint lui-même dans le but d'impressionner les prélats, qui résistèrent jusque dans la soirée du 15. S'appuyant sur l'Écriture, ils défendirent leur pouvoir législatif, proposèrent des compromis qui leur laisseraient la législation en matière de foi, de morale et de correction des péchés. Puis, comprenant que le roi serait inébranlable, ils cédèrent, et la chambre haute de la Convocation signa la Soumission du clergé. Ce texte reprenait les volontés royales : le clergé ne pouvait plus légiférer, et toutes ses lois existantes seraient examinées par un comité de 32 membres, celles qui seraient conservées devant recevoir l'approbation du souverain. Encore la soumission n'était-elle obtenue qu'avec difficulté, puisque huit évêques, dont Fisher, étaient absents, et que plusieurs, dont le propre confesseur du roi, John Longland, évêque de Lincoln, ne signèrent qu'avec des réserves. Warham, quant à lui, avait capitulé ; il devait mourir trois mois plus tard.

L'Église d'Angleterre était placée désormais de fait sous la dépendance du roi. L'Acte de suprématie de 1534 ne sera que la suite logique et formelle des événements du 15 mai 1532. Si la décision fut obtenue de justesse, on ne peut pas dire néanmoins que la résistance du clergé fut acharnée. Le seul évêque capable de tenir tête au roi, John Fisher, alors malade, était absent. A cette exception près, les prélats anglais de 1532 sont des hommes tièdes, malléables et, risquons le mot, médiocres, à l'image de l'ensemble du clergé, dont le dernier exercice judiciaire fut un procès intenté à un cadavre pour hérésie. Ces clercs, bien que beaucoup d'entre eux soient cultivés, semblent tenir avant tout à leurs bénéfices ; ils se contentent de la routine de la vie liturgique et paroissiale. Plus ou moins indifférents aux grands problèmes, ils ne débordent de zèle ni pour leur assemblée représentative, la Convocation, qui pour la hiérarchie, ni pour le pape ; mûrs pour la « nationalisation », ils poursuivent leur tâche quotidienne. Un laïc, cependant, estima en conscience ne plus pouvoir servir un souverain qui avait violé la Tradition et les lois de l'Église : le 16 mai 1532, Thomas More démissionnait de son poste de chancelier et rendait le sceau au roi, qui le confiait aussitôt à Thomas Audley.

L'attaque contre le clergé fut encore menée de front avec une nouvelle offensive contre Rome, le terrain choisi étant cette fois les « annates ». A la fin février, les Communes élaborèrent un projet de loi mettant fin au paiement de la taxe que devaient verser à Rome les évêques nouvellement nommés ; cette taxe, appelée annate, pouvait se monter jusqu'à un an de revenu du diocèse. Essentielle pour les finances pontificales, elle était très impopulaire dans le clergé et auprès des monarchies, car il en résultait une fuite de métaux précieux vers l'Italie. La seule victime de la loi serait donc la papauté. L'accord entre le roi et ses sujets était ici complet. Le texte du projet prévoyait de réduire le montant de l'annate à 5 % du revenu annuel des diocèses ; si le pape refusait de consacrer le nouvel évêque pour défaut de paiement, la consécration serait donnée par l'archevêque, et une éventuelle excommunication par Rome serait ignorée ; la consécration d'un archevêque pourrait être donnée par deux évêques nommés par le roi. C'était pratiquement une déclaration d'indépendance.

En fait, il s'agissait d'un nouveau chantage, destiné à faire pression sur le pape dans l'affaire du divorce. Il était en effet prévu que la nouvelle loi ne deviendrait effective que dans un an, et seulement si le roi le décidait par lettres patentes. Il allait de soi qu'un accord avec Rome au sujet de Catherine pouvait encore sauver les annates. Mais la situation n'était pas là-bas très favorable aux Anglais, qui manquaient de représentants prestigieux. Il n'y avait plus un seul cardinal britannique, et les manœuvres pour faire attribuer la pourpre à Grégoire ou Jean-Baptiste Casale, à Giberti, à Ghinucci, à Stephen Gardiner, se heurtèrent toutes à l'opposition des impériaux.

Il restait la possibilité d'utiliser la bonne volonté des Français. Toujours prêts à mécontenter Charles Quint, ils avaient depuis 1530 deux nouveaux cardinaux, François de Tournon et Gabriel de Grammont, qui pouvaient favoriser la cause royale à la Curie. Mais le moyen le plus efficace serait sans doute d'intervenir auprès de François Ier qui, en bons termes avec Clément VII, pourrait peut-être amener ce dernier à des sentiments plus raisonnables. Pour cela, rien ne valait une entrevue personnelle entre les deux souverains, un deuxième camp du Drap d'or qui manifesterait leur amitié. François se montra d'abord réticent lorsque

les envoyés anglais lui en firent la suggestion, puis il accepta, au milieu de l'été 1532.

On convint de se rencontrer fin octobre, et, comme douze ans auparavant, les-préparatifs commençèrent : transport de mobilier, construction de décors, calendrier des festivités, tournois, banquets de vingt-quatre plats, préparation des montagnes de nourriture, des draps d'or, des vêtements somptueux. Avant de partir, Henri VIII tint à manifester aux yeux de tous la situation exceptionnelle d'Anne Boleyn : le 1er septembre, à Windsor, il lui conférait le titre de «marquis de Pembroke », avec des terres d'un revenu annuel de 1 000 livres. Il lui remit le manteau et la couronne, puis l'évêque de Winchester fit la lecture de l'Acte de création (Anne devenait marquis, au masculin, car elle tenait le titre directement, de son plein droit). De Windsor, on alla célébrer l'événement à Greenwich, et on fit route vers Douvres. Henri emmenait une suite de 2 000 courtisans et, bien entendu, Anne Boleyn, qui portait les bijoux de Catherine, tandis que cette dernière était en résidence surveillée à Bugden. Le 11 octobre on s'embarqua pour Calais ; le 20 eut lieu la deuxième rencontre avec François, à mi-chemin entre Boulogne et Calais, selon un protocole aussi méticuleux que la première fois.

Les deux rois étaient maintenant quadragénaires; les épreuves les avaient mûris, et après tant de banquets, ils étaient devenus plus gros, surtout Henri. Toujours très alertes, ils joutèrent et festoyèrent encore pendant dix jours, cinq à Boulogne et cinq à Calais. Suivant son habitude, Henri jetait l'argent des contribuables par les fenêtres, perdant 157 livres au tennis en une seule fois (l'équivalent de vingt ans de salaire d'un ouvrier spécialisé si l'on nous permet cette comparaison incongrue) ; François, qui ne voulait pas être en reste, dut emprunter de l'argent pour pouvoir gaspiller autant que son collègue. Bref, les traditions se maintenaient. On discuta aussi, et Henri obtint des assurances concernant le point qui lui tenait à cœur : les cardinaux français Grammont et Tournon iraient à Rome défendre la cause du divorce, en insistant sur l'amitié indéfectible des deux rois. Il était entendu que le mariage projeté entre le deuxième fils de François et la nièce du pape, Catherine de Médicis, ne serait célébré qu'après que le pape aurait cédé aux exigences d'Henri. Enfin, une entrevue serait arrangée entre Clément et François à

Nice, à laquelle pourrait assister Henri. Ces résolutions pouvaient réconforter le roi d'Angleterre et lui redonner confiance quant à l'issue de son procès. C'est donc un souverain sûr de lui qui rentra à Londres au début novembre, organisant de nouvelles festivités et des services d'action de grâce à la cathédrale Saint-Paul.

Les espoirs d'Henri étaient pourtant bien fragiles. Ils reposaient désormais sur la bonne volonté française, sujette à caution. François Ier poursuivait d'abord ses propres objectifs. Il n'était prêt à aider Henri que dans la mesure où cela lui serait utile pour contrer Charles Quint et n'irait certes pas jusqu'à compromettre ses intérêts auprès du pape, si ce dernier se montrait récalcitrant, pour obtenir le divorce de son voisin. Rien n'était donc décidé en cette fin d'année 1532, mais Henri VIII avait épuisé tous les moyens d'action traditionnels à sa disposition. Il avait également réduit le clergé anglais à sa merci. Si le pape ne cédait pas, le schisme était inévitable et ne poserait plus de problème : le roi avait préparé le terrain depuis deux ans en assurant sa suprématie de fait sur l'Église d'Angleterre.

CHAPITRE X

Le roi, Tête Suprême de l'Église d'Angleterre (1533-1535) Les années 1533-1535 sont incontestablement les plus importantes du règne. Elles voient se dénouer brutalement la crise matrimoniale et la crise religieuse, portées à leur paroxysme. Les décisions prises dans ces deux domaines décident de l'avenir religieux de l'Angleterre jusqu'à nos jours, et les événements de la fin du règne ne seront que la conséquence de cette période décisive.

Divorce et suprématie spirituelle du roi, à la fois cause et conséquence l'un de l'autre, sont si intimement mêlés qu'il n'est pas possible de déterminer lequel des deux éléments joue le rôle moteur. Comme ce fut le cas jusqu'en 1532, chaque aspect occupe tour à tour le devant de la scène. L'impuissance d'Henri à faire invalider son mariage par les voies ordinaires l'a porté, avec aigreur et par mesure de rétorsion, à se montrer de plus en plus exigeant avec le clergé anglais, jusqu'à considérer qu'il en était le seul maître ; en retour, la conviction qu'il se forge de sa suprématie spirituelle le porte à croire qu'il peut se passer du pape pour faire invalider son mariage ; et une fois l'invalidation prononcée par l'archevêque de Canterbury, elle sert de preuve supplémentaire de l'indépendance spirituelle du roi à l'égard de Rome. Henri est désormais embarqué dans cette dialectique inéluctable, emporté par cette spirale dont il est l'auteur et l'instrument. 1533 va surtout être l'année des affaires

matrimoniales ; 1534 celle de la rupture avec Rome, et 1535 celle de l'élimination des opposants au nouvel état de fait et de droit.

L'ANNULATION DU MARIAGE (MAI 1533) Dès le mois de janvier 1533, les événements se précipitèrent, et les manœuvres antiromaines se précisèrent. Le dénouement devenait d'autant plus urgent que vers la mi-janvier il s'avéra qu'Anne Boleyn était enceinte. Pour quelle raison avait-elle fini par céder au roi vers le milieu du mois de décembre, il est impossible de le savoir. Mais le résultat était là, qui exigeait une action rapide : si par chance l'enfant était le garçon tant attendu, il fallait absolument qu'il soit légitime, et donc fils de la reine. Dès le 25 janvier, Henri franchit le pas et épousa secrètement Anne Boleyn. L'irréparable était accompli : il était maintenant bigame. Il importait d'invalider tout de suite le mariage avec Catherine.

Or une circonstance favorable se présentait : le 22 août précédent était mort le vieil archevêque de Canterbury, William Warham. Depuis, le roi hésitait sur le choix de son remplaçant, entre Stephen Gardiner, évêque de Winchester, Édouard Lee, archevêque d'York, Édouard Fox, aumônier royal, John Stokesley, évêque de Londres, et Thomas Cranmer, simple archidiacre, et qui plus est, marié avec la nièce d'Osiandre de Nuremberg.

Étant donné la rôle capital que serait amené à jouer le nouvel archevêque dans la question du divorce, il importait plus que jamais de choisir l'homme le plus fidèle aux théories royales et le moins attaché à Rome. Gardiner aurait pu être cet homme, mais il était opposé à toute réforme doctrinale, et il venait d'encourir une disgrâce passagère en 1532. Lee, Fox et Stokesley étaient trop timorés pour ces circonstances exceptionnelles.

Cranmer au contraire était l'homme de la situation. Plein de ressources, il avait témoigné son attachement au roi en suggérant l'appel aux universités. Depuis, Henri l'employait dans les missions diplomatiques, et il revenait tout juste, à la mi-janvier 1533, d'un voyage dans le Saint-Empire au cours duquel il avait essayé de gagner des appuis en faveur du divorce. Il y avait aussi soutenu des positions proches du luthéranisme en ce qui concernait l'Eucharistie et la doctrine de la justification. Rompre

avec le pape ne lui poserait pas de problèmes de conscience. A la mi-janvier, Henri le nomma archevêque de Canterbury.

Restait à obtenir de Clément VII les bulles d'investiture. On pouvait s'attendre à des résistances : faire d'un archidiacre de quarante-trois ans à moitié hérétique et entièrement dévoué au roi le primat de l'Église d'Angleterre pouvait mettre en danger les intérêts de Rome dans le royaume. Henri se montra aussi complaisant qu'il put afin de faire accepter son choix : en dépit de la récente loi sur les annates, il promit de payer, de sa propre poche s'il le fallait, toutes les taxes coutumières dues à la nomination d'un nouvel archevêque, et qui se montaient à environ 10 000 marks. Contre toute attente, Clément ne fit aucune difficulté ; du 21 février au 2 mars, les onze bulles nécessaires furent expédiées, et Cranmer fut consacré le 30 mars, prêtant l'habituel serment d'obéissance au pape. Il ajouta toutefois qu'il ne ferait rien allant contre les lois du roi, du royaume et les prérogatives anglaises. Sans doute Clément VII fut-il conduit à cette acceptation fatale à la fois par les pressions françaises et par le désir de ne pas envenimer davantage les relations avec le roi d'Angleterre.

Dans ce cas, la faiblesse du pape témoignait aussi de son manque de clairvoyance, car ce faisant il renforçait la machine antipontificale à Londres. Tel un serpent de mer, le Parlement, ajourné une fois de plus le 14 mai 1532, réapparaissait en février 1533 et votait aussitôt un texte capital préparé par le diligent Thomas Cromwell, l'Acte de restriction des appels (Act in Restraint of Appeals), qui officialisait la théorie royale élaborée depuis deux ans. « Ce royaume d'Angleterre est un empire », déclarait le texte, c'est-à-dire qu'il jouit d'une entière autonomie juridictionnelle. A sa tête siège un roi qui en est la tête suprême et à qui tout le corps politique doit obéissance ; le roi a les pleins pouvoirs pour rendre la justice, sans aucune limite de la part de souverains étrangers ; tout appel d'une décision du souverain est exclu sauf en matière d'hérésie. Si un problème se pose dans le domaine spirituel ou du droit canon, il sera résolu par l'Église d'Angleterre, en accord avec le roi. L'Acte ne s'apesantissait guère sur les justifications de cette théorie, se contentant d'une vague allusion à «diverses vieilles histoires et chroniques authentiques », qui manifestement déclaraient et exprimaient que «ce

royaume d'Angleterre est un empire ». Autrement dit, négligeant l'Écriture, la théologie et l'histoire ecclésiastique, on se contentait des vieilles légendes de Brutus et d'Arthur, colportées par Geoffroy de Monmouth, auxquelles les gens sérieux ne croyaient déjà plus. Cette désinvolture était signée de Cromwell, pour qui l'état de fait importait plus que les droits acquis.

Ainsi était d'avance préparé le jugement sans appel du divorce royal. Une faille néanmoins subsistait : l'appel de Catherine à Rome datait de 1529 ; l'Acte de restriction des appels était-il rétroactif et concernait-il donc ce cas particulier ? Le Parlement et la Convocation se penchèrent sur le problème, et conclurent par la négative, mais pour ajouter immédiatement que de toutes façons l'appel était prohibé par les décisions des conciles de Carthage et Tolède. Toutes les issues étant maintenant fermées, il ne restait plus qu'à conclure.

Ce fut fait suivant une procédure qui respectait le nouvel ordre des choses. L'archevêque Thomas Cranmer écrivit au roi pour le supplier de bien vouloir le laisser examiner et décider si son mariage avec Catherine était valide. Mais comme le roi était le juge suprême et ne pouvait être jugé par personne, à plus forte raison pas par un de ses propres sujets, Henri fit une réponse très élaborée. Il précisait que, bien que Cranmer ne fût qu'un sujet, qu'il ne fût archevêque que par la grâce de Dieu et du roi (le pape était oublié), qu'il ne fût juge des causes spirituelles que parce que le roi le tolérait, il lui donnait la permission de juger son cas, parce qu'il était « le principal ministre de notre juridiction spirituelle sur le royaume ». De Clément, il n'était plus question. Dans une conversation qu'il eut à la mi-mars avec l'ambassadeur Chapuys, Henri s'emporta à nouveau contre la papauté, qui ne cherchait qu'à humilier les princes, déposait les empereurs, et considérait les rois comme ses vassaux. Il jura de venger les insultes qui avaient été infligées à ses ancêtres Henri II et Jean sans Terre.

Le 5 avril, la Convocation de la province de Canterbury déclarait que le mariage d'Henri et de Catherine était contraire à la loi divine et qu'aucun pape ne pouvait accorder une dispense pour un tel cas. La décision ne fut obtenue que sous la pression royale, Henri exigeant une réponse rapide et favorable, laissant à peine aux évêques le temps de

manger, dit Chapuys. Vingt-cinq ecclésiastiques eurent cependant le courage de s'opposer à la conclusion ; à leur tête se trouvait John Fisher, qui fut arrêté dès le lendemain et placé sous surveillance. Dans la Convocation de la province d'York, il y eut aussi une forte contestation, et quatre membres, dont l'évêque Tunstal, votèrent contre la décision. Le dernier acte pouvait malgré tout se jouer.

Fort de l'approbation des deux assemblées ecclésiatiques, le 10 mai, Cranmer ouvrait discrètement le procès dans le tranquille petit prieuré augustinien de Dunstable, à une soixantaine de kilomètres au nord de Londres, loin de l'agitation de la capitale. La procédure fut expédiée en treize jours. Le refus de comparaître de Catherine facilita les choses en permettant de la déclarer contumace. Avant que quiconque ait réalisé ce qui se passait, Cranmer déclarait le 23 mai que le mariage d'Henri et de Catherine était nul et invalide. Le 28 mai, il officialisait le mariage secret avec Anne Boleyn, qui devenait donc reine d'Angleterre. La nouvelle ne déclencha guère l'enthousiasme dans le royaume, tant s'en faut. A Londres, lorsqu'un célébrant demanda de prier pour la nouvelle reine, la moitié de l'assemblée sortit de l'église, et Henri VIII, furieux, avertit le lord-maire qu'il ne tolérerait pas de telles insolences.

Les fêtes du couronnement allaient tout arranger, le peuple versatile oubliant sa mauvaise humeur dans les amusements et le spectacle des pompes royales. Anne arriva à la Tour par le fleuve, accompagnée de 300 barges décorées. Le 31 mai, elle se rendit en cortège à Westminster, et le lendemain elle y fut couronnée par Thomas Cranmer. D'après certains récits, des cris hostiles furent toutefois entendus sur son passage. Quant à Catherine, elle redevenait simple princesse douairière, veuve du prince de Galles Arthur ; ses armes furent enlevées de tous les lieux officiels, et son train réduit en accord avec son nouveau statut.

LA RUPTURE AVEC ROME (JUILLET-NOVEMBRE 1533) Il restait à attendre la réaction de Rome, où les nouvelles arrivèrent dans le courant du mois de juin. Curieusement, Henri VIII espérait toujours pouvoir se réconcilier avec le pape, et jusqu'au dernier moment il tenta d'exploiter les possibilités d'entente. La grande entrevue entre Clément

VII et François Ier devait avoir lieu au cours de l'été. A la fin mai, alors que Cranmer avait déjà annulé le mariage avec Catherine et que l'on se préparait à couronner Anne, le roi envoya en France le duc de Norfolk pour le représenter dans la rencontre de Nice, suivant ce qui avait été conclu à Boulogne. Avec l'appui du roi de France et en tablant sur la faiblesse de Clément, il pensait encore possible d'éviter la rupture. Les instructions données à Norfolk étaient les mêmes que celles que recevaient depuis des années les agents anglais à Rome, mais, dans le nouveau contexte, elles pouvaient sembler tout à fait anachroniques : le pape devait admettre que Carne lui présente les excuses du roi de ne pas pouvoir venir défendre sa cause en personne, et il devait renoncer à juger la question du mariage pour la remettre à des juges anglais, alors que tout était déjà réglé. Norfolk devait bien mettre en garde François Ier contre les manœuvres impériales et pontificales, lui montrer qu'en fait les souverains étaient solidaires contre une Rome dévorante qui ne cessait de ronger leurs prérogatives. Ces instructions, données à une époque où la rupture était en fait consommée du côté anglais, sont décidément étranges. Désinvolture ? Naïveté ? Duplicité? Les réactions d'Henri à la suite des événements montrent qu'il était sans doute sincère dans cette dernière tentative, surestimant le zèle et l'influence des Français. Le duc de Norfolk rejoignit donc en juin la cour de France, établie près de Lyon.

Au même moment, Rome apprenait ce qui s'était passé en Angleterre. Cette fois, Clément devait réagir. La papauté était bafouée et le parti impérial exigeait des sanctions. Celles-ci furent cependant modérées, comparées à la gravité de l'insulte. Le 11 juillet, le pape condamnait solennellement le jugement de Cranmer et le mariage avec Anne, et il annonçait que si Henri VIII ne reprenait pas sa femme légitime avant le mois de septembre, il prononcerait contre lui l'excommunication majeure. Le mot redouté était lancé. Certes, l'excommunication n'était plus ce qu'elle avait été dans les premiers siècles du Moyen Age, une arme absolue contre les dissidents de la foi. Un usage abusif de cette sentence avait fortement émoussé ses effets, et presque chaque paroisse avait un contingent permanent d'excommuniés, sans que leur vie en fût le moins du monde troublée. Mais concernant un souverain, le fait était plus grave

: pour ces personnages qui allaient à la messe chaque jour, qui étaient entourés d'évêques, et dont tout le rituel quotidien était mêlé d'actes religieux, l'excommunication pouvait encore avoir des effets bouleversants, sans parler de l'impact sur la conscience et la peur de mourir en état de péché mortel. Deux éléments malgré tout auraient pu rassurer le roi : on lui laissait tout l'été pour réfléchir ; par ailleurs rien n'était décidé sur le fond de l'affaire : le mariage avec Catherine pouvait encore être invalidé à Rome, bien que cela fût désormais bien improbable. La sentence en tout cas ne portait que sur les actions commises en Angleterre pour dénouer illégalement le mariage.

Le roi ne s'arrêta pas à ces considérations. Il apprit la sentence pontificale vers la fin du mois, à Guilford, dans le Surrey, où il s'était retiré pendant une nouvelle épidémie de suette. Ce fut George Boleyn, le frère d'Anne, dépêché de Lyon par le duc de Norfolk affolé, qui lui raconta les événements. La réaction fut immédiate et violente : George fut renvoyé à Lyon pour rappeler toute l'ambassade anglaise, qui ne participerait donc pas à la rencontre entre Clément et François ; en même temps, le roi révoqua la commission de ses agents à Rome. Tous les ponts étaient rompus.

Il était d'autant moins question de revenir en arrière que la grossesse d'Anne touchait à sa fin, et qu'elle allait peut-être enfin donner naissance à un prince de Galles. Médecins et astrologues en étaient sûrs : ce serait un garçon ; on n'hésitait plus que sur le nom : Édouard ou Henri. Début septembre, le roi et la reine s'installaient à Greenwich. Les fêtes étaient réglées d'avance. Dans l'après-midi du 7 septembre, Anne accoucha, et ce fut une nouvelle déception : l'enfant n'était qu'une fille, que l'on appela Elisabeth. Puisque les fêtes étaient prêtes, elles eurent lieu tout de même, mais le cœur n'y était pas. Il semble même, d'après le récit laissé par Hall, qu'Henri n'assista même pas au baptême, célébré le 10 septembre dans la chapelle des franciscains de Greenwich. Thomas Cranmer fut le parrain de la future souveraine.

Un mois plus tard, le 13 octobre, François Ier et Clément VII se rencontraient à Marseille, finalement préférée à Nice. Rencontre très amicale, au cours de laquelle fut décidé le mariage entre le fils de François et la nièce de Clément. Il y fut aussi, bien entendu, question

d'Henri. D'après les sources françaises, il semblerait que François Ier travailla effectivement à défendre la cause du roi d'Angleterre, jouant toujours sur la menace impériale. Il obtint pour deux mois le report de l'excommunication. Il est même possible que le pape ait été prêt à céder sur le fond si Henri acceptait d'envoyer un procureur à Rome dans le procès en appel contre Catherine.

Cette patiente et prometteuse négociation fut réduite à néant par la brutalité du roi d'Angleterre et de ses représentants. En effet, si le duc de Norfolk et toute l'ambassade avaient été rappelés, Henri avait envoyé à Marseille son ambassadeur en France, Stephen Gardiner, et lui avait adjoint Edmond Bonner, futur évêque de Londres, qui revenait de Rome. A ces deux hommes il avait donné des instructions qui ressemblaient fort à un défi. Déjà, au début de juillet, l'Acte de restriction des appels avait été mis en application. Maintenant, Henri menaçait le pape, s'il l'excommuniait, de faire appel à un concile général, ce qui aurait au moins pour conséquence de provoquer une gigantesque pagaille dans la chrétienté, à l'heure même où les progrès du luthéranisme requéraient plus que jamais l'union autour de Rome. C'est ce message que Bonner devait délivrer au souverain pontife. L'entrevue, racontée par l'ambassadeur anglais lui-même, eut lieu le 7 novembre. Bonner fut introduit, non sans mal, dans la chambre du pape, et commença sa harangue. Clément l'écoutait, debout à la fenêtre, roulant et déroulant nerveusement son mouchoir. Au bout de quelques instants, arriva François Ier qui, ignorant ce qui se passait, demanda une audience au pape, ce qui coupa tous les effets de Bonner. L'entrevue ne put reprendre qu'une heure plus tard, et à son issue, l'irréparable était accompli.

La réaction d'Henri VIII lui valut de se brouiller avec François Ier. Celui-ci déclara, avec raison, à Gardiner : « Dès que je travaille à gagner le pape, vous travaillez à le perdre. Oui, vous avez tout gâché. » La conduite grossière des Anglais était insultante pour le roi de France : il était l'hôte, il offrait ses bons offices, et quasiment sous ses yeux Bonner venait outrager son invité le pape. On comprend sa mauvaise humeur. Celle d'Henri est en revanche moins justifiée. Lorsqu'il reçut des nouvelles de ce qui s'était passé à Marseille, il laissa éclater sa colère,

chiffonna la missive, la jeta par terre, traita François de traître et d'ingrat, et déversa sa bile sur l'ambassadeur de France.

LA PUCELLE DU KENT

Le sentiment d'isolement d'Henri était encore accentué à ce moment par le climat d'agitation qui s'installait en Angleterre, provoqué par le tumulte des événements récents. Il avait déjà pu constater l'impopularité d'Anne Boleyn ; la population des comtés du Sud était maintenant troublée par l'affaire de la «Pucelle du Kent » (Maid of Kent). Depuis plusieurs années, Elisabeth Barton, une épileptique d'un village du Sud-Est, prétendait d'avoir des visions et prononçait des prophéties. Menant une vie irréprochable, elle eut bientôt la réputation d'une sainte et d'une inspirée, et de véritables pèlerinages attiraient vers elle les fidèles. Le fait est banal en ce début de XVI[e] siècle. Une apparente guérison, une prophétie accidentellement réalisée, suffirent à la réputation d'Élisabeth Barton. Son curé, Richard Masters, fit un rapport à l'archevêque, qui mentionna le fait au roi et à Thomas More. Elisabeth fut alors placée au couvent, du Saint-Sépulcre, à Canterbury. Là, en 1527, elle commença à parler du mariage royal, se prononçant, d'après ses avis célestes, contre l'invalidation. Henri la fit même venir à la cour ; elle le mit en garde contre le divorce, menaça le pape de sanctions divines s'il cédait au roi. Warham et Wolsey eux-mêmes en étaient impressionnés. Plus tard, elle prédit qu'Henri perdrait le trône un mois après avoir épousé Anne Boleyn, et qu'il mourrait d'une mort misérable.

En fait, la « Pucelle du Kent », comme on l'appelait alors, qui prétendait avoir reçu une lettre de Marie-Madeleine, était devenue un instrument entre les mains du parti opposé au divorce. Édouard Bocking, son directeur spirituel, moine de Christ Church, Canterbury, avait tout de suite vu les avantages que l'on pouvait tirer des oracles et prophéties d'Élisabeth. Les principaux partisans de Catherine venaient la voir : les ambassadeurs pontificaux, les religieuses de Salisbury et Exeter, qui comptaient aussi des membres de la famille d'York, les franciscains de l'Observance, les chartreux de Londres, et même Thomas More et John Fisher. Elle devenait le centre d'un cercle opposé à Anne Boleyn. Sa popularité auprès du petit peuple la rendait plus dangereuse encore.

Confronté aux graves événements de l'été et de l'automne 1533, le roi décida de mettre fin à cette comédie qui devenait inquiétante.

La Pucelle et quelques-uns de ses complices furent arrêtés et enfermés à la Tour pour y être soigneusement interrogés avec les méthodes de l'époque. Tous les écrits se rapportant à sa vie et à ses prophéties furent saisis et détruits. Le Conseil du roi discuta pendant trois jours du sort à réserver à Élisabeth. Henri souhaitait qu'elle fût brûlée comme hérétique, mais on se décida finalement pour une solution plus habile ; les mauvais souvenirs de la Pucelle d'Orléans y étaient peut-être pour quelque chose. Le 23 novembre, Élisabeth Barton et six complices confessaient en public leur imposture à St. Paul's Cross, tandis que l'abbé d'Hyde, John Salcot, dénonçait leur crime dans un sermon ; ridiculisés et humiliés, ils furent remis en prison et pendus en avril 1534 à Tyburn pour haute trahison. On évitait ainsi d'en faire des martyrs.

Le roi entendait bien exploiter l'affaire pour se débarrasser des deux grands opposants à sa politique, que leur prestige rendait extrêmement gênants : Thomas More et John Fisher. Tous deux avaient eu des contacts avec Élisabeth ; ils furent accusés de complicité de trahison, en compagnie de plusieurs autres, dans une procédure d'attainder introduite devant les Lords le 21 février 1534. Thomas More n'avait pourtant jamais accordé le moindre crédit aux dires d'Élisabeth, qu'il avait même qualifié de « méchante femme » et de « nonne impudique ». On ne lui permit pas de présenter sa défense, mais il avait à la Chambre de nombreux admirateurs, et les charges étaient tout de même un peu minces pour faire condamner un ex-chancelier et un des plus grands humanistes européens. Au grand dépit d'Henri, il fallut retirer son nom de la liste des accusés, qui aurait sinon été rejetée. John Fisher s'en tira avec 300 livres d'amende. Ce n'était que partie remise pour les deux hommes, dont Henri avait juré de se venger.

LES LOIS DE 1534

L'année 1534 marqua la rupture définitive entre Rome et Londres, par le vote d'une série de grandes lois qui constituent le fondement ce qu'on

appelera l'Ecclesia anglicana, l'Église Anglicane. Ces lois furent votées sans résistance par le Parlement, en l'espace de deux sessions.

L'Acte de soumission du clergé donnait force de loi à la soumission faite par la Convocation en 1532 ; il prévoyait aussi que les appels du tribunal de l'archevêque iraient désormais devant la cour de la chancellerie, où ils seraient jugés par une commission nommée par le roi.

L'Acte d'absolue restriction des annates supprimait totalement le paiement de cette taxe à Rome. Lorsqu'un évêché deviendrait vacant, le roi, en tant que descendant du fondateur de tous les diocèses, enverrait au chapitre un congé d'élire spécifiant le nom de la personne qui devait être choisie comme nouvel évêque, avec «toute vitesse et célérité », sous peine d'une charge de praemunire. L'élection des abbés se ferait de la même façon.

L'Acte de dispenses prévoyait que toutes les dispenses ecclésiastiques (dispenses d'âge, de qualité, de parenté par exemple) seraient accordées par l'archevêque de Canterbury, sous le contrôle du roi et du Parlement. Le souverain toucherait les deux tiers des taxes perçues pour l'attribution de ces dispenses. Il était spécifié cependant qu'on n'userait pas de ce pouvoir dans les cas contraires à l'Écriture et aux lois divines. La visite des monastères exempts de l'autorité épiscopale serait faite par la couronne.

L'Acte de succession confirmait le mariage avec Anne et la légitimité des enfants nés de ce mariage. Des peines sévères étaient prévues contre ceux qui s'y opposaient, et le roi pouvait exiger à tout moment de ses sujets un serment de fidélité à cet Acte.

L'Acte d'hérésie déclarait qu'il n'était pas hérétique de nier la primauté du pape.

L'Acte de suprématie, voté dans la deuxième session de 1534, résumait et proclamait de façon solennelle la nouvelle position du roi, tête suprême de toute l'Église d'Angleterre, ou Église Anglicane et possédant toutes les prérogatives liées à cette dignité : droit de visiter, d'amender, de corriger, de redresser toutes les erreurs, hérésies et abus. Il avait le pouvoir, avec le Parlement, de définir la foi, préciser la doctrine, saisir et punir les hérétiques. Le clergé était soumis à ses ordres, et les évêques à

ses envoyés. L'Angleterre était un État spirituellement indépendant, gouverné par le roi en Parlement.

L'Acte des premiers fruits et du dixième accordait à la couronne les premiers fruits de tous les bénéfices nouvellement pourvus, ce qui revenait à transmettre au roi la perception des annates. Une taxe d'un dixième du revenu de tous les bénéfices était créée au profit du souverain. Des commissaires royaux devaient évaluer le montant de ces charges, déduction faite des frais d'administration, aumônes et dépenses diverses à la charge des bénéficiés.

L'Acte de trahison enfin assurait un moyen efficace de faire respecter la nouvelle législation. Il s'agissait en fait d'une extension du vieux statut des trahisons de 1352, qui concernait des actes précis et exigeait deux témoins. Avec la nouvelle loi, ce ne sont plus seulement les actes qui sont répréhensibles, mais le simple désir, la volonté, le souhait de voir le roi ou la reine perdre leur titre, ainsi que les paroles et les écrits traitant le roi d'hérétique, de schismatique, d'infidèle, d'usurpateur, de tyran. Une pareille mesure rendait possibles les exécutions les plus arbitraires et permettait au roi de se débarrasser de qui il voulait. Elle explique la soumission du pays au nouvel ordre spirituel et au nouvel ordre de succession dynastique. Fisher et More vont en être les premières victimes.

Les nouvelles lois étaient essentiellement l'œuvre de Thomas Cromwell, dont la main se rencontre partout. C'est lui qui mit au point les détails et subtilités qui font de l'ensemble un bloc cohérent, à la logique duquel on ne peut échapper. L'Acte de trahison manifeste par exemple le soin qu'il portait à la formulation : il ne subsiste pas moins de cinq brouillons de cette loi, corrigés et annotés de sa main. Son souci de la précision y apparaît de façon remarquable. Les idées qu'il applique sont celles du roi, dont il comprend et devine la pensée. Cromwell n'est que l'exécutant, mais son génie de l'organisation apporte une clarté simplificatrice qui a permis de faire des idées confuses et parfois contradictoires d'Henri VIII les bases d'un nouvel ordre spirituel durable.

LA THÉORIE HENRICIENNE

La seule conviction claire du roi est l'idée de sa suprématie, temporelle et spirituelle, n'admettant aucun jugement supérieur au sien, dans quelque domaine que ce soit. Henri a toujours eu des prétentions théologiques et, à la manière d'un Justinien, il se croit capable de discerner le vrai et le faux, l'orthodoxe et l'hérétique, dans les questions de doctrine. Non content d'avoir rédigé dans sa jeunesse un traité de théologie, qu'il voudrait bien maintenant n'avoir jamais écrit, il a jusqu'à la fin de son règne des velléités de législateur canonique. A plusieurs reprises, il entame la lecture et la correction des textes religieux. Il ne va jamais bien loin; sa paresse intellectuelle est plus grande encore que son orgueil de maître spirituel : Quelques annotations sur le texte des Dix Articles en 1536 ; de parcimonieux bene et nota bene dans le marge des documents liés à une ambassade luthérienne en 1538 ; une liste d'objections à un ouvrage sur la confirmation ; des remarques sur une lettre de Latimer au sujet du purgatoire, une réponse à l'évêque Tunstall sur la confession en 1539 ; des objections sur un texte épiscopal concernant les sacrements en 1540; une cinquantaine de corrections au King's Book de 1543. Peu de choses, en somme, pour quelqu'un qui se prétend la source doctrinale de son Église.

Tout à fait révélatrice est l'attitude du roi à l'égard du livre fondamental pour la nouvelle religion que devait être le Bishop's Book (le Livre des évêques), publié en 1537. L'ouvrage était terminé, sous sa forme manuscrite, le 20 juillet. Édouard Fox écrivait alors pour demander au roi son avis quant à l'impression, et pour savoir si le texte devait paraître sous le nom du souverain ou sous celui des évêques. Pas de réponse. Nouvelle lettre quatre jours plus tard, avec une requête de Latimer suppliant le roi d'examiner le livre. Mais la tête suprême avait alors d'autres préoccupations. C'est ce qui ressort de la préface ajoutée par les évêques consternés en tête de la première édition : « Nous reconnaissons et confessons, y disait craintivement l'épiscopat, que nous n'avons aucun droit ni de nous assembler sous aucun prétexte ou raison, ni de publier quoi que ce soit par nous décidé et compilé » ; les évêques suppliaient le roi de bien vouloir corriger leur texte, promettant de se conformer à ses remarques, «comme il appartient à notre devoir le plus sacré envers Dieu et Votre Grandeur ». A la suite de ces précautions était imprimée la

réponse d'Henri : il n'avait pas eu le temps d'examiner le livre, disait-il, étant « occupé à autre chose », mais il l'avait feuilleté. Était-ce la préoccupation de l'accouchement imminent de Jeanne Seymour qui l'avait détourné de son devoir ? Il est en tout cas inquiétant de voir ainsi le chef spirituel de l'Église d'Angleterre laisser imprimer un important corps de doctrine destiné à réglementer la foi sans même savoir quel est le contenu. Lorsqu'il trouva enfin le temps de lire le Bishop's Book, à la fin de 1537, il y trouva en fait beaucoup de choses qui n'étaient pas conformes à sa volonté, et il envoya ses critiques à Cranmer. La correction fut pénible, et la plume lui tomba de la main à plusieurs reprises.

Des différentes remarques écrites par le roi ou rapportées par son entourage on peut se faire une idée de ses convictions doctrinales. Elles ne sont pas toujours très claires ou très logiques, et forment un mélange original et étonnant de conservatisme et d'audace. La première constatation est qu'Henri VIII ne partage pas la foi luthérienne. A plusieurs reprises, à partir de 1532, il se rapprocha du réformateur et de ses disciples, mais ce fut toujours pour des raisons tactiques et politiques dans le duel qui l'opposait à Rome. Jamais il n'envisagea sérieusement une confession commune avec les luthériens.

Henri VIII et Luther avaient déjà eu de sérieux différends, nous l'avons vu, du temps où le roi se posait en défenseur de la papauté. En 1531, le roi avait envoyé Robert Barnes demander l'avis de l'ex-moine au sujet de son mariage. Curieusement, la réponse du Luther fut la même que celle du pape : Catherine était légitime reine d'Angleterre, et d'après lui, il n'y avait aucune raison d'invalider le mariage ; l'argument du Lévitique ne concernait que la femme d'un frère vivant. La seule solution était la bigamie : David, Salomon et les autres n'avaient-ils pas montré l'exemple? Alors que Calvin, Zwingli, Oecolampade prendront le parti du roi, le seul luthérien à soutenir Henri sera Osiandre, dont la nièce avait épousé Thomas Cranmer. Cela présageait mal d'une entente entre l'Église d'Angleterre et le luthéranisme.

Beaucoup estimaient pourtant cette fusion inéluctable, et l'on n'envisageait nullement une troisième voie entre Rome et Wittenberg. Dans les années 30, les réformateurs anglais sont pleins d'espoir et

d'assurance : les Dix Articles, le Bishop's Book, le King's Book ont des points communs avec la Confession d'Augsbourg et les catéchismes de Luther. De nombreux ouvrages protestants sont imprimés à cette époque en Angleterre, œuvres de Becon, Barnes, Coverdale, Taverner, Tracy ; les œuvres d'Érasme et de Luther sont traduites en anglais, ainsi que de nombreuses prières ; le culte des reliques, les pèlerinages, les monastères, et diverses « superstitions » sont condamnés. Bref, la dérive semble évidente ; les amarres avec Rome étant coupées, les courants d'idées ne peuvent manquer de pousser l'Angleterre vers la foi luthérienne.

Mais Henri VIII ne s'était pas arraché des bras du pape de Rome pour tomber dans ceux du pape de Wittenberg. Il avait ses conceptions personnelles et l'intuition de l'originalité anglaise dans le domaine spirituel comme en politique. Les négociations avec les luthériens furent pourtant intenses. De 1532 à 1534, elles portèrent surtout sur les aspects politiques et on échangea de nombreuses ambassades. Pendant l'été 1534, les envoyés de Lübeck et de Hambourg proposèrent même à Henri, outre leur foi, le trône du Danemark récemment devenu vacant. Plus intéressé par le second que par la première, le roi prépara une expédition, et envoya Bonner et Cavendish munis d'assez d'argent pour préparer le terrain. Le duc de Holstein fut toutefois plus rapide, et Henri n'insista pas.

A la fin de 1535, le roi, traversant une de ses phases les plus « protestantes » envoya Nicolas Heath et Édouard Fox pour conclure une alliance avec les princes de la ligue de Smalkalde et négocier avec Luther et Melanchton. On se mit d'accord au bout de quelques semaines sur un texte rédigé par Melanchton, les Articles de Wittenberg, qui devait servir de base de discussion pour l'adoption d'une confession commune. On semblait s'acheminer vers une entente définitive, mais, pour différentes raisons, l'ambassade luthérienne avec laquelle on devait discuter n'arriva que deux ans plus tard, en mai 1538. Elle apportait treize articles à débattre. Mais les conditions et l'humeur de roi avaient changé. Cinq mois de négociations n'aboutirent à rien ; une nouvelle ambassade, d'avril 1539 à juillet 1540, n'obtint pas plus de résultats, et les contacts cessèrent pendant cinq ans.

Les convictions profondes d'Henri VIII étaient en fait très éloignées des principes du luthéranisme, et aucune entente sur les points

fondamentaux n'était possible. Henri VIII n'était en rien protestant, ni luthérien, ni encore moins calviniste. L'Ecclesia Anglicana revendiquera toujours sa différence avec les réformés. Les corrections apportées par le roi au Bishop's Book, quand il trouva le temps de le lire, sont révélatrices. Henri s'attaque au dogme fondamental de Luther : la justification par la foi seule. Il insiste, davantage même que ne le feront plus tard les jésuites, sur la nécessité des œuvres. Ses additions sont sans équivoque. Par exemple, en ajoutant deux mots (ici en italiques) il change totalement le sens d'une phrase sur le salut et lui donne une allure tout à fait catholique : « Le pénitent doit avoir une foi et un espoir certains que Dieu lui pardonnera ses péchés et le tiendra pour justifié [...] pas seulement pour la valeur de quelque mérite ou œuvre accomplie par le pénitent, mais d'abord pour les seuls mérites du sang et de la passion de notre sauveur le Christ... » Une autre fois, à l'affirmation suivant laquelle « ma foi me sauvera », il ajoute, « si je fais mon devoir » ; dans un autre passage semblable, il précise «tant que je persévère dans les préceptes et les lois de Dieu » ; là où le livre affirme que le croyant ressuscitera, il précise « s'il continue à mener une vie chrétienne » ; une autre fois encore, il récrit le passage entier.

Ces modifications irritaient d'ailleurs considérablement l'archevêque Cranmer qui trouvait le roi beaucoup trop proche du catholicisme. A plusieurs reprises, il corrigea lui-même les corrections d'Henri, d'une façon assez brutale ; là où le souverain avait ajouté «seulement» et « d'abord », il écrivit abruptement : « Ces deux mots ne doivent en aucune façon être placés à cet endroit ». Dans sa correspondance, il envoya plusieurs fois des sermons au roi sur la foi qui sauve et qui n'est obtenue que par la grâce de Dieu, et en aucun cas par nos mérites. Cette profonde divergence entre le roi et l'archevêque montre au moins qu'Henri avait bien des convictions religieuses personnelles et originales, que l'on peut sur ce point qualifier de semi-pélagiennes. Totalement étranger à tout esprit mystique, orienté uniquement vers l'action et la pratique, il ne comprend guère la nature profonde de la grâce et de la foi telle que la conçoivent les protestants. Habitué à décider, à commander, il insiste beaucoup sur l'autonomie du comportement humain, sur le libre arbitre, sur la responsabilité personnelle des actes. Le mérite des bonnes œuvres

revient d'après lui à l'homme qui les accomplit et qui peut ainsi, par ses propres forces humaines, réaliser son salut. La grâce n'a, dans son système, qu'un rôle vague et très général, son efficacité est réduite. Sur ce point fondamental, il est aux antipodes du protestantisme, dépassant même la doctrine catholique quant à la valeur à accorder aux œuvres pour rejoindre la vieille hérésie du Ve siècle répandue par le moine Pélage : l'homme fait son salut par ses propres forces. En toutes choses, Henri entend être maître de son destin et revendique les pleins pouvoirs dans la lutte contre le mal. Sa pensée n'est pas, sous cet aspect, dénuée de grandeur.

Ses idées sont plus nuancées en ce qui concerne un autre point essentiel du débat entre catholiques et protestants : les sacrements. Là encore ses vues sont très personnelles et ont bien changé depuis son ouvrage de 1521, la Défense des sept sacrements, où il se faisait l'ardent apologiste de la doctrine catholique. Certes, contrairement aux protestants, il conserve les sept sacrements : alors qu'une déclaration officielle de 1536 les réduisait à trois, baptême, pénitence, eucharistie, les quatre autres réapparurent dès 1537 dans le Bishop's Book. Mais ils sont divisés en deux groupes : les sacrements majeurs, manifestement institués par le Christ, et les autres, moins importants. Henri n'est d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec son clergé en ce qui concerne la répartition.

Moins importante est la confirmation, dont on ne voit pas très bien ce qu'elle apporte de plus par rapport au baptême. Alors qu'en 1521 le roi, défendant la théorie orthodoxe, y affirmait que ce sacrement, en apportant la plénitude des grâces du Saint-Esprit, armait le chrétien adulte pour les combats de la vie et complétait l'œuvre du baptême, il se contente, dans la correction du Bishop's Book, de déclarer que la confirmation «restaure» les dons des sacrements déjà reçus : « C'est une restauration et nouvelle illumination des grâces conférées par les quatre autres sacrements ; une nouvelle restauration et restitution des grâces octroyées par le Christ aux quatre sacrements institués par lui. » La formule minimisait le sens donné à la confirmation par les évêques, qui lui prêtaient le pouvoir d'augmenter, et pas seulement de restaurer, les dons des autres sacrements. En 1540, dans une enquête auprès des

évêques au sujet des sacrements, le roi émettait des réserves sur l'origine scripturaire de la confirmation : « Cette réponse, écrivait Henri en marge des justifications données par les prélats, n'est pas directe, et ne prouve qu'aucun des deux points soit fondé dans les Écritures ». Au sujet de l'imposition des mains, il commentait : « L'imposition des mains étant une vieille cérémonie des Juifs n'est guère une preuve de la confirmation. » Bref, ce sacrement l'embarrasse et il n'en voit ni l'origine ni l'utilité. Il le conserve plus par habitude que par conviction.

L'extrême-onction est aussi considérée comme un sacrement mineur. Dans l'enquête de 1540, les évêques déclaraient : « L'onction des malades, accompagnée de prières, est fondée dans l'Écriture. » Henri écrivait dans la marge : « Alors, montrez-moi où. » Dans le Bishop's Book, il annota le passage concernant ce sacrement, contestant le pouvoir de pardon des péchés conféré à l'onction. Cranmer fut fort mécontent de ces commentaires.

Le sacrement de l'ordination était fortement dévalué par le Bishop's Book, qui, sur ce point, a une forte consonance protestante. Les fonctions du ministre du culte sont réduites à la prédication et l'administration des sacrements ; à la place de la messe, dont le terme n'est utilisé incidemment que deux fois, il est précisé que le ministre a le pouvoir « de consaerer le saint corps du Christ dans le sacrement de l'autel ». Nulle part il n'est dit que l'ordre confère un caractère indélébile à celui qui le reçoit. Quant à la hiérarchie sacerdotale, elle est contestée dans son principe : il n'y a pas de différence de nature entre un prêtre et un évêque. Le ministère créé par le Christ était conféré « à certaines personnes seulement, c'est-à-dire à des prêtres ou à des évêques qu'ils élisaient ». Dans tout le texte, les termes de « prêtre » et d'« évêque » sont utilisés comme absolument semblables. Le questionnaire de 1540 revenait longuement sur ces questions, demandant si les évêques et les prêtres «n'étaient pas deux choses mais un seul office dans les débuts de la religion chrétienne ». A quoi Cranmer répondait par l'affirmative, ajoutant même que le fait d'ordonner un prêtre ou de nommer un évêque n'avait rien de plus divin que la nomination d'un fonctionnaire.

Relisant cet ensemble, Henri VIII manifesta son approbation : le clergé est là pour prêcher, enseigner la Parole et conférer les sacrements (il

utilisa ici la formule impropre de « consacrer » les sacrements, que Cranmer corrigea aussitôt) ; les évêques ne sont que des « surintendants » ou «inspecteurs », dont l'ordre n'est pas différent de celui des prêtres. Ayant ainsi réduit le rôle des ecclésiastiques, il s'efforce de renforcer leur dépendance à l'égard de la monarchie, en insinuant que le souverain peut aussi leur conférer leur pouvoir spirituel. Là où le Bishop's Book déclare que le Christ a donné pouvoir à ses apôtres d'élire ses successeurs, Henri écrivit dans la marge : « Notez qu'ils ne vivaient pas sous l'autorité de rois chrétiens. » Dans son examen des réponses à l'enquête de 1540 il fut plus explicite encore. Les prélats déclaraient que la nomination d'un évêque comprenait deux étapes : l'« élection », autrefois faite par les apôtres, et aujourd'hui par les princes, et l'ordination qui lui confère son pouvoir spirituel, réservée aux autres évêques. «Où trouvez-vous cette distinction ? écrivit le roi. Puisque vous admettez que les apôtres remplissaient la fonction que vous admettez appartenir maintenant aux princes, comment pouvez-vous prouver que l'ordination est réservée à vous autres, évêques?» Si les apôtres remplissaient les deux fonctions, pourquoi sont-elles aujourd'hui séparées ? Pourquoi le prince ne pourrait-il pas ordonner, aussi bien que nommer ? Quand les apôtres ordonnaient, rétorquèrent les évêques, ils suivaient les règles imposées par l'Esprit Saint, imposant les mains, priant et jeûnant. « Où trouvez-vous cela ? », nota Henri. Dans cette même optique, deux autres questions tendaient à montrer que si tout le clergé du pays mourait, ou si le roi se trouvait sans ecclésiastiques chez les infidèles, il pourrait ordonner des prêtres et des évêques, prêcher et enseigner la Parole.

La dépendance du clergé à l'égard du souverain était affirmée dans bien d'autres passages. Le Bishop's Book demandait aux clercs de prêcher au peuple « commis à leur charge spirituelle ». Henri corrigea : « commis à notre et à leur charge spirituelle ». Le livre disait que le gouvernement de l'Église était confié aux rois, aux princes et «à certains autres ministres et officiers » ; Henri supprima « autres », qui semblait mettre les rois et les ministres sur un pied d'égalité. Lorsqu'il était question des « saints ordres », Henri raya le qualificatif. Lorsque le texte attribuait la réglementation des rites et des fêtes d'obligation à «la juridiction des prêtres et des évêques », le roi remplaça la formule en

disant qu'il est simplement nécessaire que le clergé s'occupe de ces choses. Lorsque, détaillant le cinquième commandement, le livre passait en revue toutes les catégories sociales qui doivent être honorées par les fidèles, le roi fit disparaître l'allusion au clergé et réduisit la liste aux parents et aux souverains.

Sans doute est-ce dans la ligne de ce profond anticléricalisme qu'il faut comprendre son insistance, autrement surprenante, sur le célibat ecclésiastique. Ce point sera même une des causes principales de l'échec des négociations avec les protestants, et jamais le roi ne se départira de ses idées en ce domaine. Dans les Six Articles de 1539 il tiendra à préciser que le mariage des prêtres est interdit non seulement pour une question de discipline ecclésiastique, mais « par la loi divine» elle-même. Dans l'ouvrage que lui envoya le protestant suisse Bullinger en 1538, il ne contesta que les arguments contre le célibat ecclésiastique. Si l'on ne peut exclure dans son attitude le désir de mortifier un clergé qu'il déteste, il a lui-même donné en 1541 une autre explication : si les ecclésiastiques avaient des enfants, ils deviendraient rapidement dangereux, se transmettant les bénéfices de façon héréditaire, bâtissant de puissantes dynasties et alliances matrimoniales avec les plus grandes familles.

Une affirmation non moins surprenante chez Henri VIII concerne la place du sacrement de mariage, qu'il estima être le plus important de tous. En désaccord une fois de plus avec ses évêques il restera fidèle à cette conception. Spécialiste hautement qualifié en cette matière à laquelle il consacra tant de temps et d'énergie, il eut tout loisir de réfléchir sur ce sacrement, ses implications, sa signification et ses subtilités. Sans doute la psychanalyse pourrait-elle nous apporter des éléments d'explication au sujet de cette fixation du souverain sur une institution qu'il semble à la fois considérer comme hautement sacrée et qu'il traite pourtant de façon si légère.

Le baptême en revanche ne pose aucun problème. Henri partage avec les catholiques et les protestants le plus grand respect pour ce sacrement incontesté, pratiqué indubitablement dès le temps du Christ, et qui vient effacer le péché originel et nous offrir la grâce divine.

La pénitence est plus contestable. Elle fit l'objet de longs débats entre évêques conservateurs, Tunstall et Gardiner, et évêques radicaux, proches

des protestants, Cranmer et Latimer. Le roi prit le parti de ces derniers, et la formule utilisée dans les Six Articles reflète l'ambiguïté de la position « anglicane » sur ce sacrement : « La confession auriculaire (c'est-à-dire l'aveu personnel et secret de ses péchés à un prêtre) est utile, et il est nécessaire de la conserver et de la continuer, de l'utiliser et de la fréquenter dans l'Église de Dieu. » Elle est « utile », mais non indispensable ; nulle part il n'est dit qu'elle soit imposée par la loi divine. Tunstal écrivit à ce sujet une lettre au roi, réclamant la proclamation de l'origine divine de ce sacrement. Il s'attira une réponse très vive de la part d'Henri, qui réfuta ses arguments, tirés de saint Jean Chrysostome, saint Cyprien, Origène. Pour le roi, la confession n'est visiblement qu'un accessoire, utile sans doute, surtout pour le fidèle ordinaire, mais qui n'est fondé ni sur la raison, ni sur la loi divine.

Non moins vague est sa conception de l'eucharistie, difficile à saisir et sans doute en constante évolution. D'un côté, Henri VIII reste fidèle à la doctrine catholique de la transsubstantiation : sur l'autel, le pain et le vin consacrés par le prêtre, tout en gardant leur « forme », leur aspect extérieur, changent de « substance », et deviennent réellement corps et sang du Christ. Il parle à plusieurs reprises de la messe comme du renouvellement du « sacrifice » du Christ : les deux aspects essentiels pour le catholicisme sont conservés. Le roi assistait d'ailleurs à plusieurs messes par jour, et il en ordonna des milliers pour le repos de l'âme de Jeanne Seymour. Indiscutablement, la messe a pour lui un caractère sacré. Mais d'un autre côté, comment expliquer son absence de réaction devant le silence du Bishop's Book à ce sujet? Comment expliquer la tiédeur des définitions qu'il autorise dans les Six Articles aussi bien que dans le King's Book? Dans les premiers, il est simplement dit que «les bons chrétiens reçoivent de bons et divins bienfaits » en assistant à une messe privée ; dans le second, l'eucharistie est réduite à la « consécration et offrande des saints corps et sang du Christ dans le sacrement de l'autel». Ce terme remplace d'ailleurs définitivement celui de messe, et en 1546 le roi ira jusqu'à proposer aux ambassadeurs français la suppression pure et simple de ce sacrement. Était-ce le terme d'une réflexion sérieuse, ou un simple propos en l'air? La question reste sans réponse.

Les interventions théologiques d'Henri VIII firent souvent le désespoir de ses évêques. Ceux-ci, plus classiques, se répartissaient en deux camps : les conservateurs ou « catholicisants », et les radicaux, ou « luthéranisants ». Le roi en effet ne peut être classé dans aucun des deux groupes ; ses conceptions sont déroutantes pour les prélats. Henri compose son propre mélange, élabore sa religion personnelle, la religion « henricienne », qu'il va imposer au pays et qui deviendra la base de l'anglicanisme. Hors des questions sacramentaires, il fait preuve d'un conservatisme qui désole Cranmer. Attaché à l'idée du purgatoire, de l'intercession des saints, au respect des vœux de chasteté et de veuvage, au culte du Saint Sacrement, à l'usage du pain et de l'eau bénite, au respect extérieur de la hiérarchie et des pompes ecclésiastiques, il fit pendre un homme qui avait mangé de la viande en carême. En revanche, il refusa de condamner l'astrologie, et modifia le passage du Bishop's Book qui condamnait diverses superstitions, telle la croyance aux jours fastes, aux porte-bonheur, à la divination. Lui-même entretenait un astrologue à la cour comme tous ses confrères européens.

En même temps, il se montrait d'une audace et d'une désinvolture extraordinaires, allant jusqu'à modifier l'équilibre de la Trinité au profit du Fils incarné, qui a toute sa préférence. Il suggéra de modifier le premier commandement, sous la forme suivante : « Tu n'auras pas d'autre Dieu, ou dieux, que moi Jésus-Christ ». Il implique, dans ses corrections du Bishop's Book, qu'on ne pouvait prier que le Christ, et non Dieu le Père ; il aurait souhaité expurger le Notre Père, supprimant le «Délivre-nous du mal », ce dernier étant l'œuvre de l'homme et non de Dieu. Dans cette même optique pélagienne, il modifia aussi une formule du Bishop's Book, qui disait que les fidèles devaient attribuer leurs malheurs à Dieu et non au diable ou aux méchants, en écrivant : « Lorsque l'adversité nous touche, fais-nous l'attribuer à nos propres mérites. »

La religion telle qu'il la conçoit n'a rien d'austère et n'interdit pas de jouir des plaisirs de la vie : autre point qui l'éloigne du protestantisme. Là où le Bishop's Book condamnait «les mots sales et licencieux, les histoires, chansons, regards, attouchements, vêtements folâtres et impudiques, et costumes lascifs », il réduisit la liste aux regards et aux mots, permettant donc implicitement les actes. Alors que les évêques

banissaient « la gloutonnerie, la paresse, l'oisiveté, et le sommeil immodéré », il ne laissa subsister que l'oisiveté. Sa religion n'a rien d'égalitaire, et là où les évêques rappelaient qu'aux yeux de Dieu tous les hommes, riches et pauvres, esclaves et hommes libres, étaient égaux, le roi précisa: seulement « en ce qui concerne l'âme » ! Lorsqu'il était demandé que les riches aident les pauvres, il écrivit : « Il y a beaucoup de gens qui préfèrent vivre dans la paresse et la mendicité », ajoutant qu'« ils devraient être forcés par un moyen ou un autre de servir la communauté par leur travail physique.» Quant aux obligations du souverain à l'égard de ses sujets, Henri les réduit à un minimum : il supprime purement et simplement la phrase dans laquelle les évêques faisaient un devoir au prince de veiller au bien-être du peuple, « afin qu'il y ait abondance de toutes choses nécessaires ». Ses droits en revanche sont illimités. Le texte déclarait que le roi pouvait contraindre et tuer ses sujets, mais seulement en accord avec la loi; Henri modifia la formule, si bien que le respect de la loi n'était plus imposé qu'aux «dirigeants inférieurs », c'est-à-dire aux officiers et ministres.

LA RELIGION HENRICIENNE, AGENT DE DESPOTISME

Les derniers passages sont éclairants. La religion henricienne doit servir le despotisme royal. Le mot ne semble pas trop fort lorsqu'on examine les implications de la théorie de la suprématie. Plus que de l'absolutisme, il s'agit bien en fait du despotisme ; le premier n'est pas limité par un Parlement, mais par les lois de l'Église et la coutume ; le second se sert du Parlement pour rejeter les lois de l'Église et la coutume : là est toute la différence entre François Ier, roi absolu, et Henri VIII, roi despotique. La plus grande habileté du Tudor fut sans doute celle-ci : alors que ses prédécesseurs et ses successeurs trouvent dans le Parlement un adversaire qui limite leur pouvoir, il utilisa cette assemblée pour faire sauter l'obstacle essentiel à sa volonté, l'Église. Ayant établi, grâce au Parlement, une religion nouvelle dont il est la Tête Suprême, il se retrouve avec des pouvoirs tels qu'aucune autorité, spirituelle ou politique, ne peut plus s'opposer à lui. Henri VIII est plus proche, par la nature de son pouvoir, d'un empereur byzantin que d'un roi de France.

Parmi les justifications données à la théorie de la suprématie royale, il est d'ailleurs largement fait appel au passé romain. Dès la Rome païenne des débuts de l'Église, disent les défenseurs du nouvel ordre, saint Paul exigeait la soumission au souverain, et lui-même faisait appel à l'empereur ; le Christ avait demandé de rendre à César ce qui lui appartenait, et avait proclamé que son royaume n'était pas de ce monde. Par la suite, les premiers empereurs chrétiens s'étaient toujours comportés en chefs religieux : Constantin présidait les conciles, Justinien tranchait dans les débats théologiques sur la Sainte Trinité, et à cette époque l'évêque de Rome n'avait aucune autorité; il fut même plusieurs fois molesté par les empereurs. L'autorité spirituelle de ces derniers a ensuite été transmise aux rois, qui sont leurs successeurs, leurs héritiers. La monarchie anglaise est une monarchie impériale, comme nous l'avons vu, et possède toutes les prérogatives des anciens empereurs. Si, à la suite de circonstances historiques, les papes ont usurpé au Moyen Age l'héritage impérial, il convient maintenant de rétablir l'ordre ancien.

Comme toujours à cette époque, les révolutions les plus radicales se font sous couvert d'un retour aux origines, seul capable de justifier le bouleversement de l'ordre établi. L'idée de « Renaissance » peut en effet s'appliquer à bien des domaines ; elle fait partie des utopies des XVe-XVIe siècles. L'idéal se situe au commencement, et l'histoire du monde est celle d'une lente dégradation de l'ordre établi par Dieu. Les seules réformes acceptables sont celles qui visent à restaurer l'état de choses ancien, l'âge d'or perdu. Ce culte du passé est aussi à l'origine de la réforme henricienne ; le modèle est David, roi-prêtre, sacré, qui commande au clergé comme au reste du peuple.

Les catholiques aussi cherchaient la justification du pouvoir pontifical dans le passé, mais leurs arguments furent repoussés : Pierre, s'il avait été à Rome, ce dont on pouvait encore douter à l'époque, n'avait jamais reçu la moindre primauté attachée à cette ville ; s'il était chef des apôtres, ce n'était qu'une autorité personnelle, que rien n'autorisait à lier au titre d'évêque de Rome. Ce dernier, résidant dans la capitale de l'Empire, jouissait de ce fait d'un prestige supplémentaire, d'une primauté d'honneur peut-être, mais ses pouvoirs n'étaient en aucun cas supérieurs à ceux des autres évêques. Ni les Pères de l'Église, ni les empereurs, ni les

conciles ne les considéraient comme les chefs de la chrétienté. Seules des circonstances purement humaines expliquent sa préeminence actuelle, totalement usurpée.

L'Église d'Angleterre reprend donc son autonomie, mais pour Henri et ses évêques, il ne s'agit nullement d'un schisme, d'un éclatement de la chrétienté : l'Église d'Angleterre est une des Églises catholiques, ou encore, comme l'écrit le roi, «une partie de l'ensemble de l'Église catholique ». Jusqu'à nos jours, la hiérarchie de l'Église anglicane insiste sur ce terme de catholique, donc d'universel, de façon peut-être paradoxale. L'unité fondamentale de la chrétienté est fortement affirmée. L'Église universelle est en quelque sorte une fédération d'églises nationales, chacune dirigée par son souverain. Comme le déclare le Bishop's Book, toutes les églises « sont liées et unies ensemble pour faire et constituer un seul corps ou Église catholique ». S'il faut à ce corps une tête, ce sera le concile général, représentant le peuple chrétien, mais convoqué et dirigé par les princes, et non par le pape.

Cependant, l'autorité de ce concile n'était pas définie et causait un indéniable embarras à Henri et à la hiérarchie de son Église. Les décrets d'un tel concile auraient-ils une valeur supérieure à ceux du prince ? La question fut fort débattue, et jamais résolue. Le King's Book de 1543 déclarait : « Nous devons tous nous soumettre humblement au jugement de l'Église entière. » Estimant que la formule réduisait par trop son propre pouvoir, le roi la remplaça par une phrase alambiquée, susceptible d'interprétations diverses : « Il faut penser et estimer que l'Église entière assemblée comme elle doit l'être, c'est-à-dire par l'accord complet des princes et des gouvernants du monde chrétien, a un jugement plus profond et doit être plus universellement obéie que l'opinion de chaque Église privée concernant l'ordonnancement catholique de celle-ci. » Solution fort diplomatique, qui permettait de faire absolument n'importe quoi et qui laissait intacte l'autorité du prince. De toute façon, jamais un tel concile ne sera réuni, et la formule du roi ne sera pas conservée dans l'édition définitive.

En 1538, d'après Chapuys, Henri VIII aurait dit : « Je n'ai jamais voulu me faire un Dieu séparé du corps de la Chrétienté, ce qui, outre le scandale, me ferait beaucoup de mal. » Mais, à défaut d'être un roi-dieu à

la mode pharaonique, le Tudor a bel et bien créé un type de roi-prêtre à la manière de Saül. Tête Suprême et unique du royaume, il est maître du clergé comme des laïcs. Le clergé est son clergé, dont le pouvoir dérive du sien ; c'est du roi qu'il reçoit son pouvoir juridictionnel ; tous les évêques nommés par Rome doivent venir échanger leur bulle contre des lettres patentes royales. Le roi choisit les titulaires, qui sont ses vicaires, ses serviteurs, comme le répètent à satiété les textes officiels. C'est au roi ou à ses délégués qu'il appartient de « visiter, réprimer, redresser, réformer, ordonner, corriger, restreindre et amender» les maisons religieuses, les églises et cathédrales, comme le précise l'Acte de suprématie. Son représentant dans cette tâche a le titre de « vicaire général », et ce personnage préside également la Convocation, qui n'est réunie que sur ordre du roi. Les tribunaux ecclésiastiques ne sont plus qu'une branche de la justice royale, et les appels aboutissent à la cour de la chancellerie. Les dispenses sont accordées par Canterbury ou, pour les plus importantes, par le Conseil du roi.

Le corpus du droit canon a été entièrement révisé par le roi et ses hommes, et c'est désormais le souverain qui « déclare » la doctrine, détermine ce qui est hérétique, et décrète les croyances. Les dernières années du règne verront ainsi s'accomplir, par ordre du roi, des réformes telles que la destruction des sanctuaires de pèlerinage, l'interdiction de nombreuses coutumes et fêtes populaires, qualifiées d'« observances superstitieuses et puériles », la modification du bréviaire, du missel, et des livres de prières en langue anglaise, les Primers, l'altération de la liturgie, en particulier la disparition progressive des prières aux saints. Henri VIII est bien un roi-prêtre, et de ce fait son pouvoir général sur le royaume se trouve accru de façon considérable, au point d'occulter le traditionnel Parlement.

Pourtant, toute ambiguïté n'est pas dissipée quant à la question de la suprématie, ce qui permettra au Parlement de retrouver son véritable rôle sous les règnes suivants. Henri a été proclamé Tête Suprême, soit; mais par qui, sinon par le Parlement ? La suprématie royale vient d'une loi, l'Acte de suprématie, et en Angleterre la loi est l'œuvre du « roi en Parlement ». L'autorité royale, temporelle et spirituelle, réside dans l'ensemble du corps politique, exprimé par l'accord du roi et de

l'assemblée. Toutes les grandes décisions prises pendant le règne au sujet de la réforme religieuse le furent sous forme de statuts, exprimant de façon traditionnelle le consentement de la communauté nationale entière. Pour Henri VIII cependant, ces lois ne font que « déclarer » une réalité restée jusque-là cachée à cause de l'usurpation pontificale. La suprématie, pense-t-il, est une affaire personnelle, conférée directement par Dieu au souverain, et la loi ne fait que reconnaître cet état de fait. Le roi exerce donc seul la suprématie religieuse, et le Parlement ne fait qu'entériner ses décisions, auxquelles il ne doit pas pouvoir s'opposer. C'est également ce que pensait Stephen Gardiner et la plupart des « conservateurs ».

En revanche, un fort courant, à base protestante, était favorable à la suprématie exercée par statuts mais s'appuyant sur l'ensemble du corps politique. Cette idée correspondait davantage à l'idéal luthérien, fondé sur l'autonomie des communautés chrétiennes, qui s'organisent elles-mêmes et choisissent leurs ministres ; le prince est là pour servir la religion et non pour lui imposer ses décisions. Jamais les luthériens ne furent d'accord avec l'idée de suprématie personnelle. Cette opinion s'exprimait dans de nombreux traités anonymes comme le Traité prouvant par les lois du roi que les évêques de Rome n'eurent jamais droit à la suprématie dans ce royaume, publié en 1534, ou dans les œuvres de certains juristes comme Christophe Saint Germain. Il semble que Thomas Cromwell lui-même ait partagé cette vue, mais qu'il dut finalement admettre la formulation de la suprématie personnelle dans l'Acte de suprématie de 1534. La question n'était cependant pas définitivement résolue à la fin du règne. De multiples corrections, modifications, ajouts et retraits dans les projets de lois concernant ce point montrent combien évêques et conseillers étaient hésitants. Finalement, Henri VIII légua à ses successeurs un ambigu compromis, lourd de futurs conflits qui éclateront sous le règne de sa fille Élisabeth et au début du XVIIe siècle.

La réforme religieuse henricienne a pour beaucoup un goût d'inachevé et d'improvisé. Le mouvement commencé en 1529 vers le luthéranisme s'arrête à mi-chemin. Il y a même des retours en arrière, des reniements. Les Six Articles, en 1539, amorceront un recul par rapport aux proclamations plus avancées des années précédentes. La religion henricienne n'est qu'une ébauche, qui varie au gré des circonstances

politiques et diplomatiques, des mariages, des préoccupations du roi, et des rapports de force entre ses conseillers, partagés schématiquement entre conservateurs proches du catholicisme et radicaux proches du protestantisme. Toutes les idées du roi, toutes ses corrections ne passèrent pas dans les textes de lois, et il restera beaucoup à faire à ses successeurs pour définir les nouvelles croyances ; l'henricianisme était encore assez vague pour pouvoir aboutir au calvinisme d'Édouard VI, au catholicisme de Marie Tudor, ou à l'anglicanisme d'Élisabeth. Aucune issue n'était encore fermée à la mort d'Henri VIII, sauf peut-être celle qui conduisait à Rome. Le seul résultat indiscutable de ce bouleversement était la suprématie religieuse du roi. Pour le reste, c'est la plus grande confusion. « Notre roi n'a aucun respect pour la religion et pour l'Évangile », disait le protestant Robert Barnes. Luther s'indignait du «titre horrible » de Tête Suprême ; Melanchton parlait de l'hypocrisie d'Henri. Pourtant ce dernier écrivait à Bucer qu'il était l'ami des réformés, et il remettait en liberté 500 luthériens qui avaient protesté contre les Six Articles. Rien n'était joué sur le plan religieux. Seul le pouvoir royal était affermi.

LES ANGLAIS ET LA SUPRÉMATIE ROYALE. EXÉCUTION DE FISHER ET DE MORE

Les bouleversements religieux provoqués par les grandes lois de 1534 détruisaient un édifice multiséculaire et profondément ancré dans les mentalités. Un des sujets d'étonnement pour l'historien est l'absence de réactions de la population, si l'on excepte l'épisode limité du « Pèlerinage de grâce» de 1536, dont nous reparlerons. On sait à quels excès conduisirent les réformes et tentatives de réforme sur le continent : trente ans de guerres civiles en France, un peuple coupé en deux en Allemagne, une répression impitoyable dans l'Europe méditerranéenne. Outre-Manche, un peuple entier semble changer de religion au simple commandement du souverain, sans qu'il soit besoin d'employer la force. Les explications sont maintenant connues.

En premier lieu, l'administration des Tudor est l'une des premières à savoir pratiqué de façon moderne la manipulation de l'opinion. Henri VIII et Cromwell sont conscients de la nécessité d'« expliquer » leur

politique, c'est-à-dire, ce qui revient au même, de faire de la propagande. Pour cela, il vont non seulement utiliser massivement la nouvelle et redoutable arme que leur offre l'imprimerie, mais aussi tous les moyens traditionnels de communication, d'expression et d'endoctrinement. L'ampleur de la campagne d'information » qui s'ouvre en 1534 est étonnante par sa diversité, son habileté et son efficacité. La machine gouvernementale et administrative anglaise fait ici preuve de la supériorité de son organisation dans le domaine des relations publiques, comparée aux méthodes rudimentaires des autres monarchies. Car c'est bien une « révolution culturelle » qui est ici entreprise, et réussie.

Cromwell, génie de l'administration, rassemble autour de lui une importante équipe d'écrivains et de pamphlétaires chargés de répandre les idées et les croyances nouvelles. Inlassablement, les textes officiels sont distribués et affichés dans le royaume ; un flot de livres de tous formats et de tous niveaux répètent les arguments justifiant la suprématie royale et le divorce, répondent aux objections. Un bon exemple de cette littérature inspirée par les milieux officiels est l'ouvrage intitulé Articles décidés par le consentement unanime du Conseil du roi, paru dès la fin de 1533. On y trouve exposé tout l'arsenal des justifications historiques en faveur de l'autonomie juridictionnelle de la couronne d'Angleterre, la théorie de la supériorité du concile général sur l'évêque de Rome, réduit au rang de n'importe quel autre prélat. Après les attaques générales contre la papauté viennent les calomnies contre Clément VII, bâtard, simoniaque et hérétique. Enfin, pour faire bonne mesure, on présentait tous les signes de bénédiction divine prouvant que le roi avait raison : le beau temps, les bonnes récoltes, l'absence d'épidémies, la paix générale en Europe, l'accouchement sans problèmes d'Anne Boleyn.

Pour ceux qui ne savaient pas lire ou qui ne pouvaient suivre les arguments théologiques trop complexes, des pièces de théâtre populaire, des mimes, des représentations costumées se chargeaient de ridiculiser le pape et de glorifier la Tête Suprême. Le clergé jouait bien sûr un rôle important dans la campagne antipontificale. Tandis que les grands orateurs prêchaient à St. Paul's Cross, devenu le forum de la Rome anglaise, dans chaque paroisse le curé devait au moins quatre fois par an faire un sermon montrant aux fidèles comment ils avaient été délivrés par

le roi de la tyrannie du pape. Toute mention de ce dernier disparaissait évidemment de la liturgie. Les membres de l'administration royale devaient prêter un serment reconnaissant Henri comme Tête Suprême de l'Église d'Angleterre.

Les adversaires de la réforme henricienne ne manquaient pas d'utiliser contre le roi ses propres arguments, tirés de son ouvrage de 1521, la Défense des sept sacrements, dans lequel il s'était fait l'ardent défenseur de la suprématie pontificale. En 1533, le nonce cita un long extrait du livre royal pour mettre Henri dans l'embarras ; l'évêque Tunstall, un des chefs des conservateurs, rappela à son tour au souverain qu'il était autrefois entré en guerre contre Louis XII parce que ce dernier ne respectait pas le pape et voulait créer un schisme. Le roi était trahi par son passé. Il essayait de se disculper en rejetant la responsabilité de son œuvre sur Wolsey et en déclarant qu'il ne s'agissait après tout que d'un péché de jeunesse : « A cette époque, écrivit-il à Tunstall, nous étions jeunes, et nous n'avions que peu d'expérience des réalités du monde » ; l'expérience, ajoutait-il, lui avait appris à reconnaître la vérité. Henri sentit le besoin d'expliquer au pays son revirement, ce qu'il fit en 1538 dans un opuscule intitulé Protestation faite pour le très puissant et très redouté roi d'Angleterre. Le roi reconnaît s'être trompé, ce qui a le mérite de la sincérité, mais n'est guère propre à renforcer la confiance à l'égard de la Tête Suprême : « Nous leur avons donné la primauté [aux papes], c'est vrai, ajoute-t-il [...] Si, trompés par une interprétation volontairement erronée de l'Écriture, nous vous avons donné ce qui aurait dû vous être refusé, pourquoi ne pourrions-nous pas, une fois notre erreur reconnue et votre tromperie découverte, retirer notre affirmation ? »

La docilité de la population peut aussi s'expliquer par le fait que la plupart des Anglais ne se rendirent pas compte à l'époque de l'importance des changements effectués. Pour beaucoup, il s'agissait simplement d'une rupture temporaire avec le pape, telle qu'il y en avait eu souvent dans l'histoire nationale, et le faible prestige de la papauté incitait à s'accommoder facilement de la nouvelle situation. Le mélange de la question du divorce avec celle de la suprématie royale et des changements doctrinaux rendait le problème confus. Les altérations théologiques passèrent dans la foulée des débats de discipline. Pour le

petit peuple d'ailleurs, peu de choses avaient changé : la vie paroissiale traditionnelle continuait, et la liturgie n'était guère modifiée ; les prêtres restaient célibataires ; la hiérarchie canoniale, épiscopale et archiépiscopale, les tribunaux d'Église étaient maintenus en place. Que les actes religieux se fissent au nom du roi plutôt qu'au nom du pape était somme toute une question mineure. Quant aux malheurs du clergé, la population était peu portée à s'apitoyer sur eux, nous l'avons vu. L'ambiance anticléricale et l'indifférence à l'égard du pape jouèrent en faveur de la réforme henricienne. La passivité et la peur vinrent s'ajouter à ces sentiments pour étouffer les scrupules que certains auraient pu concevoir.

Pour ceux qui réfléchissaient davantage, les théories henriciennes pouvaient même paraître convaincantes. On était depuis un demi-siècle en pleine mutation : science, technique, culture, tout se renouvelait ; imprimerie, Nouveau Monde, redécouverte de l'Antiquité. La connaissance plus approfondie dés langues anciennes et de l'histoire ne pouvait-elle pas, après tout, justifier le retour à l'organisation primitive de l'Église ? La fierté nationale poussait dans le même sens. Beaucoup, même parmi les plus instruits, ne mesurèrent pas sur le moment la profondeur du changement ; lorsqu'ils comprendront, il sera trop tard. L'abbé de Woburn, l'évêque de Londres John Stokesley, exprimeront leurs regrets de n'avoir pas suivi l'exemple de More et Fisher ; et Bonner avouera : « La peur nous forçait à nous soumettre, car sinon il n'y avait qu'une solution. »

A côté de ces soumissions passives, il faut aussi tenir compte de la complicité active des classes moyennes, le plus ferme soutien du roi. Dans la bourgeoisie aussi bien que chez les yeomen des campagnes, les petits seigneurs, se faisait jour une sympathie marquée pour les idées de la réforme. Ces milieux, qui donneront plus tard les puritains, aspiraient à une religion épurée, intériorisée, débarrassée de la tutelle souvent peu éclairée du clergé. Tout ce qui pouvait sembler aller dans le sens luthérien avait leur approbation.

Si les choses se passèrent aussi facilement, c'est aussi à cause de la faiblesse des réactions romaines. Clément VII ne crut jamais que le roi envisageait une rupture définitive, et il se contenta de manœuvres,

d'hésitations, de demi-mesures qui ne faisaient qu'encourager Henri. Jamais le clergé anglais, si malmené par le souverain, ne reçut du pape l'appui qu'il aurait pu escompter. Le nonce, Antonio de Pulleo del Burgo, était un incapable ; depuis la chute de Wolsey, aucun intermédiaire de qualité n'avait pu s'interposer entre Rome et Londres. En outre, à la décharge du faible Clément, le Saint-Empire posait au même moment à la papauté des problèmes plus graves encore. Sans doute le souverain pontife ne pouvait-il pas se permettre de perdre l'alliance d'un roi d'Angleterre, si récalcitrant fût-il. D'où les délais apportés à la sentence d'excommunication ; d'où également l'absence de sentence, alors même que le 24 mars 1534, après six mois de discussions sous la pression contradictoire des Français et des impériaux, le Consistoire tranchait finalement la question du divorce en faveur de Catherine, dont l'union avec le roi était proclamée valide. La décision ne pouvait de toute façon plus rien changer ; depuis un an Anne Boleyn était reine. Jusqu'à sa mort, survenue le 25 septembre 1534, le pape espéra la réconciliation avec Henri VIII.

La disparition de Clément VII offrait une nouvelle occasion de placer sur le trône de Pierre un homme favorable, non plus pour remettre en cause la suprématie — il était trop tard pour cela — mais pour essayer de s'entendre à l'amiable si possible. Depuis la disparition de Wolsey, il n'y avait plus de candidat anglais présentable, mais on pouvait à la rigueur s'accommoder de certains Italiens à l'esprit large. Ainsi après seulement deux jours de conclave, fut élu un homme qui convenait à Henri : Alexandre Farnèse, soixante-six ans, cultivé et amateur d'art, cardinal depuis l'âge de vingt-cinq ans, père de plusieurs bâtards dont quatre légitimés, et fervent de l'idée de croisade. Pratiquant le népotisme sur une grande échelle, il conférera la pourpre à trois de ses neveux âgés de moins de dix-huit ans, et fera de son fils aîné Pier Luigi, homme bien peu recommandable, un gonfalonier de l'Église. Cela n'empêchera pas Paul III — c'est le nom qu'il adopte — de réunir le concile de Trente pour effectuer la réforme tant attendue de l'Église.

Henri pensait que le nouveau pape serait plus ouvert à la discussion. Au début de 1535, il écrit à propos de la question du divorce, « nous percevons, par des lettres de là-bas [de Rome] que d'après les hommes

bien informés le pape serait de la même opinion que nous, et aussi une disposition semblable chez l'évêque de Rome lui-même ». Avant même d'être élu, le cardinal Farnèse s'était en effet montré favorable à la cause du roi, et dès le mois d'octobre 1534 il avait demandé à Casale ce qu'il pouvait faire pour plaire à son cher fils Henri. En juin 1535, il semblait disposé à rouvrir le dossier du divorce, devant une cour plus favorable.

Ces bonnes dispositions ne doivent pas faire illusion. Même si elles s'étaient concrétisées par l'invalidation du mariage avec Catherine, l'essentiel désormais n'était plus là : Henri avait affirmé sa suprématie sur le clergé d'Angleterre, et rien au monde ne le ferait revenir sur cette décision qu'aucun pape, pas même Paul III, ne pouvait accepter. L'exécution de Fisher et de More, qui va élargir le fossé entre le roi et le pape, n'est donc pas responsable de la rupture.

Nous en venons donc à la dernière raison du succès de la réforme henricienne : l'attitude de la hiérarchie de l'Église d'Angleterre. Il serait faux de croire que le clergé anglais se soumit sans combattre. En fait, jusqu'en 1533, la ferme opposition des deux chambres de la Convocation obligea le roi à temporiser. De nombreux ecclésiastiques signèrent la protestation de 1531 qui répudiait d'avance tout ce qu'ils pourraient être obligés de faire contre leur conscience dans l'avenir. Un petit groupe d'évêques se montrait particulièrement ardent à défendre les droits de l'Église : l'archevêque Warham pendant ses derniers mois, Fisher, Clerck, Tunstall, Nix, Standish, respectivement évêques de Rochester, Bath et Wells, Durham, Norwich, et Saint-Asaph. Mais leur isolement les rendait impuissants. L'absence de soutien populaire, de franche approbation de la part de Rome, et la tiédeur de beaucoup de leurs confrères les rendaient peu dangereux face à une administration déterminée. La mort de Warham et son remplacement par Cranmer leur fit perdre un chef, et le roi sut les forcer individuellement à se soumettre en utilisant l'intimidation : Richard Nix fut menacé d'une charge de praemunire et d'une amende de 10 000 livres pour avoir cité le maire de Thetford devant sa cour, une offense bénigne, qui d'après la loi en vigueur n'était passible que de 6 shillings 8 pence. Nix, vieux et aveugle, capitula. Tunstall était un ami du roi, aussi celui-ci montra à son égard une certaine patience, et prit la peine de lui expliquer ses desseins dans de longues lettres. Mais au début

de 1534, l'évêque de Durham fut convoqué à Londres et sommé de choisir ; pendant ce temps, ses résidences étaient mises à sac pour y trouver d'éventuelles preuves de trahison. Tunstal se soumit.

Un seul évêque tint tête jusqu'au bout, John Fisher, de Rochester. Depuis le début de la question du divorce, il n'avait cessé de s'opposer au roi, par ses écrits et par ses sermons. Plusieurs fois, on avait essayé de le réduire au silence, par des avertissements, deux accusations de trahison, deux tentatives d'assassinat, un emprisonnement, avec pour seul effet de le rendre de plus en plus audacieux, jusqu'à lancer un appel secret à l'empereur pour qu'il intervienne militairement, en 1533. En avril 1534, il fut convoqué au palais de Lambeth pour prêter serment de respecter l'Acte du succession, qui faisait de Marie, fille de Catherine, une fille illégitime, et d'Élisabeth, fille d'Anne Boleyn, l'héritière du royaume. Comme on pouvait s'y attendre, il refusa, et fut donc envoyé à la Tour.

Là se trouvait déjà Thomas More, victime du même procédé quelques jours plus tôt : le 23 mars, toujours à Lambeth, il avait refusé de prêter le serment sous la forme qui lui était présentée. Henri se retrouvait dans là position classique du despote contraint d'enfermer des célébrités du monde spirituel et intellectuel pour cause d'opposition. Les deux hommes étaient connus dans toute l'Europe ; Thomas More, ex-chancelier, ami des plus grands humanistes, continuait d'ailleurs d'écrire en prison : le Dialogue de consolation et le Traité sur la Passion comptent parmi ses plus belles œuvres, pleines de douceur et de fermeté, plaidant pour la liberté de conscience, qu'il avait lui-même refusée dans l'Utopie. Son opposition au roi ne fut jamais très ferme; sans condamner, il refusait d'approuver, ayant, en intellectuel, une vue plus complexe des choses, éprouvant doutes et remords. Maintenant que son sort était scellé, qu'il n'y avait plus de choix à faire, il retrouvait la sérénité. Ses confrères humanistes européens l'abandonnèrent à son sort ; la solidarité des gens de lettres n'était pas encore une réalité.

John Fisher reçut au moins un témoignage d'estime de la part du pape : en mai 1535, Paul III en faisait un cardinal. Henri avait maintenant un membre de la curie dans ses prisons. Ce camouflet déclencha sa colère et précipita le sort des prisonniers. L'archevêque Cranmer aurait souhaité les sauver, et plaida leur cause, demandant au roi de les exempter du

serment de suprématie. Sous la législation antérieure, ils n'étaient coupable que de trahison mineure (misprision of treason), ce qui les rendait passibles d'un simple emprisonnement pour une durée indéterminée, au bon plaisir du roi. Mais l'Acte de trahison voté à la fin de 1534 punissait de mort le refus « mauvais » (malicious) de reconnaître le titre de Tête Suprême au roi. More et Fisher se défendirent en disant que puisqu'il n'y avait aucune « malice » dans leur refus, ils ne tombaient pas sous le coup de l'Acte. Henri n'était pas disposé à écouter de pareilles subtilités. Une commission spéciale décida que le terme de malicious n'avait aucune importance. La condamnation à mort fut prononcée. Sur la colline de Tower Hill, à l'extérieur de la Tour, le cardinal John Fisher fut décapité le 22 juin 1535, et l'ex-chancelier Thomas More le 6 juillet.

L'avertissement était clair : le roi ne tolérerait aucune contestation de son titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre par qui que ce soit, si haut fût-il placé. Le despote devenait sanguinaire. Deux mois plus tôt, cinq religieux avaient subi la même peine pour le même motif; trois chartreux s'ajoutèrent à la liste à la fin juin. Quarante-cinq exécutions environ seront dues à l'application de l'Acte de trahison : dégâts minimes pour la mise en place d'une réforme religieuse. Toutes les comparaisons possibles ont été faites avec le palmarès de l'Inquisition, des guerres de Religion en France, des combats entre l'empereur et la ligue de Smalkalde. Il en ressort qu'au regard du nombre de victimes le despotisme religieux du Tudor fut relativement bénin. Outre le ridicule de cette arithmétique des exécutions, il reste qu'Henri VIII avait franchi au début de l'été 1535 une étape supplémentaire dans l'affirmation de son désir de puissance : celle de l'écrasement impitoyable et aveugle des opposants.

Imposer la suprématie religieuse du roi d'Angleterre en Irlande fut une affaire plus délicate, comme on peut l'imaginer. Seule était concernée la partie orientale de l'île, l'English Pale, autour de Dublin, là où la présence anglaise était suffisamment établie pour imposer les décisions de Londres. Mais même dans cette région, la situation était confuse depuis des siècles, l'équilibre précaire et sans cesse rompu. Faute de moyens, le gouvernement anglais en était réduit à jouer des rivalités ancestrales des grandes familles irlandaises, donnant son appui à certaines d'entre elles

en échange de leur collaboration contre leurs ennemis. Le député du roi, qu'il soit anglais ou irlandais, était toujours à la merci d'une réconciliation temporaire des adversaires, capables alors de rejeter à la mer les maigres forces anglaises, qui ne dépassaient guère 300 hommes.

Henri VIII ne s'intéressa jamais de très près à l'Irlande. Il se contenta d'y changer son représentant lorsqu'il venait à manquer d'efficacité, mais jamais il ne lui donna les moyens d'appliquer sa politique. Le pouvoir, d'abord confié au chef de la famille des Butler, passa ensuite à celle de Fitzgerald, comte de Kildare, qui s'en servit surtout pour régler ses comptes avec les Butler, tandis que Charles Quint intriguait pour pousser tout le monde à la révolte. Le comte de Kildare, retenu en otage de 1526 à 1529 à Londres, retrouva son poste de lord lieutenant en 1532, puis fut emprisonné à la Tour en 1533. Son fils aîné, Lord Thomas, prit alors le pouvoir, et le 1er juin 1534 rejeta son allégeance à l'Angleterre, demandant de l'aide au pape et à Charles Quint; Dublin, assiégé, restait la dernière position anglaise. Il fallut reconquérir, en s'appuyant sur les Butler. Ce fut fait dès le printemps 1535. Lord Thomas, devenu comte de Kildare au décès de son père, survenu à la Tour, se rendit à Sir Leonard Grey, qui était un de ses parents et qui lui promit la vie sauve. Il fut malgré cela exécuté, en compagnie de cinq de ses oncles, à Tyburn, le 3 février 1537.

Leonard Grey, devenu député du roi, eut la lourde tâche de faire accepter aux Irlandais la réforme religieuse. Il réunit un parlement, et, combinant l'usage de la force et de la négociation, lui fit à grand-peine accepter les lois anglaises sur la suprématie. Pour ce faire il avait dû se montrer si conciliant avec les Fitzgerald qu'il mécontenta les Butler, et sa complaisance envers les Irlandais fut jugée si excessive qu'il fut envoyé à la Tour en 1540, et exécuté pour haute trahison en juin 1541. Son successeur, Sir Anthony Saint Léger, pacifia temporairement les esprits en utilisant la corruption : distributions de terres monastiques et de titres de pairs détachèrent pendant quelque temps les principaux nobles de la cause pontificale ; Henri VIII fut même proclamé roi d'Irlande par un statut du Parlement irlandais dans l'été 1541. Mais les soumissions n'étaient que superficielles ; dès qu'elles ne coïncideraient plus avec les intérêts familiaux, elles seraient rejetées. Dès 1544-1545, les premières

missions jésuites feront leur apparition et ne tarderont pas à rappeler aux Irlandais leurs devoirs. Henri VIII léguait à ses successeurs une situation explosive dans l'Ile des saints.

Au milieu de l'année 1535, la réforme henricienne est en voie de triompher. L'opposition en Angleterre est réduite à peu de chose. Les quelques protestations émises par le Parlement en 1531 et 1532 sont oubliées. Le nouvel ordre de succession de la monarchie est établi ; l'autorité du pape totalement rejetée ; la suprématie religieuse du roi reconnue ; les rares opposants exécutés ; l'Irlande reconquise. Tout cela a été obtenu avec un minimum de dégâts diplomatiques. L'excommunication n'est pas encore officielle ; le roi de France est plutôt favorable ; l'empereur ne peut se permettre de rompre ; le roi d'Écosse, Jacques V, neveu d'Henri VIII, a signé la paix en mai 1534, et le Tudor s'efforce de l'entraîner à sa suite en lui montrant la richesse des terres monastiques.

Car le mouvement n'est pas achevé. L'essentiel est fait : la réforme doctrinale et disciplinaire, qui fait de la « religion anglaise » la chose du roi, un compromis tout à fait original, assez hétéroclite et encore mal défini entre catholicisme et luthéranisme. Mais la relative facilité de ce succès va pousser Henri et Cromwell à aller plus loin, en s'emparant des richesses du clergé régulier.

QUATRIÈME PARTIE

Le despote et son royaume (1540-1547)

CHAPITRE XI

La première chute des monastères et les résistances à la politique royale (1535-1539) Le clergé régulier du royaume n'a guère fait parler de lui jusqu'alors, comme s'il essayait de se faire oublier. C'est en 1535 en effet que Cromwell dirige vers lui un inquiétant regard brillant de convoitise. Le vicaire général, puisque tel est le titre dont est maintenant affublé l'ancien aventurier, est inquiet de la situation financière. Les ressources sont maigres : la France ne paie plus ses pensions ; les revenus des douanes sur les exportations de laine rapportent de moins en moins ; le Parlement vote plus volontiers des lois de réforme religieuse que des impôts. Or si l'on n'est pas en guerre, les dépenses extraordinaires ne manquent pourtant pas : fortifications de Douvres et Calais ; 38 000 livres pour reconquérir l'Irlande en 1534 ; 25 000 livres pour les travaux sur la frontière écossaise en 1533 ; bientôt, le Pèlerinage de grâce coûtera 50 000 livres, et la paix

européenne ne sera sans doute pas éternelle. Un accroissement de ressources serait donc bienvenu pour remplir les coffres royaux et faire face à toutes les éventualités.

LES MONASTÈRES D'APRÈS L'ENQUÊTE DE 1535

Les biens de l'Église constituaient une proie toute désignée. Puisque le clergé était désormais le clergé du roi, de là à conclure que ses possessions étaient à la disposition du souverain, il n'y avait qu'un pas. Henri semble y avoir pensé dès 1533, lorsqu'il déclara à Chapuys, en mars, qu'il voulait «réunir à la couronne les biens que les ecclésiastiques tenaient d'elle, ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire à son préjudice, et qu'il était contraint de faire cela par le serment qu'il avait prêté lors de son couronnement ». L'allusion était sibylline, mais on commença à en deviner le sens lorsqu'en 1534 fut voté l'Acte des premiers fruits et du dixième : chaque année les titulaires de bénéfices devraient verser le dixième de leurs revenus au roi, et une année entière lors de leur prise de possession. Un projet fixait à 1 000 marks par an le revenu de chaque diocèse, et à 2 000 marks et 1 000 livres celui des deux archevêchés, ce qui correspondait à une sensible diminution ; la totalité des biens des archidiaconés, la moitié de ceux des églises collégiales et cathédrales seraient confisqués. L'idée d'une sécularisation générale des biens d'Église était dans l'air.

A la fin de l'année 1534 fut décidée une grande enquête exhaustive, dans l'esprit du Domesday Book, destinée à recenser la richesse du clergé, séculier et régulier. Des commissaires d'une redoutable efficacité, dûment stimulés par Cromwell, s'abattirent sur les cathédrales, chantreries, doyennés, églises paroissiales, couvents, monastères et abbayes, évaluant les bâtiments, l'argenterie, l'orfèvrerie, les terres, les troupeaux, les récoltes, le mobilier et les vestiaires, décrivant méticuleusement et alignant les chiffres... L'opération préfigure, par ses méthodes, sa brutalité et sa malveillance, les inventaires français de 1906.

Cromwell signa les commissions le 30 janvier 1535; les commissaires, présidés dans chaque comté par l'évêque, avaient jusqu'au 30 mai pour remettre leurs rapports, soit quatre mois pour faire la liste détaillée, allant jusqu'au moindre couteau, des biens et de la valeur des bénéfices, en déduisant les charges qui pesaient sur eux. Le travail ne sera en fait achevé qu'en septembre. Véritable exploit, compte tenu des difficultés rencontrées et du caractère colossal de l'entreprise. Les résultats constituent le Valor ecclesiasticus, source inestimable de renseignements sur la situation matérielle de l'Église d'Angleterre à cette époque. Quelques lacunes peuvent être comblées par le Liber valorum, moins précis mais compilé peu auparavant pour évaluer les revenus des bénéfices dans le but d'en percevoir le dixième.

Ces enquêtes étaient de mauvais augure pour le clergé, dont les biens étaient visiblement menacés. Depuis un demi-siècle déjà, des opérations ponctuelles de confiscation et de sécularisation avaient été réalisées, par des autorités différentes et généralement pour servir à la fondation de collèges : en 1497, l'évêque d'Ely supprimait le monastère de Sainte-Radegonde à Cambridge et finançait avec ses revenus Jesus College ; John Fisher avait de son côté fermé deux couvents féminins, à cause de la mauvaise conduite des religieuses, pour fonder St. John College ; en 1518, Wolsey, qui avait été autorisé par le pape à réformer les monastères, en supprimait 21, dont les revenus servirent à la fondation de ses collèges d'Ipswich et d'Oxford ; en 1532, le roi ordonnait la fermeture de la maison des chanoines augustins de Christchurch, à Aldgate ; en 1534, les sept maisons des frères de l'Observance étaient confisquées. On parlait de plus en plus ouvertement d'un plan de sécularisation générale, dont le partisan le plus ardent était Cromwell.

Le vicaire général jugeait en effet très insuffisant le rapport de la nouvelle taxe sur les biens d'Église : environ 30 000 livres par an pour le dixième, et 17 000 livres pour les premiers fruits ; cela représentait pourtant une augmentation de près de 50 % du revenu royal, tombé alors à 100 000 livres. Mais Cromwell vivait dans la crainte d'une reprise de la guerre, qui nécessiterait des sommes beaucoup plus considérables. En outre, la distribution et la vente des terres d'Église à la noblesse et à la bourgeoisie aurait l'avantage de lier solidement ces catégories à la cause

de la réforme religieuse ; leur intérêt les pousserait à combattre tout retour en arrière.

La menace était donc évidente, la seule incertitude concernait l'ampleur de la confiscation : toucherait-elle l'ensemble des biens ou seulement les possessions du clergé régulier? Si Cromwell hésitait toujours sur ce point, la façon dont il fit conduire l'enquête de 1535 révèle que le principe était déjà acquis : les commissaires, outre la valeur des bénéfices et maisons religieuses, devaient rechercher les abus, les scandales, les cas de mauvaise conduite ; presque tous hommes de loi, ils devaient s'enquérir du moral autant que du financier, afin de rassembler un dossier accablant qui permettrait de justifier la future confiscation. Hommes souvent remarquables, comme les docteurs London, Bedyll, Tregonwell, John Ap Rice, ils procèdent avec célérité et compétence, mais souvent aussi avec malveillance. Visitant la grande abbaye de Bury St. Edmunds, dans le Suffolk, Ap Rice et le docteur Leigh n'ayant rien trouvé d'immoral à reprocher aux moines en concluent simplement qu'il devait y avoir une conspiration du silence avant leur arrivée. Le docteur Thomas Leigh se rendit fameux pour son arrogance, son « attitude satrapique » et autoritaire, ses vues étroites ; on le soupçonne en même temps d'avoir reçu des pots-devin en échange de son indulgence. Le docteur Richard Layton, très efficace dans la chasse aux abus, se vantait de connaître si bien les maisons religieuses du Nord, avec son collègue, que, disait-il, «pas une friponnerie ne peut nous échapper dans cette région ».

Les résultats de l'enquête permettent d'apprécier la situation du clergé régulier anglais en 1535. Comme partout ailleurs en Europe, il a perdu depuis longtemps son élan initial, et les moines étaient depuis des siècles l'objet de moqueries, de jalousies et de haines, dont la littérature porte de nombreuses traces, comme dans les Canterbury Tales de Chaucer. Mais l'ensemble restait malgré tout imposant : 563 maisons religieuses, renfermant 7 000 moines, 2 000 nonnes et 35 000 laïcs ou frères lais. Le déclin des vocations est évident mais ne doit pas être exagéré. Depuis 1400, seulement huit nouveaux monastères avaient été créés, et pour remplir ces vastes établissements, on acceptait bien des recrues médiocres et sans vocation, des fils de familles pauvres, nobles ou

paysannes, qui trouvaient au couvent la sécurité de l'emploi et de la nourriture, des filles de familles nombreuses difficiles à marier. Les maigres communautés n'occupaient plus qu'une partie des gigantesques bâtiments médiévaux qui fourmillaient autrefois de religieux : dans la grande abbaye cistercienne de Rievaulx, dans le Yorkshire, subsistaient 22 moines, sous la direction de l'abbé Richard Blyton, là où, au XIIe siècle, au temps de saint Ailred, vivaient 140 moines et 500 frères lais. Dans les maisons voisines, les effectifs étaient comparables : 20 augustiniens dans le prieuré de Kirkham, 25 cisterciens dans l'abbaye de Byland; les bénédictins du monastère géant de Bury St. Edmunds étaient 45, alors qu'autrefois, ils avaient été plus de 200.

Les ruines imposantes de ces monastères permettent encore d'apprécier la puissance et la richesse de ces maisons aux XIIe et XIIIe siècles et d'imaginer combien était disproportionnée en 1535 la taille des bâtiments et celle des communautés qu'ils abritaient. Les 22 cisterciens de Rievaulx erraient dans un édifice de 10 000 mètres carrés, célébraient les offices dans leur église de 100 mètres de long, et prenaient leurs repas dans un réfectoire de plus de 30 mètres ; Bury St. Edmunds pouvait se comparer à Cluny dans sa splendeur: une enceinte d'un kilomètre et demi, une église de 154 mètres, plus grande que n'importe quelle cathédrale, le palais et les jardins de l'abbé, une multitude de bâtiments qui en faisaient une véritable ville. Plus extraordinaire encore est peut-être l'abbaye cistercienne de Fountains, dans le Yorkshire, aujourd'hui la plus impressionnante masse de ruines monastiques de la chrétienté, dominée par les 60 mètres de la tour de l'église, et renfermant un extraordinaire cellarium ou réfectoire des frères lais, de 1 100 m^2. Globalement on peut estimer qu'entre 1200 et 1500, le nombre des moines en Angleterre était passé de 15 000 à 7 000.

La richesse de ces communautés réduites n'en était que plus frappante. L'importance des propriétés foncières est difficile à évaluer, la plupart des terres étant louées et sous-louées ; les estimations varient d'un sixième à un tiers de la superficie du royaume, ce qui dans tous les cas est considérable. La conduite des moines à l'égard de leurs tenanciers ne différait guère de celle des propriétaires laïcs : prompts à relever les loyers et les rentes, à évincer les locataires, ils semblent toutefois avoir

moins rapidement converti leurs domaines de la culture au pâturage, contrairement à ce que leur reprochait Thomas More lui-même. La rumeur populaire, dont on trouve des traces dans de nombreux pamphlets, les accusait d'être des maîtres impitoyables : « Comment les abbayes se font-elles payer ? demandait un de ces tracts de 1527. Elles ont inventé un nouveau moyen. Elles donnent une douzaine de fermes à sous-louer aux locataires d'une seule, un ou deux francs-tenanciers riches, qui en accaparent tout le profit, en se servant des bras d'une douzaines d'hommes. Lorsqu'une ferme était estimée à vingt livres, ils ne voulaient pas la louer pour moins de trente. » La plupart des domaines monastiques étaient exploités par des laïcs, et les liens avec la noblesse locale étaient très étroits : tandis que les abbayes servaient parfois de banques à la « gentry », des nobles étaient employés par l'abbé comme agents, protecteurs, hommes de loi, régisseurs, intendants. Les seigneurs locaux contrôlaient en partie la richesse monastique. La sécularisation laissera presque toujours en place ce réseau laïc qui servait déjà d'écran entre les moines et la population.

Les revenus de ces maisons religieuses avaient beaucoup décliné, à la suite d'une mauvaise administration, de dépenses abusives dans les bâtiments, d'aliénations de biens, d'empiètements par la noblesse et la couronne. Après déduction des charges, on estime le revenu annuel total à 300 000 livres, mais ce chiffre recouvre bien entendu des situations très inégales. Dans le comté d'Essex, sur 45 communautés d'origine médiévale, 5 avaient disparu avant 1500; le prieuré de Bicknacre avait été fermé en 1507 en raison de sa pauvreté; celui de Latton avait été déserté en 1534; Wolsey en avait dissous six autres, et parmi les survivants, seules sept grosses maisons avaient un revenu dépassant 200 livres, dont l'importante abbaye de Waltham ; le petit prieuré de Prittlewell ne totalisait que 156 livres. Même les grands monastères du Yorkshire avaient perdu leur opulence. D'après l'enquête de 1535, si les revenus des chanoines augustins de Gisborough s'élevaient encore à 628 livres, ceux des bénédictins de Whitby n'étaient plus que de 437 livres, ceux de Rievaulx de 351 livres, ceux des chartreux de Mount Grace de 323 livres, ceux des cisterciens de Byland de 295 livres, ceux des augustiniens de Kirham de 269 livres. Fountains gardait un troupeau de 2

350 bovins et 1 326 moutons, chiffres très inférieurs à ceux du XIII[e] siècle. A Bury St. Edmunds, le revenu brut était encore de 2 336 livres 16 shillings 11 pence, mais après déduction des frais il ne se montait plus qu'à 1 656 livres 7 shillings 3½ pence. Une partie importante de la richesse était thésaurisée sous forme de vaisselle sacrée d'or et d'argent. Les agents du roi en enlevèrent pour une valeur de 5 000 marks à Bury, rien qu'en 1538, et il restait des croix ornées de pierres précieuses.

Le rôle social des abbayes demeurait important. Des squires âgés, des veuves fortunées venaient y passer leur retraite dans la piété, moyennant une rente confortable. Les voyageurs y trouvaient gîte et couvert, au point que certaines maisons, surtout dans le Nord, devenaient de véritables auberges. Elles employaient un grand nombre de serviteurs, sans doute plus de 10 000 au total ; mal-aimés pour leur sans-gêne, ces domestiques, qualifiés par un pamphlet de «fainéants balourds d'abbayes, bons à rien si ce n'est à boire et à manger », trouvaient là un emploi stable et dans l'ensemble peu fatigant. Enfin, les monastères entretenaient une foule de mendiants par des distributions régulières de nourriture et d'aumônes. On distinguait deux catégories de bénéficiaires : d'une part les pauvres de passage, masse irrégulière recevant une aide occasionnelle, et d'autre part un nombre fixe de pauvres abonnés, entretenus régulièrement. Des distributions exceptionnelles avaient lieu les jours de fête. A Bury St. Edmunds, l'assistance représentait 400 livres de dépense par an, soit entre 15 et 20 % du revenu brut, mais pour l'ensemble des monastères, la charité ne représentait pas plus de 5 % du revenu. Le résultat le plus net de ces distributions institutionnelles était comme toujours de perpétuer la pauvreté, plutôt que d'y porter remède.

Si le rôle économique et social des monastères était contesté, leur rôle culturel était, lui, devenu inexistant. Les écoles n'entretenaient plus guère que les novices, en nombre restreint. La copie des manuscrits était rendue caduque par l'imprimerie. Le niveau d'instruction des moines était médiocre, et bien peu avaient fréquenté les universités. La littérature était définitivement sortie des couvents ; savants et humanistes étaient des laïcs ou des séculiers. Restait la fonction qui était la raison d'être des moines : la prière et la célébration du culte divin. Dans l'ensemble, la règle était respectée, surtout dans les maisons les plus importantes, mais

le zèle des débuts avait disparu depuis longtemps: Si la morale n'était pas aussi dépravée qu'on l'a parfois affirmé, l'enquête rapporte tout de même une vaste moisson de cas d'indiscipline, de négligences, de simonie, de non-respect de la chasteté. Les commissaires ont sans doute noirci le tableau, mais d'autres sources confirment que le niveau général était plutôt médiocre.

DISSOLUTION DES MONASTÈRES DE MOINS DE 200 LIVRES (1536) Dès le mois de septembre 1535, Henri VIII et Cromwell sont donc en possession des résultats de l'enquête, qui leur fournissent la situation précise du clergé régulier dans le royaume. La dissolution des monastères va cependant être menée prudemment et progressivement, pour des raisons pratiques. Au mois de mars 1536, un projet de loi fut présenté au Parlement, qui prévoyait la suppression des maisons religieuses dont le revenu annuel était inférieur à 200 livres. Leurs biens, transférés à la couronne, devaient être «convertis à de meilleurs usages». Les «grands et solennels monastères, dans lesquels, grâce à Dieu, la religion est bien gardée et observée », étaient épargnés. Le prétexte de l'attaque était donc le relâchement moral ; mais un revenu de plus de 200 livres était-il une garantie de vertu ? Personne ne s'y trompait. Il s'agissait d'une mesure fiscale, et l'on commençait par les petits pour des raisons de commodité. Le projet fut adopté sans difficulté. La mauvaise réputation des moines, la satisfaction de voir les coffres royaux se remplir sans avoir à payer d'impôts, l'espoir de profiter des ventes et dons de terres, expliquent le ralliement des laïcs. Quelques avantages accordés aux évêques et grands abbés eurent facilement raison de leurs scrupules.

399 monastères devaient disparaître. La loi fut immédiatement appliquée, mais sans brutalités inutiles, et les incidents furent rares. Les abbés et prieurs reçurent de confortables pensions qui assuraient leurs vieux jours. Thomas de Norwich, prieur de Prittelwell, en Essex, reçut une rente de 20 livres. Les moines qui le souhaitaient allaient rejoindre les grands monastères ; les autres étaient intégrés au clergé séculier. Une «Cour des augmentations de revenu de la couronne » procéda à un

nouvel inventaire des biens, qui aboutit à des résultats supérieurs à ceux de la commission de 1535, ce qui permit de tirer un maximum de profit de la vente de ces propriétés. Dès le mois d'avril, les gens du roi arrivèrent dans les monastères dissous, s'emparèrent du métal précieux et des ornements ; les cloches furent mises de côté pour être vendues ; le plomb des toits fut fondu ; tous les objets de valeur furent enlevés : les bâtiments ne furent bientôt plus que des carcasses vides. On procéda alors à la vente : vente des récoltes et du bétail pour payer les dettes des religieux ; vente des terres, généralement acquises par des hommes du roi ou par des fermiers qui en assuraient déjà la culture. Certains domaines, surtout au début, furent acquis à des conditions très favorables ; mais très vite les administrateurs royaux exigèrent des sommes plus importantes, et les dons furent peu nombreux : seulement un quarantième des ventes. A Prittelwell, Thomas Audley acheta les bâtiments du prieuré pour 400 livres. Au total, en deux ans et demi, jusqu'à la Saint-Michel 1538, le roi vendit pour 30 000 livres de terres, et 7 000 livres de biens meubles ; il toucha 27 000 livres de rentes sur les terres non encore vendues. Le gain, pour appréciable qu'il fût, restait relativement modeste. On espérait bien davantage de la vente des grands monastères.

EXÉCUTION D'ANNE BOLEYN ET REMARIAGE AVEC JEANNE SEYMOUR (1536)

La dissolution des grands monastères fut cependant retardée par les événements de 1536-1538. La situation matrimoniale d'Henri se compliquait une fois de plus. 1536 fut à ce sujet une année mouvementée. Tout avait pourtant bien commencé : en janvier, la malheureuse Catherine d'Aragon mourait à Kimbolton, rongée par un cancer. Elle avait cinquante ans. Lorsqu'il apprit la nouvelle, le roi exulta, manifestant une joie féroce ; il commanda des réjouissances, un banquet, un bal, une messe et un tournoi. Cette femme détestée, qui contrariait tous ses plans, n'avait jamais cédé à ses persécutions, dont la plus cruelle sans doute était l'interdiction depuis cinq ans de voir sa fille Marie. Il ne lui avait épargné ni les insultes, ni la solitude. Enfin la mort lui enlevait cette épine du pied, le libérait de ce boulet. Rarement le roi Henri parut sous un jour plus odieux.

Comme d'habitude, lui seul comptait, et il se trouvait enfin libre. Tout redevenait possible.

A l'égard de Rome, sa situation était changée. Paul III, il est vrai, n'avait encore rien commis d'irréparable. En août 1535, après l'exécution de Fisher et de More, il avait préparé une deuxième bulle d'excommunication, et une autre déliant les Anglais de toute allégeance envers Henri, dont le trône devenait vacant. Mais les documents n'avaient toujours pas été envoyés, car le pape avait besoin du soutien actif des puissances européennes pour faire appliquer la sentence. Or Charles Quint était en Tunisie, à la chasse aux corsaires musulmans, et il n'avait cure de chercher querelle au roi d'Angleterre. François Ier de son côté, n'avait aucune intention de mener une croisade contre son allié du moment. On était donc en situation d'attente. Avec la mort de Catherine, la moitié du problème disparaissait : la question du divorce ne se posait plus. Le roi exploita tout de suite les circonstances : en avril 1536 il envoyait une ambassade à l'empereur, qui revenait d'Afrique, dans le but de renouer leur amitié passée. Charles accueillit fort bien cette avance.

Si Catherine avait disparu, Anne était toujours là. Le roi vivait donc en concubinage aux yeux de l'Église. Le scandale allait cependant bientôt prendre fin. Le 29 janvier 1536, Anne Boleyn faisait une fausse couche d'un garçon de trois mois et demi. Elle n'avait jusqu'ici produit qu'une fille, la petite Élisabeth, et après ce deuxième insuccès il devenait probable qu'elle aussi allait échouer dans ce qui est la mission essentielle d'une reine : donner des héritiers au roi. Certes, il n'était pas trop tard pour essayer encore : Anne avait à peine trente ans et elle était en bonne santé. Mais le roi avait maintenant un vague sentiment que la légalité douteuse de son mariage, par un châtiment immanent, empêcherait celui-ci de porter des fruits. De plus, Henri avait lui-même des alertes de santé plus fréquentes.

La constitution du roi était bien sûr robuste, mais il n'était pas à l'abri d'un accident, surtout à cause de la pratique des sports violents. En mars 1524, il avait failli être tué par le duc de Suffolk dans une joute, exactement de la façon dont périra Henri II de France : ayant tout simplement oublié d'abaisser la visière de son casque, il fut frappé par la

lance de son adversaire, qui se brisa, et il reçut au visage plusieurs échardes. Les spectateurs horrifiés avaient vu venir le coup, mais il s'en tira à bon compte, éclata de rire et affronta six nouveaux opposants. En 1525, alors qu'il chassait au faucon, il tenta de faire un saut à la perche par-dessus un fossé ; la perche cassa, et Henri tomba la tête la première dans une boue épaisse où il aurait suffoqué sans le secours rapide d'un de ses valets. Le 21 janvier 1536, huit jours avant la fausse couche d'Anne, Henri subit un grave accident à Greenwich. Devenu un gros homme de quarante-deux ans, qui avait perdu sa souplesse, il fut désarçonné au cours d'une joute, et son cheval, tout caparaçonné, tomba sur lui. Coincé dans son énorme armure, il resta inanimé pendant deux heures. Certains contemporains, suivis par des historiens modernes, ont pensé que l'accident avait eu des séquelles cérébrales, mais on ne remarque aucune différence fondamentale de comportement dans les années suivantes. Fortement commotionné, Henri mit cependant un frein à ses activités sportives. Il est certain que cet accident au cours duquel il faillit mourir, ajouté à la fausse couche de la reine, le fit réfléchir sur l'avenir de la dynastie, qui reposait toujours sur les épaules d'une petite fille de deux ans et demi, à la légitimité contestée.

Il est d'ailleurs possible que les deux événements aient été liés : Anne Boleyn expliquera sa fausse couche par le choc que produisit sur elle la nouvelle de la chute du roi. Ce dernier souffrait aussi depuis 1528 d'un douloureux ulcère à la jambe, aggravé par les traitements inadaptés infligés par ses médecins. Périodiquement, ses veines thrombosées, pleines de varices, le faisaient atrocement souffrir, détériorant encore son épouvantable caractère. Récemment, Sir Arthur MacNalty a suggéré que l'origine des douleurs de la jambe du roi pourrait résider dans une infection chronique de l'os de la cuisse, endommagé au cours d'un tournoi, provoquant une ostéomyélite, avec rejet périodique de pus et de fragments d'os. Henri endurera ce mal jusqu'à sa mort, de même que de fréquents maux de tête et une affection des bronches qui le contraignait à cracher continuellement. A partir de la quarantaine, le physique du roi devint de plus en plus repoussant, les étoffes somptueuses dissimulant la graisse et les infirmités.

A la fin du mois de janvier, Henri est donc persuadé de l'urgence d'un remariage qui lui apporterait enfin un fils à la légitimité incontestée. Aux fêtes du Mardi gras et pendant le carême, la disgrâce de la reine et de la famille Boleyn, devint évidente, et au mois d'avril le roi confiait à une commission le soin de trouver les motifs d'une séparation : Cromwell, l'évêque de Londres, Stokesley, ainsi que quelques nobles, tâchèrent d'abord de trouver le moyen d'annuler ce mariage qu'on avait eu tant de peine à justifier. Plusieurs causes d'invalidation furent avancées, en particulier le fait qu'Anne avait été promise au fils du comte de Northumberland avant d'épouser le roi. L'argument n'était pas assez solide. On chercha alors dans une autre direction : si on ne pouvait annuler le mariage, sans doute pourrait-on y mettre fin par l'exécution de la reine, sous un prétexte quelconque de trahison. Anne n'était pas la tante d'un empereur: on pourrait se défaire d'elle plus facilement. Elle avait toujours été un des centres d'attraction de la cour, se complaisant dans les jeux courtois et les flirts de ce monde léger d'oisifs fortunés. Elle avait provoqué la passion du poète Thomas Wyatt ; elle affichait une familiarité marquée avec le musicien Mark Smeaton, avec l'ancien favori du roi Norris, avec le courtisan Francis Weston, dansant avec eux plus souvent qu'il n'aurait fallu, échangeant des soupirs et des sourires complices, des poèmes galants, laissant tomber son mouchoir à leur intention. Légère, se plaisant à être courtisée, à entendre les compliments, sans doute manquait-elle d'un minimum de réserve à l'égard des hommes, jouant avec eux comme avec son frère, Thomas Boleyn. Elle aimait la compagnie de ces jeunes courtisans, certainement plus appétissants que le roi ; ces jeux n'allaient pas plus loin. Anne n'était pas inconsciente au point de se risquer dans l'adultère.

Pour la commission cependant, les apparences étaient plus que suffisantes. Un dossier des infidélités de la reine fut rédigé, où l'on entassa toutes les marques de son détachement à l'égard de son époux — ne s'était-elle pas un jour moquée de son costume ? — et tous les ragots de cour : elle aurait eu l'intention de tuer le roi et d'épouser ensuite un de ses amants. Le 1er mai, lors des joutes, le roi s'emporta publiquement contre elle, l'accusant d'avoir laissé tomber son mouchoir à l'intention d'un de ses amoureux, et il expédia sur-le-champ un des galants

présumés, Henri Norris, à la Tour. Le lendemain, la reine elle-même était arrêtée. L'acte d'accusation la rendait coupable d'adultère avec une demi-douzaine de courtisans, dont son propre frère, et, par des subtilités juridiques, assimilait ces charges à une trahison. Jusqu'au bout, Anne niera sa culpabilité, de même que ses « amants », sauf le musicien Smeaton, qui, torturé un peu plus que les autres, fera une confession complète. Le 15 mai, elle parut devant un tribunal présidé par son oncle le duc de Norfolk, en tant que High Steward. Après de rapides débats à huis clos, elle fut unanimement reconnue coupable, et décapitée le 19 mai à la Tour, par le bourreau de Calais, un artiste renommé pour son adresse d'exécution.

En même temps et pour plus de sûreté, une cour présidée par Cranmer déclarait nul le mariage d'Henri et d'Anne Boleyn, le roi ayant été autrefois l'amant de la sœur aînée d'Anne. Henri semblait se complaire dans ces histoires incestueuses : non seulement il avait fait accuser la reine de coucher avec son frère, ce qui n'était vraiment pas indispensable pour la faire condamner, mais il ressortait maintenant cette vieille histoire de la liaison avec sa belle-sœur. En outre, l'un des « amants » de la reine, Henri Norris, était lié à Marguerite Shelton, avec qui le roi avait eu une liaison. Le roi étalait lui-même ces histoires scabreuses et troubles ; il racontait qu'Anne avait sans doute couché avec plus d'une centaine d'hommes, et il composait sur le sujet une tragédie qu'il montrait à ses proches.

La nouvelle reine était toute trouvée. Depuis 1534, Henri flirtait avec Jeanne Seymour; il célébra ses fiançailles le lendemain de l'exécution d'Anne, et le mariage eut lieu dix jours plus tard, en privé, le 30 mai, à York Place. Jeanne, âgée de vingt-sept ans, était la fille d'un simple chevalier du Wiltshire, mais descendait d'Édouard Ier. Holbein a bien sûr fait son portrait : un visage sérieux, à défaut d'être très joli ; femme réservée, d'un caractère aimable, et non dénuée d'intelligence, elle gagnera vite la sympathie de la cour. Elle avait été demoiselle d'honneur des deux reines précédentes.

Le mariage avec Anne ayant été déclaré invalide, le problème de la succession se posait plus que jamais : en attendant un éventuel héritier, Henri se retrouvait avec trois enfants illégitimes : le duc de Richmond,

Marie, et Élisabeth. L'Acte de succession de 1534 n'avait plus aucune valeur, et seul le Parlement pouvait le remplacer par une nouvelle loi. Or on venait tout juste de dissoudre le Parlement de la réforme, le 4 avril. Élu en 1529, ce dernier avait battu tous les records de longévité et rendu au roi les services que l'on sait. Au grand dam de Cromwell, il fallut organiser de nouvelles élections, dès la fin mai. Le vicaire général craignait que la nouvelle assemblée ne soit pas aussi bien disposée que la précédente, et il intervint avec son habituelle efficacité pour assurer le succès des candidats favorables à la cause royale.

Ses craintes étaient vaines : le nouveau Parlement fut d'une docilité exemplaire, et vota un Acte de succession sur mesure, qui autorisait le roi à disposer de la couronne comme bon lui semblait. Les droits des éventuels enfants de Jeanne Seymour étaient d'abord garantis, mais la loi autorisait Henri, disait le texte, « à donner, disposer, attribuer la couronne impériale de ce royaume, à défaut d'héritiers légaux de votre corps, à telles ou telles personnes en possession et dépôt qu'il plaira à Votre Grandeur » ; si l'héritier était mineur, le roi pouvait nommer un conseil de régence. Cette loi ne pourrait être remise en cause dans le futur. En cas de succession par un mineur, un autre Acte autorisait celui-ci, lorsqu'il aurait vingt-quatre ans, à révoquer les lois faites pendant sa minorité. En laissant le roi libre de se choisir un successeur, le Parlement réglait définitivement, semblait-il, et dans le sens d'un despotisme accru, le problème de la dynastie. Encore faudrait-il que le roi ait eu le temps de manifester son choix avant de mourir, ce qui n'était pas évident en cas d'accident. Cela supposait aussi que Marie, Élisabeth et le duc de Richmond acceptent leur élimination. Le cas du dernier fut très vite résolu, puisqu'il mourut, de mort naturelle, le 28 juillet. Le cas d'Élisabeth resta en suspens ; quant à Marie, elle fit enfin sa soumission.

Déjà âgée de vingt ans, Marie Tudor avait eu une triste jeunesse. Mal aimée de son père, qui la considérait comme illégitime, elle avait été séparée de sa mère, qu'elle ne fut pas même autorisée à voir dans ses derniers instants. Humiliée par les membres de la maison d'Élisabeth, elle était tenue en étroite surveillance et transférée de palais en palais pour éviter tout contact avec le peuple, auprès duquel elle était très populaire. Mais elle avait hérité du tempérament indomptable de sa mère, et était

vite devenue un centre possible de complots. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, elle correspondait avec le pape et l'empereur, qui suggéra pour elle différents époux : le roi d'Écosse, l'héritier du Portugal, le dauphin de France, Reginald Pole. Il pensa même un moment, en 1535, la faire enlever pour la soustraire à son triste sort. Agacé et vaguement inquiet, Henri obligea la princesse à changer de résidence. Après la mort de sa mère, elle chercha à se rapprocher de son père, par l'intermédiaire de Cromwell et de la gentille Jeanne Seymour. Henri ne répondit à aucune de ses lettres et chercha seulement à exploiter le fléchissement de sa fille : il lui envoya des commissaires chargés d'obtenir d'elle une soumission complète, avec reconnaissance de son titre de Tête Suprême, serment de fidélité, et aveu de sa propre illégitimité. Marie refusa, à la grande fureur du roi, qui exclut du Conseil deux membres favorables à la princesse et envoya à la Tour une amie de celle-ci, Lady Hussey. Cromwell commençait à regretter d'avoir voulu jouer les intermédiaires, et on pouvait désormais craindre pour la vie de Marie.

Dans l'été 1536 pourtant, abattue par les persécutions dont elle était victime, et conseillée par l'ambassadeur impérial Chapuys, elle accepta de signer un texte infamant : il reconnaissait que le mariage de sa mère avec le roi était « incestueux et illégal », déclarait que le roi était le chef de l'Église d'Angleterre, et reniait l'autorité pontificale. En même temps, elle demandait à l'ambassadeur d'obtenir le pardon du pape pour cette faute.

LES DIX ARTICLES. IMPOPULARITÉ D'HENRI Provisoirement rassuré de ce côté, Henri VIII poursuivait en 1536 sa réforme religieuse. Un moment, le pape avait cru la réconciliation possible : la mort de Catherine et l'exécution d'Anne Boleyn supprimaient bien des obstacles. L'excommunication promise fut encore retardée, et le cardinal Campeggio se prépara même à revenir en Angleterre, comme au bon vieux temps de son compère Wolsey ; peut-être pourrait-il même récupérer son diocèse de Salisbury, confisqué par le Parlement. Tout ce que voulait Paul III, c'était la reconnaissance de son autorité.

L'exécution de Fisher était déjà oubliée, et le moindre geste du roi pouvait amener la réconciliation.

Cela n'était pas dans les intentions du souverain, qui voyait enfin les circonstances lui sourire et qui n'entendait pas renoncer à sa suprématie. Il suffisait pour le moment d'entretenir les illusions du pape, de repousser l'excommunication, et d'empêcher la réunion du concile général, que Paul III venait enfin de convoquer en juin. Henri voulait bien d'un concile, mais convoqué par les rois et placé sous leur direction. Un concile présidé par le pape ne laissait rien présager de bon pour lui. Heureusement, la reprise du conflit entre François Ier et Charles Quint, pendant l'été, lui apporta un répit supplémentaire ; rien ne pouvait être fait pendant que les deux puissances catholiques se faisaient la guerre.

Henri en profita donc pour faire rédiger et appliquer le premier texte doctrinal de la religion henricienne : les Dix Articles. Le 9 juin, lorsque se réunit la Convocation, elle comprit tout de suite qu'il se tramait encore un nouveau bouleversement : c'est le docteur William Petre, procureur de Cromwell, qui présidait les séances, et quelquefois le vicaire général vint en personne. On ratifia sans broncher l'annulation du mariage avec Anne Boleyn. Puis le bas clergé soumit une liste de 67 erreurs religieuses, principalement de tendance protestante, dont on avait trouvé des traces dans le pays, et qu'il fallait condamner. Les débats devinrent houleux, jusqu'au moment où, le 11 juillet, Édouard Fox présenta à l'assemblée une liste de dix articles de foi, entièrement approuvée par le roi, et destinée à préciser les croyances essentielles. Cela mit fin aux discussions. Le texte fut approuvé, et signé par Cromwell, Cranmer, 17 évêques, 40 abbés et 50 archidiacres et procureurs des maisons religieuses. Le contenu était caractéristique de ce mélange original de catholicisme et de luthéranisme qui devait marquer la religion anglicane : la transsubstantiation, la nécessité des œuvres pour le salut, les prières aux saints pour le salut des âmes des trépassés, l'usage des images et des statues étaient conservés ; d'un autre côté, les sacrements étaient réduits à trois : baptême, pénitence et eucharistie ; la Bible et le Credo devaient être enseignés au peuple, la doctrine des indulgences était condamnée.

Avant de se séparer, la Convocation vota un texte déclarant qu'un concile ne pouvait se réunir sans l'approbation des princes.

Dès le mois d'août, Cromwell rédigea des « injonctions », sorte de décrets d'application des Dix Articles. Ces derniers devaient être enseignés dans chaque paroisse ; périodiquement, le curé ferait un sermon contre les usurpations de Rome ; il était interdit d'exposer les reliques dans un but lucratif; il fallait enseigner aux enfants le «Notre Père », le Credo et les dix commandements en anglais ; il fallait préférer une vie vertueuse à la pratique des pèlerinages ; une Bible en latin et en anglais devait être placée dans le chœur de chaque église avant le 1er août 1537 ; on encourageait le zèle du clergé, l'entretien des bâtiments de culte, et la prise en charge de l'éducation des enfants les plus capables.

L'autorité royale pouvait sembler plus forte que jamais au début de l'automne 1536. Le problème matrimonial résolu; une nouvelle épouse pour produire un héritier, le libre choix du successeur accordé par l'Acte de succession, la soumission de Marie Tudor, un accroissement de ressources par la dissolution des petits monastères, la nouvelle doctrine imposée au pays par les Dix Articles, une équipe gouvernante efficace et un pays soumis sinon satisfait, le pape paralysé par la reprise de la guerre entre la France et l'empire : tout allait dans le sens des vœux du roi. Certes, son autorité était toujours celle du «roi en Parlement », mais ce dernier, en partie grâce aux manœuvres de Cromwell, se montrait si docile qu'il faisait davantage penser à une chambre d'enregistrement. A l'Acte de succession il avait ajouté une autre loi réaffirmant de façon catégorique le rejet de l'autorité pontificale et soumettant toutes les dispenses jusque-là accordées à l'approbation de l'archevêque de Canterbury. La Convocation s'était montrée tout aussi soumise. Les plus grands dans le royaume n'étaient pas à l'abri de l'arbitraire royal : en cette même année 1536, Lord Thomas Howard, frère du duc de Norfolk, fut arrêté pour avoir projeté, sans l'avis du roi, d'épouser Marguerite d'Écosse, nièce d'Henri VIII.

Derrière cette brillante façade de réussite couvaient cependant des mécontentements profonds, qui devaient à l'automne engendrer la plus grave révolte qu'ai connue la dynastie depuis sa prise de pouvoir. Henri n'était plus le prince charmant des années 1520, bien-aimé de ses sujets.

Les bouleversements récents avaient secoué le royaume et provoqué l'indignation : le sort de Catherine, puis celui de Marie, princesses très populaires, les incertitudes planant sur la succession, les exécutions de More et Fisher, les réformes religieuses trop brutales, la crainte de nouveaux impôts, la disparition des monastères, peu estimés mais faisant partie du cadre de vie, les menaces d'excommunication et d'invasion, tout cela avait troublé l'opinion publique. Si la crainte avait jusque-là évité les soulèvements, des rumeurs hostiles circulaient, et les tribunaux avaient à juger de multiples témoignages de malveillance : en janvier, quand on apprit la mauvaise chute du roi, un homme du Sussex déclara : « Il aurait mieux fait de se casser le cou. » Ici on l'appelait «une taupe qui devrait être abattue », là «un tyran plus cruel que Néron », ailleurs «une bête, et pire encore qu'une bête ». Les bruits les plus fous circulaient sur ses débauches, et un homme racontait comment, chevauchant à Eltham, près de Greenwich, le roi avait remarqué sa femme et l'avait tout de suite embarquée dans son lit. On en venait à regretter le cardinal : en avril, Lord Montague lui-même aurait dit : « Le cardinal Wolsey aurait été un honnête homme, s'il avait eu un maître honnête. » « Tout ce que veut notre roi, c'est une pomme et une jolie fille pour s'amuser », entendait-on encore. Cromwell était associé à ce mépris, lui qui venait d'être nommé lord du sceau privé le 29 juin, en remplacement de Thomas Boleyn : « le roi est un fou et le lord du sceau privé en est un autre. »

Le problème religieux était particulièrement mal vécu, surtout depuis l'adoption des Dix Articles, qui ne satisfaisaient personne ; les conservateurs s'alarmaient de la disparition de quatre sacrements, de l'accent mis sur le mode de vie au détriment des dévotions traditionnelles, pèlerinages, reliques et fêtes ; les partisans du luthéranisme s'indignaient de la place faite aux œuvres, à la transsubstantiation, aux saints, aux images. L'archevêque Thomas Cranmer, personnellement partisan du protestantisme, n'arrivait plus à réconcilier ses évêques, qui se livraient entre eux à d'âpres débats. Le parti « catholique » était mené par Gardiner, tandis que les « luthériens » comptaient des membres ardents avec Latimer, Shaxton, Goodrich, Fox, Hilsey, Barlow, respectivement évêques de Worcester, Salisbury, Ely, Hereford, Rochester, Saint-Asaph. Si Henri VIII pouvait compter sur l'appui des classes moyennes, yeomen

et bourgeoisie, il avait perdu sa popularité auprès du petit peuple des campagnes, désorienté, et du clergé, divisé. S'ils connaissait les véritables sentiments de ses sujets, dit un homme du Kent, « son cœur défaillirait ».

C'est dans le nord du pays que le mécontentement va éclater en révolte ouverte. Cet épisode, connu sous le nom de « Pèlerinage de grâce », a des origines complexes. Traditionnellement, le Nord est difficile à gouverner. Région de moyennes montagnes, au climat plus rude que ne le laisseraient supposer les modestes altitudes, c'est une contrée d'allure encore sauvage, qui n'a plus rien de la douceur des plaines et collines du Sud. La structure sociale y est plus archaïque, et l'attachement aux traditions plus fort. Le climat guerrier y est entretenu par la tension permanente le long de la frontière écossaise, et les grands seigneurs y sont fort jaloux de leur autorité. Depuis des siècles, la monarchie anglaise leur laisse une assez large autonomie, car elle a besoin de leur coopération pour contenir les turbulents voisins écossais, et l'administration royale cède ici le pas à la structure féodale des baronnies d'Alnwick, Burgh, Bilsland, Langley, Greystoke, Westmorland, Kendal, des « honneurs » et « libertés » de Richmond, Hewham, Alston, Knaresborough, Pickering, des palatinats de Lancaster et Durham, et surtout du comté de Northumberland. Seigneurs et paysans sont solidairement attachés à cette structure ancienne qui les met à l'abri du pouvoir central. Or les méfiants Tudor, père et fils, travaillaient depuis le début du siècle à saper la puissance des prestigieuses familles des Percy et des Neville, gardiennes des marches depuis des générations. Leurs attributions avaient été confiées à de petits nobles, qui, peu respectés, mal soutenus par un gouvernement lointain, n'avaient pu tenir leur rang. En 1523 et 1525 des troubles avaient éclaté, lors de la collection des taxes.

Henri et Wolsey avaient alors mis sur pied un nouveau système renforçant la centralisation : un « lieutenant général des régions au nord de la Trent » avait été nommé : le duc de Richmond. Autour de lui, un conseil de financiers, juristes et administrateurs exerçait le pouvoir, sauf dans le comté-palatinat de Durham. Ce fut un échec, et en décembre 1527 il fallut se résoudre à nommer le comte de Northumberland gardien des marches orientales et centrales, et Lord Dacre gardien des marches occidentales. Le conseil n'avait plus guère autorité que sur le Yorkshire.

Pendant quelques années, son président fut l'évêque de Durham, Cuthbert Tunstall.

En 1533, l'office de lieutenant général réapparut, et fut confié au comte de Northumberland, toujours entouré d'un conseil, composé à la fois de ses amis et de gens du roi. En fait, Henri entraînait Northumberland à sa perte. Dépensier, le comte dilapidait les biens familiaux et s'enfonçait dans les dettes. En 1535, le roi le persuada de déshériter son frère Thomas Percy et d'abandonner ses terres à la couronne pour une rente annuelle de 1 000 livres. L'élimination du plus puissant seigneur du Nord et la pénétration insidieuse de l'autorité centrale constituaient ainsi de sérieux motifs d'inquiétude pour la noblesse locale, et la plupart des conseillers du comte de Northumberland participeront à la révolte.

Des motifs de mécontentement économiques agitaient aussi la population : les drapiers du West Riding, une partie du Yorkshire, protestaient contre les nouvelles réglementations de cette industrie ; les paysans s'opposaient aux enclosures et aux augmentations de rentes ; beaucoup étaient prêts à suivre leurs seigneurs dans la révolte, d'autres à se soulever contre eux, pour des motifs variant d'une région à l'autre.

En fait, le seul élément commun à la série des soulèvements disparates qui composent le Pèlerinage est le mécontentement religieux. Le retour à la tradition et l'élimination des tendances hérétiques figurent dans la plupart des manifestes des révoltés, visiblement déconcertés et scandalisés par les changements. Comme toujours, des rumeurs incontrôlées colportaient les prévisions les plus sombres : on ne laisserait subsister qu'une église tous les huit kilomètres, on allait enlever toute la vaisselle sacrée, on allait taxer les baptêmes, mariages et enterrements, ainsi que le pain blanc et la volaille. On n'avait plus confiance en ce roi qui bouleversait le monde du sacré et qui était sans doute capable du pire. Si la suprématie royale était acceptée de quelques-uns, la suppression des monastères faisait l'unanimité contre elle. Particulièrement nombreuses et influentes dans le Nord, les abbayes contribuaient à l'équilibre économique et social de cette région ; leurs domaines confisqués ne pouvaient qu'enrichir des parvenus ou des seigneurs qui s'empresseraient d'enclore les terres ; les moines aidaient les pauvres et faisaient partie du cadre de vie, de l'environnement sacré. Le spectacle des commissaires se

conduisant comme en pays conquis, procédant sans ménagement aux inventaires, recherchant toutes les calomnies contre les religieux ; l'arrivée des gens du roi qui décrochaient les cloches, enlevaient le plomb et vidaient les sacristies, dortoirs et bibliothèques ; le départ des moines, tout cela produisit un choc violent et décisif sur la population, allumant une colère qui servit de détonateur au mouvement. On s'en prenait aux évêques hérétiques, dont Cranmer, aux conseillers parvenus, comme Cromwell, et au roi lui-même, dont la conduite matrimoniale était sujet de scandale. Outre les demandes à caractère religieux, les exigences émises en décembre par les « pèlerins » à Pontefract comprenaient la légitimation de Marie, l'abolition de l'Acte de succession et du Statut de trahison par paroles, la modification du mode d'élection parlementaire, l'arrêt des enclosures, le respect des anciens jours chômés, l'arrestation des administrateurs corrompus.

LE PÈLERINAGE DE GRÂCE

La révolte éclata dans le Lincolnshire le 1er octobre 1536. Ce comté était particulièrement travaillé à l'époque par les agents du roi : trois commissions le sillonnaient en même temps : une pour collecter un impôt, une pour dissoudre les monastères, et une pour faire appliquer les Dix Articles. Jamais le pouvoir central n'avait été aussi présent, et cette accumulation d'interventions, aussi impopulaires les unes que les autres, fut la goutte qui fit déborder le vase. A Louth, Horncastle, et dans la région, des bandes se formèrent, d'abord dirigées par un cordonnier, Nicolas Melton. Le motif invoqué était la défense de la religion : les hommes juraient d'être fidèles «à Dieu, au roi et aux communes, pour le bien de la sainte Église», et ils suivaient une bannière portant les cinq plaies du Christ, une hostie, une corne et une charrue. La noblesse locale fut forcée de prendre la tête du mouvement, et s'exécuta d'ailleurs d'assez bonne grâce. Les membres des trois commissions furent capturés, et l'un d'entre eux envoyé à Henri pour lui soumettre les demandes que l'on retrouve constamment au cours de la révolte : arrêt de la dissolution des monastères, suppression des taxes, jugement de Cromwell et des évêques hérétiques.

Le roi ne mesura pas d'abord la gravité du soulèvement, qui regroupa bientôt, dit-on, 40 000 hommes, dont 16 000 armés, 800 moines et prêtres, ainsi que des nobles. Lincoln fut occupée. Beverly et Halifax se joignirent au mouvement. Les 5 et 8 octobre, à Horncastle et Ancaster on rédigea une liste de demandes. Certains voulaient marcher sur Londres. Les nobles en dissuadèrent la foule, demandant qu'on attende la réponse du roi.

Henri rassemblait les quelques troupes disponibles. On reste confondu par la faiblesse des « forces de l'ordre » dont disposaient ces monarchies autoritaires. En l'absence d'armée permanente, s'il est confronté à une révolte le pouvoir en est réduit à lever les médiocres milices des comtés. C'est ce que fit le comte de Shrewsbury dans le Derbyshire voisin, mais il n'avait même pas d'argent pour payer ses hommes. Par ailleurs, quelques troupes devaient se rassembler à Ampthill, sous la direction des ducs de Norfolk et de Suffolk. Le 10 octobre, ils n'avaient encore que 900 hommes, et Suffolk fut bientôt obligé d'en renvoyer chez eux, faute d'armes. Si à ce moment les insurgés avaient avancé, le pouvoir se serait trouvé dans une situation très délicate. Or, comme bien souvent, la monarchie fut sauvée par les hésitations des révoltés, les méfiances qui se faisaient jour entre le commun et la noblesse. Quand on apprit que le roi refusait de prendre en considération les demandes formulées, on se dispersa.

Le 19 octobre, le roi envoya sa réponse: le peuple du Lincolnshire, disait-il, est « un des plus rustres et stupides d'Angleterre » ; « traîtres et rebelles », les révoltés n'avaient que des «intentions misérables et diaboliques», et méritaient un juste châtiment pour avoir osé lui donner des conseils, alors que tout ce qu'ils critiquaient avait été approuvé par le Parlement. Il promettait de les livrer à «une complète destruction, eux, leurs femmes et leurs enfants ». Ils devaient se soumettre et livrer leurs chefs. Le message, dans sa brutalité, exprime le fond de la pensée d'Henri sur la révolte, sur toute révolte. Sans aucune considération pour les demandes qui lui sont adressées, il considère la rebellion, quels qu'en soient les motifs, comme le péché le plus abominable, digne seulement d'une répression impitoyable. Les Tudor ont sur le sujet la même attitude sans nuance que leurs confrères les rois de France. Pour Henri VIII, la

révolte des sujets contre leur prince est un acte contre nature, incompréhensible, inexcusable et diabolique. Il ne peut à aucun moment concevoir que cette populace de brutes sauvages puisse avoir une opinion, qu'elle puisse l'exprimer, et surtout contester ses décisions. Le caractère despotique du souverain est ici flagrant. Certes, il invoque aussi l'autorité du Parlement, qui a voté les lois. Mais ce Parlement est son Parlement, qu'il a pris l'habitude de considérer comme une chambre d'enregistrement, et dont la valeur représentative est extrêmement limitée. S'il tient parfois un langage conciliant, c'est dans le seul but de gagner du temps, de diviser et dérouter les insurgés ; il ne recule pas même devant les fausses promesses de réforme et d'indulgence. Mais tout cela n'est que tactique, calcul. Pas un seul instant il ne songe à céder, et il n'a en tête que la répression sauvage. Quant à ses lieutenants, il est toujours prêt à les taxer d'incompétence. Ces réactions s'inscrivent dans les mœurs du temps — qu'on se souvienne comment Luther avait poussé au massacre des paysans révoltés — et s'expliquent d'une certaine façon par la nécessité de maintenir l'ordre public, en l'absence de toute force de police, dans une population fruste et facilement exaltée par les rumeurs. Plus particulier à Henri VIII est le refus systématique de considérer les plaintes qui lui sont soumises ; la pensée ne lui en vient même pas à l'esprit. Qu'il puisse y avoir la moindre parcelle de justification dans ces demandes est une idée qui ne l'effleure pas. Quand bien même, poussé par les circonstances, il annoncera des concessions, ce sera toujours sans la moindre intention de tenir parole.

Avant même que les révoltés du Lincolshire soient rentrés chez eux, le Yorkshire se soulevait. Le 13 octobre, une foule se réunissait à Wighton Hill, et le 16, York était occupée. Ce nouveau mouvement était plus grave. Il avait un chef, un homme capable et responsable, noble et possédant une formation juridique poussée, éloquent, résolu : Robert Aske. Dès le départ, il donna une allure religieuse à la révolte, qualifiée de « pèlerinage » ; le pillage était interdit, et les pèlerins prêtaient une sorte de serment. Le Yorkshire fut bientôt submergé. L'évêque Tunstall se réfugia dans son château de Norham, sur la frontière. Lord Darcy, qui dirigeait quelques troupes, dut capituler et abandonner le puissant château de Pontefract, où s'installa Aske. Avec l'aide des membres du

conseil du Nord, passé à la révolte, il mit sur pied une sorte de gouvernement. Le 24 octobre, 30 000 hommes, dont beaucoup de cavaliers, bien armés, étaient à Doncaster. En aucun cas les forces royales ne pouvaient intervenir : le duc de Suffolk surveillait toujours le Lincolshire ; le duc de Norfolk manquait d'hommes et d'équipement ; le comte de Shrewsbury était installé au sud de Doncaster ; le Lancashire se soulevait à son tour. Il fallut se résoudre à discuter.

Norfolk fit savoir à Henri qu'il allait négocier, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, mais qu'il n'était pas question de tenir les promesses qu'on pourrait être amené à faire. Il rencontra une délégation des pèlerins sur le pont de Doncaster, le 27 octobre ; elle lui remit une liste de cinq articles reprenant les doléances déjà exposées. Norfolk promit de les présenter au roi, et on se mit d'accord sur une trêve. Le 2 novembre, il rendait compte au roi, à Windsor. Henri était bien entendu furieux de se voir ainsi obligé de discuter avec des rebelles. Il comprit que la meilleure tactique était de gagner du temps. Sa réponse, transmise le 17 novembre, ne parlait pas des cinq articles, mais elle invitait 30 pèlerins à venir discuter de nouveau avec Norfolk à Doncaster.

Robert Aske vit le danger ; la démobilisation guettait ses troupes. Le 21, les chefs, réunis à York, décidèrent malgré tout d'accepter l'entretien, à condition que le roi accorde des sauf-conduits. Le 2 décembre, dans une nouvelle réunion, ils rédigèrent la liste complète de leurs demandes, à Pontefract. Ils y ajoutaient l'exigence d'un pardon général et la réunion prochaine d'un Parlement librement élu, qui se tiendrait dans le Nord pour résoudre les problèmes particuliers à cette région. De son côté, le roi donnait ses instructions à Norfolk : il pouvait montrer une lettre de pardon, accorder la réunion d'un Parlement, à condition qu'il gagne du temps ; qu'il dise qu'il n'avait pas le pouvoir de garantir l'acceptation royale, mais qu'il promettait d'intervenir dans ce sens, et ainsi de suite. Chaque jour gagné permettrait de concentrer davantage de troupes.

Le 6 décembre la seconde entrevue eut lieu à Doncaster. Dix chevaliers, dix écuyers et dix membres du commun peuple rencontrèrent Norfolk, qui promit donc, verbalement, de soumettre tous les problèmes à un prochain Parlement libre. Il fit aussi lire la promesse du pardon royal. Dès lors, satisfaits, les délégués n'avaient plus de motifs de continuer le

mouvement, et ils firent confiance au roi. Robert Aske retira son insigne des cinq plaies, déclarant avec les autres : « Nous ne porterons d'insigne que celui de notre souverain seigneur. » Il persuada alors ses troupes de se disperser, et lui-même accepta naïvement de venir en personne faire la paix avec Henri.

La duplicité du roi et de Norfolk avait payé. Mais il s'en fallait de peu que le mouvement ne reçût des renforts extérieurs. A Rome, la nouvelle de la révolte avait soulevé de nouveaux espoirs, et Paul III tentait d'exploiter la situation. En décembre, il nommait cardinal un des plus farouches opposants du roi, Reginald Pole, bien qu'il ne fût pas prêtre. Il était l'un des derniers rejetons de la branche d'York, petit neveu d'Édouard IV, arrière-petit-fils du duc Richard d'York. Le nouveau cardinal recevait aussi le titre de légat a latere, et devait se rendre aux Pays-Bas, le plus près possible de l'Angleterre. Après avoir formellement sommé le roi de se soumettre à Rome, il devait rassembler des forces et aller se joindre aux révoltés du Yorkshire. Le plan échoua totalement : Pole n'arriva aux Pays-Bas que vers la fin février 1537, alors que le Pèlerinage de grâce était quasiment terminé ; il n'avait pas assez d'argent pour lever une troupe mercenaire suffisamment importante ; François Ier et Charles Quint n'étaient pas du tout disposés à le soutenir : excommunié ou pas, Henri VIII était un allié indispensable pour l'un comme pour l'autre des deux souverains catholiques à nouveau en guerre. Le Tudor n'eut aucun mal à convaincre son cousin de France d'expulser Reginald Pole de Cambrai ; installé à Liège, le cardinal échappa aux assassins envoyés par Henri, mais ne fut jamais en mesure d'accomplir sa mission, et retourna à Rome à la fin juin. Charles Quint de son côté flattait le roi d'Angleterre, et lui proposait l'héritier du Portugal pour sa fille Marie.

Dans le Nord, la chance tournait aussi en faveur d'Henri VIII. L'accord de Doncaster en décembre n'avait pas mis fin aux troubles. Si le gros des troupes d'Aske s'était dispersé, beaucoup ne se satisfaisaient pas des promesses verbales de Norfolk, et des mouvements divers éclataient ici et là: Sir John Bigod et John Hallam attaquaient Scarborough et Hull en janvier ; les troubles touchaient la région de Richmond, le Cumberland, le Westmorland; Carlisle était assiégée par les paysans. Mais la révolte avait perdu son unité, sa cohérence, et son chef. En face, les troupes

royales étaient maintenant renforcées, et le roi les lança sur les malheureux comtés du Nord. Norfolk opéra des exécutions sommaires à Carlisle ; des cours extraordinaires condamnèrent des dizaines de personnes à Lincoln, York, Durham, Newcastle, Hull. En mars, des assises aboutirent à la pendaison de 35 pauvres bougres et un noble dans le Lincolnshire. Le roi lui-même porte la responsabilité des exécutions aveugles : 70 paysans du Cumberland pendus aux arbres de leurs jardins ; les moines de l'abbaye de Sawley «pendus à de longues poutres ou autrement sur le clocher », suivant les instructions officielles ; 150 exécutions, dont une femme brûlée vive, pour les villes du Yorkshire. Sans compter les exécutions sommaires, 216 sentences de mort furent prononcées et appliquées : c'est ainsi que fut mis en place le « pardon » du roi. Quant aux chefs, pas un n'échappa à son sort. Le trop confiant et trop loyal Aske, qui s'était pourtant opposé à la poursuite du mouvement, fut pendu à York, en dépit de la double promesse de pardon du roi et de Cromwell ; Darcy fut décapité à Tower Hill, Hussey à Lincoln. Et pour mettre un point final à l'épisode, la propagande officielle fit circuler des petits traités qui rappelaient au peuple la monstruosité de toute révolte : Une exhortation à l'unité chrétienne, de Thomas Starkey, Un remède à la sédition, de Richard Morison, montraient que la rebellion est le péché par excellence ; celui que se lève contre la Tête Suprême et l'oint du Seigneur rejette Dieu lui-même. De Parlement librement élu pour résoudre les problèmes du Nord, il n'en fut évidemment jamais question.

Le roi, donc le bon droit et la justice, triomphait. Henri ne douta jamais de l'issue, et il fit preuve tout au long de la crise de fermeté et d'habileté, sinon de courage. A plusieurs reprises, il annonça qu'il allait venir lui-même écraser cette racaille, puisque ses lieutenants étaient incapables de le faire. Il ne vint jamais. Il annonça ensuite qu'il irait visiter le Nord, jusqu'à York et Carlisle, dans l'été 1537. Il renonça vite à son idée, à cause de sa mauvaise jambe, dit-il à Norfolk. Elle ne l'empêcha pas de faire son habituel périple de palais en palais dans les comtés du Sud. Sans doute ne tenait-il pas à se montrer pour le moment dans ces contrées hostiles. Contrairement aux rois de France, qui au XVIe siècle visitent systématiquement leur royaume, Henri VIII ne s'aventura qu'une fois au cours de son règne à plus de 100 kilomètres de Londres. Plus qu'au roi,

c'est à la solidité de l'administration des Tudor qu'est dû l'échec de la révolte, ainsi qu'à la déloyauté du gouvernement, qui par des fausses promesses réussit à démobiliser les pèlerins. Quant à la force armée, elle fut surtout efficace dans la répression, dont le poids s'abattit presque exclusivement sur le commun peuple.

La crise avait montré le besoin d'établir dans le Nord une solide autorité administrative, à la fois agent direct du gouvernement central et proche des sujets. La réorganisation s'effectua entre janvier et octobre 1537, et fut une des réussites du règne. Un conseil du Nord fut créé, ayant autorité sur les cinq comtés du Northumberland, Westmorland, Durham, Cumberland et Yorkshire. Ayant à sa tête un président et un vice-président, il comprenait en outre au moins quatre conseillers experts en droit, un secrétaire, un procureur du roi, un greffier et une trentaine d'officiers subalternes, qui tous prêtaient serment. Le pouvoir judiciaire du Conseil était sans appel, et il pouvait prononcer toutes sortes de condamnations : amendes, prison, et même peine de mort pendant les quatre sessions judiciaires annuelles. En contact permanent avec Londres, ce conseil était typique de l'administration des Tudor : une bureaucratie recrutée dans les classes moyennes, des juristes travailleurs et régulièrement payés, efficaces agents du pouvoir. Il fit dans l'ensemble du bon travail, appliquant les consignes qui lui étaient données de protéger « les plus pauvres contre le plus riche seigneur », luttant contre les abus des taxes seigneuriales et les enclosures. En quelques années, il avait redressé l'image de la monarchie dans la région : par ses bureaucrates, Henri VIII effaçait les traces de ses propres excès. C'est l'un des paradoxes permanents de ce règne.

Le Pèlerinage de grâce eut aussi pour effet un certain recul des innovations religieuses du roi. Le soulèvement avait montré combien la population restait attachée aux formes traditionnelles du culte. Aussi le nouveau manuel doctrinal publié en septembre 1537, sous le nom de L'Institution de l'homme chrétien et souvent appelé Le Livre des évêques, est-il nettement en retrait par rapport aux Dix Articles. On y retrouve l'intégralité des sept sacrements, et l'insistance sur la nécessité des œuvres y est plus marquée encore. En même temps, le roi abandonne ses projets d'union avec les protestants allemands. Les conférences de

Londres, en 1538, entre docteurs anglais et ambassadeurs des princes luthériens n'aboutiront pas. Cranmer en sera fort déçu.

En revanche, Henri s'employa à rassurer l'opinion conservatrice en étalant un nouveau zèle antihérétique, dont les victimes furent les anabaptistes, secte extrémiste, rejetant toute autorité, qui inquiétait autant les luthériens que les catholiques. Préconisant une rupture complète avec le monde pécheur, les anabaptistes prêchaient la constitution de communautés de « saints », où l'on entrerait par un nouveau baptême. Mais la secte connaissait deux tendances : l'une, violente, demandait de faire disparaître les impies, et provoqua de graves soulèvements en Allemagne, dont notamment le massacre de Münster en 1535 ; l'autre était pacifique, et comptait quelques adeptes en Angleterre. Leur refus de s'intégrer dans l'Église nationale en faisait aux yeux du pouvoir de dangereux marginaux. Le 1er octobre 1538, Cranmer reçut une commission le chargeant de punir les récalcitrants ; le 22 novembre, tous les anabaptistes furent bannis, et on en brûla quelques-uns. La Tête Suprême voulut elle-même confondre l'erreur de ces hérétiques, et à Westminster eut lieu une confrontation publique entre le roi et William Lambert, célèbre anabaptiste. Henri voulait montrer sa science théologique et sa connaissance des Écritures, en réfutant les arguments de Lambert. Ce dernier, loin d'être intimidé, mit le roi en situation difficile, ce qui ne l'empêcha évidemment pas de subir le sort qui lui était d'avance réservé : traîné dans les rues de Londres, il fut brûlé à Smithfield.

Après l'écrasement du Pèlerinage de grâce et l'échec du cardinal Pole, un troisième événement fit de 1537 une année faste du règne. Le 12 octobre, à Hampton Court, Jeanne Seymour donnait naissance au prince Édouard, l'héritier tant attendu. Henri, qui était alors à Esher, à quelques kilomètres plus au sud, pour laisser passer une épidémie de peste qui touchait Londres une fois de plus, accourut. On imagine la suite de festivités, banquets et tournois qui suivit l'événement. Le roi était comblé ; de toute évidence, Dieu lui manifestait son approbation. La reine mourut douze jours plus tard, des suites de l'accouchement difficile, par césarienne. Mais la petite Jeanne avait rempli sa mission.

LES INCERTITUDES DE 1538

L'année 1538 s'ouvrit donc sous les meilleurs auspices. Un royaume pacifié, une succession assurée, une Église soumise, une position internationale renforcée par la lutte entre l'empereur et le roi de France : il y avait longtemps que la situation n'avait été aussi favorable. Mais rien n'est jamais acquis. 1538 fut une année de transition et d'incertitudes, marquée par une nette détérioration de la santé du roi, dont les deux jambes étaient maintenant atteintes. Henri se déplaçait difficilement, souffrait davantage, et son humeur s'en ressentait. Au mois de mai, il eut une sérieuse alerte, un caillot de sang s'étant formé dans les poumons ; son visage noircit ; pendant plusieurs jours, il ne put plus parler, et on commença à chuchoter à propos de la succession. Deux factions s'affrontaient déjà : l'une autour d'Édouard, l'autre autour de Marie. Le phénomène était inquiétant: l'Acte de succession et la naissance d'un garçon semblaient n'avoir rien résolu. Le roi guérit, et la crise fut évitée, mais Henri pouvait mesurer maintenant les conséquences de ses complications matrimoniales.

Pourtant, l'une de ses grandes préoccupations de l'année fut pour Henri la recherche d'une quatrième épouse. A peine Jeanne Seymour était-elle enterrée, le 12 novembre, que le Conseil du roi abordait la question. D'après Cromwell, le roi ne souhaitait pas vraiment se remarier tout de suite, mais, ayant considéré l'aspect politique de la chose, il fut conclu qu'un mariage avec une princesse étrangère pourrait renforcer la sécurité du pays dans le cas où Charles Quint et François Ier reviendraient à se réconcilier. Sans doute Cromwell préférait-il aussi cette solution au choix d'une fille de la noblesse anglaise, qui aurait eu comme effet de constituer un nouveau clan familial dangereux pour son autorité : il ne tenait pas à renouveler l'expérience des Boleyn et des Seymour. Une princesse parente proche ou éloignée d'un des deux grands souverains du continent permettrait de constituer une alliance solide. En même temps que le mariage du roi, on pouvait d'ailleurs envisager, pour renforcer les liens, ceux de Marie, d'Élisabeth et d'Édouard. Ce serait donc une affaire diplomatique.

Henri n'entendait pas pour autant sacrifier son plaisir personnel. Pourquoi ne pas joindre l'agréable à l'utile ? Une princesse politiquement bien placée, certes, mais qui soit aussi jolie fille. Dans ce domaine le roi fera preuve, comme jadis son père, de la plus grand impudence. Les mariages princiers avaient toujours été des affaires de politique, dans lesquelles l'avis de la femme n'était jamais demandé, quels que fussent les contrastes d'âge et d'aspect physique, cela est vrai. Mais il y avait tout de même certaines limites de bienséance à respecter, dont Henri se moque éperdument. Ses méthodes sont à mi-chemin entre celles d'un sultan choisissant les filles pour son harem, et celles d'un maquignon sélectionnant les plus belles bêtes. C'est ainsi que dans l'été 1538 il a l'aplomb de demander candidement à François Ier de lui envoyer à Calais une charretée de princesses à marier afin qu'il puisse les inspecter personnellement avant de faire son choix. Il s'étonne lorsque le roi de France, choqué, lui fait remarquer que ce n'est pas la coutume en France d'envoyer les damoiselles passer la revue comme des chevaux à vendre. « Par Dieu, rétorque Henri à l'ambassadeur, la chose me touche de trop près. Je souhaite les voir et les connaître quelque temps avant de me décider. » Ce gros homme de quarante-sept ans, catarrheux et aux jambes purulentes, ayant répudié sa première femme, exécuté la seconde et vu mourir la troisième en couches, appréciait surtout les filles de moins de vingt ans. Parmi les neuf princesses les plus sérieusement convoitées par lui sur le marché européen, il s'intéressait en particulier à Christina, seize ans, déjà veuve du duc de Milan, qu'elle avait épousé à treize ans, nièce de l'empereur et deuxième fille du roi Christian II de Danemark.

C'est toutefois du côté français que l'on se tourna d'abord. Il y avait là deux partis intéressants : Marguerite, fille de François Ier, âgée de quinze ans, et Marie, fille du duc de Guise. Cette dernière, femme plus mûre, veuve, pourrait paraître plus convenable ; elle était, disait-on, jolie et fort épanouie, ce qui tombait bien, déclara le roi à l'ambassadeur de France, car « il était fort de sa personne, et avait besoin d'une femme forte » En décembre 1537, il envoya un gentilhomme de la Chambre, Pierre Mewtas, voir la dame, qui sembla complaisante. En février 1538, Mewtas revint en France pour chercher un portrait de Marie ; il était trop tard : on

venait de l'accorder à Jacques V d'Écosse, choix d'autant plus désagréable qu'il renforçait la « Vieille Alliance ».

Henri se tourna alors du côté de l'empereur, dont la jeune nièce Christina était libre. Elle venait d'arriver à Bruxelles, d'où l'ambassadeur anglais avait envoyé une description enthousiaste au roi : outre son jeune âge et sa beauté, elle avait des droits sur le Danemark, par son père, et sur Milan, par son défunt mari, François Sforza. Le roi demanda donc à son ambassadeur de suggérer à l'empereur le mariage, comme si l'idée venait de lui. En même temps, il envoyait Philippe Hoby, autre gentilhomme de la chambre, et Hans Holbein, chargé de la mission de faire un portrait de Christina. Holbein fit le voyage aller-retour et la peinture en un temps record de six jours, au début mars 1538. Henri fut enchanté du portrait ; rajeuni de caractère (il en avait besoin pour épouser une femme qui avait trente ans de moins que lui), il était joyeux, recommençait à s'amuser, et faisait d'autres plans matrimoniaux : Marie avec le frère du roi du Porgugal, Élisabeth avec le fils du roi de Hongrie, Édouard avec la fille de l'empereur.

Il était trop tôt pour se réjouir. Outre le fait que Christina n'éprouvait aucun enthousiasme à la perspective d'épouser Henri (elle n'avait qu'une tête, disait-elle), d'autres obstacles se présentaient. Le plus grave résidait dans le fait que cette nièce de Charles Quint était la petite-nièce de Catherine d'Aragon, ex-femme légitime du frère d'Henri, et ex-femme d'Henri lui-même, illégitime à ses yeux, et légitime aux yeux de l'Église catholique. Ce double degré d'affinité nécessitait une dispense. Or, celle-ci, pour le catholique Charles Quint, ne pouvait être accordée que par le pape ; pour Henri, elle ne pouvait être accordée que par lui-même, en tant que Tête Suprême de l'Église d'Angleterre : cela promettait bien des réjouissances juridico-théologiques. Ce projet signifiait la reprise de l'affaire Catherine d'Aragon, en trois fois plus compliqué, le retour du cauchemar, le casse-tête suprême, l'imbroglio parfait. Henri n'aurait pu cette fois s'en sortir qu'en ajoutant à son titre de chef de l'Église celui d'empereur. De plus, les deux filles que le roi offrait généreusement en prime pour les mariages complémentaires, étaient, pour la loi anglaise, illégitimes, sans aucun droit à la succession : le cadeau manquait de générosité. Enfin Henri ajoutait deux clauses : Charles Quint devrait

inclure l'Angleterre dans tout traité de paix signé avec François I[er] et il devrait refuser de collaborer au concile que venait de convoquer Paul III. C'était se montrer bien exigeant pour quelqu'un qui était en position de demandeur.

Sur ces entrefaites, au mois de mai, les Français proposèrent une autre fiancée : Louise de Guise, soeur de Marie. Par ce mariage Henri deviendrait le beau-frère du roi d'Écosse, qui était déjà son neveu. Le roi demanda tout de suite un portrait de l'intéressée, et comme on tardait à l'apporter, il envoya Holbein et Hoby, qui au début juin rapportèrent deux dessins de Louise. Or Henri était déjà sur une autre piste : Renée de Guise, sœur des deux précédentes, et la plus belle, disait-on. Elle devait entrer en religion, mais n'avait pas encore fait ses vœux. Il n'était donc pas trop tard. Au mois d'août, Holbein et Hoby regagnent la France ; ils doivent, à Joinville, trouver ou faire un portrait de Renée, que l'on placera à côté de celui de Louise, pour que le roi puisse choisir. A peine Holbein était-il parti, que le roi apprit que trois autres femmes étaient disponibles : deux cousines de François, Marie de Vendôme et Anne de Lorraine, et la propre sœur du roi de France. C'était la surabondance. Il exigea les portraits de toutes ces dames et damoiselles pour sa collection. Après Joinville, Holbein se rendit donc à Nancy, peindre le minois d'Anne de Lorraine, et l'ambassadeur dut trouver des portraits des autres. Mieux vaudrait encore, à défaut de les essayer, les examiner en chair et en os. C'est alors qu'Henri adresse à François I[er] l'ahurissante demande que nous avons rapportée : qu'on en amène une voiturée entière à Calais pour que le roi inspecte la marchandise ! Henri ne renonçait pas pour autant à Christina, élaborant de ce côté un projet complexe : la jeune veuve aurait la primauté des droits sur le Danemark, héritage de son père, tandis que l'empereur donnerait Milan à un Habsbourg, qui épouserait sa fille Marie.

Pendant qu'Henri échafaudait ces plans utopiques et rêvait de futures noces, Charles Quint et François I[er] se réconciliaient une fois de plus : en juin 1538, ils signaient à Nice une trêve de dix ans, et se rencontraient à nouveau à Aigues-Mortes, ce qui plaçait l'Angleterre dans une situatioin très délicate. Sans alliés, face à une Europe catholique réconciliée, elle pouvait craindre que le pape ne lançât enfin sa bulle d'excommunication et ne déclenchât une croisade contre le tyran schismatique. D'autant plus

qu'Henri multipliait les atteintes à la religion traditionnelle. 1538 connut une grande campagne contre les « superstitions ». Les reliques les plus vénérées furent exposées comme des faux, ainsi la croix de Boxley dans le Kent, le sang d'Hailes[1], dans le Gloucestershire. Au nord du pays de Galles, une sculpture de bois, appelée Darvell Gadarn, qui avait la réputation de pouvoir tirer les âmes de l'enfer, fut brûlée, en même temps que le frère Forrest, de l'Observance, qui avait été confesseur de Catherine. De nombreux sanctuaires de pèlerinage furent détruits, et leurs trésors allèrent grossir celui du roi : trois coffres de bijoux à Chichester, une croix d'émeraude à Winchester, des pièces d'or et d'argent presque partout. La plus retentissante de ces actions, considérées comme sacrilèges par les catholiques, fut la destruction du sanctuaire de saint Thomas Becket, à Canterbury. Lieu de pèlerinage de renommée européenne, il était aussi le symbole de la résistance du clergé à l'autorité royale. Dans une proclamation, Henri déclara que Becket était « un rebelle qui s'était enfui au royaume de France et chez l'évêque de Rome pour faire abroger des lois salutaires». L'opération rapporta au roi vingt-quatre chariots de trésors et deux grands coffres de bijoux, que huit hommes suffisaient à peine à soulever.

Ces mesures sacrilèges déterminèrent le pape à réagir. Le 17 décembre, Paul III décida de promulguer l'excommunication et la bulle déliant les sujets d'Henri de toute obéissance à son égard. Il attendit toutefois avant de l'envoyer que les souverains soient prêts à appuyer sa décision par les moyens séculiers, c'est-à-dire une croisade. Le 27 décembre, le cardinal Reginald Pole commençait la tournée des cours européennes, demandant à Charles Quint et à François Ier de prendre des sanctions économiques dans un premier temps, en mettant l'embargo sur les laines anglaises, et de rappeler leur ambassadeur en Angleterre. Ils devaient aussi préparer, dans un deuxième temps, l'invasion militaire du royaume. Le 12 janvier 1539, par le pacte de Tolède, l'empereur et le roi de France se promettaient de ne pas conclure d'accord avec Henri sans prendre l'avis de l'autre. La menace d'une attaque conjointe se renforçait.

La réaction du Tudor fut brutale, comme toujours. Sentant monter le danger d'une invasion, il chercha à éliminer tout danger de trahison à l'intérieur. Les derniers descendants de la famille d'York, toujours

considérés comme de potentiels révoltés, furent les victimes de la tension internationale. En août 1538, Geoffroy Pole, frère cadet du cardinal traître, fut enfermé à la Tour. Il était inoffensif. On n'attendait de lui que des dénonciations. Geoffroy raconta tout ce qu'on souhaitait lui faire dire : contre sa mère, la vieille comtesse de Salisbury, nièce de Richard III, contre son frère, Lord Montague, contre d'autres parents, le marquis d'Exeter et Sir Edouard Neville. La famille de la Pole s'était pourtant dès le début désolidarisée du cardinal, mais elle restait suspecte, de même que les Courtenay et les Neville. En cas de crise grave,ces rejetons de la Rose Blanche pouvaient devenir dangereux. Tout le monde se retrouva à la Tour, et après un bref procès, Montague, Exeter et Neville furent décapités, le 9 décembre. Le tout jeune fils de Montague « disparut » à la Tour ; celui d'Exeter resta en prison jusqu'en 1553. Quant à la vieille comtesse de Salisbury, Marguerite Pole, arrêtée au début de 1539, elle sera exécutée en avril 1541, sous prétexte d'un complot monté par une lointaine branche de la famille. La Tour, lieu de sa mort, avait déjà connu l'assassinat de son père, l'exécution de son frère et celle de son fils aîné. Son deuxième fils, Reginald, le cardinal, était un rebelle, et son troisième, Geoffroy, qui l'avait livrée, errait maintenant à moitié fou de remords à travers l'Europe. Les Pole n'avaient rien à envier aux Atrides.

Au début de l'année 1539, la situation d'Henri VIII était redevenue précaire. La menace de guerre fut prise très au sérieux par le roi et ses sujets. On racontait que des flottes étaient déjà prêtes à appareiller d'Anvers et de Boulogne, qu'une armée se rassemblait aux Pays-Bas. On se prépara fiévreusement à les recevoir. Les fortifications côtières étaient remises en état, et de nouveaux forts, adaptés aux canons modernes, étaient entrepris sur le littoral du Pas-de-Calais ; on préparait les bûchers destinés à transmettre l'alarme en cas de débarquement ; le roi passait les troupes en revue à Londres, visitait les fortifications, renforcées par les pierres tirées des monastères. L'île devenait un camp retranché, comme à la veille de chaque grand choc. Les bateaux furent bloqués dans les ports, les munitions étaient rassemblées. Dans ce moment difficile, tout le pays semblait faire bloc derrière son souverain. Y aurait-il eu des défections si l'attaque s'était produite? La récente affaire du Pèlerinage de grâce pouvait le laisser craindre. Mais l'attaque ne vint pas.

Ni Charles ni François qui sortaient à peine d'une autre guerre, n'avaient envie de se lancer dans une nouvelle et hasardeuse entreprise pour faire plaisir au pape. S'ils s'accordaient une pause dans leur duel à épisodes, c'était pour refaire leurs forces, non pour les gaspiller sur un objectif somme toute mineur. Charles Quint avait déjà les Turcs et les luthériens pour se distraire ; François pouvait s'occuper de ses impôts, profiter un peu de ses châteaux, et lui qui s'alliait sans scrupules avec les musulmans et les luthériens n'était pas incommodé outre mesure par la présence d'un schisme supplémentaire dans l'Église. Puisque la Tunique sans couture s'en allait en morceaux, autant valait tirer son aiguille du jeu que de s'épuiser au raccommodage.

Dans ces conditions, la mission de Reginald Pole était vouée à l'échec. Éconduit poliment par les Espagnols, il passa par le Comtat avant d'aller trouver François I[er]. Il était à Carpentras lorsque le roi de France lui fit savoir qu'il était prêt à intervenir, mais seulement à condition que Charles vienne aussi. Il conseillait au cardinal de rester à Carpentras, afin de ne pas éveiller les soupçons d'Henri et lui donner le temps de se préparer. Pendant ce temps, il envoyait un ambassadeur en Angleterre pour rassurer le Tudor : ses préparatifs, disait-il, étaient destinés à reprendre la guerre contre l'empereur, pas à envahir la Grande-Bretagne. En août, le pape, déçu une fois de plus par les fils de l'Église, rappelait le cardinal Pole à Rome. Le Très Chrétien et le Très Catholique étaient plus solidaires du Défenseur de la foi, tout schismatique qu'il fût, que du successeur de Pierre. L'alerte était passée. Henri, soulagé et triomphant, pouvait poursuivre la remise en ordre du royaume, achever la dissolution des monastères et la réforme religieuse, et se remarier en paix. Il pouvait aussi jeter un coup d'œil satisfait sur son Angleterre.

1 Reliques de la Vraie Croix et du sang présumé du Christ, auxquelles on attribuait des vertus miraculeuses.

CHAPITRE XII

L'Angleterre d'Henri VIII

PROSPÉRITÉ GÉNÉRALE DU ROYAUME

C'est un beau royaume que celui d'Henri. Tous les étrangers qui ont eu l'occasion de le visiter reconnaissent sa relative prospérité, les qualités de sa population et de sa civilisation. L'Italien Polydore Vergil, qui rédige son Anglica Historia entre 1510 et 1514, décrit l'activité débordante de Londres et de son port, le trafic intense de ses rues et de son merveilleux pont, fierté des Londoniens ; le London Bridge, avec ses dix-neuf piliers, ses dix mètres de large et ses vingt mètres de haut, bordé de maisons des deux côtés, reliant la cité au faubourg de Southwark, n'avait guère d'équivalent dans l'Europe d'alors. A la campagne, un peuple vigoureux mène une existence saine et active sans pour autant s'épuiser au travail, ce qui permet à certains d'atteindre 110 à 120 ans. Les hommes, de grands blonds, sont gais et hospitaliers ; les femmes, à la peau blanche comme neige, sont belles ; ces paysans, qui fréquentent les villes et les seigneurs, qui discutent beaucoup entre eux, ont un niveau culturel nettement supérieur à leurs confrères du continent, plus rustres. La nourriture est bonne et abondante, la bière coule à flots. Les ports, nombreux, surtout sur la côte occidentale, sont très actifs.

Une autre description étrangère, l'anonyme Relation italienne, composée vers 1500, confirme, avec les inévitables clichés, cette impression de prospérité, en particulier dans les campagnes : « On ne pratique pas dans cette île l'agriculture au-delà de ce qui est nécessaire à la consommation du peuple ; car, si on labourait et ensemençait toute la terre cultivable, on pourrait vendre de grandes quantités de grains aux pays voisins. Cette négligence est cependant compensée par une immense profusion de tous animaux comestibles, tels que cerfs, chèvres,

daims, lièvres, lapins, porcs, et d'une infinité de bœufs, qui ont des cornes beaucoup plus longues que les nôtres, ce qui prouve la douceur du climat, car les cornes ne supportent pas le froid excessif. [...]. Mais surtout ils ont d'innombrables moutons, qui leur fournissent quantité de laine d'excellente qualité. Il n'y a pas de loups, car ils seraient immédiatement chassés par le peuple ; on dit cependant qu'il y en a encore en Écosse. » Il n'y a pas d'oliviers, peu de vignes, mais on brasse l'orge et l'avoine pour obtenir des boissons fermentées, beer et ale, « que les étrangers ne détestent pas quand ils en ont bu quatre ou six fois »... et qu'ils ont très soif. Le vin est acheté en France, en Espagne, à Candie, en Rhénanie. C'est d'ailleurs la seule importation notable, alors que le pays vend de la laine, de l'étain, du plomb. Le niveau de vie est ici plus élevé qu'ailleurs, car «les richesses de l'Angleterre sont plus grandes que celles de n'importe quel autre pays européen, ainsi que me l'ont affirmé les marchands les plus âgés et les plus expérimentés, et que je peux moi-même en témoigner d'après ce que j'ai vu ». N'importe quel bourgeois ou aubergiste possède de la vaisselle d'argent ou d'étain, valant au minimum 100 livres. Dans une seule rue de Londres, on compte 52 orfèvres. La capitale est une ville merveilleuse, digne d'être comparée à Venise par ses richesses, et aussi peuplée que Rome ou Florence. Les autres villes, en revanche, sauf Bristol et York, sont de médiocre importance, mais le prestige intellectuel d'Oxford et de Cambridge reste très grand. La population totale est relativement peu nombreuse, et la richesse de l'île permettrait d'entretenir une densité beaucoup plus forte.

Sans doute entre-t-il dans ces descriptions une part de subjectivité. Il n'est pour s'en convaincre que de rappeler combien Erasme est devenu de plus en plus critique au sujet de l'Angleterre, au fur et à mesure de la dégradation de sa situation personnelle. Son enthousiasme de 1499 se transforme en aversion entre 1509 et 1517. Il ne voit plus alors dans les Anglais qu'un peuple grossier, sale et inhospitalier ; les voleurs abondent et la peste fait de constants ravages. Témoignage trop personnel sans doute pour être significatif.

Beaucoup plus intéressante du point de vue documentaire est la longue description réalisée en plein cœur du règne d'Henri VIII, de 1534 à 1543, par un Anglais, John Leland. Gardien des bibliothèques du roi, cet

homme cultivé s'inquiétait de la dispersion et de la perte des richesses manuscrites des monastères après leur dissolution. Il entreprit une vaste tournée dans le but de rechercher les précieux livres, qu'il voulait consulter pour vérifier les histoires de Geoffroy de Monmouth. Pendant neuf ans il parcourut l'Angleterre en tous sens et accumula des notes qui débordent largement son but initial : état des routes, activités des villes et campagnes, bouleversements sociaux et économiques, description des bâtiments, remarques archéologiques, topographiques, généalogiques, tout est rapporté et constitue un ensemble d'informations considérable, qui était destiné à devenir une Description du Royaume d'Angleterre, dédiée au roi. Frappé de troubles mentaux, Leland ne pourra achever sa tâche. Ses précieuses notes, dispersées après sa mort, survenue en 1552, ne furent rassemblées qu'au milieu du XVIIIe siècle par Thomas Hearne : elles constituent l'Itinéraire d'Angleterre et du Pays de Galles, remplissant cinq volumes dans l'édition de Lucy Toulmin Smith de 1906-1910.

Leland a bien souligné le contraste classique entre les riches terres du Sud-Est et des Midlands d'une part, où à côté de landes qui couvrent les sommets crayeux des Downs et des Cotswolds, et des marécages près des côtes basses du Norfolk, dans les Fens, on trouve de belles récoltes de blé, des villages pittoresques, et d'autre part, les moyennes montagnes du Nord, les Pennines, et du pays de Galles, avec leurs sévères paysages rocailleux où se disséminent les innombrables troupeaux de moutons. Les forêts sont encore vastes, mais reculent rapidement sous la hache des bûcherons, pour approvisionner la construction navale, bâtir les digues et jetées. Le paysage rural prédominant est encore le champ ouvert, avec des cultures d'orge, avoine, froment et seigle, mais ici et là apparaissent les enclosures ; le bocage se dessine, accompagné des progrès de l'élevage. La variété des richesses minières est remarquable : plomb du Yorkshire et du Cardiganshire, charbon du Yorkshire, Shropshire, Staffordshire, Lancashire, Durham, fer de la forêt de Dean, du Warwickshire, Staffordshire, Lancashire, albâtre, marbre, étain, argent dans tout l'Ouest. Les routes sont nombreuses, relativement bien entretenues, de même que les ponts de pierre, qui facilitent la circulation. Les rivières sont très utilisées, surtout à l'approche des estuaires.

Leland est frappé par le nombre de châteaux forts en ruine, soit totalement abandonnés et devenant carrières de pierres, soit partiellement transformés en résidences plus confortables. Il est vrai qu'il n'a pas visité les régions des grandes forteresses des marches. Voyageant vers la fin du règne d'Henri VIII, il est témoin du passage de la résidence militaire au château de plaisance. La paix était rétablie depuis plus d'un demi-siècle ; ce fait, ajouté au progrès du pouvoir royal et au bouleversement de l'art de la guerre, explique le dépérissement des enceintes urbaines comme des forteresses privées, remplacées par les manor houses de style Tudor, qui ne gardent les créneaux que pour l'élégance et ouvrent de larges oriels sur les jardins. Les transformations des châteaux d'Hever ou de Leeds, dans le Kent, sont caractéristiques de cette évolution.

Les villes sont nombreuses, mais de petite taille. Londres elle-même, avec environ 75 000 habitants, n'atteint pas le tiers de la population parisienne ; York compte peut-être 25 000 âmes, Norwich et Bristol 15 000 chacune, et les autres moins de 10 000. Mais leur rôle économique est sans proportion avec leur taille, surtout lorsqu'il s'agit de centres drapiers et de ports. La richesse de ces petites agglomérations s'extériorise dans leurs maisons bourgeoises, de pierre, de bois ou de brique, leur hôtel de ville (town hall), leur maison des corporations (guildhall) et leurs églises, dont la densité et la beauté ont beaucoup frappé John Leland. Dans la seule cité de Londres, à l'intérieur de l'enceinte, il n'existait pas moins de 97 églises, soit une pour 700 personnes !

Voyageurs étrangers et anglais étaient donc favorablement impressionnés par l'activité du royaume. Leur opinion est sans doute la plus valable qui soit, car, bien que non dénuée de subjectivité, elle n'est pas déformée par les anachronismes inconscients et les comparaisons involontaires avec des périodes plus récentes qui encombrent notre vision des choses. Si les hommes de 1540 jugeaient l'Angleterre prospère, ce sont eux que nous devons croire ; la prospérité étant une notion toute relative, le meilleur juge est celui qui l'apprécie de l'intérieur, selon les critères de son époque. Mais, quantifieur invétéré, l'historien moderne tient à vérifier, soupeser, mesurer, approfondir, nuancer et critiquer cette prospérité, à l'aide de documents dont ne disposaient pas les

contemporains. Connaissant l'avenir, sans doute sommes-nous mieux à même de discerner les courants profonds de l'économie d'alors, de voir naître les nouvelles formes d'organisation et dépérir les anciennes.

LE MILIEU RURAL. LES ENCLOSURES

La première moitié du XVIe siècle en Angleterre apparaît aujourd'hui comme une époque de transition. Transition dans le domaine rural tout d'abord, qui reste de très loin l'essentiel. Les permanences médiévales restent très fortes à l'intérieur du système manorial. Groupés en petites communautés, les paysans pratiquent les méthodes de culture traditionnelles, dans un paysage encore largement ouvert. Les champs, constitués de lanières de un furlong de long (200 mètres environ), sont laissés tous les trois ans en jachère, servant de pâturage au troupeau communal ; beaucoup de travaux sont effectués en commun, et nulle séparation ne vient gêner la libre circulation d'une parcelle à l'autre. Les conditions juridiques, encore très variées, correspondent aux types de tenures : tenanciers libres (freeholders), tenanciers à charte (copyholders), tenanciers à bail (leaseholders), tenanciers à volonté (tenants at will), chaque catégorie devant au seigneur des services et redevances particuliers ; la taille de leurs exploitations, qui ne coïncide en aucun cas avec la situation juridique, va du minuscule lopin à une vingtaine d'hectares pour les plus riches. Le servage a totalement disparu. Le seigneur, de son manoir, surveille l'ensemble du domaine et fait cultiver ses terres grâce à la fois aux corvées et à une main-d'oeuvre salariée. Au-delà des terres cultivées s'étendent les friches communautaires (commons), les bois et forêts. Un minimum de circulation monétaire permet au paysan d'acquitter certaines taxes en espèces, d'acheter quelques outils, et au seigneur de payer sa main-d'œuvre salariée et les quelques épices et produits de luxe introuvables sur place. Cette structure, qui n'a pas changé depuis des siècles, commence cependant à se fissurer, sous l'effet de plusieurs facteurs.

Un facteur interne à la société rurale tout d'abord, lié à la concentration croissante des exploitations. Confrontés à des dépenses plus fortes, rendues nécessaires par les transformations du genre de vie, le

raffinement des mœurs, les nouvelles constructions, les seigneurs accroissent leurs exigences, mettant en difficulté certains tenanciers qui en sont réduits à quitter la terre : les baux sont révisés à la hausse, les droits de succession sont accrus pour les copyholders. Les tenanciers les plus prospères s'emparent des tenures de leurs confrères malheureux et prennent souvent à ferme le domaine seigneurial lui-même. De plus en plus, le seigneur empiète sur les terres communes, réduisant les moyens de subsistance des salariés agricoles qui faisaient paître là quelques bêtes. La grande exploitation est en marche et entraîne un début d'exode rural.

Le mouvement est accru par un facteur externe, l'inflation, qui finit par toucher l'Angleterre comme le reste de l'Europe. L'augmentation de la masse monétaire, la demande accrue de biens de toutes sortes par la simple croissance démographique, les fortes dépenses de la monarchie, la dépréciation de la monnaie, la circulation accélérée des espèces : tout concourt à la hausse des prix et des salaires, surtout à partir des années 1530. L'économie de marché pénètre la campagne, où la terre devient objet de commerce, voire de spéculation. Des seigneurs, limités dans leurs ressources par le niveau fixe de beaucoup de redevances paysannes, vendent leur seigneurie, et les nouveaux propriétaires, seigneurs plus puissants ou marchands, se montrent en général plus efficaces dans la rentabilisation de leur domaine. L'Angleterre rurale connaît avec deux siècles d'avance les bouleversements qui affecteront la France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Certes, il faut se garder d'exagérer. Le règne d'Henri VIII ne connaît que l'amorce d'un mouvement qui prendra sa véritable ampleur au XVIIe siècle. Si les cas sont encore isolés, le phénomène est malgré tout perçu des contemporains, en particulier quand il se traduit par une modification des paysages et des modes de culture, notamment à la suite de la multiplication des enclosures. L'apparition des haies protectrices autour des propriétés n'est pas récente. Dès le début du XVe siècle, des troubles sont signalés ici et là lorsque des paysans en colère détruisent ces nouvelles clôtures, protestent contre l'extension des pâturages jusque dans certains villages abandonnés et rasés après les ravages de la peste noire. Très tôt, le pouvoir royal s'était préoccupé de la situation et avait tenté de freiner le mouvement. A ses yeux, l'enclosure, suivie du

remplacement des cultures par l'élevage, était néfaste pour l'économie et la défense du royaume : les récoltes risquaient de devenir insuffisantes, et le nombre des paysans diminuait. Or le cultivateur était la force du pays ; c'est lui qui fournissait le redoutable archer, artisan des victoires de la guerre de Cent Ans ; libre et robuste, il était la fierté du royaume. En 1515 encore, un auteur local déclarait: «Quel peuple au monde peut se comparer aux communes (common people) d'Angleterre, en richesse, liberté, bien-être et toutes prospérités? [...] Quel peuple au monde est aussi puissant, aussi fort sur le champ de bataille que les communes d'Angleterre ? » Comparé au cultivateur (husbandman), le berger est un mécréant, un bon à rien méprisé. La conversion de la culture à l'élevage est donc fortement décriée. Thomas More partage cette opinion ; dans l'Utopie, il écrit: « Les moutons sont devenus de si sauvages et grands dévoreurs qu'ils mangent et avalent les hommes eux-mêmes. Ils consument, détruisent, et dévorent les champs, les maisons et les cités. » En 1489, deux lois d'Henri VII avaient réagi contre les enclosures ; l'une concernait l'île de Wight, dont on redoutait le dépeuplement par concentration des propriétés ; l'autre, s'inquiétant de la destruction de villages entiers pour faire place aux terrains de parcours des moutons, ordonnait que toute maison qui avait commandé une exploitation agricole d'au moins 10 hectares soit restaurée et rendue à sa destination primitive.

Les enclosures ont indéniablement frappé les contemporains. Si certaines consistent effectivement à remplacer les cultures par l'élevage, d'autres permettent simplement aux seigneurs de regrouper les parcelles de leur domaine en un ou plusieurs blocs de grandes dimensions pour en améliorer la culture, en les protégeant des animaux par des haies. D'autres fois, ce sont les tenanciers riches qui, par échange de parcelles, regroupent leur exploitation et l'enclosent; d'autres fois encore, le seigneur fait enclore et exploiter une partie des friches communes. On a pu calculer qu'une exploitation entourée de haies voyait ses revenus augmenter de 30 % par rapport au système traditionnel des champs ouverts. Le profit pouvait être de 60 % si on abandonnait la culture pour l'élevage du mouton : les industries flamande et italienne demandaient des quantités croissantes de laine brute, et à partir du XVe siècle, l'Angleterre commença elle-même à fabriquer ses draps, si bien que le

prix de la laine ne cessait de monter. On comprend dans ces conditions la réaction des propriétaires.

Dans tous les cas le mouvement se soldait par l'exode rural, qui touchait surtout les salariés agricoles, réduits à la mendicité par le partage des communaux, et privés de leur emploi à cause de l'abandon des cultures. Sous le règne d'Henri VIII, les autorités tentèrent à nouveau d'interdire les enclosures: un acte du Parlement de 1515 ordonna la reconstruction des maisons abandonnées et la reconversion des pâturages en cultures. Cette fois, le gouvernement prit des mesures pour faire appliquer la loi. Wolsey, nous l'avons vu, n'aimait pas les nobles ; il se fit un plaisir de leur faire respecter les mesures contre les enclosures. Le 28 mai 1517, il chargeait dix-sept commissions d'enquêter dans vingt-cinq comtés et de dresser la liste des maisons détruites et des terres converties en pâturages depuis la Saint-Michel 1488. Ceux qui avaient désobéi à la loi de 1515 devaient payer de lourdes amendes. En 1526, 1528, 1529, des proclamations ordonnèrent d'abattre les haies; une loi de 1534 interdit d'élever plus de 2 000 moutons par ferme ; une loi de 1536 réitère ces ordres.

Mais le mouvement était irrésistible. La loi ne pouvait que le ralentir, et la répétition des décisions montre leur impuissance. Dans les comtés, les autorités locales, souvent complices des propriétaires, possédaient elle-mêmes des domaines enclos. Les enquêteurs, qui étaient intimidés ou corrompus par les nobles, ne rapportaient pas tous les cas, et les enquêtes de Wolsey ne donnèrent pas les résultats escomptés. Si l'on en croit les documents qui en résultent, les enclosures ne touchaient que 1,5 % de la superficie des comtés des Midlands, et sur ce faible total, moins des trois quarts concernaient des pâturages. Dans le comté de Berkshire, on recensa 560 évictions de paysans à la suite des enclosures, mais presque tous retrouvèrent un emploi dans les grands domaines ou la construction des haies ; 80 personnes seulement durent émigrer. Ces chiffres sont sans aucun doute, pour les raisons énoncées, très en-dessous de la réalité ; une réalité qui, pour être exagérée par les écrivains, n'en était pas moins préoccupante, surtout dans cinq comtés des Midlands : Berkshire, Buckinghamshire, Northamptonshire, Oxfordshire, Warwickshire. Dans

le Kent et dans l'Ouest, les enclosures étaient plus anciennes, et dans le Nord elles étaient plus rares.

Que le problème ait été préoccupant, on s'en rend compte en parcourant l'abondante littérature de l'époque insistant sur les méfaits des enclosures. Outre Thomas More, Thomas Latimer, Robert Crowley, Thomas Starkey, Henri Brinklow, Fitzherbert, Tusser, Becon, et bien des anonymes dénoncèrent la situation. Un écrit des années 1550 hasarde même des chiffres, sans doute exagérés ; d'après Certaines causes [..] par lesquelles on montre le déclin de l'Angleterre par le simple fait de la multitude des moutons, chaque journal[1] de terre transformé en pâturage fait perdre six emplois et fait disparaître la nourriture pour sept personnes et demie, soit 30 000 emplois perdus et 375 000 personnes à nourrir pour l'ensemble de l'Angleterre ; le prix de la laine monte, ainsi que le prix de la viande et des autres denrées, qui tendent à disparaître. Becon et Robert Crowley critiquent les seigneurs avides qui appauvrissent la paysannerie. Thomas Starkey, dans son Dialogue, insiste sur l'exode rural. Henri Brinklow, dans Complainte de Roderyck More et Une supplique des pauvres communes, s'en prend aussi bien à l'Église qu'aux seigneurs laïcs, qui extorquent des taxes de plus en plus lourdes et enclosent les terres. Les protestations ne feront que se développer après la mort d'Henri VIII.

Le problème des enclosures est en fait lié à celui de la démographie, une réalité que la totale absence de statistiques pour cette époque a contribué à dissimuler. Après les ravages de la peste noire au XIVe siècle, la population avait recommencé à augmenter. Sous Henri VIII elle rattrapa et certainement dépassa les records médiévaux de la fin du XIIIe siècle, atteignant sans doute un peu moins de 4 millions d'habitants. Le chiffre peut paraître faible, surtout en comparaison des 16 à 18 millions de Français de la même époque. C'était néanmoins un sommet relatif, et cela n'était pas sans avoir des répercussions sur l'emploi. Les débouchés militaires étaient fermés depuis la fin de la guerre de Cent Ans et de la guerre des Deux-Roses ; les troupes privées de la noblesse avaient disparu ; le recul des forêts jetait sur les routes les bandes de marginaux ou de hors-la-loi qui y trouvaient autrefois refuge ; la disparition des petites exploitations, l'extension des pâturages, la concentration foncière,

tout contribuait à grossir les rangs de cette frange instable des mendiants et vagabonds qui inquiétaient les petites communautés rurales ainsi que les villes. La suppression des monastères ne fera qu'accroître le problème.

Le gouvernement réagit sur ce sujet dans un esprit tout à fait médiéval. L'homme étant sur terre pour travailler, à la place que Dieu lui a assignée, il est immoral de vivre dans l'oisiveté aux dépens du corps social. Il convient donc de faire la différence entre les mendiants vieux et infirmes, qui doivent être entretenus, et les mendiants valides, qui doivent être punis et remis au travail. Dès 1495, une loi ordonnait de mettre au pilori les vagabonds en état de travailler, avant de les expulser, et de renvoyer les mendiants invalides dans leur région d'origine. En 1531, un acte du Parlement prévoit que les invalides devront se procurer auprès des juges de paix une licence pour mendier dans les limites de leur circonscription, sous peine de flagellation et de pilori. Les valides devaient d'abord être fouettés, puis renvoyés dans leur paroisse d'origine, et là se mettre au travail. Une autre loi de 1536 détaillait les mesures: les jeunes de cinq à quatorze ans devaient être placés chez des maîtres, et fouettés s'ils s'enfuyaient ou refusaient de travailler; les vagabonds adultes récidivistes auraient un morceau d'oreille coupé et subiraient une nouvelle flagellation avant d'être mis au travail forcé. D'un autre côté, la charité publique était encouragée en faveur des invalides, sous forme de dons et de legs aux oeuvres. Mesures insuffisantes, inefficaces, sans cesse reprises au cours du siècle, mais traduisant l'inquiétude sociale devant une indéniable montée de la mendicité. Un acte de 1542 déplore que les lois précédentes ne soient pas appliquées, et attribue ce fait à la négligence des officiers ; or l'on sait que parfois les juges de paix n'osaient entreprendre des actions contre les troupes de mendiants, de peur de voir leurs biens incendiés.

Si la période est difficile pour le petit paysan, elle favorise au contraire la catégorie des yeomen. Ces moyens propriétaires, de toutes conditions juridiques, formaient une classe moyenne sans équivalent sur le continent. Libres et jouissant d'une relative aisance, ils constituent un élément de stabilité, sur lequel les Tudor eurent l'habileté de s'appuyer. Les gentilshommes ruraux, la « gentry », les seigneurs du milieu des

squires, connaissent certes quelques difficultés dues à la hausse des prix et à la stagnation de leurs revenus, mais ils s'adaptent rapidement. Ce sont eux les principaux instigateurs et bénéficiaires des enclosures, mais leur force vient aussi du fait qu'ils participent largement à d'autres activités économiques. Contrairement au noble français, que tout métier manuel ou commerçant ferait déroger, le squire envoie fréquemment ses fils cadets comme apprentis chez les artisans et les marchands ; d'autres deviennent juristes, et bien souvent finissent par constituer une fortune supérieure à celle de l'aîné qui a repris la terre et hérité de la seigneurie. Aucune séparation n'existe entre le gentilhomme terrien, le marchand de drap, le négociant installé dans un port.

LE MILIEU URBAIN. LES GUILDES. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La résidence préférée du squire resté seigneur foncier est la campagne : il se fait construire un de ces ravissants manor houses dans un environnement bien plus agréable que le milieu urbain d'alors. Dans toutes les villes se produisit un mouvement de concentration semblable à celui que nous venons de constater à la campagne. Le système artisanal traditionnel était, comme en France, celui des corporations, ou craft gilds. La guilde, possédant son organisation autonome, dirigée par un groupe de maîtres élus, réglementait les conditions de travail et de salaire, fixait les normes de qualité et les faisait respecter par un système d'amendes : elle réglait les disputes entre les membres, entretenait un luminaire dans une ou plusieurs églises et organisait la fête annuelle. Les autorités municipales déléguaient ainsi aux guildes la police professionnelle. A l'intérieur de chacune subsistait la hiérarchie des apprentis, des campagnons (journeymen) et des maîtres, et l'accession à la maîtrise était théoriquement possible après la réalisation du chef-d'œuvre. Le plus souvent très spécialisées, les guildes étaient nombreuses — 66 à Londres, 47 à York, 24 à Coventry —, et veillaient jalousement au respect de leur monopole.

Ce cadre étroit commençait cependant à se désagréger sous la poussée de l'esprit capitaliste. Dès le XV[e] siècle, des difficultés apparurent.

Difficultés financières d'abord ; avec la diversification croissante des fabrications, les guildes se scindaient en unités plus spécialisées, plus réduites, plus fragiles, moins aptes à supporter les frais d'organisation. Difficultés sociales ensuite. L'afflux de main-d'œuvre dans les villes, par le mouvement démographique et l'exode rural, contribuait à faire baisser les salaires ; la plupart des professions étaient saturées, l'accès à la maîtrise impossible, le recrutement d'apprentis réduit. Les relations entre patrons et compagnons étaient plus agressives ; ces derniers formaient parfois leurs organisations propres, les yeoman gilds, qui entraient en conflit avec les patrons sur les questions de salaire. Se développèrent alors au sein des guildes des associations dirigées par les principaux maîtres, les « compagnies de livrée » (livery companies); constituant une véritable élite de la fortune dans chaque corporation, elles exigeaient des droits d'entrée beaucoup plus élevés que les guildes ordinaires et recrutaient leurs apprentis au sein de la bourgeoisie municipale. A l'intérieur même des corporations se dégageait une oligarchie qui concentrait les revenus, les moyens de production et les leviers de commande. Travaillant à détruire la réglementation corporative qui gênait leur développement, ces maîtres forment le noyau d'un précapitalisme ayant à sa disposition une masse croissante de salariés à la recherche d'un emploi. Dans l'artisanat comme dans l'agriculture, le règne d'Henri VIII est marqué par le début d'une grande transition vers les modes de production modernes.

Le capitalisme n'était pas entièrement nouveau. Depuis longtemps déjà, le secteur minier se caractérisait par l'emploi d'une main-d'oeuvre nombreuse, salariée par des grands propriétaires-marchands. Au XIVe siècle, « Abraham l'Étameur » employait 300 hommes dans ses mines d'étain ; l'évêque de Bath et Wells était aussi un capitaliste notoire dans le même secteur. Ce type d'organisation était fréquent dans les comtés du Sud-Ouest. Les mineurs avaient bien leurs corporations, mais ce n'étaient que des associations de salariés. Ce modèle tendait à se répandre dans les villes : les petits artisans devenaient les fournisseurs de riches personnages qui se réservaient la fonction commerciale. C'est ainsi qu'en 1502 une charte royale avait accordé le titre de «marchands tailleurs» à la compagnie des tailleurs, les autorisant à recruter qui ils voulaient et à

vendre dans le pays entier, tandis que la yeoman gild des petits artisans devenait un corps subordonné, réduit à la fonction de fabrication. L'essor des puissantes compagnies marchandes de merciers, de drapiers, de marchands de vin accentuait encore la division des tâches. En 1480 les Marchands Aventuriers de Newcastle avaient exclu les artisans de toute activité de vente.

L'évolution la plus spectaculaire concerne le secteur de l'industrie textile. Alors que depuis des siècles les Anglais vendaient leur laine brute aux Flamands, ils commencèrent au XVe siècle à pratiquer filature et tissage pour l'exportation. La monarchie encouragea le mouvement, qui fournissait du travail et rapportait d'intéressants revenus douaniers. En 1464, Édouard IV avait interdit l'importation de draps étrangers. Sous Henri VIII, les exportations de draps passèrent de 85 000 à 120 000 unités annuelles, et de vastes marchés spécialisés apparurent dans le pays : Blackwell Hall à Londres, Norwich, Ipswich, York, Beverley, Coventry, Northampton, Winchester, Southampton, Bristol.

Un commerce de cette ampleur ne pouvait se contenter du cadre étroit des guildes urbaines. Il fut le principal tremplin de l'essor du capitalisme en Angleterre. Une classe de grands marchands y bâtit sa fortune, en dehors des contraintes corporatives : le drapier employait de préférence une main-d'œuvre rurale, disséminée dans la campagne, qui utilisait l'énergie des cours d'eau et les machines prêtées par l'entrepreneur, mais il y avait aussi de véritables usines, un certain Tucker, de Burford, pour qui travaillaient 500 salariés, n'hésitait pas à faire venir des artisans étrangers, français et flamands en particulier, comme à Norwich. Il achetait des terres et des bâtiments monastiques, convertissant réfectoires, dortoirs et églises en ateliers. Des personnages comme John Winchcombe ou William Stumpe, qui acheta l'abbaye de Malmesbury, loua celle d'Osney et y installa ses métiers, comptent parmi les premiers grands entrepreneurs capitalistes. Dans les comptés de Somerset, Gloucestershire, Wiltshire, Suffolk, ou dans le West Riding du Yorkshire, de nombreux villages connurent une prospérité jusque-là inconnue, dont témoignent aujourd'hui encore les guildhalls et les magnifiques églises paroissiales.

La montée de ces formes capitalistes de production n'est pas une conséquence de la réforme religieuse, puisque le mouvement avait commencé bien avant l'apparition du luthéranisme. En revanche, il est manifeste que le même esprit préside à l'essor de la grande entreprise privée et à la foi plus personnelle de la réforme. Dans les deux cas, l'individu est placé avant la communauté, l'initiative et l'interprétation personnelle prenant le pas sur l'obéissance et la soumission aux dogmes collectifs. Réglementation et tradition sont rejetées au nom d'une plus grande autonomie de la personne. La pauvreté et la richesse ne sont plus les équivalents de la sainteté et de la damnation, mais au contraire les marques du châtiment ou de la récompense, de l'oisiveté dans le premier cas, du travail dans le second ; cette conception est exprimée dans les lois contre le vagabondage. Il y a bien là, dans le domaine économique et dans le domaine religieux, l'expression d'une même révolution culturelle.

Il est d'autant plus frappant de remarquer que, dans les deux cas, l'action de la monarchie Tudor alla dans le sens du compromis. Nous l'avons longuement étudié dans le domaine religieux. En économie, le gouvernement est partagé entre le besoin de maintenir l'ordre, qui le conduit à freiner une évolution génératrice de conflits sociaux, et le désir de stimuler la richesse du pays tout en s'appuyant sur la classe montante des nouveaux riches, ce qui suppose au moins une non-intervention dans les affaires économiques. La législation du règne d'Henri VIII dans ce domaine illustre ce dilemme. Le roi lui-même ne s'intéresse pas à ces problèmes, dont il n'a jamais vraiment compris l'importance. En dehors de ses plaisirs, seule la diplomatie et la « grande » politique sont dignes de son attention. Les histoires de marchands sont bonnes pour l'administration subalterne. Bien sûr, ses conseillers lui montrent les implications économiques de sa politique, comme lorsqu'en 1528 le trafic des toiles fut interrompu avec les Pays-Bas à cause de la guerre, provoquant une sérieuse montée du chômage, ou lorsqu'en 1525 des taxes excessives mirent en difficulté les drapiers du Suffolk. Mais l'économie ne fut jamais la cause déterminante de ses décisions politiques. Guerres inconsidérées, manipulations monétaires, abandon des grands voyages d'exploration indiquent au contraire son indifférence dans ce domaine.

Seul le développement de la marine l'intéressa vraiment, mais avec des arrière-pensées militaires évidentes.

La législation économique du règne est donc l'œuvre de ses conseillers, une législation d'ailleurs abondante qui témoigne de la mise en question du système général des guildes. Globalement, le gouvernement vise à maintenir le système traditionnel. Des décisions de 1523, 1534, 1543 cherchent à redonner aux villes de l'East Anglia le contrôle de l'activité textile qui s'échappait de plus en plus vers la campagne ; plusieurs lois ordonnent aux corporations de faire approuver leurs règlements par les autorités municipales, ce qui n'empêcha pas de nombreuses guildes de réviser les conditions de travail dans un sens défavorable aux salariés, et d'appliquer avec beaucoup de liberté les statuts concernant les heures de travail et les salaires. Les textes sont révélateurs de la condition ouvrière de l'époque. C'est ainsi qu'un acte de 1495 fixait pour les artisans des horaires commençant à cinq heures du matin et finissant entre sept et huit heures le soir, de la mi-mars à la mi-septembre ; deux interruptions étaient prévues : une demi-heure pour le déjeuner et une heure pour le dîner; de la mi-mai à la mi-août, une demi-heure de repos supplémentaire était accordée après le dîner, ce qui faisait tout de même des journées d'environ treize heures de travail effectif; l'hiver, la durée était réduite en raison de l'obscurité. Un acte de 1515 fixait le salaire ordinaire à 3 pence par jour l'hiver et 4 pence l'été ; pour les compagnons qualifiés, les tarifs étaient de 5 et 6 pence. On ne pouvait guère espérer dépasser les 6 livres par an, à condition de n'être jamais malade. L'inflation aidant, la condition matérielle du travailleur se dégrada sous Henri VIII. D'après une estimation globale, le niveau des prix passa de l'indice 100 à l'indice 290 entre 1500 et 1560, alors que le salaire du compagnon maçon passait de 100 à 169.

De nombreuses lois réglementent également les prix et la qualité des marchandises et des services. Ainsi, un acte de 1536 rappelle que la viande doit être vendue au poids, en utilisant une balance, et au prix d'un demi-penny la livre de bœuf ou de porc, un demi-penny et un demi-farthing (quart de penny) la livre de mouton et de veau. Un acte de 1512 interdit l'importation de chapeaux étrangers et fixe les normes de qualité des chapeaux anglais ; ceux-ci doivent porter une marque de fabrique : 2

shillings pour un beau chapeau en laine des Cotswolds, portant la marque C ; de 1 à 3 shillings 4 pence pour les chapeaux de Leominster, marqués L. Une autre loi de 1512 autorise à punir les marchands de chandelles de mauvaise qualité. Toute une série de lois réglemente la qualité des cuirs, des étains, des draps. Pour garantir la compétence des médecins et chirurgiens, nul ne pourrra exercer ces métiers sans l'approbation... de l'évêque ! En 1523, les médecins de Londres forment une corporation, qui aura le droit de contrôler les capacités des nouveaux venus, sauf s'il s'agit de diplômés d'Oxford ou de Cambridge.

C'est également dans un esprit médiéval que le gouvernement des Tudor assure la protection des producteurs et marchands anglais contre les étrangers. Les activités de ces derniers sont étroitement surveillées ; une vieille loi de 1439 leur imposait de résider chez un hôte anglais déterminé et de vendre leurs marchandises dans les huit mois. En 1523, on interdit aux artisans étrangers d'avoir des apprentis étrangers, on les oblige à mettre une marque spéciale sur leurs produits, et on les place sous la surveillance des guildes locales. En 1530, on limite à deux le nombre de leurs serviteurs étrangers ; ils doivent prêter allégeance au roi et ne peuvent se réunir que dans le hall de leur compagnie. La méfiance des artisans anglais envers les étrangers éclate parfois de façon violente, comme lors des émeutes du 1er mai 1517 à Londres. Le gouvernement tente de réserver à ses nationaux la plupart des opérations de l'industrie lainière, en interdisant, en 1512, l'exportation des draps non foulés. Une loi de 1523 prohibe d'autre part la vente à des étrangers de draps non teints, sauf si ces draps n'ont pas trouvé preneur anglais après huit jours d'exposition à Blackwell Hall. La tentative pour développer la teinture en Angleterre est cependant un échec. Des lois protectionnistes du même genre tentent de stimuler l'industrie du lin: en 1529 on limite les importations de dowlas et de locheram, noms donnés aux toiles grossières provenant de Daoulas et de Locronan, en Bretagne; en 1533, tout exploitant agricole doit réserver un huitième d'hectare à la culture du lin. De sévères restrictions sont imposées aux tanneurs et corroyeurs étrangers: à partir de 1512 ils doivent se procurer le cuir sur le marché ouvert et sous le contrôle de la guilde des corroyeurs. En revanche, les étrangers exerçant des métiers dont on avait besoin, comme les

chirurgiens, les boulangers, les brasseurs, sont exemptés des réglementations nationales. Quant aux Anglais, ils doivent dans leur commerce outre-Manche, tenir compte des intérêts nationaux, en évitant de vendre des produits stratégiques comme les chevaux ; ceux qui apportent des marchandises vénitiennes doivent, pour chaque tonneau de vin, importer dix bois d'arc, matériel de guerre indispensable pour l'armée anglaise.

Le commerce extérieur anglais, toujours très actif au Moyen Age, connaissait depuis le XVe siècle un essor spectaculaire. L'île vendait sa laine, ses toiles brutes, mais aussi du poisson, du sel, des peaux, du blé, de la viande, du charbon, de l'étain, des reliefs d'albâtre ; elle achetait la soie, les épices, le coton méditerranéen, le goudron, le fer, les grains, les fourrures de la Baltique, les harengs et les toiles de lin de Hollande, le vin de Bordeaux et de l'Orient. Longtemps ce commerce avait été aux mains des Italiens et des Hanséates. Les premiers fréquentaient Southampton, Poole, Plymouth, Dartmouth, Sandwich et bénéficiaient de leur excellent réseau bancaire. Les seconds étaient solidement installés à Londres, où leur établissement du Steelyard était une sorte d'enclave allemande sur la Tamise. Le traité d'Utrecht, en 1474, leur avait accordé des privilèges qui faisaient la colère des Anglais, notamment de fortes réductions de droits de douane sur les produits qu'ils faisaient entrer en Angleterre.

Or au début du XVIe siècle, les Italiens, affaiblis par l'avance des Turcs et la montée du monde atlantique, comme les Hanséates, perturbés par les guerres intestines de l'Empire, sont en recul, et la place du marchand anglais ne cessa de progresser dans le commerce extérieur du royaume. Elle réalise 59 % des exportations de draps, 65 % des exportations acquittant les droits de tunnage et poundage[2], 75 % des importations de vin, 88 % du commerce de la laine. Certains marchands anglais peuvent rivaliser par leur fortune avec les grands du continent, ainsi les Cannings, de Bristol, ou les Tanne, de King's Lynn. William Canning, sous le règne d'Édouard IV, possédait déjà une dizaine de navires et employait 800 salariés.

Ces marchands opéraient au sein de compagnies solidement organisées, qui protégeaient leurs intérêts. La plus ancienne, celle des

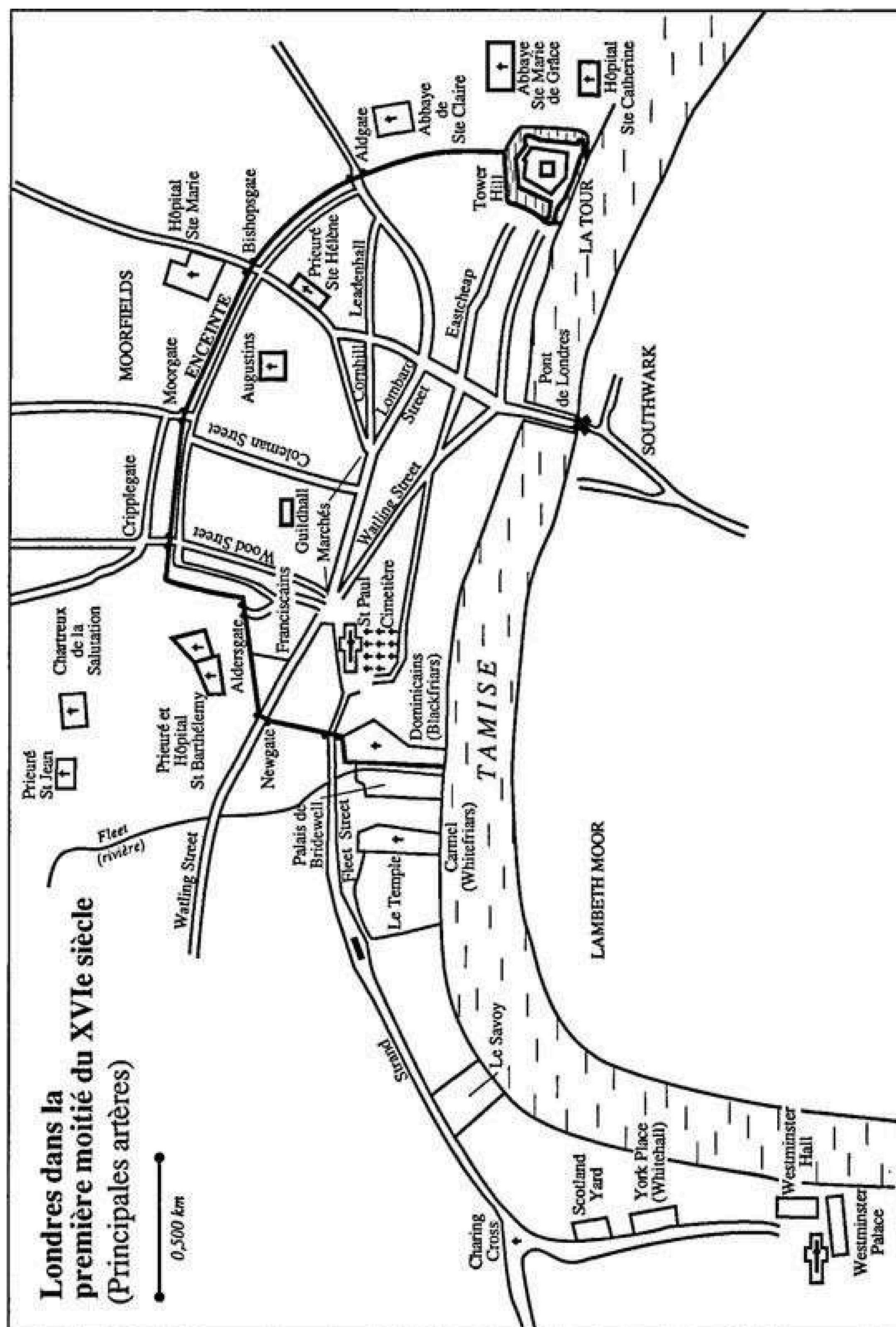
marchands de l'Étape, apparue dès le XIVe siècle, s'était spécialisée dans l'exportation de laine brute, qui devait obligatoirement se faire par Calais afin de faciliter le prélèvement des taxes. Ces dernières s'élevaient à 6 shillings 8 pence par sac de laine, avec divers suppléments qui faisaient monter les droits à 2 livres pour les marchands anglais, et 4 livres pour les marchands étrangers, somme considérable. Sous Henri VIII, ce trafic connaît un rapide déclin, de presque 50 % : de 8 469 sacs exportés en 1509, on tombe à 4 700 sacs en 1546. Dès 1527, les marchands de l'Étape se plaignent à Wolsey de n'être plus que 140 alors qu'ils étaient 400 autrefois. Cette baisse irrémédiable s'explique par l'essor des exportations de draps. Les Anglais les fabriquent désormais chez eux et la vente en est plus lucrative que celle du produit brut.

Le commerce des draps est, lui, aux mains des Marchands Aventuriers, qui constituaient une « compagnie réglée » : possédant le monopole de l'exportation drapière, elle admettait en son sein tous les marchands qui payaient la cotisation, mais le commerce se faisait de façon individuelle. Dans chaque port, les Aventuriers avaient leur entrepôt et leur lieu de réunion, le hall, dont certains sont encore magnifiquement conservés, comme celui d'York. L'essentiel du commerce se faisait avec les Pays-Bas. Sous Henri VIII, les Aventuriers de Londres exercent une véritable hégémonie ; déjà, en 1497, ils avaient essayé d'exclure les marchands des autres ports, et en 1504 ils avaient tenté d'absorber l'Étape.

En dépit de l'essor indéniable du commerce extérieur pendant le règne d'Henri, le revenu global des douanes tomba de 42 000 livres à 35 000 livres par an, essentiellement à cause d'une redistribution du commerce. Les taxes sur les marchandises diverses, connues sous le nom de tunnage et poundage étaient en effet légères, de l'ordre de 5 % de la valeur des biens, alors que les droits sur la laine étaient très élevés. Le déclin des exportations de laine brute fut donc loin d'être compensé, en termes de revenu douanier, par les progrès des toiles et autres produits.

LONDRES

C'est à Londres que l'essor économique du royaume était le plus apparent. Les 75 000 habitants étaient encore pour la plupart contenus dans le vieille ville close, la Cité, dont les murs, bien entretenus, conservaient une fonction militaire, et donnaient à l'ensemble une allure très médiévale. On entrait toujours dans la Cité par d'impressionnantes portes fortifiées, Aldgate, Bishopsgate, Moorgate, Aldersgate, Newgate, Ludgate. Adossée à la Tamise, la ville était à la fois protégée et surveillée par la massive Tour, forteresse, arsenal, atelier monétaire, résidence et prison, à laquelle on



pouvait accéder par la rivière. A l'Ouest, le mur longeait la Fleet, petit afliuent nauséabond de la Tamise. Sur la rive sud, le faubourg de

Southwark comptait quelques belles églises, comme Saint-Olaf, Sainte-Marie Overy, l'hôpital de Saint-Thomas, le palais de l'évêque de Winchester, et plusieurs cabarets et maisons closes. Southwark était relié à la Cité par le fameux pont de Londres, dont l'entrée était protégée par le Bridgegate et un pont-levis. Commencé en 1176, ce remarquable monument de 19 arches restera en service jusqu'en 1832. Il constituait le dernier passage vers le Kent avant la mer, et marquait la limite amont du port maritime de Londres, dont les jetées de bois s'échelonnaient jusqu'à la Tour. Le passage des bateaux sous le pont était en effet périlleux, les arches étroites provoquant un puissant courant responsable de bien des accidents.

Les établissements à fonction commerciale étaient nombreux dans la Cité : le marché aux draps de Blackwell Hall, le marché aux blés, le marché à la viande, le marché aux bestiaux (stocksmarket), le marché au plomb, le Steelyard, entrepôt de la Hanse, à l'ouest du pont, les halls des guildes marchandes, la maison des douanes, les boutiques de changeurs de la rue des Lombards, la spendide maison des corporations, qui était en même temps l'hôtel de ville : le Guildhall. Non moins importante était la fonction religieuse de la Cité, visible de loin avec le bataillon serré des 97 flèches des églises paroissiales, dominées par la masse imposante de la cathédrale Saint-Paul, l'une des plus vastes de la chrétienté, entourée de deux cloîtres, des résidences de l'évêque et du clergé, d'un cimetière. Les grands couvents des dominicains, des franciscains, des augustins et plusieurs monastères de moindre taille complétaient l'emprise ecclésiastique sur la Cité, où l'on remarquait encore le château royal de Baynard, en bordure du fleuve, reconstruit par Henri VII.

L'entassement était extraordinaire. Les maisons de bois ne laissaient que d'étroits passages, perpétuellement encombrés. Dans un rectangle de deux kilomètres sur un kilomètre, la densité approchait 30 000 habitants au kilomètre carré, avec un inextricable enchevêtrement de boutiques, d'églises, de cimetières (presque une centaine), de bâtiments publics, de marchés. De cette incroyable accumulation, le grand incendie de 1666 ne laissera quasiment rien subsister. Mais l'agglomération de Londres débordait déjà des limites de l'enceinte. Si les terrains marécageux de Lambeth moor et de Moorfields restaient déserts, des maisons et

quelques grands couvents et hôpitaux parsemaient la campagne aux abords immédiats des murs : hôpitaux de Sainte-Catherine, à l'est de la Tour, de Sainte-Marie, de Saint-Barthélemy, au nord, abbayes de Sainte-Marie, Sainte-Claire, prieurés de la Salutation, de Saint-Jean, de Saint-Barthélemy. C'est vers l'ouest que se prolongeait surtout la ville, en direction de Westminster. Sortant de la cité par Ludgate, on longeait Fleet Street, puis le Strand, jusqu'au carrefour de Charing Cross ; entre cet axe et la rivière on trouvait successivement le palais de Bridewell, le couvent carmélite de Whitefriars, qui après sa dissolution deviendra vite un lieu de débauche, le Temple, ancienne commanderie des Templiers, occupée depuis le XIVe siècle par les gens de loi, puis quelques palais épiscopaux, le Savoy, hôpital pour les pauvres. A la croix de Charing Cross, alors à la campagne, on tournait vers le sud, laissant à sa droite la résidence des hôtes écossais, Scotland Yard, puis le palais de York Place, qu'Henri VIII confisqua aux archevêques d'York pour en faire Whitehall ; on arrivait alors à Westminster Hall, lieu de réunion le plus fréquent du Parlement, mais où se tenaient aussi les sessions des cours de justice de la chancellerie, du banc du roi, des plaids communs, de l'échiquier. Au sud et à l'est du grand hall se trouvait le palais, résidence royale, lieu de réunion du Conseil. Westminster faisait de plus en plus figure de siège du gouvernement, au pied de l'abbaye où reposait, dans sa magnifique chapelle, le fondateur de la dynastie, Henri VII.

ADMINISTRATION ET JUSTICE

C'est à Westminster que la machine administrative des Tudor prend ses traits définitifs. Ordonnée autour de la sacro-sainte personne du souverain, de qui dérivent tous pouvoirs, elle se distingue dans l'Europe de la première moitié du XVIe siècle par sa compétence et son efficacité. Plus qu'ailleurs, elle est dirigée par de véritables professionnels, souvent d'humble origine, des bureaucrates travailleurs, connaissant parfaitement les dossiers et, par là, exerçant la réalité du pouvoir, aux dépens des grands nobles réduits à faire de la figuration boudeuse ou de la péroraison vaniteuse. Administration, justice, finances atteignent un degré inégalé de perfectionnement grâce aux comités spécialisés du

Conseil, présidés par de hauts fonctionnaires qui assurent, en l'absence du roi, la marche régulière des affaires.

En province, les décisions sont appliquées par les «juges de paix », directement responsables devant le Conseil, et dont l'autorité efface désormais celle des shérifs. Ces derniers, autrefois principaux agents du pouvoir royal, sont à présent tenus en suspicion. Ayant perdu leurs pouvoirs judiciaires au profit des juges itinérants et des juges de paix, n'ayant plus de pouvoirs fiscaux, ils ne sont même plus chefs des milices locales, tâche maintenant confiée à un lord-lieutenant. Leur office, devenu annuel, est réduit à l'exécution des décisions judiciaires : arrestations, entretien de la prison, pendaisons. Ces hommes qui, grâce à leurs liens avec la noblesse, avaient été au temps de Robin des Bois de véritables tyrans locaux, ne sont plus que de simples sergents.

Parallèlement au déclin du rôle du shérif grandissait celui du juge de paix. Nommé par le roi au sein de la noblesse locale des comtés, ou élu dans les bourgs par les notables, il exerce les fonctions les plus diverses : maintien de l'ordre, application des statuts sur le vagabondage, sur la fixation des prix et des salaires, sur les enclosures, sur l'interdiction de lever des troupes privées. Mais la justice est évidemment son domaine essentiel. Quatre fois par an, il tient des assises au cours desquelles il peut juger les affaires les plus diverses, y compris les affaires criminelles. Le reste de l'année, dans les assises ordinaires, il s'occupe de tous les cas mineurs. Il instruit les affaires, procède aux interrogatoires préliminaires, s'assure de l'indépendance des jurys. Le juge de paix est toutefois étroitement surveillé par le Conseil, qui peut réviser ses jugements, et qui ne tient pas à voir ses propres agents utiliser leurs pouvoirs au service de leurs intérêts personnels. Il est toujours possible de faire appel d'une décision d'un juge de paix devant un autre tribunal, voire devant le roi ou le chancelier, comme le prévoit une loi de 1489, qui précise que cela est nécessaire afin « que les sujets du roi puissent, sous la protection de sa paix, vivre en sûreté de corps et de biens ».

Ce souci du respect de la justice est une des caractéristiques essentielles du gouvernement des Tudor, qui hérita du code traditionnel de la loi commune (common law). Sans que nul ne sache vraiment quelle était l'origine de cette dernière — même si Fortescue la faisait remonter à

Brutus —, son extrême ancienneté faisait sa force et son prestige. Loin d'être figée, la loi commune est sans cesse confrontée à des cas nouveaux, qui permettent au Parlement de l'expliciter, de la « proclamer », élargissant ainsi son champ d'action. Juges et avocats chargés de l'appliquer suivent une formation qui dure seize ans : ils passent d'abord par l'une des dix écoles de droit (inns of chancery) pour apprendre les rudiments du métier, puis fréquentent l'une des quatre inns of courts, sortes de facultés de droit, assistent aux grands procès à Westminster, organisent de faux procès, composent des plaidoiries. Après avoir offert un coûteux repas aux membres de la profession, l'étudiant peut alors devenir avocat. Devenu membre du « banc », il peut plaider dans les cours royales, et son avis est recherché par le Parlement et le Conseil. Le gouvernement des Tudor en général, et d'Henri VIII en particulier, est fondamentalement un gouvernement de juristes. Aucune loi n'est adoptée ou repoussée sans leur avis.

La loi commune est appliquée par les trois grands tribunaux des plaids communs, de l'échiquier, qui s'occupe des questions fiscales, et du banc du roi, cour suprême pour les cas criminels. De plus, des justices itinérantes parcourent les comtés deux fois par an ; les justices seigneuriales n'exercent plus qu'un rôle symbolique et les pouvoirs des cours des shérifs se limitent aux cas civils inférieurs à 40 shillings. Dans tous les tribunaux de la loi commune, on demande à l'accusé s'il veut ou non être jugé, par la question : « Comment voulez-vous être jugé ? » S'il veut l'être, il doit répondre : « Par Dieu et mon pays. » S'il ne le dit pas, on le soumet, sans autre forme de procès, à la « peine forte et dure » (expression en français dans la loi) : il est écrasé sous des poids de plus en plus lourds. Cette méthode ne sera abolie qu'en 1772 ; en 1658 encore, un homme sera écrasé à mort. Certains, sûrs d'être condamnés à la peine capitale, préféraient mourir sans jugement, car ainsi leurs biens n'étaient pas confisqués, ni leur famille ruinée. Si toute trace de sauvagerie n'avait donc pas disparu dans la justice anglaise, l'usage du jury était néanmoins en avance sur les méthodes continentales. En effet, le rôle de celui-ci se développe, bien que son emploi ne soit pas automatique et que l'accusé doive en faire la demande formelle. En fait, il y avait deux jurys : le jury de mise en accusation, ou grand jury, et le jury de jugement, ou petit jury.

Sous Henri VIII, les jurés ne sont plus considérés comme des témoins qui connaissent la vérité ; ils correspondent désormais à la notion moderne de personnes impartiales devant qui on présente les faits, et les décisions doivent être prises à l'unanimité. Quant à l'arrestation des malfaiteurs, elle revient au «connétable» (constable), en l'absence de force de police. N'importe quel sujet un peu musclé pouvait être nommé à cette fonction, pour un an, à charge pour lui de se trouver, moyennant 5 ou 10 livres, un remplaçant, car l'emploi pouvait être dangereux.

Les cas les plus graves de perturbation de l'ordre public sont jugés par la cour de la Chambre étoilée, qui a été réglementée par un statut de 1487: elle se compose du chancelier, du trésorier, du gardien du sceau privé, ou de deux seulement de ces trois personnages, qui doivent s'adjoindre un évêque, un lord temporel du Conseil et deux présidents de tribunaux. Ils s'occupent des cas d'émeutes, d'assemblées illégales, de corruption de jurés, des méfaits des shérifs et des entraves au cours de la justice. Cette cour spéciale existe toujours en 1529, puisque cette année-là une loi lui ajouta le président du Conseil. Mais par la suite ses fonctions sont exercées par l'ensemble du Conseil, et sa juridiction déborde alors largement les cas prévus en 1487.

Le règne agité d'Henri VIII voit s'allonger la liste des cas de trahison, jusque-là limités à l'intention de tuer le roi, à l'alliance avec ses ennemis et aux actions de guerre contre lui. Le Tudor ajoutera les cas d'écrits et de paroles proclamant le roi hérétique, schismatique, tyran, infidèle, usurpateur, le refus d'abjurer la suprématie du pape, l'intention de priver le roi de son titre de Tête Suprême de l'Église d'Angleterre. Par la suite, ces cas s'étendront à l'affirmation de la validité de son mariage avec Anne de Clèves, à la contestation du nouvel ordre de succession au trône, au fait pour une femme adultère d'épouser le roi. Également punissables de mort sont les cas de félonie : homicide, incendie criminel, brigandage, vol avec effraction, viol, larcins portant sur des sommes de plus de 12 pence.

Tout en faisant la part de la brutalité inhérente à l'époque, et d'une hiérarchie des valeurs différente de la nôtre, force est de reconnaître que l'Angleterre d'Henri VIII montre un remarquable souci de justice. Son organisation judiciaire particulièrement élaborée et efficace lui permet

d'assurer un minimum d'ordre sans aucune force de police. Sans doute la fidélité au souverain jouait-elle un rôle capital dans le respect de l'ordre public. On ne saurait trop insister sur ce point, qui est l'un des grands paradoxes des monarchies d'autrefois. Henri VIII est un despote sans police, sans milice, sans brigades anti-émeutes et sans armée. Combien d'États modernes, y compris les plus démocratiques, pourraient tenir plus de quelques mois dans cette situation sans tomber dans l'anarchie ?

« LE PÈRE DE LA MARINE ANGLAISE »

Si le roi fit peu de chose pour la culture, pour l'économie, pour l'armée, il s'intéressa en revanche beaucoup à la marine, au point de mériter le titre de « père de la marine anglaise ». Dans ce domaine au moins, sa supériorité sur François Ier qui, comme la plupart des rois de France, ne connaissait pas grand-chose aux affaires maritimes, est indiscutable. Numériquement, il quadrupla la flotte que lui avait laissée son père, par des constructions, des achats aux Italiens et aux Hanséates. Dès 1514, il disposait de 31 navires de guerre. Sur la Tamise, à Woolwich et Depford, de nouveaux chantiers navals apparurent ; la cale sèche de Portsmouth fut agrandie. La même année, il autorisait la corporation de Trinity House, à Depford Strand, qui devait entraîner les pilotes et étudier les progrès de la navigation. En 1546, il jetait les bases du futur Navy Board, administration centrale de la marine. Henri visitait souvent ses navires, assistait à des revues ; à Southampton, en juin 1518, au cours d'exercices, rapporte la chronique, il fit «tirer encore et encore, notant la portée, car il était très curieux de ces choses ».

La technique de construction navale fait également des progrès notables sous son règne, progrès auxquels il n'est pas étranger. Le navire de guerre, jusque-là lourde plate-forme, aux gaillards d'avant et d'arrière très relevés, portant de simples couleuvrines sur le bastingage, servait surtout à transporter des troupes, ces dernières se ruant sur le pont ennemi, où l'on se battait comme sur terre. Sous Henri VIII, le combat naval se transforme : les abordages laissent place peu à peu aux affrontements à distance ; les navires deviennent plus fins, plus rapides, plus maniables ; dans la coque s'ouvrent des sabords par où tire une

artillerie de plus en plus nombreuse ; la force du navire réside désormais dans la puissance de feu de sa bordée. Le Great Harry fut modifié pour s'adapter à ces transformations. L'adoption de la nouvelle technique ne se fit bien sûr que progressivement. Elle fut marquée par des accidents, comme celui du Mary Rose, qui, virant de bord, embarqua de l'eau par les sabords, et chavira. Mais c'est bien à cette époque que commence à se forger la Royal Navy et que se préparent les futurs exploits de Francis Drake contre l'Armada.

L'UNIFICATION ADMINISTRATIVE DU ROYAUME

L'affirmation du pouvoir royal qui caractérise le règne d'Henri VIII se manifesta aussi dans les progrès accomplis vers l'assimilation des terres celtiques de l'Ouest. Le pays de Galles reçut une administration identique à celle de l'Angleterre. Au début du règne, cette région comprenait d'une part les six comtés qui constituaient la « principauté » du pays de Galles (Anglesey, Caernarvon, Merioneth, Cardigan, Carmarthen et Flint) et les terres à régime féodal. Le pays était relativement calme, et les attaches de la nouvelle dynastie avec Pembroke[3] facilitaient l'entente ; à Ludlow, le conseil des marches avait été dirigé personnellement par le fils aîné d'Henri VII, le prince de Galles, qui de plus s'appelait Arthur. Comme en Irlande, l'autorité anglaise s'exerçait par l'intermédiaire d'une grande famille locale, dont le chef, Sir Rhys ap Thomas, se conduisait avec fidélité et modération.

En 1525 cependant, Sir Rhys ap Gruffyd, son petit-fils, lui succéda. Plus turbulent, il agit de façon partiale et brutale, ce qui provoqua son exécution à Tower Hill, le 4 décembre 1531, et le remaniement de l'administration galloise. En 1534, la présidence du conseil des marches passa de l'incompétent John Voysey, évêque d'Exeter, à l'intransigeant Rowland Lee, évêque de Lichfield et de Coventry, qui réprima quelques troubles, châtia les insoumis (on parla, de façon sans doute exagérée, de 5 000 pendaisons), remit en état les extraordinaires châteaux forts et assura le respect des lois. En 1536, l'ensemble du pays fut divisé en comtés. Aux six déjà existants s'ajoutèrent ceux de Pembroke, Glamorgan, Denbigh, Montgomery, Brecknock et Radnor, chacun élisant un représentant au

Parlement, de même que chaque bourg-capitale. Une loi de 1543 y établit le système anglais des shérifs, connétables, justices de paix, et le code de la loi commune. Des tournées de justice itinérante auraient lieu deux fois par an, et les Gallois pourraient faire appel devant le conseil des marches ou à Westminster. La structure sociale restait traditionnelle, mais le pays de Galles était désormais définitivement intégré au royaume.

1 C'est-à-dire la superficie qu'un homme pouvait labourer dans un jour.

2 Droits de tunnage et poundage : taxe douanière levée sur le commerce de chaque tun de vin et sur chaque pound de marchandise sèche, d'où son nom. Au XVIe siècle, cette taxe était destinée à payer la protection des marchands, mais elle devint par la suite un simple droit de douane.

3 Jasper Tudor, oncle d'Henri VII, était comte de Pembroke ; Henri VII était né au château de Pembroke.

CHAPITRE XIII

Le despotisme religieux, politique, et matrimonial (1539-1543) « Il apparaît clairement que le roi agissait comme s'il se croyait infaillible. » Cette remarque de Burnet, historien du XVII[e] siècle, vaut pour tous les domaines mais se vérifie plus particulièrement dans la sphère religieuse. Henri VIII reprit l'idée d'État-souverain, émise entre autres par Marsile de Padoue dans son Defensor pacis, dont une traduction anglaise parut en 1534 par les bons soins de Cromwell. La doctrine fut approfondie et développée par Christophe Saint Germain, avocat formé à Oxford, dans son Docteur et étudiant de 1523. En 1535, Gardiner, dans son De vera obedientia oratio, affirmait que « c'est par commandement divin que l'on doit obéir aux princes ; oui, et obéir sans exception ». De son côté, Cranmer déclarait : « Tous les princes chrétiens ont reçu immédiatement de Dieu la cure totale de tous leurs sujets. »

Cette doctrine va bien au-delà de celle du droit divin qui s'élabore en France et triomphera au XVII[e] siècle. Car ici le roi n'est pas seulement le représentant de Dieu sur terre ; pour faire appliquer sa loi et faire respecter son Église, il « déclare » la loi divine, il l'explicite, l'interprète ; il est le maître non seulement de la discipline, mais de la doctrine. Il appartient « à la grâce du roi en son Parlement d'exposer l'Écriture, et ainsi de décider ce qu'est la loi irréfragable de Dieu; car le roi avec son peuple possède l'autorité de l'Église », dit Christophe Saint Germain. Dans cette optique, la Convocation n'a plus qu'à mettre en forme les décrets royaux, transmis pour approbation au Parlement. Le droit canon est également inutile ; malgré les promesses faites en 1534, le nouveau code ne vit d'ailleurs jamais le jour : droit canon et droit civil sont confondus dans la loi commune, qui régit à la fois le spirituel et le temporel. Les hérésies sont du ressort des shérifs et autres officiers royaux, et tombent dans la catégorie des félonies. Ce sont les statuts parlementaires qui réglementent le culte et les croyances. Jamais la fusion du temporel et du spirituel n'avait été poussée si loin. A partir de 1534, l'idéal du roi-prêtre est ressuscité en Angleterre, et l'on peut véritablement parler de césaropapisme. L'ambiguïté du rôle du Parlement subsiste, mais ne révélera sa gravité que dans la deuxième moitié du siècle, car jusqu'à la fin du règne, les Chambres, soigneusement préparées, font corps avec le roi.

LES SIX ARTICLES ET LE REJET DU PROTESTANTISME

Henri exige bien entendu l'unité de la foi dans le royaume. En cela il ne diffère pas de ses confrères du continent, mais son originalité est de définir lui-même la foi et de la faire proclamer par la Convocation pour lui donner plus de respectabilité. Pour définir la doctrine, le roi s'en remet à sa conscience ; c'est ce qu'il a toujours affirmé, depuis le moment où les doutes et les remords l'ont assailli à propos de son premier mariage. Par essence impénétrable, cette conscience, jugée d'après les actes du règne, apparaît à la fois bien fluctuante, souple et indulgente. Les décisions qu'elle dicte au roi coïncident trop avec les intérêts politiques, physiques et matériels de ce dernier pour qu'on ne mette pas en doute sa sincérité.

En fait, le sens moral d'Henri, étouffé par son extraordinaire volonté de puissance, se fond et s'identifie avec ses désirs personnels. Conscience de son autorité et conscience morale, sans cesse confondus par l'exercice du pouvoir, finissent par fusionner.

Cette confusion est d'autant plus facile que les idées religieuses d'Henri ne sont pas révolutionnaires. Il rejette les audaces de Luther et condamne les anabaptistes et autres hérétiques. Restant pour l'essentiel fidèle à la doctrine et au culte catholiques, profondément ancrés en lui, il croit défendre la vraie foi qu'il estime déformée par Rome. Comme tous les réformateurs de l'époque, il est convaincu de faire une oeuvre de restauration de l'Église primitive, en décapant les ajouts de la papauté. Mais il oublie que la situation primitive qu'il pense reconstituer est largement une vue de l'esprit et qu'il est de toute façon illusoire de croire en la possibilité d'effacer des siècles d'évolution. Sa plus grave erreur fut peut-être de vouloir imposer un compromis qui pourrait satisfaire tout le monde, un moyen terme entre catholicisme et luthéranisme. A une époque où le sentiment religieux est extrêmement aigu, formaliste et intolérant, cette tentative d'œcuménisme avant la lettre ne pouvait aboutir qu'à mécontenter à la fois catholiques et protestants. L'œcuménisme n'est pas une doctrine pour fanatiques : il n'a de chances de réussir qu'en des temps de sentiments religieux émoussés. Or l'homme du XVIe siècle est plus près des fous de Dieu que des relativistes. Si Henri réussit à imposer l'équilibre jusqu'à la fin de son règne, cela n'est certes pas dû à l'indifférence religieuse de ses sujets, ni même à l'usage de la force, mais parce qu'il eut l'habileté, par une propagande de type moderne, d'expliquer les changements, et de les lier à un idéal national et quasiment xénophobe. Il met au service de sa réforme l'hostilité des Anglais à l'égard des étrangers en général et de Rome en particulier, et bâtit son Église sur une opposition au pape, mêlant politique et religion pour former un ensemble aux contours insaisissables qui ne présente pas de front précis aux attaques. Cette ambiguïté lui permettra d'imposer fin-définissable compromis jusqu'à sa mort, mais elle ne pourra durer. Ses successeurs devront choisir et préciser : son fils Édouard adoptera le calvinisme ; sa fille Marie le catholicisme et son autre fille Élisabeth définira enfin l'anglicanisme.

1539 vit l'adoption d'un autre texte doctrinal : l'Acte des six articles. Illustrant les fluctuations du souverain, il marque un net retour vers le catholicisme, dicté là encore par les circonstances politiques. Depuis le début de l'année, l'Angleterre se préparait à la guerre. L'invasion semblait imminente. Tout en fortifiant le pays, Henri s'employa à désamorcer la menace et pour cela fit un geste en direction des catholiques. En avril, il réunit un nouveau Parlement et demanda à une commission épiscopale de préparer un texte qui servirait de fondement pour établir l'unité religieuse. Toujours paralysés par leurs divisions entre conservateurs et réformateurs, les évêques ne réussirent pas à se mettre d'accord. Le roi présenta alors «six articles» de son cru, qui soulevèrent inquiétude et critiques chez Cranmer et ses amis pro-luthériens. Henri vint en personne à la Chambre des lords donner une leçon de théologie aux récalcitrants : il «les confondit tous de sa science du divin », dit une chronique. La Convocation n'avait plus qu'à approuver.

Les Six Articles condamnaient certaines opinions hérétiques, désormais assimilées à des cas de félonie. Le pape lui-même aurait pu en approuver la doctrine : nier la transsubstantiation était passible de mort ; rejeter la communion sous une seule espèce pour les laïcs, le célibat du clergé, la permanence des vœux religieux, l'utilité des messes privées et l'usage de la confession individuelle entraînait la confiscation des biens et l'emprisonnement dans un premier temps, la mort en cas de récidive. Des commissions feraient appliquer ces règlements dans chaque comté. Mesure de circonstance, le texte était destiné à rassurer l'opinion conservatrice en Angleterre et à désamorcer les arguments de la croisade pontificale.

Pour faire plus sérieux, on donna un début d'application aux Six Articles : l'archevêque Cranmer, c'était la moindre des choses, dut se séparer de sa femme ; 500 personnes furent arrêtées à Londres sur de simples soupçons ou pour avoir lu la Bible à l'église et s'être moqué des prêtres ; on brûla quelques protestants ; les évêques Latimer et Shaxton furent placés sous surveillance après avoir résigné leur siège. Les Six Articles atteignirent leur but ; l'opinion conservatrice était satisfaite et se calma. A l'extérieur, si l'abandon des projets d'invasion était dû surtout au manque d'intérêt de Charles et de François, la nouvelle loi contribuait à

justifier leur tiédeur aux yeux du pape. Aussi, dès que son utilité fut moins évidente, on la mit sous le boisseau : les 500 suspects furent relâchés, une nouvelle loi limita la peine de mort à ceux qui niaient la transsubstantiation ; pour faire bonne mesure, on pendit quelques catholiques, en particulier Abell, Featherstone et Powell, qui s'opposaient à la suprématie royale. Les Six Articles ne furent pas abolis pour autant : on pourrait toujours s'en resservir en cas de besoin.

Les années suivantes connurent les mêmes oscillations du balancier religieux qu'était la conscience royale. Chaque mouvement correspond à des circonstances précises et renforce l'idée de compromis. Ainsi en ce qui concerne la lecture de la Bible en anglais. La possibilité d'accéder directement à l'Écriture en langue vulgaire était un point essentiel de l'esprit de réforme. Dès 1535, les évêques travaillèrent à une traduction anglaise, que Gardiner effectua sur les Évangiles de Luc et de Jean. En octobre, le futur évêque d'Exeter, Miles Coverdale, publiait une version complète qu'il avait faite en se fondant à la fois sur la Bible de Luther et sur la Vulgate. Mais Cranmer préféra une autre traduction, celle de Thomas Matthew, en réalité John Rogers, dédiée au roi en 1537 par un prébendé de Saint-Paul gagné à la réforme. En réalité, ce nouveau texte reprenait, pour le Nouveau Testament et le commencement de l'Ancien, le travail de Tyndale, autrefois condamné par le roi. En septembre 1538, Cromwell ordonnait qu'un exemplaire de grande taille soit placé dans chaque église paroissiale et le clergé dut encourager les fidèles à le lire.

Cependant, Henri s'inquiéta bientôt des conséquences que pourrait avoir la libre lecture de la Bible sur des esprits non avertis. Certains passages obscurs risquaient de donner naissance, comme en Allemagne, à des interprétations dangereuses. En 1542, la Convocation aborda le sujet, à la demande de Cranmer, qui avait pourtant écrit lui-même la préface de la traduction. La majorité des évêques, conduite par le conservateur Gardiner, se prononça en faveur d'une révision du texte, fondée sur la Vulgate, donc dans un sens plus catholique. Cranmer préférait que le travail soit confié aux universités. Rien ne fut fait jusqu'au printemps de 1543, où le roi fit voter une loi condamnant les traductions « pernicieuses, fausses et mauvaises » de la Bible, dont celle de Tyndale. Même les textes approuvés ne pouvaient plus être lus librement dans les

églises, sauf par des personnes nommées par le roi ou un évêque ; seuls les nobles étaient autorisés à faire la lecture de la Bible à leur famille chez eux ; les principaux marchands et leurs femmes avaient le droit d'en faire une lecture strictement personnelle ; les artisans, apprentis et autres gens de basse condition devaient se contenter d'écouter les passages lus par le clergé pendant les offices. La lecture de la Bible devenait en quelque sorte censitaire et marquait un net recul de l'esprit protestant.

Ce fut également le cas pour la nouvelle déclaration doctrinale publiée le 29 mai 1543 sous le nom de Livre de religion, mais plus connue comme le Livre du roi, bien que son titre officiel fût La Nécessaire Doctrine et Érudition de tout chrétien. Dès 1540, le Parlement avait émis le souhait de voir mettre par écrit les croyances et le contenu des cérémonies, « suivant la Parole de Dieu et les Évangiles du Christ, sur les conseils de Sa Majesté et confirmation par ses lettres patentes [...], sous réserve que rien d'ordonné ou de prévu par cette loi ne soit contraire aux lois et statuts du royaume ». La formule montrait une fois de plus l'intime liaison de la loi civile et de la loi divine. L'élaboration du texte fut conforme au projet : pendant trois ans, Cranmer rassembla les avis des évêques et docteurs, puis soumit le corpus au roi, qui corrigea l'ensemble. Le livre, qui mérite véritablement le nom de Livre du roi, suit quasiment la doctrine catholique sur la presque totalité des points, à l'exception de la théorie pontificale et des indulgences. Les sept sacrements étaient conservés ainsi que l'essentiel des offices.

L'archevêque de Canterbury Thomas Cranmer, bien que ferme partisan de la suprématie royale, n'était pas toujours d'accord avec le souverain. Sans être luthérien, il avait des idées réformatrices plus avancées que celles d'Henri. Lui-même marié, il était opposé au célibat des prêtres ; il aurait souhaité exclure l'extrême-onction et l'ordre de la liste des sacrements ; sa conception de l'Eucharistie n'allait pas jusqu'à une véritable reconnaissance de la transsubstantiation. Ses ennemis tentèrent à plusieurs reprises d'exploiter ces divergences pour obtenir la chute de l'archevêque. En vain. Le roi soutint toujours Cranmer en qui il reconnaissait un fidèle serviteur. Il le laissa réorganiser la liturgie à sa guise, dans le sens d'une simplification : adoption du rituel de Sarum en 1542 ; suppression d'un Rationale trop conservateur rédigé par la

Convocation en 1543; rédaction d'un sermonnaire condamnant les extravagances de la chaire, de 1539 à 1543; composition des litanies de l'Église henricienne, en juin 1545, dont la récitation fut rendue obligatoire dans toutes les cérémonies de culte public en août. Cranmer ne réussit pas en revanche à éliminer les images, crucifix et cloches.

Si les croyances et le culte évoluaient dans un sens plus catholique, Rome restait en butte aux attaques de la propagande officielle. Cromwell continuait à la manier en maître. Outre ces sermons et proclamations antipontificaux, le gouvernement utilisait le puissant moyen du théâtre populaire ; il entretenait des troupes, qui, partout dans le pays, sur la place du marché ou le green des villages, jouaient des pièces ridiculisant le pape. A Londres, ces représentations prenaient des allures spectaculaires, comme en juin 1539, où fut organisée une joute navale sur la Tamise, entre deux barges, l'une portant un équipage représentant le roi et son Conseil, l'autre dirigée par le pape et les cardinaux, qui se retrouvaient bien sûr piteusement à l'eau, sous les rires des Londoniens.

En 1539, le roi lança aussi de nouvelles propositions d'entente aux luthériens d'Allemagne. Christopher Mont fut envoyé offrir au duc de Saxe et au Landgrave de Hesse l'alliance anglaise. Henri mettait en garde la ligue de Smalkalde contre les propositions de Charles Quint et demandait l'envoi d'une ambassade luthérienne. Peu après, Robert Barnes offrait au roi du Danemark une alliance antipontificale. Ces propositions, purement tactiques, n'enthousiasmèrent pas les luthériens, qui firent traîner les négociations et n'envoyèrent qu'une petite délégation en avril. Le vote des Six Articles et le rapprochement entre l'empereur et les princes luthériens à la diète de Francfort mirent fin à ces pourparlers aussi peu sincères d'un côté que de l'autre.

Ainsi, de 1539 à 1544, à la suite de l'alerte du Pèlerinage de grâce et de la menace d'invasion, Henri semble revenir en arrière en réaffirmant des croyances catholiques. Le nouveau dogme qui se précise, sous la pression des circonstances, est loin du protestantisme, avant la dernière oscillation du pendule, dans les trois dernières années du règne. Dans la série des nouveaux livres de culte et des textes doctrinaux, les sujets d'Henri se retrouvent difficilement : en ces années de flottement, ils ne savent plus exactement ce qu'il faut croire et ce qui est hérétique; les évêques eux-

mêmes sont divisés. A tous les niveaux de la société, les discussions vont bon train et les passions s'exaspèrent, au point qu'à la veille de Noël 1545, Henri VIII lança devant le Parlement un appel à la tolérance et à l'unité. « Le joyau le plus précieux, la Parole de Dieu, est disputée, mise en vers et en chansons, contestée, dans toutes les brasseries et tavernes », déplora-t-il. En bon apôtre, oubliant les victimes de ses propres excès, il demandait à ses sujets de se réconcilier dans une même foi, c'est-à-dire dans la soumission à la Tête Suprême.

LA DISSOLUTION DES GRANDS MONASTÈRES

Tandis que sur le plan de la doctrine, on assistait à un retour vers les croyances traditionnelles, les nécessités financières conduisaient le roi à une deuxième vague, définitive cette fois, de dissolution des monastères. Il est difficile d'affirmer que l'issue ait été préméditée de longue date, puisque la roi avait lui-même en juillet 1537 rouvert les abbayes de Chertsey et de Stixwold afin d'obtenir des prières pour lui et la reine ; en mai 1538 une maison de cisterciennes était recréée à Kirkless. Or au même moment les commissaires Leigh et Layton reprenaient leurs visites, présentant à la signature des abbés des monastères condamnés le texte par lequel ceux-ci abandonnaient leur maison au roi. En janvier 1538 circulait déjà la rumeur d'une prochaine dissolution de tous les monastères. Le bruit fut démenti officiellement à plusieurs reprises, en particulier par Layton, qui le qualifiait de « vain bavardage », alors qu'il s'employait à mener une campagne d'intimidation des abbés dans le Norfolk. Mais quand bien même il n'y aurait pas eu de plan systématique de suppression des monastères, la multiplication des abandons individuels provoquait un processus d'hémorragie inéluctable. A la suite du Pèlerinage de grâce, de nombreux abbés et prieurs, accusés d'avoir participé à la révolte, avaient été exécutés : les abbés de Kirkstead, Barlings, Fountains, Jervaulx, Whalley, Woburn, Colchester, Glastonbury, Reading, les prieurs de Bridlington et Lenton. Comme le montrent les instructions de Cromwell à ses agents, ces condamnations, décidées d'avance, se firent en l'absence de toute justice. « Il faut envoyer l'abbé de Reading au jugement et qu'il soit exécuté », écrit le vicaire

général de sa propre main. En même temps, jouant sur la peur provoquée par ces « assassinats légaux », il poussait d'autres abbés à remettre d'eux-mêmes leur maison entre les mains du roi, ainsi pour les monastères de Lewes, Furness, Warden.

Que ces procédés aient échappé en partie à l'attention du roi, c'est possible ; Cromwell remplissait ses coffres, là était l'essentiel. Henri, constatant la débandade des réguliers et la facilité avec laquelle on obtenait la clef de ces riches monastères, se laissa aisément persuader de présenter au Parlement, en avril 1539, un deuxième projet de loi prévoyant le transfert à la monarchie, à perpétuité, de tous les biens des maisons religieuses qui lui avaient été abandonnés depuis 1536 ou qui lui seraient abandonnés. Il n'y avait plus que dix-sept abbés au Parlement, et la loi fut adoptée sans problème. Il ne restait plus qu'à obtenir la reddition des derniers récalcitrants : ce qui fut réalisé à la fois par la force et par l'appât de rentes confortables. Qu'il y eût spoliation manifeste — un abbé n'ayant aucun pouvoir d'abandonner un bien qui ne lui appartient pas — ne troubla guère le gouvernement. Le transfert de propriété s'acheva en mars 1540 avec la dissolution des monastères de Rochester et Canterbury, et la reddition de celui de Waltham. La même. année étaient confisqués les biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Six à sept mille moines et deux mille religieuses se retrouvaient brutalement sans emploi. Ils furent absorbés avec une grande facilité par la société civile et ecclésiastique. Le fait n'est guère surprenant : les réguliers représentaient à peine 0,3 % de la population totale. Une petite minorité renonça à ses vœux et se maria. L'immense majorité se convertit au ministère paroissial, d'autant plus facilement que plusieurs fabriques avaient racheté les bâtiments monastiques et s'en servaient comme église. Certains moines reçurent un petit bénéfice, d'autres une pension ; dans les monastères qui desservaient une cathédrale, comme à Carlisle, Durham, Ely, Norwich, Rochester, les moines devinrent simplement des chanoines séculiers groupés en chapitre sous la direction du doyen. Les abbés qui avaient cédé leur maison sans difficulté reçurent des pensions très généreuses, voire fastueuses : 338 livres 6 shillings 8 pence par an pour John Reeve, abbé de Bury St. Edmunds. Complaisant jusqu'au bout, ce

dernier eut le bon goût de mourir dès le 31 mars 1540, économisant ainsi une jolie somme au trésor royal.

L'utilisation des biens confisqués a donné lieu dès le XVI[e] siècle à une longue controverse. Contraint par les besoins financiers, l'érosion de la monnaie, bientôt la reprise de la guerre, Henri dut rapidement vendre la plus grande partie des terres confisquées. A la fin du règne, on estime que les biens encore invendus représentaient un revenu annuel d'environ 40 000 livres. Le chiffre n'est pas négligeable, mais l'essentiel changea néanmoins de mains entre 1540 et 1547, et à des conditions peu avantageuses pour la royauté. L'administration royale, pressée de vendre, brada en effet une grande partie des domaines à des prix très inférieurs à leur valeur réelle. Certains acquéreurs firent ainsi de remarquables profits : Thomas Audley, acheteur du prieuré de Prittlewell pour 400 livres, le revendait dix ans plus tard à Lord Riche pour le double ; le gaspillage fut souvent manifeste : le site et les bâtiments de Bury St. Edmunds furent vendus à John Eyer pour 412 livres 19 shillings 4 pence. En revanche, il y eut relativement peu de simples dons de la part du roi, qui retira de l'opération environ 750 000 livres.

Les grands nobles, les pairs du royaume, acquirent de vastes lots: les Norfolk, Suffolk, Essex, Audley, Howard, Rutland et quelques autres agrandirent leurs domaines à bon marché. Les gentilshommes de la chambre et les officiers des cours fiscales, bien placés pour choisir, se procurèrent des lots intéressants; Sir Ralph Sadler, secrétaire du roi, devint, dit-on, le plus riche roturier du royaume. La bourgeoisie participa elle aussi activement aux achats : des notaires, des avocats, des juges, des médecins, des marchands, parfois groupés en syndicats, se rendirent maîtres d'anciennes propriétés monastiques, quelquefois dans un but spéculatif. Mais la masse des terres fut acquise par la noblesse locale, les squires et la « gentry », déjà très liée aux monastères, dont ils louaient, affermaient et régissaient une partie des domaines. Dans le Yorkshire, l'abbaye de Byland passa à Sir William Pickering, Rievaulx au comte de Rutland, Mount Grace à Sir James Strangways, Gisborough au commissaire Leigh. Ainsi les liens entre le roi d'une part, la « gentry » et les classes moyennes de l'autre, se trouvaient-ils renforcés : par le lien de

la propriété ces catégories se retrouvaient solidaires de la réforme religieuse.

LA DILAPIDATION DES BIENS MONASTIQUES

Dès le jour de la dissolution des grands monastères, Henri annonçait, dans un texte dont il avait lui-même rédigé le préambule, son intention d'utiliser les biens monastiques pour doter les nouveaux diocèses qu'il voulait créer. Cette réforme répondait aux vœux de nombreux membres du Parlement, et Wolsey s'était déjà penché sur le problème. Les diocèses anglais étaient en effet beaucoup trop vastes : une moyenne de 6 900 kilomètres carrés (contre 4 200 kilomètres carrés en France), ce qui posait des problèmes de visite et d'encadrement, car pour l'ensemble du royaume il n'y avait que dix-huit évêchés et deux archevêchés. Le roi affichait dans son préambule les intentions les plus louables : les biens monastiques serviraient à créer des écoles, des hôpitaux, des asiles pour les pauvres, des chaires de grec, de latin et d'hébreu dans les universités. Cette fortune jusque-là dormante serait ainsi mise au service de la société entière. Les réalisations furent malheureusement loin de suivre ces promesses.

Henri entreprit lui-même de refaire la carte des diocèses de façon à ce que chaque comté coïncide à peu près avec un évêché, sauf pour les plus petits. Il prévoyait la création de treize nouveaux sièges, auxquels seraient attribués les revenus d'une vingtaine de grosses abbayes confisquées: Bury St. Edmunds pour le diocèse de Suffolk, Saint-Alban pour celui d'Hertford, Waltham pour celui d'Essex, Fountains pour celui de Lancaster, et ainsi de suite. Cependant, seuls six nouveaux diocèses virent effectivement le jour : Gloucester, Bristol, Peterborough, Oxford, Chester et Westminster. Ajoutons que huit anciennes cathédrales, jusque-là desservies par des moines, reçurent une partie des biens de la communauté dissoute, et que les abbayes de Thornton et Burton furent converties en collèges séculiers, avant d'être à nouveau confisquées en 1546 et 1544 respectivement. Au total, seule une partie des biens de

quatorze abbayes fut donc transférée au clergé séculier. Ce maigre bilan s'appauvrira encore lorsque le roi et ses successeurs obligeront les évêques à faire des échanges de terres très désavantageux avec la couronne.

L'œuvre d'assistance souffrit incontestablement de la dissolution. L'organisation monastique était certes loin de répondre aux besoins, mais de nombreux hospices, hôpitaux, hôtels-Dieu, entretenus par les moines, fermèrent leurs portes. A Londres, en dépit des protestations du maire et des conseillers, ce fut le cas de Saint-Barthélemy, Sainte-Marie en Cripplegate, Sainte-Marie hors Bishopsgate, Saint-Thomas d'Acon, Saint-Thomas de Southwark, Saint-Gilles-des-Champs, soit au total plus de 500 lits pour les vieillards, malades et infirmes. Le roi rouvrira Saint-Barthélemy à la fin du règne, mais avec la mesquine dotation de 500 marks, jugée par les citoyens de Londres «plutôt insuffisante ». Furent aussi fermés le grand hospice de Walsingham, tous les hôpitaux des abbayes de Bury-St.-Edmunds, Whitby, Peterborough, Hexham, Bermondsey. Les principales villes s'arrangèrent pour reprendre une partie des hospices monastiques abandonnés, mais partout il y eut une diminution de la capacité d'accueil : Bristol perdit deux hospices sur onze, Exeter trois sur sept, Winchester deux sur cinq, Worcester un sur trois.

De nombreux monastères entretenaient également une école, dont certaines, en particulier à Evesham, Reading, Glastonbury, étaient assez considérables. Quelques-unes disparurent, mais la plupart furent reprises par les communautés urbaines ; ainsi à Abingdon, Cirencester, Sherborne, Warwick. Souvent, une nouvelle école fut ouverte par des notables locaux.

Les universités souffrirent davantage du remue-ménage provoqué par la dissolution, d'autant plus qu'il s'accompagna d'une tentative pour abolir l'enseignement de la théologie scolastique et du droit canon. Plusieurs chaires furent supprimées, et le visiteur royal Richard Layton fit une descente accompagnée d'actes de vandalisme à Oxford. Les bibliothèques furent expurgées, en particulier des volumes de Duns Scot, que Layton — avec un humour au goût du roi — se vanta d'avoir placé comme papier hygiénique dans les toilettes universitaires. Henri, qui n'avait

jamais montré beaucoup d'intérêt pour les études supérieures ne vint qu'une fois à Oxford. Il céda aux interventions de son entourage et des professeurs pour le Cardinal's Collège conservé sous le nom de Christ Church Collège, avec une dotation réduite. En 1546 il avait créé, on s'en souvient, Trinity College, qui cumulait les biens de vingt-six maisons religieuses. Ce fut sa seule véritable création universitaire. Il ne retourna pas à Cambridge où il n'avait lâché qu'avec regret 1 200 des 2 800 livres promises à Fisher pour équiper Saint John College. Jamais il ne joua les mécènes, et sa cour était fort dépourvue de gens de lettres, en comparaison de celle de François I[er]. Lors de la disgrâce de Wolsey, le roi avait supprimé le remarquable collège fondé par son ministre à Ipswich, et ses agents se conduisirent là encore avec peu de délicatesse : arrivés dès le 29 novembre, ils dévalisaient l'établissement de sa garde-robe et de sa vaisselle sacrée; ses pierres serviraient à agrandir une autre dépouille de Wolsey : York Place.

Les autres modifications du règne furent la nouvelle fondation de Buckingham College en 1542, sous le nom de Magdalene College, l'absorption du couvent des carmélites par Queen's College, Cambridge, celle du couvent dominicain par Emmanuel College, celle du couvent franciscain par Sidney Sussex College ; à Oxford, le hall des cisterciens fut annexé par King's College, et en 1540 le roi fondait à Cambridge cinq chaires nouvelles : grec, hébreu, droit civil, médecine et divinité. Au total, le monde universitaire ne gagna pas grand-chose à la dissolution des monastères. Mis à contribution lors du divorce et mis au pas lors de l'épuration théologique, il souffrit du manque d'intérêt aussi bien que des méthodes autoritaires du règne. Dès 1539, l'université de Cambridge se plaignait d'une baisse de moitié de ses effectifs.

La dissolution des monastères eut aussi pour résultat la destruction d'innombrables trésors artistiques. Henri VIII figure en très bonne place dans la liste des principaux vandales de l'histoire de l'art. Les ruines de quelques dizaines de monastères qui subsistent aujourd'hui après plusieurs siècles de récupération des pierres par les seigneurs et les paysans, ne donnent qu'une idée bien faible de ce que pouvaient être ces fabuleux bâtiments. A côté de ces quelques géants délabrés qui émerveillent encore l'Europe, Fountains, Rievaulx, Tintern, Jervaulx,

Byland et quelques autres, des centaines d'autres ont disparu, trésors d'architecture romane et gothique. Retables, autels, stalles, vitraux, orfèvrerie, vêtements liturgiques, tout fut dispersé ou détruit, et les bâtiments servirent de carrière. Certaines de ces églises monastiques étaient plus vastes que des cathédrales, dont la splendeur étonne encore. Quant aux sanctuaires de pèlerinage, nous ne pouvons même plus les imaginer. Ni Olivier Cromwell et ses puritains, ni les révolutionnaires français de 1793 ne commettront autant de dégâts qu'Henri VIII dans le patrimoine artistique. Matériellement, l'Église d'Angleterre souffrit beaucoup du changement de maître : depuis la loi sur les premiers fruits et dixième de 1534, le clergé paie au roi chaque année dix fois ce qu'il versait auparavant à Rome.

L'environnement culturel des années 1530-1550 était pourtant favorable au lancement de plans ambitieux concernant l'éducation, l'aide aux pauvres, l'amélioration des transports. Les humanistes encourageaient le mouvement. Wolsey, Fisher, Fox avaient donné l'exemple de fondations en faveur de l'enseignement. En 1533 Thomas Starkey proposait d'utiliser les taxes sur le clergé pour créer des hôpitaux et soulager les pauvres. Des écrits anonymes demandaient que les anciens monastères deviennent des centres universitaires ou charitables. Wriothesley avait même élaboré un projet consistant à réserver des biens d'Église d'une valeur de 5 000 marks par an pour construire et entretenir les routes, 20 000 marks pour les besoins de l'armée, 10 000 marks pour créer des hôpitaux ; il comptait aussi sur ces nouvelles activités pour réduire la mendicité et employer de la main-d'œuvre. Un flot de suggestions, de propositions, de demandes, monta vers Henri et Cromwell, leur donnant des idées sur la façon d'utiliser les anciens biens monastiques. Des villes, des évêques, des humanistes, des réformateurs, des universitaires offraient leurs conseils, faisaient valoir leurs besoins en routes, en bâtiments charitables, en écoles. Un grand espoir soulevait communautés et individus, celui de voir le souverain convertir la richesse inutile des moines en fonds productifs pour le bien de l'ensemble du corps social.

Henri VIII va décevoir l'attente de ses sujets ; celle de Latimer, qui demandait que les revenus de deux couvents de Worcester soient

consacrés à entretenir le mur, le pont et l'école de la ville, que le prieuré de Great Malvern soit utilisé pour « le savoir, la prédication, l'étude et l'hospitalité » ; celle du maire de Coventry, qui souhaitait que les deux églises conventuelles puissent servir à isoler les malades pendant les épidémies ; celle du docteur John London, qui demandait que les biens monastiques de Northampton servent à l'entretien des pauvres et des sans-emploi, que le couvent franciscain de Reading devienne l'hôtel de ville ; celle de Lord Audley, qui voulait convertir les monastères de Saint-Osyth et Saint-Jean de Colchester, en Essex, en collèges où l'on ferait des distributions quotidiennes aux pauvres ; celle de Robert Ferrar, qui proposait de faire du prieuré de Saint-Oswald, près de Pontefract, une école ; celle d'une multitude d'autres, qui avaient encore confiance dans le roi. Un roi qui convertissait la maison-Dieu de Douvres en entrepôt, celle de Portsmouth en arsenal, la chapelle des chartreux de Londres en réserve de tentes, les abbayes de Chertsey et Merton en carrières de pierres pour son palais de Nonsuch, et qui dilapida en quelques années de guerres inutiles tout le capital provenant de la dissolution des maisons religieuses. Avec l'énorme richesse des biens monastiques, Henri VIII avait un moyen d'action économique, social, culturel plus important qu'aucun de ses prédécesseurs. Cette occasion unique fut lamentablement gaspillée par un souverain tourné vers la seule satisfaction de ses besoins personnels.

La déception de ses sujets fut à la mesure de leurs espoirs et des sommes dilapidées. A peine le roi sera-t-il mort que les réformateurs, retenus jusque-là par la crainte, exprimaient leur rancœur. Ainsi Robert Crowley, ardent défenseur des pauvres, qui écrit vers 1550 cet épigramme: « Comme je me promenais seul en songeant aux œuvres accomplies en mon temps par de grands rois, je me souvins des abbayes que j'avais vues jadis. A présent toutes supprimées par la loi. Seigneur, pensé-je alors, quelle occasion il y avait là de pourvoir aux besoins de la science et de réconforter les pauvres ! Ces terres et ces richesses auraient trouvé des prédicateurs de Dieu, capables de ramener dans le droit chemin ceux qui maintenant s'égarent, et de nourrir tous les jours les pauvres qui ont faim. »

De son côté, l'ex-moine Henri Brinklow, dans la Complainte de Roderyck Mors, comparera l'utilisation des biens d'Église dans l'Empire et en Angleterre, comparaison qui n'est pas à l'avantage de la réforme henricienne : « Regardez pour votre enseignement à ce sujet les bons chrétiens allemands, qui n'ont pas distribué tous ces biens et ces terres entre les princes, les seigneurs et les riches, qui n'en avaient pas besoin, mais ils les ont mis à l'usage de la communauté et au service des pauvres suivant la doctrine de l'Écriture. » Sans doute a-t-il des illusions sur la réforme allemande, mais ses regrets sont sincères. Thomas Becon, un clerc, fustige lui aussi dans Le Trésor de joie les nouveaux propriétaires des biens monastiques : « Là où les cloîtres pratiquaient l'hospitalité, louaient les fermes à un prix raisonnable, entretenaient des écoles, éduquaient la jeunesse dans les lettres, ils n'ont rien fait de semblable. » Son confrère Thomas Lever se lamente sur le sort des pauvres, « [...] trompés dans leurs espoirs, et maintenant plus démunis qu'ils ne furent jamais [...] Ils avaient des hôpitaux et des maisons de retraite pour se loger, mais maintenant ils couchent et meurent de faim dans les rues ».

Ces plaintes sont émises après la mort du roi. Du vivant d'Henri quelques audacieux osèrent proclamer la déception du peuple anglais, et ces clameurs fort désagréables aux oreilles du souverain furent étouffées par les officiers de la monarchie. Lorsque le 30 juillet 1540, le protestant Robert Barnes fut attaché sur le bûcher à Smithfield, il s'adressa à la foule en criant : « Alors que Sa Grâce a reçu en ses mains tous les biens et la substance des abbayes... ». Le shérif lui coupa la parole, et le malheureux, dominant le tumulte, ne put que dire : « Plaise à Dieu que Sa Grâce veuille consacrer lesdits biens, ou une partie d'entre eux, au soulagement de ses sujets, qui sûrement en ont grand besoin. » L'incident, rapporté par John Foxe, traduisait l'immense amertume des Anglais, mais seul un condamné osa l'exprimer, juste avant de disparaître dans les flammes.

ANNE DE CLÈVES

L'année 1540 connut deux autres manifestations déconcertantes de l'arbitraire royal, dont les historiens n'ont pas élucidé totalement les

causes. Ce fut d'abord le bref épisode du mariage avec Anne de Clèves, la quatrième femme d'Henri. Les négociations variées de 1538 n'avaient pas abouti; le roi restait veuf. En 1539 on ressortit le dossier d'une des innombrables candidates involontaires, qui parut plus intéressant dans la nouvelle conjoncture politique.

Le duc de Clèves, dont les terres s'étendaient de part et d'autre du Rhin, à la limite entre les Pays-Bas et l'Allemagne, venait d'hériter du riche duché de Gueldres, ce qui l'avait mis en mauvais termes avec l'empereur. Ni protestant ni catholique, suivant des principes érasmiens ; sa religion n'était donc pas trop compromettante. Une de ses sœurs avait épousé l'électeur de Saxe, ce qui lui donnait de l'influence dans les milieux luthériens de l'Empire. De plus, il contrôlait une région qui était un réservoir de mercenaires bien entraînés. Enfin, il avait deux sœurs célibataires, dont l'aînée, Anne, âgée de vingt-quatre ans, pouvait convenir à Henri. On profiterait de l'occasion pour offrir Marie en mariage à un frère du duc. Christopher Mont, qui devait négocier en 1539 avec la ligue de Smalkalde, reçut donc mission de suggérer ces alliances au duc de Saxe et au landgrave de Hesse. Une deuxième ambassade suivit, menée par Edouard Came.

Les Allemands commencèrent par faire des difficultés. Le duc prétendit que sa sœur était promise au duc de Lorraine et se montra réticent à l'idée d'un traité. Voulant qu'Henri vienne lui-même faire sa demande, il tardait à montrer Anne aux ambassadeurs. Le roi, pourtant, voulait son portrait. Mais le peintre local, Lucas Cranach l'Ancien, était, paraît-il, malade. Il y avait bien un portrait vieux de six mois d'Anne et de sa sœur, mais il n'était pas disponible pour le moment. On toléra tout juste que les ambassadeurs regardent les sœurs du duc à la dérobée, mais elles étaient vêtues de façon tellement extravagante qu'ils ne virent rien de leur personne ; comme ils protestaient, le chancelier du duc répondit : « Eh quoi ! Voudriez-vous les voir toutes nues ? » Tous ces mystères auraient dû rendre le roi méfiant. Pourtant, lui écrivait Christopher Mont, on raconte qu'Anne est extraordinairement belle, « aussi bien de visage que de tout son corps », et qu'elle éclipse la duchesse de Milan (la fameuse Christina, que le roi avait aussi convoitée) « comme l'or du soleil excelle l'argent de la lune ».

Ces réticences ne pouvaient qu'exciter l'imagination d'Henri. En juillet il envoya William Petre pour inspecter Anne et sa sœur, accélérer les négociations et rapporter des portraits. A la fin du mois, comme rien ne venait, il demanda à Hans Holbein de faire lui-même le travail. Fin août, le peintre revenait avec les portraits, qui plurent au roi. A en juger par la toile du même peintre qui se trouve au musée du Louvre, Anne de Clèves n'était assurément pas une beauté : son petit visage innocent, est mignon, mais bien quelconque. On comprend difficilement pourquoi Henri s'enflamma devant cette image.

A partir de ce moment, tout alla très vite. Le 24 septembre, une ambassade du duc de Clèves arrivait en Angleterre pour discuter du contrat, signé le 6 octobre. En novembre, Anne se mettait en route, par Düsseldorf et Anvers, et arrivait à Calais le 11 décembre. On avait préféré cette route plus longue parce que la traversée de la mer du Nord, dangereuse en cette saison, pouvait abîmer son teint. Le 27 décembre, elle débarquait à Deal, puis avançait jusqu'à Rochester. Henri qui se rongeait d'impatience à Greenwich, décida d'aller voir sa future femme, sous un déguisement, afin de l'inspecter à loisir.

Grande fut sa déception. Dès qu'il l'aperçut, il éprouva une invincible répulsion pour cette jeune fille, une aversion qui ne peut s'expliquer par les seuls motifs physiques. Si Anne n'était pas une beauté, elle n'était certainement pas laide, et la comparaison avec Jeanne Seymour était tout à son avantage. Le portrait réalisé par Holbein n'est pas à mettre en question. La réaction du roi s'explique sans doute par la personnalité d'Anne. Timide, réservée à l'excès, dépourvue de charme, terne jusqu'à l'ennui, n'ayant aucun esprit, aucun brillant en société, elle était peu faite pour séduire le truculent souverain, bon vivant et licencieux, amateur de gros rires, de grasses plaisanteries, de vulgarités, d'intrigues amoureuses et de lestes anecdotes. On imagine aisément sa colère, son dépit et son humiliation en voyant cette petite Allemande beaucoup trop sage, et qui ne demandait qu'à vivre cachée. « Il est honteux qu'on l'ait vantée autant qu'on l'a fait, et elle ne me plaît pas », fut son premier commentaire. Il raconta sa déception à Cromwell, déclarant que s'il avait su la vérité, cette « oie flamande » ne serait jamais venue en Angleterre. Ce n'était pas là le genre de femme qui pourrait le distraire après deux ans de veuvage.

Certains membres de l'ambassade qu'il avait envoyée à Clèves l'avaient pourtant prévenu. En mai 1539, Wotton écrivait à propos d'Anne : « Je n'ai pas entendu dire qu'elle soit portée à la bonne humeur que nous connaissons dans notre pays, et cela n'est pas surprenant, car son frère, pour qui ce serait plus convenable, en est tout à fait dépourvu » ; il ajoutait qu'elle ne savait ni chanter ni jouer d'un instrument, «car ici en Allemagne, ils considèrent comme un défaut et une marque de légèreté que les grandes dames soient instruites ou aient des connaissances en musique ». Henri n'avait pas prêté attention à ces remarques, et il se retrouvait maintenant face à cette fille sans personnalité.

Lorsqu'Anne arriva à Greenwich, le roi l'accueillit avec froideur. Mais il était trop tard pour reculer. Alors que Charles Quint et François Ier festoyaient à Paris, il ne pouvait se permettre d'insulter le duc de Clèves, et à travers lui tous les princes protestants, en renvoyant sa fiancée. Le 6 janvier 1540, le mariage fut discrètement célébré dans la chapelle du palais de Greenwich : « Monseigneur, confia Henri à Cromwell, si ce n'était pour satisfaire le monde et mon royaume, je ne ferais pour rien au monde ce que je dois faire aujourd'hui. » Le mariage fut d'ailleurs purement formel ; jamais Henri ne toucha à sa quatrième femme. « Je l'ai laissée aussi vierge que je l'ai trouvée », dit-il le lendemain.

Trois mois plus tard, sa conscience lui suggérait que ce mariage était lui aussi invalide. Il y avait à cela deux raisons : la non-consommation et l'ancienne promesse de mariage entre Anne et le fils du duc de Lorraine. Le roi chercha à exploiter le deuxième point. Il avait toujours su que ce mariage avait été projeté au moins douze ans auparavant et ses agents avaient demandé au duc de Clèves de fournir les documents prouvant que cette ancienne promesse avait été rompue en bonne et due forme, rendant à Anne sa liberté. Sans doute égarés, les documents n'avaient jamais été produits. Là était sans doute le moyen de défaire ce malheureux hymen. On convoqua les ambassadeurs de Clèves pour leur exposer la situation. Étonnés, ils promirent de rester en otage jusqu'à ce qu'on retrouve les fameux papiers révoquant le pré-contrat de mariage avec le fils du duc de Lorraine. Ce n'était pas du tout ce que voulait Henri, dont le désir secret était justement qu'on ne puisse pas lui fournir les preuves demandées.

Thomas Cromwell, si perspicace et diligent à satisfaire son maître jusque-là, manqua-t-il de clairvoyance en cette occasion ? Toujours est-il qu'il s'affaira à contre-courant des espoirs profonds d'Henri : il lui assura qu'on obtiendrait bientôt les documents, et il réussit à faire réitérer à Anne son renoncement au premier engagement. « Je suis mal servi ! », grommela Henri, furieux de voir que ses conseillers ne devinaient pas ses pensées. En fait, Cromwell, conscient ou non de la volonté réelle du roi, ne souhaitait pas voir se défaire un mariage qui entretenait les bons rapports avec les luthériens allemands. Ce fut un des motifs de sa perte : le 10 juin 1540, en plein Conseil, il fut arrêté et conduit à la Tour. Le despote ne tolérait pas qu'on ne puisse deviner ses desseins et qu'on les contrarie sans le savoir. Il se défaisait de Cromwell comme il s'était défait de Wolsey, mais la manière montrait combien son arbitraire avait progressé.

Se débarrasser d'Anne de Clèves fut ensuite un jeu d'enfant. La machine à invalider les mariages royaux était rodée, et la petite Allemande n'avait ni le tempérament ni les alliances de Catherine. Le motif fut vite inventé : quand les fameux documents de renonciation au mariage avec le fils du duc de Lorraine arrivèrent, les experts d'Henri crurent pouvoir affirmer que, d'après le texte, Anne avait été engagée envers le Lorrain, non par « parole de futur », sur laquelle on pouvait revenir, mais par « parole de présent », qui créait un lien indissoluble. Le rituel fonctionna parfaitement : le 6 juillet 1540, le Parlement, toujours aussi docile, suppliait le roi de faire examiner la question de la validité de son mariage. Le 7, le souverain chargeait la Convocation de ce travail ; le 9, l'assemblée du clergé déclarait le mariage nul, et le Parlement approuvait peu après.

Anne fut comme toujours d'une docilité exemplaire. Reléguée au château de Richmond, elle accepta la procédure, confirma que le mariage n'avait pas été consommé, promit de communiquer toutes les lettres qu'elle recevrait de sa famille. Elle reçut deux résidences, un train conforme à sa nouvelle position, 500 livres de revenu par an, puis elle disparut de la scène, discrète et soumise, sans doute soulagée de rentrer dans l'ombre. Elle y restera pendant dix-sept ans, jusqu'à sa mort en 1557

à Chelsea. Pâle et émouvante figure, brève apparition incongrue dans le tumulte du règne, elle retrouva la paix à laquelle elle aspirait.

LA CHUTE DE CROMWELL

Le passage d'Anne de Clèves avait pourtant contribué à la chute surprenante du vicaire général et lord du sceau privé, Thomas Cromwell. Ce fut le deuxième grand événement de cette année 1540, qui étonna par sa soudaineté. Cromwell lui-même ne semblait se douter de rien et laissa éclater sa colère lorsque le capitaine des gardes l'arrêta: jetant son bonnet à terre, il demanda si cela était la récompense de ses bons services, et si aucun des assistants pouvait l'appeler un traître. Pour toute réponse, le duc de Norfolk, son ennemi de toujours, lui arracha ses insignes, les ordres de la Jarretière et de Saint-George. On le conduisit par une porte dérobée jusqu'à la rivière, et de là, à la Tour. La scène illustrait la précarité de la situation des grands au service d'Henri. Moins de deux mois auparavant, il avait conféré à Cromwell la dignité de comte d'Essex et la charge de grand chambellan de la maison du roi.

Les raisons de sa chute ne sont pas entièrement claires. On ne peut déceler de divergences sérieuses entre le roi et son ministre sur aucun point de la politique religieuse, intérieure ou extérieure. Tous les projets que Cromwell a fait passer au Parlement pendant le printemps 1540 ont reçu l'approbation du roi. Certes, le vicaire général a toujours penché du côté protestant, malmenant les évêques conservateurs et favorisant le rapprochement avec les luthériens de l'Empire. Mais jamais il n'a cherché à forcer la main du roi dans ce domaine, et sa disparition ne marquera pas de changement fondamental dans la politique. L'acte d'accusation ne lui adresse d'ailleurs aucun reproche de ce côté. Il avait encouragé le mariage avec Anne, et l'échec de cette union pouvait lui avoir porté préjudice. Qu'il n'ait pas, volontairement ou non, coopéré à l'invalidation de ce mariage irrita certainement le roi. Mais cela ne saurait suffire à expliquer la disgrâce d'un homme si précieux.

Une étude attentive des témoignages, chroniques et événements, des lettres et œuvres de l'agent français Marillac, de Hall, de Foxe, suggèrent

fortement l'idée d'un complot contre le ministre. Complot dont les deux têtes seraient Stephen Gardiner, évêque de Winchester, chef de file du clergé conservateur, opposé aux tendances luthériennes de Cromwell, et le duc de Norfolk, représentant de la grande aristocratie écartée du pouvoir par ce parvenu et qui cherchait à s'en débarrasser comme il s'était débarrassé de Wolsey. Au sein du Conseil, la lutte entre les hommes nouveaux et les grands nobles restait acharnée. En juin 1539, Norfolk et Cromwell avaient encore eu une terrible dispute chez l'archevêque Cranmer, et leurs rapports étaient détestables. En février 1540, Norfolk fut envoyé en mission à la cour de France, laissant le champ libre à son ennemi. Mais il avait auprès du roi un redoutable allié en la personne de sa nièce, la pétillante, sensuelle et provocante Catherine Howard. Poussée par son oncle et par Gardiner, Catherine était un magnifique appât pour le roi qui se morfondait auprès de sa triste épouse.

Le printemps 1540 fut agité par la sourde lutte entre les deux clans, sur fond d'invalidation de mariage. Seuls les remous superficiels nous sont parvenus : arrestation de l'évêque Sampson, qui était du parti de Gardiner, ainsi que de Nicolas Carew et de Lord Lisle, manœuvres et rumeurs diverses. Norfolk, revenu de France, rendait Cromwell responsable de l'échec du mariage royal. Catherine Howard poussait le roi à la séparation, tandis que le vicaire général œuvrait dans la mauvaise direction. De plus, et l'argument semble avoir joué un grand rôle, la faction de Norfolk accusa le grand chambellan d'être un dangereux hérétique, membre de la secte des sacramentaires, opposés à la présence réelle et tenant des propos dangereusement anarchistes. L'acte d'accusation insiste sur ce fait: Cromwell aurait répandu des livres hérétiques, donné licence de prêcher à des hérétiques, en aurait fait sortir certains des prisons royales ; il aurait même déclaré qu'il était prêt à soutenir sa foi fût-ce contre le roi, « l'épée à la main, contre lui et tous les autres ». Dans une lettre écrite en prison, implorant la pitié du roi, Cromwell tentera de se justifier de cette accusation de sacramentaire.

En même temps que Cromwell on jugea trois réformateurs célèbres : Robert Barnes, Thomas Garret et Guillaume Jerome. Gardiner les surveillait depuis longtemps. L'affrontement se produisit pendant le carême 1540, lorsque Robert Barnes attaqua l'évêque de Winchester dans

un sermon prêché à Saint Paul's Cross. Arrêté avec les deux autres, Barnes dut se rétracter devant le roi et faire la preuve de son orthodoxie dans un sermon de la Semaine sainte. Malgré cela, Gardiner obtint de maintenir les trois hommes en prison. Jugés sans témoins par la procédure d'attainder, ils furent condamnés à être brûlés à Smithfield le 30 juillet. L'acte d'accusation, extrêmement vague, se contentait de les déclarer coupables des pires hérésies, « en nombre tellement grand qu'on ne peut ici les exposer », sans plus de précision. Le malaise était visible même chez leurs juges et leurs bourreaux.

Sur le bûcher, les condamnés protestèrent de leur orthodoxie, nièrent avoir jamais appartenu à des sectes extrémistes. Barnes, décidément très bavard sur ses derniers instants, demanda au shérif qui le menait au supplice s'il savait pourquoi on l'exécutait. Celui-ci ne put répondre. Il posa la même question à la foule, toujours sans recevoir de réponse. Jérôme et Garret firent une proclamation de foi, «récitant tous les articles de la foi chrétienne, disant brièvement ce qu'ils pensaient de chaque article, selon que le temps le permettait ; par là le peuple pouvait voir qu'il n'y avait aucune cause d'erreur dans leur foi qui puisse les faire condamner; protestant de plus qu'ils n'avaient rien rejeté de l'Ancien et du Nouveau Testament publié par leur souverain seigneur le roi », rapporte Foxe. De son côté, Edouard Hall, surpris par l'imprécision de l'accusation, déclare ne pas comprendre pourquoi ces hommes « avaient été si cruellement exécutés, quoique j'ai fait des recherches pour connaître la vérité ». Le complot est pour lui aussi la plus forte probabilité. « La cause pour laquelle Barnes a été martyrisé reste cachée, car Henri doit en avoir honte », dira Luther.

Barnes était luthérien, rien de plus, certainement ni un sacramentaire ni un anabaptiste. Les trois hommes furent victimes du complot monté par Gardiner et Norfolk dans le but d'entraîner la chute de Cromwell. Ce dernier résidait à Stepney, dont Jérôme était le curé. Une dangereuse conspiration de sectaires extrémistes à laquelle serait mêlé le ministre constituait un puissant argument pour le détruire auprès du roi. Là réside sans doute une des raisons essentielles de l'arrestation du 10 juin. Pour étoffer un peu l'accusation, on y ajouta corruption, vente illégale de permis d'exportation et de passeports, octroi de commissions à l'insu du

roi, c'est-à-dire des broutilles dans la routine ministérielle, plus la libération de quelques personnes accusées de trahison, et usurpation de la puissance royale par un sujet de vile origine.

La procédure utilisée était la plus expéditive et la plus impitoyable : l'attainder, jugement sans témoins par le Parlement, acte législatif et non judiciaire. Cromwell fut victime de l'instrument d'arbitraire qu'il avait lui-même forgé, assimilant l'hérésie à la trahison par la loi de 1534, procurant au roi des Parlements dociles, prêts à voter n'importe quelle loi, y compris celle qui le condamnait. Il fut décapité à Tyburn le 28 juillet 1540.

Parmi les fautes d'Henri VIII, celle-ci n'est pas la moindre. Il perd un serviteur efficace ; moralement, Cromwell n'était sans doute pas pire que le commun des hommes politiques. Monnayant son influence, il utilisait son pouvoir au service de ses amis, mais réaliste avant tout, il fit beaucoup pour Henri. La réussite de la réforme religieuse et de la dissolution des monastères lui doit énormément. Les grands problèmes ayant été surmontés, le roi ressentit peut-être moins dans l'immédiat l'utilité de son ministre. Il ne tardera pas, pourtant, à le regretter. Quelques mois plus tard, il déclarera à son Conseil que Cromwell avait été son plus fidèle serviteur, et qu'il soupçonnait son entourage de l'avoir faussement accusé, par jalousie. Ainsi le despote avouait qu'on l'avait trompé et reconnaissait implicitement sa fragilité.

CATHERINE HOWARD

Ses ministres n'étaient pas seuls à tromper le roi. Sa cinquième femme, Catherine Howard, n'avait pas un tempérament à se satisfaire d'un quinquagénaire boursouflé à demi-impotent. C'est à la fin de 1539 que cette nièce du duc de Norfolk arriva à la cour, où elle devait être demoiselle d'honneur d'Anne de Clèves. Dix-neuf ans, bien en chair, petite et vive, elle avait déjà connu un certain nombre d'expériences amoureuses, poussées fort loin, avec plusieurs jeunes gens, dont François Dereham et son maître de musique Henri Manox. Le roi, émoustillé par cette jeune femme si prometteuse, lui témoigna tout de suite la plus vive

attention. Le clan Norfolk saisit immédiatement l'occasion : il réussit magnifiquement son coup, puisque le 28 juillet 1540, le jour où Thomas Cromwell était décapité, Henri VIII épousait Catherine.

Le roi vieillissant en fut transformé. Sa bonne humeur naturelle réapparut, et pendant quelques mois, on vit ressurgir l'atmosphère de fêtes et d'insouciance qui avait marqué les premières années du règne. Malgré de nouveaux ennuis de santé en septembre, il semblait ragaillardi. Levé de bonne heure, chassant à pied, changeant souvent de résidence, il oublia ses réformes et laissa ses sujets en paix jusqu'à la fin de l'année.

Catherine, accablée de cadeaux, de bijoux, d'attentions, trônait dans les bals et les banquets, jouissait de sa position de souveraine, allait même jusqu'à inviter Anne de Clèves pour des dîners à trois. Mais très vite cependant elle éprouva le besoin de satisfaire ses insatiables besoins physiques avec des amants plus attrayants, plus jeunes et plus vigoureux. Le corpulent Henri n'avait jamais été un homme raffiné et galant ; comme en toutes choses, ses manières amoureuses étaient brutales et directes, les préambules fort courts, les développements restreints et la conclusion abrupte ; l'amour physique fut toujours pour lui réduit à l'essentiel, un rite biologique sans fantaisie, dans un but de procréation. La galante Catherine avait connu mieux avant d'épouser le roi, dont l'apparence n'avait par ailleurs plus rien d'attirant. Dès le début de 1541, on vit réapparaître son ancien amant François Dereham, et le cercle de jeunes courtisans qu'elle se plaisait à agacer se resserra. Inconsciente du danger, elle se laissa aller à des adultères, en particulier avec Thomas Culpepper, un gentilhomme de la chambre qu'elle rencontrait fréquemment en cachette.

Henri ne voyait rien. Il s'amusa jusqu'à la fin de l'année. Mais l'hiver 1540-1541 fut difficile. Ses jambes le faisaient à nouveau souffrir et avaient du mal à soutenir le poids énorme de son corps ; son obésité empirait, entretenue par des repas pantagruéliques, qui stupéfiaient Marillac. A ses ulcères ouverts s'ajouta en mars une mauvaise fièvre malarienne. Le roi entra dans une période dépressive ; il s'enferma à Hampton Court, délaissant les plaisirs et sa jeune femme, ruminant ses soucis, méditant sur les trahisons de son entourage, dont les intrigues l'avaient privé d'un précieux ministre. De mauvaises nouvelles lui

parvenaient du Nord, où Sir John Neville avait fomenté un complot qui agitait le Yorkshire. En avril, il se ressaisit, reprit fermement en main le pouvoir et se tourna de nouveau vers l'action.

Pour la première fois de son règne, il voulut faire un voyage dans le nord de son royaume, où il avait déjà promis de se rendre après le Pèlerinage de grâce. Après le dernier soulèvement, il fallait pacifier ces contrées agitées en y déployant la puissance de la majesté royale. Il pourrait aussi profiter de l'occasion pour rencontrer le roi d'Écosse, Jacques V, qu'il essayait en vain d'entraîner dans une politique anticléricale et de confiscation des biens de l'Église qui le détacherait de ses alliances catholiques. Les lettres très protectrices qu'il avait envoyées à son neveu écossais étaient restées jusque-là sans effet ; peut-être une entrevue serait-elle plus efficace.

L'expédition fut impressionnante, propre à intimider ces populations indociles. Le 30 juin 1541, Henri prenait la route du nord, emmenant sa femme, une bonne partie de la cour, une fraction du Conseil, 5 000 cavaliers, 1 000 fantassins et de l'artillerie. La progression fut lente, gênée par les pluies continuelles de l'été anglais. Il fallut quarante jours pour franchir les 250 kilomètres qui séparent Londres de Lincoln. Malgré cela, Catherine ne s'ennuyait pas. Avec la complicité de Lady Rochford, une dame de sa suite, elle passait d'agréables moments en compagnie de Culpepper pendant que le roi chassait. Puis, par Pontefract, où on arriva le 24 août, on pénétra dans le Yorkshire. Les foules venaient à la rencontre d'Henri, les villes fêtaient magnifiquement son passage ; lui se montrait bon prince, absolvant tous les survivants du Pèlerinage de grâce venus humblement lui demander pardon. A cette allure, on n'arriva à York que le 18 septembre. C'est là que devait avoir lieu la rencontre avec Jacques V. Tout était prêt. Des centaines d'ouvriers avaient monté les habituels campements, cabanes, tentes, décors; l'ancienne abbaye de Sainte-Marie, remeublée, devait servir de cadre à la réception. Mais le roi d'Écosse ne se montrait pas. Henri l'attendit neuf jours, avec une mauvaise humeur grandissante, puis repartit vers Londres, furieux de l'affront infligé par cet indigne neveu.

De mauvaises nouvelles l'attendaient à son retour. Son fils Edouard était gravement malade. Ensuite, le 2 novembre, alors que le roi assistait

à la messe, Cranmer lui présenta un document exposant l'inconduite de la reine. Pendant qu'Henri était dans le Nord, un informateur avait prévenu le Conseil, qui, après une petite enquête, s'était décidé à avertir le souverain. Ce dernier n'avait décidément pas de chance avec ses femmes. Sur le moment, il refusa de croire les dénonciations, qu'il traita de calomnies. Il lui fallut pourtant se rendre à l'évidence, surtout après que Dereham eut confessé sa faute. La question fut débattue en secret avec les conseillers Wriothesley et Norfolk près d'Hampton Court, puis dans un conseil de nuit à la résidence de l'évêque Gardiner, à Southwark. Là, le roi laissa éclater sa colère, menaça de tuer Catherine, puis il pleura, se lamentant sur ses infortunes conjugales avec des «épouses si mal intentionnées ». Pendant plusieurs jours, ruminant la décision à prendre, il s'isola et passa son temps à la chasse.

Puis vint la sanction. Catherine fut accusée d'adultère pré-marital. Elle réagit suivant son tempérament, avec violence, niant tout avant d'avouer. Il ne s'agissait pour le moment que de ses relations avant qu'elle épousât le roi ; l'accusation, malgré sa gravité, ne l'aurait peut-être pas conduite à la mort, surtout s'il y avait eu autrefois promesse de mariage entre elle et Dereham, ce qu'elle nia maladroitement. Or, bien vite l'enquête aboutit à ses relations récentes avec Culpepper et Dereham ; qui, mis à la torture, nièrent d'abord, puis avouèrent leur intention de commettre l'adultère avec la reine ; tout à la fin, ils confessèrent la réalité du fait. Ce délit s'apparentant à un cas de trahison, leur exécution fut presque immédiate. Quant à Catherine, une procédure d'attainder fut déclenchée contre elle en janvier 1542. Le 13 février 1543, elle fut décapitée à Tower Green, en compagnie de Lady Rochford.

Pour le duc de Norfolk le coup était rude. Ses deux nièces, Anne Boleyn et Catherine Howard, avaient fini de la même façon. Plusieurs membres de sa famille furent également accusés de trahison mineure (misprision of treason), car si le fait d'épouser le roi pour une femme adultère était un cas de trahison, avoir caché cet adultère était un cas d'offense pour l'entourage de la reine. Pendant quelque temps, Norfolk lui-même se sentit menacé et se tint à l'écart de la cour. Quant au roi, il sombra pendant un mois dans une profonde dépression, certains craignant même pour lui la folie. Son tempérament lui permit de

surmonter rapidement cette nouvelle épreuve ; ce n'était pas la première épouse qu'il perdait ! Dès le Mardi gras, les joyeux banquets recommencaient, et Henri était plus que jamais entouré par les dames. De plus, le démon de la guerre le possédait à nouveau. Les aventures militaires allaient le guérir pendant quelques mois de la fièvre matrimoniale.

LE PROBLÈME ÉCOSSAIS (1542-1543)

Depuis quinze ans, les problèmes de politique étrangère avaient été relégués au second plan par les préoccupations religieuses, les questions de divorce, la réforme ecclésiastique, la dissolution des monastères. Henri y avait consacré l'essentiel de son temps de travail et y avait sacrifié deux grands ministres. La grande lutte que se livraient sur le continent Charles Quint et François Ier lui avait laissé tout loisir de se consacrer à l'affirmation de sa suprématie religieuse. Même l'alerte de 1539 avait été très passagère.

L'essentiel était maintenant accompli dans ces domaines. Quelques précisions seront encore apportées à l'organisation de l'Église henricienne avant la fin du règne, mais la suprématie royale était définitivement établie, les biens monastiques définitivement gaspillés, et la série des mariages provisoirement interrompue. Malgré ses problèmes de santé, le roi, âgé de cinquante et un ans, gardait une énergie que ne pouvaient épuiser chasses et banquets. En dépit des apparences, il avait besoin, derrière la vie superficielle et dispersée de la cour, d'un grand dessein. Devenu le maître incontesté, le roi-prêtre, habitué à tout faire fléchir devant lui, conscient de sa grandeur et de son importance, il se devait d'attacher son nom à une grande entreprise, qui lui permettrait aussi de maintenir son Conseil en état d'alerte et de dépendance. Après la gloire religieuse, la gloire militaire était la plus apte à remplir ce but. Henri en revenait à ses premières amours.

La machine gouvernementale était parfaitement rodée. En l'absence de principal ministre, le roi était le véritable maître du Conseil, tranchant entre les différents avis et orientant la politique. Gardiner, Paget, Norfolk, Wriothesley en sont les principales personnalités, mais aucun d'entre eux

n'a le génie de Cromwell, leur victime. Le souverain, qui se méfie d'eux, exerce un contrôle plus étroit qu'auparavant sur la marche des affaires. Depuis plusieurs années, il s'entoure d'un conseil privé, qui le suit dans ses voyages, distinct du Conseil royal fixé à Londres. Ce dernier, qui comprend davantage de membres, est responsable de la marche ordinaire des affaires et expédie les décisions sous le grand sceau ou le sceau privé. Le roi, souvent en déplacement, a maintenant coutume de réunir autour de lui quelques hommes de confiance pour discuter des problèmes les plus importants. Ces réunions, encore informelles, n'ont pas toujours laissé de traces, même si à partir de 1540 un secrétaire note les décisions prises. Le contenu des débats et discussions n'est pas rapporté, et ce conseil privé n'aura pas de sceau propre avant 1556. Son rôle n'en est pas moins désormais capital : le roi y tient une place essentielle ; il assiste à presque toutes les réunions, traite parfois durement les conseillers et décide toujours en dernier ressort. Si l'on pouvait hésiter sur le partage des responsabilités dans les décisions du début du règne et encore pendant la période de Cromwell, aucun doute n'est désormais possible. Pendant les sept dernières années de son règne, le roi est le seul initiateur de la politique, au sein de son conseil privé.

Le retour aux aventures militaires lui est ainsi exclusivement imputable. Le voyage dans le Yorkshire en 1541, le rendez-vous manqué avec Jacques V, étaient des signes précurseurs du renouveau de son intérêt pour les affaires extérieures. Henri espérait, entre autres, obtenir la neutralité de l'Écosse en vue d'une reprise de la guerre contre la France. Non qu'il ait conçu un plan d'ensemble cohérent, logique et longuement mûri pour ses futures entreprises étrangères. Avant tout pragmatique, le roi agit et réagit au gré des circonstances. Incapable de concevoir une stratégie à longue échéance, il élabore sa politique au jour le jour, ce qui la rend à la fois souple et imprévisible. A partir de 1541, il revient à son vieux rêve de conquête en France. Si, la même année, il prend le titre de roi l'Irlande, c'est d'abord dans le but d'y affirmer sa suprématie religieuse et de détacher l'île de sa fidélité à Rome. Si, enfin, l'Écosse occupe une place aussi importante dans sa politique de 1541 à 1545, c'est qu'il ne peut se lancer dans aucune entreprise contre la France tant qu'il n'a pas soumis le royaume du Nord.

Sur le continent, les circonstances étaient favorables à une intervention anglaise. Charles et François continuaient imperturbablement leur duel épuisant, et chacun avait besoin d'alliés. Henri avait encore un bel avenir d'arbitre devant lui, et s'il le voulait, cet arbitrage pouvait être rentable. L'empereur et le roi de France le courtisaient en effet assidûment. François Ier lui proposait un mariage entre le duc d'Orléans et la princesse Marie ; le projet échoua en partie à cause du refus d'Henri de légitimer Marie. Charles Quint de son côté faisait des avances secrètes ; en juin 1542, l'évêque de Westminster était envoyé en Allemagne pour mettre au point une attaque commune contre la France ; il était suivi par l'ambassadeur impérial, Chapuys, qui devait assurer une entente entre le roi d'Angleterre et le régent des Pays-Bas. Les va-et-vient de diplomates se multipliaient en mer du Nord.

Toutefois, Henri devait d'abord garantir ses arrières. Or les relations avec l'Écosse restaient tendues. Jacques V n'avait pas suivi l'exemple d'Henri à l'égard de l'Église : il n'était pas venu au rendez-vous d'York, retenu par ses conseillers ecclésiastiques qui craignaient un piège. Les accrochages se multipliaient sur la frontière et les deux rois s'en rejetaient mutuellement la responsabilité. Au mois d'août 1542, il fut convenu d'envoyer des représentants à York pour discuter d'une possible entente. Mais en même temps Henri envoyait des mercenaires flamands dans le Nord, sous la direction du duc de Norfolk. Une petite troupe anglaise conduite par Sir Robert Bowes traversa la frontière mais fut battue à Haddon Rig. En septembre, Henri donnait l'ordre à Norfolk de dévaster le sud de l'Écosse ; le duc, parti de Berwick, pénétra jusqu'à Roxburgh et Kelso, fit autant de dégâts qu'il put, mais il dut bientôt se retirer en raison de pluies incessantes, sa troupe manquant de bière et de nourriture.

A York, les négociations avaient tourné court. Les exigences anglaises étaient exorbitantes : libération immédiate des prisonniers anglais retenus en Écosse ; venue de Jacques V personnellement, à Londres ou à York, pour conclure un traité ; cession de gages garantissant la bonne volonté écossaise. Henri choisissait visiblement la manière forte contre son neveu. Les discussions n'étaient qu'un prétexte. Le roi cherchait en fait une victoire militaire décisive pour affaiblir durablement son voisin, un nouveau Flodden. Les lettres qu'il envoya à Norfolk en octobre-

novembre l'indiquent assez clairement : il demandait au duc de ne pas renvoyer son armée, mais au contraire de la renforcer jusqu'à un total de 5 000 hommes, et de réquisitionner du ravitaillement dans le but d'entretenir une campagne.

Jacques V dut se résoudre à la guerre, bien à contrecœur. Il lança un appel de détresse au pape et aux souverains catholiques, puis rassembla 20 000 hommes au sud d'Édimbourg. La chance, cependant, était avec Henri. L'armée écossaise, divisée en deux groupes, lança une attaque de diversion sur la frontière orientale, tandis que le gros des troupes, plus de 10 000 hommes, attaquait à l'ouest. Dans une zone marécageuse au nord de Carlisle, à Solway Moss, un détachement anglais tomba sur les forces écossaises, le 23 novembre 1542. Les Écossais, beaucoup plus nombreux, auraient dû l'emporter. Mais leurs dissensions internes causèrent une fois de plus leur perte : Olivier Sinclair, leur chef, favori du roi, était détesté par les nobles ; les protestants, qu'on avait placés à l'avant-garde, pensaient qu'on voulait les trahir; plusieurs chefs de clans soupçonnèrent d'avoir été dénoncés comme hérétiques ; chacun se méfiait de son voisin ; les ordres ne furent pas exécutés. Ce fut un désastre. Deux comtes, cinq barons, 500 nobles, 20 canons tombèrent aux mains des Anglais. La nouvelle de la défaite acheva le roi, déjà très malade. Jacques V mourut à Falkland le 14 décembre 1542. L'héritière était la petite Marie Stuart, âgée de six jours. L'Écosse était à la merci du roi d'Angleterre.

Encore fallait-il qu'Henri jouât correctement ses cartes. Ses atouts étaient importants : Edimbourg se retrouvait sans gouvernement, avec la perspective d'une longue régence sous l'autorité nominale d'un nouveau-né, dont le roi d'Angleterre était le grand-oncle ; le Tudor avait justement un fils, Édouard, âgé de six ans, qui ferait un époux tout à fait convenable pour sa cousine, sous réserve d'une dispense que ne manquerait pas d'accorder Cranmer. La possibilité d'unir les deux royaumes était à la portée de la main, solution définitive du problème de leurs relations heurtées. De plus, l'Écosse n'avait plus d'armée puisqu'une partie des chefs avaient été faits prisonniers à la bataille de Solway Moss. Le pays était déchiré non seulement par les querelles traditionnelles de clans mais par les affrontements religieux : le protestantisme qui avait gagné une

partie de la population fournissait au roi d'Angleterre des alliées potentiels. Les circonstances étaient exceptionnellement favorables.

Henri se renseigna sur la situation intérieure du royaume voisin auprès de son médecin, le docteur Cromer, qui était Écossais. Carte à l'appui, celui-ci essaya de lui expliquer le jeu complexe des factions et des clans. Il fallait éviter de brusquer les susceptibilités de la noblesse. Le roi jugea plus prudent d'agir par l'intermédiaire des prisonniers de Solway Moss, dont certains, protestants, lui étaient favorables. Il les fit libérer, il les accueillit à la cour pour Noël puis avant de les renvoyer chez eux leur fit jurer de favoriser ses plans en Écosse : ils devaient constituer là-bas un parti pro-anglais, prendre le contrôle de plusieurs places fortes, s'assurer de la personne de la petite reine Marie, la faire conduire en Angleterre et, enfin, obtenir du Conseil son accord en vue du mariage avec Edouard. Ils acceptaient même de reconnaître Henri comme roi d'Écosse si Marie venait à mourir.

Mais un développement imprévu vint contrarier le plan du roi. Le 3 janvier 1543, le comte d'Arran, héritier présomptif du trône d'Écosse, fut proclamé gouverneur, avec droit de succession en cas de décès de Marie. Il fallait se débarrasser de ce gêneur. Henri envoya de nouvelles instructions aux ex-prisonniers, qui étaient encore à Berwick : ils devaient s'emparer d'Arran et du cardinal Beaton, agent du pape à Édimbourg. Mais Arran prit les devants. Se présentant comme un ami des réformés, il fit lui-même arrêter Beaton, et écrivit à Henri en lui demandant l'ouverture de négociations pour conclure un traité de paix et de mariage ; il annonçait également son intention de soumettre l'Église d'Écosse.

Le Tudor avait-il trouvé en lui un émule et un allié ? En tout cas, il accepta une trêve et l'envoi de négociateurs écossais. A la mi-mars, le roi d'Angleterre envoya à Édimbourg Ralph Sadler, porteur d'une longue lettre qui donnait des conseils sur la façon de réformer l'Église et de dissoudre les monastères. Henri donnait de bonnes recettes à son disciple supposé, faisant preuve d'un tel cynisme que ce texte a été depuis présenté comme la marque de sa mauvaise foi et de son machiavélisme. Il proposait une confession de foi valable pour les deux royaumes et

offrait de donner sa fille Élisabeth en mariage au fils du comte d'Arran si celui-ci se rangeait à ses avis et acceptait l'union des royaumes.

Mais le roi avait affaire à plus rusé que lui, et la Realpolitik du gouverneur allait dépasser la sienne. Le comte d'Arran n'avait aucune intention de servir d'instrument à l'union des deux royaumes. Tandis qu'il affichait son intention de réformer l'Église, il lançait un appel au pape, se plaçant sous sa protection. Rome envoya tout de suite un légat. Le cardinal Beaton fut remis en liberté. Plus grave, Arran se tourna aussi vers l'allié traditionnel, la France, directement concernée dans cette affaire : Marie Stuart étant la fille de Marie de Guise, il était à craindre que l'on plaçât la petite reine sous la garde de François Ier. Bientôt le comte de Lennox revint de France avec de l'argent et la promesse de troupes pour repousser une éventuelle agression anglaise.

Pendant ce temps, le gouverneur continuait à donner le change à Henri ; il tenait des propos anticléricaux, feignait de protéger le parti pro-anglais et promettait d'appeler l'armée royale lorsque les circonstances seraient favorables. Il ne s'agissait que de gagner du temps, et il y réussit parfaitement. Jouant le double jeu jusqu'au bout, il autorisa les négociateurs écossais à signer, le 1er juillet 1543, le traité de Greenwich. La paix était rétablie entre les deux royaumes, et le projet de mariage entre Édouard et Marie était arrangé. Cette dernière toutefois ne serait pas confiée à l'Angleterre immédiatement, comme l'aurait voulu Henri, et ne viendrait qu'à l'âge de dix ans ; en attendant, des otages garantiraient l'application du traité. Le roi manquait donc l'essentiel, même si, lors de la ratification du traité au palais royal de Holyrood, le 25 août, le légat Grimani pensait que la cause romaine était perdue en Écosse.

Henri VIII allait voir ses illusions s'envoler avant la fin de l'année. Dès la fin août, son envoyé Ralph Sadler le prévenait que l'Écosse se trouvait au bord de de la guerre civile ; Arran était en péril ; Beaton et Lennox fomentaient une révolte. Le roi envoya aussitôt des instructions : il fallait mettre le gouverneur en garde, lui promettre une armée de 5 000 hommes pour lutter contre les papistes et, surtout, ne pas perdre le contrôle de la petite reine ; il fallait promettre à Arran d'importantes récompenses et même le titre de roi d'Écosse si jamais Marie était enlevée et forcée d'épouser un autre que le prince Édouard. Le 31 août, le duc de Suffolk

reçut l'ordre de rassembler une armée pour entrer en Écosse. Mais le 5 septembre, Sadler révélait la vérité : Arran faisait cause commune avec Beaton et Lennox.

Furieux, Henri choisit comme nouveau défenseur de la cause anglaise le comte d'Angus, en lui promettent 8 000 hommes. Angus avait mission de s'emparer de Marie, d'Arran et de Beaton. En même temps, violant le récent traité de Greenwich, il s'emparait de plusieurs bateaux écossais dans la Tamise. Cet acte de guerre était maladroit ; il fournit au Parlement écossais un prétexte pour annuler le traité, le 11 décembre, tandis que le 16, tous les anciens traités d'alliance avec la France étaient remis en vigueur. En un an, Henri, par ses méthodes hautaines et brutales, avait gaspillé une occasion unique d'unir les deux royaumes. Le 14 décembre 1542, l'Écosse était à sa merci ; le 16 décembre 1543, elle était dressée contre lui, avec le soutien de la France. Henri s'était laissé berner par Arran.

Sa nouvelle situation était d'autant plus inconfortable qu'au cours de la même année 1543, faussement rassuré sur la situation de l'Écosse, il s'était engagé officiellement au côté de Charles Quint. Un traité d'alliance avait été signé avec ce dernier le 11 février, non sans mal : la formulation avait été difficile à mettre au point car l'empereur refusait d'accorder au Tudor le titre de Tête Suprême de l'Église d'Angleterre. Finalement la question fut résolue de façon très diplomatique par la formule « Défenseur de la foi, etc. », la petite locution latine recouvrant pudiquement la réalité devant laquelle l'empereur se voilait la face. L'autre problème consista à désigner les adversaires éventuels des deux alliés ; ils devaient se soutenir contre toute attaque, même venant de « personnes spirituelles », insistaient les Anglais, qui craignaient que le pape ne se rangeât du côté français. Le catholique Charles Quint ne pouvait, lui qui avait déjà des scrupules à s'allier avec un roi schismatique, accepter une formule si directe. Henri lui fit remarquer qu'il n'avait pas été si scrupuleux en 1527 quand ses troupes avaient saccagé Rome, et que d'ailleurs, en face, le roi Très Chrétien était allié aux Turcs et aux protestants ; quelle que soit l'autorité spirituelle qui donne l'absolution à François Ier, ajoutait-il, nous nous chargeons de lui

administrer la pénitence. On suggéra comme formule : alliance contre « toute personne, quel que soit son statut, son grade ou sa dignité ».

Le traité fut tenu secret jusqu'à la fin juin. Se croyant maître de l'Écosse, Henri envoya alors son ultimatum à François pour lui annoncer son intention de reconquérir « son » royaume. La vieille fiction était une fois de plus ressuscitée. Mais l'année était trop avancée pour entamer une campagne sérieuse. 5 000 hommes furent envoyés à Calais sous le commandement de Sir John Wallop, et quelques escarmouches eurent lieu dans la Manche. La véritable invasion devait avoir lieu en 1544. Ainsi le prévoyait le plan grandiose et optimiste mis au point par Charles et Henri : chacun n'alignerait pas moins de 42 000 hommes avant le 20 juin; le premier attaquerait par la Champagne, tandis que le second, à la tête de ses troupes, traverserait la Somme et marcherait droit sur Paris. Les échecs du début du règne n'avaient servi à rien : les illusions de guerre éclair restaient tenaces, bien que totalement inadaptées au contexte militaire du XVIe siècle.

CATHERINE PARR

En même temps qu'il se lançait à nouveau dans la guerre, Henri tentait pour la sixième fois une aventure non moins hasardeuse pour lui, celle du mariage. Cet homme n'était décidément rebuté par aucun échec. Seize mois après l'exécution de sa cinquième femme, le 12 juillet 1543, il épousait la fille d'un simple chevalier du Northamptonshire, Catherine Parr. Son incompréhensible obstination à se jeter dans le lien matrimonial trouvait toutefois sa récompense. Son dernier choix fut le meilleur. Sa troisième Catherine était une femme remarquable. D'un âge raisonnable, trente et un ans, elle avait elle aussi une certaine expérience : deux fois veuve, elle était sur le point d'épouser Thomas Seymour, un sinistre personnage qui deviendra son quatrième mari lorsqu'en 1547 elle accomplira l'exploit de survivre à trois ans et demi de mariage avec Henri VIII.

Très cultivée, douce, et d'un très grand bon sens, Catherine était favorable, de façon modérée, aux idées protestantes. Conciliante, elle fut un élément modérateur de la fin du règne. Dès la fin de 1543, elle réunit

les trois enfants royaux, Marie, Elisabeth et Édouard, dans une égale affection. Elle prit en main leur éducation, et leur assura enfin un moment de répit dans la vie agitée que leur faisait mener leur terrible père. Elle les familiarisa en particulier avec les œuvres d'Érasme et de Marguerite de Navarre, qu'elle leur fit traduire. Elle-même composait des ouvrages de piété, comme Les Prières dirigeant l'esprit vers les méditations célestes, publié en 1545, et Les Lamentations d'un pécheur, publié en 1547. Infirmière plus que compagne de lit, elle fut un réconfort pour les dernières années du turbulent souverain.

CHAPITRE XIV

Les derniers combats (1544-1547) L'année 1544 marqua donc la reprise de la guerre sur le continent. Henri VIII renouait avec le conflit multiséculaire contre le roi de France. Un siècle après la fin de la guerre de Cent Ans, le roi d'Angleterre en contestait encore l'issue. Il ne se résignait pas à la perte de ce beau royaume. La disproportion des forces était pourtant flagrante : quatre fois plus petite que la France, quatre fois moins peuplée, procurant dix fois moins de ressources financières à son roi, l'Angleterre était-elle encore de taille à affronter son voisin, capable d'entretenir pendant plusieurs années des effectifs de plus de 40 000 hommes et le plus redoutable parc d'artillerie de la chrétienté ? Sans doute Henri n'avait-il pas conscience de cette disproportion, ne disposant pas des données chiffrées qu'accumuleront plus tard les historiens. Il lui suffisait de savoir que moins de deux siècles auparavant ses prédécesseurs avaient écrasé les Français à Crécy, à Poitiers, à

Azincourt et qu'ils avaient réussi, avec des armées minuscules, à occuper plus de la moitié du pays. Sans voir les immenses progrès économiques, démographiques et militaires réalisés par la France depuis cette époque, il entretenait toujours ses rêves d'exploits chevaleresques. François Ier n'était-il pas épuisé par ses luttes contre Charles Quint ? Ce dernier n'était-il pas un allié puissant, qui obligerait le roi de France à diviser ses forces ?

LA CAMPAGNE DE 1544

La première moitié de l'année fut occupée par les préparatifs. Depuis quelque temps déjà, l'armée se modernisait. Des canons de très gros calibre avaient été fondus ; en 1542 on avait fait venir de Vienne des tambours et des fifres pour la cavalerie, car la guerre est également un art, un spectacle, un divertissement, un déploiement de sons et de couleurs, qui rend les musiciens presque aussi utiles que les canonniers. En 1543, les Flamands Peter Van Colin et Peter Bawd étaient venus diriger la construction de mortiers et d'obus, indispensables dans les sièges contre les nouvelles fortifications rasantes. Pour accélérer la marche de l'armée en campagne, on avait préparé des fours et des moulins qui pouvaient fonctionner sur les chariots en mouvement. Des bateaux à rames, portant canons à la proue et sur les côtés, avaient été construits pour rivaliser avec les galères françaises.

Préparer une guerre contre la France supposait aussi d'assurer ses arrières. Dans les premiers mois de 1544, Henri essaya de reconstituer un puissant parti pro-anglais en Écosse. Le jeune comte de Lennox, récemment revenu d'exil en France, venait justement de se tourner du côté de l'Angleterre ; avec le comte d'Angus, qui protestait toujours de sa

fidélité envers le roi, ils pouvaient diriger une force suffisante pour contrôler le royaume du Nord. Henri leur assigna comme tâche de s'emparer de Marie, de le faire nommer protecteur du pays pendant la minorité de celle-ci, de répandre les idées de réforme religieuse, et demanda des otages pour s'assurer de leur fidélité. Il leur promettait un appui militaire pour se rendre maîtres du pays.

Il devint toutefois vite évident qu'on avait surestimé les capacités et les forces de Lennox et d'Angus. On était déjà à la fin mars, et il était urgent de mettre l'Écosse hors de combat avant de commencer la campagne française. Henri se décida en faveur d'un raid éclair sur Édimbourg, qu'on saccagerait à tel point que le gouvernement écossais mettrait des mois, voire des années, à s'en relever. Édouard Seymour (Lord Hertford) commanderait l'expédition ; il avait mission de détruire complètement le château, de massacrer hommes, femmes et enfants, et d'opérer de même à Leith et à Saint-Andrews, dont il ne devrait pas laisser pierre sur pierre. En même temps, il ferait proclamer partout Henri protecteur du royaume et gouverneur de la reine Marie jusqu'à la fin de sa minorité. Hertford tenta en vain d'expliquer au roi qu'une telle action, loin de calmer les Écossais, ne ferait que les unir dans une même haine à son égard, et qu'il ferait mieux de s'assurer le contrôle d'un port stratégique, comme Leith, d'où l'on pourrait surveiller Édimbourg et les allées et venues dans le Firth of Forth. Le roi ne voulut rien savoir. Il avait décidé de se venger de ses récents déboires et de briser les Écossais.

Hertford s'exécuta. La voie la plus aisée pour atteindre la lointaine Édimbourg sans encombre était la mer. Le 20 avril, des navires réquisitionnés sur la côte orientale, à Londres, Ipswich, King's Lynn, Hull, se rassemblèrent à Newcastle puis remontèrent vers le nord. Le 6 mai, le troupe débarquait près de Leith, repoussait une petite force écossaise et s'emparait du port. Le 7, quelques centaines de cavaliers venus par la voie terrestre rejoignaient Hertford. Les Anglais donnèrent aussitôt l'assaut ; Édimbourg fut prise et brûlée, ainsi que le palais de Holyrood ; Leith subit le même sort, et les troupes ravagèrent les campagnes des alentours avant de rembarquer. Henri était satisfait. Les Écossais avaient reçu une leçon, et son parti était momentanément renforcé : Lennox épousait sa nièce Marguerite tandis que la reine

douairière Marie de Lorraine prenait le contrôle des affaires à la place d'Arran. Cependant, les sentiments anti-anglais étaient plus forts que jamais dans la population. La nouvelle du raid avait en outre fortement agacé Charles Quint, qui redoutait qu'elle n'amène le pape à condamner son alliance avec un tel persécuteur de catholiques.

Pour l'heure, Henri était soulagé et se consacrait à sa future campagne de France. Ce projet l'obsédait jour et nuit au point de devenir une idée fixe, confièrent ses conseillers à Chapuys. Pourrait-il tenir son rôle à la tête de l'armée, comme il en avait proclamé l'intention ? Au mois de mars, son était de santé s'aggrava : ses ulcères se détériorèrent, et une poussée de fièvre le terrassa pendant plusieurs jours. Le roi ne se déplaçait plus guère qu'en chaise à porteurs ; il montait les escaliers à l'aide d'une poulie et le hisser sur son cheval nécessitait un palan. Son énorme corps requiérait une gigantesque armure, dans laquelle on avait toutes les peines du monde à l'enfermer. Celle qu'il fit réaliser vers 1540, pesant plus de quarante-cinq kilos, et que l'on peut voir aujourd'hui à Windsor, donne une idée de sa taille à cette époque ; le harnachement complet de l'homme et du cheval, conservé à la Tour de Londres, est impressionnant, et seul un destrier colossal pouvait supporter la masse du roi en armure. Ses conseillers tentèrent de lui faire comprendre que sa présence risquait de ralentir les mouvements de la troupe, et Henri, qui connaissait leurs pensées, s'irritait de ces réticences. Il s'obstinait à vouloir jouer le chevalier, niait son handicap physique, mais secrètement, la crainte le tenaillait.

A la fin mai, Henri suggéra à Charles Quint de modifier le plan : les deux souverains enverraient leurs armées sous les ordres d'un lieutenant s'emparer de Paris, tandis qu'eux-mêmes s'emploiraient dans le nord de la France à des tâches mineures, plus convenables à leur majesté que la conduite d'un raid sur la capitale. Le roi donnait en exemple le récent succès de l'expédition d'Hertford sur Édimbourg. A la veille de la campagne, il ne pouvait reculer que si l'empereur renonçait lui aussi à diriger personnellement ses troupes ; sinon, c'était la honteuse reconnaissance de son infirmité. Or Charles, de neuf ans moins âgé, goutteux mais non obèse, venu spécialement d'Espagne en Allemagne pour prendre la tête de l'armée, n'avait aucune raison de refuser l'occasion

de se couvrir de gloire avec l'aide des troupes anglaises. Henri ne pouvait plus se dérober.

Depuis le début de l'année, troupes et ravitaillement s'entassaient dans Calais. En juin, les ducs de Norfolk et de Suffolk vinrent prendre le commandement en attendant l'arrivée du roi. Mais dès le début la confusion s'installa, et la campagne de 1544, qu'on avait rêvé si glorieuse, fut menée de la façon la plus lamentable. A la mi-juin, Norfolk recevait l'ordre de pénétrer en territoire ennemi, sans avoir pour autant un objectif particulier. Il avança donc de quelques kilomètres vers l'est, puis s'immobilisa dans l'attente d'instructions plus précises. Les plans de 1543 prévoyaient une marche forcée vers Paris. Depuis, l'enthousiasme d'Henri s'était refroidi ; redoutant une attaque de flanc, il pensait que le ravitaillement serait difficile à assurer et jugeait plus prudent de s'emparer d'abord des places françaises du Nord, Ardres, Montreuil, Boulogne, pour garantir les arrières. Le roi fit part à Charles de ses nouvelles orientations, en lui conseillant d'agir de même. L'empereur était furieux ; le Tudor trahissait les termes de leur traité et ruinait du même coup leurs espoirs. Norfolk, lui, attendait toujours des ordres, qu'il réclamait avec impatience dans ses lettres au Conseil. Ils arrivèrent enfin : il fallait assiéger Montreuil, ce qu'il fit aussitôt. Mais la ville était forte ; au bout de quelques jours, Norfolk se plaignait du manque de ravitaillement, de canons, de munitions : il n'y avait plus de Wolsey pour s'occuper de tout cela.

Le 14 juillet, le roi débarquait enfin à Calais. Une semaine plus tard, il venait mettre le siège devant Boulogne, où il passa quelques bonnes semaines à inspecter les travaux, ordonner les sapes et les assauts. Campé au nord de la ville, près de la côte, il se sentait à l'aise dans ce rôle qui comblait ses goûts pour la guerre, tout en évitant les inconforts d'une campagne itinérante. De marche sur Paris, il n'était plus question. Toutes ses forces étaient enlisées dans le siège de deux villes. L'exercice se termina le 14 septembre par la capitulation de Boulogne, où le roi fit une entrée triomphale. Il supervisa pendant deux semaines le remaniement des fortifications par ses ingénieurs, et le 30 septembre rembarqua pour l'Angleterre.

Une semaine auparavant, Henri avait appris avec stupéfaction que Charles Quint, en position difficile, avait signé la paix avec François I[er], à Crépy. Son indignation n'était guère légitime : l'empereur s'était approché plus près que lui de Paris. Le roi de France n'avait pas été long à exploiter la mésentente entre les alliés. Cette paix séparée laissait les Anglais seuls face à l'armée du dauphin. Celui-ci arrivait sur Montreuil où les hommes de Norfolk souffraient plus du mauvais ravitaillement que les assiégés. Risquer une bataille rangée contre l'armée française, plus nombreuse, plus fraîche et mieux commandée, eût été un suicide. Henri eut au moins le mérite de le comprendre ; il ordonna à Norfolk de se replier sur Boulogne et la retraite fut faite sans trop de dégâts.

Avant de repartir pour l'Angleterre, le roi avait ordonné à Norfolk et Suffolk de rester avec leurs troupes à Boulogne. A peine était-il embarqué que les deux ducs quittaient la ville et se dirigeaient vers Calais, mieux défendue. Apprenant ce mouvement alors qu'il n'avait pas encore regagné Londres, Henri leur envoya une lettre furieuse, insinuant que leur conduite frôlait la trahison et leur intimant l'ordre de revenir à Boulogne. Leur retraite, disait le roi, sacrifiait délibérément cette dernière ville, sous prétexte d'« une feinte nécessité, dans le but de couvrir et cacher des fautes trop apparentes à un regard impartial ». Embarrassés, Norfolk et Suffolk expliquèrent que les défenses de Boulogne étaient inutilisables et que Calais avait besoin d'être protégée. De toute façon, il était trop tard pour revenir en arrière : les 50 000 hommes du dauphin tenaient le pays, et leurs mercenaires flamands étaient partis.

Ainsi se terminait, dans la plus grande confusion, une campagne ambitieuse et montée à prix d'or. L'impéritie des chefs, à commencer par le roi, avait été totale. Manque de préparations, insuffisance du ravitaillement, méconnaissanssance du terrain, accrue par des cartes inexactes, tout s'était conjugué pour la ruine de l'expédition. Boulogne cependant était prise. L'acquisition n'était pas négligeable : avec Calais, c'était une deuxième porte d'entrée dans le royaume de France. Ce devait être une nouvelle pomme de discorde entre Henri et François dans les négociations qui s'ouvrirent à Calais le 18 octobre. Seymour, Paget, et bientôt Norfolk et Sufolk, qui conduisaient la délégation anglaise, avaient pour consigne d'exiger des Français l'abandon à la fois de Boulogne et de

l'alliance écossaise. Quinze jours furent suffisants pour se rendre compte qu'on aboutirait à aucun accord.

La situation d'Henri était loin d'être confortable : il avait perdu l'alliance de Charles Quint, et les affaires écossaises ne s'arrangeaient pas. Avec le premier, il y eut à l'automne un échange de lettres acrimonieuses, chacun accusant l'autre de l'avoir trahi : Henri reprochait à l'empereur d'avoir conclu unilatéralement la paix de Crépy et lui demandait de reprendre la guerre. Au fil des mois, de nouveaux accrochages vinrent entretenir l'animosité entre les deux ex-alliés : des marchands anglais étaient maltraités par l'Inquisition espagnole ; des bateaux impériaux étaient retenus dans les ports anglais ; de la poudre achetée par les Anglais au Brabant n'était pas arrivée ; des mercenaires espagnols étaient passés dans l'armée française. A court de troupes, le roi d'Angleterre tentait justement un nouveau rapprochement avec les princes luthériens de l'Empire, sans grand succès. Ce nouveau revirement ne pouvait que mécontenter Charles Quint, qui entreprenait au même moment un effort militaire sans précédent contre la ligue de Smalkalde.

Henri devait protéger Calais et Boulogne, mais aussi renforcer l'armée du Nord, à la frontière écossaise. Il envoya là-bas tout ce qu'il pouvait trouver de mercenaires désœuvrés : des Italiens, des cavaliers albanais, 700 arquebusiers espagnols qui avaient fait un débarquement forcé sur les côtes anglaises. Sur le continent, il prit à sa solde le capitaine Frederic von Rieffenberg et 10 000 hommes pour défendre Boulogne, où les troupes anglaises n'avaient pas fini de réparer les dégâts qu'elles avaient provoqués pendant le siège. Des princes et villes protestants, Henri n'obtint pas grand secours. Échaudés par les précédents échecs, ceux-ci se montraient plus que réticents à s'engager dans une alliance avec le Tudor. Christopher Mont et John Bucler, qui négociaient pour le roi avec les luthériens entre les sessions de la diète de Worms, n'obtinrent qu'une promesse de ligue défensive, avec fourniture de 4 500 hommes aux frais du roi en échange de 200 000 couronnes ; les villes hanséatiques, Brême, Lubeck, Hambourg, refusèrent de fournir des troupes.

Du côté écossais, la situation continuait à se détériorer. Le roi ne savait plus quelle tactique employer : faire confiance à Angus ou bien s'emparer de lui? Faire assassiner le cardinal Beaton ? L'idée était tentante, et on la

suggéra à Sadler, à condition que celui-ci agisse sans compromettre le roi. Employer la force ? La troupe bigarrée que le roi entretenait à la frontière fit plusieurs raids de pillage ; au cours de l'un d'eux, elle détruisit les tombes de la famille Angus à Melrose, ce qui eut pour effet de tourner contre l'Angleterre son ancien allié. Le 27 février 1545, Angus battait un détachement anglais à Ancrum, près de Jedburgh. Quelques mois plus tard, une armée française conduite par Lorges de Montgomerie venait renforcer les Écossais, et Lord Hertfort en était réduit à saccager les magnifiques abbayes de la vallée de la Tweed : Kelso, Melrose, Dryburgh, Roxburgh, Coldingham.

L'ALERTE DE 1545

L'été 1545 fut militairement très difficile. Sans alliés, l'Angleterre dut faire un énorme effort pour lever et entretenir des troupes, car on s'attendait à tout moment à une invasion. La veille anxieuse de 1539 recommençait, cette fois plus sérieuse, dans une atmosphère préfigurant l'épisode de l'Armada. Jamais le roi n'avait eu tant. de fronts à surveiller à la fois. Lord Hertford restait sur la frontière écossaise ; le duc de Norfolk dirigeait une armée en Essex dans l'attente d'un éventuel débarquement ; le duc de Suffolk en commandait une autre dans le Kent, et le comte d'Arundel une troisième à l'ouest; l'amiral, Lord Lisle, tenait la mer avec 160 navires de toutes tailles et 12 000 hommes ; à Boulogne, Lord Poynings et sa garnison attendaient les assauts français. Plus de 60 000 hommes au total étaient à la solde du roi.

Henri, assiégé dans sa moitié d'île, était seul responsable de cette situation critique, conséquence de sa folle agression de l'année précédente, alors qu'il aurait pu simplement continuer à compter les points dans le duel Charles Quint-François Ier. L'absurde rêve de gloire militaire d'un vieux roi impotent mettait une nation prospère au bord de la catastrophe. Henri, le 10 août, eut recours à l'arme suprême des cas désespérés : il ordonna des processions dans tout le royaume pour le succès de ses armées. Lui-même faisait le tour des fortifications.

Le 19 juillet, il dînait à bord du plus prestigieux navire de sa flotte, le Great Harry, devant Portsmouth, lorsqu'on signala les 200 voiles

françaises de l'amiral d'Annebault, à quelques milles de là, dans le Soient. Henri quitta le navire aussi vite que le permettaient ses pauvres jambes. Était-ce le débarquement français? L'alerte fut propagée par des feux tout le long de la côte la nuit suivante. Mais d'Annebault n'avait pas avec lui de force d'invasion; il avait seulement poursuivi une flotte anglaise venue le narguer dans l'estuaire de la Seine. Des combats navals décousus eurent lieu dans le Soient, au cours desquels les Anglais perdirent le célèbre Mary Rose qui chavira en prenant un virage trop serré avec les sabords ouverts. Renflouée après quatre siècles et demi passés au fond de la mer, la magnifique épave est aujourd'hui un témoin inestimable des navires du roi Henri. Les Français tentèrent en vain de débarquer sur l'île de Wight, puis allèrent brûler Brighton et repartirent. A l'automne, Lisle alla à son tour incendier quelques villages de la côte normande, tandis que les combats autour de Boulogne et de Calais ne donnaient aucun résultat.

La menace d'invasion était écartée pour 1545, mais la situation restait dramatique. «Nous sommes en guerre contre la France et l'Écosse, écrivait l'évêque Stephen Gardiner, nous sommes en conflit avec l'évêque de Rome ; nous n'avons aucune amitié sûre avec l'empereur, et nous avons reçu du landgrave, principal capitaine des protestants, une telle rebuffade qu'il peut penser que nous lui en voulons [...]. Notre guerre est dommageable au royaume et à tous nos marchands qui font le commerce dans le détroit [...]. Nous sommes dans un monde où la raison et la science n'ont pas le dessus et où les accords ne sont pas respectés. » Tout ce que nous pouvons espérer, poursuivait l'évêque, c'est la «pire des paix», qui vaut encore «mieux que la meilleure des guerres ». Pour aggraver les affaires du roi, le concile tant de fois retardé se réunissait enfin à Trente. L'année 1546 s'annonçait bien périlleuse si on ne réussissait pas à trouver des alliés. Le Conseil tentait désespérément de persuader Henri que la meilleure solution était de rendre Boulogne et de signer la paix. Le roi ne voulait pas entendre parler d'un abandon de sa conquête. Il plaçait tous ses espoirs dans la reprise des hostilités par Charles Quint. Pendant tout l'hiver, il essaya d'atteindre ce résultat.

Les négociations, qui s'étendirent d'octobre 1545 à janvier 1546, furent d'une extrême complexité. Elles mirent en scène quatre partenaires, qui

jouaient chacun double jeu, avec un but affiché et des intentions secrètes différentes, en se méfiant chacun des trois autres : Henri, Charles, François et les princes protestants. Ces derniers, se sentant menacés par les préparatifs de Charles Quint, avaient besoin d'Henri et de François et leur proposèrent leur médiation. Leur offre fut bien accueillie en France comme en Angleterre, et le 21 novembre, sous leur égide, commençaient des négociations entre Paget et Tunstall d'un côté, et la délégation française de l'autre, près de Guines. L'empereur, lui, souhaitait aussi une réconciliation franco-anglaise pour constituer un front uni des souverains contre les luthériens. Il suggéra une entrevue à cet effet à Bruges, entre Gardiner et l'amiral de France. François Ier, engagé dans deux conférences à la fois avec les représentants d'Henri, conférences dirigées par deux ennemis qui visaient à réconcilier deux autres ennemis afin de les mettre chacun de leur côté, craignait une collusion secrète entre Charles et Henri, dont il voulait éviter la réconciliation. Enfin Henri, engagé lui aussi dans les deux conférences, cherchait avant tout à utiliser la menace protestante pour obliger Charles à s'engager à ses côtés contre François. On avait rarement vu un tel imbroglio diplomatique.

La question de Boulogne rendait impossible la paix entre les deux rois. Charles, décidé à en finir avec les luthériens auxquels il venait d'infliger une grave défaite à Mühlberg, n'avait aucune intention de recommencer la guerre dans l'immédiat. Il repoussa toutes les avances faites par Stephen Gardiner au nom d'Henri : offres de mariage de Marie, Élisabeth et Édouard à n'importe quel Habsbourg veuf ou célibataire ; offre d'une rencontre personnelle entre les deux souverains, que l'empereur écarta sous le prétexte qu'un voyage fatiguerait Henri et qu'il n'avait pas le temps avant la diète de Regensburg en janvier ; il l'accepterait à la condition que les rois de France et d'Angleterre se soient mis d'accord au préalable. Autant dire que l'ambassade de Gardiner dans l'Empire n'avait aucune chance de réussir. Arrivé à la mi-octobre 1545 à Bruges pour discuter avec Charles Quint, l'évêque n'eut même pas l'occasion d'aborder le sujet de l'éventuel retour en guerre de l'empereur. Sous divers prétextes, les entrevues furent repoussées jusqu'en janvier et elles n'aboutirent à aucun résultat. Charles refusa même de laisser les Anglais s'approvisionner en salpêtre cuivre, armes, ancres et cuirs aux Pays-Bas,

car ces fourni tures lui étaient nécessaires pour mener la guerre contre le protestants.

LA PAIX D'ARDRES ET LES COMPLICATIONS DIPLOMATIQUES DE LA FIN DU RÈGNE

Henri dut donc reprendre la guerre seul; puisque les négociations avec les Français et les protestants n'avaient rien donné. Le 17 janvier 1546, le roi en Conseil décidait de lancer une nouvelle campagne de grande envergure. Une armée de 16 000 Anglais, 10 000 mercenaires espagnols, italiens et allemands, et 4 000 cavaliers, sous la direction de Lord d'Hertford, débarquerait à Calais, tandis qu'une flotte ravagerait les côtes. Des campagnes de recrutement seraient menées dans les États protestants d'Allemagne. Hertford arriva effectivement, avec tout son monde, le 23 mars, et s'installa près de Boulogne, fortifiant le port d'Ambleteuse. Trois semaines plus tard, Henri changeait d'avis et cherchait la paix.

Ce brutal revirement, dont il avait donné bien d'autres illustrations pendant son règne, s'explique probablement par la situation financière catastrophique dans laquelle il se trouvait alors, ne pouvant plus faire face aux énormes dépenses occasionnées par le conflit. Ses conseillers le lui répétaient humblement depuis longtemps ; la perspective d'une année supplémentaire de gages à verser à ses milliers de mercenaires, dans une guerre dont le seul but était la défense de Boulogne, finit par le convaincre. Des contacts furent pris avec la cour de France par l'intermédiaire du Vénitien Bernardo, et le 24 avril, Paget, Lisle et Hertford entamaient les négociations avec les délégués français près d'Ardres. Les émissaires anglais firent valoir des exigences stupéfiantes : Henri voulait garder Boulogne et sa région, recevoir de fortes indemnités de guerre et obtenir la fin de l'aide française à l'Écosse: Il se conduisait en vainqueur, alors qu'il était en position d'infériorité. Ses demandes n'ayant pas été acceptées, il en fit valoir d'autres, à peine moins exorbitantes : que Marie Stuart soit confiée à sa garde en échange de la paix avec l'Écosse ; qu'on lui paie tous les arriérés de la pension que lui devait le roi de France d'après les précédents traités ; qu'on lui donne huit millions de marks d'indemnité pour ses frais de guerre. « Huit millions ! Vous êtes

plaisant, répondirent les délégués français. Il n'y a pas une telle somme dans toute la chrétienté.» Les discussions furent extrêmement serrées ; le roi vérifiait minutieusement chaque détail péniblement élaboré, et il fallut plus d'un mois pour aboutir, le 7 juin, à la signature du traité d'Ardres, qui rétablissait la paix entre les deux royaumes.

Henri VIII se tirait d'affaire d'une façon très avantageuse, compte tenu de la précarité de sa situation militaire et financière. Il gardait Boulogne jusqu'à la Saint-Michel 1554 ; François Ier lui verserait alors deux millions de couronnes en échange et comme dédommagement pour les impayés de la pension ; en outre, à ce titre le roi de France acquitterait 94 736 couronnes par an jusqu'à la mort d'Henri, puis 50 000 couronnes à perpétuité. L'Écosse était comprise dans le traité. Ainsi, la possession de Boulogne était un gage précieux que le Tudor exploitait au maximum. Connaissant les problèmes financiers de son rival, il espérait bien que François Ier, incapable de payer les deux millions, lui abandonnerait sa conquête.

Le Tudor marquait un autre point puisqu'il obtenait que la formulation du traité lui accorde son titre de Tête Suprême de l'Église d'Angleterre et d'Irlande. Le roi de France ne fit aucune difficulté à l'accepter, lors même de la lecture solennelle du texte à Fontainebleau le 1er août, en présence de six cardinaux. L'application de l'accord entraîna toutefois quelques accrochages, surtout lorsqu'en septembre les Français entreprirent la construction du fort de Châtillon, qui contrôlait l'entrée du port de Boulogne et aurait rendu celui-ci inutilisable. La réaction d'Henri illustre ses méthodes. Le problème fut discuté en conseil privé, et d'un avis unanime on décida de ne pas toucher à ces fortifications car cela remettrait en cause la paix. Une lettre, signée du roi, fut donc envoyée à Lord Grey, gouverneur de Boulogne, pour lui demander de ne rien faire. Mais le roi donna oralement au messager des ordres inverses : il devait transmettre à Grey la consigne «d'empêcher la fortification de Châtillon, et, si possible, de la raser ». Le roi fut obéi, au cours d'une attaque surprise de nuit. Le lendemain de cet exploit, Henri entra triomphalement au conseil : « Qu'en dites-vous, Messieurs? Le nouveau fort de Châtillon a été rasé aussi plat que ce plancher. » Les conseillers s'indignèrent, et l'un d'eux déclara que Grey devait être décapité pour cette action. A quoi

le roi répondit «qu'il aimerait mieux perdre une douzaine de têtes semblables à la sienne », désignant par là son conseiller.

Pendant les quelques mois qui lui restaient à vivre, Henri VIII mena une politique extérieure d'une extrême complexité. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le roi, toujours aussi méfiant vis-à-vis de ses deux compères François et Charles, chercha à manoeuvrer le plus habilement possible pour contrer toute menace de la part de l'un des deux et surtout éviter leur réconciliation. Le trio vieillissant reprenait son occupation favorite, le jeu de dupes, où tous les coups, de préférence les plus sournois, étaient permis. Le but était d'isoler l'un des trois en se rapprochant de l'autre, peu importe lequel. Dans cette étrange partie d'échecs à trois, des pions pouvaient servir d'auxiliaires pour bloquer l'un ou l'autre des adversaires : les princes protestants, l'Écosse et même le pape. Car l'enjeu était purement politique ; entre Charles Quint, François Ier et Henri VIII, fièrement décorés de leurs titres de Très Catholique, Très Chrétien et Tête Suprême de l'Église d'Angleterre, la religion, on aura pu s'en rendre compte maintes fois, n'était plus qu'un prétexte. Entre ces trois fins renards expérimentés et également rusés, la partie était serrée. Ambassades, envoyés secrets, instructions officielles, contre-instructions confidentielles, proclamations d'intention, démentis, pressions ouvertes et cachées se croisaient et s'entrecroisaient avec une telle rapidité et dessinaient un réseau si embrouillé qu'il est bien difficile de s'y reconnaître.

Dans cette grande partie de pêche en eau trouble, le Tudor utilisa largement l'appât des princes protestants, à qui il proposa à plusieurs reprises la conclusion d'un accord dogmatique. En 1546, la situation des luthériens allemands était dramatique. Après leur défaite de Mühlberg, ils semblaient à la merci de l'attaque de grande envergure que préparait l'empereur. Henri craignait qu'un triomphe impérial ne soit le prélude d'une croisade catholique contre l'Angleterre. Aussi cherchait-il à la fois à se rapprocher des princes protestants et à ménager le pape. En mars-avril, il envoya John Mason, clerc du conseil privé, trouver l'Électeur palatin pour lui proposer un accord et le mariage entre son neveu et la princesse Marie ; dans le même temps, Christopher Mont se rendait près du landgrave de Hesse et lui offrait de former une ligue. En août, les

négociations reprirent, par l'intermédiaire cette fois du docteur Hans Bruno, venu à Londres avec des propositions d'entente de la part de l'Électeur de Saxe. A chaque fois, Henri réclamait la possibilité pour ses agents de recruter des mercenaires dans les États protestants. Plus intéressé par le potentiel militaire des luthériens que par leur théologie, il reculait toujours la tenue de conférences religieuses, sous divers prétextes. Il souhaitait avant tout conclure une entente utilisable à la fois contre l'empereur et contre le roi de France. Cet objectif apparaît nettement dans l'offre que rapporta Bruno : Henri proposait une pension de 12 000 florins en échange du droit de recruter des mercenaires et d'une alliance défensive contre tout autre souverain.

En ce même mois d'août, Henri tendait l'oreille à une nouvelle offre du pape, présentée par l'intermédiaire de l'Italien Guron Bertano. Paul III ne désespérait pas de ramener le Tudor dans le sein de l'Église. Il proposait d'oublier le passé à condition que le roi reconnaisse à nouveau la suprématie pontificale, et il lui permettrait même d'envoyer des évêques au concile de Trente. Henri n'avait aucune intention de se soumettre, mais l'initiative pontificale lui donnait la possibilité de gagner du temps. Il fit donc une réponse prudente, se déclarant prêt à envoyer des représentants à une réunion quelconque, convoquée par les princes. Puis, après avoir attendu une réaction pendant plus de sept semaines, il renvoya Bertano.

François Ier était lui aussi intéressé par les princes luthériens. Il offrit à Henri de former avec eux une ligue à trois. Celui-ci repoussa l'offre car il soupçonnait le roi de France de vouloir en profiter pour récupérer Boulogne plus vite que prévu. En décembre, les protestants, placés en situation critique, tentèrent à leur tour une démarche en direction des deux rois ; mais aucun des deux compères ne voulut s'engager le premier, de peur d'une trahison de l'autre : François déclara qu'il s'alignerait sur la conduite d'Henri, et Henri répondit qu'il suivrait l'exemple de François, daignant que ce dernier ne profitât de l'occasion pour passer à l'empereur. De ce dernier, il recevait une ambassade, ce qui alarma les représentants français ; Henri cependant se plaignait en public de Charles, qu'il soupçonnait de préparer secrètement une croisade contre lui, avec l'accord du concile et du pape ; déclaration destinée à rassurer les

Français tout en avertissant les impériaux. En réalité, il négociait avec les deux à la fois lorsque la mort le surprit en janvier 1547.

L'Écosse n'était pas oubliée dans ce chassé-croisé. Tout au long de l'année 1546, le roi continua sa pression sur ses voisins du nord. Les raids se poursuivaient à partir de la frontière ; une expédition fut même tentée sur les Highlands par mer, en partant d'Irlande, mais elle échoua totalement. Henri encouragea aussi des complots visant à l'assassinat du cardinal Beaton, qui aboutirent le 29 mai. Concentrant de nouvelles troupes dans le Northumberland, le roi s'apprêtait à lancer une autre offensive au cours de l'année 1547. Sa mort écarta provisoirement le danger pour les Écossais.

LES PROBLÈMES FINANCIERS

Henri laissait donc une situation diplomatique plus embrouillée que jamais. Il léguait aussi à son fils des coffres vides, alors qu'il avait lui-même hérité de son père un trésor considérable. Les activités militaires des années 1544-1546 engloutirent des sommes fabuleuses pour l'entretien d'immenses troupes mercenaires, la construction et la réparation des fortifications, les opérations navales : 2 000 000 livres au total. Sa glorieuse campagne de 1544 à elle seule avait coûté 650 000 livres; de la Saint-Michel 1544 au 8 septembre 1545, les opérations autour de Boulogne absorbèrent 560 000 livres. Au mois de novembre de cette dernière année, Gardiner écrivait à Paget : « Je peux vous assurer, Monsieur le Secrétaire, que je n'ai aucune idée de la façon dont nous allons pouvoir nous débrouiller pendant les trois prochains mois, et encore moins pendant les deux suivants. » Et il énumérait les misérables sommes péniblement réunies : 15 000 livres de revenus de la frappe monétaire, 3 000 livres de la cour des augmentations, 1 000 livres du duché de Lancastre, autant de la cour des tutelles et de l'échiquier. Des sommes ridicules face aux besoins du moment.

Les revenus ordinaires, pourtant grossis des nouvelles taxes sur le clergé, étaient bien loin de suffire. Le parlement fut mis à contribution ; il ne vota pas moins de six quinzièmes et dixièmes, ainsi que trois subsides extraordinaires de 1540 à 1547. Les premiers rapportèrent annuellement

29 000 livres ; les subsides s'élevèrent à 94 000 livres en 1540, 183 000 livres en 1543, 200 000 livres en 1545. La pression fiscale accrue ne pouvait à elle seule remplir le gouffre que représentaient les dépenses militaires. Il fallut avoir recours à tous les expédients tristement classiques et illégaux de la panoplie des exactions royales. Des commissaires, munis de listes de riches sujets, s'abattirent sur les villes et les campagnes, extorquant des emprunts forcés et des «bienveillances» (benevolences), c'est-à-dire des dons. En 1544, le Parlement annula le remboursement d'un emprunt royal de 112 000 livres contracté en 1542; en janvier 1545, le chancelier Wriothesley organisait une campagne de perception de «bienveillances» sans précédent, bien que cette pratique ait été déclarée illégale sous Richard III. Deux conseillers municipaux de Londres osèrent protester. L'un, Sir William Roach, fut enfermé à la prison de Fleet et dut racheter sa liberté ; l'autre, Richard Reid, fut obligé d'équiper à ses frais une troupe et d'aller à sa tête combattre à la frontière écossaise, où il fut d'ailleurs fait prisonnier et dut payer une rançon. Le despotisme d'Henri n'avait plus de limites. La campagne lui rapporta 120 000 livres ; elle fut suivie d'une autre en 1546.

L'Église fut une fois de plus victime de la rapacité de l'État. Outre l'accélération de la vente des biens monastiques, Henri s'attaqua aux fondations privées, chapellenies, collèges de séculiers, chantreries. Le Chantries Act de 1545 lui donnait le pouvoir de dissoudre ces institutions et de s'emparer de leurs biens, dont des commissaires entreprirent l'inventaire. S'il y eut peu de confiscations avant la fin du règne, ce fut uniquement à cause du manque de temps. La même année, le roi envisagea de s'emparer, ou d'« emprunter », suivant son expression, la vaisselle sacrée. Pieuse pensée, approuva Lord Hertford, car « le service de Dieu, qui ne consiste pas en bijoux, vaisselle ou ornements d'or ou d'argent, ne serait en rien diminué par cet acte, et ces ustensiles seraient mieux employés pour le bien et la défense du royaume ». Outre les 27 000 livres que, bon an, mal an, les premiers fruits et dixièmes rapportaient à la monarchie, le clergé dut verser en 1540, 1542, 1543 et 1544 un subside de plus de 80 000 livres.

Parallèlement, il fallut emprunter. Henri s'adressa au principal centre bancaire de l'Europe du Nord-Ouest, Anvers, cité prospère où les plus

grandes banques allemandes et italiennes ouvraient des succursales, les Fugger et les Welser en particulier. Mais ces spécialistes exigeaient des taux d'intérêt allant jusqu'à 14 %, et des garanties de remboursement. Attitude largement compréhensible d'ailleurs, tant les prêts aux souverains étaient risqués : Fugger en avait fait l'expérience avec Charles Quint. Le gouvernement anglais procéda avec les banques à un véritable commerce, dont le bénéfice n'était pas évident : vente de plomb provenant des toits des monastères ; échange de ce plomb contre des toiles ou de l'alun revendus en Angleterre, emprunts gagés sur les exportations de laine. Le résultat net fut qu'Henri laissa à son successeur 27 000 livres de dettes envers les Flamands.

Plus graves encore pour l'avenir de l'économie anglaise furent les altérations monétaires. Le bilan du règne est sur ce point particulièrement catastrophique. En 1509, les pièces anglaises, frappées sous Henri VII, étaient d'une pureté et d'une qualité artistique sans équivalent en Europe ; en 1547 la monnaie anglaise était devenue une des plus mauvaises de la chrétienté ; légères, minces, les pièces contenaient une grande proportion de métal vil qui les amenait à se décolorer rapidement ; elles tachaient les doigts et portaient des motifs d'une gravure plus que médiocre. La comparaison des caractéristiques des quatre principales pièces en circulation dans le pays entre le début et la fin du règne est instructive :

	SOUVERAIN (pièce d'or)		ANGEL (pièce d'or)	
	1509	1547	1509	1547
Poids	240 g	192 g	80 g	80 g
Valeur nominale ..	20 s	20 s	6 s 8 d	8 s
Finesse..........	23 carats	20 carats	23 carats	23 carats

	GROAT (pièce d'argent)		PENNY	
	1509	1547	1509	1547
Poids	48 g	40 g	12 g	10 g
Valeur nominale ..	4 d	4 d	1 d	1 d
Finesse..........	11 onces	4 onces	11 onces	4 onces

s : shillings ; d : pence.

Les dévaluations commencèrent en fait dès 1526, lorsque Wolsey porta le prix de l'or de 40 à 45 shillings l'once et fit frapper des pièces plus légères. En 1542 le roi utilisa le procédé sur une grande échelle pour faire des profits et diminuer le poids de ses dettes. Dans ses ateliers de la monnaie, à la Tour, à Southwark, à Canterbury, à York et à Durham, il fit frapper des pièces contenant une proportion de plus en plus faible de métal précieux, tout en conservant la même valeur nominale. Le métal

récupéré servait à frapper des pièces supplémentaires. Le processus s'accéléra à partir de 1544 pour les besoins de la guerre, et de mars 1544 à janvier 1547, le roi tira un profit de 363 000 livres de ses frappes monétaires. Parallèlement, les bonnes espèces fuyaient à l'étranger, suivant la loi que devait formuler, sous Élisabeth, Sir Thomas Gresham : « La mauvaise monnaie chasse la bonne. » Richard et Jean Gresham travaillaient d'ailleurs dans les services financiers d'Henri.

LES DERNIERS SOUBRESAUTS RELIGIEUX

Les trois dernières années du règne ne furent pas occupées par les seules activités guerrières et diplomatiques. Jusqu'au bout, le roi tint son monde en haleine par ses coups d'éclat, ses projets et ses menaces. Les soubresauts de sa politique religieuse ne cesseront que sur son lit de mort.

Pour saisir les motifs précis de ses actions, il faut tenir compte à la fois des impératifs de la politique étrangère et du jeu des factions, conservatrice et pro-luthérienne, qui s'affrontent à la cour et dans le haut clergé. Ainsi à la fin de 1545 et au début de 1546, le roi encouragea Cranmer à entreprendre de nouveaux changements liturgiques et à éliminer des aspects « superstitieux » du culte traditionnel : sonneries de cloches la veille de la Toussaint, génuflexions et prosternations devant la Croix, voilage des statues en carême, génuflexion devant la Croix le dimanche des Rameaux. Peu après, lorsqu'il apprit que son ambassade auprès de l'empereur semblait progresser, il revint sur cette décision qui aurait pu mécontenter le souverain catholique. Quand on lui apporta à signer les lettres qui ordonnaient ces changements, il déclara : « J'ai maintenant changé d'avis » ; « toute innovation, changement ou altération, dans la religion ou les cérémonies » devaient cesser.

La lutte contre l'hérésie, cependant, sous la conduite active de Stephen Gardiner, ne se relâcha pas. Les imprimeurs étaient étroitement surveillés, et l'évêque chassait l'hétérodoxie jusque dans les cercles les plus aristocratiques de la cour. En juillet 1543, cinq gentilshommes de la

chambre et les épouses de trois autres étaient poursuivis. En 1546, le docteur Crome était arrêté, et ses aveux permirent de détruire un vaste réseau protestant à la cour et dans le pays ; une sacramentaire, Anne Askew, fut brûlée à Smithfield, en guise d'avertissement à toutes les grandes dames qu'elle avait fréquentées, comme Lady Hertford et Lady Denny. Dans cette chasse aux hérétiques encouragée par le clergé conservateur, nul n'était à l'abri, pas même la reine.

Au sujet de cette dernière, le chroniqueur John Foxe rapporte un épisode qui illustre une fois de plus le goût du roi pour les procédés tortueux et ses brusques revirements. L'incident est également révélateur de la puissance de Stephen Gardiner et de son zèle anti-hérétique, qui faillit coûter la vie à la sixième femme d'Henri. Catherine Parr, nous l'avons vu, était cultivée et d'esprit érasmien. Sans doute était-elle même protestante de cœur. Chaque jour elle lisait et commentait des passages de la Bible avec quelques grandes dames et leurs chapelains. Dans la mesure où le roi le tolérait, elle avait aussi avec lui des conversations sur la religion, au cours desquelles elle le poussait à montrer plus de rigueur envers le catholicisme et à adopter une foi plus dépouillée. Elle le louait, dit le chroniqueur, d'avoir «commencé un bon et saint travail en bannissant cette monstrueuse idole de Rome », et lui demandait « de parfaire et terminer cette œuvre, en nettoyant et purgeant l'Église d'Angleterre des restes de celle-ci », « de procéder avec zèle à la réforme de l'Église ». Dans ses bons moments, Henri écoutait sa femme, mais il était parfois agacé d'être ainsi sermonné par une femme sur un domaine réservé à sa compétence exclusive, où il pensait avoir des lumières supérieures à celles des plus grands théologiens. Lui, Tête Suprême de l'Église d'Angleterre, n'avait pas de conseils à recevoir d'une femme. La religion anglaise était son œuvre, et il ne serait pas plus le disciple de Luther que celui du pape. Lors d'une de ces conversations, à laquelle Gardiner assistait, Henri interrompit sa femme, changea complètement de sujet, et la renvoya, déclarant à l'évêque : « Quelle merveille, lorsque les femmes deviennent si savantes, et me voilà bien réconforté d'arriver sur mes vieux jours pour entendre mon épouse me faire la leçon ! »

Gardiner saisit l'occasion. Il redoutait depuis longtemps l'influence de Catherine et la protection qu'elle accordait à tout ce qui était protestant.

Profitant de la mauvaise humeur du roi, il s'enhardit jusqu'à proposer au souverain de lui fournir devant le Conseil des preuves des croyances hérétiques de la reine, afin que « Sa Majesté perçoive combien il était périlleux de nourrir en son sein un serpent ». Henri donna carte blanche à Gardiner. Quelles étaient les véritables pensées du roi à ce moment? A qui tendait-il le piège ? A Catherine ou à l'évêque ? Sans doute le vieux renard les mettait-il tous les deux à l'épreuve, les laissant abattre leurs cartes l'un contre l'autre pour se réserver le jugement final lorsque leurs dénonciations mutuelles lui auraient permis d'en savoir davantage. Ce genre de manœuvres fut une des constantes du règne et l'un des facteurs les plus efficaces du maintien de son autorité.

Gardiner et ses amis rassemblèrent donc par tous les moyens, y compris des perquisitions secrètes, tous les indices permettant de montrer que la reine et son entourage étaient hérétiques ; une liste fut dressée, qui s'achevait par un ordre d'arrestation de Catherine et d'emprisonnement à la Tour. Allait-on vers une troisième exécution, et, pourquoi pas, un septième mariage ? L'issue fut moins tragique, bien qu'assez étrange. La reine, ayant appris par hasard ce qui se tramait contre elle, vint implorer la pitié du roi. Henri ironisa d'abord : « Non, non, par sainte Marie, tu es un vrai docteur, Cathy, tu dois enseigner, et non pas être instruite ou dirigée par nous. » Catherine promit obéissance absolue à la Tête Suprême en matière religieuse, et jura que ses propos théologiques n'avaient été destinés qu'à distraire le roi pendant sa maladie. « C'est donc vrai, mon cœur, répondit Henri, vous n'aviez pas de mauvaises intentions? Alors, soyons à nouveau de bons amis, comme autrefois et pour le futur. »

Paroles bien déconcertantes de la part du terrible souverain, peu coutumier d'une telle mansuétude à l'égard de ses femmes. Il est difficile de croire que l'âge amollissait son tempérament : il fera encore sauter quelques têtes célèbres avant de mourir. Il semble plutôt qu'il ait voulu en la circonstance donner une leçon à Gardiner. Le maintien des deux tendances opposées dans son entourage, conservateurs et pro-luthériens, n'était-il pas le meilleur moyen de garder la suprématie en restant l'arbitre suprême? L'élimination d'une des deux factions aurait inévitablement conduit au déséquilibre du système et mis en danger l'avenir de sa

réforme. En donnant un coup de semonce aux deux camps, il les neutralisait l'un par l'autre. Le rusé Tudor ne manquait pas de finesse. En tout cas, lorsque le lendemain le chancelier Wriothesley vint lui demander l'autorisation de faire arrêter la reine, il fut renvoyé avec une violence inouïe et il dut sortir précipitamment sous une bordée d'injures : « Fripon ! Fieffé coquin ! Abruti ! Idiot ! »

Henri était friand de ce genre de coup de théâtre, ce qui ne peut que renforcer l'interprétation que nous en avons donnée. Foxe rapporte qu'en 1543 le roi avait favorisé un complot similaire contre Thomas Cranmer, l'archevêque de Canterbury, qu'il appelait «le plus grand hérétique du Kent ». Sa duplicité avait même été plus loin en cette occasion, puisque tous les détails de l'arrestation, qui devait se dérouler en plein Conseil, avaient été mis au point. La nuit précédente, le roi avait convoqué Cranmer à Whitehall pour lui révéler son plan : il lui avait donné sa bague et était convenu avec l'archevêque que, lorsqu'on viendrait l'arrêter, il la montrerait à tous et demanderait à être entendu par le souverain. Ainsi fut fait; les chefs de la conspiration, abasourdis, reçurent leur volée d'insultes et battirent en retraite sans demander leur reste. Même scénario l'année suivante : cette fois l'appât était Stephen Gardiner, dont le roi venait de faire exécuter le neveu, Germayne Gardiner, pour attitude papiste. Alors que tout était prêt pour la chute de l'évêque de Winchester, l'affaire tourna à la confusion de ses adversaires, que le roi avait pourtant encouragés. Le complot dont Cromwell avait été victime, complot que le roi avait ensuite regretté avec l'amer sentiment d'avoir été trompé, explique peut-être en partie ces tragi-comiques jeux de dupes de la fin du règne.. Henri qui entendait n'être mené par personne, entretenait un climat d'incertitude et de menace constante sur son entourage pour mieux s'assurer de sa fidélité.

Équilibrant ainsi les clans conservateur et protestant, le roi envisagea en août 1546 une dernière réforme religieuse d'importance capitale : la suppression de la messe. Il révéla son intention dans une circonstance pour le moins imprévue : la ratification du traité franco-anglais à Hampton Court. En présence de l'amiral de France et de l'archevêque Cranmer, qui rapporta lui-même ses paroles, il déclara que dans les deux royaumes on allait bientôt remplacer la messe par un service de

communion, suivant la mode protestante. Intention sincère ou déclaration tactique ? Aucune des deux possibilités ne peut être soutenue par des arguments convaincants. C'est la seule fois au cours du règne que le roi fit allusion à ce projet, qui ne recevra aucun début d'application jusqu'à sa mort. Henri assistera jusqu'au bout dévotement au saint sacrifice de la messe dans sa conception catholique, et toutes les déclarations doctrinales henriciennes maintiennent le dogme de la transsubstantiation. Alors, manoeuvre politique? Les circonstances favorisent cette interprétation, tant il peut sembler incongru de faire une telle déclaration théologique au cours d'une cérémonie diplomatique. Mais alors, quel but l'audacieuse déclaration pouvait-il bien servir, puisque François Ier n'avait jamais parlé de supprimer la messe ? Était-elle seulement destinée à des oreilles étrangères, à savoir celles de Charles Quint et celles du pape, en guise d'avertissement? S'agissait-il d'un signe de plein accord entre les deux rois pour désarmer toute tentative de croisade du côté catholique? Les véritables intentions du roi restent mystérieuses, et ses réactions toujours aussi imprévisibles.

LES DERNIERS ACTES DE DESPOTISME

Dans le domaine politique, les dernières années du règne virent également se renforcer le caractère despotique du souverain. Despotisme d'autant plus redoutable qu'il s'appuyait, de façon paradoxale, sur le Parlement. L'institution avait subi quelques modifications récentes : la Chambre des lords ne comptait plus d'abbés mais six évêques supplémentaires, tous nommés par le roi, tandis que les lords temporels étaient plus attachés que jamais à la monarchie par les achats de terres monastiques. Le plus souvent, les projets de loi importants étaient d'abord soumis aux Lords. Les Communes, quant à elles, virent leur effectif grossir de trente et un nouveaux représentants: depuis 1535 en effet, le pays de Galles, incorporé au système anglais, élisait un député pour chacun des douze comtés, et un pour chacun des onze bourgs, le Monmouthshire et le bourg de Monmouth en envoyant deux chacun. En

1543, le palatinat de Chester, qui avait jusque-là un régime séparé, reçut aussi le droit d'élire deux représentants, de même que le bourg de Chester.

Loin de restreindre les libertés parlementaires, Henri VIII ne fit que les confirmer et les étendre. Ainsi le droit à la liberté de parole, tacitement admis jusque-là, fut-il explicitement reconnu, à l'occasion de l'affaire de Richard Strode. Ce bourgeois de Plympton avait été emprisonné à la demande du tribunal des mines (stannary court) pour un discours prononcé en 1512 aux Communes; il avait été libéré; en 1522 le roi pouvait expliquer au pape que la liberté d'expression aux Communes était totale. En 1541, en ouvrant la session, le speaker déclarait que la liberté de parole était un des droits indiscutables du Parlement, ce que confirmait le roi. Mieux encore, le principe de l'immunité parlementaire fit un pas décisif sous ce règne despotique. En 1543, George Ferrers, bourgeois de Plymouth, était arrêté pour non-remboursement d'une dette dont il était caution. Les Communes envoyèrent immédiatement leur sergent, porteur de la masse, exiger sa mise en liberté, et ils firent enfermer les officiers qui l'avaient arrêté. Le roi approuva leur action, d'autant plus que Ferrers était un de ses pages. Pour lui, la juridiction du Parlement devait rester suprême et n'être contestée par aucune autre ; elle lui rendait de très utiles services dans les cas d'attainder. «Nous, comme la tête, et vous, comme les membres, sommes indissociables », déclara-t-il aux Communes à cette occasion.

Si Henri se montra si bien disposé à l'égard de cette assemblée, c'est, nous l'avons vu, qu'il en obtint absolument tout ce qu'il voulut. Certes, de temps à autre, il rencontra des velléités de contestation, mais sans conséquence ; en 1545, un projet de loi sur l'hérésie fut rejeté; en 1539 un représentant de Calais s'opposa à la politique royale. Des broutilles au regard de toutes les mesures votées, qui confortaient le despotisme d'Henri : le règlement des affaires matrimoniales, les attainders, les lois sur la succession, modifiées à volonté après chaque mariage, et dont la dernière, en 1544, établissait comme nouvel ordre de priorité : Édouard, les éventuels enfants de Catherine Parr, Marie, Élisabeth, une personnage au choix du roi. En 1539, le Parlement, par l'Acte des proclamations, décidait de donner force de statut aux proclamations faites par le roi

après avis du Conseil, à condition qu'elles n'aillent pas contre la loi commune. En 1529, un autre acte annulait toutes les dettes d'Henri ; en 1544, le Parlement récidivait : il annulait les dettes royales depuis le 1er janvier 1542 et, pour qu'il n'y ait pas de jaloux, ceux qui avaient déjà été remboursés devaient reverser la somme au Trésor !

Henri est donc despote par consentement des députés et avec leur complicité. Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer ce fait. La pratique du packing n'y est pas étrangère : la faible taille du corps électoral permettait, par des pressions diverses, de faire élire des représentants favorables au roi. Mais d'autres phénomènes jouent un rôle non négligeable, en particulier la crainte d'un retour des guerres civiles. Malgré tous ses défauts, Henri VIII avait au moins le mérite d'assurer la paix civile et le respect de l'ordre ; la bourgeoisie et la « gentry » lui en savaient gré et acceptaient pour cette raison de voter la plupart des projets de loi présentés par le gouvernement. La crainte diffuse des réactions du souverain n'est pas non plus sans effet sur la bonne volonté des élus. Des hommes du roi siègent le plus souvent aux Communes, où ils se montrent très actifs à promouvoir les intérêts du souverain : en 1539, le contrôleur de la maison du roi, Sir William Kingston, réduisit au silence le député de Calais qui faisait opposition ; en 1540, les secrétaires Wriothesley et Sadler siégèrent aux Communes plutôt qu'aux Lords, le roi estimant qu'ils y seraient plus utiles.

Enfin, Henri sait remarquablement manipuler cette assemblée par un dosage de flatterie, de menaces et de sous-entendus complices. Au-delà des vicissitudes engendrées par la politique religieuse, les classes moyennes se sentent solidaires d'une monarchie qui rabaisse les grands nobles et soumet l'Église. Le souverain a compris cette communauté d'intérêt et l'exploite avec habileté. L'attitude complaisante du Parlement l'encourage à lui attribuer de grands pouvoirs, lui demandant d'officialiser toutes ses réformes. Plus tard, sous des rois plus faibles, ces pouvoirs pourront être utilisés contre la monarchie. Le despotisme d'Henri eut donc comme résultat ambigu de fortifier à la fois le pouvoir royal et le parlementarisme. « Despotisme parlementaire » : tel pourrait être le qualificatif du système henricien.

Les derniers jours du règne virent d'ailleurs s'accomplir une ultime révolution de palais, dont fut victime l'une des principales familles de la noblesse anglaise, les Howard, ce qui ne pouvait déplaire à l'opinion publique. Thomas Howard, soixante-treize ans, troisième duc de Norfolk, descendait d'Édouard Ier et même d'Édouard le Confesseur. Il avait exercé les charges les plus importantes : amiral en 1513, lord-lieutenant d'Irlande en 1520, trésorier en 1522, maréchal en 1533 ; chef de la fraction aristocratique du Conseil, il s'était heurté aux hommes nouveaux, aux parvenus tels que Wolsey ou Cromwell, à la chute desquels il avait largement contribué. Toujours fidèle au roi, il avait gardé la confiance de ce dernier en dépit de quelques éclipses et du sort malheureux de ses nièces Anne Boleyn et Catherine Howard. L'homme devait pourtant être déplaisant, car rarement un grand personnage fit autant l'unanimité contre lui dans sa propre famille : il fut détesté par ses nièces, haï par sa seconde femme qu'il maltraita honteusement, honni par son beau-père le duc de Buckingham, comme par son beau-frère, dont le souhait le plus cher était de le transpercer d'une dague. Au Conseil, il n'avait guère d'amis, pas même Gardiner, qui pourtant était comme lui membre du parti conservateur, mais qui favorisait l'alliance impériale au lieu de l'alliance française.

Pire que Norfolk était son fils, Henri Howard, comte de Surrey. D'après tous les témoignages, ce jeune homme de trente ans, arrogant, querelleur, malhonnête et prétentieux autant qu'incapable, se vantait sans retenue de son ascendance royale. Il avait eu maintes fois affaire à la justice pour des délits mineurs qui trahissent son caractère turbulent : en 1537 il avait frappé Édouard Seymour, et il dut à Cromwell d'éviter de perdre la main droite en châtiment; en 1542 il alla en prison pour une affaire de duel; en 1543 il fut condamné pour avoir brisé des carreaux à Londres avec une fronde et fut accusé d'avoir mangé de la viande en carême ; il avait été en relation avec un sacramentaire, George Blagge. Au début de 1546, alors qu'il était gouverneur de Boulogne, il commit des maladresses dans la défense de la ville et fut accusé d'utiliser sa position pour son profit personnel et celui de ses amis ; lorsqu'il demanda si sa femme pouvait venir le rejoindre, le roi, irrité, répondit que l'endroit et les circonstances ne convenaient pas à « l'imbécillité féminine ». Cela

d'ailleurs n'empêchait pas Surrey d'être l'un des meilleurs et des plus délicats poètes de l'époque. Mais son orgueil le perdit. Descendant de mois, marié à la fille du quinzième comte d'Oxford, beau-frère du duc de Richmond, dont il avait été le compagnon, on avait même envisagé son mariage avec la princesse Marie. A plusieurs reprises il déclara en public qu'à la mort du roi son père devait exercer la régence, et il eut l'audace de placer sur ses armes à Kenninghall les léopards royaux. Certains racontaient qu'il avait juré de se défaire des parvenus du Conseil, de déposer le roi et de s'emparer de la personne d'Édouard ; d'autres affirmaient qu'il encourageait sa sœur à devenir la maîtresse du roi ; enfin, des rumeurs circulaient sur les rapports secrets entre Norfolk et les ambassadeurs français.

Le 12 décembre 1546, Norfolk et Surrey étaient arrêtés et conduits à la Tour. Le 13 janvier, Surrey était jugé au Guildhall, et le jury, un moment hésitant, le condamna à mort pour trahison, sur ordre du roi transmis par Paget. Il fut exécuté à Tower Hill le 19. Pour Norfolk, on eut recours à la procédure d'attainder, et la condamnation à la peine capitale fut prononcée le 27. Il devait être décapité le lendemain matin. Juste avant l'aube, le roi mourait : Norfolk sauvait sa tête in extremis, à quelques minutes près. Il restera cependant en prison jusqu'à sa mort, en 1554, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

LA MORT DU ROI

Henri VIII terminait son règne conformément à son image : neuf jours avant sa mort il faisait encore décapiter un de ses sujets, après un semblant de justice, et son propre décès épargnait la vie de l'un de ses plus loyaux serviteurs. Fidèle à lui-même, il fut despote jusqu'au dernier instant. , En février 1546, une nouvelle attaque de fièvre avait cloué le roi au lit pendant trois semaines. Dès le mois suivant, rétabli, il recevait les ambassadeurs de l'empereur, les rassurait sur sa santé. Au cours de l'été, il fit son habituelle tournée des châteaux. En septembre, il continua les affaires, reçut les ambassadeurs français, auxquels il exprima son mécontentement au sujet des fortifications qui entouraient Boulogne. En

octobre et novembre, il se rendit à Windsor, Londres, Oatlands, Nonsuch, et traversa une succession de hauts et de bas rapportés par l'ambassadeur impérial Van der Delft. A la fin décembre, de retour à Londres, il fut victime d'une nouvelle attaque de fièvre. La fin, cette fois, semblait proche. Dans la nuit du 26 décembre, Henri envoya Sir Anthony Denny, premier gentilhomme de la chambre, chercher son testament. Le document avait été plusieurs fois remanié au cours du règne, et le roi voulait qu'on lui en fit la lecture afin d'y ajouter les dernières modifications. Denny se trompa d'abord de papier, puis, ayant trouvé le texte le plus récent, commença à le lire. Le roi parut surpris de certaines dispositions dont il ne se souvenait pas. La dernière modification qu'il exigea fut d'exclure Stephen Gardiner de la liste du Conseil de régence et des exécuteurs testamentaires, déclarant qu'« il était un homme entêté et qu'il n'était pas convenable qu'il soit auprès de son fils ».

L'évêque de Winchester occupait une place prééminente au Conseil ; il avait joué un rôle important dans les derniers développements politiques et religieux. Denny s'étonna d'ailleurs de son éviction, ce qui irrita le roi : « La paix ! J'ai bonne mémoire de lui, et je l'exclus volontairement ; car si je le couchais dans mon testament et qu'il fût l'un de vous, il vous encombrerait tous, et vous seriez incapables de le contrôler, tant il est de nature turbulente. Ma foi, je savais moi-même le domestiquer et me servir de lui pour toutes les tâches, selon mon plaisir ; mais vous ne le pourriez pas. » Ces paroles semblent bien correspondre à la réalité. L'évêque de Winchester était un excellent administrateur, et le roi pour cette raison l'avait jusque-là épargné, mais il ne l'aimait guère, le jugeant trop proche du catholicisme, trop arrogant et trop entreprenant. Henri se vantait d'être le seul à pouvoir le tenir dans le droit chemin, et peut-être n'avait-il pas tort. Il lui avait déjà donné des avertissements, nous l'avons vu, et comme il l'avait dit à Paget, il tenait prêt un document qui pouvait à tout moment provoquer sa perte. Au début décembre, Gardiner avait aggravé son cas en refusant un échange de terres avec le roi, et son autorité était contestée désormais au Conseil: en octobre, Dudley l'avait giflé. Beaucoup s'attendaient à ce qu'il suive les Howard à la Tour. Son exclusion du Conseil de régence n'avait donc rien de surprenant.

Le 30 décembre, Henri convoqua à nouveau quelques conseillers et tendit la version définitive de son testament à Edouard Seymour, comte d'Hertford, qui devait être Protecteur du royaume à la mort du roi. Le fait que ce document soit signé par dry stamp - c'est-à-dire par un secrétaire qui dessine la signature royale au travers d'un papier, dans lequel elle a été découpée — a donné lieu à d'innombrables suppositions quant à son authenticité. L'état de faiblesse du roi suffit, semble-t-il, à expliquer la chose, même si le secrétaire, William Clerk, n'enregistra le document qu'à la fin janvier, par inadvertance. Le testament ne prévoyait certes pas la nomination d'Hertford comme Protecteur, mais cela fut fait par lettres patentes quelques jours plus tard, comme l'atteste l'ambassadeur Van der Delft.

A la mi-janvier cependant, Henri allait mieux. Le 16, il reçut les ambassadeurs français et impériaux, et semblait en pleine possession de ses moyens. Le 27, son état empira soudain, mais personne n'osait lui parler de sa fin prochaine. Prédire la mort du roi était en effet un crime de trahison, qui avait coûté la vie à lord Hungerford six ans plus tôt. Sir Anthony Denny eut tout de même le courage de dire à Henri que le moment était venu de se préparer. Le souverain exprima son espoir d'obtenir le pardon de Dieu pour ses péchés. Il s'endormit un moment, puis demanda à voir Cranmer. Celui-ci se trouvait à Croydon, à quelques kilomètres de là ; lorsqu'il arriva le roi avait perdu la parole. L'archevêque l'entretint de l'amour de Dieu, et Henri serra très fort sa main en signe de compréhension et d'espoir. Quelques heures plus tard, à l'aube du 28 janvier 1547, Henri VIII mourait.

La nouvelle ne fut révélée que le lundi 31 janvier. Ce jour-là le chancelier Wriothesley; d'une voix brisée par les sanglots, annonça au Parlement le décès du souverain. Paget lut le testament. Suivant la coutume, le Parlement était dissous. Pourquoi ce retard exceptionnel dans l'histoire de la monarchie ? Le petit cercle de conseillers qui étaient seuls à savoir la vérité mirent à profit ces trois jours pour organiser la future régence. Le petit Édouard VI n'avait pas encore dix ans et les turbulences religieuses du règne et les rivalités de factions laissaient prévoir une minorité agitée. Or la dernière fois que cela s'était produit, à la mort d'Édouard IV en 1483, le pays avait sombré dans la guerre civile. Il fallait

donc mettre au point le gouvernement avant d'annoncer une mort qui risquait de déchaîner les ambitions. Par ailleurs, Norfolk attendait dans sa prison. Le roi n'avait pas eu le temps de signer l'ordre d'exécution et l'homme pouvait être dangereux. Allait-on tricher et l'envoyer à la mort ? On le sait, le duc fut miraculeusement sauvé.

Le 8 février, un glas solennel fut sonné dans tout le pays ; le lendemain on chanta des messes de requiem. Le 14, le corps embaumé fut conduit à Windsor. Le roi avait voulu être enterré dans la chapelle Saint-George du château, près de Jeanne Seymour, la seule reine qui lui avait donné un fils. Le 16, Gardiner célébrait la messe funèbre et prononçait l'oraison. Même dans la mort, Henri dépouillait Wolsey de ses biens : le tombeau dans lequel on l'inhumait n'était autre que celui du cardinal, toujours inachevé. Il ne le fut jamais, et le Parlement le fera démonter en 1646.

Quant à la dépouille du roi, on ignore ce qu'elle est devenue. Sous le règne d'Élisabeth, un exilé catholique en Espagne, Sir Francis Englefield, qui avait été conseiller de Marie Tudor, raconta au jésuite Robert Persons que la catholique Marie avait fait exhumer et brûler comme hérétique le cadavre de son père. De nombreuses rumeurs confirmaient ces dires, qu'aucune preuve formelle n'est venue soutenir. Mais lorsqu'on le réutilisa au début du XIXe siècle pour en faire la tombe de Nelson, le sarcophage du roi était vide.

CONCLUSION

Le biographe est supposé porter un jugement sur son héros. On attend de lui le verdict, conclusion logique de la façon dont il a présenté la vie du personnage. Certains ne s'y dérobent pas, jouent franc jeu et prononcent la sentence. Depuis quelque temps d'ailleurs, les juges sont généreux, la mode étant plutôt à la réhabilitation, sans doute en partie parce que raconter la vie d'un homme suppose une certaine sympathie pour ce dernier. On a vu récemment des dossiers, que l'on pensait classés, réouverts ; des réputations, que l'on pensait définitives, remises en cause ; des condamnations que l'on pensait acquises, rejetées.

Le cas des rois est particulièrement net. Leurs premières biographies scientifiques furent réalisées au XIX[e] siècle, à un moment où la foi républicaine et laïque se nourrissait des sombres souvenirs de l'Ancien Régime, à une époque où beaucoup entretenaient encore bien des illusions sur la vie politique démocratique. Désabusés par un siècle de démocratie fertile en scandales, corruptions, abus, injustices et cynisme, de nombreux historiens sont amenés à réviser les jugements sur les gouvernements monarchiques d'autrefois. Ils ont pu constater que les politiciens n'avaient pas changé : uniquement préoccupés de leur carrière et de leur situation personnelle, ne s'ouvrant sur le peuple que pour quémander ses voix à l'aide de discours démagogiques et de promesses mensongères, camouflant leurs véritables desseins derrière des programmes et des principes dont le seul but est d'attirer le naïf citoyen qui n'a pas encore renoncé au jeu de dupes, ils réhabilitent alors les pratiques de l'ancienne monarchie. Mais n'est-ce pas là simplement transférer l'illusion du présent au passé ? La morale n'a jamais rien eu à voir avec la politique, domaine de la fraude, du mensonge, de la dissimulation et du réalisme le plus cru. Les souverains d'autrefois soulèvent encore curieusement les passions. On se dispute autour des «bons» et des « mauvais », des « justes », des « grands », et des « magnanimes », sans que l'on puisse toujours bien discerner l'intérêt de

ces discussions et le pourquoi des polémiques sur la grandeur de tel ou tel règne.

Henri VIII n'est ni notre ami ni notre ennemi. Mort il y a quatre siècles et demi, il appartient à la galerie de ces anciens rois dont l'image est fixée depuis longtemps dans la mentalité collective. Ce que nous avons raconté à son sujet n'altèrera pas le moins du monde cette image. Il est à jamais classé comme le roi aux six femmes, dont il fit décapiter quelques-unes, sans que le grand public sache trop combien, une espèce de Barbe Bleue dont le physique, immortalisé par Holbein, correspond tout à fait à la réputation. Accessoirement, on se souvient qu'il fut à l'origine de l'anglicanisme, à cause de la question du divorce. C'est à peu près tout.

Qu'avons-nous à ajouter à cette image d'Épinal? Nous rapporterons l'opinion de deux de ses contemporains. « C'est un vieux renard », écrivait à François Ier l'ambassadeur de France Castillon ; « Seigneur Henri (Junker Heintz) veut être Dieu, et satisfaire tous ses désirs », déclarait de son côté Luther, qui ne l'aimait guère mais comprenait fort bien cet homme qui lui ressemblait par le caractère. L'histoire de son règne est une constante illustration de ces jugements lapidaires, que développe un des meilleurs connaisseurs de cette période, le professeur Mackie, dans son livre sur Les Premiers Tudor : « Henri VIII était brutal, rusé, égoïste et sans générosité ; même dans la splendeur de sa jeunesse, il avait laissé périr Empson et Dudley, et, avec les années, ce qu'il y avait en lui de magnanimité fut rongé par un égoïsme dévorant. Sa chevauchée triomphante à travers la vie lui fit écraser avec indifférence les corps brisés de ses serviteurs, et bien qu'il sût se montrer affable quand cela lui était utile, c'était un "faux bonhomme" [en français dans le texte]. C'était un réaliste intégral ; son principe était l'efficacité ; son dieu était lui-même dans l'État qu'il personnifiait. Malgré cela son peuple l'acceptait pour ce qu'il était ; rien n'indique que ses cruelles pendaisons ou exécutions par le feu aient provoqué un ressentiment populaire ou même un animosité importante dans le cœur de ses malheureuses victimes. Le roi était le roi, et la loi était la loi. »

Nous nous réfugierons derrière ce portrait, qui nous semble correspondre à l'original. Il n'y aura donc pas réhabilitation, pour autant que le terme ait été envisagé. Les faits parlent d'eux-mêmes : Henri VIII a fait exécuter, pour des motifs n'ayant rien à voir avec la justice, deux épouses, un chancelier, un gardien du sceau privé, un cardinal, un comte de Surrey, un duc de Buckingham; un marquis d'Exeter, un Lord Montague, un comte de Suffolk, une comtesse de Salisbury, un comte de Kildare et ses oncles, sans compter le menu fretin ; il a spolié les monastères et dilapidé leurs richesses ; il a déprécié gravement la monnaie anglaise ; il a vidé les coffres du royaume en gaspillant des sommes énormes dans des guerres stériles engagées pour de purs motifs de prestige personnel ; il a mis en danger l'avenir dynastique par son instabilité matrimoniale ; il a introduit la division religieuse dans le pays par une réforme obéissant avant tout au désir d'imposer sa suprématie personnelle ; ni mécène ni éclairé, il n'a pas participé au grand mouvement de la Renaissance culturelle de son époque ; il ne s'est intéressé aux universités que pour en obtenir des avis favorables à son divorce ; il a laissé aux autres nations le soin d'explorer et d'occuper les côtes américaines ; par les fréquents revirements de sa politique, il a indisposé ses voisins écossais et continentaux.

Certes, il laisse un grand vide, à la fois en Angleterre et en Europe. Un grand vide et un grand silence. Ce gros homme bruyant avait provoqué beaucoup de remue-ménage sur la scène nationale et internationale. Sa disparition surprend, déconcerte, laisse incrédule. Depuis presque quarante ans, il dirigeait un royaume en plein essor économique. Son règne connut la paix civile, à peine interrompue par le Pèlerinage de grâce. Une administration compétente, efficace, fondée sur les classes moyennes, avait assuré la marche régulière de la justice. La marine s'était incontestablement développée. Globalement, les bases de la grandeur élisabéthaine furent posées sous le règne d'Henri. L'Angleterre de 1547 est plus prospère que celle de 1509. Mais le roi y est-il pour quelque chose ? Tout occupé de sa grandeur personnelle, Henri VIII n'a guère compris et soutenu les grandes aspirations de son époque. Sa collaboration avec le Parlement fut dictée par l'opportunisme et un réalisme à courte échéance, qui, en rendant indissociables la puissance

royale et la puissance parlementaire, engendrera les graves problèmes du début du XVII[e] siècle, problèmes qui ne seront résolus qu'après des guerres civiles et la défaite de la monarchie. Dès 1547 d'ailleurs, le Parlement commença à effacer une partie des pouvoirs despotiques qu'il avait confiés au souverain : l'Acte des proclamations fut annulé.

La grande œuvre du roi fut sa réforme religieuse, dont le principe directeur était la suprématie royale. Tête Suprême de l'Église d'Angleterre, le roi avait arrêté à mi-chemin une réforme que certains jugeaient trop audacieuse, d'autres insuffisante. La fragilité de l'œuvre accomplie en ce domaine sera illustrée par les bouleversements des règnes de ses trois enfants. Là encore, le roi avait travaillé pour lui, non pour l'avenir.

Dans les affaires européennes, il avait été plus redoutable en temps de paix qu'en temps de guerre. Partenaire habile, il avait souvent joué avec adresse des rivalités entre la France et l'Empire, mais ses interventions militaires coûteuses se soldèrent par des échecs. Il avait conquis Boulogne, mais s'apprêtait à la rendre par le traité d'Ardres. Les affaires religieuses et matrimoniales eurent au moins le mérite de retenir le plus longtemps son attention, lui évitant de multiplier les aventures guerrières qui n'auraient pu qu'appauvrir le royaume.

La mort d'Henri VIII affecta son vieux compère et rival François I[er]. On rapporte qu'un homme venu d'Angleterre remit un message du défunt au roi de France, pour lui dire «qu'il dût penser qu'il estoit mortel comme lui». Deux mois plus tard, François disparaissait à son tour. Jusque dans la mort, Henri entendait montrer le chemin.

ANNEXES

Liste des titulaires des principaux offices de gouvernement

Date de nomination	**nom**	**titres**
	CHANCELIERS	
21 janvier 1504	William WARHAM	évêque de Londres en 1502-1503
		archevêque de Canterbury, 1503-1532
24 décembre 1515	Thomas WOLSEY	évêque de Lincoln (1514)
		évêque de Bath et Wells, 1518-1524
		évêque de Durham, 1524-1529
		évêque de Winchester, 1529-1530
		archevêque d'York, 1514-1530
		cardinal (1515); légat (1518)
26 octobre 1529	Thomas MORE	chevalier (1521)
26 janvier 1533	Thomas AUDLEY	chevalier (1532); baron Audley (1538)
3 mai 1544	Thomas WRIOTHESLEY	chevalier (1540); baron (1544)
	TRÉSORIERS	
16 juin 1501	Thomas HOWARD	comte de Surrey (1483)
		duc de Norfolk (1514)
4 décembre 1522	Thomas HOWARD	fils du précédent, comte de Surrey (1514)
		duc de Norfolk (1524); maréchal (1533)
	GARDIENS DU SCEAU PRIVÉ	
24 février 1487	Richard Fox	évêque d'Exeter, 1487-1492
		évêque de Bath et Wells, 1492-1494
		évêque de Durham, 1494-1501
		évêque de Winchester, 1501-1528
18 mai 1516	Thomas RUTHALL	évêque de Durham, 1509-1523
14 février 1523	Henry MARNY	Lord Marny (1523) ; capitaine des yeomen de la garde, 1509-1534
25 mai 1523	Cuthbert TUNSTALL	évêque de Londres, 1522-1530
		évêque de Durham, 1530-1552
24 janvier 1530	Thomas BOLEYN	comte de Wiltshire et d'Ormond (1529)
		vicomte Rochford (1525)
29 juin 1536	Thomas CROMWELL	comte d'Essex (1540)
14 juin 1540	William	comte de Southampton (1537)

	FITZWILLIAM	
3 décembre 1542	John RUSSEL	Lord Russell (1539) comte de Bedford (1550)

MASTERS OF THE ROLLS

22 janvier 1508	John YONGE	doyen d'York (1514)
12 mai 1516	Cuthbert TUNSTALL	
20 octobre 1522	John CLARKE	archidiacre de Colchester
9 octobre 1523	Thomas HANNIBAL	
26 juin 1527	John TAYLOR	prébendé de Westminster (1518)
8 octobre 1534	Thomas CROMWELL	
10 juillet 1536	Christopher HALES	
1 juillet 1541	Robert SOUTHWELL	chevalier (1537)

SECRÉTAIRES DU ROI

1500	Thomas RUTHALL	
1516	Richard PACE	
1526	William KNIGHT	
1528	Stephen GARDINER	
1533	Thomas CROMWELL	

LORDS STEWARDS (jusqu'en 1531) puis GRANDS MAITRES DE LA MAISON DU ROI

1506	George TALBOT	comte de Shrewsbury
1540	Charles BRANDON	duc de Suffolk
1545	William PAULET	Lord St. John of Basing

CHAMBELLANS DE LA MAISON DU ROI

1509	Charles SOMERSET	
1526	William SANDYS	
1543	William PAULET	
1546	Henry FITZALAN	comte d'Arundel

TRÉSORIERS DE LA MAISON DU ROI

1502	Thomas LOVELL	
1522	Thomas BOLEYN	
1537	William FITZWILLIAM	comte de Southampton (1537)
1537	William PAULET	

CONTRÔLEURS DE LA MAISON DU ROI

1509	Edwards POYNINGS	
1520	Henry GUILDFORD	
1526	William FITZWILLIAM	
1532	William PAULET	
1537	John RUSSELL	comte de Bedford (1550)

1540	John GAGE	

LORDS-AMIRAUX

21 septembre 1485	John de VERE	comte d'Oxford
4 mai 1513 3	Thomas HOWARD	
16 juillet 1525	Henry FITZROY	duc de Richmond
16 août 1536	William FITZWILLIAM	
18 juillet 1540	John RUSSELL	
28 décembre 1542	Edward SEYMOUR	comte d'Hertford
26 janvier 1543	John DUDLEY	vicomte Lisle

EARLS MARSHALS

1494	Henry TUDOR
10 juillet 1510	Thomas HOWARD
21 mai 1524	Charles BRANDON
28 mai 1533	Thomas HOWARD

LORDS-LIEUTENANTS D'IRLANDE

1494	Henry TUDOR
1520	Thomas HOWARD
1529	Henry FITZROY

SPEAKERS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

23 janvier 1510	Thomas ENGLEFIELD	
6 février 1512	Robert SHEFFIELD	archiviste de Londres
8 février 1515	Thomas NEVILLE	élu du Kent. Membre de la maison du roi
18 avril 1523	Thomas MORE	élu de Londres
6 novembre 1529	Thomas AUDLEY	élu d'Essex
9 février 1533	Humphrey WINGFIELD	élu du bourg de Great Yarmouth
12 juin 1536	Richard RICH	élu d'Essex
Mai 1539	Nicolas HARE	élu du Norfolk; maître des requêtes (1537)
18 juin 1542	Thomas MOYLE	élu du Kent
23 novembre 1545	probablement le même	

Chronologie 1491 28 juin : naissance du prince Henri, à Greenwich.

1492 Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb Prise de Grenade par Ferdinand d'Aragon Élection du pape Alexandre VI

1493 Maximilien empereur

5 avril: Henri connétable du château de Douvres

1595 17 mai: Henri chevalier de la Jarretière

1496 Révolte de Perkin Warbeck

1497 Mai-juin : révolte de la Cornouaille Voyage de Jean Cabot au Labrador

1498 Érasme à Oxford

Louis XII, roi de France

1501 14 novembre: mariage d'Arthur et de Catherine d'Aragon

1502 2 avril: mort d'Arthur. Henri prince de Galles

1503 Élection du pape Jules II

25 juin: fiançailles d'Henri et de Catherine d'Aragon

1504 Mariage de Marguerite Tudor et de Jacques IV d'Écosse 1509 22 avril: mort d'Henri VII. Début du règne d'Henri VIII 11 juin: mariage d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon Sébastien Cabot explore les côtes canadiennes Novembre: Thomas Wolsey aumônier du roi

1510 Mars: traité avec la France

1511 1er janvier: naissance du prince de Galles, Henri, décédé sept semaines plus tard Octobre: la Sainte Ligue contre la France 5 décembre: guerre contre l'Écosse 1512 4 février : réunion du Parlement Juin : expédition désastreuse de Dorset au pays Basque 10 août: victoire navale de l'amiral Howard au large de Brest

1513 Mars: élection du pape Léon X

6 avril: renouvellement de la Sainte Ligue 25 avril: défaite navale devant Brest 7 juin : Henri VIII débarque à Calais 16 août: victoire de Guinegate (bataille des Éperons) 23 aoüt : prise de Thérouanne 8 septembre: victoire de Flodden sur les Écossais 1514 Juillet: Thomas Wolsey archevêque d'York 10 août : rétablissement de la paix avec la France Début de la construction d'Hampton Court

1515 Janvier: avènement de François Ier

Septembre: bataille de Marignan Octobre: traité avec Ferdinand Novembre: Thomas Wolsey cardinal Décembre: Thomas Wolsey chancelier d'Angleterre

1516 Janvier: mort de Ferdinand d'Aragon. Avènement de Charles Quint.

Naissance de Marie Tudor Publication de l'Utopie de Thomas More Décembre: traité avec Maximilien

1517 Mai : émeute à Londres (Evil May Day) Novembre: publication des thèses de Luther

1518 Juillet: Thomas Wolsey légat a latere 2 octobre: traité de Londres, rétablissant la paix avec la France 1519 Janvier: mort de Maximilien Juin: Charles Quint élu empereur

1520 7juin: début de l'entrevue du camp du Drap d'or Juillet: entrevue avec Charles Quint à Calais Luther excommunié

1521 Mai : arrestation et exécution du duc de Buckingham Juillet: publication de la Défense des sept sacrements, ouvrage d'Henri VIII Août : conférence de Calais entre l'Angleterre, la France et l'Empire Octobre: Henri « Défenseur de la foi »

1522 Élection d'Adrien VI

Mai: visite de Charles Quint. en Angleterre. Traité de Windsor Août-octobre: campagne dans le nord de la France

1523 Avril: réunion du Parlement

Septembre-octobre: campagne de Surrey, qui s'approche à 80 km de Paris Novembre: échec de Wolsey dans l'élection pontificale. Élection de Clément VII

1524 Campagne du connétable de Bourbon en Provence, en accord avec l'Angleterre

1525 Février: bataille de Pavie Mars: projets de démembrement de la France par Henri VIII 30 août: traité du More avec la France Anne Boleyn maîtresse du roi Fondation de Cardinal Collège, Oxford, par Wolsey

1526 Ordonnances d'Eltham, réformant la maison du roi Janvier: traité de Madrid Mai : ligue de Cognac (France, papauté, Florence, Venise, Milan). Henri VIII approuve sans y adhérer Arrivée d'Holbein en Angleterre Publication de la Bible de William Tyndale

1527 30 avril: traité de Westminster avec François Ier

Mai: sac de Rome par les troupes impériales. Une cour de théologiens examine à Westminster le cas de la validité du mariage d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon 1528 21 janvier: Henri VIII déclare la guerre à l'empereur, aux côtés de la ligue de Cognac Été : grave épidémie de

suette à Londres 9 octobre: arrivée à Londres du cardinal Campeggio, qui doit juger la question du divorce avec Wolsey

1529 18 juin : début du procès du divorce à Blackfriars Août: Clément VII évoque le cas du divorce à Rome 5 août: paix des Dames : réconciliation entre François Ier et Charles Quint Septembre: disgrâce de Wolsey Octobre: Thomas More chancelier 3 novembre: réunion du Parlement de la Réforme

1530 Henri VIII entreprend de réformer le clergé d'Angleterre Les agents anglais rassemblent les opinions des universités européennes sur la question du divorce 22 novembre: mort de Thomas Wolsey

1531 Thomas Cromwell conseiller du roi

Janvier: attaque contre les droits judiciaires du clergé

1532 15 mai: l'Église d'Angleterre privée de son droit de légiférer 16 mai : Thomas More démissionne de son poste de chancelier 20 octobre: entrevue d'Henri VIII et de François Ier à Boulogne Abolition des annates

1533 Janvier: Acte de la restriction des appels Mi-janvier: Thomas Cranmer archevêque de Canterbury 25 janvier: Henri VIII épouse Anne Boleyn 23 mai: Cranmer annule le mariage d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon 7 septembre: naissance d'Élisabeth Novembre: affaire de la Pucelle du Kent

1534 Vote par le Parlement des lois réorganisant l'Église d'Angleterre : Actes de suprématie, de soumission du clergé, de restriction des annates, de dispenses, d'hérésie, de succession, des premiers fruits et du dixième, de trahison Septembre: mort de Clément VII Octobre: élection de Paul III

1535 Mai: John Fisher cardinal 22 juin : exécution de John Fisher 6 juillet: exécution de Thomas More Janvier-septembre: enquête sur la valeur des biens monastiques (Valor ecclesiasticus).

1536 Janvier: mort de Catherine d'Aragon. Accident d'Henri VIII lors d'un tournoi Mars : suppression des monastères de moins de 200 livres de

revenu 19 mai: exécution d'Anne Boleyn 30 mai: mariage d'Henri VIII et de Jeanne Seymour 11 juillet: les Dix Articles Juillet: Thomas Cromwell lord du sceau privé Octobre: début du Pèlerinage de grâce

1537 Septembre: parution du Livre des Évêques Octobre: naissance du prince Édouard et mort de Jeanne Seymour

1538 Début de la construction de Nonsuch Juin : rapprochement de François Ier et Charles Quint 9 décembre: exécution de Montague, Exeter et Neville

1539 Printemps: menace d'invasion française Avril: dissolution des grands monastères Mai : Acte des six articles

1540 6 janvier: mariage d'Henri VIII et d'Anne de Clèves 9 juillet: annulation du mariage avec Anne de Clèves.

28 juillet : exécution de Thomas Cromwell 28 juillet : mariage d'Henri VIII et de Catherine Howard

1541 Juillet-octobre : voyage d'Henri VIII dans le Yorkshire

1542 13 février : exécution de Catherine Howard 23 novembre: victoire de Solway Moss sur les Écossais 14 décembre : mort de Jacques V

1543 11 février: alliance d'Henri VIII et de Charles Quint 29 mai : parution du Livre du Roi 1er juillet : traité de Greenwich avec l'Écosse 12 juillet : mariage d'Henri VIII et de Catherine Parr

1544 Juillet-septembre: campagne d'Henri VIII en France. Prise de Boulogne Septembre: paix de Crépy entre François Ier et Charles Quint

1545 Menace de débarquement en Angleterre

Juillet: le Mary Rose coule dans le Solent

1546 7 juin : traité d'Ardres entre Henri VIII et François Ier

Fondation de Trinity College, Cambridge, par Henri VIII 19 décembre : exécution du comte de Surrey

1547 28 janvier: mort d'Henri VIII

SOURCES MANUSCRITES

Les deux principaux fonds d'archives concernant le règne d'Henri VIII sont : 1 - Le Public Record Office (Londres), avec principalement les collections suivantes :

State Papers of Henry VIII. S.P.I. : 13, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 54, 57, 59, 70, 74, 135, 178, 236, 238, 241.

State Papers of Henry VIII. S.P.2 : volumes C, L, N, P.

Theological tracts. S.P.6 : 3, 5, 8, 9.

Exchequer records : en particulier le Treasury of receipts (miscellaneous books, E. 36), et King's remembrancer (memoranda rolls. E. 159) - Treatises on Henry VIII's divorce.

King's Bench records (Ancient indictments ; Coram Rege rolls, Controlment rolls)

2 - Le British Museum (Londres), en particulier les manuscrits Cotton intitulés : Caligula D VI, VII, VIII, IX ;

Cleopatra C V, E IV, V, VI, F II ; Galba B V, D V, VII ;

Nero B VI ;

Otho C X ;

Titus B I ;

Vespasian C VII ;

Vitellius B II, III, IV, VI, XI, XII, XIX, XX, XXI.

Divers traités sur le divorce d'Henri VIII, classés dans les manuscrits Cotton : Otho C X, Harley MS 417, Additional MSS 4622, 28 582.

SOURCES IMPRIMÉES, CHRONIQUES, COLLECTIONS DE DOCUMENTS, INSTRUMENTS DE TRAVAIL, ŒUVRES DU XVIe SIÈCLE (sauf indication contraire, le lieu de la publication est Londres) Acts of the Privy Council of England, éd. John Roche Dasent, 1890-1893.

ABEL (Thomas), Invicta Veritas, Luneberg, 1532.

Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay (1527-1529), éd. V.L. Bourrilly et P. de Vassière, 1905, dans Archives de l'histoire religieuse de la France.

ANDRÉ (Bernard), Annales Henrici, éd. Gairdner, dans Memorials of King Henry the Seventh.

Bibliography of British History, Tudor Period, 1485-1603, Conyers Read, 1959.

Bibliography of Early English Law Nooks, J.H. Beale, 1926.

BRINKELOW (Henry), The Complaynt of Roderyck Mors, Cowper, 1784.

BROWN (Rawdon), Four Years at the Court of Henry VIII, 2 vol., 1854.

Calais (The Chronicle of), Camden Society, XXXV, 1845.

Calendars (les) : séries de documents publiées par le Public Record Office. En particulier : Calendars of Papal Registers, Calendars of Patent Rolls, Calendars of State Papers (Milan, 1385-1618), Calendars of State Papers (Espagne), Calendars of State Papers, (Venise).

CAVENDISH (George), The Life and Death of Cardinal Wolsey, Sylvester, 1959.

Corps universel diplomatique, 8 vol., éd. J. Dumont, 1725.

Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549), éd. Lefèvre-Pontalis, 1888.

Correspondace politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre, 1537-1542, éd. J. Kaulek, 1885.

CRANMER (Thomas), Miscellaneous Writings and Letters of, Cox, Parker Society, 1846.

CROWLEY (Robert), Select Works, Cowper, 1872.

Determinacions of the Moste Famous and Moste Excellent Universities of ltaly and France, 1531.

Dictionary of National Biography, 24 vol., 1908-1921.

Domesday of Inclosures, éd. I.S. Leadam, 2 vol., 1897.

ELLIS (Henry), Original Letters Illustrative of English History, 1824-1846.

FISHER (John), The Earliest English Life of, Hughes, 1935.

FITZHERBERT (Master), The Boke of Husbandry 1534, W. W. Skeat, 1882.

Fox (Richard), The Letters, éd. P.S. et H.M. Allen, Oxford, 1929.

FOXE (John), Acts and Monuments (The Book of Martyrs), Pratt, 8 vol., 1874.

GEE (Henry et Hardy), Documents Illustrative of English Church History, 1896.

GIUSEPPI (M.S.), Guide to the Manuscripts Preserved in the Public Record Office, 2 vol., 1923-1924.

Grey Friars of London (Chronicle of), éd. J.G. Nichols, 1852.

Guide to the Public Record Office of Scotland, M. Livingstone, 1905.

HALL (Edward), Chronicle, 1806.

HARPSFIELD (Nicholas), A Treatise on the Pretended Divorce between Henry VIII and Catherine of Aragon, Pocock, Camden Society, XXI, 1878.

HARPSFIELD (Nicholas), The Life and Death of Sir Thomas Moore, Knight, éd. Hitchcock and Chambers, 1932.

HENRY VIII, Assertio Septem Sacramentorum, O'Donovan, New York, 1908.

HOLINSHED (Raphael), Chronicles, 1808.

HUGHES (Paul L.) et LARKIN (James F.), Tudor Royal Proclamations, t. I. The Early Tudors, 1485-1553, 1964.

Journals of the House of Lords, 1846.

King's Book, Lacey, 1932.

LELAND (John), Itinerary 1535-1543, Toulmin Smith, 5 vol., 1906-1910.

LESLIE (John), The History of Scotland, E.G. Cody, 1895.

Letters and Papers relating to the War with France, 1512-1513, éd. A. Spont, 1897.

Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII, 1509-1547, éd. Brewer, Gairdner and Brodie, 21 vol., 1862-1910.

LINDESAY OF PITSCOTTIE (R.), History and Chronicles of Scotland, 3 vol., Scottish Text Society, 1899-1911.

List of Record Publications, list Q, 1938.

List of The Proceedings of the Court of Star Chamber, t. I, 1901.

LLOYD (C.), Formularies of Faith Put Forth by Authority During the Reign of Henry VIII, Oxford, 1856.

Materials for a History of the Reign of Henry VII, éd. Campbell, Rolls Séries, 2 vol., 1873.

MAYNARD (John), Les Reports des cases en les ans des roys Édouard V, Richard III, Henry VII et Henry VIII touts qui par cydevant ont este publies, 1678-1680: MORE (Thomas), Correspondance, Rogers, Princeton, 1947.

Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVIe siècle, éd. A. Teulet, 3 vol., 1852-1860.

Paston Letters, 1422-1509, éd. Gairdner, 6 vol., 1904.

POCOCK (Nicholas), Records of the Reformation, the Divorce, 1527-1533, 2 vol., Oxford, 1870.

Proceedings and Ordinances of the Privy Council of England, éd. Harris Nicholas, 1837.

Protestation Made for the Moste Mighty and Moste Redoubted Kynge of England, 1538.

Public Records of Scotland, J. Maitland Thomson, 1922.

Repertory of British Archives, Hubert Hall, 1920.

Relation, or Rather a True Account of the Island of England, éd. C.A.Sneyd,1847.

Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVI[e] siècle, 5 vol., 1862.

ROPER (William), The Life of Sir Thomas Moore,. éd. Hitchcock, 1935.

SANDER (Nicholas) et RISHTON (Edward), De origine ac progressu Schismatis Anglicani, 1585, trad. anglaise par David Lewis, 1877.

SKELTON (John), Works, éd. Dyce, 1843.

Songs, Ballads and Instrumental Pieces of Henry VIII, Roxburghe Club, 1912.

State Papers of Henry VIII, 11 vol., 1830-1852.

Statutes of the Realm, 11 vol., 1810-1828.

STRYPE (John), Ecclesiastical Memorials, 3 vol., Oxford, 1820-1840.

Treatise Proving by the Kings Laws that Bishops of Rome Had Never Right to any Supremitie Within this Realm, 1534.

Tudor and Stuart Proclamations, 2 vol., 1910.

Tudor Tracts, éd. A.F. Pollard, 1903.

Tudor Economic Documents, éd. R.H. Rawney et Eileen Power. 3 vol., 1924.

TYNDALE (William), Works, éd. Walter, Parker Society, 3 vol., 1848-1850.

VERGIL (Polydore), The Anglica Historia, éd. Hay, Camden Society, 1950.

Victoria History of the Counties of England, plus de 100 vol., depuis 1900.

Visitations of the Diocese of Lincoln. 1517-1531, éd. Hamilton Thompson, 3 vol., 1940-1947.

Visitations of the Diocese of Norwich. 1492-1532, éd. A. Jessop, 1888.

WRIOTHESLEY (Charles), A Chronicle of England, éd. Hamilton, Camden Society, 2 vol., 1875-1877.

OUVRAGES MODERNES

Abréviations

AHR : American Historical Review.

BIHR : Bulletin of the Institute of Historical Research.

BJRL: Bulletin of John Rylands Library.

CHJ: Cambridge Historical Journal.

EHR: English Historical Review.

JBS: Journal of British Studies.

JEH: Journal of Ecclesiastical History.

JMH: Journal of Modern History.

TRHS: Transactions of the Royal Historical Society.

ALLEN (J.W.), A History of Political Thought in the Sixteenth Century, 1928.

ANGLO (S.), « Le camp du Drap d'or et les entrevues d'Henri VIII et de Charles Quint », dans Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint, Paris, 1959.

— , « The British History in early Tudor Propaganda », BJRL, 1961.

BAGWELL (R.), Ireland under the Tudors, 3 vol., 1885-1890.

BASKERVILLE (G.), English Monks and the Suppression of the Monasteries, 1937.

BAUMER (F. Van), The Early Tudor Theory of Kingship, New Haven, 1940.

BEHRENS (B.), « A Note on Henri VIII's divorce project of 1514 », BIHR, 1934.

BINDOFF, Tudor England, 1950.

BLOMBIELD (Sir R.), History of Renaissance Architecture in England, 2 vol., 1897.

BREWER (J.S.), The Reign of Henry VIII from his Accession to the Death of Wolsey, 2 vol., 1884.

BRILLAUD (P.J.), Traité pratique des empêchements et des dispenses de mariage, Paris, 1884.

BURNET (G.), History of the Reformation of the Church of England, 7 vol., Oxford, 1865.

BUTTERWORTH (C.), The English Primers, 1529-1545; their Publication and Connection with the English Bible and the Reformation in England, Philadelphie, 1953.

Cambridge Modern History of English Litterature, 14 vol., 1907-1916.

CASPARI (F.), Humanisme and the Social Order in Tudor England, Chicago, 1954.

CHAMBER (R.W.), Thomas More, 1935.

CHAMBERLAIN (A.B.), Hans Holbein the Younger, 2 vol., 1913.

CHAMBERLIN (F.), The Private Character of Henri VIII, 1932.

CHAMBERS (D.S.), Cardinal Bainbridge in the Court of Rome, 1509 to 1514, Oxford, 1965.

—, «Cardinal Wolsey and the papal tiara », BIHR, 1965.

CHENEY (A.D.), « The holy Maid of Kent », TRHS, 1904.

CLAY (R.M.), Medieval Hospitals of England, 1909.

COKAYNE (G.E.C.), Complete Peerage, 1913.

COLE (H.), King Henry the Eighth's Scheme of Bishopricks, 1838.

CONSTANT (abbé), La Réforme en Angleterre, 2 vol., Paris, 1930-1939.

COOPER (J.P.), « The supplication against the ordinaries reconsidered », EHR, 1957.

CREIGHTON (M.), History of the Papacy, 1901.

—, Cardinal Wolsey, 1898.

CURTIS (E.), A History of Medieval Ireland, 2e éd., 1938.

DAUVILLIER (J.), Le Mariage dans le droit classique de l'Église, Paris, 1933.

DELUMEAU (J.), La Civilisation de la Renaissance, Paris, 1967.

—, Naissance et affirmation de la Réforme, Paris, 1973.

DENT (J.), The Quest for Nonsuch, 1962.

DEVEREUX (E.J.), «Elizabeth Barton and Tudor censorship », BJRL, 1966.

DEWAR (M.), Sir Thomas Smith. A Tudor Intellectual in Office, 1964.

DICKENS (A.G.), Lollards and Protestants in the Diocese of York, 1509-1558, Oxford, 1958.

—, « Thomas Cromwell and the english Reformation », EUP, 1959.

-, Heresy and the Origins of English Protestantism, 1962.

-, The English Reformation, 1964.

Dictionnaire de Droit canonique, Paris, 1924 et sq.

DIETZ (F.), English Public Finance, 1485-1558, University of Illinois studies in the social sciences, 1920.

Dix (G.), The Theory of Confirmation in Relation to Baptism, 1946.

DIXON (R.W.), History of the Church of England, from the Abolition of the Roman Jurisdiction to 1570, 6 vol., 1895-1902.

DODDS (M.H.), The Pilgrimage of Grace, 1536-1537, and the Exeter Conspiracy, 1539, 2 vol., Cambridge, 1915.

DOERNBERG (E.), Henry VIII and Luther, 1961.

DONALDSON (G.), Scotland: James V to James VII. Edinburgh History of Scotland, Edinburgh, 1965.

DOWELL (S.), A History of Taxation in England from the Earliest Time to the Present Day, t. I, 1884.

ELTON (G.R.), The Tudor Revolution in Government, Cambridge, 1953.

—, « The évolution of a Reformation statute », EHR, 1949.

—, « The Commons supplication of 1532 ; parliamentary manœuvres in the reign of Henry VIII », EHR, 1951.

—, Thomas Cromwell's Decline and Fall, Cambridge Hist. Journal, 1951.

—, King or Minister ? The Man behind the Henricain Reformation, History, 1954.

—, « The political creed of Thomas Cromwell », TRHS, 1956.

-, England under the Tudors, 1955.

EISMEIN (A.), Le Mariage en droit canonique, Paris, 1891.

FERGUSON (A.), The Indian Summer of English Chivalry, Durham, North Carolina, 1960.

FISHER (H.A.L), The Political History of England, t. V, 1485-1547, 1906.

FLÜGEL (J.C.), « On the character and married life of Henry VIII », dans Psycho-analysis and history, Englewood Cliffs, New Jersey, 1963.

FIDDES (R.), The Life of Cardinal Wolsey, 1724.

FORTESCUE (J.W.), A History of the British Army, t. I, 1910.

FRIEDMANN (P.), Anne Boleyn, a Chapter of English History, 1527-1536, 2 vol., 1884.

FROUDE (J.A.), The History of England from the Fall of Wolsey to the Defeat of the Spanish Armada, 12 vol., 1856-1870.

FULLER (T.), Church History of Britain, éd. 1665.

GAIRDNER (J.), « New lights on the divorce of Henry VIII », EHR, 1896.

-, Lollardy and the Reformation in England, 4 vol., 1908-1913.

-, The English Church in the Sixteenth Century, 1902.

GANZ (P.), « Holbein and Henry VIII », Burlington Magazine, 1943.

GLADISH (D.M.), The Tudor Privy Council, 1915.

HALLAM (H.), The Constitutional History of England, 1827.

HAMY (A.), Entrevue de François I[er] avec Henry VIII à Boulogne-sur-mer en 1532, Paris, 1898.

HARRISS (G.I.) and WILLIAMS (P.), A Revolution in Tudor History ?, Past and Présent, 1963.

HAY (D.), Polydore Vergil, Renaissance Historian and Man of Letters, 1952.

HERBERT (Lord Edward of Cherbury), The Life and Reign of King Henry the Eighth, 1672.

HOLDSWORTH (W.S.), A History of English Law, 12 vol., 1922-1938.

HUGHES (P.), The Reformation in England, t. I: The King's Proceedings, 1954.

HUGHES (A.) and ABRAHAM (F.), Ars Nova and the Renaissance, New Oxford History of Music, Oxford, 1960.

HURSTFIELD (J.), The Queen's Wards, 1958.

HUME BROWN (P.), History of Scotland, 3 vol., 2[e] éd., 1911.

JACOBS (H.E.), A Study in Comparative Symbolics: the Lutheran Movement in England During the Reigns of Henry VIII and Edward VI, and its Literary Monuments, Philadelphie, 1890.

JORDAN (W.K.), Philantropy in England, 1480-1660, 1959.

KELLY (M.J.), « The submission of the clergy », THRS, 1965.

KNOWLES (M.D.), « The matter of Wilton in 1528 », BIHR, 1958.

—, The Religious Orders in England, t. III: The Tudor Age, Cambridge, 1959.

KNOX (D.B.), The Doctrine of Faith in the Reign of Henry VIII, 1961.

KOEBNER (R.), « The imperial crown of this realm : Henry VIII, Constantine and Polydore Vergil », BIHR, 1953.

LAMBERT (B.), The History of London and its Environs, 1806.

LAMONT (W.M.), Marginal Prynne, 1600-1669, 1963.

LANG (A.), History of Scotland, 4 vol., 1900-1907.

LAW (E.), England's First Great War Minister, 1916.

LEEMING (B.), Principles of Sacramental Theology, 1956.

LEONARD (E.M.), The Early History of English Poor Relief, 1900.

LEVINE (M.), The Last Will and Testament of Henry VIII: a Reappraisal Reappraised, Historian, 1964.

LINDSAY KAIR (D.), Constitutional History of Modern Britain, 3e éd., 1947.

LIPSON (E.), Economic History of England, t. 3, 9e éd., 1946.

LLOYD (Sir John), A History of Wales, 1911.

LUPTON (J.H.), The Life of Dean Colet, 1887.

McCONICA (J.K.), English Humanists and Reformation Politics under Henry VIII and Edward VI, Oxford, 1965.

MACEWEN (A.R.), A History of the Church in Scotland, 2 vol., 1913-1918.

MACKIE (J.D.), The Earliers Tudors. 1485-1558, Oxford, 1952.

McNALTY (A.S.), Henry VIII, a Difficult Patient, 1952.

MAINWARING BROWN (J.), « Henry VIII's book and the royal title of Defender of the Faith », TRHS, 1880.

MAITLAND (F.W.), The Constitutional History of England, 1908.

—, « Elizabethan gleanings. I : Defender of the Faith and so forts », EHR, 1900.

MALLET (C.E.), A History of the University of Oxford, t. 2, 1924.

MARCUS (G.J.), A Naval History of England, t. I The Formative Years, 1961.

MATTINGLY (G.), « An early non-aggression pact», JMH, 1938.

—, Catherine of Aragon, 1950.

— , Renaissance Diplomacy, 1955.

MAYNARD SMITH, Henry VIII and the Reformation, 1948.

MERRIMAN (R.B.), The Life and Letters of Thomas Cromwell, Oxford, 1902

MILLICAN (C.B.), Spenser and the Round Table, Cambridge, Mass., 1932.

MOZLEY, William Tyndale, 1937.

MULLER (J.A.), Stephen Gardiner and the Tudor Reaction, 1926.

MULLINGER (J.B.), The University of Cambridge, t. 1 et 2, 1873-1911.

NELSON (W.), John Skelton Laureate, New York, 1939.

NEWTON (A.P.), « The King's chamber under the early Tudors », EHR, 1917.

OPPENHEIM (M.), History of the Administration of the Royal Navy, 1896.

OXLEY (J.E.), The Reformation in Essex, to the Death of Mary, Manchester, 1965.

PAUL (J.E.), Catherine of Aragon and her Friends, 1966.

PERCY (Lord E.), The Privy Council under the Tudors, 1907.

PEYTON (S.A.), « The village population in the Tudor lay subsidy rolls », EHr, 1915.

PICKTHORN (K.), Early Tudor Government, 2 vol., 1934.

PLUCKNETT (T.F.T.), « Some proposed législation of Henry VIII », TRHS, t. XIX.

POLLARD (A.F.), Henry VIII, 1951.

-, Thomas Cranmer and the English Reformation, 1904.

-, The Evolution of Parliament, 2e éd., 1926.

—, « Council, Star Chamber and Privy Council under the Tudors », EHR, 1922.

—, « The Privy Council under the Tudors », EHR, 1923.

—, Wolsey, 1929.

—, «Thomas Cromwell's parliamentary lists », BIHR, 1931-1932.

PORTER (H.C.), Reformation and Reaction in Tudor Cambridge, Cambridge, 1958.

POWICKE (M.), The Reformation in England, 1941.

PUTNAM (B.H.), The office of Justice of the Peace in England in its Origin and Development, 1904.

REED (A.W.), Early Tudor Drama, 1926.

REESE (G.), Music in the Renaissance, 1954.

REES (J.F.), Tudor Policy in Wales, 1935.

REID (R.R.), The King's Council in the North, 1921.

REYNOLDS (E.E.), Saint John Fisher, 1955.

RIDLEY (J.), Thomas Cranmer, Oxford, 1962.

SAVINE (A.), English Monasteries on the Eve of the Dissolution, in Oxford studies in social and legal history, t. I, 1919.

SAWADA (P.), « Two anonymous Tudor treatises on the General Council », JEH, 1961.

SCARISBRICK (J.J.), Henry VIII, 1968.

—, Henry VIII and the Vatican Library, Bibliothèque d'humanisme et Renaissance, 1962.

—, «Clérical taxation in England, 1485-1547 », JEH, 1961.

—, « The first Englishman round the Cape of Good Hope ? », BIHR, 1961.

—, « The pardon of the clergy, 1531 », CHJ, 1956.

SCHENK, Reginald Pole, Cardinal of England, 1950.

SEEBOHM (F.), The Oxford Reformers: John Colet, Erasmus, and Thomas More, 1867.

SIMON (J.), Education and Society in Tudor England, Cambridge, 1966.

SKEEL (A.J.), The Council in the Marches of Wales, 1904.

SMITH (L.B.), A Tudor Tragedy. The Life and Times of Catherine Howard, 1961.

—, « The last will and testament of Henry VIII », JBS, 1962.

—, « Henry VIII and the Protestant triomph », AHR, 1966. STOw (John), Annals, éd., 1601.

-, A Survey of London, éd. Kingsford, 2 vol., Oxford, 1908.

STRYPE (J.), Memorials of the Most Reverend Father in God, Thomas Cranmer, 1694.

STURGE (C.), Cuthbert Tunstall, 1938.

SUMMERSON (J.), Architecture in Britain, 1530-1830, 1958.

TANNER (J.R.), Tudor Constitutional Documents, 1485-1603, 1922.

TAWNEY (R.H.), The Agrarian Problem in the Sixteenth Century, 1912.

—, Religion and the Rise of Capitalism, 1926.

THOMSON (J.A.F.), The Latter Lollards, 1414-1520, Oxford Historical Series, 1965.

THOMSON (P.), Sir Thomas Wyatt and his Background, 1964.

THORNLEY (I.D.), « The treason législation of Henry VIII », TRHS, t. IX.

THOROLD ROGERS (J.E.), A History of Agriculture and Prices in England, t. 3 à 7, 1882-1902.

TIERNEY (B.), Foundations of Conciliar Theory, Cambridge, 1957.

TJERNAGEL (N.S.), Henry VIII and the Lutherans, Saint Louis, 1965.

TREVELYAN (G.M.), English Social History, 1944.

Tudor Studies, éd. R.W., Seton Watson, 1924.

ULLMAN (W.), Principles of Government and Politics in the Middle Ages, 1961.

WATSON (F.), Tudor School Boy Life, 1908.

WEGG (J.), Richard Pace, 1932.

WERHAM (R.B.), Before the Armada: the Growth of English Foreign Policy, 1485-1588, 1966.

WATMORE (L.E.), « The sermon against the Holy Maid of Kent, delivered at Saint Paul's Cross, 23 november, 1533, and at Canterbury, 7 december », EHR, 1943.

WHITE (H.), Social Criticism in Popular Religious Literature of the Sixteenth Century, New York, 1944.

WILKS (M.J.), The Problem of Sovereignty in the Later Middle Ages, Cambridge, 1963.

WILLIAMS (C.H.), England under the Early Tudors, 1485-1529, 1925.

—, The Making of the Tudor Despotism, 1928.

WILLIAMSON (J.A.), The Voyages of the Cabots and the English Discovery of North America under Henry VII and Henry VIII, 1929.

YOUINGS (J.), « The terms of the disposal of the Devon monastic lands, 1536-1558 », EHR, 1954.

ZEEVELD (W.G.), Foundations of Tudor policy, 1948.

Index

DANS LA MÊME COLLECTION

Pierre AUBÉ	*Godefroy de Bouillon*
	Thomas Becket
Françoise AUTRAND............	*Charles VI*
Jean-Pierre BABELON	*Henri IV*
Jean-François BERGIER..........	*Guillaume Tell*
Michel BAR-ZOHAR	*Ben Gourion*
Jean BÉRANGER	*Turenne*
Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY	*Metternich*
Jean-Paul BLED................	*François-Joseph*
François BLUCHE	*Louis XIV*
Michel de BOÜARD.............	*Guillaume le Conquérant*
Pierre BROUÉ	*Trotsky*
Michel CARMONA..............	*Marie de Médicis*
	Richelieu
Duc de CASTRIES	*Mirabeau*
Pierre CHEVALLIER.............	*Louis XIII*
	Henri III
Eugen CIZEK..................	*Néron*
Ronald W. CLARK	*Benjamin Franklin*
André CLOT	*Soliman le Magnifique*
	Haroun al-Rachid
Ivan CLOULAS.................	*Les Borgia*
	Catherine de Médicis
	Laurent le Magnifique
	Henri II
André CORVISIER	*Louvois*
Liliane CRÉTÉ.................	*Coligny*
Daniel DESSERT	*Fouquet*
Jean DEVIOSSE	*Jean le Bon*

Michel DUCHEIN	*Marie Stuart*
Jacques DUQUESNE	*Saint Éloi*
Georges-Henri DUMONT	*Marie de Bourgogne*
Jean-Baptiste DUROSELLE	*Clemenceau*
Danielle ELISSEEFF	*Hideyoshi*
Jean ELLEINSTEIN	*Staline*
Paul FAURE	*Ulysse le Crétois*
	Alexandre
Jean FAVIER	*Philippe le Bel*
	François Villon
	La Guerre de Cent Ans
Marc FERRO	*Pétain*
Jean-Michel GAILLARD	*Jules Ferry*
Lothar GALL	*Bismarck*
Max GALLO	*Garibaldi*
Louis GIRARD	*Napoléon III*
Pauline GREGG	*Charles Ier*
Pierre GRIMAL	*Cicéron*
Pierre GUIRAL	*Adolphe Thiers*
Léon E. HALKIN	*Érasme*
Brigitte HAMANN	*Élisabeth d'Autriche*
Jacques HARMAND	*Vercingétorix*
Jacques HEERS	*Marco Polo*
	Machiavel
François HINARD	*Sylla*
Michel HOÀNG	*Gengis Khan*
Eberhard HORST	*César*
Gérard ISRAEL	*Cyrus le Grand*
Jean JACQUART	*François Ier*
	Bayard
Paul Murray KENDALL	*Louis XI*
	Richard III
	Warwick, le Faiseur de Rois
André KASPI	*Franklin Roosevelt*
Yvonne LABANDE-MAILFERT	*Charles VIII*
Claire LALOUETTE	*L'Empire des Ramsès*
	Thèbes
André LE RÉVÉREND	*Lyautey*
Évelyne LEVER	*Louis XVI*
	Louis XVIII
Robert K. MASSIE	*Pierre le Grand*
Pierre MIQUEL	*La Grande Guerre*
	Histoire de la France
	Poincaré
	La Seconde Guerre mondiale
	Les Guerres de Religion

Inès MURAT	*Colbert*
	La IIe République
Daniel NONY	*Caligula*
Stephen B. OATES	*Lincoln*
Joseph PÉREZ	*Isabelle et Ferdinand, rois catholiques d'Espagne*
Régine PERNOUD	*Jeanne d'Arc*
	Les Hommes de la Croisade
	Richard Cœur de Lion
Jean-Christian PETITFILS	*Le Régent*
Claude POULAIN	*Jacques Cœur*
Bernard QUILLIET	*Louis XII*
Jean RICHARD	*Saint Louis*
Pierre RICHÉ	*Gerbert d'Aurillac*
Jean-Paul ROUX	*Babur*
Yves SASSIER	*Hugues Capet*
Klaus SCHELLE	*Charles le Téméraire*
William SERMAN	*La Commune de Paris*
Daniel Jeremy SILVER	*Moïse*
Jean-Charles SOURNIA	*Blaise de Monluc*
Laurent THEIS	*Dagobert*
Jean TULARD	*Napoléon*
Bernard VINOT	*Saint-Just*